

Tikehau Capital

Société en commandite par actions au capital de 735 858 300 euros

Siège social : 32, rue de Monceau, 75008 Paris

477 599 104 R.C.S. PARIS

DOCUMENT DE BASE



En application de son règlement général, notamment de l'article 212-23, l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») a enregistré le présent document de base le 24 janvier 2017 sous le numéro I.17-002. Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

L'enregistrement, conformément aux dispositions de l'article L.621-8-1-I du Code monétaire et financier, a été effectué après que l'AMF a vérifié que le document est complet et compréhensible et que les informations qu'il contient sont cohérentes. Il n'implique pas l'authentification par l'AMF des éléments comptables et financiers présentés.

Des exemplaires du présent document de base (le « Document de base ») sont disponibles sans frais auprès de Tikehau Capital, 32, rue de Monceau, 75008 Paris, France, ainsi que sur les sites internet de Tikehau Capital (www.tikehaucapital.com) et de l'AMF (www.amf-france.org).

SOMMAIRE

I.	PRESENTATION DU GROUPE ET DE SES ACTIVITES.....	8
1.	Profil et historique.....	8
	(a) Profil de Tikehau Capital.....	8
	(b) Historique de Tikehau Capital.....	13
2.	Chiffres clés	14
3.	Atouts concurrentiels et stratégie	17
	(a) Atouts concurrentiels	17
	(b) Stratégie	23
4.	Présentation des activités de Tikehau Capital.....	28
	(a) Présentation générale.....	28
	(b) Activités de dette privée	44
	(c) Activités immobilières.....	54
	(d) Investissement en capital.....	59
	(e) Stratégies liquides	71
5.	Tikehau Capital et son marché	75
	(a) Introduction/résumé.....	75
	(b) Aperçu global du marché de la gestion d'actifs depuis 2008	76
	(c) Un attrait de plus en plus marqué pour les actifs alternatifs.....	78
	(d) Aperçu des tendances de marché des différentes classes d'actifs de Tikehau Capital.....	84
6.	Réglementation	90
	(a) Réglementation européenne relative aux activités de gestion d'actifs dans l'Union européenne.....	91
	(b) Réglementation européenne relative aux activités de gestion d'actifs en France	95
7.	Politique de distribution de dividendes	96
II.	COMMENTAIRES SUR LES ACTIVITES, LES RESULTATS ET LA SITUATION FINANCIERE	97
1.	Présentation générale des activités, des résultats et de la situation financière	97
2.	Commentaires sur les activités et les informations financières <i>pro forma</i> du 1 ^{er} semestre de l'exercice 2016	99
	(a) Analyse des résultats consolidés <i>pro forma</i> pour le 1 ^{er} semestre de l'exercice 2016.....	100
	(b) Données bilancielle <i>pro forma</i>	104
3.	Commentaires sur les activités et les comptes consolidés du 1 ^{er} semestre de l'exercice 2016.....	105
	(a) Activités au cours du 1 ^{er} semestre de l'exercice 2016.....	105
	(b) Analyse des résultats consolidés du 1 ^{er} semestre 2016	105
	(c) Actif immobilisé consolidé	107
	(d) Liquidités consolidées et sources de financement.....	107
	(e) Evolution des capitaux propres.....	108
4.	Commentaires sur les activités et les comptes consolidés des exercices 2015 et 2014.....	108
	(a) Activités au cours des exercices 2015 et 2014	108
	(b) Analyse des résultats consolidés pour les exercices 2015 et 2014.....	109
	(c) Actif immobilisé consolidé	112
	(d) Liquidités et sources de financement	112
	(e) Evolution des capitaux propres.....	113
5.	Résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices.....	114

6.	Evénements significatifs depuis le 30 juin 2016	114
(a)	<i>Augmentations de capital</i>	114
(b)	<i>Evolution de l'endettement financier sur l'exercice 2016</i>	115
(c)	<i>Autres événements significatifs intervenus depuis le 30 juin 2016</i>	118
III.	FACTEURS DE RISQUES	120
1.	Facteurs de risques	120
(a)	<i>Risques liés aux activités de gestion d'actifs</i>	120
(b)	<i>Risques liés au bilan de Tikehau Capital</i>	125
(c)	<i>Risques généraux liés aux activités de Tikehau Capital</i>	133
(d)	<i>Risques réglementaires, juridiques et fiscaux</i>	134
(e)	<i>Risques liés à la forme juridique, aux statuts et à l'organisation de Tikehau Capital</i>	137
2.	Assurances	138
3.	Gestion des risques	139
4.	Procédures judiciaires et d'arbitrage	140
IV.	GOVERNEMENT D'ENTREPRISE	141
1.	Organes d'administration et de direction	141
(a)	<i>La Gérance</i>	141
(b)	<i>Présentation du Conseil de surveillance</i>	144
(c)	<i>Fonctionnement du Conseil de surveillance</i>	151
(d)	<i>Comités du Conseil de surveillance</i>	155
(e)	<i>Déclaration relative aux membres du Conseil de surveillance et de la Gérance</i>	158
(f)	<i>Conflits d'intérêts</i>	158
2.	Assemblées générales	159
(a)	<i>Fonctionnement des Assemblées</i>	159
(b)	<i>Assemblée générale de la Société en 2016</i>	161
3.	Rémunérations, indemnités et avantages	161
(a)	<i>Rémunération du Gérant-Commandité</i>	161
(b)	<i>Jetons de présence et autres rémunérations perçues par les membres du Conseil de surveillance</i>	164
(c)	<i>Plans d'options de souscription et d'achat d'actions et plans d'attribution gratuite d'actions</i>	164
(d)	<i>Montant des sommes provisionnées ou constatées par la Société ou ses filiales aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages</i>	164
(e)	<i>Éléments de rémunération exceptionnelle liés à la réalisation de la cotation de la Société</i>	164
4.	Procédures de contrôle interne et de gestion des risques	165
(a)	<i>Principes</i>	165
(b)	<i>Fonctions de contrôle</i>	166
(c)	<i>Définition des différents niveaux de contrôle interne et reportings</i>	167
(d)	<i>Activités de valorisation des investissements</i>	170
(e)	<i>Gouvernance</i>	172
(f)	<i>Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière de Tikehau Capital</i>	176
(g)	<i>Architecture et sécurité informatique</i>	178
(h)	<i>Prévention des manquements d'initiés et conformité</i>	179
V.	INFORMATIONS FINANCIERES PRO FORMA	181
1.	Informations financières <i>pro forma</i> non auditées	181
2.	Rapport des Commissaires aux comptes sur les informations financières <i>pro forma</i>	203

VI. COMPTES CONSOLIDES ANNUELS ET SEMESTRIELS	205
1. Comptes consolidés annuels aux 31 décembre 2015, 2014 et 2013.....	205
2. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés annuels aux 31 décembre 2015, 2014 et 2013	237
3. Comptes semestriels résumés au 30 juin 2016.....	238
4. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes semestriels résumés au 30 juin 2016.....	261
5. Note complémentaire aux comptes consolidés	262
VII. RESPONSABILITE SOCIALE, ENVIRONNEMENTALE ET SOCIETALE.....	263
1. Démarche RSE au sein de Tikehau Capital.....	263
2. Aspects sociaux : présentation au niveau Groupe et prise en compte dans ses activités	266
(a) <i>Effectifs du Groupe</i>	266
(b) <i>Prise en compte des aspects sociaux dans les opérations d'investissement</i>	269
3. Empreinte et dimension environnementales des activités du Groupe.....	269
4. Volet sociétal, transparence et gouvernement d'entreprise.....	270
VIII. INFORMATIONS SUR LA SOCIETE, SES STATUTS ET SON CAPITAL.....	272
1. Renseignements de base concernant la Société.....	272
(a) <i>Dénomination sociale</i>	272
(b) <i>Lieu et numéro d'enregistrement</i>	272
(c) <i>Date de constitution et durée</i>	272
(d) <i>Siège social, forme juridique et législation applicable</i>	272
(e) <i>Exercice social</i>	273
2. Principales dispositions statutaires de la Société	273
(a) <i>Objet social (Article 2 des statuts)</i>	274
(b) <i>Identification des actionnaires et déclarations de franchissement de seuil (Articles 7.2 et 7.3 des statuts)</i>	274
(c) <i>Gérance (Article 8 des statuts)</i>	275
(d) <i>Associés commandités (Articles 9 et 11.2 des statuts)</i>	276
(e) <i>Conseil de surveillance (Article 10 des statuts de la Société)</i>	276
(f) <i>Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions de la Société (Articles 7.1, 7.4 et 7.5 des statuts)</i>	277
(g) <i>Modification des droits des actionnaires</i>	277
(h) <i>Assemblées générales</i>	277
(i) <i>Clauses statutaires susceptibles d'avoir une incidence sur la survenance d'un changement de contrôle</i>	277
(j) <i>Modification du capital social</i>	277
(k) <i>Affectation et répartition du bénéfice (Article 14 des statuts)</i>	278
3. Opérations de réorganisation.....	278
(a) <i>Opérations de réorganisation réalisées</i>	278
(b) <i>Opérations de réorganisation à réaliser</i>	282
4. Opérations avec des apparentés.....	283
(a) <i>Description des conventions significatives historiques</i>	283
(b) <i>Description des conventions significatives qui se poursuivent</i>	284
5. Informations sur le capital et les principaux actionnaires	285
(a) <i>Historique du capital social au cours des trois derniers exercices</i>	287
(b) <i>Actionnariat de la Société sur 3 ans</i>	289
(c) <i>Tableau récapitulatif des délégations</i>	291
(d) <i>Organigramme et contrôle du Groupe</i>	294

6.	Programme de rachat par Tikehau Capital de ses propres actions	295
7.	Actionnariat des mandataires sociaux	297
IX.	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	298
1.	Personne responsable du Document de base.....	298
2.	Contrôleurs légaux des comptes.....	298
	(a) Renseignements concernant les Commissaires aux comptes	298
	(b) Honoraires des Commissaires aux comptes.....	299
3.	Communication financière	300
4.	Documents accessibles au public	300
5.	Glossaire.....	301
6.	Tables de concordance – Annexe I du Règlement (CE) N° 809/2004.....	304

INFORMATIONS IMPORTANTES

Termes définis

Dans le présent Document de base, l'expression la « Société » désigne la société Tikehau Capital. Les expressions « Tikehau Capital » et le « Groupe » désignent Tikehau Capital, ses filiales consolidées, succursales et participations prises dans leur ensemble. Un glossaire des principaux termes définis utilisés dans le présent Document de base figure à la Section IX.5 (Glossaire) du présent Document de base.

Le présent Document de base décrit Tikehau Capital tel que le Groupe existe à la date d'enregistrement du présent Document de base.

Informations comptables et financières

Le présent Document de base présente les états financiers consolidés de Tikehau Capital établis en normes IFRS (*International Financial Reporting Standards*) telles qu'adoptées par l'Union Européenne (« IFRS ») pour les exercices clos les 31 décembre 2015, 31 décembre 2014 et 31 décembre 2013, ainsi que les états financiers intermédiaires consolidés de Tikehau Capital pour le semestre clos le 30 juin 2016 (qui ont fait l'objet d'une revue limitée des Commissaires aux comptes et incluent une comparaison avec le semestre clos le 30 juin 2015 qui n'a pas fait l'objet d'une revue par les Commissaires aux comptes), établis conformément à la norme IAS 34 (*Interim Financial Information*) (« IAS »), qui est la norme IFRS relative à l'information financière intermédiaire. Ces états financiers figurent au Chapitre VI (Comptes consolidés annuels et semestriels) du présent Document de base.

Le présent Document de base présente également des informations financières consolidées *pro forma* de Tikehau Capital. Ces informations financières ont été établies et présentées en application de l'annexe II du règlement européen n° 809/2004 (tel que modifié) sur les prospectus et à la recommandation de l'AMF n° 2013-08 relative à l'information financière *pro forma* et ont fait l'objet d'un rapport des Commissaires aux comptes de la Société. Ces informations financières figurent au Chapitre V (Informations financières *pro forma*) du présent Document de base. Lorsqu'il est fait référence à des informations *pro forma* dans le présent Document de base, le lecteur est invité à se reporter à ce Chapitre.

Sauf indication contraire, les données chiffrées utilisées dans le présent Document de base sont extraites des états financiers consolidés de la Société.

Certaines données chiffrées (y compris les données exprimées en milliers ou en millions) et pourcentages présentés dans le présent Document de base ont fait l'objet d'arrondis. Le cas échéant, les totaux présentés dans le présent Document de base peuvent légèrement différer de ceux qui auraient été obtenus en additionnant les valeurs exactes (non arrondies) de ces données chiffrées.

Informations prospectives

Le présent Document de base contient des indications sur les perspectives et les axes de développement de Tikehau Capital. Ces indications sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel ou de termes à caractère prospectif tels que « considérer », « envisager », « penser », « avoir pour objectif », « s'attendre à », « entendre », « devoir », « ambitionner », « estimer », « croire », « souhaiter », « pouvoir », ou, le cas échéant, la forme négative de ces mêmes termes, ou toute autre variante ou expression similaire. Ces informations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront. Ces informations sont fondées sur des données, des hypothèses et des estimations considérées comme raisonnables par la Société. Elles sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique, financier, concurrentiel et réglementaire. Ces informations sont mentionnées dans différentes sections du présent Document de base et contiennent des données relatives aux intentions, aux estimations et aux objectifs de Tikehau Capital concernant, notamment, le marché, la stratégie, la croissance, les résultats, la situation financière et la trésorerie de Tikehau Capital. Les informations prospectives mentionnées dans le présent Document de base

sont données uniquement à la date d'enregistrement du présent Document de base. Sauf obligation législative ou réglementaire qui s'appliquerait, la Société ne prend aucun engagement de publier des mises à jour des informations prospectives contenues dans le présent Document de base afin de refléter tout changement affectant ses objectifs ou les événements, conditions ou circonstances sur lesquels sont fondées les informations prospectives contenues dans le présent Document de base. Tikehau Capital opère dans un environnement concurrentiel et en constante évolution, il peut donc ne pas être en mesure d'anticiper tous les risques, incertitudes ou autres facteurs susceptibles d'affecter son activité, leur impact potentiel sur son activité ou encore dans quelle mesure la matérialisation d'un risque ou d'une combinaison de risques pourrait avoir des résultats significativement différents de ceux mentionnés dans toute information prospective, étant rappelé qu'aucune de ces informations prospectives ne constitue une garantie de résultat.

Informations sur le marché et la concurrence

Le présent Document de base contient notamment des informations sur les segments d'activités sur lesquels Tikehau Capital est présent et sa position concurrentielle. (Voir la Section I.5 (Tikehau Capital et son marché) du présent Document de base.) Certaines informations contenues dans le présent Document de base sont des informations publiquement disponibles que la Société considère comme fiables mais qui n'ont pas été vérifiées par un expert indépendant. La Société ne peut garantir qu'un tiers utilisant des méthodes différentes pour réunir, analyser ou calculer des données sur les segments d'activités obtiendrait les mêmes résultats. Compte tenu des changements très rapides qui marquent le secteur d'activité de Tikehau Capital, il est possible que ces informations s'avèrent erronées ou ne soient plus à jour. Les activités de Tikehau Capital pourraient en conséquence évoluer de manière différente de celles décrites dans le présent Document de base. Tikehau Capital ne prend aucun engagement de publier des mises à jour de ces informations, excepté dans le cadre de toute obligation législative ou réglementaire qui lui serait applicable.

Le Groupe et les sociétés de gestion du Groupe

Le présent Document de base ne vaut en aucun cas validation et/ou mise à jour des programmes d'activité de chaque société de gestion.

Facteurs de risques

Les investisseurs sont invités à prendre en considération les facteurs de risques décrits au Chapitre III (Facteurs de risque) du présent Document de base avant de prendre leur décision d'investissement. La réalisation de tout ou partie de ces risques serait susceptible d'avoir un effet négatif sur les activités, la situation, les résultats financiers ou objectifs de Tikehau Capital. Par ailleurs, d'autres risques, non encore actuellement identifiés ou considérés comme non significatifs par la Société, pourraient avoir le même effet négatif et les investisseurs pourraient ainsi perdre tout ou partie de leur investissement.

I. PRESENTATION DU GROUPE ET DE SES ACTIVITES

1. Profil et historique

(a) Profil de Tikehau Capital

Présentation générale de Tikehau Capital

Tikehau Capital est un groupe de gestion d'actifs et d'investissement créé à Paris en 2004 avec 4 millions d'euros de fonds propres par Messieurs Antoine Flamarion et Mathieu Chabran. Douze ans plus tard, Tikehau Capital gère, directement ou indirectement, près de 10 milliards d'euros d'actifs¹ et dispose de 1,5 milliard d'euros de fonds propres². Le Groupe a construit sa dynamique de développement autour de quatre lignes de métier : la dette privée, l'immobilier, l'investissement en capital et les stratégies liquides (gestion obligataire / gestion diversifiée et actions). Le Groupe propose à ses investisseurs des opportunités de placement alternatif avec pour objectif la création de valeur sur le long terme.

Pour Tikehau Capital, le choix de l'indépendance a consolidé année après année sa valeur et sa réputation dans l'industrie de la gestion d'actifs. Cette indépendance a permis au Groupe de développer un modèle économique se distinguant par une capacité à allouer son capital, notamment dans ses quatre lignes de métier, et d'aborder ainsi son activité de façon flexible.

En soutenant par ses fonds propres les différentes stratégies d'investissement du Groupe, Tikehau Capital crée les conditions d'un alignement d'intérêts clair entre le bilan du Groupe et les investissements réalisés par ses investisseurs tiers. Cette approche est centrale dans la construction d'une relation de confiance avec ses actionnaires et ses investisseurs. Détenue majoritairement par son management et par des partenaires institutionnels de premier rang, l'alignement d'intérêts est au cœur de la culture du Groupe qui privilégie depuis sa création des valeurs entrepreneuriales d'engagement, d'exigence et de fiabilité, alliées à des compétences reconnues en matière d'investissement.

Dans l'ensemble de ses stratégies, Tikehau Capital a pour caractère distinctif d'accorder une importance de premier plan à l'analyse fondamentale et à la sélectivité de ses investissements. Par ailleurs, depuis sa création, Tikehau Capital privilégie les approches sur-mesure et adaptées aux besoins de ses clients/investisseurs.

Créé à Paris, Tikehau Capital a poursuivi ces dernières années son développement en Europe à travers ses bureaux de Londres, Milan et Bruxelles, puis en Asie à Singapour. L'effectif total du Groupe (y compris celui de Tikehau Capital Advisors) compte environ 170 collaborateurs et associés.

Lignes de métier de Tikehau Capital

Le Groupe opère au travers de quatre lignes de métier :

- La dette privée – Tikehau Capital est l'un des pionniers des opérations de dette privée en Europe et en France. Les équipes de dette privée du Groupe sont impliquées sur des opérations de financement en dette (dette senior, unitranche, mezzanine, etc.) d'une taille comprise entre 10 et 300 millions d'euros en qualité d'arrangeur ou de financeur. Cette ligne de métier comprend également les activités de titrisation dédiées aux CLO (*collateralized loan obligations*), un produit spécialisé correspondant à des obligations adossées à un portefeuille de prêts à effet de levier. Au 31 décembre 2016, les encours sous gestion des fonds de dette privée de Tikehau Capital s'élevaient à environ 4,9 milliards

¹ Actifs sous gestion estimés au 31 décembre 2016 sur une base *pro forma*. Voir la Section I.4(a)(ii) (L'allocation et les revenus du capital de Tikehau Capital) du présent Document de base.

² Sur une base *pro forma* au 30 juin 2016. Voir le Chapitre V (Informations financières *pro forma*) du présent Document de base.

d'euros³, soit 49% des actifs sous gestion du Groupe. (Voir la Section I.4(b) (Activités de dette privée) du présent Document de base.)

- L'immobilier – Les activités d'investissement immobilier de Tikehau Capital se focalisent principalement sur l'immobilier commercial avec une recherche particulière d'opérations de cession-bail (*sale & lease back*), dans lesquelles les véhicules du Groupe interviennent en qualité d'acquéreur et impliquant des contreparties (vendeuses puis, post-opération, locataires) de qualité, ayant un potentiel de génération de rendement ainsi qu'un potentiel de plus-value à la revente. L'activité d'investissement immobilier de Tikehau Capital s'est développée à travers la constitution de véhicules d'acquisition dédiés à chaque transaction. Au 31 décembre 2016, les encours sous gestion de l'activité immobilière de Tikehau Capital s'élevaient à environ 1,8 milliard d'euros⁴, soit 18% des actifs sous gestion du Groupe. (Voir la Section I.4(c) (Activités immobilières) du présent Document de base.)
- L'investissement en capital – Dans le cadre de cette activité, le Groupe investit en capital (actions et instruments hybrides donnant accès au capital) dans des entreprises cotées et non cotées. Cette activité est réalisée par la Société en direct, ainsi qu'au travers de sa filiale Salvepar, qui est spécialisée dans l'investissement minoritaire et les co-investissements internationaux. A la date d'enregistrement du présent Document de base, l'activité d'investissement en capital du Groupe est exercée exclusivement à partir des ressources propres du Groupe (capitaux propres et endettement). Au 31 décembre 2016, l'activité d'investissement en capital de Tikehau Capital gérait des actifs pour un montant de 1,4 milliard d'euros⁵, soit 14% des actifs sous gestion totaux du Groupe. (Voir la Section I.4(d) (Investissement en capital) du présent Document de base.)
- Les stratégies liquides – Cette ligne de métier comporte deux activités : (i) la gestion obligataire et (ii) la gestion diversifiée et actions, et présente la spécificité d'être exercée au travers de fonds dits ouverts, soit desquels les investisseurs peuvent décider de se désengager à tout moment en demandant le rachat de leurs parts. Dans le cadre de son activité de gestion obligataire, Tikehau Capital investit dans des obligations émises par des entreprises privées (obligations *corporate*) ou non, ainsi qu'en titres *investment grade* (soit correspondant à des entreprises ayant une signature de qualité) ou à haut rendement (*high yield*). Dans le cadre de son activité de gestion diversifiée et actions, Tikehau Capital gère des fonds ouverts proposant d'accéder à une gestion flexible diversifiée sur les marchés actions et crédit. Au 31 décembre 2016, les encours sous gestion des stratégies liquides de Tikehau Capital s'élevaient à environ 1,9 milliard d'euros, soit 19% des actifs sous gestion du Groupe. (Voir la Section I.4(e) (Stratégies liquides) du présent Document de base.)

Les performances de chacune de ces lignes de métier sur le 1^{er} semestre 2016 (avec un comparatif par rapport au 1^{er} semestre 2015) sont décrites sur une base *pro forma* au 30 juin 2016 dans la Section II.2(a) (Analyse des résultats consolidés *pro forma* pour le 1^{er} semestre 2016) du présent Document de base.

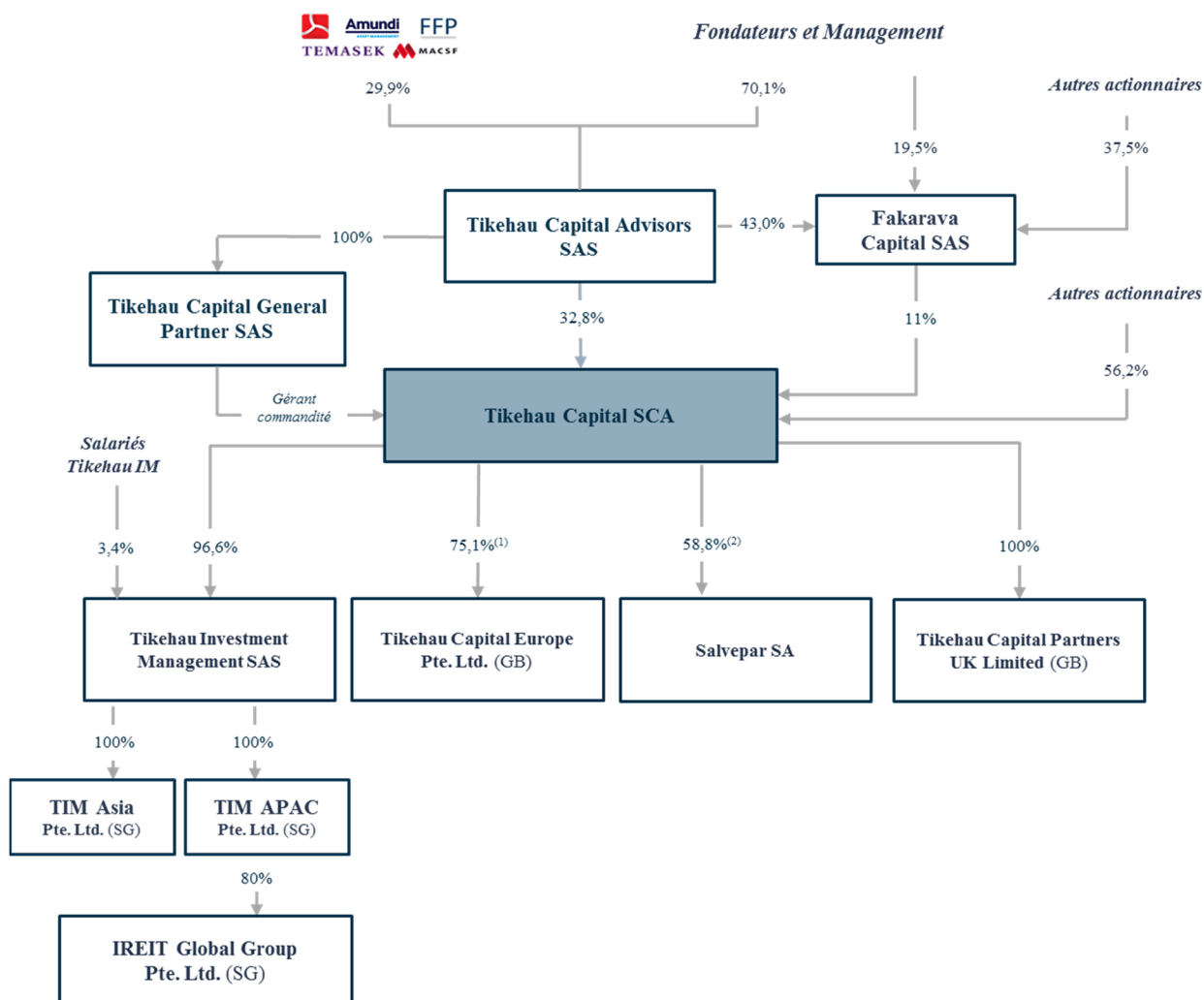
³ Actifs sous gestion estimés au 31 décembre 2016 sur une base *pro forma*.

⁴ Actifs sous gestion estimés au 31 décembre 2016 sur une base *pro forma*.

⁵ Actifs sous gestion au 31 décembre 2016 sur une base *pro forma* intégrant une quote-part des actifs sous gestion de Duke Street LLP pour 0,2 milliard d'euros, qui tient compte de la détention économique de Tikehau Capital dans Duke Street LLP.

Organisation juridique du Groupe

L'organigramme suivant présente l'organigramme juridique du Groupe à la date d'enregistrement du présent Document de base :



(1) Détention présentée sous réserve d'approbation FCA (voir le Glossaire figurant en Section IX.5).

(2) Actions ordinaires, correspondant à 59,8% des droits de vote.

NB : Dans le présent organigramme, les pourcentages de capital sont équivalents aux pourcentages de droit de vote, sauf mention contraire.

Les principales entités du Groupe, telles qu'elles figurent sur cet organigramme, sont les suivantes :

- Tikehau Capital SCA est la société de tête du Groupe dont il est prévu que les titres soient admis aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris. La Société a pour gérant et associé commandité Tikehau Capital General Partner. La Société a pour objet d'investir dans les plateformes d'investissement du Groupe (soit à la date d'enregistrement du présent Document de base : Tikehau Investment Management, Salvepar, Tikehau Capital Europe et IREIT Global Group) pour accompagner leur croissance. Elle est un investisseur important dans les véhicules gérés par le Groupe ou en tant que co-investisseur dans les opérations réalisées par les véhicules gérés par le Groupe. Enfin, elle peut réaliser des investissements opportunistes en dehors de ses plateformes et de ses lignes de métier pour rechercher les meilleures sources de création de valeur.
- Tikehau Investment Management (« Tikehau IM ») est la principale plateforme du Groupe dédiée à la gestion d'actifs. Tikehau IM est présent sur trois des quatre lignes de métiers de Tikehau Capital :

la dette privée, l'immobilier et les stratégies liquides (gestion obligataire / gestion diversifiée et actions). Cette entité est agréée par l'AMF en tant que société de gestion de portefeuille depuis janvier 2007. Au 31 décembre 2016, Tikehau IM gère 7,8 milliards d'euros, soit environ 78% des actifs sous gestion de Tikehau Capital.⁶ (Voir la Section I.4(a)(iv) (Les filiales de Tikehau Capital – Tikehau Investment Management (Tikehau IM)) du présent Document de base.)

- Salvepar est une société holding d'investissement, dont les actions sont admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris (Compartiment B) et qui investit principalement en minoritaire dans des actions ou titres financiers donnant accès au capital de sociétés cotées ou non-cotées (y compris dans le cadre de co-investissements). Elle est la principale plateforme du Groupe dédiée à l'investissement en capital. Au 30 septembre 2016, l'actif net réévalué de Salvepar s'élevait à 412,4 millions d'euros. (Voir les Sections I.4(a)(iv) (Les filiales de Tikehau Capital – Salvepar) et I.4(d)(iv) (Investissement en capital au travers de Salvepar) du présent Document de base.)
- Tikehau Capital Europe est une filiale anglaise du Groupe qui gère des véhicules de titrisation dédiés aux CLO (*collateralized loan obligations*), un produit spécialisé correspondant à des obligations adossées à un portefeuille de prêts à effet de levier. Cette activité est rattachée aux activités de dette privée du Groupe. Tikehau Capital Europe a été agréé par la *Financial Conduct Authority* (le régulateur financier britannique) en 2015. A la date d'enregistrement du présent Document de base, Tikehau Capital Europe gère près de 770 millions d'euros d'actifs. (Voir la Section I.4(a)(iv) (Les filiales de Tikehau Capital – Tikehau Capital Europe) du présent Document de base.)
- IREIT Global Group (« IGG ») est la société de gestion singapourienne d'une foncière cotée à Singapour : IREIT. Le Groupe a pris une participation de 80% dans le capital d'IGG en novembre 2016. IGG est agréé en tant que société de gestion par la *Monetary Authority of Singapore* (MAS, le régulateur financier singapourien). IREIT a été la première foncière cotée à Singapour ayant comme stratégie d'investir dans des actifs immobiliers situés en Europe. Au 31 décembre 2015, sur la base du rapport financier annuel d'IREIT, la valeur des actifs immobiliers détenus par IREIT était évaluée à 441,4 millions d'euros. (Voir la Section I.4(c)(iii) (Activités immobilières exercées via IREIT Global) du présent Document de base.)

Les principales entités commanditaires et commandités du Groupe sont les suivantes :

- Tikehau Capital General Partner est une société par actions simplifiée unipersonnelle dont le siège social est situé 32, rue de Monceau, 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 800 453 433. Immatriculée le 17 février 2014, son activité principale vise toute prestation de conseil et d'assistance, notamment en matière financière ou stratégique. Le Président de Tikehau Capital General Partner est AF&Co et son Directeur Général est MCH. Les informations relatives à AF&Co et MCH sont respectivement détaillées à la Section IV.1(a)(i) (Renseignements concernant AF&Co et M. Antoine Flamarion) et à la Section IV.1(a)(ii) (Renseignements concernant MCH et M. Mathieu Chabran) du présent Document de base. Le capital de Tikehau Capital General Partner est détenu à 100% par Tikehau Capital Advisors. Le capital social de Tikehau Capital General Partner s'élève à 100 000 euros à la date d'enregistrement du présent Document de base. (Voir la Section VIII.1(d) (Siège social, forme juridique et législation applicable) du présent Document de base.)
- Tikehau Capital Advisors est une société par actions simplifiée dont le siège social est situé 32, rue de Monceau, 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 480 622 026. Immatriculée le 28 janvier 2005, son activité principale vise l'acquisition la détention, la gestion de toute forme de participations et valeurs mobilières. Le Président de Tikehau Capital Advisors est AF&Co et son Directeur Général est MCH. Le capital de Tikehau Capital Advisors est réparti entre des managers et fondateurs de Tikehau Capital qui détiennent ensemble

⁶ Pour Tikehau IM et Tikehau Capital : Actifs sous gestion estimés au 31 décembre 2016 sur une base *pro forma*.

70,1% du capital et des droits de vote de Tikehau Capital Advisors et un groupe d'actionnaires institutionnels : Amundi, Crédit Mutuel Arkéa, FFP, MACSF et Temasek, qui se répartissent à parité le solde de 29,9%. Le capital social de Tikehau Capital Advisors s'élève à 20 888 488 euros à la date d'enregistrement du présent Document de base.

- Fakarava Capital est une société par actions simplifiée dont le siège social est situé 32, rue de Monceau, 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 485 242 150. Immatriculée le 28 novembre 2005, ses activités principales visent toute prestation de services et de conseils dans les domaines financiers et immobiliers, l'acquisition, la détention, la gestion de tous titres de participations et valeurs mobilières. Le Président de Fakarava Capital est Makemo Capital (société détenue majoritairement par AF&Co et MCH) et ses directeurs généraux sont AF&Co et MCH. Le capital de Fakarava Capital est détenu à 43% par Tikehau Capital Advisors, 19,5% par les fondateurs et le management et pour 37,5% par des actionnaires externes au Groupe. Le capital social de Fakarava Capital s'élève à 66 553 662 euros à la date d'enregistrement du présent Document de base.

Objectifs de la cotation

L'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris doit résulter du règlement-livraison d'une offre publique d'échange visant les actions ordinaires de sa filiale Salvepar.

Afin de préparer l'admission des titres de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris, il a été procédé à diverses opérations de reclassement de titres, et de simplification de la structure actionnariale et de la gouvernance du Groupe. (Voir la Section VIII.3 (Opérations de réorganisation) du présent Document de base.)

L'ensemble de ces opérations, y compris le projet de cotation, ont été mises en œuvre avec l'objectif (i) de regrouper les métiers de Tikehau Capital pour améliorer la visibilité et la compréhension de son modèle et notamment faciliter son développement à l'international, (ii) de promouvoir une taille critique du Groupe, (iii) de gagner en efficacité opérationnelle au sein du Groupe, et (iv) d'améliorer l'accès aux marchés de capitaux.

Cette réorganisation permet également de mettre en place une organisation fonctionnelle conforme aux objectifs et à la stratégie future du Groupe, tels qu'ils sont décrits dans le présent Document de base.

Un des enjeux à terme pour la direction est également de développer une meilleure liquidité et un statut boursier renforcé. A cet égard, la Société encouragera la constitution d'un flottant favorisant les échanges quotidiens sur le titre et prévoit de mettre en place, dès la cotation, un contrat de liquidité visant à améliorer la liquidité du marché secondaire. En revanche, le management (à travers les véhicules Tikehau Capital Advisors et Fakarava Capital) n'envisage pas à court terme de faire évoluer sa position dans l'actionnariat.

La Section VIII.5(b) (Actionnariat de la Société sur 3 ans) du présent Document de base présente la composition de l'actionnariat de la Société à la date d'enregistrement du présent Document de base. Sur la base de ces données avant réalisation du projet d'offre publique d'acquisition visant Salvepar (voir la Section VIII.3(b) (Opérations de réorganisation à réaliser) du présent Document de base), le flottant s'élèverait à environ 12% du capital de la Société.⁷ Des informations complémentaires concernant le flottant potentiel à l'issue de l'offre seront communiquées dans la note d'opération relative à l'admission des titres à émettre dans le cadre du projet d'offre.

⁷ En définissant le flottant comme l'ensemble des actionnaires détenant individuellement moins de 5% du capital (hors concert majoritaire), le flottant serait de 27,1% du capital et des droits de vote.

(b) Historique de Tikehau Capital

- 2004** Tikehau Capital est fondé par Messieurs Antoine Flamarion et Mathieu Chabran, à travers la création de Tikehau Capital Partners, société d'investissement diversifiée renommée ensuite Tikehau Capital, afin de développer une activité d'investissement en capital.
- 2006** Tikehau Capital crée Tikehau Investment Management (« Tikehau IM »), société de gestion indépendante de gestion d'actifs.
- 2008** Tikehau Capital crée Tikehau Asia, véhicule dédié à ses investissements en Asie.
- 2009** Le Groupe est rejoint par le Crédit Mutuel Arkéa qui entre au capital de la Société.
- 2010** Tikehau Capital conclut un partenariat stratégique avec le Crédit Mutuel Arkéa, qui acquiert une participation de 15% au capital de Tikehau IM.
- 2011** Tikehau Capital conclut un partenariat stratégique avec UniCredit.
- 2012** Tikehau IM et Macquarie Lending annoncent un partenariat afin de proposer des solutions de financement via des vecteurs tels que la dette unitranche, la mezzanine ou les obligations privées.
- Le 26 octobre 2012, Tikehau Capital rachète le contrôle de la société holding cotée Salvepar auprès de la Société Générale et lance une offre publique d'achat sur le capital de Salvepar. Cette acquisition permet à Tikehau Capital de développer une activité dédiée à l'investissement minoritaire en capital.
- 2013** Tikehau Capital poursuit le renforcement de ses fonds propres, notamment avec l'appui de la MACSF. Le Groupe ouvre un bureau à Londres.
- Tikehau IM est sélectionné pour gérer Novo, un fonds de place, à la suite d'un appel d'offres initié par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), la Fédération Française des Sociétés d'Assurance (FFSA) et vingt-sept investisseurs institutionnels.
- 2014** Amundi entre au capital de Tikehau IM.
- Tikehau Capital renforce à nouveau ses fonds propres et ouvre son premier bureau asiatique à Singapour dans le cadre de sa stratégie de développement à l'international.
- 2015** Tikehau Capital poursuit sa stratégie de croissance internationale et renforce sa présence en Europe avec l'ouverture de bureaux à Bruxelles et à Milan.
- Tikehau Capital lance Tikehau Direct Lending III (TDL III), qui, à l'issue de sa levée de fonds, totalise 610 millions d'euros d'engagements.
- Tikehau Capital Europe lance ses premières obligations titrisées adossées à des prêts (« CLO ») (*Collateralized Loan Obligations*) pour un montant d'environ 355 millions d'euros.
- La Société et Salvepar réalisent des émissions d'obligations convertibles pour un montant cumulé d'environ 325 millions d'euros.
- Tikehau Capital crée Tikehau Real Estate Investment Company (« TREIC »), société foncière à capitaux permanents dédiée aux investissements immobiliers, dont le montant cumulé des engagements s'élève à 250 millions d'euros à la date d'enregistrement du présent Document de base.
- 2016** Tikehau Capital réalise une augmentation de capital pour un montant de 416 millions d'euros et accueille en tant qu'actionnaires la société d'investissement singapourienne Temasek, la société

d'assurances luxembourgeoise La Luxembourgeoise et la société d'investissement française cotée FFP.

Le Groupe signe également son premier crédit syndiqué pour un montant de 200 millions d'euros pour le compte de la Société.

Tikehau Capital reprend la gestion de l'activité de dette senior européenne (*leveraged loans*) de Lyxor UK (environ 700 millions d'euros d'actifs gérés).

En novembre 2016, Tikehau Capital acquiert une participation de 80% dans la société de gestion d'IREIT Global, un véhicule de placement immobilier coté à Singapour (environ 450 millions d'euros d'actifs gérés).

Le 7 novembre 2016, en vue de son introduction en bourse, la Société prend le nom de Tikehau Capital et est transformée en société en commandite par actions.

2. Chiffres clés

Les tableaux et graphiques suivants présentent les informations financières clés concernant le Groupe. Ces informations sont les principales informations financières que la Société entend suivre dans le cadre de sa future communication financière.

Informations financières historiques

En normes IFRS (en millions d'euros)	Comptes semestriels – Eléments du compte de résultat	
	30 juin 2016	30 juin 2015
Résultat du portefeuille ⁸	45,0	14,4
Résultat opérationnel brut ⁹	20,5	(2,8)
Résultat net, part du Groupe	15,2	(0,7)

En normes IFRS (en millions d'euros)	Résultats annuels – Eléments du compte de résultat		
	31 décembre 2015	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Résultat du portefeuille ¹⁰	39,6	12,1	70,8
Résultat opérationnel brut ¹¹	5,9	(4,3)	61,4
Résultat net, part du Groupe	9,6	(6,1)	53,1

⁸ Le résultat du portefeuille se compose de la variation positive ou négative de juste valeur, complétée des revenus du portefeuille de type dividendes, intérêts, commissions, etc.

⁹ Le résultat opérationnel brut correspond au résultat du portefeuille d'investissement et d'instruments dérivés, augmenté des revenus des sociétés de gestion consolidées par intégration globale (le cas échéant) et après prise en compte des charges opérationnelles, c'est-à-dire avant prise en compte du résultat financier, de l'impôt et des résultats des participations mises en équivalence. Dans le cadre de sa future communication financière, la Société entend désigner cet agrégat sous le libellé suivant : « Résultat des activités de gestion d'actifs et d'investissement ».

¹⁰ Le résultat du portefeuille se compose de la variation positive ou négative de juste valeur, complétée des revenus du portefeuille de type dividendes, intérêts, commissions, etc.

¹¹ Le résultat opérationnel brut correspond au résultat du portefeuille d'investissement et d'instruments dérivés, augmenté des revenus des sociétés de gestion consolidées par intégration globale (le cas échéant) et après prise en compte des charges opérationnelles, c'est-à-dire avant prise en compte du résultat financier, de l'impôt et des résultats des participations mises en équivalence. Dans le cadre de sa future communication financière, la Société entend désigner cet agrégat sous le libellé suivant : « Résultat des activités de gestion d'actifs et d'investissement ».

En normes IFRS (en millions d'euros)	Eléments bilanciaux		
	30 juin 2016	31 décembre 2015	31 décembre 2014
Capitaux propres totaux	388,4	376,1	378,8
Capitaux propres, part du Groupe	388,4	376,1	378,8
Trésorerie brute ¹²	51,3	15,6	59,6
Endettement brut ¹³	144,7	238,3	107,1

Les comptes consolidés annuels et semestriels dont des extraits figurent ci-dessus sont disponibles au Chapitre VI (Comptes consolidés annuels et semestriels) du présent Document de base.

Informations financières *pro forma*

Chiffres non-audités	Information financière <i>pro forma</i>		
	30 juin 2016	30 juin 2015	31 décembre 2015
Données du compte de résultat			
<i>Résultat du portefeuille</i> ¹⁴	33,5	28,1	99,2
<i>Revenus des sociétés de gestion</i> ¹⁵	20,1	11,7	27,9
Revenus nets	53,7	39,8	127,1
Résultat opérationnel brut ¹⁶	9,4	5,5	55,6
Résultat net, part du Groupe	(5,4)	106,3	149,4
Données du bilan			
Capitaux propres, part du Groupe	1 518,5		
Trésorerie brute ¹⁷	790,8		
Endettement brut ¹⁸	231,4		

Les informations financières *pro forma* dont des extraits figurent ci-dessus sont disponibles au Chapitre V (Informations financières *pro forma*) du présent Document de base.

¹² La trésorerie brute se compose des disponibilités et des équivalents de trésorerie (constitués principalement de valeurs mobilières de placement).

¹³ L'endettement brut se compose des emprunts et dettes financières courantes et non courantes (concours bancaires inclus).

¹⁴ Le résultat du portefeuille se compose de la variation positive ou négative de juste valeur, complétée des revenus du portefeuille de type dividendes, intérêts, commissions, etc.

¹⁵ Les revenus des sociétés de gestion se composent des commissions de gestion, d'arrangement et de structuration, des commissions de performance et des revenus liés aux parts d'intéressement à la surperformance (*carried interest*) perçus par les sociétés de gestion (Tikehau IM et Tikehau Capital Europe).

¹⁶ Le résultat opérationnel brut correspond au résultat du portefeuille d'investissement et d'instruments dérivés, augmenté des revenus des sociétés de gestion consolidées par intégration globale (le cas échéant) et après prise en compte des charges opérationnelles, c'est-à-dire avant prise en compte du résultat financier, de l'impôt et des résultats des participations mises en équivalence. Dans le cadre de sa future communication financière, la Société entend désigner cet agrégat sous le libellé suivant : « Résultat des activités de gestion d'actifs et d'investissement ».

¹⁷ La trésorerie brute se compose des disponibilités et des équivalents de trésorerie (constitués principalement de valeurs mobilières de placement).

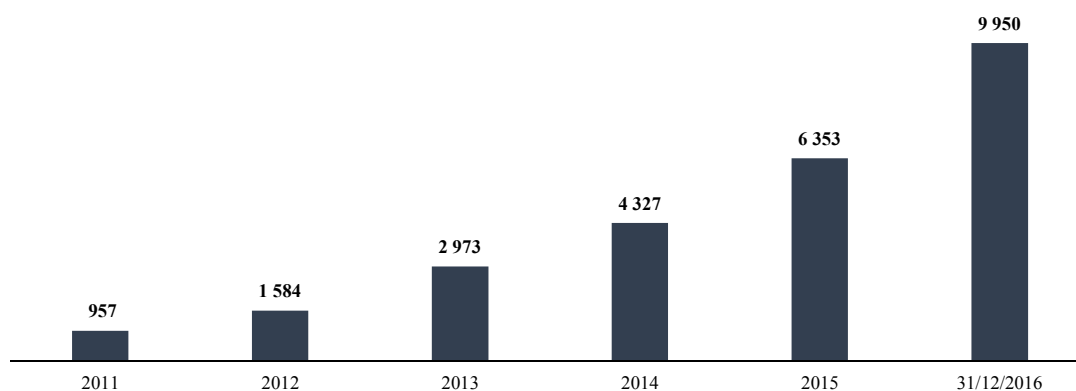
¹⁸ L'endettement brut se compose des emprunts et dettes financières courantes et non courantes (concours bancaires inclus).

Informations d'origine extracomptable

Le tableau suivant présente l'évolution des actifs sous gestion¹⁹ du Groupe depuis 2011 et la collecte nette induite sur chaque exercice :

(en millions d'euros)	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Actifs sous gestion (en fin de période) ²⁰	957	1 584	2 973	4 327	6 353	9 950
Collecte nette sur l'exercice	–	627	1 389	1 354	2 026	3 597

Le graphique suivant figure l'évolution des actifs sous gestion du Groupe depuis 2011 (en millions d'euros)²¹ :



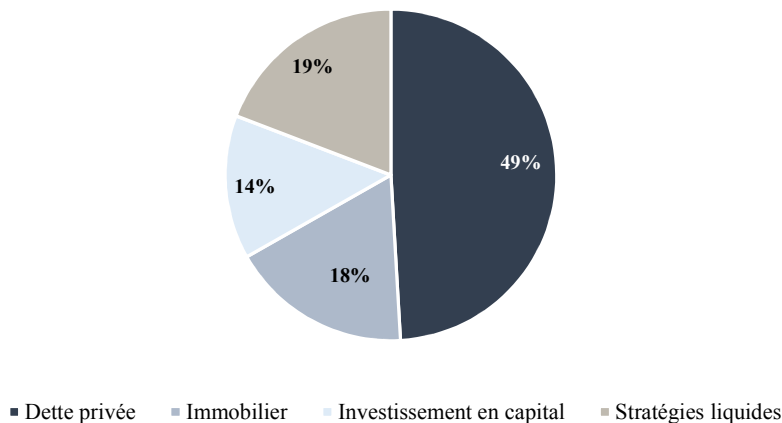
¹⁹ La notion d'actifs sous gestion est un indicateur de l'activité opérationnelle qui n'est pas reflété dans les comptes consolidés ou dans les informations financières *pro forma* de Tikehau Capital. En fonction des différentes stratégies, les actifs sous gestion correspondent notamment :

- (a) Pour les stratégies liquides : à la valeur liquidative des fonds (la valeur liquidative de chaque type de parts du fonds étant multipliée par le nombre de parts en circulation) ou à l'engagement des souscripteurs pour les mandats de gestion ;
- (b) Pour les activités de dette privée : (i) aux engagements des souscripteurs durant les périodes de levée de fonds et d'investissement, (ii) à la valeur liquidative des fonds, une fois la période d'investissement révolue, et (iii) aux engagements des souscripteurs pour les activités de CLO.
- (c) Pour les activités immobilières : à la dernière valeur d'expertise disponible des actifs figurant dans les fonds (ou, à défaut, au coût historique des actifs) majorée de la trésorerie et des autres éléments d'actifs du fonds, le cas échéant ;
- (d) Pour l'investissement en capital : à la dernière valorisation disponible des actifs en incluant notamment les investissements dans les plateformes (y compris le *goodwill*) et la trésorerie disponible (c'est-à-dire nette des engagements non-appelés).

²⁰ Actifs sous gestion estimés au 31 décembre 2016 sur une base *pro forma*. Voir la Section I.4(a)(ii) (L'allocation et les revenus du capital de Tikehau Capital) du présent Document de base.

²¹ Source : Société

Le graphique suivant présente la répartition des actifs sous gestion du Groupe au 31 décembre 2016 (10 milliards d’euros²²) entre les différentes lignes de métier du Groupe : (i) dette privée, (ii) immobilier, (iii) investissement en capital et (iv) stratégies liquides qui sont décrites aux Sections I.4(b) à I.4(e) (Activités de dette privée), (Activités immobilières), (Investissement en capital) et (Stratégies liquides) du présent Document de base²³ :



Une présentation détaillée des principaux indicateurs que la Société entend suivre à l’avenir figure à la Section II.1 (Présentation générale des activités, des résultats et de la situation financière) du présent Document de base.

3. Atouts concurrentiels et stratégie

(a) Atouts concurrentiels

Depuis sa création en 2004, Tikehau Capital se caractérise par une croissance rapide des encours sous gestion (voir la Section I.2 (Chiffres Clés) du présent Document de base). Fort de son implantation européenne à travers ses bureaux à Paris, Londres, Milan et Bruxelles et en Asie, à Singapour, le Groupe a entamé un développement rapide sur les marchés internationaux.

Tikehau Capital entend être un des acteurs alternatifs de référence en Europe et dans le monde ayant un modèle économique fondé sur sa capacité à allouer son capital dans différentes stratégies et à proposer à ses clients et investisseurs une offre à forte valeur ajoutée.

Tikehau Capital revendique son indépendance par une stratégie d’investissement libre, sélective et fondée sur une analyse fondamentale approfondie, c’est-à-dire en restant discipliné dans l’approche et les *process* internes. Cette politique lui a permis de connaître une croissance rapide tout en assurant la solidité de ses revenus et sa pérennité économique à long terme.

(i) Un modèle économique conciliant croissance et résilience

Une capacité de croissance forte auprès de clients de premier plan

Depuis ses débuts comme véhicule d’investissement, Tikehau Capital a connu une croissance très rapide avec une multiplication de ses encours investis par plus de 50 en dix années²⁴, grâce à une approche commerciale

²² Actifs sous gestion estimés au 31 décembre 2016 sur une base *pro forma*. Voir la Section I.4(a)(ii) (L’allocation et les revenus du capital de Tikehau Capital) du présent Document de base.

²³ Source : Société

²⁴ Source : Société – Voir ci-après le graphique de l’évolution des actifs sous gestion du Groupe depuis 2011.

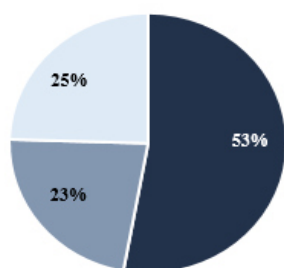
fondée sur la construction de relations privilégiées avec ses clients/investisseurs et une performance régulière sur le long terme lui permettant de se positionner en tant qu'acteur de référence dans le domaine de la gestion d'actifs alternative.

Evolution des actifs sous gestion du Groupe depuis 2011²⁵ :

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Actifs sous gestion ²⁶ (en fin de période, en millions d'euros)	957	1 584	2 973	4 327	6 353	9 950
Taux de croissance	–	66%	88%	46%	47%	57%

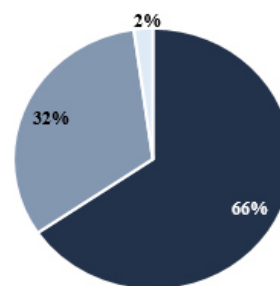
D'abord axée vers l'investissement opportuniste, la stratégie et les performances de Tikehau Capital lui ont permis d'attirer un nombre croissant d'investisseurs de toutes catégories (institutionnels, distributeurs, investisseurs privés et *family offices*) et de proposer des supports d'investissement variés, aussi bien par type de support (fonds fermés, fonds ouverts) que par classe d'actifs (investissement en capital, dette, immobilier). Cette diversification lui a conféré dès le début une capacité à développer des relations commerciales de confiance avec tous types de clients en répondant à leur besoin de façon personnalisée.

Répartition des actifs sous gestion de Tikehau IM



■ Dette privée ■ Immobilier ■ Stratégies liquides

Répartition de la base d'investisseurs de Tikehau IM au 31 décembre 2016



■ Institutionnels ■ Distributeurs et investisseurs privés ■ Autre

Cette capacité à se positionner comme acteur différenciant et indépendant est au cœur de la stratégie de Tikehau Capital. Elle permet de tirer parti du souhait des investisseurs de trouver des opportunités de placement alternatives présentant un couple rentabilité/risque approprié tout en s'assurant d'une relation de haut niveau avec leurs gérants.

L'approche du Groupe se trouve confirmée par les partenariats capitalistiques noués avec certains de ses investisseurs qui ont souhaité investir au capital de différentes entités du Groupe, traduisant ainsi leur confiance dans les performances futures du Groupe. La capacité du Groupe à attirer des investisseurs de long terme tels que Crédit Mutuel Arkéa, MACSF, Temasek, FFP ou Amundi témoigne de cette capacité à gagner la confiance d'acteurs de premier plan dans le monde de l'investissement et est un gage de la pertinence du

²⁵ Source : Société – Actifs sous gestion estimés au 31 décembre 2016 sur une base *pro forma*. Voir également la Section I.4(a)(ii) (L'allocation et les revenus du capital de Tikehau Capital) du présent Document de base.

²⁶ Actifs sous gestion estimés au 31 décembre 2016 sur une base *pro forma*. Voir la Section I.4(a)(ii) (L'allocation et les revenus du capital de Tikehau Capital) du présent Document de base.

modèle économique du Groupe. En outre, des partenariats commerciaux peuvent aussi être noués afin d'accéder à un réseau de distribution encore plus étendu.

Par ailleurs, la croissance du Groupe s'est accompagnée de son implantation à l'étranger par l'ouverture de bureaux à Londres, Bruxelles, Milan et Singapour. Cette stratégie répond au souhait du Groupe d'être un acteur international présent aux côtés de ses investisseurs et actionnaires, ainsi qu'au plus près des actifs dans lesquels ses fonds sont investis. A titre d'exemple, l'ouverture du bureau de Singapour s'est suivie de l'entrée de Temasek au capital de la Société ainsi que du rachat d'IREIT Global Group, la société de gestion d'IREIT Global, une foncière cotée à la bourse de Singapour.

Une capacité à allouer le capital du Groupe, au cœur de sa stratégie

Le modèle de Tikehau Capital est articulé autour de son savoir-faire en matière d'allocation de capital, qui permet d'optimiser la rentabilité de ses fonds propres. Fort de son historique d'investissement, le Groupe a développé une compétence reconnue en la matière et la décline dans trois axes d'investissement. (Voir la Section I.4(a)(ii) (L'allocation et les revenus du capital de Tikehau Capital) du présent Document de base.)

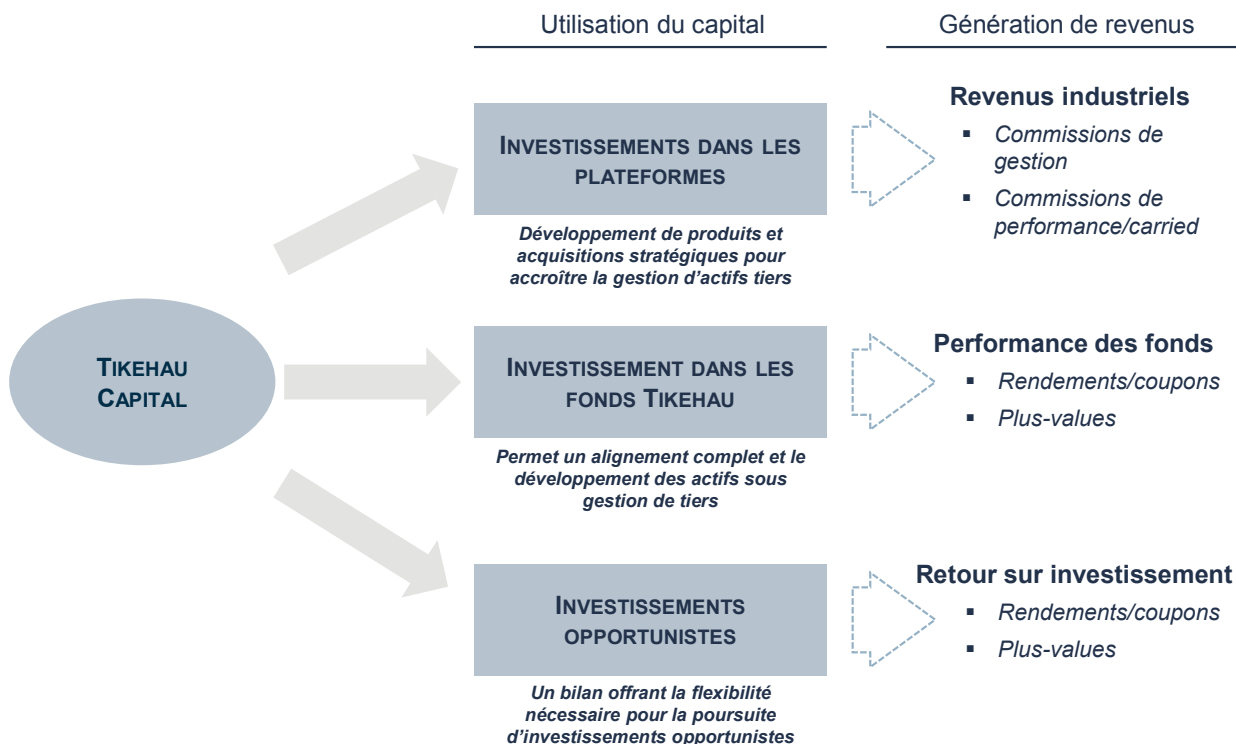
En premier lieu, Tikehau Capital investit dans ses outils industriels constitués par ses filiales (Tikehau IM détenue à près de 100%, Salvepar détenue à près de 60%, Tikehau Capital Europe détenue à environ 75%, ou IREIT Global Group détenue à 80%) afin d'accélérer leur développement organique, et acquiert des activités complétant les plateformes existantes ou apportant des compétences nouvelles. Opérateur et actionnaire de ces plateformes, le Groupe bénéficie ainsi du développement de leur base de revenus (commissions de gestion, de transaction et de surperformance) ainsi que de parts d'intéressement à la surperformance (*carried interest*). Sur une base *pro forma* au 30 juin 2016, les participations dans les plateformes du Groupe représentaient 20,4% du total des actifs de la Société.

Tikehau Capital est également investisseur au sein des véhicules gérés par le Groupe ou co-investisseur dans les opérations réalisées par ceux-ci. Conscient de la qualité des supports d'investissement proposés par ses filiales, le Groupe y alloue une part substantielle de ses fonds propres. Il investit en outre dans les nouveaux véhicules proposés à la commercialisation afin de démontrer sa conviction dans la proposition d'investissement et de constituer le capital d'amorçage usuel au lancement des nouveaux véhicules. La Société bénéficie de frais de gestion réduits sur les investissements qu'elle réalise dans les véhicules du Groupe. De la sorte, Tikehau Capital bénéficie de la performance des véhicules gérés par ses filiales de gestion.

Enfin, Tikehau Capital est investisseur stratégique opportuniste dans des actifs pouvant présenter un intérêt stratégique pour le Groupe à moyen terme ou permettant d'améliorer la rentabilité des fonds propres du Groupe, en particulier sur des stratégies sur lesquelles le Groupe n'est pas encore présent. Ces investissements, pour lesquels le savoir-faire est lié à l'activité originelle de Tikehau Capital, lui permettent de bénéficier éventuellement des distributions servies par ces investissements et des plus-values de cession.

La conjonction de ces trois axes d'investissement associée à la politique de flexibilité de l'allocation du capital développée par le Groupe lui permet de bénéficier de trois sources de revenus dont le caractère diversifié permet d'en améliorer la récurrence, et donc la solidité de son modèle économique.

Le graphique suivant synthétise ces trois axes d'allocation du capital et les revenus associés attendus :



Des fonds propres permanents pour soutenir la stratégie de croissance

Fort de 1,5 milliard d'euros de fonds propres au 30 juin 2016 (sur une base *pro forma*) qui garantissent son indépendance d'action, le Groupe bénéficie d'une réserve substantielle de capital stable conjuguée à un levier historiquement faible pouvant être déployé dans les trois axes stratégiques décrits plus haut. Tikehau Capital considère que ses fonds propres sont un atout substantiel dans le cadre d'une stratégie de développement accéléré, lui permettant de déployer rapidement de nouveaux fonds, d'accélérer l'investissement dans les plateformes du Groupe, de procéder à des acquisitions opportunistes ou de faire face, le cas échéant, à des conditions de marché adverses.

Bénéficiaire de fonds propres importants permet au Groupe de considérer diverses transactions, le cas échéant de taille importante. Cette meilleure optionnalité stratégique augmente ainsi la création de valeur potentielle pour les clients du Groupe. Dans un contexte de concurrence accrue, elle participe donc à la différenciation de l'offre commerciale du Groupe. A cet égard, le Groupe a déjà mené à bien des acquisitions importantes telles que celle de Salvepar réalisée en octobre 2012, la gestion de l'activité de dette senior européenne (*leveraged loans*) de Lyxor annoncée en octobre 2016 ou encore IREIT Global Group réalisée en novembre 2016.

Enfin, les montants disponibles à l'investissement au niveau des fonds du Groupe (soit la somme (i) des montants disponibles en numéraire sur les comptes des fonds et (ii) des montants engagés par les investisseurs dans les fonds qui ne sont pas appelés à cette date) qui représentaient un montant de l'ordre de 2,4 milliards d'euros au 31 décembre 2016, constituent également une réserve substantielle de croissance que Tikehau Capital entend déployer de façon maîtrisée afin d'assurer une rentabilité maximale pour ses investisseurs. Ces fonds disponibles ou « *dry powder* » (y compris les fonds disponibles au niveau de la Société et de ses filiales dédiées à l'investissement) constituent donc un atout concurrentiel majeur du Groupe dans le cadre de sa stratégie de croissance, que ce soit dans le cadre du lancement de nouveaux fonds, de nouveaux produits ou de nouvelles stratégies.

Des revenus en croissance élevée et fortement résilients

Le chiffre d'affaires du Groupe provient essentiellement de l'activité de Tikehau IM, principale société de gestion du Groupe avec environ 78% des actifs sous gestion du Groupe au 31 décembre 2016.²⁷ La Société anticipe que ses actifs sous gestion devraient connaître une croissance élevée dans les années prochaines sous l'effet principalement (i) de la hausse des encours sous gestion, (ii) de l'investissement effectif des fonds engagés qui les rendra générateurs de commissions de gestion (dans la mesure où, dans les fonds fermés, le taux de commission de gestion diffère en général entre les montants engagés par les investisseurs et les montants effectivement investis par les fonds) et (iii) de l'arrivée à maturité des parts d'intéressement à la surperformance (*carried interests*). Ces dernières permettent de recevoir un complément de rémunération prélevé sur le rendement généré par certains fonds fermés (fonds de dette privée et fonds immobiliers) au-delà d'un niveau de TRI (voir le Glossaire figurant en Section IX.5) fixé dans la documentation du fonds. Elles devraient commencer à se matérialiser à compter de la maturité des principaux fonds fermés gérés actuellement par le Groupe. (Voir la Section I.4(a)(ii) (L'allocation et les revenus du capital de Tikehau Capital) du présent Document de base.)

Il convient de noter que ces deux derniers facteurs sont indépendants de l'évolution des encours. Ils s'ajoutent aux caractéristiques inhérentes au modèle économique des gestionnaires alternatifs qui bénéficient d'une meilleure résistance aux retournements de conjoncture grâce à leur capacité à appliquer un commissionnement plus élevé rémunérant la valeur ajoutée de leur gestion.

Par ailleurs, le Groupe entend poursuivre le lancement successif de nouveaux fonds permettant de créer un réservoir d'actifs sous gestion à plusieurs stades d'investissement, susceptibles de générer des revenus liés à la performance (commissions de surperformance et parts d'intéressement à la surperformance (*carried interests*)). Ce lancement en série permettra à moyen terme de conférer un caractère de récurrence aux revenus liés à la performance de la gestion. Ainsi, le Groupe a lancé avec succès son troisième fonds de dette privée en 2016 (TDL III – Voir la Section I.4(b)(i) (Activités de *direct lending*) du présent Document de base), en ayant pour objectif le lancement récurrent de nouveaux fonds sur cette stratégie, mais aussi sur d'autres stratégies.

Au surplus, le Groupe investit une part importante de ses fonds propres dans les fonds qu'il gère, et bénéficie donc de leur rendement. Il s'agit donc d'une source de revenus complémentaire, de nature différente, ce qui en accroît la diversification et en améliore la solidité.

(ii) Une stratégie commerciale à haute valeur ajoutée et alignée avec le client

Une diversification étudiée pour supporter la stratégie commerciale du Groupe

Au-delà des bénéfices que la diversification des sources de revenus apporte au modèle économique du Groupe, ce dernier a également mis en place une approche multi-stratégies qui permet de se différencier de la concurrence en proposant aux investisseurs des produits répondant à la majorité de leurs besoins dans les classes d'actifs alternatives.

Le Groupe est ainsi présent sur la dette privée, l'immobilier et l'investissement en capital (coté et non coté) qui sont les classes d'actifs que les investisseurs privilégient aujourd'hui (voir la Section I.5(c) (Un attrait de plus en plus marqué pour les actifs alternatifs) du présent Document de base). Tikehau Capital est donc en mesure de proposer à ses investisseurs une offre très complète et une connaissance de ces marchés porteuse de valeur ajoutée pour leurs choix d'allocation.

Cette diversification permet également d'élargir la typologie d'investisseurs cibles pour le Groupe et de créer des synergies et des effets de vente croisée entre les différentes stratégies.

²⁷ Pour Tikehau IM et Tikehau Capital : Actifs sous gestion estimés au 31 décembre 2016 sur une base *pro forma*.

Des équipes performantes et prudentes, gage d'une relation client de haut niveau

Tikehau Capital a constitué depuis sa création des équipes de management et de gestion de très haut niveau. Le renforcement de ces équipes au cours des dernières années a permis d'attirer des professionnels expérimentés provenant d'horizons divers et apportant un regard complémentaire sur les marchés et leurs évolutions structurelles. En particulier, la qualité de l'équipe de recherche composée de neuf spécialistes permet de prendre des positions de conviction génératrices de valeur ajoutée (*alpha*). Ces équipes sont toutes fortement imprégnées des valeurs entrepreneuriales qui constituent la culture du groupe depuis sa création : l'engagement, l'exigence, et la fiabilité. En outre, l'excellent accès des équipes de gestion aux opérations en cours dans l'univers de la dette privée et de l'immobilier est un gage de leur capacité à réaliser les investissements présentant le meilleur couple risque-rentabilité. Cette valeur ajoutée de la gestion permet ainsi l'application d'un meilleur barème de commissionnement et la fidélisation des clients investisseurs.

La qualité des équipes d'investissement a été reconnue par les investisseurs et les observateurs par l'obtention de multiples récompenses, telles que *Private Debt Lender of the Year* en 2016 par Private Equity Magazine, *Unitranche Lender of the Year* en Europe en 2015 par Private Debt Investor, *The Best Financial Provider in Small-Mid Cap Category* en 2015 par Private Equity Magazine, *Nominated Lender of the Year* en 2014 par Private Debt Investor, etc.

Enfin, de la performance de la gestion découle la fidélité des clients dans les fonds et leur engagement souvent renouvelé. Le Groupe jouit d'une forte capacité à se voir confier des mandats de gestion pour des clients uniques ainsi qu'à lever des fonds fermés de taille croissante au cours des années ; ainsi la taille moyenne des fonds gérés par le Groupe a-t-elle été multipliée par quatre en quatre ans.

Une présence internationale grandissante au service du modèle économique du Groupe

Fort de ses succès et de la constitution d'un réseau solide sur son principal marché, le Groupe a rapidement entamé une stratégie active d'implantation à l'étranger. Ainsi, le Groupe a ouvert à Londres un bureau dès 2013, avant les ouvertures de Singapour (2014) puis Milan et Bruxelles (2015). Cette stratégie d'implantation est motivée par la volonté de développer une présence au cœur même des marchés ciblés par le Groupe et de créer une relation plus étroite entre le Groupe et ses investisseurs, d'une part, et un meilleur accès aux possibilités d'investissement, d'autre part. Cette démarche s'inscrit dans la stratégie du Groupe de construire une relation de long terme avec ses clients, et de pouvoir investir dans des actifs offrant une rentabilité accrue.

Cette approche vis-à-vis des investisseurs et investissements internationaux est guidée par une volonté forte de préserver la valeur de la relation avec les clients et donc un recours maîtrisé aux réseaux de distribution, qu'ils soient réseaux des banques privées, conseillers en gestion de patrimoine, apporteurs d'affaires, et réseaux institutionnels ou des banques proposant de distribuer des fonds externes à leur groupe dans leurs réseaux par le biais d'accords de distribution. Ainsi, la valeur ajoutée des réseaux de distribution est régulièrement évaluée (en termes de volumes de placement et de taux de rétrocession), afin d'ajuster la stratégie du Groupe en la matière (choix et rémunération des réseaux de distribution, adéquation de la politique de commercialisation avec les attentes des clients, recrutement de commerciaux pour couvrir des marchés spécifiques, etc.).

Une structure managériale et actionnariale gage du développement maîtrisé et à long terme

Le Groupe dispose d'une équipe managériale reconnue pour son expérience et sa capacité à mener avec succès un projet d'entreprise de croissance créateur de valeur en quelques années. Les fondateurs de Tikehau Capital en sont ainsi aujourd'hui les dirigeants et principaux actionnaires. Par ailleurs, le Groupe a mis en place une structure fortement incitative à la création de valeur sur le long terme pour ses principaux cadres, qui sont actionnaires du Groupe pour une part significative de leur patrimoine propre. A l'inverse d'une structure de *carried interest* classique (c'est-à-dire d'intéressement des équipes à la surperformance des fonds gérés), la valeur de la participation des dirigeants et principaux cadres du Groupe varie en fonction de la valeur du Groupe à la hausse comme à la baisse et est répartie sur l'ensemble des métiers du Groupe, ce qui crée une solidarité de fait entre les équipes de gestion du Groupe. (Voir la Section I.4(a)(i) (Présentation des activités

de Tikehau Capital) du présent Document de base.) Il s'ensuit que les dirigeants et cadres du Groupe sont incités à une croissance forte, rentable et prudente.

Ce modèle d'alignement d'intérêts se traduit par ailleurs dans l'actionnariat du Groupe par la présence à son capital d'actionnaires institutionnels de long terme également, pour une grande partie d'entre eux, investisseurs au sein des véhicules gérés par le Groupe ou co-investisseurs aux côtés de véhicules du Groupe.

Cette forte convergence d'intérêts entre dirigeants, cadres, actionnaires et clients crée ainsi un cercle vertueux pour l'ensemble des parties prenantes du Groupe.

Une culture interne axée sur la performance

Tikehau Capital se distingue par une culture fortement axée sur la performance résultant de son modèle d'alignement d'intérêts entre ses parties prenantes. Fort du succès de sa stratégie de croissance, le Groupe a pu attirer et retenir des profils provenant d'horizons divers (dirigeants de banques et de holdings de participations, banquiers et avocats d'affaires, etc.) afin de constituer une équipe disposant d'un haut niveau d'expertise et d'un esprit entrepreneurial.

Les équipes du Groupe font ainsi preuve d'un goût prononcé pour l'innovation et l'esprit d'initiative au service des clients et de la stratégie du Groupe. Le souci de la rigueur dans l'analyse fondamentale et la pratique du sens critique sont des gages de l'indépendance d'esprit des collaborateurs. Cette indépendance d'esprit a permis de forger une culture d'investissement de conviction, parfois à rebours des tendances de marché, en ligne avec la volonté de Tikehau Capital d'apporter une valeur ajoutée supplémentaire pour ses investisseurs.

Parmi les effectifs du Groupe et de Tikehau Capital Advisors, une trentaine de salariés seniors du Groupe (exerçant des responsabilités dans les activités de gestion ou transversales du Groupe) sont associés et ont investi dans une société commune qui détient une participation dans Tikehau Capital Advisors et qui reçoit 20% de l'intéressement lié à la surperformance (*carried interest*) des fonds gérés par le Groupe. Les 80% restants sont ventilés à parts égales entre Tikehau Capital, Tikehau IM et Tikehau Capital Advisors. Ces parts d'intéressement à la surperformance (*carried interest*) concernent exclusivement certains fonds fermés (fonds de dette privée et fonds immobiliers, les commissions de surperformance des fonds ouverts étant intégralement perçues par Tikehau IM) et permettent de percevoir une portion du rendement des investisseurs au-delà d'un niveau de TRI (voir le Glossaire figurant en Section IX.5) fixé dans la documentation du fonds. (Voir la Section I.4(a)(ii) (L'allocation et les revenus du capital de Tikehau Capital) du présent Document de base.) Cette structure permet d'inciter ces salariés à la performance du Groupe et elle crée une solidarité entre toutes les activités en prévenant tout effet de silo.

(b) Stratégie

Depuis sa création, Tikehau Capital a connu une croissance rapide, régulière et soutenue. Tikehau Capital estime que cette croissance est fondée sur un modèle économique constituant un atout concurrentiel majeur dans son industrie (voir la Section I.3(a)(i) (Un modèle économique conciliant croissance et résilience) du présent Document de base) et qui se trouve au cœur de sa stratégie de croissance rapide et créatrice de valeur. Le Groupe entend donc poursuivre les initiatives stratégiques décrites ci-dessous.

(i) Poursuivre le développement du modèle économique

Tikehau Capital entend poursuivre son développement pour se positionner comme acteur alternatif de référence ayant un modèle économique fondé sur sa capacité à allouer son capital. A cet effet, la stratégie du Groupe repose sur la mise en place d'une structure financière qu'il estime solide lui permettant de déployer son capital de façon flexible en fonction des évolutions anticipées structurelles ou conjoncturelles des marchés afin d'optimiser leur rentabilité tout en assurant une génération de revenus récurrente.

Ainsi, les augmentations de capital successives de juillet 2016 et janvier 2017 ont permis au Groupe de disposer de ressources propres substantielles lui permettant de se développer dans les axes stratégiques qu'il

définit comme suit. (Voir la Section VIII.5(a) (Historique du capital social au cours des trois derniers exercices) du présent Document de base.)

En premier lieu, le Groupe entend continuer d'investir substantiellement au sein des fonds qu'il gère, afin (i) d'en assurer le lancement et la commercialisation, et notamment de susciter un alignement de ses intérêts avec ses clients, et (ii) de bénéficier du rendement de ces fonds, constituant ainsi une source de revenus récurrents. Le lancement progressif et régulier de nouveaux fonds fermés devrait permettre de renforcer la récurrence des revenus du Groupe, en particulier ceux liés à la surperformance. Convaincu de la qualité des fonds qu'il gère, le Groupe considère que ceux-ci sont un emploi particulièrement approprié pour ses ressources.

Par ailleurs, le Groupe entend développer ses plateformes de gestion, au premier rang desquelles Tikehau IM, par la constitution et le recrutement d'équipes de talent. Il entend également créer de nouveaux fonds au cours des années à venir sur les stratégies qu'il considère comme les plus créatrices de valeur (dette privée, immobilier, investissement en capital et stratégies liquides), notamment du point de vue de l'appétit des investisseurs, du niveau de commissionnement applicable pour ces produits et des conditions et cycles macroéconomiques. Le développement organique des plateformes de gestion sera accompagné d'initiatives de croissance externe ciblées permettant d'augmenter la taille des activités existantes du Groupe et d'apporter de nouvelles compétences afin de compléter l'offre-produits (à l'instar des acquisitions d'IREIT Global Group et de la gestion de l'activité de dette senior européenne (*leveraged loans*) de Lyxor UK fin 2016).

Il s'agit ainsi pour le Groupe de disposer d'une base de revenus composée des commissions de gestion et des revenus liés à la surperformance de la gestion (parts d'intéressement à la surperformance (*carried interests*) et commissions de surperformance) suffisamment importante pour en améliorer le caractère récurrent.

Enfin, le Groupe, qui s'est constitué grâce à une approche indépendante et opportuniste des marchés, entend cultiver les valeurs qui ont permis à son management et à ses équipes de construire le Groupe depuis sa création. Tikehau Capital entend donc poursuivre sa stratégie d'investissement opportuniste, en particulier dans les cas où des possibilités d'investissement se matérialiseraient en dehors des fonds qu'il gère et commercialise, ou afin de construire des positions stratégiques en vue d'un développement futur. Tikehau Capital estime que ces investissements devraient permettre de favoriser la diversification, de nouer des partenariats, de se positionner sur de futures opérations de croissance externe, mais également de bénéficier d'effets de cycle ou de marché, et, ce, en s'appuyant sur l'expertise et le savoir-faire des équipes du Groupe dans le domaine de l'investissement.

Tikehau Capital estime que l'allocation du capital et son adaptabilité en fonction de l'environnement de marché devrait permettre ainsi de poursuivre le développement de plusieurs sources de revenus qui soutiendront la résilience de l'activité du Groupe tout en bénéficiant de l'expertise de ses équipes, et qui permettent d'améliorer la rentabilité de ses fonds propres.

(ii) Augmenter les actifs sous gestion et élargir le portefeuille d'investissements

Fort des succès commerciaux réalisés auprès d'une large clientèle institutionnelle en France et en Europe, le Groupe entend poursuivre son développement en étendant ses régions de prospection commerciale. Il convient de noter à cet égard que le Groupe n'a, à ce jour, eu aucune démarche active auprès des investisseurs nord-américains, mais a toutefois réussi à atteindre 10 milliards d'euros d'actifs sous gestion au 31 décembre 2016²⁸. Par ailleurs, Tikehau Capital a placé au centre de sa stratégie l'effet d'échelle, c'est-à-dire l'utilisation du levier opérationnel permettant, avec un niveau de ressources comparable, de traiter un volume d'affaires (notamment : investisseurs, montants investis et investissements) plus important. De ce fait et compte tenu de sa stratégie et de ses projets de développement, le Groupe entend gérer un montant d'actifs supérieur à 20 milliards d'euros à horizon 2020. Cette stratégie de développement passe par plusieurs initiatives que le Groupe a déjà entreprises ou compte lancer prochainement.

²⁸ Actifs sous gestion estimés au 31 décembre 2016 sur une base *pro forma*. Voir la Section I.4(a)(ii) (L'allocation et les revenus du capital de Tikehau Capital) du présent Document de base.

Accélérer le développement à l'étranger – Le Groupe a débuté son implantation à l'étranger par l'ouverture d'un bureau à Londres, qui regroupe aujourd'hui, entre autres, une partie de l'équipe en charge des activités de *direct lending* et de *leveraged loans*, ainsi que l'équipe en charge du développement et de la commercialisation des CLO (voir le Glossaire figurant en Section IX.5). Cette ouverture a été suivie de celle des bureaux de Singapour, puis de Milan et de Bruxelles. L'objectif du Groupe est, par ces implantations, d'assurer une relation commerciale de proximité, de bénéficier d'une plus grande capacité d'origination d'investissements et d'installer, au sein de certains de ces bureaux, un pôle de compétence métier, le tout contribuant au renforcement du rayonnement du Groupe dans chacune de ses régions cibles. Ainsi, l'implantation d'un bureau à Singapour a-t-elle été suivie de l'entrée au capital du Groupe de Temasek, société d'investissement de Singapour, disposant d'environ 160 milliards d'euros d'actifs sous gestion, et par l'acquisition d'IREIT Global Group. Ces deux opérations majeures ont permis un ancrage fort du Groupe dans la région, par l'adjonction de compétences locales fortes dans le métier de l'investissement immobilier et le soutien stratégique d'un partenaire de premier rang.

La priorité du Groupe est de développer, par l'intermédiaire de ses implantations régionales et en direct, la couverture de clients en Amérique du Nord, Moyen-Orient et Asie-Pacifique. Dans cette optique, le Groupe continuera d'étudier des possibilités d'implantation dans de nouveaux pays, notamment en Europe ou en Amérique du Nord. Sa stratégie commerciale repose sur l'historique d'investissement du Groupe et le succès des levées de fonds récentes qui suscitent une dynamique vertueuse. Tikehau Capital entend ainsi tirer parti de son expérience et des performances réalisées à ce jour afin de proposer aux investisseurs de ces régions une offre différenciée d'investissement. Le Groupe entend en outre bénéficier de l'intérêt croissant des investisseurs pour la zone Europe, notamment compte tenu des anticipations des évolutions macro-économiques futures. Cette croissance sera soutenue par le renforcement des équipes en charge du développement de chacun de ces marchés.

Lever de nouveaux fonds de façon régulière et de taille croissante – Tikehau Capital a mis en place une stratégie de croissance rapide qui lui a permis d'atteindre en quelques années une taille suffisante pour construire les bases d'un développement pérenne de toutes ses plateformes de gestion. En faisant croître rapidement la taille de ses encours, le Groupe vise également à se donner les moyens d'étudier des investissements de taille accrue susceptibles d'améliorer le rendement de ses fonds et à bénéficier d'économies d'échelle substantielles sur ses coûts de structure.

Ainsi, en matière de dette privée, le Groupe gère près de 4,9 milliards d'euros d'actifs en fonds de prêt direct (*direct lending*) et de *leveraged loans*. Il a récemment mené à bien la levée du fonds Tikehau Direct Lending III (TDL III) pour un montant de 610 millions d'euros. Tikehau Capital entend poursuivre ce mouvement en lançant de nouveaux fonds sur ses différentes stratégies d'investissement, afin de renforcer la récurrence de sa génération de commissions de gestion et de revenus liés à la performance, et de bénéficier de l'effet de taille qui en découle. L'acquisition de la gestion de l'activité de dette senior (*leveraged loans*) européenne de Lyxor UK (environ 700 millions d'euros d'actifs gérés) et l'émission d'un deuxième CLO (414 millions d'euros), toutes deux réalisées fin 2016, s'inscrivent dans cette stratégie.

Dans le domaine de l'immobilier, l'acquisition d'IREIT Global Group (voir la Section I.4(c)(iii) (Activités immobilières exercées via IREIT Global) du présent Document de base), dont le portefeuille a aujourd'hui une valeur d'actif nette d'environ 450 millions d'euros, permet également d'accroître fortement la taille des actifs sous gestion du Groupe dans cette stratégie en bénéficiant d'une plateforme d'investissement en Europe au travers d'un véhicule dont la cotation à Singapour lui confère une visibilité particulière auprès des investisseurs asiatiques.

Elargir l'offre de produits – En parallèle, le Groupe analyse en permanence le développement de nouvelles gammes de fonds sur la base des besoins identifiés chez ses clients et de leur disponibilité à ce jour. Cette démarche s'inscrit dans la stratégie du Groupe de fournir des réponses rapides et innovantes aux besoins de ses clients. Par ailleurs, le Groupe développe des mandats de gestion pour des clients spécifiques qui lui confient la gestion d'une partie de leur trésorerie, dans le prolongement de sa stratégie de fournir un service à forte valeur ajoutée.

Poursuivre le développement des fonds ouverts (« stratégies liquides ») – Le Groupe considère que les fonds ouverts sont un pilier de sa croissance, aux côtés du développement des fonds fermés. Ils permettent en effet de recueillir des souscriptions substantielles lorsqu'ils surperforment leurs marchés de référence et participent à la diversification des sources de revenus du Groupe.

Poursuivre la recherche de nouveaux investissements – Tikehau Capital met également l'accent sur la recherche et l'identification de nouvelles cibles d'investissement, en particulier au-delà des univers habituellement explorés par les gestionnaires de fonds. La taille croissante des fonds sous gestion du Groupe lui permet ainsi d'élargir l'univers des investissements qu'il peut envisager, ce qui améliore son potentiel d'offrir à ses investisseurs de la surperformance.

(iii) Optimiser les revenus de la gestion

Au-delà de sa capacité à faire croître rapidement ses actifs sous gestion, Tikehau Capital a identifié les moyens d'optimiser les revenus qui en découlent.

Poursuivre le processus d'investissement des fonds levés – Le Groupe entend augmenter sa rentabilité en augmentant ses actifs sous gestion, mais aussi par le processus naturel d'investissement des fonds levés. Ainsi, Tikehau Capital estime que l'investissement progressif de ces fonds devrait se traduire par (i) une augmentation mécanique de la base d'actifs générant des commissions de gestion (dans la mesure où, dans les fonds fermés, le taux de commission de gestion diffère en général entre les montants engagés par les investisseurs et les montants effectivement investis par les fonds), et (ii) dans un second temps, s'il y a lieu, par le déclenchement des commissions de surperformance et des parts d'intéressement à la surperformance (*carried interests*), ce qui pourrait constituer des revenus supplémentaires significatifs pour le Groupe. Le déploiement de ces sources de revenus devrait permettre, toutes choses étant égales par ailleurs, d'augmenter la base récurrente des revenus du Groupe. A titre d'illustration, au 30 juin 2016, 57,3% des actifs étaient soumis aux commissions de gestion, laissant une marge de progression du chiffre d'affaires au seul regard de l'augmentation à venir du taux d'actifs soumis à ces commissions de gestion.

Capitaliser sur la valeur ajoutée de la gestion et de la relation-client – Tikehau Capital place au centre de sa stratégie la qualité de sa recherche et son positionnement privilégiant l'indépendance de vue. Celle-ci lui permet d'apporter la valeur ajoutée supplémentaire de sa gestion (« *alpha* ») et, donc, de fidéliser ses clients et d'optimiser la tarification de ses prestations. Tikehau Capital considère également qu'une réactivité forte aux requêtes de ses investisseurs et prospects est un élément crucial de la relation-client. Le Groupe place ainsi au cœur de sa stratégie la mise en place d'outils de marketing produit et de reporting et développe une relation étroite avec ceux-ci en fonction de leurs besoins spécifiques par l'intermédiaire d'une couverture intensive.

Tikehau Capital vise également à développer les produits qui permettent de facturer des commissions de gestion et de surperformance plus élevées (par exemple dans le domaine du *private equity*, notamment axé sur son savoir-faire existant dans le *private equity* minoritaire et les co-investissements internationaux aux côtés de partenaires externes de premier plan, l'investissement en capital étant réalisé essentiellement à partir des fonds propres du Groupe à ce jour) en développant des expertises reconnues, en capitalisant sur la performance des fonds qu'il gère déjà et la qualité du suivi de ses clients. Il s'agit pour le Groupe de décliner son savoir-faire et la valeur ajoutée de son indépendance dans de nouvelles stratégies développées en fonction des besoins exprimés par ses clients et de ses anticipations de marché.

Augmenter la puissance commerciale – Le Groupe a pour objectif de démultiplier son effort commercial par un recours optimisé aux réseaux de distribution (banques privées, conseillers en gestion de patrimoine, apporteurs d'affaires, et réseaux institutionnels ou des banques). Par ce biais, le Groupe entend augmenter la base d'actifs facturables (*fee-paying assets under management*) en contrepartie de la rétrocession d'une partie des commissions ainsi facturées à ses partenaires distributeurs. (Voir la Section I.4(a)(iii) (L'organisation opérationnelle de Tikehau Capital – Distribution et commercialisation) du présent Document de base.) Le Groupe entend que la construction de ces partenariats soit accompagnée d'engagements mutuels à long terme afin qu'il puisse bénéficier d'une position privilégiée au sein de l'offre commerciale de ses partenaires, fondée notamment sur l'expertise différenciante de Tikehau IM. Ces partenariats permettraient ainsi d'approfondir la

profondeur de la couverture des clients du Groupe en complément de celle déjà développées par les moyens propres du Groupe.

Exigeant dans la qualité de sa couverture clients et soucieux de la valeur ajoutée de chacune de ses initiatives stratégiques, le Groupe procède à des évaluations continues de l'impact de ses partenariats sur la profondeur de son effort commercial et, en tant que de besoin, peut être amené à les faire évoluer afin de tenir compte de leur efficacité.

Accompagner le développement de ses fonds en y investissant – Poursuivant une politique volontariste de développement de ses nouveaux fonds, le Groupe investit et entend continuer d'investir au sein des fonds qu'il gère, afin de susciter un alignement d'intérêts total avec ses clients-investisseurs, mais aussi afin de tirer parti de la performance de sa gestion. Le Groupe estime bénéficier ainsi d'une base de revenus récurrente qu'il considère être le socle de sa croissance et de sa stratégie fondée sur l'indépendance. Cette approche permet à Tikehau Capital de déployer de nouveaux produits de façon rapide, flexible et réactive en fonction des besoins de ses clients, de sa perception des marchés et de l'évolution des tendances d'investissement.

(iv) Accélérer la croissance des encours par le développement des plateformes

Le Groupe entend investir dans ses plateformes d'investissement au premier rang desquelles Tikehau IM et Tikehau Capital Europe afin d'accompagner la croissance de ses encours et d'améliorer encore la performance des fonds qu'il propose à ses clients-investisseurs et dans lesquels il investit au bénéfice de ses actionnaires.

Poursuivre une politique de recrutement et de rétention de profils de haut niveau – La croissance rapide de Tikehau Capital a permis d'attirer des profils provenant de diverses institutions de premier plan (dirigeants de banques et de holdings de participations, banquiers et avocats d'affaires, etc.) et qui partagent un haut niveau d'expertise, un esprit entrepreneurial et une forte exigence. (Voir la Section I.4(a)(iii) (L'organisation opérationnelle de Tikehau Capital) du présent Document de base.) La motivation et l'engagement de ce réservoir de talents est assurée par une politique d'association, d'actionnariat et d'incitation forte qui permet à chacun de ses collaborateurs de bénéficier de la création de valeur actionnariale de Tikehau Capital. Le Groupe a ainsi recruté une quarantaine de nouveaux collaborateurs en 2016. (Voir aussi la Section VII.2(a) (Effectifs du Groupe) du présent Document de base.) Le Groupe entend poursuivre le recrutement de nouveaux collaborateurs pour accompagner la croissance de ses actifs.

En parallèle, Tikehau Capital met l'accent sur la cohésion de ses équipes et cultive l'esprit de groupe qu'il considère être à l'origine de son succès. Ainsi, le programme « Tikehau 360° » a été mis en place, qui permet à tous les employés de partager une expérience professionnelle ou non, qui enrichit la vie du Groupe. (Voir la Section VII.2(a) (Effectifs du Groupe) du présent Document de base.) Tikehau Capital considère que l'expérience de chacun de ses collaborateurs, liée ou non à son activité, est un facteur substantiel d'animation des équipes et permet de cultiver l'indépendance et l'esprit d'entreprise du Groupe.

Enfin, pour appuyer son développement, le Groupe dispose d'un réseau de conseils et partenaires, parmi lesquels figurent nombre d'entrepreneurs et dont certains sont actionnaires de la Société. En outre, parmi les conseillers *seniors* du Groupe, qui apportent leur expertise et leur expérience, figurent notamment Georges Chodron de Courcel (ancien Directeur général délégué de BNP Paribas et Président du Conseil d'administration de Nexans), Remmert Laan (ancien associé gérant de Lazard), Peter Levene (ancien Lord Mayor de Londres et ancien Président de Lloyd's), André Martinez (Président du Conseil d'administration d'Icade), Christian Parente (ancien directeur central Natexis Banques Populaires) ou Ignazio Rocco di Torrepadula (ancien associé du Boston Consulting Group). Chaque conseiller dispose en général d'une convention de prestation de services prévoyant une rémunération fixe, qui peut être complétée pour des missions spéciales non-prévues par la convention.

Procéder à des acquisitions sélectives pour compléter l'offre du Groupe – Le Groupe privilégie la croissance organique de ses activités mais peut, de façon sélective, procéder à des acquisitions ciblées de plateformes de façon à compléter son offre et à accélérer son développement.

Les objectifs poursuivis par ces acquisitions sont (i) le renforcement des plateformes de gestion existantes (par exemple par l'acquisition de la gestion de l'activité de dette senior européenne (*leveraged loans*) de Lyxor UK), (ii) l'acquisition d'outils et plateformes nouvelles (telle qu'IREIT Global Group, qui permet de compléter les activités d'investissement immobilier par l'adjonction d'un véhicule coté permanent dirigé vers les investisseurs asiatiques), ou encore (iii) la création de valeur rapide permise par des situations particulières (telle que l'acquisition d'une participation de 35% au capital de Duke Street, une société de gestion britannique spécialisée dans le *private equity*). Tikehau Capital privilégiera également les cibles lui permettant de bénéficier rapidement des effets d'échelle que le Groupe considère comme un outil majeur de l'accélération de sa croissance.

L'approche retenue en matière de croissance externe est celle de la flexibilité en fonction des opportunités reçues ou perçues et selon la stratégie fixée par la Gérance. A la date d'enregistrement du présent Document de base, la Société n'a pas de plan de croissance externe identifié.

Le Groupe est attentif, dans chacune de ses acquisitions, à leur potentiel de création de valeur à moyen terme et surtout à la maîtrise du risque d'exécution et d'intégration : conscient de l'importance du facteur humain dans la réussite de son développement, Tikehau Capital met l'accent sur l'intégration des équipes au sein du dispositif Groupe en termes de culture.

Continuer le déploiement de la marque Tikehau Capital – Le Groupe dispose d'une marque déjà bien établie en France et reconnue grâce à son parcours depuis sa fondation. Elle renvoie une image forte d'indépendance, d'excellence et de capacité d'innovation, et est un atout-clé pour le développement futur du Groupe. Tikehau Capital entend poursuivre sa stratégie de communication autour de sa marque, afin d'augmenter sa notoriété dans les marchés internationaux qui seront les moteurs de la croissance du Groupe dans les années à venir.

Maîtriser les coûts de développement – Le Groupe considère que ses objectifs de croissance et d'investissement doivent être entrepris sans perdre la maîtrise des coûts de développement et entend surveiller scrupuleusement l'évolution de son coefficient d'exploitation, afin que celui-ci reste cohérent avec le développement d'une croissance rentable. Au premier chef, l'effet d'échelle développé plus haut (voir le paragraphe (ii) ci-dessus) se traduisant par un abaissement des coûts d'exploitation par unité gérée et l'augmentation de la base d'actifs supportant le commissionnement, devrait permettre de maîtriser l'évolution des coûts. En second lieu, le Groupe entend poursuivre ses efforts en matière de rationalisation des coûts (en particulier sur les frais de structure), tels qu'ils ressortent des opérations de réorganisation préalables à l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris, qui ont permis de simplifier l'organisation juridique et opérationnelle du Groupe (voir la Section VIII.3 (Opérations de réorganisation) du présent Document de base). Ces initiatives sont complétées par une recherche constante de gains de productivité.

4. Présentation des activités de Tikehau Capital

(a) Présentation générale

(i) Introduction

A sa création en 2004, la Société a été constituée en vue d'être une société d'investissement indépendante ayant pour mission d'investir dans tous types de classe d'actifs ou d'instruments financiers sans restriction de zone géographique ou de durée de détention, et sans politique d'investissement prédéfinie. Ainsi, la Société a construit au fil des ans un portefeuille diversifié d'investissements favorisant une diversité de revenus et, depuis sa création, la Société a permis de générer pour ses actionnaires un TRI (voir le Glossaire figurant en

Section IX.5) brut²⁹ (calculé au 30 septembre 2016) de 9%, avec un niveau de levier n'ayant jamais dépassé 30%.³⁰

En parallèle, la Société a développé ou acquis des plateformes d'investissement spécialisées sur des métiers particuliers lui permettant de créer de la valeur additionnelle et de générer des revenus liés à la performance, dont la Société bénéficie également en qualité de *sponsor*. Ces plateformes sont logées au sein de ses filiales, à savoir principalement : Tikehau IM, Salvepar, Tikehau Capital Europe et IREIT Global Group. (Voir la Section I.4(a)(iv) (Les filiales de Tikehau Capital) du présent Document de base.)

Si, lors de sa création, la Société avait un mandat d'investissement très large, ce mandat s'est restreint au fur et à mesure de la création de ces plateformes spécialisées, afin de prémunir le Groupe contre les risques de conflit d'intérêts entre ses différentes stratégies d'investissement et/ou ses différentes parties prenantes.

En finançant le développement de ces plateformes et en agissant en tant que sponsor de leurs stratégies (soit en investissant dans les véhicules créés par ces plateformes, soit en co-investissant avec ces véhicules), la Société bénéficie (i) des résultats des équipes de gestion et de recherche du Groupe (à travers le résultat des activités de gestion : commissions de gestion, commissions de surperformance, parts d'intéressement à la surperformance (*carried interest*), etc.) et (ii) de la performance de ses investissements dans les classes d'actifs sous-jacentes (sous forme de distributions, intérêts et plus-values).

Avec 10 milliards d'euros d'actifs sous gestion au 31 décembre 2016³¹, les activités de Tikehau Capital sont organisées autour de quatre lignes de métier, principalement à destination d'une clientèle institutionnelle et *corporate* :

- (1) la dette privée (voir la Section I.4(b) (Activités de dette privée) du présent Document de base) ;
- (2) l'immobilier (voir la Section I.4(c) (Activités immobilières) du présent Document de base) ;
- (3) l'investissement en capital (voir la Section I.4(d) (Investissement en capital) du présent Document de base) ; et
- (4) les stratégies liquides (gestion obligataire / gestion diversifiée et actions) (voir la Section I.4(e) (Stratégies liquides) du présent Document de base).

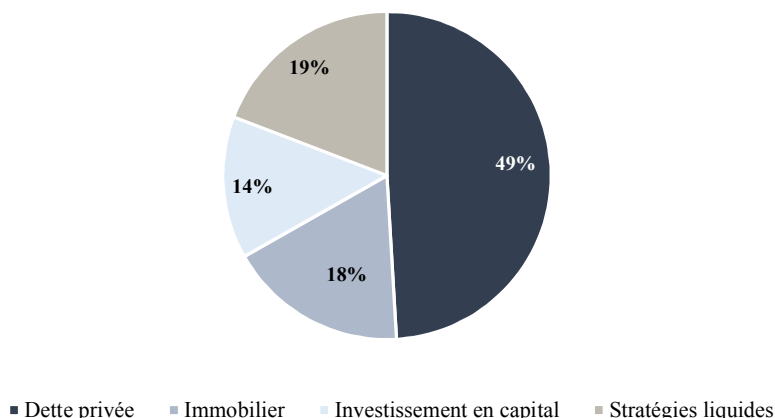
Les montants disponibles à l'investissement au niveau des fonds du Groupe (soit les sommes en numéraire sur les comptes des fonds et les montants engagés non appelés, autrement appelés « *dry powder* ») représentaient un montant de l'ordre de 2,4 milliards d'euros au 31 décembre 2016.

²⁹ C'est-à-dire avant fiscalité éventuelle du titulaire.

³⁰ Le levier est calculé comme le rapport des dettes financières brutes sur les capitaux propres.

³¹ Actifs sous gestion estimés au 31 décembre 2016 sur une base *pro forma*. Voir la Section I.4(a)(ii) (L'allocation et les revenus du capital de Tikehau Capital) du présent Document de base.

La répartition des actifs sous gestion entre ces différentes lignes de métier est la suivante au 31 décembre 2016³² :



Le tableau suivant présente l'évolution des actifs sous gestion du Groupe entre le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2016 :

(En millions d'euros)	31 décembre 2016	31 décembre 2015
Dette privée	4 885	2 861
Immobilier	1 760	693
Investissement en capital	1 395	798
Stratégies liquides	1 910	2 001
Total	9 950	6 353

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie du Groupe (voir la Section I.3(b) (Stratégie) du présent Document de base), de nouvelles lignes de métier pourraient s'ajouter progressivement à celles sur lesquelles le Groupe est aujourd'hui présent ou venir compléter ces dernières.

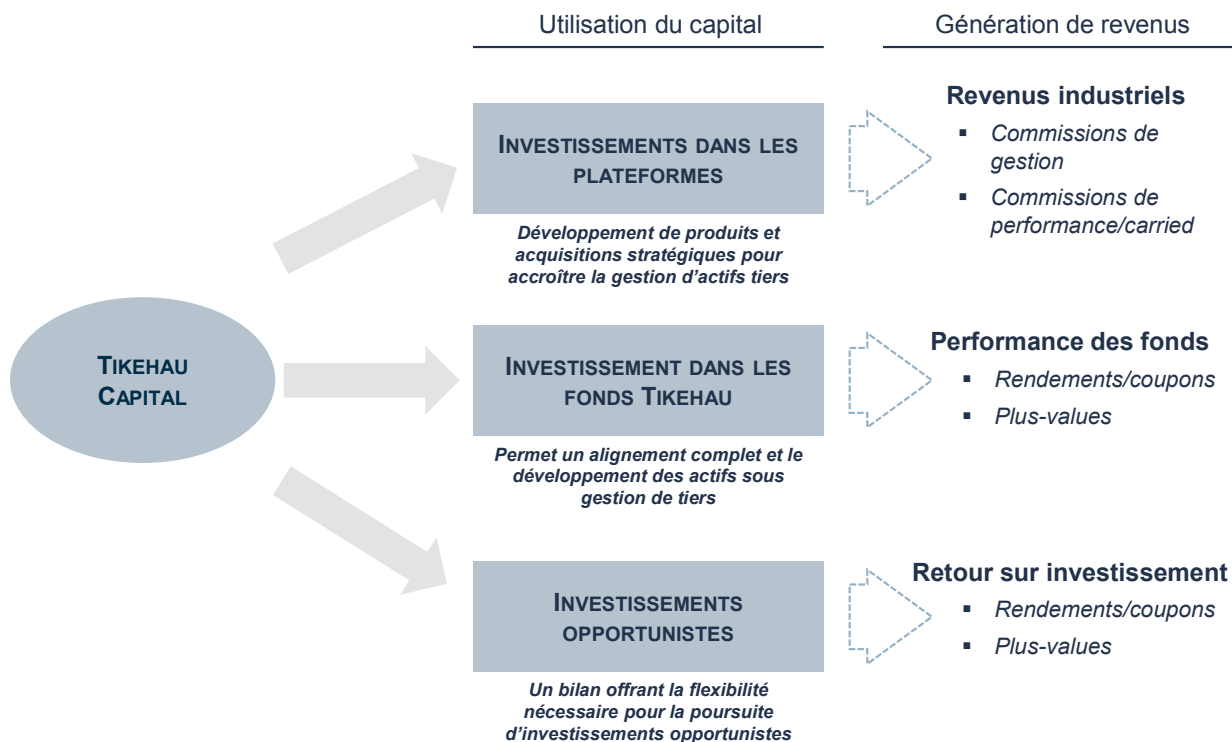
(ii) L'allocation et les revenus du capital de Tikehau Capital

Le modèle de Tikehau Capital repose sur un bilan solide, appuyé par 1,5 milliard d'euros de fonds propres (sur une base *pro forma* au 30 juin 2016), ce qui constitue un avantage compétitif dans le secteur de la gestion d'actifs, permettant au Groupe :

- (1) de financer le développement de ses plateformes d'investissement, par croissance organique ou externe, soit par le développement des plateformes existantes, soit en créant de nouvelles plateformes ;
- (2) d'investir dans les véhicules gérés par les plateformes du Groupe ou de co-investir avec eux, ce qui répond au double objectif de sponsoriser les stratégies du Groupe et de créer des revenus récurrents pour la Société ; et
- (3) de réaliser des investissements opportunistes en dehors de ses plateformes et de ses lignes de métier pour rechercher les meilleures sources de création de valeur.

³² Source : Société – Actifs sous gestion estimés au 31 décembre 2016 sur une base *pro forma*. Voir également la Section I.4(a)(ii) (L'allocation et les revenus du capital de Tikehau Capital) du présent Document de base.

Le graphique suivant synthétise ces trois axes d'allocation du capital et les revenus associés attendus :



Entre ces trois axes, Tikehau Capital General Partner, en sa qualité de Gérant de la Société, a la faculté d'allouer le capital de la Société de manière flexible et optimale pour rechercher de la diversification et de la récurrence. (Voir la Section I.3(b)(i) (Poursuivre le développement du modèle économique) du présent Document de base.)

Le tableau suivant représente la répartition des actifs sous gestion de Tikehau Capital incluant la part des investissements (et co-investissements) réalisés par le bilan dans les quatre lignes de métier du Groupe, étant précisé que les actifs sous gestion sont appréciés au 31 décembre 2016 et les investissements du bilan sont appréciés sur une base *pro forma* au 30 juin 2016 :

(En millions d'euros)	Actifs sous gestion totaux	Investissements & co-investissements de Tikehau Capital	%	Actifs sous gestion provenant de tiers	%
Date	31/12/2016	30/06/2016		31/12/2016	
Dette privée	4 885	109	2%	4 776	98%
Immobilier	1 760	104	6%	1 656	94%
Stratégies liquides	1 910	59	3%	1 851	97%
Total Gestion d'actifs	8 555	272		8 283	
Investissement en capital & trésorerie	1 395				
<i>Dont investissements dans les plateformes⁽¹⁾</i>	<i>323</i>				
<i>Dont investissements en capital (en direct ou via Salvepar)</i>	<i>564</i>				
<i>Dont trésorerie⁽²⁾</i>	<i>508</i>				
Total Groupe	9 950				

⁽¹⁾ y compris le *goodwill*

⁽²⁾ Trésorerie nette des engagements restant à appeler sur les fonds gérés par Tikehau IM et Tikehau Capital Europe.

Le détail des investissements de Tikehau Capital dans les différentes stratégies du Groupe figurent ci-après dans le paragraphe « Les investissements et co-investissements dans et avec les véhicules du Groupe ».

Les investissements dans le développement des plateformes

Depuis sa création, Tikehau Capital a constitué et développé des plateformes spécialisées dédiées à l'investissement ou à la gestion d'actifs. Les fonds propres du Groupe ont permis de réaliser les investissements nécessaires en coûts et dépenses pour développer ces plateformes en France ou à l'étranger, à l'instar du développement organique qu'ont connu Tikehau IM ou Tikehau Capital Europe (voir la Section I.4(a)(iv) (Les filiales de Tikehau Capital) du présent Document de base).

Les fonds propres de la Société ont également permis de financer des opérations de croissance externe, les plus significatives étant l'acquisition de Salvepar en 2012 (voir la Section I.4(a)(iv) (Les filiales de Tikehau Capital) du présent Document de base), l'acquisition de la gestion de l'activité de dette senior européenne (*leveraged loans*) de Lyxor en 2016 (voir la Section I.4(b) (Activités de dette privée) du présent Document de base), ou encore l'acquisition d'IREIT Global Group en 2016 (voir la Section I.4(c)(iii) (Activités immobilières exercées via IREIT) du présent Document de base).

Tikehau Capital entend continuer de mettre son bilan au service du développement de ses activités dans le cadre de sa stratégie en France et à l'étranger, sur ses lignes de métier actuelles ou en dehors. (Voir la Section I.3(b) (Stratégie) du présent Document de base.)

Les investissements et co-investissements dans et avec les véhicules du Groupe

Historiquement, les fonds propres du Groupe ont permis d'amorcer et/ou de sponsoriser certaines stratégies lancées par les plateformes à travers des investissements dans lesdites stratégies, c'est-à-dire en investissant directement dans les véhicules dédiés à ces stratégies. A l'avenir, le Groupe entend compléter cette approche en co-investissant de manière plus fréquente avec ses stratégies, c'est-à-dire en favorisant les investissements du bilan aux côtés des véhicules gérés par le Groupe directement dans des actifs sous-jacents. Cette pratique permet d'avoir une exposition directe à une opération donnée qu'un véhicule ne souhaiterait pas réaliser en totalité et offre donc à ses investisseurs ou à des tiers de compléter sous la forme de co-investissements. A la date d'enregistrement du présent Document de base, les opportunités de co-investissement se présentent surtout dans le cadre des activités de *direct lending*. Toutefois, à l'avenir, le co-investissement a vocation à se développer dans le cadre des activités immobilières, ainsi que dans le cadre des activités de *private equity*.

Ces approches permettent de susciter un alignement d'intérêts entre les stratégies d'investissement pour compte de tiers et le bilan de la Société. Elles constituent en outre un gage de confiance attractif pour les investisseurs intéressés par les stratégies de Tikehau Capital. Dans ce cadre, si la Société bénéficie de frais de gestion réduits sur les investissements qu'elle réalise dans les véhicules du Groupe, elle est soumise au même traitement que les investisseurs-tiers afin de préserver l'alignement d'intérêts souhaité et de prévenir les situations de conflit d'intérêts.

Ainsi, la Société a pour politique d'investir de façon quasi-systématique dans les nouvelles stratégies d'investissement lancées par le Groupe. A la date d'enregistrement du présent Document de base, cela se traduit principalement (i) par des engagements de souscription dans les nouveaux fonds lancés par Tikehau IM, à l'instar des engagements pris par la Société dans les fonds TDL III, TSS II et TSO, ou (ii) par le financement de la *retention piece* des différents CLO lancés par Tikehau Capital Europe (à savoir le taux de rétention de 5% des actifs titrisés qui s'applique aux entités originatrices d'un point de vue réglementaire, voir la Section I.6(a)(viii) (Exigence en fonds propres) du présent Document de base). En contrepartie, la Société reçoit, sauf exceptions (en particulier dans le cadre des stratégies liquides), un pourcentage de l'intéressement à la surperformance des véhicules concernés. La politique d'allocation de l'intéressement lié à la surperformance, qui s'applique au sein du Groupe, permet en règle générale au Groupe de percevoir environ 53% (soit deux-tiers de 80%) dudit intéressement, le solde étant réparti entre Tikehau Capital Advisors et une société regroupant une trentaine de salariés seniors travaillant pour le compte du Groupe. (Voir le paragraphe ci-après « Les sources de revenus de Tikehau Capital ».)

Cette politique d'investissement alimente la base de revenus de la Société dans des métiers et avec des équipes qu'elle connaît parfaitement, tout en favorisant un alignement d'intérêts qui est vecteur de confiance. Ces éléments sont jugés attractifs pour les investisseurs/clients de Tikehau Capital et paraissent avoir contribué favorablement à la croissance rapide des actifs sous gestion du Groupe sur la période passée. Le Groupe

envisage par ailleurs de réaliser plus fréquemment des co-investissements, ce qui lui permettra d'accroître le spectre de ses opportunités, et la qualité et la diversification de son portefeuille d'investissements.

Au 30 juin 2016, la valeur des investissements et co-investissements dans les stratégies du Groupe ressortait à 272,3 millions d'euros (soit 18,4% de la valeur du portefeuille d'investissement et des disponibilités de Tikehau Capital sur une base *pro forma*).

Le tableau suivant présente sur une base *pro forma* au 30 juin 2016 les principaux investissements et co-investissements réalisés par Tikehau Capital dans les stratégies du Groupe (véhicules gérés par Tikehau IM et Tikehau Capital Europe), qui sont décrites dans les sections suivantes :

(En millions d'euros)	Valeur de l'investissement au 30 juin 2016
CLO I	34,4
Tikehau Preferred Capital	27,2
Tikehau Direct Lending III	10,4
Autres fonds	37,2
Total Dette privée	109,2
TRP III	36,9
TRP I	31,2
TRP II	16,8
Autres fonds	19,0
Total Immobilier	103,9
Tikehau Inca	22,9
TSF	21,5
Autres fonds	14,8
Total Stratégies liquides	59,2
TOTAL	272,3

Les investissements opportunistes

En dehors des stratégies du Groupe, Tikehau Capital entend poursuivre ses investissements de nature opportuniste à la recherche des rendements en ligne avec ses objectifs, afin de créer de la diversification, de nouer des partenariats, de se positionner sur de futures opérations de croissance externe, mais également de bénéficier d'effets de cycle ou de marché, et, ce, en s'appuyant sur l'expertise et le savoir-faire de ses équipes dans le domaine de l'investissement. (Voir la Section I.3(b)(i) (Poursuivre le développement du modèle économique) du présent Document de base.)

Les sources de revenus de Tikehau Capital

En tant que groupe dédié à la gestion d'actifs et à l'investissement, le Groupe comptabilise des revenus de quatre natures (dans les comptes consolidés selon le référentiel IFRS) :

- des revenus récurrents liés à son activité de gestionnaire d'actifs, qui prennent la forme de commissions de gestion (voir ci-après) et de commissions d'arrangement et de structuration (voir ci-après) ;
- des revenus non-récurrents liés à son activité de gestionnaire d'actifs, qui prennent la forme de commissions de surperformance et de revenus associés à ses parts d'intéressement à la surperformance (*carried interest*) (voir ci-après) ;
- des revenus récurrents liés aux investissements réalisés sur le bilan, qui correspondent, d'une part, à des dividendes/distributions, coupons et intérêts perçus sur les investissements portés sur le bilan et, d'autre part, au résultat de la comptabilisation de variations de juste valeur, soit l'ajustement de juste valeur des investissements en portefeuille constaté à chaque clôture comptable ; et

- des revenus non-récurrents liés aux investissements réalisés sur le bilan, qui correspondent aux plus ou moins-values de cession comptabilisées lors de chaque désinvestissement d'un actif porté sur le bilan.

A titre d'illustration, la note 10 (Information sectorielle – *pro forma*) des informations financières *pro forma* du Groupe (voir le Chapitre V (Informations financières *pro forma*) du présent Document de base) présente les revenus du Groupe au 30 juin 2016 sur une base *pro forma* selon ces natures de revenus et pour chaque ligne de métier du Groupe (dette privée, immobilier, investissement en capital et stratégies liquides).

Les revenus associés à l'activité de gestionnaire d'actifs sont plus amplement décrits ci-après :

- Les commissions de gestion – Les commissions de gestion sont perçues de manière récurrente par la société de gestion concernée et permettent de rémunérer la gestion quotidienne des différents fonds. En général, elles sont calculées en appliquant un pourcentage aux encours gérés. Pour la plupart des fonds fermés, le taux de commission de gestion est appliqué aux montants effectivement investis par la société de gestion, et non aux montants engagés par les investisseurs. Tandis que pour les fonds ouverts, ces commissions sont appliquées à la valeur liquidative du fonds.
- Les commissions d'arrangement et de structuration – Les commissions d'arrangement et de structuration sont des commissions non récurrentes perçues lors de la structuration de certaines opérations d'investissement. Elles sont supportées par l'entité qui bénéficie de l'investissement lors de la réalisation de ce dernier et rémunèrent le travail préparatoire effectué par la société de gestion pour mettre en place l'opération (audit, structuration, recherche de partenaires, négociation des termes financiers et juridiques, etc.).
- Les commissions de surperformance – Les commissions de surperformance, qui concernent les fonds ouverts (obligataires et actions), sont des commissions perçues par la société de gestion sur la part de la performance du fonds qui est supérieure à celle de l'indice de référence du fonds. 100% des commissions de surperformance liées aux fonds ouverts sont conservées par le Groupe. Ces commissions permettent d'inciter les équipes à une meilleure performance dans leur gestion des fonds.
- L'intéressement à la surperformance (*carried interest*) – L'intéressement à la performance correspond à des revenus perçus au titre de parts d'intéressement à la surperformance des fonds (*carried interest*). Ce mécanisme, qui concerne les fonds fermés (principalement, à ce jour, fonds de dette privée et fonds immobiliers), prend généralement la forme de valeurs mobilières (parts) qui sont souscrites par les bénéficiaires lors de la constitution du fonds et donnent droit à une rémunération en cas de dépassement de certains seuils de performance à la liquidation du fonds. Les règlements desdits fonds fixent les conditions dans lesquelles cette rémunération est due. Elle correspond généralement à un prélèvement (fixé en pourcentage) sur les distributions versées aux investisseurs lorsque le rendement de leur investissement dépasse un niveau de TRI (voir le Glossaire figurant en Section IX.5) fixé dans la documentation du fonds. Ces revenus sont acquittés par les fonds directement aux bénéficiaires. Ce mécanisme permet d'inciter les équipes à une meilleure performance dans leur gestion des fonds et notamment au-delà du niveau de TRI convenu. Les paramètres financiers du *carried interest* dépendent de la nature de l'activité concernée (dette privée, immobilier, *private equity*...). Le niveau de TRI (*hurdle*) se situe généralement entre 5% et 8% et le montant du prélèvement se situe généralement entre 10% et 20% au-delà du niveau de TRI fixé. Le Groupe a fixé une règle interne de répartition du *carried interest*. Le Groupe (au travers de la Société et de Tikehau IM) conserve environ 53% (c'est-à-dire que chacune de ces entités reçoit un tiers de 80%) de l'intéressement lié à la surperformance (*carried interest*), le solde étant réparti entre Tikehau Capital Advisors (à hauteur d'environ 27%) et une structure actionnaire de Tikehau Capital Advisors qui rassemble une trentaine de salariés du Groupe (à hauteur de 20%). Cette dernière structure, qui regroupe des salariés exerçant des responsabilités dans les activités de gestion ou transversales du Groupe, permet d'inciter ces salariés à la performance du Groupe et crée une solidarité entre toutes les activités en prévenant tout effet de silo. Des éléments complémentaires figurent à la note 5.20(b) (Nature des relations avec les

parties liées – Commissions de surperformance) des comptes consolidés annuels figurant à la Section VI.1 (Comptes consolidés annuels aux 31 décembre 2015, 2014 et 2013) du présent Document de base.

(iii) L'organisation opérationnelle de Tikehau Capital

L'organisation de Tikehau Capital est structurée autour de quatre lignes de métier dédiées à la gestion d'actifs et à l'investissement. Tikehau Capital opère grâce à ses moyens propres (fonctions de gestion et de recherche, commerciales et transversales) qui sont logés au sein de ses principales filiales (c'est-à-dire principalement Tikehau IM, Salvepar et Tikehau Capital Europe), ainsi qu'avec l'appui du Gérant de la Société, Tikehau Capital General Partner qui s'appuie lui-même sur les moyens et les équipes de son actionnaire à 100% Tikehau Capital Advisors.

Les lignes de métier

Tikehau Capital a organisé ses activités autour de quatre lignes de métier :

- les activités de dette privée,
- l'investissement immobilier,
- l'investissement en capital et
- les stratégies liquides.

Ces lignes de métier sont décrites respectivement aux Sections I.4(b) (Activités de dette privée), I.4(c) (Activités immobilières), I.4(d) (Investissement en capital) et I.4(e) (Stratégies liquides) du présent Document de base.

La présence géographique

Au fil des années, l'accélération des activités de gestion d'actifs et d'investissement de Tikehau Capital s'est accompagnée d'un accroissement de sa présence à l'international, avec l'ouverture de bureaux à Londres, Royaume-Uni (2013), puis à Singapour (2014), ainsi qu'à Bruxelles, Belgique et à Milan, Italie (2015). Ainsi, à la date d'enregistrement du présent Document de base, le Groupe dispose de bureaux dans cinq pays, ce qui lui confère une vocation pan-européenne et asiatique.

Les bureaux de Tikehau Capital ont tous vocation, dans la limite de leur cadre réglementaire applicable, à coordonner la commercialisation des produits du Groupe, identifier des opportunités d'investissement, analyser et exécuter des opérations d'investissement et assurer leur suivi jusqu'à maturité.

Tikehau Capital est notamment présent au Royaume-Uni, en Belgique et en Italie au travers de succursales de Tikehau IM, qui ont bénéficié d'une procédure de passeport des agréments de Tikehau IM qui est régulé en France. Tikehau Capital est également présent en Grande-Bretagne au travers de Tikehau Capital Europe qui est régulé au Royaume-Uni. Enfin, Tikehau Capital exerce ses activités à Singapour au travers d'une filiale détenue à 100% par Tikehau IM (Tikehau Investment Management Asia Pte. Ltd.), qui a été agréée par l'autorité de supervision financière locale (*Monetary Authority of Singapore*, MAS), ainsi que, depuis le 11 novembre 2016, au travers de la société de gestion IREIT Global Group qui est détenue indirectement par Tikehau IM à 80% (voir la Section I.4(c)(iii) (Activités immobilières exercées via IREIT Global) du présent Document de base).

L'équipe

A la date du présent Document de base, les effectifs du Groupe et de Tikehau Capital Advisors comportent environ 170 personnes. Les principales personnes qui dirigent le Groupe, ses activités ou appuient la Gérance (voir la Section IV.1(a) (La Gérance) du présent Document de base) dans son rôle sont les suivantes :

- Christian de Labriffe – Christian de Labriffe a rejoint le Groupe en 2013 en tant que Président-Directeur général de Salvepar. Auparavant, il était associé-gérant de Rothschild & Cie qu'il avait rejoint en 1994.

Il a commencé sa carrière chez Lazard Frères & Cie en 1972 où il a été nommé associé-gérant en 1987.
Formation : ISC Paris Business School

- Bruno de Pampelonne – Bruno de Pampelonne a rejoint le Groupe en 2006 pour créer Tikehau IM. Il en assure depuis la présidence. Auparavant, il était responsable de Merrill Lynch France, qu’il avait rejoint en 1993. Il a débuté sa carrière au Crédit Lyonnais en 1983 avant de rejoindre Goldman Sachs International en 1985 à Londres, puis à Paris, en tant que Directeur. Il a ensuite rejoint Credit Suisse First Boston pour lancer son bureau parisien. Formation : EDHEC Business School
- Debra Anderson – Debra Anderson a rejoint le Groupe en 2014 pour lancer et diriger l’activité CLO (voir le Glossaire figurant en Section IX.5). Auparavant, elle était *Senior Managing Director* chez Blackstone/GSO Debt Funds Management où elle avait été recrutée pour créer et diriger l’activité CLO de Blackstone en Europe. Avant de rejoindre Blackstone, elle était *Leveraged Loan Portfolio Manager* chez Intermediate Capital Group (ICG) où elle a créé et dirigé l’équipe de financement avec effet de levier et financement d’acquisitions au sein de la banque Abbey National. Formation : York University
- Guillaume Arnaud – Guillaume Arnaud a rejoint Tikehau Capital en 2007 et occupe les fonctions de directeur général de Tikehau IM. Auparavant, il était à la Caisse Nationale des Caisses d’Epargne depuis 2000, d’abord en tant qu’analyste stratégique de l’activité, puis comme Directeur Risques et Finance du pôle Assurance de la CNCE. Guillaume a commencé sa carrière en 1997 au Crédit Lyonnais à Londres, pour développer une méthode de pricing/tarifification d’obligations convertibles. Il a ensuite rejoint Ardent software à Boston (EU), puis le Groupe Vendôme à Neuchâtel (Suisse). Formation : Ecole Polytechnique ; Ecole Nationale des Ponts et Chaussées ; Collège des Ingénieurs
- Guillaume Benhamou – Guillaume Benhamou a rejoint le Groupe en tant que Directeur d’investissement en 2011. Depuis, il est co-responsable des activités d’investissement en capital et est basé à Londres. Auparavant, il était *senior associate* chez Mubadala Development Company. Il a débuté sa carrière au Boston Consulting Group (BCG) à New York, puis, de 2007 à 2009, a travaillé en tant qu’analyste senior chez Audax Group à Boston. Formation : HEC Paris
- Rodolfo Caceres – Rodolfo Caceres a rejoint le Groupe en 2008 en tant que Responsable de la recherche. Auparavant, il exerçait en tant qu’analyste crédit *buy-side* chez Fortis Investments à Paris depuis 2006. Il a débuté sa carrière en 2000 au Ministère des Finances et du Crédit Public en Colombie. Il a ensuite vécu à Londres entre 2001 et 2006, où il a exercé en tant qu’analyste crédit *buy-side* chez Morgan Stanley, puis chez Lehman Brothers. Il est certifié FRM (*Financial Risk Manager*) depuis 2005. Formation : Université Externado de Colombia (Bogota, Colombie) ; HEC Paris
- Jean-Baptiste Feat – Jean-Baptiste Feat a rejoint le Groupe en 2008 en tant que responsable des participations et nouveaux investissements. Il a ensuite développé l’activité mezzanine, puis plus largement l’activité de Dette Privée, qu’il co-dirige depuis 2013. Il a débuté sa carrière en tant que banquier en fusions-acquisitions en 2001 chez Citigroup puis chez Goldman Sachs en 2005. Formation : EDHEC Business School, London School of Economics
- Thomas Friedberger – Thomas Friedberger a rejoint le Groupe en 2014. Auparavant, il était depuis 2008 *managing director* chez Goldman Sachs avec des responsabilités sur la France et le Benelux. Il a débuté sa carrière en 1996 et a effectué toute sa carrière en salle des marchés. Après 4 ans à la Société Générale à Milan et à Paris sur les obligations convertibles et les dérivés actions, un an chez JP Morgan sur les taux et le crédit, il a travaillé pendant 13 ans chez Goldman Sachs à Londres, Milan et Paris sur les dérivés de change, les obligations convertibles et les dérivés sur actions, indices et fonds. Formation : ESCP Europe
- Etienne Gorgeon – Etienne Gorgeon a rejoint le Groupe en 2012. Auparavant, il était chez Edmond de Rothschild Asset Management depuis 2008 où il exerçait en tant que CIO de la gestion obligataire. Il a débuté sa carrière en 1997 en tant qu’analyste crédit *high yield* chez CDC IXIS. Il rejoint ensuite F&C à Londres pour gérer les portefeuilles *investment grade* et *high yield*. De 2002 à 2005, Etienne Gorgeon était chez AXA IM en qualité de responsable de la gamme *absolute return* et *investment grade*. Il est

ensuite devenu CIO de l'activité Global Credit Investment Grade chez Fortis, poste qu'il a occupé jusqu'en 2008. Formation : Skema Business School

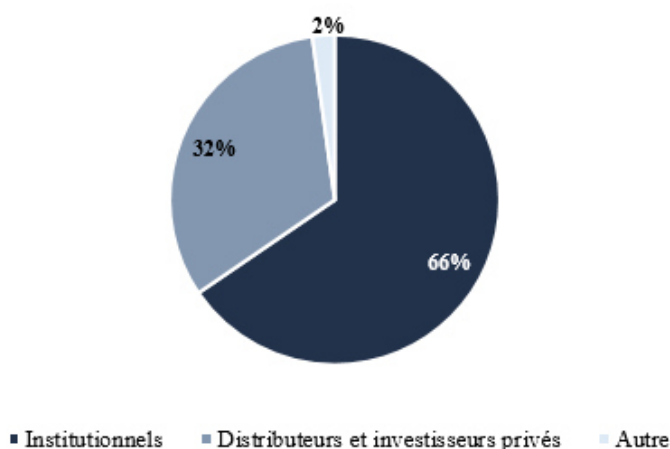
- Thomas Grob – Thomas Grob a rejoint le Groupe en 2015 en tant que co-responsable des activités d'investissement en capital du Groupe. Auparavant, il était associé chez Equistone pendant 11 ans. Il a ainsi développé une expertise en *private equity* et acquis une maîtrise de l'activité en M&A en France et à l'étranger. Avant cela, il a travaillé deux ans chez Royal Bank of Scotland au sein du département Leverage Finance. Thomas a commencé sa carrière dans la finance en 1998 au CCF (devenu HSBC) au sein de l'équipe Acquisition & Leverage Finance. Formation : ESSEC Business School
- Frédéric Jariel – Frédéric Jariel a rejoint le Groupe en 2014 pour co-diriger l'activité immobilière. Il était auparavant chez Archon Group France, filiale de Goldman Sachs, qu'il a rejoint en 1996. Il y a exercé différents rôles au niveau européen. Il était dernièrement COO Europe et CEO de l'entité française. Il a débuté sa carrière chez Coopers&Lybrand en tant qu'auditeur. Formation : diplômé d'expertise comptable
- Henri Marcoux – Henri Marcoux a rejoint le Groupe en 2016 en tant que Directeur général adjoint après 11 ans au sein du Groupe EPI en tant que Directeur administratif et financier, membre du Comité Exécutif du Groupe et membre des Comités Stratégiques des filiales. Il a débuté sa carrière comme contrôleur de gestion au sein du Groupe Bouygues en Indonésie (1995-1997) puis en tant qu'auditeur financier chez KPMG (1997-2000). Il a ensuite rejoint le groupe Alcatel, d'abord comme manager au sein de l'audit interne (2000-2003) puis comme Responsable financier de division (2003-2005). Formation : Paris ESLSA Business School
- Cécile Mayer-Lévi – Cécile Mayer-Lévi a rejoint le Groupe en 2013 et co-dirige l'activité de dette privée. Auparavant, elle était chez AXA Private Equity (devenu Ardian) où elle a initié en particulier l'extension du spectre d'investissement aux financements unitranche en insistant sur la notion de partenariat. Elle a commencé sa carrière en 1988 chez Merrill Lynch (Corporate Finance et Fusions et Acquisitions) à Paris puis à New York. En 1991, elle a rejoint Elig, un des fonds pionniers du capital investissement en France. En 2001, elle s'est orientée vers l'investissement en mezzanine en devenant directeur d'investissement de CAPE - Mezzanis (devenu Omnes). Formation : HEC Paris
- Geoffroy Renard – Geoffroy Renard a rejoint Salvepar en qualité de Secrétaire Général en 2013. Auparavant et depuis 2005, il a exercé la profession d'avocat chez Cleary Gottlieb Steen & Hamilton à Paris et à New York où il était spécialisé en fusions-acquisitions (*private and public M&A*) et en droit des marchés de capitaux (*equity capital market & debt capital market*). Il a aussi travaillé à la Direction financière du Crédit Lyonnais en 2002-2003. Formation : HEC Paris, Paris II Panthéon-Assas et CAPA.

Distribution et commercialisation

Les équipes commerciales du Groupe sont employées par Tikehau IM du fait de son activité de société de gestion. Au total, dix-neuf personnes composent le département *sales, marketing et client services*, au service des investisseurs, pour accompagner la croissance des encours et l'élargissement de la base d'investisseurs et du portefeuille de produits.

Tikehau IM a étoffé sa couverture des clients de manière significative sur les deux dernières années. A la date du présent Document de base, Tikehau IM dispose d'une force de vente de huit commerciaux (qui devrait être portée à onze personnes fin 2017), qui sont basés à Paris, Milan, Londres et Singapour et couvrant des investisseurs institutionnels et des distributeurs en Europe et en Asie dans plus de quinze pays. Au 31 décembre 2016, la base de clients de Tikehau IM était composée à 66% d'institutionnels (assureurs, fonds de pension et fonds souverains) et à 32% de distributeurs (banques privées, réseaux de conseillers en gestion de patrimoine, réseaux de distribution bancaires, *asset managers*, etc.), d'investisseurs privés et de *family offices*, le solde représentant les *corporates*. Parmi cette clientèle, les dix plus gros clients de Tikehau IM représentaient environ 32% des actifs sous gestion au 31 décembre 2016.

**Répartition de la base d'investisseurs de
Tikehau IM au 31 décembre 2016**



Les accords commerciaux conclus par Tikehau Capital avec des réseaux de distributeurs ont essentiellement deux objectifs : (1) donner accès aux produits du Groupe à des réseaux fermés (de type banque privée ou banque de détail) pour lesquels un partenariat de distribution avec paiement de rétrocessions est nécessaire ; et (2) développer la distribution des produits de Tikehau Capital dans certains pays où le Groupe souhaite tester ses avantages compétitifs avec un apporteur d'affaires (*third party marketer*) avant éventuellement de procéder au recrutement d'un commercial dédié. L'équipe commerciale opère un suivi régulier des résultats des partenariats commerciaux du Groupe et de l'impact (effectif ou potentiel) des rétrocessions sur la rentabilité. A cet effet, les revenus du Groupe sont analysés nets de rétrocessions aux distributeurs.

L'équipe commerciale est soutenue par un département marketing d'une demi-douzaine de personnes en charge du contenu de la documentation commerciale, de l'organisation des événements clients, de la veille concurrentielle ainsi que du processus de réponse aux appels d'offres et due diligence. A cela s'ajoutent deux spécialistes produits chargés d'accompagner les commerciaux en apportant une expertise sur la classe d'actif dont ils sont spécialistes, ainsi qu'une équipe « service-client » de trois personnes, en charge des reportings dédiés, des processus de *Know Your Customer* (« KYC »), ainsi que du suivi des investissements de chaque client dans le Groupe.

Les fonctions transversales

Les activités de gestion et de recherche du Groupe sont exercées avec le support de fonctions transversales : finance, trésorerie, juridique et fiscal, conformité, *middle-office*, audit, informatique, ressources humaines, communication et moyens généraux. Ces équipes sont logées au sein de Tikehau IM et de Tikehau Capital Europe pour les équipes qui sont dédiées à des lignes de métier particulières. Quant aux fonctions centrales, elles sont logées au sein de Tikehau Capital Advisors qui appuie le Gérant de la Société dans la réalisation de ses missions pour le compte de la Société et du Groupe. Les moyens mis à disposition par Tikehau Capital Advisors sont décrits plus en détail à la Section VIII.4 (Opérations avec des apparentés) du présent Document de base. Ces équipes ont été fortement renforcées au cours des dernières années afin d'accompagner la croissance des actifs sous gestion du Groupe.

(iv) ***Les filiales de Tikehau Capital***

À la date d'enregistrement du présent Document de base, Tikehau Capital exerce ses activités au travers de trois principales filiales : Tikehau Investment Management (Tikehau IM), Salvepar et Tikehau Capital Europe.

Tikehau Investment Management (Tikehau IM)

Créé par Tikehau Capital fin 2006, Tikehau IM est la principale plateforme de Tikehau Capital dédiée à la gestion d'actifs. Tikehau IM est présent sur trois des quatre lignes de métiers de Tikehau Capital : la dette privée, l'immobilier et les stratégies liquides (gestion obligataire / gestion diversifiée et actions). Cette filiale est agréée par l'AMF en tant que société de gestion de portefeuille depuis janvier 2007 (sous le numéro GP-07000006).

Tikehau IM est devenu, en France, l'un des acteurs de référence de l'investissement spécialisé sur les marchés de dettes européens, couvrant l'ensemble des produits de cette classe d'actifs. Ainsi, Tikehau IM a vu ses performances récompensées par divers prix qui sont venus consacrer son expertise et son développement, notamment pour les plus récents : *Private Debt Lender of the Year* en 2016 par Private Equity Magazine, *Unitranche Lender of the Year* en Europe en 2015 par Private Debt Investor, *The Best Financial Provider in Small-Mid Cap Category* en 2015 par Private Equity Magazine, ou *Nominated Lender of the year* en 2014 par Private Debt Investor.

Au fur et à mesure de son développement, Tikehau IM a élargi le spectre de ses activités vers de nouvelles classes d'actifs, à l'instar de l'immobilier et de la gestion actions. A l'avenir, Tikehau IM, en sa qualité de principale société de gestion du Groupe, a vocation à poursuivre son développement dans d'autres classes d'actifs. (Voir la Section I.3(b) (Stratégie) du présent Document de base.)

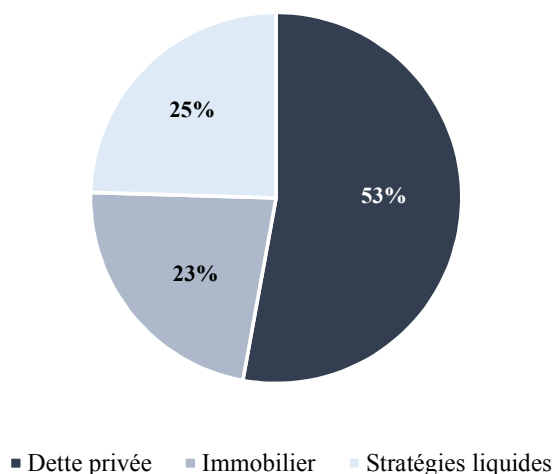
Depuis l'Assemblée générale mixte des actionnaires de la Société qui s'est tenue le 21 décembre 2016 (voir la Section VIII.3 (Opérations de réorganisation) du présent Document de base), la Société détient 96,6% du capital de Tikehau IM, le solde étant détenu par des salariés ayant bénéficié d'actions gratuites dans le cadre de plans d'attribution d'actions gratuites (voir la Section VII.2(a) (Effectifs du Groupe) du présent Document de base).

L'agrément délivré à Tikehau IM par l'AMF l'autorise (i) à gérer des OPCVM au sens de la Directive n° 2009/65/CE du 13 juillet 2009 ; (ii) à gérer des FIA au sens de la Directive n° 2011/61/UE du 8 juin 2011, ce qui concerne des types de fonds tels que les OPCI, les FCT, ou les FCPR (voir le Glossaire figurant en Section IX.5) ; (iii) à commercialiser des OPCVM/FIA gérés par un autre gestionnaire et (iv) à exercer une activité de conseil en investissement.

Face à l'évolution des besoins des acteurs économiques et des contraintes réglementaires, Tikehau IM a initialement structuré son activité autour de deux pôles lui conférant une forte expertise sur les marchés de la dette et sur la mise en place de financements pour les entreprises : la gestion obligataire et la dette privée. Son objectif était d'être le fournisseur privilégié d'une vaste gamme de solutions de financement basées sur la performance des titres de créance (sous la forme d'obligations ou de prêts), tant sur les marchés cotés que non cotés.

Au fur et à mesure de son développement, deux nouvelles expertises se sont par la suite ajoutées au sein de cette plateforme : la gestion diversifiée et actions, ainsi que l'investissement immobilier.

Répartition des actifs sous gestion de Tikehau IM
par classe d'actifs (au 31 décembre 2016)



Au travers de ses différentes stratégies d'investissement, Tikehau IM entend être en mesure de proposer le meilleur couple risque/rendement à ses clients/investisseurs, en proposant une gamme étendue de produits, sous des formats variés et à tous les niveaux de la structure du capital.

Cet objectif repose en premier lieu sur une analyse en profondeur et indépendante des différents émetteurs et l'identification des meilleurs couples risques/rendement au sein de chaque classe d'actifs considérée. Tikehau IM pratique sur tous ses métiers une gestion de conviction (c'est-à-dire s'appuyant sur des convictions fortes concernant ses projets d'investissements) et se veut réactive et opportuniste pour ses clients/investisseurs, en leur assurant la transversalité de ses gestions à travers une plateforme opérationnelle et une recherche fondamentale solide et propriétaire. Les équipes de Tikehau IM, qui disposent de professionnels aux profils variés et complémentaires ont pour objectif de promouvoir une exécution et un suivi optimaux des investissements, ainsi qu'un accès aussi efficient que possible au marché. Ces équipes suivent un univers d'investissement qui se caractérise par une grande diversité en termes de taille (y compris un grand nombre de PME-ETI (voir le Glossaire figurant en Section IX.5)), de secteur d'activité, de performance financière (croissance, profitabilité, endettement, structure de capital), de localisation géographique, de marché sous-jacent, de type d'instruments, d'échéance, de structure juridique, de séniorité, de clauses financières contractuelles (*covenants*), et de garantie ou de sûreté.

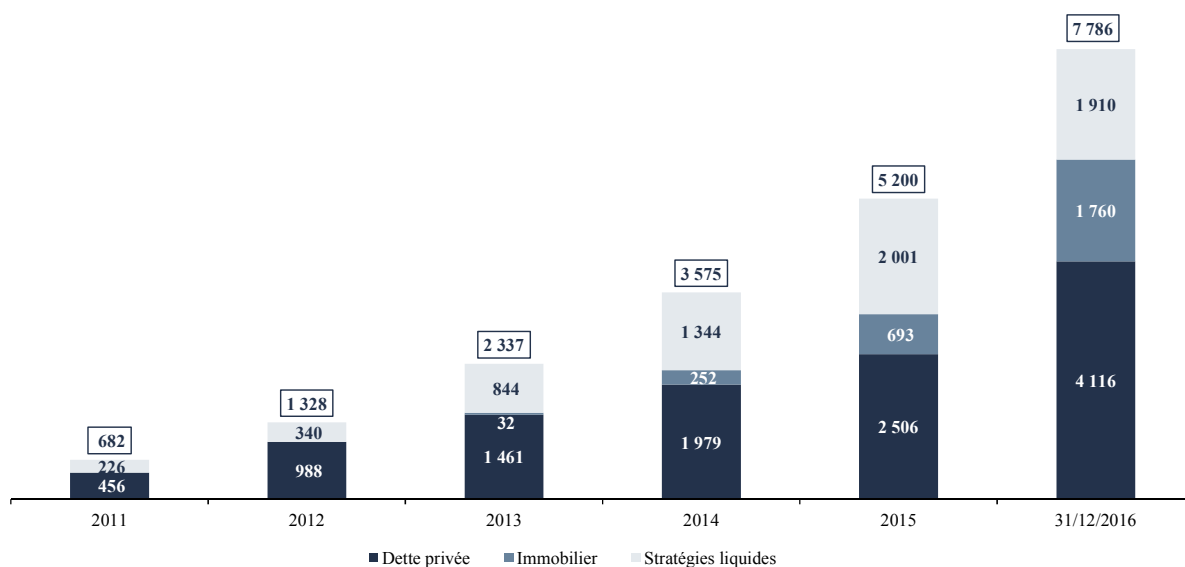
Dans le domaine du crédit, Tikehau IM privilégie une approche directe et flexible des solutions de financement offertes aux entreprises, correspondant à l'expérience pluridisciplinaire de ses équipes, capables d'initier, d'exécuter et d'assurer le suivi et le monitoring de différents types d'investissement. Tikehau IM s'attache à construire des portefeuilles et à mettre en place des financements adaptés et adaptables aux tendances de marché ainsi qu'aux diverses contraintes fiscales, comptables ou réglementaires des investisseurs. Au-delà de l'approche directe et sur-mesure privilégiée généralement par Tikehau Capital quand les conditions de l'investissement s'y prêtent, les investissements peuvent également être opérés par les équipes de Tikehau IM dans le cadre d'opérations de marché, de syndications bancaires ou de placements privés intermédiés.

Au fil des années, l'accélération des activités de gestion d'actifs menées par Tikehau Capital s'est accompagnée d'un renforcement significatif des effectifs de Tikehau IM, qui comptait au 30 juin 2016 près d'une centaine de collaborateurs, ainsi que l'accroissement de sa présence à l'international, avec l'ouverture de bureaux à Londres, Royaume-Uni (2013), puis à Singapour (2014), ainsi qu'à Bruxelles, Belgique et à Milan, Italie (2015). A la date d'enregistrement du présent Document de base, Tikehau IM dispose de l'essentiel de ses équipes en France, soit environ les trois-quarts de ses salariés. Tikehau IM exerce ses activités au Royaume-Uni, en Belgique et en Italie au travers de succursales qui ont bénéficié d'une procédure de passeport des agréments de Tikehau IM en France. Tikehau IM exerce ses activités à Singapour au travers d'une filiale détenue à 100% (Tikehau Investment Management Asia Pte. Ltd.), qui a été agréée par l'autorité

de supervision financière locale (*Monetary Authority of Singapore* ou MAS), ainsi que, depuis début novembre 2016, au travers de la société de gestion IREIT Global Group qui est détenue indirectement par Tikehau IM à 80%. (Voir la Section I.4(c)(iii) (Activités immobilières exercées via IREIT Global) du présent Document de base.)

Au 31 décembre 2016, Tikehau IM gère 7,8 milliards d'euros, soit environ 78% des actifs sous gestion de Tikehau Capital (10 milliards d'euros).³³ Depuis sa création en 2006, Tikehau IM a bénéficié d'une croissance importante de ses encours sous gestion. La base d'investisseurs de Tikehau IM continue de s'élargir et de s'internationaliser en ligne avec l'objectif qui a été fixé lors de l'ouverture de bureaux à Londres, Singapour, Bruxelles et Milan. Dans le cadre de ses objectifs, Tikehau IM travaille continuellement à adapter ses gammes de produits et à améliorer ses méthodes de distribution et sa présence sur chacun de ses marchés.

Le graphique suivant présente l'évolution des actifs sous gestion de Tikehau IM depuis 2011 par classe d'actifs :



Le modèle économique de Tikehau IM repose sur la capacité de ses équipes à lever et à gérer des fonds qui généreront des revenus au travers de différentes natures de commissions, notamment de gestion. La base de coûts est essentiellement composée de coûts fixes (charges de personnel notamment). Les coûts variables correspondent essentiellement aux rétrocessions de commissions concédées par Tikehau IM aux distributeurs auxquels Tikehau IM recourt pour distribuer ses fonds.

Tikehau IM propose aux investisseurs une variété importante de fonds, et gère à la fois des fonds ouverts et des fonds fermés, qui sont investis dans différentes classes d'actifs. Les fonds ouverts permettent aux investisseurs d'entrer et de sortir du fonds à tout moment, tandis que les parts de fonds fermés ne peuvent être souscrites que pendant une période de temps limitée (dite période de souscription) et ne peuvent pas faire l'objet d'une demande de rachat. Dès lors, le nombre de parts des fonds ouverts change constamment durant la vie du fonds, le volume d'actifs variant en fonction des entrées et des sorties, mais aussi en fonction de l'évolution des marchés financiers. A l'inverse, la liquidité des fonds fermés est plus faible et le nombre de parts est stable une fois la période de souscription close.

Les revenus de Tikehau IM sont de plusieurs natures :

- Les commissions de gestion sont perçues de manière récurrente par la société de gestion et permettent de rémunérer la gestion quotidienne des différents fonds. En général, elles sont calculées en

³³ Pour Tikehau IM et Tikehau Capital : Actifs sous gestion estimés au 31 décembre 2016 sur une base *pro forma*. Voir la Section I.4(a)(ii) (L'allocation et les revenus du capital de Tikehau Capital) du présent Document de base.

appliquant un pourcentage aux encours gérés. Pour la plupart des fonds fermés, le taux de commission de gestion est appliqué aux montants effectivement investis par la société de gestion, et non aux montants engagés par les investisseurs. Tandis que pour les fonds ouverts, ces commissions sont appliquées à la valeur liquidative du fonds.

- Les commissions d’arrangement et de structuration sont des commissions non récurrentes perçues lors de la structuration de certaines opérations d’investissement. Elles sont supportées par l’entité qui bénéficie de l’investissement lors de la réalisation de ce dernier et rémunèrent le travail préparatoire effectué par la société de gestion pour mettre en place l’opération (audit, structuration, recherche de partenaires, négociation des termes financiers et juridiques, etc.).
- Les commissions de surperformance, qui concernent les fonds ouverts (obligataires et actions), sont les commissions perçues sur la part de la performance du fonds qui est supérieure à celle de l’indice de référence du fonds.
- Les revenus liés aux parts d’intéressement à la surperformance (*carried interests*) sont exclusivement liés aux plus-values réalisées sur certains fonds fermés. Ce sont des commissions qui permettent de se voir rétrocéder une partie de la plus-value réalisée sur ces fonds au-dessus d’un niveau de TRI (voir le Glossaire figurant en Section IX.5) fixé dans la documentation initiale du fonds.

Les fonds fermés garantissent des revenus pour le Groupe sur toute la durée de vie du fonds, ces revenus correspondant majoritairement à des commissions de gestion pour un niveau fixé lors de la levée du fonds. Cependant, ces fonds ont des durées de vie limitées et nécessitent donc des phases de levée régulières. A l’inverse, les revenus des fonds ouverts sont plus irréguliers puisque les commissions de gestion sont assises sur la valeur liquidative du fonds, qui est soumise aux entrées-sorties des investisseurs et aux variations des marchés financiers. Toutefois, la durée de vie d’un fonds ouvert n’est pas limitée et les afflux de nouveaux capitaux peuvent intervenir à tout moment. Enfin, il est à noter que les fonds de dette fermés permettent à Tikehau IM d’avoir une appréciation robuste de l’horizon de sortie et du TRI potentiel du fonds (voir le Glossaire figurant en Section IX.5). Il en va de même des fonds immobiliers, puisque les immeubles gérés par Tikehau IM sont majoritairement loués avec des baux de longue durée. Une fois les fonds investis, les perspectives de rentabilité et de concrétisation d’un intéressement à la surperformance (*carried interest*) sur ces catégories de fonds sont assez prévisibles.

Salvepar

Salvepar est une société holding d’investissement, dont les actions sont admises aux négociations sur le marché réglementé d’Euronext Paris (Compartiment B) et qui investit principalement en minoritaire dans des actions ou titres financiers donnant accès au capital de sociétés cotées ou non-cotées (y compris dans le cadre de co-investissements avec des partenaires externes de premier plan). Elle est dès lors la principale plateforme du Groupe dédiée à l’investissement en capital.

Salvepar tire essentiellement ses revenus des intérêts et des dividendes perçus sur ses investissements en portefeuille qui permettent de générer une certaine récurrence, ainsi que des plus-values de sortie lors de ses opérations de désinvestissement qui sont par nature moins prévisibles et dépendent des opportunités de cession.

Salvepar emploie cinq personnes et opère avec les équipes de Tikehau Capital Advisors dans le cadre de contrats de prestation de services. Au 30 septembre 2016, l’actif net réévalué (« ANR ») de Salvepar s’élevait à 412,4 millions d’euros. Des informations complémentaires concernant Salvepar, son portefeuille, ses activités et ses principaux chiffres clés figurent à la Section I.4(d)(iv) (L’investissement en capital au travers de Salvepar) du présent Document de base.

La Société a pris le contrôle de Salvepar le 26 octobre 2012 dans le cadre d’un rachat de bloc majoritaire auprès de la Société Générale, à la suite duquel la Société a lancé une offre publique d’achat obligatoire sur le capital de Salvepar. Suite à cette prise de contrôle, Salvepar a recomposé sa gouvernance, annoncé une nouvelle stratégie d’investissement et procédé à un recentrage de son portefeuille. Afin de renforcer ses

moyens pour mettre en œuvre sa stratégie, Salvepar a procédé à une augmentation de capital de 128,8 millions d'euros en 2013, puis à une augmentation de capital de 132,6 millions d'euros en 2014 et enfin à une émission d'obligations à option de remboursement en numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou existantes (« ORNANE ») pour un montant nominal d'environ 150 millions d'euros en 2015.

Au 31 décembre 2016, la Société détenait 58,8% du capital et 59,8% des droits de vote de Salvepar. La Société détient également des ORNANE de Salvepar pour un montant nominal de 64,1 millions d'euros (soit environ 43% de la souche d'ORNANE en circulation). En complément, dans le cadre de l'Assemblée générale mixte des actionnaires de la Société qui s'est tenue le 21 décembre 2016 (voir la Section VIII.3 (Opérations de réorganisation) du présent Document de base), la Société s'est vue apporter par Tikehau Capital Advisors la moitié des actions de préférence de Salvepar qu'elle ne détenait pas. Ainsi, la Société détient dix actions de préférence de catégorie 1 de Salvepar et dix actions de préférence de catégorie 2 de Salvepar qui lui confèrent ensemble, au titre de chaque exercice social, un droit à un dividende prioritaire égal à 12,5% du « Résultat Net Retraité » de Salvepar dans les conditions prévues par l'article 19(1°) des statuts de Salvepar (qui sont disponibles sur le site internet de Salvepar : www.salvepar.fr). Les actions de préférence de catégorie 1 donnent en outre droit à la Société de désigner un tiers des administrateurs de Salvepar quel que soit le pourcentage de détention en capital détenu par la Société.

La réorganisation du Groupe et le regroupement de ses métiers doivent être menés à leur terme par une offre publique d'échange et d'achat portant sur les actions ordinaires et les ORNANE émises par Salvepar et non encore détenues par la Société. Cette offre publique, dont le projet a été annoncé le 9 janvier 2017 et qui a fait l'objet d'un dépôt formel auprès de l'AMF le 9 janvier 2017 (avis de dépôt AMF no. 217C0091 en date du 9 janvier 2017), a pour objectif que la Société détienne 100% des titres de Salvepar et est soumise à autorisation de l'AMF. Les actions de la Société seront admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris lors du règlement-livraison de l'offre publique d'échange. Le projet de note d'information déposé auprès de l'AMF est disponible sur le site internet de la Société (www.tikehaucapital.com) et sur le site de l'AMF (www.amf-france.org).

Plus d'informations concernant les activités de Salvepar figurent à la Section I.4(d)(iv) (L'investissement en capital au travers de Salvepar) du présent Document de base, sur le site de Salvepar (www.salvepar.fr) ainsi que dans le Document de référence 2015 de Salvepar, déposé auprès de l'AMF le 27 avril 2016 sous le numéro D. 16-0415. Le rapport financier semestriel 2016 de Salvepar est également disponible sur le site internet de Salvepar.

Tikehau Capital Europe

Depuis 2007, Tikehau Capital investit sur les marchés du crédit, et notamment du crédit à haut rendement (*high yield*), dans le cadre de ses stratégies liquides et de son activité de dette privée, au travers de sa société de gestion Tikehau IM. Fort de son expertise sur ces marchés et dans un contexte de regain d'intérêt pour ce segment et d'une reprise des LBO (voir le Glossaire figurant en Section IX.5) en Europe depuis 2013, le Groupe s'est lancé en 2015 sur le marché de la titrisation de créances à travers la mise en place de véhicules de titrisation dédiés aux CLO, un produit spécialisé correspondant à des obligations adossées à un portefeuille de prêts à effet de levier.

Les véhicules de CLO de Tikehau Capital sont structurés par Tikehau Capital Europe et placés sous sa gestion. Au second semestre 2016, la Société a conclu un accord de partenariat avec le groupe Amundi aux termes duquel, sous réserve d'autorisation de la FCA, le groupe Amundi doit prendre une participation de 24,9% au capital de Tikehau Capital Europe, le solde (soit 75,1%) étant détenu par la Société.

En 2015, Tikehau Capital Europe a été agréé par la *Financial Conduct Authority* (« FCA ») en Grande-Bretagne, notamment pour le conseil en matière d'investissements, l'arrangement d'opérations d'investissement et la gestion d'investissements. L'objectif de Tikehau Capital est de s'installer durablement sur le marché des CLO à travers Tikehau Capital Europe et de réaliser une à deux opérations de CLO par an.

Afin d'accompagner la diversification de la plateforme crédit du Groupe vers cette activité de titrisation de créances, Tikehau Capital a structuré une équipe dédiée de collaborateurs expérimentés qui bénéficie des

expertises complémentaires des équipes de gestion, de recherche crédit et de gestion des risques, et de l'ensemble des services de support du Groupe (notamment en matière administrative et de conformité).

Suite à son agrément par la FCA, Tikehau Capital Europe a structuré un premier véhicule de titrisation de créances (« Tikehau CLO I ») clôturé en juillet 2015 pour un montant d'environ 355 millions d'euros. En octobre 2016, Tikehau Capital Europe a structuré un deuxième véhicule de CLO (« Tikehau CLO II »), qui a clôturé pour un montant d'environ 414 millions d'euros.

Les souches d'obligations émises par Tikehau CLO I et Tikehau CLO II sont adossées à un portefeuille dynamique et diversifié de prêts syndiqués consentis à des entreprises de tous secteurs, principalement situées en Europe, en vue de financer leurs projets de croissance ou de développement à l'international. Les différentes souches d'obligations émises par Tikehau CLO I et Tikehau CLO II, qui sont notées par les agences Moody's et Fitch, présentent différents niveaux de risque et donc de notation, permettant aux investisseurs de cibler leur investissement une souche donnée d'obligations en fonction de leurs objectifs de risque et de rendement. Ainsi, en pratique, plus le risque associé à une souche d'obligations est important, plus son coupon sera élevé.

De manière plus concrète, les banques, qui souhaitent alléger leur bilan afin de respecter certaines exigences en capital imposées par les régulateurs ou pour avoir plus de liquidités afin de financer d'autres activités, peuvent revendre ces créances sur le marché à des véhicules de titrisation. Ces véhicules financent l'achat de ces créances par émission de nouveaux titres, répartis en différentes tranches (senior, mezzanine, capital (*equity*), etc.) selon le profil de risque et de rendement. La tranche présentant le plus haut niveau de risque sera la tranche subordonnée ou en capital (*equity*). Le véhicule perçoit les intérêts sur ses créances en portefeuille (à son actif) puis les redistribue à ses investisseurs (détenant son passif) en commençant par rémunérer les tranches les plus seniors, soit les plus sécurisées et les moins risquées. La tranche la plus subordonnée (*equity*) reçoit ainsi le solde des coupons une fois que les autres tranches ont reçu l'intégralité des coupons leur étant dus et est la plus exposée au risque de défaut des entreprises.

Une société gérant des CLO, à l'instar de Tikehau Capital Europe, dispose de deux types de revenus :

- Elle perçoit des commissions de gestion comme toute société de gestion d'actifs ;
- Elle a l'obligation d'investir à hauteur de 5% (appelé taux de rétention) dans le fonds CLO en application de la législation applicable (principe de la *retention piece*), cet investissement devant se faire généralement dans la tranche la plus risquée (tranche subordonnée ou *equity*). La société de gestion perçoit les coupons liés à cette tranche, si les autres tranches ont perçu les coupons leur revenant.

A la date du présent Document de base, les encours sous gestion de Tikehau Capital Europe s'élèvent à environ 768,9 millions d'euros.

Plus d'informations concernant les opérations de CLO réalisées par Tikehau Capital Europe figurent à la Section I.4(b)(ii) (Activités de Dettes Senior (*leverage loans*)) du présent Document de base.

IREIT Global Group

Voir la Section I.4(c)(iii) (Activités immobilières exercées via IREIT Global) du présent Document de base.

(b) Activités de dette privée

Tikehau Capital est l'un des pionniers des opérations de dette privée en Europe et en France. Les équipes de dette privée du Groupe sont impliquées sur des opérations de financement en dette d'une taille comprise entre 10 et 300 millions d'euros en qualité d'arrangeur ou de financeur.

D'une manière générale, la dette privée désigne des classes d'actifs du marché du crédit qui se présentent habituellement sous la forme de prêts, d'obligations et de placements privés. Ces financements sont

généralement non cotés et ne s'échangent pas activement sur des bourses de valeurs organisées. Il s'agit plutôt de financements portés jusqu'à leur maturité (*buy and hold*), effectués dans le cadre de véhicules d'investissements structurés en conséquence avec un passif long. Sur le marché des prêts syndiqués (à savoir le segment le plus liquide de la dette privée), les échanges ont lieu sur des marchés de gré-à-gré caractérisés par d'importants volumes et animés par les banques d'investissement et d'autres acteurs de marché (*markets-maker* et *brokers-dealers*). Dans la mesure où ces financements sont privés, la documentation correspondante (note d'information, contrat de prêt, etc.) n'est pas publique et ne peut être consultée par les prêteurs ou investisseurs potentiels qu'après la signature d'un accord de confidentialité.

Dans un contexte de désintermédiation bancaire, l'activité de dette privée est venue compléter l'activité de prêt des banques de financement classiques et connaît un essor très important en Europe en général et en France en particulier qui représente le deuxième marché en Europe (25%) derrière le Royaume-Uni (41%).³⁴ (Voir la Section I.5 (Tikehau Capital et son marché) du présent Document de base.) En effet, en constatant la réduction du volume des prêts bancaires, les sociétés de gestion et les investisseurs institutionnels ont vu une opportunité de proposer un substitut aux prêts octroyés par les banques, en particulier pour les entreprises du segment intermédiaire. Dans cette optique, certains gérants d'actifs ont conçu des mécanismes et structuré des fonds afin de pouvoir prêter directement aux entreprises sans recours à un circuit bancaire. En plus d'investir dans des fonds de prêts « syndiqués » arrangés par des banques, les investisseurs institutionnels investissent de plus en plus dans ces fonds de prêts arrangés par des prêteurs « directs » (ou « alternatifs ») tels que Tikehau Capital afin de diriger une partie croissante de leur stock d'épargne vers les canaux de l'économie réelle. Certains de ces investisseurs peuvent également procéder à des co-investissements sélectifs dans des opérations de financement données aux côtés de ces prêteurs, afin d'augmenter la capacité de financement de ces derniers et le spectre de leurs opportunités, puisqu'ils viennent accroître les ressources qui peuvent être mises à la disposition des entreprises.

Dans le cadre de cette activité, Tikehau Capital propose aux entreprises une gamme de solutions sur-mesure afin de faire converger au mieux les besoins des entreprises, de leurs équipes de management et de leurs actionnaires avec ceux des investisseurs institutionnels (assurances, mutuelles, fonds de pension, fonds souverains...) de Tikehau Capital.

Une même entreprise pourra ainsi être financée en dette pure, en titres de créance, en titres de créance donnant accès au capital (OBSA, OC, ORA, etc.), en capital, ou par une combinaison de plusieurs de ces instruments. Ces instruments peuvent compléter un financement bancaire ou non-bancaire de l'emprunteur et peuvent bénéficier de sûretés équivalentes à ces derniers. Leurs formats variés (prêts et obligations, amortissables ou remboursables *in fine*, à taux fixe ou variable) permettent de répondre au mieux aux besoins de flexibilité des entreprises en matière de financement. Les équipes de Tikehau Capital ont développé une expertise reconnue dans l'industrie³⁵ pour arranger, mettre en place ou investir dans diverses opérations de financement, notamment les structures suivantes :

- Dettes Senior, à savoir des financements de premier rang bénéficiant de sûretés dont le remboursement est prioritaire par rapport aux dettes subordonnées et au capital (« Dette Senior »). Les Dettes Senior, d'une maturité de 4 à 7 ans en moyenne, sont assorties en général de *covenants* (fixés contractuellement, imposant à l'emprunteur de respecter certains ratios financiers) qui permettent aux prêteurs d'effectuer des contrôles réguliers sur l'évolution de la situation financière de l'emprunteur. Les caractéristiques de ces financements permettent de limiter les taux de défaut et d'offrir des perspectives de recouvrement favorables aux créanciers en cas de bris de ratios. En général, les Dettes Senior présentent une rémunération à taux variable qui se compose d'un taux de référence (Euribor ou Libor le plus souvent assorti d'un plancher (*floor*) oscillant typiquement entre 0 et 1%) augmenté d'une marge (*spread*) qui est fonction de l'appréciation du risque de crédit de l'emprunteur. De ce fait, les Dettes Senior offrent à leur porteur une protection naturelle contre le risque de taux.

³⁴ Source : Deloitte Alternative Lender Deal Tracker Q3 2016

³⁵ Voir les prix cités à la fin de la présente sous-section

- Dettes Stretched Senior, à savoir des financements en dette senior sur mesure avec une composante *in fine* importante qui rend ces financements structurellement plus risqués (« Stretched Senior ») que les Dettes Senior, tout en demeurant des dettes de premier rang assorties de sûretés et de *covenants* permettant d’anticiper tout décalage par rapport aux prévisions initiales.
- Financement Unitranche, à savoir des financements combinant la composante Dette Senior et dette subordonnée/mezzanine en un seul et même instrument permettant de simplifier la structure financière et sa documentation juridique et permettant d’offrir une plus grande flexibilité. Le financement, entièrement *in fine*, est un élément clé pour la société afin de poursuivre son développement organique ou par croissance externe et ses plans d’investissement. Ces Financements Unitranche sont, selon les juridictions géographiques, généralement structurés sous forme d’obligations (« Unitranche »), également assortis de sûretés, de premier rang et encadrés par un jeu de *covenants*.
- Financement Mezzanine, à savoir des financements en dette subordonnée assortie de sûretés de 2^{ème} rang, qui s’interposent entre la Dette Senior et les capitaux propres (« Mezzanine ») et qui également assortis de *covenants* et régis par une convention de subordination avec les prêteurs en Dette Senior.

Les financements mis en place reposent principalement sur la faculté de prévision des flux de trésorerie (*cash-flows*) futurs générés ainsi que sur la préservation de la valeur induite de la société concernée. Les équipes de Tikehau Capital ont également développé une expertise pour arranger des financements sur mesure offrant un large spectre de solutions, dans un contexte de transmission d’entreprise, de reconstitution d’actionnariat ou en accompagnement de la croissance organique ou externe d’une entreprise. (Voir la Section I.4(b)(i) (Activités de *direct lending*) du présent Document de base.)

En synergie avec le reste de l’équipe de dette privée (regroupant les activités de « *direct lending* » et les activités de Dettes Senior (*leverage loans*)), s’ajoute l’expertise des équipes de Tikehau Capital Europe dans le cadre de ses activités de CLO actives sur les syndications de larges prêts bancaires européens. (Voir la Section I.4(b)(ii) (Activités de Dettes Senior (*leverage loans*) – Activités de CLO) du présent Document de base.)

Dès 2006, Tikehau Capital a identifié le potentiel de développement de l’activité de dette privée en se spécialisant sur les financements d’acquisition de type LBO (voir le Glossaire figurant en Section IX.5) sur les marchés primaires et secondaires. Dans un contexte de dislocation des marchés entre 2007 et 2009, Tikehau a su saisir les opportunités permettant d’accélérer son développement et ainsi prendre part à l’émergence des financements alternatifs de dette privée initialement majoritairement alimentée par l’expansion de gérants d’actifs anglo-saxon sur le continent européen et en France en particulier. Afin de suivre l’évolution du marché et notamment l’augmentation de la taille des financements, Tikehau Capital a notamment conclu une alliance commerciale avec le groupe bancaire Macquarie en 2012, lui permettant de structurer des opérations de financement de taille significative (jusqu’à 200 millions d’euros). Consacrant l’expertise et l’infrastructure de Tikehau Capital dans le domaine de la dette privée, l’initiative de place NOVO (fonds obligataire dédié aux PME-ETI (voir le Glossaire figurant en Section IX.5)), lancé sous l’égide de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), la Fédération Française des Sociétés d’Assurance (FFSA) et vingt-sept compagnies d’assurance européennes ainsi que le Fonds de Réserve des Retraites (FRR), a été pour partie confiée à Tikehau Capital en octobre 2013 (voir ci-après). En 2015, une deuxième initiative de place, NOVI, a également été confiée pour partie à Tikehau Capital (voir ci-après).

En 2015, l’équipe Dette Privée de Tikehau Capital s’était vue décerner le prix « *Unitranche Lender of the Year* » par Private Debt Investor, ainsi que le prix « *Best Financial Provider in Small-Mid Cap Category* » par Private Equity Magazine. En 2016, l’équipe de Dette Privée de Tikehau Capital s’est vue décerner, pour la deuxième année consécutive, le prix de « Prêteur Dette Privée de l’Année » par Private Equity Magazine.

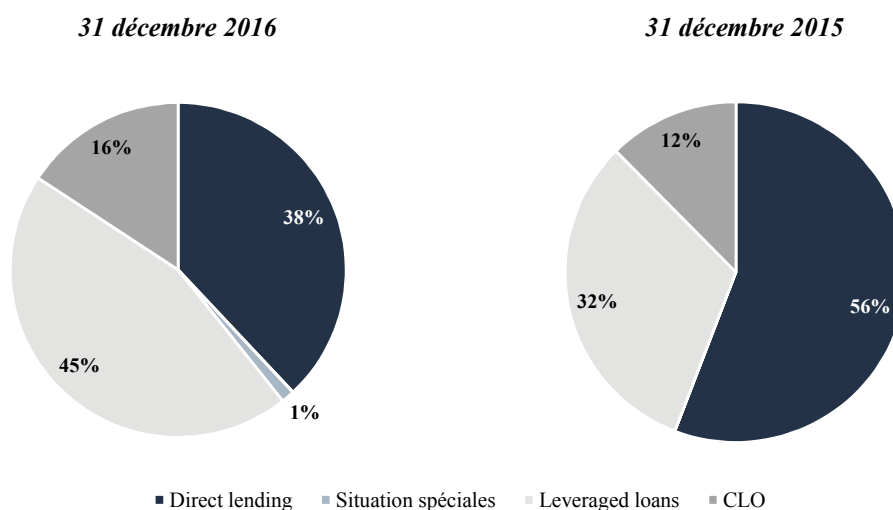
Dans le cadre de ses activités de dette privée, Tikehau Capital investit notamment par l’intermédiaire de fonds en mandat de gestion, de fonds communs de placement ou de fonds communs de titrisation. Des véhicules de co-investissement dédiés peuvent également être montés pour des opérations spécifiques. Les financements

dans lesquels le Groupe investit sont logés au sein de ces véhicules dont Tikehau Capital assure la gestion au travers de ses filiales Tikehau IM et Tikehau Capital Europe, qui perçoivent des commissions de gestion, des commissions d'arrangement et de structuration et des revenus liés aux parts d'intéressement à la surperformance (*carried interest*). (Voir la Section I.4(a)(iv) (Les filiales de Tikehau Capital) du présent Document de base.)

Au 31 décembre 2016, les encours sous gestion des fonds de dette privée de Tikehau Capital s'élevaient à environ 4,9 milliards d'euros,³⁶ soit 49% des actifs sous gestion du Groupe, et le montant investi depuis l'origine par les équipes de dette privée (hors activités de CLO) était de l'ordre de 2,6 milliard d'euros.

En octobre 2016, Tikehau Capital a annoncé un projet d'accord pour assurer la gestion déléguée de l'activité de dette senior européenne (*leveraged loans*) de Lyxor UK (société de gestion du groupe Société Générale). Cette opération permet au Groupe de renforcer son activité Dette Senior, en particulier sur les opérations de type LBO (voir le Glossaire figurant en Section IX.5). A l'issue de cette opération, Tikehau IM s'est substituée à Lyxor UK pour devenir le gérant de quatre fonds de dette senior européenne de Lyxor, représentant un total d'environ 700 millions d'euros d'encours sous gestion. Dans le cadre de cet accord, l'équipe opérationnelle de dette senior européenne de Lyxor UK, qui compte sept collaborateurs, a rejoint les effectifs de Tikehau Capital basés à Londres afin de renforcer les moyens de Tikehau Capital et d'assurer la continuité des opérations.

Le graphique suivant présente la ventilation des encours sous gestion en matière de dette privée par classe d'actifs au 31 décembre 2016 et au 31 décembre 2015 (en %) :



³⁶ Actifs sous gestion estimés au 31 décembre 2016 sur une base *pro forma*.

Le tableau suivant présente la répartition des encours sous gestion entre les principaux fonds de dette privée gérés par Tikehau Capital :

En millions d'euros	Montant des encours sous gestion au 31 décembre 2016	Montant des encours sous gestion au 31 décembre 2015
Tikehau Direct Lending III (TDL III)	610	377
NOVO ^(*) /NOVI	642	645
TSO	61	–
Autres fonds/mandats	607	575
Total Direct Lending	1 920	1 597
TSL II	522	195
TCLLF	236	230
Lyxor	747	–
CLO	769	355
Autres fonds/mandats	691	484
Total Dettes Senior (Leveraged Loans)	2 965	1 264
Total Dette Privée	4 885	2 861

^(*) L'engagement a été réduit en novembre 2016 en raison de la fin de la période d'investissement.

Historiquement, dans le cadre de sa politique d'allocation de son bilan, le Groupe a réalisé des investissements dans les véhicules dédiés à la dette privée et gérés par le Groupe ainsi que des co-investissements dans des opérations réalisées par ces véhicules. Le portefeuille d'investissements et de co-investissements réalisés sur le bilan du Groupe dans les stratégies de Tikehau Capital dédiées à la dette privée reflète l'historique des véhicules lancés par Tikehau IM et Tikehau Capital Europe. Ce portefeuille représentait un montant cumulé de 109,2 millions d'euros sur une base *pro forma* au 30 juin 2016. Les revenus générés par ce portefeuille prennent notamment la forme de distributions réalisées par les véhicules et d'intérêts perçus au titre des co-investissements.

(i) Activités de direct lending

L'activité de *direct lending* (ou encore des financements directs) permet à Tikehau Capital de fournir aux entreprises des solutions de financement flexibles et sur-mesure qui reposent sur un processus d'investissement rigoureux et discipliné et un processus de gestion des risques conséquent.

Le marché du *direct lending* est un sous-segment du marché de la dette privée. Avec cette activité, les gérants d'actifs prêteurs non-bancaires, à l'instar de Tikehau Capital, ont ainsi compensé la contraction du crédit bancaire dans le sillage de la crise financière. De manière croissante, les transactions les plus importantes se font sous la forme de « *club deals* » (c'est-à-dire impliquant plusieurs prêteurs directs, mais également parfois des banques dans une approche partenariale). Le spectre des instruments utilisés dans le cadre de cette activité est large : Dette Senior, Dette Stretched Senior, Financement Unitranche et Financement Mezzanine. (Voir la définition de ces termes en introduction de la présente Section.)

Le marché du *direct lending* est un marché sur lequel un prêteur non-bancaire procède à l'origination, l'arrangement (ou la structuration) et l'investissement dans un financement au bénéfice d'une entreprise (parfois sous la forme d'obligations, pour des raisons réglementaires). Cela signifie que le prêteur recherche des emprunteurs éventuels prêts à réaliser une opération de financement, produit une analyse rigoureuse de la qualité de crédit desdits emprunteurs, et détermine les éléments objectifs et conditions nécessaires pour que lesdits emprunteurs se financent au travers d'un instrument financier dans lequel un véhicule géré par l'emprunteur pourrait investir. Dans ce cadre, le travail fourni par le prêteur non-bancaire (à savoir, dans le cas de Tikehau Capital, la société de gestion Tikehau IM) est différent de ce que peut produire habituellement une société de gestion de portefeuille. Plusieurs étapes de ce type d'opérations ne relèvent pas des fonctions pures de gestion mais d'une activité complémentaire d'arrangeur/structureur : (i) la phase d'audit de l'emprunteur (financier, juridique, opérationnel, etc.), (ii) les recherches en termes de structuration de l'opération, (iii) la définition de la structure de l'investissement, (iv) la recherche éventuelle d'autres partenaires financiers selon la taille et la nature de la cible et de l'opération et (v) la négociation des termes financiers et juridiques de la documentation contractuelle. Ce service additionnel est généralement rémunéré

par l'emprunteur par le paiement d'une commission d'arrangement ou de structuration en contrepartie du travail effectué par la société de gestion et qui vient s'ajouter aux intérêts payés par l'emprunteur dans le cadre de son financement.

Au 31 décembre 2016, l'activité de *direct lending* de Tikehau Capital représente un total d'encours sous gestion de 1,9 milliards d'euros pour une centaine d'investissements.

Les principaux fonds de Tikehau Capital dédiés à l'activité de *direct lending* sont les suivants :

TIKEHAU DIRECT LENDING III

Date de création du fonds	Décembre 2014
Forme juridique	SIF-SICAV de droit luxembourgeois
Taille du fonds (au 31 décembre 2016)	610 millions d'euros

Lancé par Tikehau IM en décembre 2014, Tikehau Direct Lending III (« TDL III ») est un fonds d'investissement spécialisé de droit luxembourgeois (SIF-SICAV) agréé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). TDL III est le principal fonds actuel de la plateforme du Groupe dédiée à la dette privée, avec une taille de 610 millions d'euros. TDL III propose des financements alternatifs de type Stretched Senior, Dette Senior, Unitranché et Mezzanine en Europe, qui sont adaptés à toute situation : financement corporate ou financement d'acquisition LBO (voir le Glossaire figurant en Section IX.5). Le fonds cible principalement des investissements dans des entreprises valorisées entre 50 et 500 millions d'euros, qui appartiennent à des secteurs et zones géographiques divers.

Au 31 décembre 2016, TDL III avait investi un montant total d'environ 407,2 millions d'euros dans un peu plus d'une vingtaine de sociétés établies en France, Espagne, Belgique et Norvège. A titre d'exemple, quelques récents investissements incluent notamment le Financement Unitranché de l'acquisition de la société espagnole Elix Polymers par Sun Capital, Financière Rive Gauche par le groupe Atland, ou l'acquisition d'AssurCopro par Eurazeo.

Les investisseurs engagés à côté de Tikehau dans ce fonds sont essentiellement des compagnies d'assurance, des fonds de pension, des banques privées ainsi que des *family offices* basés en France, Espagne, Italie, Belgique, Canada, Hong-Kong ou Finlande.

A la date d'enregistrement du présent Document de base, TDL III est investi à hauteur d'environ 70%. Le fonds expire en 2022 avec une faculté de prolongation de deux fois un an.

TIKEHAU PREFERRED CAPITAL

Date de création du fonds	Juin 2012
Forme juridique	FPCI de droit français
Taille du fonds (au 31 décembre 2016)	124 millions d'euros

Tikehau Preferred Capital (« TPC ») est un fonds professionnel de capital-investissement (« FPCI ») de droit français règlementé par l'AMF constitué par Tikehau IM en juin 2012, afin d'offrir aux investisseurs une exposition au marché français et européen des Financements Unitranché et des Dettes subordonnées et Mezzanines. Le fonds est spécialisé sur les transactions dont la valeur d'entreprise est comprise entre 50 millions d'euros et 500 millions d'euros ciblant des opérations d'acquisition par effet de levier (LBO (voir le Glossaire figurant en Section IX.5)) ou de financement d'acquisitions pour des entreprises aux structures flexibles et innovantes.

Doté d'une stratégie d'investissement flexible, le fonds fait usage de divers outils (obligations, OBSA, obligations convertibles, etc.) en vue de constituer des structures de financement adaptées aux besoins de chaque situation et chaque entreprise et de leurs sponsors/actionnaires fonds de *private equity*. TPC privilégie ainsi les actifs suivants :

- Financements Unitranché ;
- Financements Mezzanines et

– Financements PIK.

La période d'investissement de TPC a expiré le 30 juin 2016. TPC a une durée de vie fixée à novembre 2023 avec une faculté de prorogation d'un an.

NOVI 1

NOVI 1

Date de création du fonds

Juin 2015

Forme juridique

FPS de droit français

En 2015, Tikehau IM et La Financière de l'Echiquier, en partenariat avec CroissancePlus, ont été sélectionnés à la suite d'une mise en concurrence initiée par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), la Fédération Française des Sociétés d'Assurances (FFSA) et vingt-et-un investisseurs institutionnels français pour gérer un fonds destiné à financer la croissance et l'innovation des PME-ETI (voir le Glossaire figurant en Section IX.5). NOVI est un fonds de prêt spécialisé (« FPS »), véhicule français structuré en tant que SICAV de long terme dont l'objectif est de financer la croissance organique, externe, et le développement à l'international des PME-ETI de croissance françaises. Il s'agit du premier véhicule de place permettant un investissement conjoint en capitaux propres et en dette, et répond particulièrement aux attentes des entreprises françaises en forte croissance. Après NOVO en 2013 (voir ci-après), il s'agit du deuxième mandat de place obtenu par Tikehau IM.

Ce FPS a vocation à investir dans une large gamme d'actifs, en particulier en fonds propres (titres de capital ou donnant accès au capital) et en dette senior (obligataire ou prêt). L'investissement doit être réalisé dans des sociétés cotées pour 20% du portefeuille sur les marchés B et C d'Euronext et sur Alternext, et dans des sociétés non cotées pour 80% du portefeuille. Le fonds a une durée de vie de 21 ans.

Le spectre d'investissement de NOVI se concentre sur des sociétés de croissance résidentes en France ayant un chiffre d'affaires compris entre 30 et 200 millions d'euros, dans les secteurs de l'industrie et des services (à l'exclusion des entreprises financières, foncières et entreprises sous LBO (voir le Glossaire figurant en Section IX.5)), pour des montants de financement compris entre 3 et 20 millions d'euros. Les investissements à destination des entreprises non cotées doivent privilégier les filières retenues dans le cadre du plan d'accompagnement de la « Nouvelle France Industrielle ». Pour les entreprises cotées, la sélection du portefeuille doit être réalisée selon des critères largement qualitatifs, notamment de responsabilité sociétale et environnementale (RSE), dans une logique de diversification du portefeuille.

NOVO 2

NOVO 2

Date de création du fonds

Novembre 2013

Forme juridique

FCT de droit français

En 2013, Tikehau IM a été sélectionnée à la suite d'un appel d'offres initié par la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), la Fédération Française des Sociétés d'Assurance (FFSA) et vingt-sept investisseurs institutionnels pour gérer un fonds de prêts à l'économie (« FPE ») à destination des PME-ETI. Ce fonds a pour vocation de fournir des prêts à des ETI-PME françaises en drainant l'épargne disponible vers le financement des entreprises de croissance.

Ce FPE gère une enveloppe initiale de 1,0 milliard d'euros augmentée en mai 2016 d'un montant complémentaire de 390 millions d'euros, soit un montant global de 1,4 milliards d'euros constitué de deux compartiments distincts dont l'un est sous la gestion de Tikehau IM (représentant un montant de 0,4 milliard d'euros à fin décembre 2016). Il est structuré sous la forme d'un FCT de droit français achetant des obligations et émettant des parts au fur et à mesure des investissements effectués au cours des trois premières années. Le label FPE limite la période d'investissement à trois ans qui s'est donc achevée le 5 novembre 2016. La durée de vie du fonds est de 10 ans.

Le périmètre d'investissement du FCT NOVO 2 se concentre sur le financement des entreprises françaises ayant une activité commerciale, industrielle ou agricole (à l'exclusion des activités financières et immobilières et des LBO (voir le Glossaire figurant en Section IX.5)), de taille intermédiaire. L'intégralité d'un projet de développement peut être financée pour des montants de prêts compris entre 10 et 50 millions d'euros. La philosophie d'investissement du fonds NOVO 2 se veut prudente (10% maximum sur une même société et 20% maximum sur un même secteur) et privilégie les entreprises de croissance.

SOFIPROTEOL DETTE PRIVEE

Date de création	Juillet 2016
Forme juridique	Fonds de prêt à l'économie
Taille du fonds (au 31 décembre 2016)	112 millions d'euros

Sofiprotéol Dette Privée est un fonds de prêt à l'économie (« FPE ») créé en juillet 2016 par Tikehau IM en vue de financer le développement des entreprises du secteur agro-industriel et agroalimentaire de toutes tailles, par l'octroi de dettes remboursables *in fine* ou de financements d'acquisition avec effet de levier.

Ce FPE a été créé dans le cadre du partenariat conclu entre Tikehau IM et Sofiprotéol, filiale du Groupe Avril disposant d'une forte connaissance de ces secteurs. Le Groupe Avril est un groupe industriel et financier français majeur qui est présent dans des secteurs aussi diversifiés que l'alimentation humaine, la nutrition et les expertises animales, les énergies et la chimie renouvelables. Financé initialement par Sofiprotéol (à hauteur de 25 millions d'euros) et Tikehau Capital (à hauteur de 5 millions d'euros) avec un groupe d'investisseurs de premier plan, le fonds a atteint une taille de 125 millions d'euros au premier closing (limité à 103 millions d'euros avec les contraintes de ratios d'emprise imposées par certains investisseurs) avec pour objectif d'atteindre 150 millions d'euros d'engagements.

Fonds de situations spéciales

En anticipation d'une dégradation des conditions macro-économiques, Tikehau Capital a lancé un nouveau fonds de situations spéciales Tikehau Special Opportunities (« TSO ») qui fait suite à plusieurs fonds passés lancés par le Groupe depuis sa création.

TIKEHAU SPECIAL OPPORTUNITIES

Date de création	Juillet 2016
Forme juridique	SIF-SICAV de droit luxembourgeois
Taille du fonds (au 31 décembre 2016)	61 millions d'euros

TSO est un fonds d'investissement de droit luxembourgeois constitué par Tikehau IM en juillet 2016 afin de proposer diverses solutions de financement ou de refinancement à des emprunteurs fragilisés, dans un environnement favorisant une sous-évaluation par les établissements bancaires de leurs actifs et de leurs dettes (baisse de liquidité, pression réglementaire croissante, etc.).

Fort du soutien et de l'expertise de l'ensemble des équipes de gestion et de l'équipe de recherche-crédit de Tikehau IM, TSO est un fonds opportuniste et multisectoriel qui a vocation à investir dans toutes les classes d'actifs (notamment crédit, actions et immobilier), principalement en Europe, en se focalisant principalement sur les dettes sous-évaluées (*Stressed Credit*), pour des montants compris entre 5 et 50 millions d'euros avec un portefeuille diversifié. Selon une approche prudente, son portefeuille a vocation à être diversifié sur les plans sectoriel et géographique, avec une allocation maximum de 10% des actifs à une même entreprise, et une allocation maximum de 20% par secteur.

(ii) Activités de Dettes Senior (leveraged loans)

L'activité de Dettes Senior (*leveraged loans*) regroupe à la fois des fonds centrés sur les investissements en Dette Senior (à savoir TSLII et TCLLF), l'activité de CLO ainsi que les fonds de situations spéciales (principalement TSO à la date d'enregistrement du présent Document de base). Au 31 décembre 2016, cette activité représente un total d'encours sous gestion de 2,9 milliards d'euros.

Fonds de prêts (loans)

A la date d'enregistrement du présent Document de base, les principaux fonds de prêts (*loans*) de Tikehau Capital sont les suivants :

TIKEHAU SENIOR LOAN II

Date de création	Octobre 2015
Forme juridique	FCT de droit français
Taille du fonds (au 31 décembre 2016)	522 millions d'euros

Tikehau Senior Loan II (« TSL II ») est un véhicule dédié à la stratégie Dette Senior en Europe qui a été lancé par Tikehau IM en octobre 2015. Le fonds a pour objectif de construire une exposition diversifiée au marché des prêts seniors (*senior loans* et *senior secured bonds*) européens sur des entreprises ayant un EBITDA compris entre 20 et 250 millions d'euros, une valeur d'entreprise comprise entre 100 millions d'euros et 1,5 milliard d'euros et un niveau de levier maximum fixé à 5,5x. L'univers d'investissement vise principalement des sociétés européennes dans le cadre d'opérations de financement d'acquisition (LBO (voir le Glossaire figurant en Section IX.5) conduits par des fonds de *private equity*). L'approche combine des participations à de larges syndicats européens et des transactions originées par Tikehau IM. La fin de période de commercialisation de TSL II est prévue pour mars 2017. Le fonds a une maturité fixée en 2025. Au 31 décembre 2016, TSL II rassemblait près de 522 millions d'euros d'engagements.

TIKEHAU CORPORATE LEVERAGED LOANS FUND

Date de création du fonds	Novembre 2013
Forme juridique	FCT de droit français
Taille du fonds (au 31 décembre 2016)	236 millions d'euros

Tikehau Corporate Leveraged Loans Fund (« TCLLF ») permet aux investisseurs d'accéder au marché des prêts bancaires dans un cadre réglementaire clarifié (notamment dans le cadre de la réforme de l'été 2013 du Code des Assurances autorisant les assureurs à investir dans les FCT) et de bénéficier de conditions de marché attractives. Le portefeuille du fonds est principalement constitué d'investissements primaires afin de privilégier les transactions incluant la négociation des termes clés, de bénéficier des nouveaux standards de marché et de permettre d'améliorer les retours finaux dans le cadre de prêts sur-mesure. Les investissements secondaires de TCLLF ont été axés sur les transactions post-2008 offrant des marges plus élevées et des structures de capital assainies.

L'ensemble du portefeuille a pour cible des instruments présentant un niveau de levier compris entre 2x et 5x EBITDA. La diversification demeure un des axes majeurs de la stratégie d'investissement de TCLLF avec une exposition maximale visée de 4% du fonds par ligne. La période d'investissement s'est achevée et TCLLF expire en novembre 2023, sous réserve de prolongation d'un an.

Pour compléter son portefeuille dans le domaine des *leveraged loans*, fin 2016, Tikehau Capital a conclu un accord avec Lyxor UK, la société du groupe Lyxor (société de gestion du groupe Société Générale) dédiée à la gestion de dette senior européenne, pour assurer la gestion déléguée de cette activité. Cette opération permet au Groupe de renforcer son activité Dette Senior, en particulier sur les opérations de type LBO (voir le Glossaire figurant en Section IX.5). A l'issue de cette opération, Tikehau IM s'est substituée à Lyxor UK pour devenir le gérant de quatre fonds de dette senior européenne de Lyxor, représentant un total d'environ 700 millions d'euros d'encours sous gestion. Dans le cadre de cet accord, l'équipe opérationnelle de dette senior européenne de Lyxor UK, qui compte sept collaborateurs, a rejoint les effectifs de Tikehau Capital basés à Londres afin de renforcer les moyens de Tikehau Capital et d'assurer la continuité des opérations.

Activités de CLO

Tikehau Capital s'est lancé en 2015 sur le marché de la titrisation de créances à travers la mise en place de véhicules de titrisation dédiés aux CLO. Le rôle et les activités de Tikehau Capital Europe sont décrits plus en détail à la Section I.4(a)(iv) (Les filiales de Tikehau Capital – Tikehau Capital Europe) du présent Document de base.

A la date d'enregistrement du présent Document de base, Tikehau Capital a lancé deux véhicules de CLO : Tikehau CLO I et Tikehau CLO II qui sont décrits ci-après. Les souches d'obligations émises par Tikehau CLO I et Tikehau CLO II sont adossées à un portefeuille dynamique et diversifié de prêts syndiqués consentis à des entreprises de tous secteurs, principalement situées en Europe, en vue de financer leurs projets de croissance ou de développement à l'international. Ainsi qu'il est illustré ci-dessous, les différentes souches d'obligations émises par Tikehau CLO I et Tikehau CLO II sont notées par les agences Moody's et Fitch. Ces notations reflètent différents niveaux de risque, permettant aux investisseurs de cibler leur investissement dans une souche donnée d'obligations en fonction de leurs objectifs de risque et de rendement. Ainsi, en pratique, ainsi que le montre la présentation des passifs de Tikehau CLO I et Tikehau CLO II ci-dessous, plus le risque associé à une souche d'obligations est important, plus son coupon est élevé.

A la date d'enregistrement du présent Document de base, les principaux véhicules de CLO de Tikehau Capital sont les suivants :

TIKEHAU CLO I

Date de règlement-livraison

Juillet 2015

Taille du véhicule

355 millions d'euros

Tikehau CLO I est le premier fonds de titrisation d'obligations adossées à un portefeuille de prêts (*Collateralized Loan Obligations – CLO*) structuré par Tikehau Capital en juillet 2015 pour un montant de 354,7 millions d'euros. L'opération a été réalisée avec Goldman Sachs comme arrangeur et agent de placement et son règlement-livraison est intervenu le 16 juillet 2015.

D'une maturité *in fine* de 13 ans, le portefeuille du véhicule est constitué à plus de 90% de prêts seniors sécurisés à taux variable, consentis sous forme de prêts à effet de levier ou d'obligations. Les obligations émises par Tikehau CLO I ont été placées auprès d'une vingtaine d'investisseurs institutionnels, essentiellement français et européens. L'agence de notation Fitch a attribué au portefeuille la note moyenne de « B à B- ».

Tikehau Capital est exposé à hauteur de 10,8% du passif de Tikehau CLO I, soit pour un montant nominal total de 38,2 millions d'euros dans la tranche subordonnée (*equity*) et la tranche F qui sont décrites ci-dessous. Cet investissement inclut la *retention piece*, à savoir le taux de rétention de 5% des actifs titrisés qui s'applique à l'entité originatrice (en l'occurrence Tikehau Capital Europe) d'un point de vue réglementaire. (Voir la Section I.6(a)(viii) (Exigence en fonds propres) du présent Document de base.)

Caractéristiques des titres émis de Tikehau CLO I :

Catégorie d'obligations émises	Note (Moody's/Fitch)	Montant (en k€)	Coupon	Maturité finale
A-1	Aaa/AAA	161 000	Euribor3m+1,40%	13 ans
A-2	Aaa/AAA	40 000	1,88%	13 ans
B	Aa2/AA+	39 000	Euribor3m+2,00%	13 ans
C	A2/A	20 000	Euribor3m+2,90%	13 ans
D	Baa2/BBB	18 000	Euribor3m+3,25%	13 ans
E	Ba2/BB	25 000	Euribor3m +4,60%	13 ans
F	B2/B-	10 000	Euribor3m+5,90%	13 ans
Subordonnées	Non notées	41 700	N/A	13 ans
TOTAL		354 700		

TIKEHAU CLO II

Date de règlement-livraison

Novembre 2016

Taille du véhicule

414 millions d'euros

Tikehau CLO II est un fonds de titrisation d'obligations adossées à un portefeuille de prêts (*Collateralized Loan Obligations – CLO*) structuré par Tikehau Capital en octobre 2016 pour un montant de 414,2 millions

d'euros. L'opération a été réalisée avec Citi comme arrangeur et agent de placement et son règlement-livraison est intervenu le 30 novembre 2016.

D'une maturité *in fine* de 13 ans, Tikehau CLO II est également constitué à plus de 90% de prêts *seniors* sécurisés à taux variable. Les obligations émises par Tikehau CLO II ont été placées auprès d'une vingtaine d'investisseurs institutionnels, essentiellement français et européens.

Tikehau Capital est exposé à hauteur de 5,4% du passif de Tikehau CLO II, soit pour un montant nominal total de 22,4 millions d'euros dans la tranche subordonnée (*equity*) décrite ci-dessous. Cet investissement inclut la *retention piece*, à savoir le taux de rétention de 5% des actifs titrisés qui s'applique à l'entité originatrice (en l'occurrence Tikehau Capital Europe) d'un point de vue réglementaire. (Voir la Section I.6(a)(viii) (Exigence en fonds propres) du présent Document de base.)

Caractéristiques des titres émis par Tikehau CLO II :

Catégorie d'obligations émises	Note (provisoire) (Moody's/Fitch)	Montant (en k€)	Coupon	Maturité finale
A	Aaa/AAA	244 000	Euribor3m +1,06%	13 ans
B	Aa2/AA	46 000	Euribor3m +1,70%	13 ans
C	A2/A	23 000	Euribor3m +2,57%	13 ans
D	Baa2/BBB	18 000	Euribor3m +3,60%	13 ans
E	Ba2/BB	28 000	Euribor3m +6,25%	13 ans
F	B2/B-	10 500	Euribor3m +7,50%	13 ans
Subordonnées	Non notées	44 700	N/A	13 ans
TOTAL		414 200		

(c) Activités immobilières

Au 31 décembre 2016, les encours sous gestion de l'activité immobilière de Tikehau Capital s'élevaient à environ 1,8 milliard d'euros³⁷, soit 18% des actifs sous gestion du Groupe. Ces actifs se décomposent entre (i) les fonds immobiliers gérés par Tikehau IM, (ii) une société foncière à capitaux permanents dédiée aux co-investissements immobiliers (TREIC) et (iii) les actifs d'IREIT Global, un *trust* immobilier coté à Singapour.

(i) Activités immobilières exercées via Tikehau IM

Depuis sa création en 2004, la Société réalise des investissements immobiliers en direct. En 2014, à la faveur du recrutement d'une équipe dédiée, une stratégie d'augmentation des actifs immobiliers sous gestion a été mise en œuvre par le Groupe. Ainsi, Tikehau Capital s'est attaché à développer une véritable plateforme immobilière, afin d'être en mesure de saisir les opportunités offertes par un marché de l'immobilier, plus particulièrement en Europe de l'Ouest, marqué par un fort appétit des investisseurs.

À la différence des fonds dédiés au crédit, l'activité d'investissement immobilier s'est développée à travers la constitution de véhicules d'acquisition dédiés à chaque transaction, le plus souvent structurés en France sous forme d'organismes de placement collectif en immobilier (« OPCI »), plutôt que sous forme de fonds dédiés à la gestion d'investissements immobiliers. Cette structuration « sur mesure » de chacune des opérations d'investissement réalisée par la plateforme immobilière permet à Tikehau Capital de conserver la souplesse et la flexibilité caractérisant sa stratégie d'investissement. Tikehau Capital assure la gestion de ces véhicules au travers de sa filiale Tikehau IM, qui perçoit des commissions de gestion, des commissions d'arrangement et de structuration et des revenus liés aux parts d'intéressement à la surperformance (*carried interest*). (Voir la Section I.4(a)(iv) (Les filiales de Tikehau Capital) du présent Document de base.)

Les activités d'investissement immobilier de Tikehau Capital se focalisent principalement sur l'immobilier commercial avec une recherche particulière d'opérations de cession-bail (*sale & lease back*), dans lesquelles

³⁷ Actifs sous gestion estimés au 31 décembre 2016 sur une base *pro forma*.

les véhicules du Groupe interviennent en qualité d'acquéreur et impliquant des contreparties (vendeuses puis, post-opération, locataires) de qualité, ayant un potentiel de génération de rendement ainsi qu'un potentiel de plus-value à la revente.

Les actifs gérés, dont les principaux sont décrits ci-après, sont des actifs commerciaux (magasins dans des zones commerciales (52%) et centres commerciaux (22%)), des actifs industriels (13%) et des parcs logistiques (12%).

Le tableau suivant présente les principaux véhicules de placement immobilier gérés par Tikehau IM au 31 décembre 2016 :

	Montant des actifs sous gestion au 31 décembre 2016
Tikehau Real Estate I	105,7 millions d'euros
Tikehau Retail Properties I	140,5 millions d'euros
Tikehau Retail Properties II	82,4 millions d'euros
Tikehau Retail Properties III	255,9 millions d'euros
Tikehau Italian Retail Fund I	95,0 millions d'euros
Tikehau Logistics Properties I	95,4 millions d'euros
Tikehau Real Estate II	269,2 millions d'euros
Total	1 044,0 millions d'euros

Historiquement, dans le cadre de sa politique d'allocation de son bilan, le Groupe a réalisé des investissements dans les véhicules dédiés à l'immobilier et gérés par le Groupe. Le portefeuille d'investissements et réalisés sur le bilan du Groupe dans les stratégies de Tikehau Capital dédiées à l'immobilier reflète les opérations immobilières structurées et réalisées par Tikehau IM au cours des dernières années. Ce portefeuille représentait un montant cumulé de 103,9 millions d'euros sur une base *pro forma* au 30 juin 2016. Les revenus générés par ce portefeuille prennent notamment la forme de distributions réalisées par les véhicules.

Les principales opérations immobilières structurées, exécutées et gérées par Tikehau IM sont les suivantes :

TIKEHAU REAL ESTATE I

Date de création	Mars 2014
Forme Juridique	SPPICAV
Taille du fonds (au 31 décembre 2016)	106 millions d'euros

Tikehau Real Estate I (« TRE I ») est un véhicule constitué par Tikehau IM début 2014. Cette opération concernait initialement la cession-bail de 17 sites français en pleine propriété à usage principal de laveries industrielles, loués par le groupe Elis, leader en Europe de la location-entretien de linge et d'habillement professionnel qui est coté sur Euronext Paris. Fin juin 2014, TRE I a acquis cinq sites supplémentaires lors d'une seconde opération, portant le total des sites en portefeuille à vingt-deux et le montant des actifs du véhicule à 100 millions d'euros. L'objectif est la cession des actifs à l'issue de la période au groupe Elis ou à des investisseurs avec un engagement ferme résiduel de huit ans. La position est sécurisée par la propriété des actifs et des baux nets investisseurs de 15 ans fermes. Le montant total d'acquisition est de 100 millions d'euros, financés en fonds propres. L'investissement non leveragé est d'une durée estimée de 5 à 7 ans.

TIKEHAU RETAIL PROPERTIES I

Date de création	Décembre 2014
Forme juridique	SPPICAV
Taille du fonds (au 31 décembre 2016)	141 millions d'euros

Tikehau Retail Properties I (« TRP I ») est une société de placement à prépondérance immobilière à capital variable (SPPICAV) constituée par Tikehau IM pour acquérir auprès d'ICADE, un portefeuille d'actifs immobiliers comprenant une quarantaine de sites localisés en France et loués par l'enseigne Mr Bricolage et par l'enseigne Gifi (un site). Mr. Bricolage est l'un des leaders français de la distribution de matériels de construction/bricolage et de design intérieur destinés aux particuliers. L'enseigne détient environ 800

magasins dans 14 pays, principalement en Europe. Le montant total d'acquisition s'est élevé à 135 millions d'euros, financés en fonds propres sans effet de levier. L'investissement non leveragé est d'une durée estimée de 6 ans.

TIKEHAU RETAIL PROPERTIES II

Date de création	Octobre 2015
Forme juridique	SPPICAV
Taille du fonds (au 31 décembre 2016)	82 millions d'euros

Tikehau Retail Properties II (« TRP II ») a été constitué par Tikehau IM dans le cadre de l'acquisition de lots de copropriété représentant près de 60% de la surface du centre commercial Bercy 2 auprès de Hammerson. Les autres copropriétaires sont Carrefour Property et Darty. Le montant total d'acquisition incluant les coûts d'acquisition est de 70 millions d'euros, financé partiellement par un financement bancaire.

Situé aux portes de Paris, Bercy 2, inauguré en 1990 et conçu par Renzo Piano, possède 70 magasins et présente une surface de vente totale d'environ 34 000 m². Il comprend une locomotive alimentaire avec Carrefour ainsi qu'une galerie commerciale de 70 boutiques dont 6 moyennes surfaces (Darty, H&M, Fitness Park, Tati, Go Sport, etc.). Le centre bénéficie en outre de 2 200 places de parkings. Ce centre commercial rénové en plusieurs étapes entre 2011 et 2013 bénéficie d'une zone de chalandise de 675 000 habitants. L'objectif est la cession de l'actif à l'issue de la période après avoir amélioré sa modernisation et son attractivité par des travaux de repositionnement et un plan marchand repensé.

TIKEHAU RETAIL PROPERTIES III

Date de création	Octobre 2015
Forme Juridique	SPPICAV
Taille du fonds (au 31 décembre 2016)	256 millions d'euros

Tikehau Retail Properties III (« TRP III ») a été constitué par Tikehau IM dans l'objectif d'acquérir 35 actifs de commerce représentant une centaine d'unités locatives réparties sur le territoire français. Le portefeuille est géographiquement diversifié et les actifs sont loués à plus de quarante enseignes différentes, bien implantées dans leur zone et d'envergure nationale. Les deux principaux locataires sont les enseignes Babou et Brico-Dépôt. Les magasins Babou, leader du marché français du textile discount/bazar, représentent environ 60% des revenus locatifs. Babou est également la première enseigne bazar pour le chiffre d'affaires par point de vente. Brico-Dépôt, leader sur le marché du bricolage détenu par Kingfisher occupe également quelques locaux du portefeuille et représente environ 10% des revenus locatifs.

Au 30 juin 2016, le taux d'occupation du portefeuille est de l'ordre de 95% pour une surface totale d'environ 200 000 m². Le coût total de l'acquisition était de 250 millions d'euros, financé partiellement par une dette bancaire. La stratégie repose sur l'optimisation du loyer actuel en renégociant des baux long terme avec les principaux locataires. Il existe également un potentiel de relocation des sites vacants et de redéveloppement de certains sites. L'investissement est d'une durée estimée de 8 à 10 ans.

TIKEHAU ITALIAN RETAIL FUND I

Date de création	Février 2016
Forme Juridique	SCSp de droit luxembourgeois
Taille du fonds (au 31 décembre 2016)	95 millions d'euros

Ouvert en 2007, le centre commercial « I Petali di Reggio Emilia », situé à Reggio Emilia dans le nord de l'Italie, accueille aujourd'hui environ 4 millions de visiteurs par an. Le centre commercial s'étend sur une superficie de 27.900 m² répartie sur deux étages, qui regroupe une soixantaine d'enseignes nationales et internationales, un cinéma multiplex de onze écrans, un centre de fitness et un parking d'environ 1.500 places. L'actif a été acquis auprès de CBRE Global Investors pour un montant de 87,1 millions d'euros par le fonds Tikehau Italian Retail Fund I (« TIRF I ») un véhicule constitué et géré par Tikehau IM, dont les investisseurs sont la Société, aux côtés d'institutionnels de premier plan et d'investisseurs privés.

TIKEHAU LOGISTICS PROPERTIES I

Date de création	Juillet 2016
Forme Juridique	SPPICAV
Taille du fonds (au 31 décembre 2016)	95 millions d'euros

Tikehau Logistics Properties (« TLP I ») a été constitué par TIKEHAU IM en août 2016 en vue de l'acquisition auprès de Compagnie du Parc de Bercy d'un actif logistique situé Porte de Bercy à Charenton-le-Pont. La valeur de transaction s'élève à 92,3 millions d'euros. Cet actif logistique, situé à proximité immédiate du centre commercial Bercy 2, représente une surface bâtie d'environ 30 000 m² pour une surface terrain d'environ 44 000 m². Il bénéficie d'une excellente accessibilité routière et répond aux critères de la logistique du dernier kilomètre. Il a récemment bénéficié de travaux lourds d'aménagement et de rénovation des cellules, les repositionnant ainsi aux standards les plus récents (normes ICPE, certification BREEAM). La localisation stratégique de l'actif a attiré des locataires de renom tels qu'UPS, Geodis Calberson et Newrest pour des baux long-terme.

TIKEHAU REAL ESTATE II

Date de création	Décembre 2016
Forme Juridique	SPPICAV
Taille du fonds (au 31 décembre 2016)	269 millions d'euros

Tikehau Real Estate II (« TRE II ») a été constitué par Tikehau IM en décembre 2016 en vue de l'acquisition auprès du groupe EDF d'un portefeuille d'environ 130 actifs mixtes de bureaux et locaux d'activité situés en France. Le portefeuille est occupé à 92% par des sociétés affiliées au groupe EDF dont l'obligation de maillage du territoire nécessite une couverture locative profonde, et offre des possibilités de redéveloppement sur des sites idéalement situés. La Société a investi notamment au côté d'investisseurs institutionnels et de TREIC, la foncière du Groupe dédiée aux co-investissements dans des opérations immobilières (voir la Section suivante).

(ii) Activités immobilières exercées via TREIC

TIKEHAU REAL ESTATE INVESTMENT COMPANY

Date de création	Décembre 2015
Forme Juridique	Société par actions simplifiée
Taille du véhicule	250 millions d'euros

Dans le cadre du développement de sa plateforme immobilière, Tikehau Capital s'est doté fin 2015 d'une foncière, Tikehau Real Estate Investment Company (« TREIC »), société foncière à capitaux permanents dédiée aux co-investissements dans des opérations immobilières exécutées et gérées par Tikehau IM. TREIC est un véhicule d'investissement opportuniste et multisectoriel qui peut investir dans tous types d'actifs immobiliers (actifs industriels, commerces, bureaux, résidences, établissements de santé, etc.), à travers toute l'Europe accompagné par des partenaires locaux pour les investissements à l'étranger. Cette société dont le capital est détenu par Tikehau Capital à hauteur d'environ 30% aux côtés d'investisseurs de premier plan et de partenaires historiques du Groupe, a réalisé deux investissements en 2016. TREIC bénéficie de l'expertise de professionnels reconnus dans le monde de l'immobilier et de représentants des actionnaires qui sont au cœur de la gouvernance et sont membres du comité d'investissement. A la date d'enregistrement du présent Document de base, TREIC dispose d'engagements d'investissement pour un montant cumulé de 250 millions d'euros.

(iii) Activités immobilières exercées via IREIT

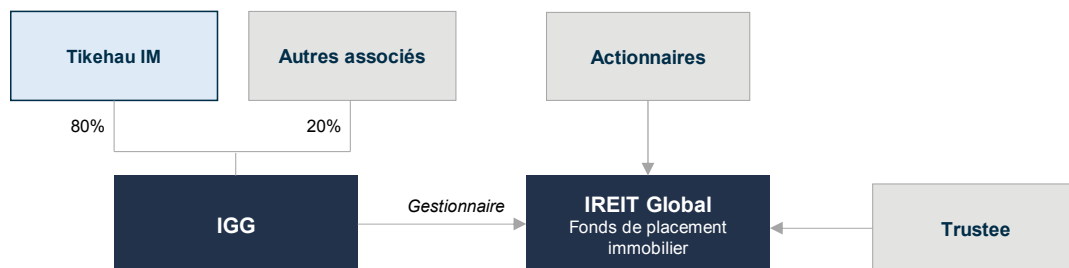


IREIT Global (« IREIT ») est une foncière de droit singapourien (structurée sous la forme d'un *trust*) dont les titres sont admis aux négociations sur la bourse de Singapour (SGX) depuis le 13 août 2014 (mnémonique

SGX : UD1U). IREIT a été la première foncière cotée à Singapour ayant comme stratégie d'investir dans des actifs immobiliers situés en Europe.

Le 11 novembre 2016, Tikehau Capital a réalisé indirectement l'acquisition de 80% du capital d'IREIT Global Group Pte. Ltd. (« IGG »), la société de gestion d'IREIT, le solde du capital d'IREIT étant détenu par deux spécialistes de l'investissement immobilier (Shanghai Changfeng Group Co. Ltd qui est basé en Chine et Dolphin Pte. Ltd qui est basé à Singapour) qui sont également des actionnaires importants d'IREIT. Lors de la réalisation de l'opération, Tikehau Capital a également pris une participation de 2% dans IREIT.

L'organigramme simplifié du groupe IREIT suite à la réalisation de l'acquisition de la participation de 80% dans IGG est le suivant :



L'objet d'IREIT sera d'investir dans un portefeuille immobilier productif de revenus en Europe, en ciblant principalement les immeubles de bureaux, ainsi que d'autres actifs à sous-jacent immobilier. Le *trust* est un patrimoine d'affectation dont la propriété légale appartient au fiduciaire (*trustee* en anglais, en l'occurrence DBS Trustee Limited), qui a la charge d'en assurer la conservation pour le compte des propriétaires bénéficiaires (en l'occurrence les porteurs de parts cotées du *trust*). Les actifs du *trust* sont gérés par IGG. Les revenus du *trust* sont essentiellement les loyers générés par ses immeubles et les éventuelles plus-values lors de cessions. Ces revenus sont distribués aux porteurs de parts afin de créer un rendement récurrent.

Le portefeuille d'IREIT est actuellement composé de cinq immeubles de bureaux détenus en pleine propriété en Allemagne, stratégiquement placés dans les quartiers d'affaires de Berlin, Bonn, Darmstadt, Münster et Munich. La majorité des locaux sont loués à l'opérateur de télécommunications allemand Deutsche Telekom. La superficie locative totale du portefeuille s'élève, au 31 décembre 2015, à plus de 200.000 m² dont environ 3.400 places de parking.

Au 31 décembre 2015, sur la base du rapport financier annuel d'IREIT, la valeur des actifs immobiliers détenus par IREIT était évaluée à 441,4 millions d'euros. Au 31 décembre 2016, la capitalisation boursière d'IREIT s'élevait à environ 445 millions de dollars singapouriens, soit près de 300 millions d'euros.

Dans le cadre de la prise de contrôle d'IGG par Tikehau Capital, le Groupe est désormais chargé d'assurer la gestion du portefeuille d'IREIT ainsi que la continuité et le développement de ses activités d'investissement immobilier, fort de l'expertise des équipes opérationnelles et responsables de l'activité immobilière du Groupe dont les effectifs ont été largement renforcés au cours des derniers mois à la faveur de la croissance des actifs sous gestion.

A ce titre, la stratégie d'investissement du fonds et le mandat d'IREIT seront revus afin d'élargir le périmètre de ses investissements aux actifs industriels et commerciaux et de renforcer sa présence dans d'autres pays d'Europe, notamment la France et l'Italie.

Plus d'informations sur les activités, les résultats et les perspectives d'IREIT figurent dans le rapport annuel 2015 d'IREIT qui est disponible (en anglais) sur le site internet d'IREIT : www.ireitglobal.com.

L'acquisition d'IGG permet à Tikehau Capital de conforter ses positions en Asie depuis Singapour, où le Groupe dispose d'un bureau depuis 2014 et d'apporter de nouvelles capacités d'investissement immobilier en Europe.

(d) Investissement en capital

(i) Présentation générale de l'activité d'investissement en capital

A sa création en 2004, la Société a été constituée en vue d'être une société d'investissement ayant pour mission d'investir dans tous types de classe d'actifs ou d'instruments financiers sans restriction de zone géographique ou de durée de détention, et sans politique d'investissement prédéfinie.

Ainsi, la Société a construit au fil des ans un portefeuille diversifié d'investissements en capital (actions et instruments hybrides donnant accès au capital) dans des entreprises cotées et non cotées, ce qui lui a permis de s'assurer une bonne résilience et une diversité de revenus. Ainsi, depuis sa création, la Société a permis de générer pour ses actionnaires un TRI (voir le Glossaire figurant en Section IX.5) brut (calculé au 30 septembre 2016) de 9% avec un niveau de levier n'ayant jamais dépassé 30%.

Ce portefeuille d'investissements est aujourd'hui détenu par la Société en direct, ainsi qu'au travers de sa filiale Salvepar, qui est spécialisée dans l'investissement minoritaire et les co-investissements internationaux et à laquelle le Groupe a laissé la priorité sur tous les investissements entrant dans le cadre de cette stratégie depuis le rachat de Salvepar au groupe Société Générale (voir la Section I.4(d)(iv) (L'investissement en capital au travers de Salvepar) du présent Document de base).

A la date d'enregistrement du présent Document de base, l'activité d'investissement en capital du Groupe est exercée exclusivement à partir des ressources propres du Groupe (capitaux propres et endettement). Au 31 décembre 2016, l'activité d'investissement en capital représentait un montant de 1,4 milliard d'euros d'actifs³⁸, investi en portefeuille à hauteur de 0,9 milliard d'euros (dont 0,6 milliard d'euros dans des opérations d'investissement externes et 0,3 milliard dans les plateformes du Groupe) ou disponible en trésorerie à hauteur de 0,5 milliard d'euros. Les investissements en capital excluent les investissements réalisés dans les fonds gérés par Tikehau IM ou Tikehau Capital Europe.

Les actifs du portefeuille d'investissement en capital de Tikehau Capital peuvent être classés en deux catégories principales :

- des investissements directs (cotés, non-cotés ou par exemple dans des fonds gérés par des tiers) réalisés par la Société (33% du portefeuille d'investissement en capital sur une base *pro forma* au 30 juin 2016) ; et
- au travers de Salvepar, des investissements minoritaires et des co-investissements internationaux (67% du portefeuille d'investissement en capital sur une base *pro forma* au 30 juin 2016).

Sur une base *pro forma* au 30 juin 2016, le portefeuille d'investissement en capital de Tikehau Capital est composé à 30% d'instruments cotés et 70% d'instruments non cotés. Le portefeuille d'investissement en capital, sur une base *pro forma* au 30 juin 2016, est constitué à 79% d'actifs dont le siège est en France, 8% en Europe et 12% dans le reste du monde.

Postérieurement à la réalisation du projet d'offre publique sur les titres de Salvepar (voir la Section VIII.3(b) (Opérations de réorganisation à réaliser) du présent Document de base), il est prévu d'intégrer complètement le portefeuille d'investissements de Salvepar à celui, plus large, de Tikehau Capital. Plus d'informations sur les termes et conditions de cette offre publique figurent dans le projet de note d'information déposé auprès de l'AMF le 9 janvier 2017 (avis de dépôt AMF no. 217C0091 en date du 9 janvier 2017). Le projet de note

³⁸ Actifs sous gestion au 31 décembre 2016 sur une base *pro forma* intégrant une quote-part des actifs sous gestion de Duke Street LLP pour 0,2 milliard d'euros, qui tient compte de la détention économique de Tikehau Capital dans Duke Street LLP.

d'information déposé auprès de l'AMF est disponible sur le site internet de la Société (www.tikehaucapital.com) et sur le site de l'AMF (www.amf-france.org).

Le tableau suivant présente les principaux actifs du portefeuille d'investissement en capital de Tikehau Capital sur une base *pro forma* au 30 juin 2016 :

	Catégorie d'investissement	Valeur de l'investissement au 30 juin 2016
HDL/Assystem	En direct et via Salvepar	43,8 millions d'euros
SES Imagotag	Direct	39,4 millions d'euros
Asten	Via Salvepar	32,6 millions d'euros
Neoness	Via Salvepar	25,2 millions d'euros
Naturex	Via Salvepar	22,3 millions d'euros

Ce portefeuille d'investissement en capital permet à la Société de disposer d'une base de revenus récurrents permettant de faire face aux charges de la structure, à laquelle s'ajoutent les résultats ponctuels provenant des cessions d'actifs (par exemple sous la forme de plus-values). Il est fortement diversifié (l'actif le plus important (HDL/Assystem) représente environ 10% du portefeuille d'investissement apprécié sur une base *pro forma* au 30 juin 2016) et composé d'actifs ayant un potentiel de rendement attractif ou d'actifs plus défensifs conférant de la récurrence.

(ii) *Stratégie d'investissement en capital*

Depuis sa création, Tikehau Capital a su développer une expertise dans le domaine de l'investissement en capital. Cette expertise est conduite par une équipe dédiée de huit collaborateurs localisés à Paris, Londres et Bruxelles, qui bénéficie également du support ponctuel des équipes localisées à Singapour et Milan.

Avant 2013, les investissements en capital étaient réalisés par la Société. Depuis l'acquisition du contrôle de Salvepar en octobre 2012, la plupart des investissements directs en capital sont réalisés au travers de ce véhicule dédié, les équipes de Tikehau Capital Advisors ayant la faculté de proposer des investissements à Salvepar dans le cadre d'un contrat de prestation de services en matière d'investissement. (Voir la Section I.4(d)(iv) (L'investissement en capital au travers de Salvepar) du présent Document de base.) Par exception, si Salvepar, pour des raisons qui lui sont propres, ne souhaite pas réaliser un investissement proposé par l'équipe qui entre dans sa stratégie d'investissement, cet investissement peut éventuellement être réalisé par la Société en propre. En outre, la Société et Salvepar ont la faculté de co-investir dans les mêmes transactions, à l'instar de l'investissement réalisé par le Groupe dans Assystem (voir la Section I.4(d)(iii) (L'investissement en capital en direct) du présent Document de base). Toutefois, des règles existent au niveau du Groupe pour prévenir les situations de conflits d'intérêts et notamment les situations dans lesquelles plusieurs véhicules de Tikehau Capital ayant investi dans une même entreprise ont des intérêts qui ne sont pas alignés (par exemple quand ils ont investi respectivement en capital et en dette, ce qui est une situation prohibée). En outre, des procédures de conformité existent pour identifier les conflits d'intérêts. (Voir la Section IV.4(h) (Prévention des manquements d'initiés et conformité) du présent Document de base.)

Les investissements sont le plus souvent minoritaires et sont réalisés dans des sociétés non cotées ou cotées, avec un mandat d'investissement très large, le plus souvent avec une optique de détention long terme, selon un plan de création de valeur identifié dès l'origine de l'investissement. L'équipe entretient des contacts réguliers avec les équipes de management des sociétés dans lesquelles elle investit, et est souvent impliquée au niveau des organes de gouvernance des sociétés du portefeuille.

Le périmètre d'intervention est mondial, sachant que dans les géographies où l'équipe n'a pas d'expérience ou de présence, les investissements sont menés en co-investissement avec des investisseurs locaux connus de Tikehau Capital.

A la différence de ses autres lignes de métier, à la date d'enregistrement du présent Document de base, l'activité d'investissement en capital du Groupe est exercée exclusivement à partir des ressources propres du Groupe (capitaux propres et endettement) et non dans le cadre d'activités de gestion d'actifs pour le compte de tiers-investisseurs. Fort de son expérience accumulée sur ce métier et de son historique de performance,

Tikehau Capital a pour projet de lancer, par l'intermédiaire de sa filiale Tikehau IM, des véhicules (structurés sous la forme de fonds ou de sociétés à capitaux permanents non-cotées) gérés pour le compte de tiers-investisseurs et dédiés à l'investissement en capital (*private equity*). Ces véhicules seront notamment axés sur son savoir-faire existant dans l'investissement en capital (*private equity*) minoritaire et les co-investissements internationaux aux côtés de partenaires de premier plan. Dans cette optique, cinq salariés de Tikehau Capital Advisors dédiés à cette activité seront transférés vers Tikehau IM avec effet à la date d'admission des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris (et sous réserve de la réalisation de cette dernière).

(iii) L'investissement en capital en direct

Le portefeuille d'investissements directs de Tikehau Capital représente un montant total de 144,8 millions d'euros sur une base *pro forma* au 30 juin 2016.

Le tableau suivant présente de manière synthétique les principales lignes du portefeuille d'investissements directs de Tikehau Capital :

	Valeur de l'investissement au 30 juin 2016
SES Imagotag	39,4 millions d'euros
Angelmar	9,0 millions d'euros
Castiglione	8,2 millions d'euros
Foncière Atland	7,8 millions d'euros
Nafilyan	7,8 millions d'euros

Postérieurement à la réalisation du projet d'offre publique sur les titres de Salvepar (voir la Section VIII.3(b) (Opérations de réorganisation à réaliser) du présent Document de base), il est prévu d'intégrer complètement le portefeuille d'investissements de Salvepar à celui, plus large, de Tikehau Capital. Des informations détaillées sur les termes et conditions de cette offre publique figurent dans le projet de note d'information déposé auprès de l'AMF le 9 janvier 2017 (avis de dépôt AMF no. 217C0091 en date du 9 janvier 2017). Le projet de note d'information déposé auprès de l'AMF est disponible sur le site internet de la Société (www.tikehaucapital.com) et sur le site de l'AMF (www.amf-france.org).

A la date du présent Document de base, les investissements directs de la Société les plus significatifs en valeur sont les suivants :

ses imagotag

SES-IMAGOTAG (anciennement Store Electronic Systems)

Date initiale d'investissement	Avril 2010
Montant investi au 30 juin 2016	20,5 millions d'euros
Capitalisation boursière au 30 juin 2016	252,6 millions d'euros
Valeur de la participation au 30 juin 2016	39,4 millions d'euros
Localisation du siège social	France
Pourcentage de détention de la Société au 30 juin 2016	15,7% du capital et des droits de vote

Description de l'actif

Store Electronic Systems, renommée SES-imagotag (SES) en 2015, est une société dont les actions sont admises aux négociations sur Euronext Paris (Compartiment C). SES est spécialisée dans la conception et la commercialisation de systèmes complets d'étiquetage de gondole. La société est leader mondial d'un marché en très forte croissance. La concurrence se limite, en grande partie, à un acteur suédois avec qui SES se partage la grande majorité du marché mondial. Historiquement, SES a réalisé la majorité de son chiffre d'affaires en France, en particulier auprès d'indépendants, mais est parvenue à délivrer une croissance forte à l'international ces dernières années (en 2014, 50% du chiffre d'affaires de SES-imagotag était réalisé hors de France).

Historique de l'investissement

Pour rappel, la Société était co-investisseur dans le LBO (voir le Glossaire figurant en Section IX.5) précédant l'introduction en bourse de SES en février 2006. La Société a acquis des titres sur Euronext entre 2010 et 2015.

Actualité et perspectives

Sur l'ensemble de l'exercice 2015, le chiffre d'affaires s'élève à 111 millions d'euros, soit une hausse de 37% par rapport à l'année 2014. Le chiffre d'affaires en France progresse de 3% à 43,0 millions d'euros, stimulé par la dynamique de modernisation de la base installée et le développement de nouveaux segments de marchés (proximité et non- alimentaire, et désormais également la signalétique de salles ou encore l'industrie). Le chiffre d'affaires à l'international s'établit à 68,2 millions d'euros en 2015 (soit une augmentation de 72% par rapport à l'année 2014). Cette progression résulte notamment des efforts du groupe pour élargir son arène géographique. L'année 2015 aura été marquée par de nombreux records, dont notamment les prises de commandes, qui se sont établies à 225 millions d'euros, un record pour la société et pour le secteur. L'intégration d'Imagotag, start-up technologique autrichienne fondée en 2010 ayant développé une solution innovante d'étiquettes électroniques est terminée et a fortement contribué à l'accélération de la croissance de SES. Compte tenu du développement de sa base de clients et de la dynamique internationale, SES-imagotag a poursuivi sa dynamique en 2016.

Répartition du capital au 30 juin 2016

• Autres	44,4%
• Chequers	20,2%
• Tikehau Capital	15,6%
• Sycomore Asset Management	7,7%
• Pechel Industries	6,7%
• Phison Capital	5,4%

Des informations détaillées concernant le groupe figurent sur le site internet de SES-imagotag : www.ses-imagotag.com.



HDL/ASSYSTEM

Date initiale d'investissement	Décembre 2013
Montant investi au 30 juin 2016	40 millions d'euros ³⁹
Capitalisation boursière au 30 juin 2016	505,2 millions d'euros
Valeur de la participation au 30 juin 2016	43,8 millions d'euros
Localisation du siège social	France
Pourcentage de détention de HDL au 30 juin 2016	27%

Description de l'actif

Assystem est une société dont les actions sont admises aux négociations sur Euronext Paris (Compartiment B). Assystem est l'un des premiers groupes français d'ingénierie externalisée et de conseil en innovation.

L'activité du groupe est répartie en quatre pôles :

- *Global Product Solutions* (58% du chiffre d'affaires 2015)
- *Energy & Infrastructure* (34% du chiffre d'affaires 2015)
- *Staffing* (7% du chiffre d'affaires 2015)

³⁹ Montant global investi par le Groupe, dont 5 millions d'euros pour la Société, 30 millions d'euros pour Salvepar et 5 millions d'euros pour le FCPI Tikehau Preferred Capital qui est géré par Tikehau IM

- *Divers* (1% du chiffre d'affaires 2015)

Au 31 décembre 2015, Assystem compte plus de 11 500 collaborateurs à travers le monde. L'entreprise est présente dans les secteurs suivants : aéronautique, automobile et transport, industrie nucléaire, énergie et défense.

Historique de l'investissement

Fin 2013, Monsieur Dominique Louis, président-fondateur et actionnaire de référence du groupe Assystem, a annoncé une offre publique d'achat portant sur les titres de la société Assystem. Salvepar a participé au financement de l'offre publique à hauteur de 30 millions d'euros en investissant en capital dans HDL, la société holding personnelle de Monsieur Dominique Louis. Dans le cadre de cette opération, la Société et le fonds professionnel de capital-investissement (FPCI) Tikehau Preferred Capital (sous la gestion de Tikehau IM) ont aussi contribué au financement en capital de l'offre publique à hauteur d'un montant total de 10 millions d'euros.

Salvepar et Tikehau Capital sont parties à un pacte d'actionnaires, et a le droit de désigner deux membres au sein du Conseil d'administration de HDL Development et un représentant de Salvepar siège au Conseil d'administration d'Assystem.

Répartition du capital d'Assystem au 31 décembre 2015 :

- | | |
|------------------------|-------|
| • HDL Development | 60,6% |
| • Autocontrôle | 3,1% |
| • Public ⁴⁰ | 36,2% |

Actualité et perspectives

En 2015, Assystem a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 907,7 millions d'euros, soit une croissance de 4,7% et une progression organique de 2% à taux de change courant. Le résultat opérationnel d'activité (ROPA) s'établit à 57,8 millions d'euros, soit 6,4% du chiffre d'affaires (contre respectivement 52,1 millions d'euros et 6% en 2014). Le résultat net part du groupe ressort à 27,2 millions d'euros en 2015 (contre 21,8 millions d'euros en 2014).

Dans un contexte de marché porteur pour l'automobile, l'aéronautique et le nucléaire, Assystem a pour objectifs au titre de 2016 :

- une croissance organique de son chiffre d'affaires à taux de change constant supérieure à 3,5% ;
- une nouvelle progression de sa marge opérationnelle d'activité et
- un free cashflow supérieur à 4% du chiffre d'affaires.

Des informations détaillées concernant le groupe figurent sur le site internet d'Assystem : www.assystem.com.

Le portefeuille de la Société est complété par d'autres investissements indirects, dont les plus significatifs sont les suivants :

- Fonds de fonds et co-investissements – La Société a investi dans une vingtaine de fonds de capital-investissement et immobilier. Les principales lignes sont JC Flowers IV (*private equity* dans le monde dans les secteurs bancaire et financier), Alter Equity 3P (*private equity* en France sur une thématique d'investissement responsable), P2 Brasil Private Infrastructure II (*private equity* au Brésil), CityStar (immobilier au Cambodge).
- Duke Street – La Société intervient également en matière de *private equity* par l'intermédiaire du partenariat conclu entre le Groupe et Duke Street. Etabli à Londres, Duke Street est un acteur historique du *private equity* européen depuis plus de vingt ans. (Voir le site internet de Duke Street :

⁴⁰ Incluant 0,23% détenu par HDL

www.dukestreet.com.) En 2013, la Société et Tikehau Capital Advisors ont pris une participation de 35% dans le capital de la société de gestion Duke Street LLP, laquelle participation a fait l'objet d'un accord de cession pour être intégralement transférée à la Société dans le cadre des opérations de réorganisation (voir la Section VIII.3(b) (Opérations de réorganisation à réaliser) du présent Document de base). Tikehau Capital bénéficie d'un intéressement à la surperformance des fonds (*carried interest*) et des opérations réalisées par Duke Street et de deux sièges au sein du comité d'investissement.

- Tikehau Secondary – La Société détient 67% du capital de Tikehau Secondary, une plateforme qui investit dans des transactions secondaires. Elle détient l'intégralité du capital de Tikefonds, un portefeuille de participations dans des fonds d'investissement en France et à l'international (venture, capital-développement et LBO (voir le Glossaire figurant en Section IX.5)). Tikefonds a racheté un portefeuille de fonds à Fondinvest Capital en décembre 2006 pour un montant de 8,5 millions d'euros. Deux participations ont été acquises ultérieurement dont Siparex SPFII. Le portefeuille de participations est en phase de liquidation.

(iv) L'investissement en capital au travers de Salvepar

Au 30 juin 2016, la Société détenait 58,7% du capital et 61,0% des droits de vote de Salvepar. La réorganisation du Groupe et le regroupement de ses métiers doivent être menés à leur terme par une offre publique d'échange et d'achat portant sur les actions ordinaires et les ORNANE émises par Salvepar et non encore détenues par la Société. Cette offre publique, dont le projet a été annoncé le 9 janvier 2017 et qui a fait l'objet d'un dépôt formel auprès de l'AMF le 9 janvier 2017 par BNP Paribas et Crédit Agricole CIB agissant en qualité de banques présentatrices pour le compte de la Société (avis de dépôt AMF no. 217C0091 en date du 9 janvier 2017), a pour objectif que la Société détienne 100% du capital et des droits de vote de Salvepar. Les actions de la Société seront admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris lors du règlement-livraison de cette offre publique. Postérieurement à la réalisation de cette offre, si elle déclarée conforme par l'AMF, il est prévu d'intégrer complètement le portefeuille d'investissements de Salvepar à celui de la Société. Le projet de note d'information déposé auprès de l'AMF est disponible sur le site internet de la Société (www.tikehaucapital.com) et sur le site de l'AMF (www.amf-france.org).

Stratégie d'investissement de Salvepar

Salvepar a une stratégie d'investissement qui comporte deux axes :

- (1) l'investissement minoritaire à moyen terme dans des sociétés cotées ou non-cotées (1^{er} axe) ; cet axe d'investissement vise en premier lieu les entreprises de taille moyenne ayant une exposition européenne ou internationale ou visant à accroître leur exposition européenne ou internationale. Dans ce cadre, Salvepar a vocation à investir dans des entreprises en tant qu'actionnaire minoritaire en vue de financer leur croissance ou la recomposition de leur capital. Salvepar privilégie les transactions de gré à gré afin de développer une approche partenariale de long terme, notamment en accompagnement de stratégies d'entreprise portées sur la croissance ou le développement ; et
- (2) la diversification de son portefeuille en investissant suivant une approche opportuniste, notamment sous la forme de co-investissements internationaux avec des partenaires, afin de rechercher des relais additionnels de croissance et de rentabilité (notamment en dehors de l'Europe) (2nd axe).

Salvepar, qui opère avec l'appui des équipes de Tikehau Capital Advisors dans le cadre de contrats de prestation de services, vise à construire un portefeuille diversifié aux plans sectoriel et géographique, solide (et notamment constitué d'entreprises peu endettées) et équilibré, en privilégiant les transactions permettant de développer une approche partenariale, soit avec les sociétés dans lesquelles elle investit en qualité d'actionnaire de référence (*anchor investor*) (essentiellement dans le cadre du 1^{er} axe), soit avec les partenaires aux côtés desquels elle investit (essentiellement dans le cadre du 2nd axe). Dans le cas des sociétés dans lesquelles elle investit, cette approche repose sur une collaboration avec les entreprises, leur management et leurs actionnaires et, en général, l'obtention de droits minoritaires clairs (par exemple en termes de gouvernance et/ou de conditions de sortie à terme).

Salvepar a une approche essentiellement patrimoniale de son portefeuille et de ses investissements. Toutefois,

cette société ne s'interdit pas de rechercher des investissements plus opportunistes dont le couple risque-rendement est différent. De ce fait, Salvepar privilégie les opportunités qui se situent en dehors du segment du capital-retournement (qui vise les entreprises en difficultés) et du segment du capital-risque (qui vise les créations d'entreprises ou les entreprises créées récemment).

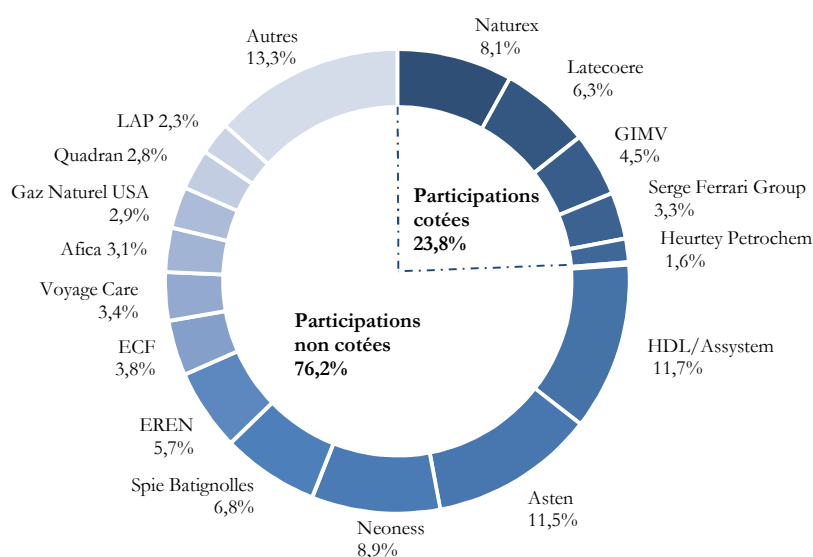
Dans le cadre de ses deux axes stratégiques, Salvepar investit principalement en titres de capital et en titres de quasi-capital (obligations convertibles, OCEANE, etc.). Les opérations peuvent être réalisées à la fois en primaire (dans le cadre d'une émission de titres) ou en secondaire (dans le cadre d'un achat de titres). Selon les circonstances, elle peut également investir sous d'autres formes, et notamment en titres de créance (obligations notamment). D'une manière générale, la direction est attentive à ce que le portefeuille géré par Salvepar génère des flux de revenus récurrents et prévisibles et ne soit pas dépendant que des sorties d'actifs qui sont par définition aléatoires.

Incidentement, Salvepar permet à ses actionnaires, individuels ou professionnels, de gagner une exposition à des investissements (notamment de types *private equity* ou co-investissements internationaux) qui ne sont pas accessibles autrement (ainsi qu'aux risques correspondants).

Portefeuille d'investissement de Salvepar

Au 30 juin 2016, l'ANR (voir le Glossaire figurant en Section IX.5) de Salvepar ressortait à 409,7 millions d'euros.

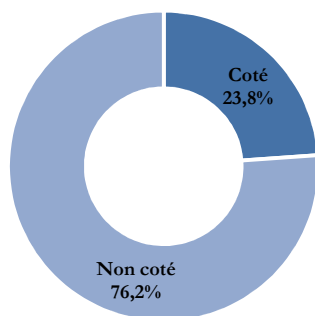
Salvepar, qui opère pour son compte propre, a construit au fil des ans un portefeuille de participations avec une diversification sectorielle et géographique importante. Le graphique suivant présente le portefeuille d'investissement non courant de Salvepar au 30 juin 2016 sur la base des valeurs d'ANR (voir le Glossaire figurant en Section IX.5) :



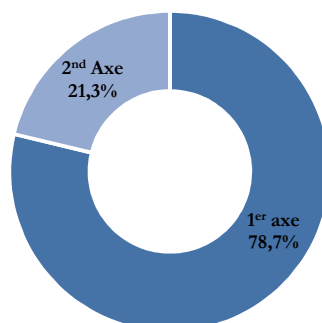
Les graphiques suivants présentent la répartition du portefeuille d'investissement non courant de Salvepar au 30 juin 2016 sur la base des valeurs d'ANR différents critères : (i) selon le caractère coté ou non-coté du sous-jacent, (ii) selon l'appartenance au 1^{er} ou au 2nd axe de la stratégie d'investissement de la Société, ainsi que (iii) selon le caractère français ou international de l'investissement⁴¹.

⁴¹ Le caractère international ou non d'un investissement est déterminé par le lieu du siège social de la société dans laquelle l'investissement a été réalisé.

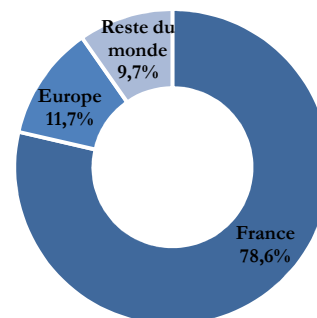
Répartition entre les participations cotées et non-cotées



Répartition entre le 1^{er} axe et le 2nd axe d'investissement



Répartition entre les participations France et internationales



Plus d'informations concernant Salvepar sont disponibles concernant Salvepar sur le site de la société (www.salvepar.fr) ainsi que Document de référence 2015 de Salvepar, déposé auprès de l'AMF le 27 avril 2016 sous le numéro D. 16-0415, et disponible sur les sites internet de Salvepar et de l'AMF (www.amf-france.org). Le rapport financier semestriel 2016 de Salvepar est également disponible sur le site internet de Salvepar. En particulier, les modalités de calcul de l'ANR de Salvepar (voir le Glossaire figurant en Section IX.5) et la périodicité de sa publication sont détaillés à la Section II.2 du Document de référence 2015 de Salvepar.

Principaux investissements réalisés par Salvepar

A la date du présent Document de base, les investissements directs de Salvepar les plus significatifs en valeur sont les suivants :



DRT

Date initiale d'investissement
Montant total investi au 30 juin 2016
Valeur de la participation au 30 juin 2016
Localisation du siège social

Décembre 2014
4,9 millions d'euros⁴²
4,9 millions d'euros
France

Description de l'actif

Spécialisé dans la chimie du végétal, le groupe DRT valorise depuis 1932 les dérivés résiniques et terpéniques issus du pin. Le groupe DRT approvisionne en produits à haute valeur ajoutée plus d'une vingtaine de secteurs industriels (au premier rang desquels la parfumerie, les adhésifs, les caoutchoucs, les chewing-gums, les compléments alimentaires, etc.) avec un éventail de plus de 250 produits utilisés dans la vie courante des consommateurs du monde entier. En complément de la matière première extraite des pins par voie de gemmage, aujourd'hui, une part importante des approvisionnements provient aussi de l'industrie papetière et des coproduits issus de la fabrication du papier. La quasi-totalité des matières premières utilisées par DRT est renouvelable et d'origine végétale. DRT, dont le siège se situe dans les Landes, possède quatre usines dans le Sud-Ouest de la France, et dispose d'implantations industrielles en Chine et en Inde à travers une co-entreprise. DRT fait partie des entreprises françaises qui connaissent un fort rayonnement à l'international. DRT réalise un chiffre d'affaires consolidé supérieur à 300 millions d'euros dont plus de 80% est réalisé à l'international. Concernant ses achats, DRT s'approvisionne dans le monde entier, de la Scandinavie à

⁴² Le 2 novembre 2016, Salvepar a annoncé un investissement complémentaire de 35,5 millions d'euros dans DRT, portant son investissement total dans le groupe à 40,5 millions d'euros.

l'Afrique du Sud, en passant par l'Asie et le continent américain.

Historique de l'investissement

Salvepar a réalisé un cumulé investissement de 4,9 millions d'euros dans DRT en 2014 et en 2015. Le 2 novembre 2016, Salvepar a annoncé un investissement complémentaire de 35,5 millions d'euros dans DRT, portant son investissement total dans le groupe à 40,5 millions d'euros. Le solde du capital de DRT est intégralement détenu par des actionnaires familiaux et l'équipe dirigeante de la société.

Actualité et perspectives

En 2015, DRT a poursuivi son développement international, notamment en acquérant un terrain aux Etats-Unis en Géorgie en vue d'y construire une bio raffinerie d'essences de papeterie et une unité de production de dérivés terpéniques. DRT prévoit la mise en service de cette nouvelle unité au premier semestre 2017. Cette nouvelle unité de production donnera à DRT la possibilité de distiller aux Etats-Unis les essences de papeterie sourcées localement.

En 2016, le groupe DRT a procédé à deux opérations stratégiques d'envergure : d'une part, il a sécurisé des approvisionnements en matières premières significatifs compte tenu de l'acquisition d'une société scandinave spécialisée dans le courtage de ces matières premières. En outre, DRT a annoncé le 2 novembre l'acquisition de la société américaine Pinova Inc. auprès de Symrise. Pinova Inc., qui devrait réaliser cette année un CA de 111 M\$ avec 195 salariés, fabrique des produits dérivés de souches de pin et d'autres ressources naturelles destinés aux applications industrielles pour ses clients dans plus de 100 pays.

Des informations détaillées concernant le groupe figurent sur le site internet de DRT : www.drt.fr.



EREN RENEWABLE ENERGY

Date initiale d'investissement	Octobre 2015
Montant total investi au 30 juin 2016	16 millions d'euros ⁴³
Valeur de la participation au 30 juin 2016	16 millions d'euros
Localisation du siège social	France

Description de l'actif

Fondée en 2012 par Pâris Mouratoglou et David Corchia, et basée à Paris, EREN Renewable Energy (EREN RE) possède une expertise reconnue et un savoir-faire unique dans le secteur des énergies renouvelables. Aux côtés de partenaires locaux, la société se positionne sur des marchés émergents à fort potentiel, dans des zones géographiques disposant d'importantes ressources éoliennes ou solaires, et faisant face à des besoins énergétiques croissants. En seulement trois ans, EREN RE a constitué un ensemble d'actifs conséquent et diversifié (éolien, solaire et hydraulique) représentant une capacité nette installée de 240 MW en exploitation ou en construction (à fin septembre 2015), répartis principalement entre la France, l'Italie, la Grèce, Israël et l'Inde. EREN RE développe par ailleurs de nombreux projets en Asie, Afrique et Amérique Latine, avec l'objectif d'atteindre une capacité nette installée d'au moins 2 GW à horizon 2020.

Historique de l'investissement

Salvepar a participé en octobre 2015 à la levée de fonds de 195 millions d'euros d'EREN RE pour 32 millions d'euros. La première tranche (16 millions d'euros) a d'ores et déjà été souscrite. EREN RE a la faculté d'appeler la seconde tranche pour un montant équivalent entre 2016 et 2017. L'investissement de Salvepar est réalisé via une joint-venture avec FFP Invest, Zéphyr Investissement. Zéphyr Investissement est détenue à hauteur de 53% par Salvepar et à 47% par FFP.

⁴³ Salvepar s'est engagé à investir une deuxième tranche de 16 millions d'euros dans le capital d'Eren. Cet investissement aura lieu au premier trimestre 2017.

Actualités et perspectives

L'équipe de direction d'EREN RE poursuit sa stratégie de déploiement sur plusieurs géographies (Inde, Grèce, Chine, Afrique).

Plus d'informations concernant le groupe figurent sur le site internet d'EREN RE : <http://eren-groupe.com/les-energies-renouvelables>.



LATECOERE

Date initiale d'investissement	Juin 2005
Montant total investi au 30 juin 2016	28,5 millions d'euros
Valeur de la participation au 30 juin 2016	17,1 millions d'euros
Capitalisation boursière de la société au 30 juin 2016	320,7 millions d'euros
Localisation du siège social	France
Pourcentage de détention au 30 juin 2016	5,4%

Description de l'actif

Latécoère, dont les actions sont cotées sur Euronext Paris (compartiment C), est spécialisé dans la fabrication et la commercialisation de structures destinées au secteur aéronautique. Fondée en 1917, la société est aujourd'hui un fournisseur d'Airbus, d'Embraer, de Dassault Aviation et de Boeing. Avec son réseau international de filiales, de coopérants et de sous-traitants, le groupe est aujourd'hui capable d'apporter une solution globale à ses clients dans un marché mondialisé.

L'activité est organisée en trois pôles :

- Aérostructure Industrie (58,5% du chiffre d'affaires 2015) ;
- Aérostructure Services (13,5% du chiffre d'affaires 2015) et
- Systèmes d'interconnexion (28,0% du chiffre d'affaires 2015).

Historique de l'investissement

Salvepar a investi dans Latécoère en 2005 et a choisi de renforcer sa participation en 2015, dans le cadre des opérations de restructuration du bilan de la société.

Répartition du capital au 31 décembre 2015 :

- Apollo 15,1%
- Monarch 11,6%
- Salvepar 5,4%
- Public 71,7%

Actualité et perspectives

Le chiffre d'affaires 2015 est en hausse de 7,3% par rapport à 2014, profitant d'un effet de change positif lié à l'appréciation significative du dollar (+ 1,1% à taux de change constant). La branche Aérostructure Industrie est restée relativement stable au cours de l'année 2015 (+ 9,4%). La branche Systèmes d'Interconnexion enregistre une hausse de son chiffre d'affaires cumulé de + 6,3% (+ 7,5% à taux de change constant). Malgré un contexte de marché toujours très concurrentiel en l'absence de nouveaux programmes, le chiffre d'affaires de l'activité Aérostructure Services s'établit à 96,4 millions d'euros, en croissance de + 0,9% sur la période (+ 0,9% à taux de change constant). Dans le même temps, le portefeuille de commandes (qui ne prend en compte que les commandes fermes des avionneurs) reste stable et représente l'équivalent de quatre années de chiffre d'affaires au 31 décembre 2015 soit 2,6 milliards d'euros sur la base d'une parité €/ \$ de 1,35. Le résultat opérationnel du groupe (EBIT) s'établit à 23,9 millions d'euros contre 4,7 millions en 2014. En 2016, Latécoère a annoncé un plan d'économies de coûts passant par une restructuration industrielle et le remplacement du dirigeant du groupe par Yannick Assouad, qui a rejoint le groupe en novembre 2016 en provenance du groupe Zodiac Aerospace.

Des informations détaillées concernant le groupe figurent sur le site internet de Latécoère : www.latecoere-group.com.



ASTEN

Date initiale d'investissement	Janvier 2013
Montant total investi au 30 juin 2016	28,2 millions d'euros
Valeur de la participation au 30 juin 2016	32,6 millions d'euros
Localisation du siège social	France
Pourcentage de détention au 30 juin 2016	22,1%

Description de l'actif

Le groupe Asten Santé est un leader français multirégional de la santé à domicile, issu du monde associatif et médical, implanté dans les Pays de la Loire (Aliséo), en Midi-Pyrénées (Sadir Assistance), en Haute-Normandie (Adir Assistance) et, depuis 2015, en Franche-Comté (DDS Assistance – voir ci-après). Plusieurs entités complètent le groupe, que ce soit pour le développement d'activités en Ile-de-France (S2A Santé Ile-de-France) ou de technologies d'avenir, notamment axées sur la télémédecine (H2AD). Le groupe Asten Santé fournit aux patients dépendants des services nécessaires pour leur prise en charge à domicile (participation à la coordination des soins, prise en charge médicotechnique, optimisation de l'observance des traitements et amélioration de la qualité de vie à domicile), notamment dans le domaine de l'assistance respiratoire, du traitement de l'apnée du sommeil ou de la PNI (perfusion, nutrition, insulinothérapie).

Historique de l'investissement

Salvepar a investi en avril 2014 dans le groupe Asten Santé sous la forme du rachat d'une partie de la participation du groupe Gemmes Venture, l'actionnaire majoritaire du groupe, et de la souscription à une augmentation de capital d'Asten Santé. L'augmentation de capital, qui a notamment été suivie par les actionnaires associatifs d'Asten Santé, donne au groupe les moyens de mettre en œuvre son plan stratégique de développement. En avril 2016, Salvepar a acquis une deuxième partie de la participation de Gemmes Ventures, portant sa part au capital à 22,1%.

Répartition du capital au 30 juin 2016 :

- Gemmes Venture 24,3%
- Associations 49,2%
- Salvepar 22,1%
- Management 4,4%

Salvepar siège au Conseil de surveillance d'Asten Santé (avec un représentant) et est signataire d'un pacte d'actionnaires.

Actualités et perspectives

Asten Santé réalise un chiffre d'affaires *pro forma* supérieur à 90 millions d'euros et emploie près de 680 collaborateurs. Au 31 décembre 2015, sa file active, c'est-à-dire le nombre de personnes appareillées à cette date, s'élève à 55 000 patients. En 2015 et en 2016, Asten Santé a étendu sa présence géographique en intégrant DDS Assistance et Air à Dom, des acteurs de la santé à domicile implantés respectivement en Franche-Comté et dans le Bas-Rhin.

Plus d'informations concernant le groupe figurent sur le site internet d'Asten Santé : www.asten-sante.com.



NEONESS

Date initiale d'investissement	Décembre 2015
Montant total investi au 30 juin 2016	24,7 millions d'euros
Valeur de la participation au 30 juin 2016	25,2 millions d'euros
Localisation du siège social	France
Pourcentage de détention au 30 juin 2016	24,6%

Description de l'actif

Fondé en 2007 par Céline Wisselink et Marie-Anne Teissier, NeoneSS développe et exploite un réseau de salles de fitness principalement localisées à Paris et en proche banlieue parisienne. L'enseigne est rapidement devenue un acteur incontournable du fitness en France, en proposant à ses membres une offre simple et claire à des prix attractifs (à partir de 10 €/mois) tout en maintenant un niveau de services et d'infrastructures de haute qualité : salles spacieuses et colorées de 1 000 à 2 000 m², machines Precor (l'un des fabricants les plus réputés du marché), cours collectifs avec coach sous licences Les Mills et Zumba, etc.

Historique de l'investissement

Afin de soutenir le développement de l'enseigne, Salvepar a investi 24,7 millions d'euros en actions et en obligations convertibles, aux côtés des deux fondatrices qui conservent le contrôle. Salvepar siège au Comité stratégique de la société (avec un représentant) et est signataire d'un pacte d'actionnaires.

Actualité et perspectives

Grâce au succès de son offre, le groupe NeoneSS a ouvert une dizaine de nouvelles salles en 2016 et compte désormais 25 salles.

Plus d'informations concernant le groupe figurent sur le site internet de NeoneSS : www.neoneSS-forme.com.

Informations financières récentes

Les tableaux suivants présentent les informations financières clés concernant Salvepar au 30 juin 2016 :

En normes IFRS (en millions d'euros)	Eléments du compte de résultat		
	Premier semestre 2016	Premier semestre 2015	Exercice 2015
Résultat du portefeuille	21,1	18,1	70,1
Résultat opérationnel brut	18,7	15,2	64,3
Résultat net	10,0	12,0	50,9

En normes IFRS (en millions d'euros)	Eléments bilanciels		
	30 juin 2016	31 déc. 2015	30 juin 2015
Capitaux propres (*)	415,3	410,7	371,8
Trésorerie brute (**)	271,2	225,8	292,4

(*) Avant affectation

(**) Correspondant à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie.

Chiffres non-audités	Actif Net Réévalué		
	30 juin 2016	31 déc. 2015	30 juin 2015
Actif net réévalué (en millions d'euros)	409,7	401,6	380,1
Actif net réévalué par action (en euros)	54,9	56,0	53,0

En normes IFRS (en millions d'euros)	Investissements/Désinvestissements Portefeuille d'investissement non courant (*)		
	Premier semestre 2016	Premier semestre 2015	Exercice 2015
Total des investissements (**)	31,7	22,4	82,8
Total des désinvestissements (avant impôt)	84,7	21,4	31,4

(*) Incluant les autres titres immobilisés

(**) Incluant les engagements non décaissés sur la période et frais de transaction inclus

Au 30 septembre 2016, l'ANR de Salvepar (voir le Glossaire figurant en Section IX.5) s'élevait à 412,4 millions d'euros pour un ANR par action de 55,3 euros.

(e) Stratégies liquides

Au 31 décembre 2016, les encours sous gestion des stratégies liquides de Tikehau Capital s'élevaient à environ 1,9 milliard d'euros, soit 19% des actifs sous gestion du Groupe.

Ces stratégies sont dites « liquides » dans la mesure où elles sont exercées au travers de fonds ouverts, soit desquels les investisseurs peuvent décider de se désengager à tout moment en demandant le rachat de leurs parts de fonds.

(i) Gestion obligataire

La gestion obligataire pour compte de tiers de Tikehau Capital est exercée au travers de Tikehau IM et regroupe différents fonds ouverts obligataires, constitués sous la forme de fonds communs de placement (« FCP ») gérés par Tikehau IM, ainsi que des mandats de gestion. En rémunération de sa gestion de ces véhicules, Tikehau IM perçoit des commissions de gestion et des commissions de surperformance. (Voir la Section I.4(a)(iv) (Les filiales de Tikehau Capital) du présent Document de base.)

Au 31 décembre 2016, l'ensemble de la gestion obligataire (incluant les mandats de gestion confiés à Tikehau IM) représentait près de 1,6 milliard d'euros d'encours, soit environ 16% des encours sous gestion de Tikehau Capital.

Dans le cadre de son activité de gestion obligataire, Tikehau IM investit dans des obligations émises par des entreprises privées (obligations *corporate*) ou non, ainsi qu'en titres *investment grade* (soit correspondant à des entreprises ayant une signature de qualité) ou à haut rendement (*high yield*), ce qui permet d'adapter les stratégies d'investissement individuelles en fonction du couple rendement/risque recherché par les investisseurs.

Les marchés *investment grade* (soit correspondant à des entreprises ayant une signature de qualité) et haut rendement (*high yield*) sont constitués respectivement d'environ 400 et 180 émetteurs. Un filtre est appliqué à tous les émetteurs afin de réduire leur nombre pour une analyse approfondie : (i) taille d'émission, (ii) secteur, (iii) rating et (iv) compatibilité avec la stratégie d'investissement. En conséquence, chaque analyste couvre environ 40 émetteurs, soit 190 au total, principalement dans l'univers haut rendement (*high yield*).

La gestion repose sur une analyse approfondie *bottom-up* des émetteurs. La gestion réalise au cours d'un Comité bimensuel une revue de l'univers suivi par l'équipe de recherche via un outil propriétaire permettant à la recherche d'attribuer une catégorie à chaque émetteur en fonction du profil de risque et du taux de rendement, une analyse approfondie est réalisée reposant sur : (i) une analyse fondamentale des émetteurs et la définition d'une notation prévisionnelle interne, et (ii) une analyse en valeur relative avec l'utilisation d'un modèle propriétaire. Dans cet objectif, les équipes de Tikehau IM disposent d'une importante base d'outils d'analyse et d'aides à la décision qui est utilisée dans le processus de due diligence servant de base à la bonne sélection des emprunteurs.

Pour chaque investissement, les équipes de recherche et de gestion de Tikehau IM réalisent une due diligence poussée et axée sur un aller-retour permanent entre leur vision *top-down* (analyse directionnelle du marché

conduisant à un filtre sectoriel) et leur vision *bottom-up* (analyse fondamentale de chaque émetteur conduisant à une sélection des titres à placer en portefeuille). La conjonction de ces deux analyses permet de réaliser une due diligence complète visant à la fois l'émetteur et ses caractéristiques propres (éléments financiers, positionnement et dynamiques de marché, perspectives) mais aussi des données macroéconomiques et des facteurs techniques exogènes.

L'expertise des équipes de recherche crédit et de gestion obligataire est rendue accessible à travers l'ensemble de la gamme des fonds gérés par Tikehau IM. L'activité de gestion obligataire dispose ainsi des services d'une équipe de recherche crédit qui est répartie entre Paris, Londres et Singapour. Afin de mutualiser les analyses, cette équipe intervient également pour le compte de Tikehau Capital Europe.

Le tableau suivant présente la répartition des encours sous gestion entre les principaux fonds de gestion obligataire gérés par Tikehau IM :

	Montant des encours sous gestion au 31 décembre 2016
Tikehau Taux Variables (TTV)	881 millions d'euros
Tikehau Credit Plus (TC+)	343 millions d'euros
Tikehau Subordonnées Financières (TSF)	139 millions d'euros
Tikehau Court Terme (TCT)	104 millions d'euros
Autres (y compris mandats)	143 millions d'euros
Total des encours sous gestion – Gestion Obligataire	1 610 millions d'euros

Le tableau suivant présente les performances passées des principaux fonds de cette ligne de métier :

	01/01/2016 - 31/12/2016	Année 2015	Trois dernières années	Depuis la création
Tikehau Taux Variables (TTV) Part A	+1,63%	+1,5%	+5,78%	+24,9%
Tikehau Credit Plus (TC+) Part I	+2,22%	+4,8%	+11,0%	+18,2%
Tikehau Subordonnées Financières (TSF) Part A	+2,67%	+2,82%	+12,4%	+49,4%
Tikehau Court Terme (TCT) Part A	+1,07%	+1,07%	+3,4%	+4,3%

Au 30 juin 2016 sur une base *pro forma*, le bilan du Groupe avait investi dans les stratégies de Tikehau Capital dédiées à la gestion obligataire liquide pour un montant cumulé de 59,2 millions d'euros. Les revenus associés aux investissements dans les stratégies liquides du Groupe sont notamment des distributions (qui peuvent être capitalisées) et une variation de juste valeur (à la hausse ou à la baisse) des parts en fonction de la valeur liquidative du fonds.

Les principaux fonds de l'activité de gestion obligataire du Groupe sont les suivants :

TIKEHAU TAUX VARIABLES

Date de création	Novembre 2009
Forme juridique	FCP de droit français
Taille du fonds (au 31 décembre 2016)	881 millions d'euros

Créé en novembre 2009, Tikehau Taux Variables (« TTV ») est un fonds obligataire flexible de classification « obligations et autres titres de créance libellés en euro » cherchant à maximiser le rendement sur la partie courte de la courbe européenne des taux tout en limitant la part *Non Investment Grade* à 35% maximum et en minimisant le risque de taux par l'utilisation d'obligations à taux variables et révisables et d'obligations à taux fixe de maturité courte.

La stratégie d'investissement de TTV consiste à gérer de manière active et discrétionnaire un portefeuille diversifié d'obligations émises par des émetteurs privés ou publics, situés principalement dans les pays de la zone Euro, appartenant principalement à la catégorie dite « investissable » (soit *investment grade* et de notation supérieure ou égale à BBB- selon Standard and Poor's/Fitch ou Baa3 chez Moody's) dont le risque de taux aura été minimisé par l'utilisation d'obligations à taux variables et révisables sans critères de maturité, d'obligations de maturité courtes, d'instruments de couverture de taux (*swap* de taux ou contrats *futures*),

d'obligations indexées sur l'inflation. TTV peut aussi investir en titres à haut rendement (*high yield*) ou non notés de façon marginale ; ces investissements ne doivent pas représenter plus de 45% de l'actif net du fonds. L'exposition en titres à haut rendement doit être limitée à 35% de l'actif net du fonds.

L'objectif de ce fonds est de générer une performance nette annualisée au-dessus d'Euribor 3 mois augmenté d'une marge de 150 points de base.

TIKEHAU CREDIT PLUS

Date de création	Juin 2007
Forme juridique	FCP de droit français
Taille du fonds (au 31 décembre 2016)	343 millions d'euros

Créé en juin 2007, Tikehau Credit Plus (« TC+ ») est un fonds qui investit de manière flexible, sans contrainte de notation ni de benchmark, dans des titres de dette émis par des sociétés des secteurs privés et publics situées principalement en Europe. Il s'agit d'un fonds de classification « obligations et autres titres de créance internationaux » disposant d'un horizon d'investissement supérieur à 3 ans. La stratégie d'investissement de TC+ consiste à gérer de manière active et discrétionnaire un portefeuille diversifié d'obligations et autres titres de créances éligibles émis par des émetteurs privés ou publics, appartenant principalement à la catégorie dite de haut rendement (obligations dites *high yield* ayant une notation inférieure à BBB- selon les agences de notation Standard and Poor's/Fitch ou Baa3 selon l'agence Moody's) situés principalement dans les pays de la zone Euro sans contrainte de secteur d'activité. Ces obligations et titres de créance présentent un caractère plus spéculatif et un risque de défaut plus important, en contrepartie d'un rendement plus élevé.

Dans le cadre de sa stratégie, TC+ peut utiliser des contrats financiers, notamment des *futures*, options, contrats à terme ou dérivés de crédit. TC+ peut investir dans la limite de 10% de son actif net en OPCVM et peut également s'exposer au marché actions dans la limite de 10% de son actif net, soit directement au moyen d'actions de toutes capitalisations et de toutes zones géographiques, ou par l'intermédiaire d'OPCVM et d'instruments financiers dérivés.

En novembre 2016, les équipes de gestion de Tikehau IM se sont vues décerner le « Silver Globe Award » dans la catégorie Obligations à haut rendement par le magazine Gestion de Fortune pour leur gestion du fonds TC+.

L'objectif de ce fonds est de générer une performance nette annualisée au-dessus d'Euribor 3 mois augmenté d'une marge de 240 points de base.

TIKEHAU SUBORDONNEES FINANCIERES

Date de création	Février 2011
Forme juridique	FCP de droit français
Taille du fonds (au 31 décembre 2016)	139 millions d'euros

Tikehau Subordonnées Financières (« TSF ») est un fonds obligataire de droit français créé par Tikehau IM en février 2011. TSF investit principalement dans des titres de créances subordonnées (Tier 1, Upper ou Lower Tier, etc.), ancienne et nouvelle génération, émis en grande majorité par des institutions financières européennes (banques, assurances). Une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires). Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires.

TSF privilégie des investissements dans les grands groupes financiers des pays d'Europe de l'Ouest. Le portefeuille de TSF doit avoir une notation moyenne minimum de B+ (notation selon Standard and Poor's/Fitch ou B1 selon Moody's). Toutefois, Tikehau IM mène sa propre analyse sur les titres de créance qui est indépendante de la notation issue des agences de notation.

Afin de réaliser son objectif de gestion ou de couverture des actifs, le fonds peut avoir recours à des contrats financiers, notamment des *futures*, options, contrats à terme ou dérivés de crédit. TSS peut investir dans la limite de 10% de son actif net, en OPCVM. Dans la limite de 10% de son actif net, TSF peut s'exposer au

marché actions, soit directement au moyen d'actions de toutes capitalisations et de toutes zones géographiques, par l'intermédiaire d'OPCVM ou via des instruments dérivés.

Pour le fonds TSF, les équipes de gestion de l'expertise-crédit du Groupe ont été récompensées du prix « Performances sur 3 ans » dans la catégorie Euro Bond.

L'objectif de ce fonds est de générer une performance nette annualisée au-dessus de l'indice EuroMTS 3-5Y augmenté d'une marge de 100 points de base.

TIKEHAU COURT TERME

Date de création	Juin 2013
Forme juridique	FCP de droit français
Taille du fonds (au 31 décembre 2016)	104 millions d'euros

Créé en juin 2013, Tikehau Court Terme (« TCT ») est un fonds de classification « Obligations et autres titres de créance libellés en euro » qui a pour objectif de réaliser une performance annualisée nette de frais supérieure à l'EONIA augmenté de 0,3% avec un horizon d'investissement supérieur à un an. TCT est investi dans des obligations émises par des émetteurs privés ou publics, situés principalement dans la zone Euro et appartenant majoritairement à la catégorie Investment Grade (soit de notation supérieure ou égale à BBB- selon S&P et Fitch et Baa3 chez Moody's).

(ii) Gestion diversifiée et actions

Depuis 2014, Tikehau IM poursuit la diversification de ses activités avec le développement d'une activité de gestion « actions » et le recrutement d'équipes dédiées à ce métier, ayant pour objectif de déployer une gamme de fonds globaux, diversifiés et actions.

Cette activité est majoritairement exercée à travers la société d'investissement à capital variable (« SICAV ») Tikehau Income Cross Assets (« Tikehau InCA »), qui est le premier fonds de cette gamme et est présenté ci-après. En contrepartie de sa gestion des véhicules dédiés à cette stratégie, Tikehau IM perçoit des commissions de gestion et des commissions de surperformance. (Voir la Section I.4(a)(iv) (Les filiales de Tikehau Capital) du présent Document de base.)

Au 31 décembre 2016, l'ensemble de la gestion diversifiée et actions représente près de 300 millions d'euros d'encours (contre 205 millions d'euros à fin 2015), soit 16% des encours sous gestion de Tikehau IM.

TIKEHAU INCOME CROSS ASSETS

Forme juridique	SICAV
Taille du fonds (au 31 décembre 2016)	297 millions d'euros

Tikehau InCA propose aux investisseurs une gestion flexible diversifiée sur les marchés actions et crédit afin de générer un rendement récurrent quelle que soit la configuration des marchés financiers.

La stratégie d'investissement de Tikehau InCA consiste à gérer de manière active et discrétionnaire un portefeuille diversifié d'actions, de titres monétaires et obligataires de tous secteurs économiques et géographiques (y compris de pays émergents). La stratégie de gestion de Tikehau InCA repose sur une gestion spécialisée de la partie actions et de la partie obligataire (long-short, global macro) et une diversification du portefeuille (classe d'actifs, capitalisations, émetteurs) pour optimiser le profil rendement/risque.

Tikehau InCA est un portefeuille concentré de convictions sur les actions et les obligations, fondées sur une recherche fondamentale approfondie réalisée par les équipes d'analyse de Tikehau Capital.

Le fonds recherche l'asymétrie entre les rendements espérés et les risques associés à partir de deux moteurs de performance :

- la sélection de valeurs en obligations et actions avec un biais « *Value* », fondée sur des critères de qualité du management des sociétés et de l'allocation de capital qu'ils pratiquent, de qualité de la gouvernance et de positionnement stratégique ; et
- l'utilisation d'options, destinées à limiter les tirages et accentuer le profil convexe du fonds.

L'allocation stratégique du portefeuille est fondée principalement sur une analyse précise du cycle économique sur la base d'un processus d'analyse multifactorielle (sentiment des investisseurs, données macro-économiques, politiques monétaires, valorisation des marchés, etc.). Les stratégies de couverture permettent d'optimiser le rendement des fonds dans un cadre de risque contrôlé, avec une couverture qui tend à lisser la volatilité du fonds.

L'objectif de ce fonds est de générer une performance supérieure à l'indice composite⁴⁴ sur une période d'investissement minimum de cinq ans.

Le tableau suivant présente les performances de ce fonds sur la période récente :

	01/01/2016 - 31/12/2016	Année 2015	Trois dernières années	Depuis la création
InCA, Part I	0,07%	+4,48%	N/A	+8,5%

5. Tikehau Capital et son marché

(a) Introduction/résumé

À fin 2015, les sociétés de gestion d'actifs géraient à l'échelle mondiale des encours de 71 400 milliards de dollars, en progression moyenne annuelle de 8% par an depuis 2008.⁴⁵ À l'échelle européenne, principale zone d'investissement de Tikehau Capital, les encours sous gestion ont cru d'environ 4% depuis 2007 pour culminer à 19 600 milliards de dollars à fin 2015.⁴⁶ La poursuite de cette tendance est anticipée, avec notamment des encours globaux qui pourraient atteindre 101 000 milliards de dollars en 2020.

Au sein de l'univers de la gestion d'actifs, les classes alternatives font preuve d'un fort dynamisme, représentant 12% de l'ensemble des encours sous gestion en 2013, contre 7% en 2003.⁴⁷ Les encours sous gestion des classes alternatives pourraient représenter 15% des encours globaux à fin 2020 : la part des encours traditionnels est donc attendue plus faible en proportion des encours globaux, au profit de la gestion alternative.

Les investisseurs favorisent les classes d'actifs alternatifs, en anticipant des rendements plus importants qu'avec des supports traditionnels. Pour les sociétés de gestion d'actifs, l'attractivité de la classe alternative est également démontrée, aussi bien en termes de marge (avec des marges d'encours nettement supérieures aux autres classes d'actifs) qu'en termes d'opportunités d'investissement (notamment dans un mouvement de désengagement contraint des banques et des assurances d'un certain nombre de classes d'actifs, ainsi que dans un contexte d'abondance de capitaux à investir).

Il existe peu de structures ayant un profil similaire à celui de Tikehau Capital, néanmoins, malgré des encours actuels plus faibles que ses comparables directs, le Groupe s'illustre par une croissance historique nettement supérieure.⁴⁸

⁴⁴ L'indice composite est composé à 50% de l'Eurostoxx 50 NR, à 25% de l'EONIA compounded, à 25% du BoA ML Euro HY Constrained Index DNR et à 25% du BoA ML Euro Corporate Index DNR.

⁴⁵ Source : BCG, Global Asset Management, 2016

⁴⁶ Source : BCG, Global Asset Management, 2016

⁴⁷ Source : BCG, Global Asset Management, 2016

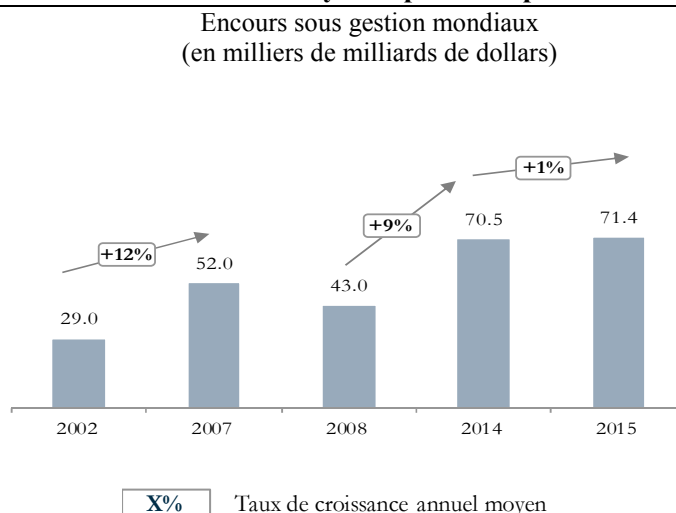
⁴⁸ Sur ce point, voir la Section I.5(c)(iii) (Aperçu du paysage concurrentiel européen de la gestion d'actifs alternative) du présent Document de base.

Les classes d'actifs dans lesquelles le Groupe investit bénéficient d'un fort dynamisme. La dette privée témoigne d'une forte progression dans le cadre de régulations renforcées pesant sur les banques. Cette progression est particulièrement notable en Europe. L'immobilier, qui fait figure de point d'ancrage des gestionnaires d'actifs alternatifs, est également une classe d'actifs sur laquelle le Groupe est présent et connaît un fort développement. Le capital-investissement, d'où Tikehau Capital a émergé, s'illustre par une surperformance quasi-constante des marchés actions classiques. Enfin, les stratégies liquides, dont la collecte s'est réduite récemment, constituent toujours une poche nettement majoritaire dans les encours des gestionnaires d'actifs.

(b) Aperçu global du marché de la gestion d'actifs depuis 2008

Ainsi que le montre le graphique suivant, depuis 2008, le marché mondial de la gestion d'actifs a connu une croissance significative d'environ 8% en moyenne par an. Les encours sous gestion ont ainsi atteint un niveau record de 71 400 milliards de dollars à fin 2015. En 2015, la croissance des encours sous gestion s'est ralentie au niveau mondial (+1% par rapport à 2014) après une hausse de 8% en 2014 et une croissance annuelle moyenne de 9% entre 2008 et 2014. La hausse des encours sous gestion de ces dernières années s'explique par la combinaison de la performance des marchés boursiers mondiaux et de l'augmentation des flux de collecte nette, dans un contexte de taux bas.

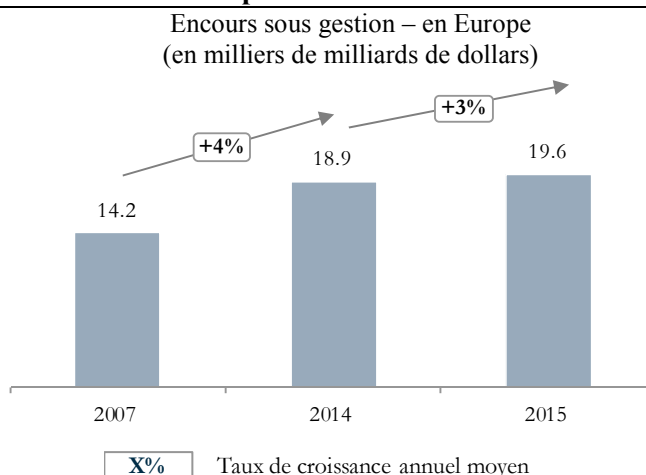
Un marché atteignant 71 400 milliards de dollars en 2015, en croissance de 8% en moyenne par an depuis 2008



Source : BCG, Global Asset Management, 2016

Dans ce contexte de croissance ralentie du volume d'encours sous gestion au niveau mondial, le marché de la gestion d'actifs en Europe a été dynamique en 2015 avec une croissance de plus de 3% (par rapport à 2014) et un volume d'encours sous gestion atteignant 19 600 milliards de dollars. La bonne performance du marché actions européen en 2015, notamment en France, en Allemagne et en Italie, a particulièrement contribué à cette croissance.

Un marché européen en croissance de 3% en 2015



Source : BCG, Global Asset Management, 2016

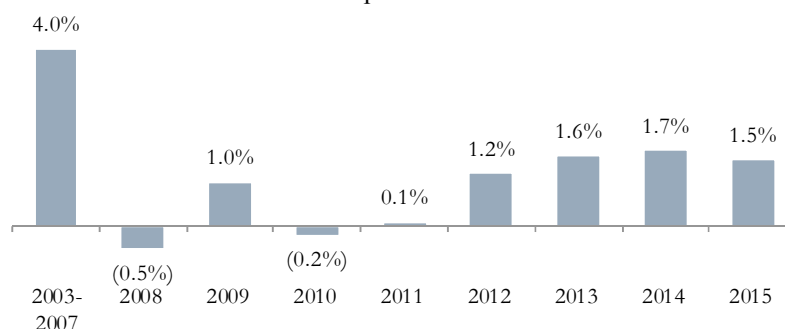
Dans un environnement économique marqué par une faible croissance, le maintien d'une politique monétaire de taux bas en Europe et une forte volatilité des marchés, la France a enregistré une nouvelle hausse des encours sous gestion en 2015 avec une croissance de 5% par rapport à 2014 et des volumes atteignant 3 458 milliards d'euros (fonds et mandats selon l'AMF). Cette augmentation se justifie principalement par la hausse des encours bruts de la gestion collective (+7% par rapport à 2014) et, dans une moindre mesure, par celle des encours bruts de la gestion sous mandat (+2% par rapport à 2014).

Les études soulignent le potentiel de croissance du secteur de la gestion d'actifs à moyen terme. D'après une étude de 2014 réalisée par PwC⁴⁹, le volume mondial des encours sous gestion devrait atteindre environ 101 700 milliards de dollars en 2020, représentant ainsi une croissance annuelle moyenne de 6% depuis 2012. Cette dynamique de croissance devrait être notamment portée par les fonds de pensions, les particuliers fortunés ainsi que les fonds souverains.

Les flux de collecte nette⁵⁰ mondiaux ont connu une véritable progression depuis 2010 malgré un léger repli en 2015, passant de -0,2% des encours sous gestion en 2010 à 1,5% en 2015.

Un flux de collecte nette représentant 1,5% des encours sous gestion mondiaux en 2015

Flux de collecte nette moyens en % des encours sous gestion mondiaux en début de période



Source : BCG, Global Asset Management, 2016

⁴⁹ PwC : Asset Management 2020 - A Brave New World

⁵⁰ La collecte nette correspond à la différence entre les montants de souscriptions et de rachats de la période. Un flux de collecte positif signifie que le montant global collecté (souscriptions) est supérieur aux sorties enregistrées (rachats).

Le flux de collecte nette a été particulièrement solide ces dernières années en Europe, faisant de l'Europe une des régions les plus dynamiques devant les États-Unis. Les flux de collecte nette en Europe représentaient 2,5% des encours sous gestion en 2014 et 1,7% en 2013⁵¹. Cette performance reflète la reprise de la collecte nette en France, au Benelux et en Europe de l'Est et une collecte nette très élevée en Allemagne, en Espagne et en Italie (supérieure à 5% des encours sous gestion). A contrario, le Royaume-Uni a connu une deuxième année de moindre croissance avec un flux de collecte nette représentant 0,4% des encours sous gestion.

Les acteurs de la gestion d'actifs, notamment les gestionnaires traditionnels, ont connu ces dernières années une pression sur leur rentabilité en raison, d'une part, d'une réglementation accrue, engendrant des coûts supplémentaires et, d'autre part, d'un environnement de taux d'intérêts bas qui affecte négativement leur performance. Néanmoins, ce contexte a été propice à l'identification de nouvelles opportunités dans la gestion d'actifs alternatifs, les gestionnaires comme les investisseurs cherchant des produits à plus hauts rendements.

(c) Un attrait de plus en plus marqué pour les actifs alternatifs

(i) Une part des actifs alternatifs dans le total des encours sous gestion en constante augmentation

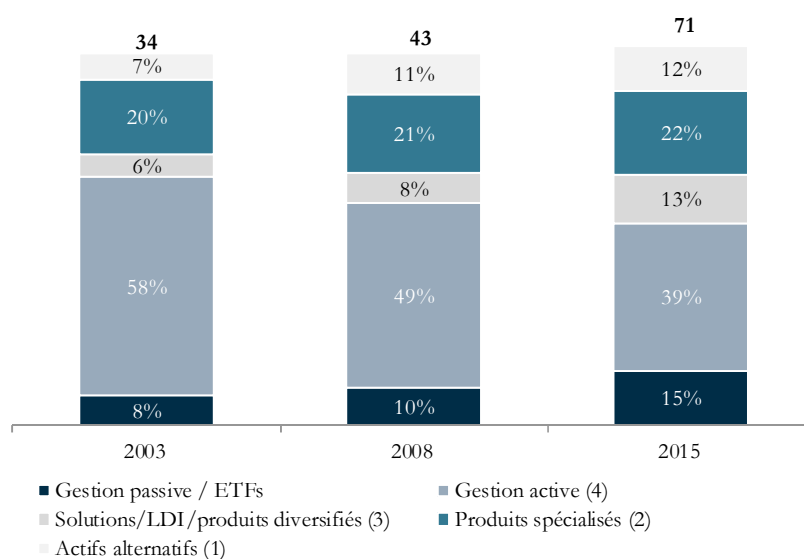
Le marché de la gestion alternative sur lequel le Groupe opère est, contrairement à la gestion traditionnelle, décorrélé des marchés financiers et vise un objectif de performance absolue, et non relative à un indice. L'objectif est que l'investisseur soit moins exposé à l'orientation du marché, mais directement à la performance du gérant du fonds. Les acteurs de la gestion d'actifs alternatifs investissent dans des produits tels que l'immobilier, le capital-investissement, les *hedge funds*, l'infrastructure, la dette privée et les matières premières.

Depuis plusieurs années, la demande des investisseurs pour la gestion active traditionnelle en actions et obligations s'est réduite au profit des actifs alternatifs. Ainsi, la part des actifs alternatifs dans le total des encours sous gestion s'est considérablement accrue à l'échelle mondiale pour représenter 12% en 2015 contre 7% en 2003.

⁵¹ BCG, Global Asset Management 2016

En 2015, les actifs alternatifs représentaient 12% des encours sous gestion dans le monde

Répartition mondiale des encours sous gestion
(milliers de milliards de dollars)



(1) Comprend les fonds alternatifs, le capital-investissement, l'immobilier, l'infrastructure et les fonds de matières premières

(2) Comprend les produits actions spécialisés (actions non domestiques, globales, marchés émergents, petites et moyennes capitalisations et sectorielles) et les produits obligataires spécialisés (crédit, marchés émergents, taux globaux, haut rendement et obligations convertibles)

(3) Comprend les produits de performance absolue, « target date », d'allocation d'actifs, flexibles, de revenus, de volatilité, LDI, ainsi que les produits diversifiés et équilibrés traditionnels

(4) Comprend les actions de grande capitalisation domestiques à gestion active, les obligations gouvernementales à gestion active, les produits de gestion de trésorerie et les produits structurés

Source : BCG, Global Asset Management, 2016

En termes d'encours sous gestion, les actifs alternatifs ont connu une croissance annuelle moyenne deux fois supérieure à celle des actifs traditionnels (10,7% contre 5,4%, entre 2005 et 2013)⁵².

L'allocation des investisseurs vers les classes d'actifs alternatifs devrait augmenter en 2016 (+30% pour le capital-investissement, +38% pour l'immobilier et +50% pour la dette privée), au détriment des actifs traditionnels (-15% pour les produits actions et -18% pour les produits obligataires).⁵³

Les classes d'actifs comme le capital-investissement, la dette privée et l'immobilier gagnent du terrain sur la gestion traditionnelle mais également au sein de la gestion alternative au détriment des *hedge funds*. En effet, selon Prequin⁵⁴, pour la première fois en 8 ans, les investisseurs ont indiqué qu'ils allaient réduire leur exposition aux *hedge funds* après une année 2015 où la performance a été limitée (selon Prequin, 33% des investisseurs interrogés ont indiqué que leurs investissements en *hedge funds* n'ont pas atteint leurs attentes). À plus long terme, les classes d'actifs alternatifs pour lesquelles les investisseurs prévoient d'accroître le plus

⁵² D'après McKinsey Global Asset Management Growth Cube; Prequin; HFR. Les actifs alternatifs retenus dans cette étude sont les actifs réels (comme l'immobilier, l'infrastructure et les matières premières), le capital-investissement (incluant la dette mezzanine) et les *hedge funds*

⁵³ Etude BlackRock de décembre 2015

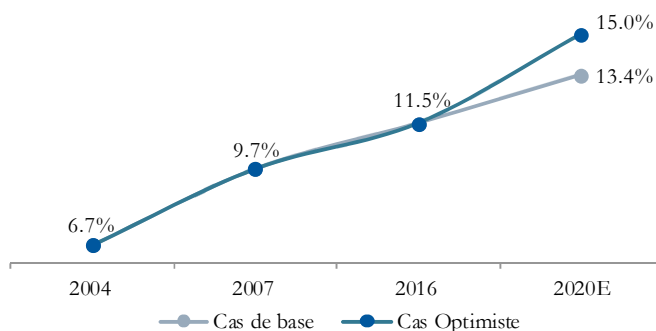
⁵⁴ Prequin Investor Outlook: Alternative Assets H1 2016

leurs allocations sont le capital-investissement (+51% d'allocations nettes additionnelles selon Willis Towers Watson) et la dette privée (+38%), au détriment des *hedge funds* (+28%)⁵⁵.

Cette tendance devrait s'accroître car les investisseurs continuent à rechercher plus de diversité, une volatilité maîtrisée, un plus fort rendement à long terme et des revenus plus stables. Les actifs alternatifs représenteraient ainsi entre 13,4% et 15,0% des encours sous gestion en 2020.

Les actifs alternatifs pourraient représenter 15,0% des encours sous gestion mondiaux en 2020

Actifs alternatifs sur encours sous gestion mondiaux



Source : Actifs alternatifs : PwC, Prequin, HRH et Lipper ; Encours sous gestion mondiaux : BCG, PwC

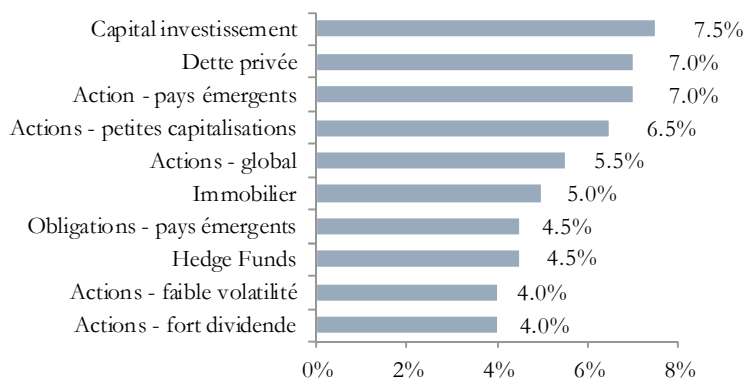
(ii) Un environnement macroéconomique favorable aux classes d'actifs alternatifs

L'assouplissement de la politique monétaire mis en place par la plupart des banques centrales des pays développés depuis la crise financière s'est traduit par une baisse majeure des taux d'intérêt. Ainsi, les taux d'intérêt des principales banques centrales, ainsi que les taux à 10 ans des obligations d'Etats dans les principaux pays développés sont aujourd'hui proches de zéro voire négatifs.

Cet univers persistant de taux d'intérêt bas a poussé les investisseurs à se tourner vers les classes d'actifs alternatifs, procurant des rendements plus élevés. En effet, dans un tel environnement, les actifs traditionnels pourraient ne pas être en mesure de fournir les niveaux de rendement attendus par les investisseurs. Comme détaillé plus loin, les segments du capital-investissement et de la dette privée ont surperformé les marchés boursiers ces dernières années, confirmant le rendement supérieur de ces classes d'actifs, et ont par ailleurs démontré leur résilience. Le capital-investissement et la dette privée seraient les actifs procurant les meilleurs rendements pour la période 2015-2017 :

⁵⁵ Willis Towers Watson, Global Alternatives, 2016

Rendements attendus entre 2015 et 2017

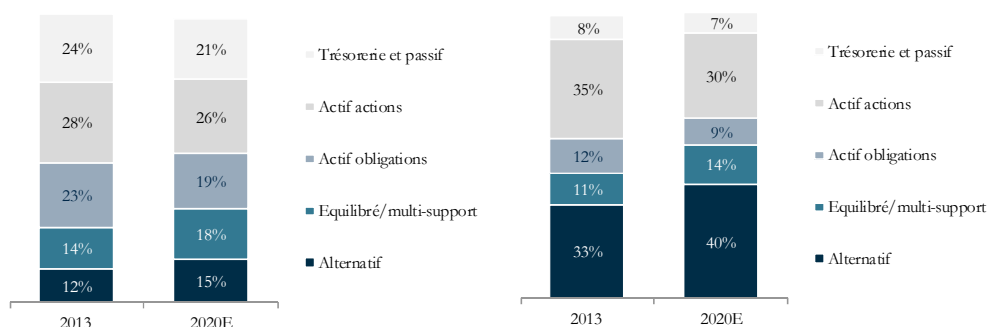


Source : Principal Financial Group, CREATE-Research survey 2015

Parallèlement à l'environnement de taux d'intérêts bas, de nouvelles réglementations sont mises en place pour plus de transparence et de contrôle (Directive MIFID II, OPCVM V, Directive AIFM ou EMIR – Voir la Section I.6 (Réglementation) du présent Document de base) poussant les acteurs de la gestion d'actifs à se diversifier vers des actifs non-traditionnels ayant des commissions plus élevées, permettant ainsi de palier la hausse des coûts réglementaires.

À horizon 2020, les actifs alternatifs représenteront environ 15% des actifs globaux sous gestion et 40% des revenus générés par ceux-ci

Proportion des classes d'actifs par rapport aux encours globaux (2013-2020E) et proportion des revenus par classes d'actifs par rapport aux encours globaux (2013-2020E)

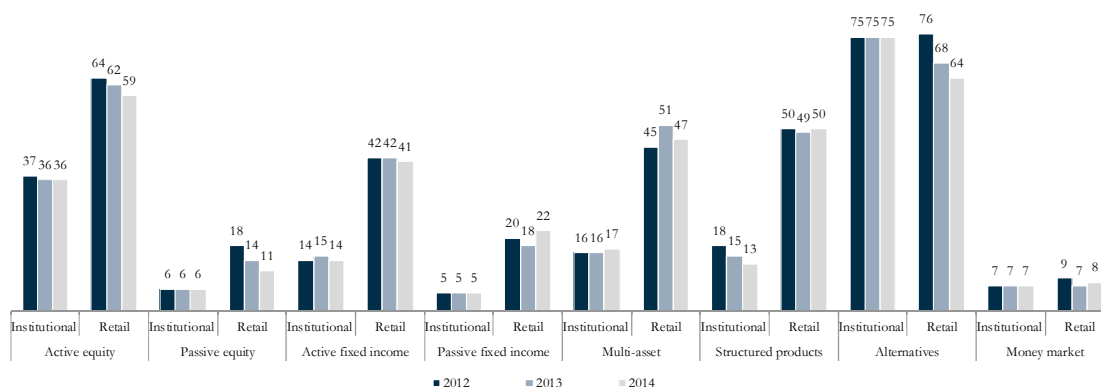


Source : McKinsey, The Trillion-Dollar Convergence

La classe d'actifs alternatifs est attendue en croissance annuelle moyenne d'environ 11% sur la période 2013-2020, contre environ 6% pour la classe d'actifs traditionnels, bien qu'elle soit celle qui génère les frais de gestion les plus élevés ainsi qu'en atteste le graphique ci-dessous.

La classe d'actifs alternatifs est celle qui génère les frais les plus élevés parmi l'ensemble des classes d'actifs

En points d'encours de gestion par année (pour la période 2012-2014)



Source : Exane

Par ailleurs, les contraintes réglementaires pesant sur les banques et les compagnies d'assurances ont eu pour conséquences de rendre la détention d'actifs risqués plus difficile et coûteuse, laissant plus de place aux acteurs spécialisés de la gestion d'actifs alternatifs. C'est le cas par exemple du financement des PME-ETI (voir le Glossaire figurant en Section IX.5), opéré de plus en plus par le recours à de la dette privée et par les acteurs non-traditionnels.

La croissance de la gestion d'actifs alternatifs est par ailleurs stimulée par l'attrait des fonds de pension, des particuliers fortunés ainsi que des fonds souverains pour ces classes d'actifs, ces investisseurs étant par ailleurs les principaux moteurs de la gestion d'actifs.

Selon PwC⁵⁶, la valeur des actifs gérés par les fonds de pension au niveau mondial devraient croître de 6,2% en moyenne par an entre 2013 et 2020 pour atteindre 56 600 milliards de dollars. Les fonds de pension devraient continuer à se tourner davantage vers les classes d'actifs alternatifs sur le long terme en raison de leur recherche de stratégies diversifiées et à plus hauts rendements pour répondre à leurs difficultés de financement. De 1995 à 2014, l'allocation des investissements des fonds de pension en actifs alternatifs a augmenté de 20% quand elle a diminué respectivement de 7% et 9% pour les actions et obligations en gestion traditionnelle.⁵⁷

Par ailleurs, le rôle des fonds souverains sur le marché des capitaux continue de s'accroître et, selon PwC, la valeur des actifs gérés par ces fonds au niveau mondial devraient croître de 5,8% en moyenne par an entre 2013 et 2020 pour atteindre 15 300 milliards de dollars. Comme les fonds de pension, les fonds souverains cherchent à diversifier leurs classes d'actifs au travers de solutions plus personnalisées, offrant des perspectives de rendements plus fortes. Selon PwC et SWF Institute, la part des investissements des fonds souverains dédiés aux actifs alternatifs sera de 14% en 2020.

Les actifs détenus par des individus fortunés devraient également fortement augmenter (+4,9% de croissance annuelle moyenne entre 2012 et 2020 dans le monde, selon PwC).

(iii) Aperçu du paysage concurrentiel européen de la gestion d'actifs alternative

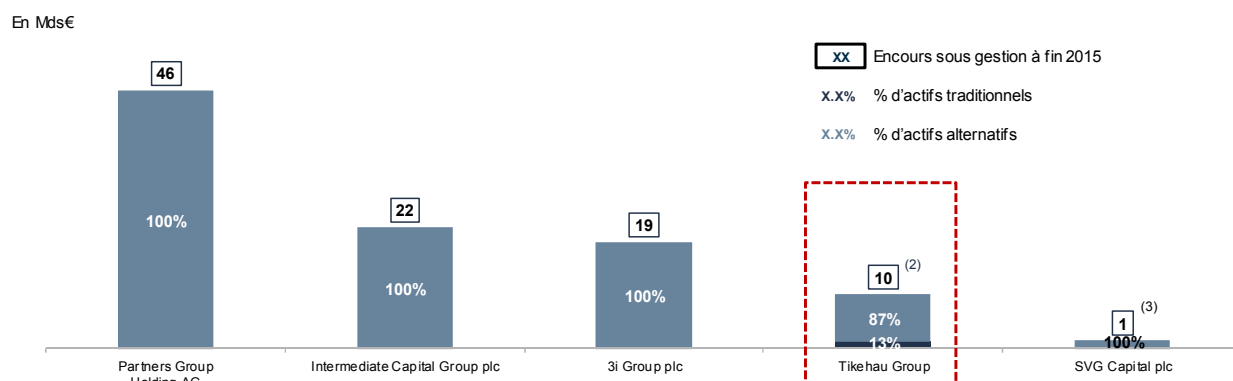
Le nombre d'acteurs alternatifs indépendants cotés en Europe est très limité. Le graphique ci-dessous rassemble une partie d'entre eux, notamment ceux dont la part d'encours alternatifs gérés représente une part significative (jusqu'à 100%) de leurs encours.

⁵⁶ PwC : Asset Management 2020 - A Brave New World

⁵⁷ Source : Towers Watson

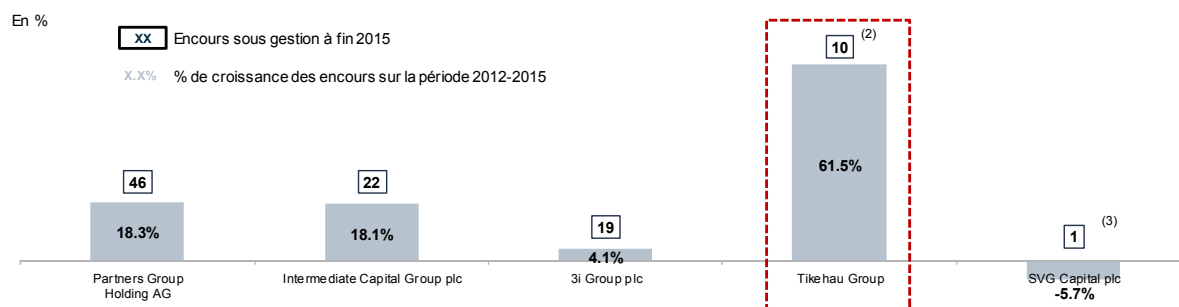
Aperçu des encours sous gestion des principaux acteurs indépendants de la gestion alternative en Europe

Acteurs cotés indépendants⁽¹⁾ européens –
Classement par encours sous gestion à fin 2015 et répartition traditionnels/alternatifs



Taux de croissance historique des encours sous gestion des principaux acteurs indépendants de la gestion alternative en Europe

Acteurs cotés indépendants⁽¹⁾ européens –
Taux de croissance annuel moyen des encours sous gestion (sur la période 2012-2015)



- (1) Etablissements non adossés à un établissement bancaire ou à une compagnie d'assurances, ayant une proportion significative d'actifs alternatifs sous gestion
 (2) Les actifs sous gestion de Tikehau Group sont présentés au 30.09.2016
 (3) Utilisation du total bilan comme approximation des encours sous gestion

Source : informations sociétés, analystes

Parmi les acteurs présentés ci-dessus ayant une part significative de leur activité dédiée aux actifs alternatifs, nous pouvons noter les précisions suivantes sur ces derniers :

- Partners Group est un groupe coté en Suisse qui investit principalement dans le capital-investissement, mais aussi dans l'immobilier, la dette privée et l'infrastructure ;
- Intermediate Capital Group (ICG) est un groupe coté à Londres qui investit majoritairement dans la dette privée (mezzanine et CLO notamment) et l'immobilier ;
- 3i gère des actifs alternatifs répartis entre la dette privée, le capital-investissement et l'infrastructure ;
- Tikehau Capital a un portefeuille d'actifs alternatifs réparti entre le capital-investissement, la dette privée et l'immobilier ; et
- SVG Capital détient des encours investis exclusivement dans le capital-investissement.

Il est également important de noter que toute analyse concurrentielle doit prendre en compte le mix de métiers propre à chaque acteur (dette privée, immobilier, *private equity*, infrastructures, etc.). Ainsi, une comparaison globale de Tikehau Capital est ardue et il est également nécessaire de considérer les performances de chaque acteur ligne de métier par ligne de métier.

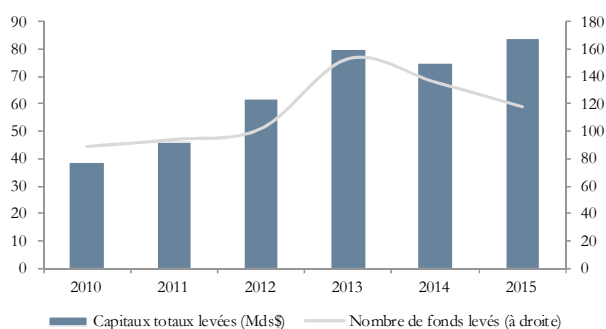
(d) Aperçu des tendances de marché des différentes classes d’actifs de Tikehau Capital

(i) Dette privée

L’appétit récent des investisseurs pour la dette privée peut être expliqué, d’une part, par la régulation accrue du secteur bancaire, ayant ainsi permis à des intervenants non-bancaires d’émerger et d’endosser un rôle plus large dans le financement de l’économie et, d’autre part, par une recherche de rendement de la part des investisseurs, dans un contexte de faible attractivité des « produits de dette » classiques en termes de rendement ou de profils de risque, en comparaison avec les années pré-crise (c’est-à-dire antérieures à 2008).

Les levées de dettes privées ont fortement augmenté depuis 2010 au niveau mondial

Levées de dettes privées
(pour la période 2010-2015, en milliards de dollars et en nombre de fonds)

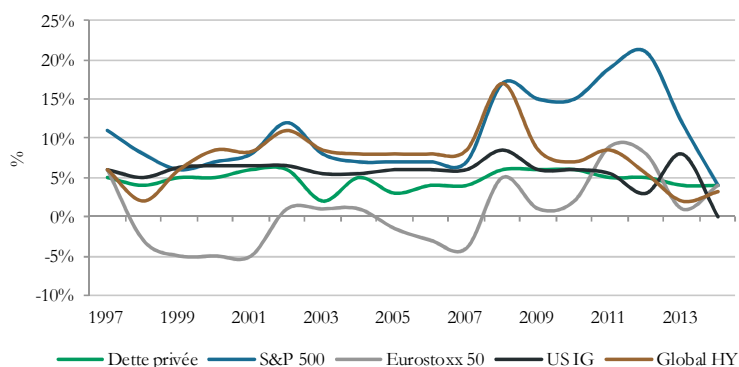


Source : Preqin

Cette tendance s’illustre par l’augmentation des levées de fonds depuis 2010 et ce à l’échelle mondiale. Les levées de fonds de dette privée pour l’année 2015 ont connu un plus haut depuis six ans, avec un montant de 85,2 milliards de dollars (en comparaison de 72,2 milliards de dollars en 2014). En 2015, parmi les investisseurs en dette privée, 26% d’entre eux étaient basés en Europe et 35% de l’ensemble des levées de fonds dette privée sur cette même année avaient pour objectif de cibler des opportunités d’investissement en Europe.

La dette privée génère des rendements stables

Évolution des rendements par rapport aux autres classes d'actifs
(pour la période 1997-2015)



Source : J.P. Morgan Cazenove, Preqin, Bloomberg

Depuis la fin des années 90, la dette privée s'illustre par sa relative stabilité en termes de rendement notamment par rapport aux marchés actions et dettes, et ce indépendamment des cycles de marché. En outre, les perspectives de cette classe d'actifs sont attractives : d'après Preqin⁵⁸, et sur un panel d'investisseurs interrogés à fin 2015, 52% d'entre eux révélaient vouloir accroître leur allocation long terme en dette privée. En termes de géographie, l'Europe arrive devant l'Amérique du Nord dans les intentions d'allocation, avec 71% des investisseurs sondés désireux d'investir dans cette zone pour l'année à venir contre 65% d'entre eux à juin 2015.

Il est à noter que les fonds de dette privée sont gérés par des sociétés expérimentées et cette tendance semble s'accroître : en 2015, 94% des fonds levés étaient gérés par des gestionnaires d'actifs expérimentés (contre 89% en 2014), la concurrence est donc très importante et, en particulier, pour les structures nouvellement créées (qui doivent par ailleurs franchir les barrières réglementaires). D'autre part, les levées de fonds sont avant tout destinées à être investies en Amérique du Nord et en Europe, qui représentent à eux deux environ 96% du marché de l'univers dette privée.

Les fonds spécialisés dans le *direct lending* ont su profiter de la place laissée par les banques pour le financement des PME-ETI (voir le Glossaire figurant en Section IX.5) en raison notamment d'exigences réglementaires renforcées.

Le *direct lending*, qui consiste à investir directement auprès de PME-ETI ou à investir dans les prêts ou autres instruments de dettes émis par des plateformes de prêts, est une alternative attractive à disposition des investisseurs dans la classe d'actifs « produits de dette », dans un contexte de taux bas et de réduction de la taille des bilans des banques.

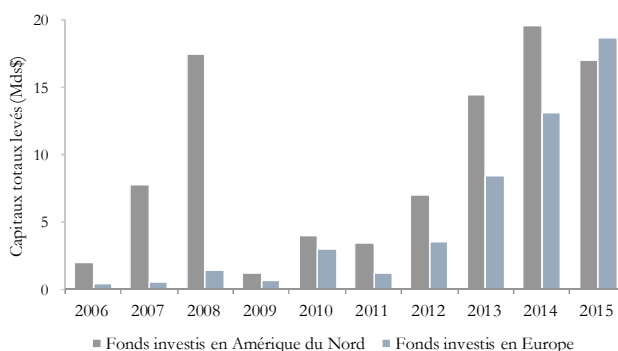
D'après les chiffres de la Banque Centrale Européenne, les prêts à destination des entreprises non-financières ont décliné de 12% de janvier 2009 à mars 2014 induisant ainsi un recours de celles-ci à d'autres moyens de financement. Le mode de financement des PME-ETI européennes pourrait ainsi évoluer à l'image des Etats-Unis où en 2013, d'après la Commission Européenne, seulement 30% des PME-ETI étaient financées par les banques (contre 85% d'entre elles en Europe pour la même année).

En Europe, les principaux marchés du *direct lending* sont la Grande-Bretagne, suivi de la France.

⁵⁸ Preqin Investor Outlook: Alternative Assets H1 2016

Les levées de *direct lending* à destination de l'Europe dépassent pour la première fois celles à destination de l'Amérique du Nord

Évolution des levées de fonds pour des investissements en Europe contre Amérique du Nord (pour la période 2006-2015, en milliards de dollars)



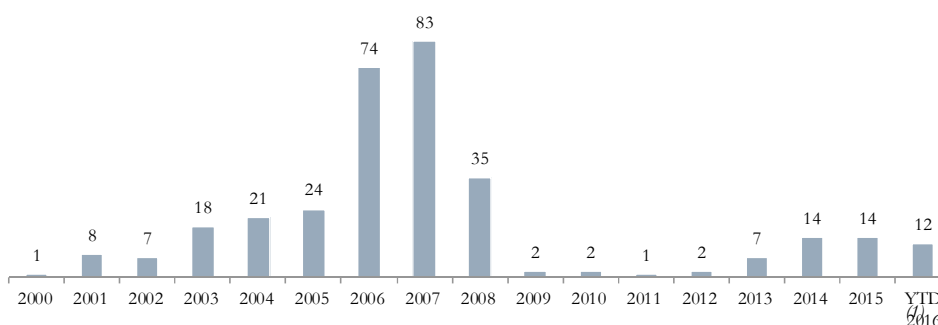
Source : Preqin, 2016

Le marché européen est moins mature que le marché américain. Néanmoins, en 2015, les capitaux levés pour des investissements dans des fonds de *direct lending* européens ont augmenté de 42% par rapport à 2014 et ont dépassé pour la première fois ceux à destination du marché nord-américain. Les levées de fonds *direct lending* ayant pour objectif des opportunités européennes ont ainsi augmenté de 48% entre 2014 et 2015, passant de 12,7 milliards de dollars à 18,8 milliards de dollars.

Dans la catégorie des *leveraged loans*, les émissions de CLOs (« *Collateralized Loan Obligations* ») européens sont en forte hausse sur l'année 2016. À fin septembre 2016, 29 CLOs ont été finalisés pour un montant global de 13,3 milliards de dollars (contre 11,5 milliards de dollars pour 26 véhicules pour la même période en 2015).

L'année 2016 marquera un plus haut depuis l'année 2008, mais reste loin derrière les niveaux pré-crise (avant 2008)

Emissions de CLOs européens
(pour la période 2000-2016, en milliards d'euros)



(1) Au 30.09.2016

Source : Fitch, Aperçu des marchés US et européens des CLO, 2016

Le marché des CLOs européens est notamment soutenu par des innovations telles que les *floored CLOs* (c'est-à-dire avec niveau plancher) : dans un environnement de taux Euribor négatifs, la plupart des CLOs sont protégés vis-à-vis des taux négatifs avec des planchers (85% des dettes des CLOs européens ont des niveaux planchers à 0% ou au-dessus). Par ailleurs les CLOs comptent désormais un nombre plus important de contreparties par produit.

Il n'est pas observé de ralentissement pour le marché des émissions de CLOs en Europe à la suite du referendum sur le Brexit.

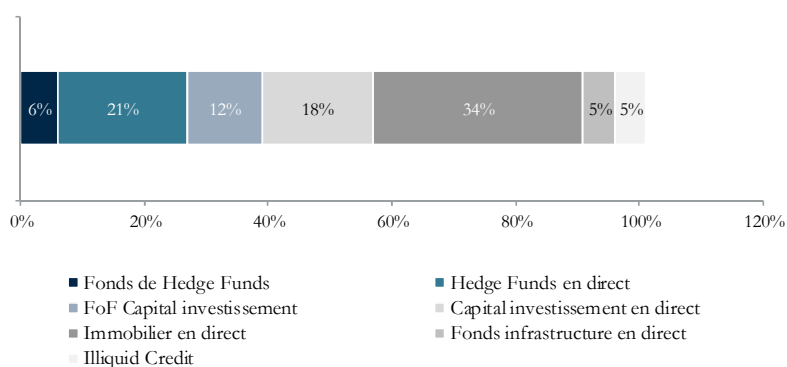
(ii) Immobilier

L'année 2015 a vu se renforcer l'attractivité de la classe d'actifs « immobilier » : les investisseurs ont été attirés par des rendements plus attractifs que ceux des produits de dette classiques. A moyen-terme, ses fondamentaux devraient être soutenus par des mises en chantier restant à des niveaux relativement faibles depuis 2009, tout comme les niveaux d'endettement.

Sur les trois dernières années, les fonds immobiliers ont généré un rendement annualisé moyen de 16%. Par ailleurs, dans son étude sur la gestion alternative, 82% des investisseurs interrogés par Preqin estiment qu'ils investiront au moins autant de capital en 2016 qu'en 2015 dans la classe d'actif, ce qui marque une stabilité de l'appétit pour celle-ci.

Les actifs immobiliers représentent la part la plus importante des actifs gérés par les gestionnaires

Pourcentage de détention du Top 100 des gestionnaires alternatifs par classe d'actif (2016)

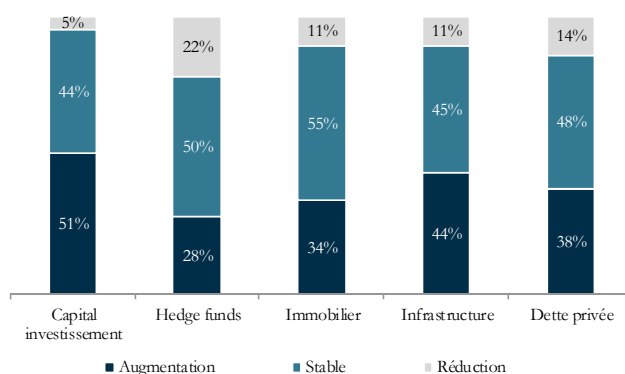


Source : Willis Towers Watson, Global Alternatives, 2016

D'après Willis Tower Watson⁵⁹, la part des actifs immobiliers investis est aussi importante de part et d'autre de l'Atlantique. Ainsi, 44% des gestionnaires immobiliers sont investis en Europe et 48% de leurs pairs sont investis en Amérique du Nord.

Les actifs immobiliers représentent toujours une part importante dans l'allocation des actifs

Intentions d'allocations des investisseurs institutionnels au long terme en comparaison avec leurs allocations actuelles (2016)



Source : Willis Towers Watson, Global Alternatives, 2016

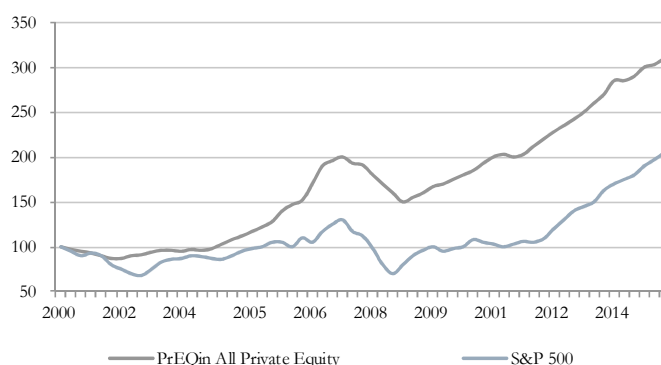
⁵⁹ Global Alternatives Survey 2016

(iii) Capital-investissement

Au niveau mondial, la performance réalisée par le capital-investissement a été largement supérieure à celle des marchés actions. Ainsi, Preqin note une surperformance quasi-constante de son indice All Private Equity par rapport à l'indice S&P 500 reflétant la performance des marchés actions, et ce depuis les années 2000, ainsi que le montre le graphique ci-dessous.

Le capital-investissement a surperformé quasiment constamment les marchés actions

Évolution des indices globaux Preqin PE et S&P 500
(en base 100, pour l'année 2000)



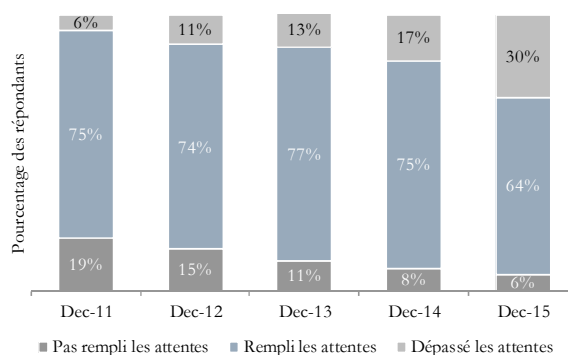
Source : Preqin, juin 2015

Plus récemment et parmi les investissements alternatifs, le capital-investissement est devenu la classe d'actifs qui a connu la croissance la plus importante (+15,3% de taux de croissance annuel moyen sur la période 2004-2013). En Europe, celui-ci a bénéficié d'une amélioration de la situation macro-économique ces dernières années, ainsi que des politiques monétaires accommodantes de la BCE qui ont eu pour conséquence une forte disponibilité du crédit à bas coût.

En 2015, sur un panel d'investisseurs interrogés par Preqin⁶⁰, 94% déclaraient que les investissements dans la classe d'actifs capital-investissement avaient dépassé ou atteint leurs objectifs initiaux. Il est à noter par ailleurs que ce taux de satisfaction des investisseurs est en forte hausse sur la période 2011-2015, passant ainsi de 81% en 2011 à 94% en 2015.

Pour la majeure partie des investisseurs, les performances du capital-investissement ont été en ligne avec leurs attentes

Proportion des investisseurs ayant le sentiment que les performances du capital-investissement ont satisfait leurs attentes
(pour la période 2011-2015)



Source : Preqin Investor Interviews, December 2011-2015

⁶⁰ Preqin Investor Outlook: Alternative Assets H1 2016

Pour la période 2015-2017, le capital-investissement, aux côtés de la dette privée, figurent parmi les classes d'actifs dont la performance anticipée est la plus attractive au sein de l'univers alternatif (respectivement 7,5% et 7,0% de rendements anticipés). En termes d'attractivité géographique, la zone d'investissement Europe arrive derrière l'Amérique du Nord. D'après Prequin⁶¹, 49% des investisseurs sondés perçoivent que le continent européen recèle des opportunités d'investissements attractives (à comparer avec 71% pour le continent nord-américain).

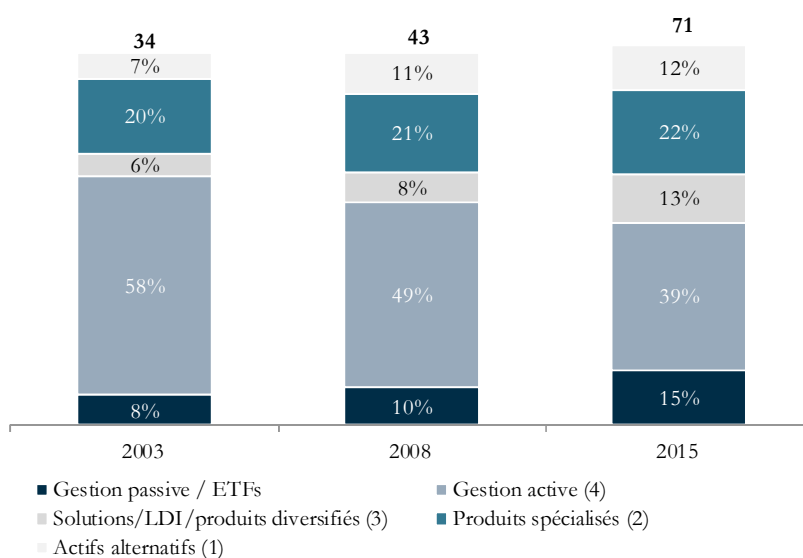
À l'avenir, les actifs alternatifs sont attendus en croissance (13,6 à 15,3 milliers de milliards de dollars à horizon 2020) jouissant d'une attractivité continue, notamment dans un contexte de recherche de diversification de la part des investisseurs et d'augmentation des capitaux disponibles à investir.

(iv) *Stratégies liquides*

Les sous-jacents actions et obligations représentent toujours la plus large portion des encours sous gestion globaux.

Les encours sous gestion traditionnels représentent une part plus réduite des encours mondiaux sous gestion même si celle-ci est toujours majoritaire

Répartition mondiale des encours sous gestion
(milliers de milliards de dollars)



(1) Comprend les fonds alternatifs, le capital-investissement, l'immobilier, les infrastructures et les fonds de matières premières

(2) Comprend les produits actions spécialisés (actions non domestiques, globales, marchés émergents, petites et moyennes capitalisations et sectorielles) et les produits obligataires spécialisés (crédit, marchés émergents, taux globaux, haut rendement et obligations convertibles)

(3) Comprend les produits de performance absolue, « target date », d'allocation d'actifs, flexibles, de revenus, de volatilité, LDI, ainsi que les produits diversifiés et équilibrés traditionnels

(4) Comprend les actions de grande capitalisation domestiques à gestion active, les obligations gouvernementales à gestion active, les produits de gestion de trésorerie et les produits structurés

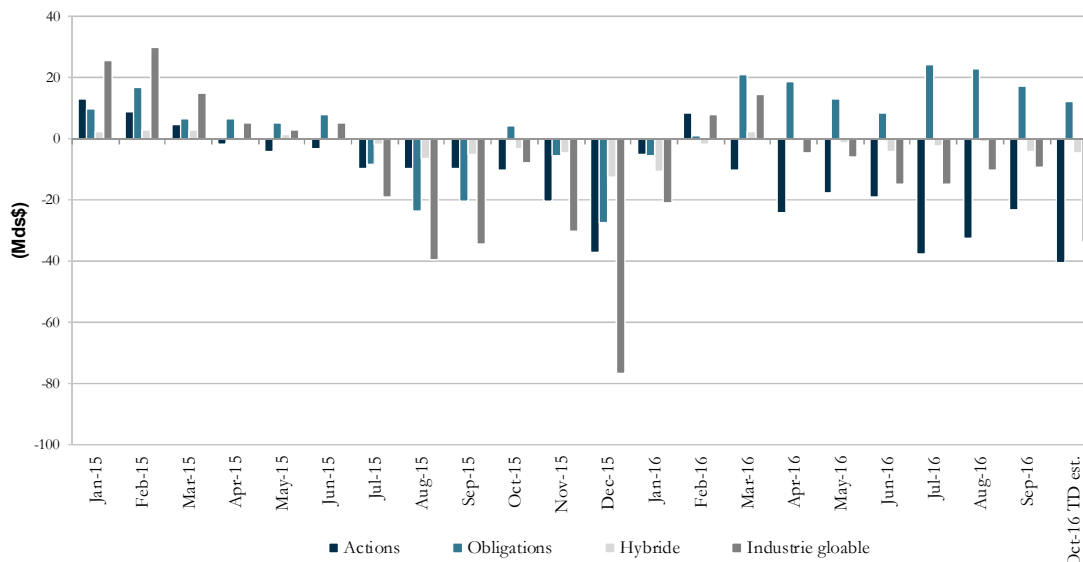
Source : BCG, Global Asset Management 2016

⁶¹ Prequin Investor Outlook: Alternative Assets H1 2016

Au niveau global, l'année 2016 a été marquée par une décollecte : les supports actions, sont en décollecte nette pour la 34^{ème} semaine d'affilée à début novembre 2016.

Depuis le début de l'année 2016, l'industrie fait face à une décollecte, principalement pour la classe d'actif actions

Flux nets des fonds de placements communs en actions, obligations et pour l'industrie globale
(pour la période 2015-2016, en milliards de dollars)



Source : Investment Company Institute, 2016

6. Réglementation

L'activité de Tikehau Capital est régie par des réglementations spécifiques à chaque pays dans lequel le Groupe opère, directement ou par le biais de filiales (notamment Tikehau IM, Tikehau Capital Europe ou Tikehau Investment Management Asia Pte. Ltd.), de succursales ou de partenariats. En ce qui concerne son activité de gestion d'actifs, les sociétés du Groupe concernées sont soumises à de nombreuses réglementations, à une surveillance prudentielle et des exigences en matière d'agrément.

Bien que la nature et le champ d'application des réglementations varient d'un pays à l'autre, Tikehau Capital est soumis à des lois et des réglementations encadrant les activités de gestion d'actifs dans la plupart des pays dans lequel le Groupe conduit ses activités, y compris des exigences en termes d'organisation interne, des exigences prudentielles, des règles en matière d'investissement et d'allocation d'actifs et de gestion des conflits d'intérêts, des règles de bonne conduite, des règles relatives à la prévention du blanchiment d'argent et des règles relatives à l'identification et la connaissance des clients (« KYC », voir le Glossaire figurant en Section IX.5).

Les réglementations applicables à Tikehau Capital sont en évolution permanente, plus particulièrement dans l'Union européenne (UE) et selon la transposition qui en est faite dans les différents Etats membres et leur interprétation selon les régulateurs locaux. Toute nouvelle réglementation ou modification dans la mise en œuvre ou l'application des lois et réglementations en vigueur pourrait avoir une incidence significative sur l'activité et le résultat d'exploitation de Tikehau Capital. Toutefois, les fonctions supports de Tikehau Capital s'accordent à mettre en œuvre une approche efficace pour anticiper les changements liés aux modifications réglementaires et en limiter les impacts sur les activités plus opérationnelles.

(a) Réglementation européenne relative aux activités de gestion d'actifs dans l'Union européenne

(i) Présentation générale

Lors des dernières années, les autorités européennes ont porté une attention accrue à l'industrie des services financiers et ont adopté des directives et règlements encadrant le secteur de la gestion d'actifs, dont l'objet est de protéger les investisseurs et de préserver la stabilité des marchés financiers, notamment (i) la Directive MIFID sur les services financiers et notamment le conseil en investissement, et (ii) la Directive AIFM qui est destinée à réglementer les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, c'est-à-dire les gestionnaires fournissant le service de gestion collective au travers de fonds d'investissements autres que des Organismes de Placement Collectif et Valeurs Mobilières (« OPCVM », voir le Glossaire figurant en Section IX.5).

Les activités de gestion d'actifs de Tikehau Capital peuvent être divisées en deux catégories principales :

- la gestion de fonds et autres organismes de placement collectif, y compris les OPCVM et les Fonds d'Investissements Alternatifs (« FIA », voir le Glossaire figurant en Section IX.5), lesquels sont régis respectivement par la Directive 2009/65/CE du 13 juillet 2009 portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant certains organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), telle qu'amendée (la « Directive OPCVM ») et la Directive 2011/61/UE du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (la « Directive AIFM »), et
- la gestion individualisée (au travers de mandats de gestion) et le conseil en investissement, activités qui constituent des services financiers régies par la Directive 2004/39/CE du 21 avril 2004 concernant les marchés d'instruments financiers (la « Directive MIFID ») et le Règlement (CE) n° 1287/2006 du 10 août 2006 concernant les marchés d'instruments financiers (le « Règlement MIFIR »).

En complément de ces principales réglementations, les activités de gestion d'actifs sont impactées par d'autres réglementations et projets de réformes au niveau européen, tel que le Règlement (UE) n° 648/2012 du 4 juillet 2012 sur les produits dérivés de gré à gré, les contreparties centrales et les référentiels centraux (le « Règlement EMIR ») qui régit la compensation, le *reporting* et les techniques d'atténuation des risques relatifs aux opérations sur les instruments dérivés de gré à gré.

La Directive OPCVM V (telle que définie ci-après) concerne spécifiquement les fonctions du dépositaire en termes de missions et de responsabilité, les politiques de rémunération des sociétés de gestion de portefeuille et les sanctions qui leur sont applicables, elle poursuit l'objectif d'harmoniser les règles avec celles introduites par la Directive AIFM.

Bien que les lois et réglementations varient d'un pays à l'autre, les textes transposant les textes de l'Union européenne dans chaque Etat membre sont substantiellement similaires dans tous les pays dans lesquels le Groupe opère. La plupart de ces textes européens sont récents et certains sont encore en cours de transposition et/ou doivent être précisés par des actes délégués.

L'un des objectifs du cadre réglementaire européen est de faciliter la commercialisation transfrontalière des produits d'investissements en Europe.⁶² Le passeport européen permet, sous certaines conditions, à une société de gestion (telle que Tikehau IM) qui a été agréée par le régulateur de son pays d'origine de demander à conduire ses activités dans l'Union européenne ou dans les États parties à la convention relative à l'Espace économique européen (l'« EEE ») dans le cadre de la libre prestation de services ou de la liberté d'établissement. Dans le cadre de la libre prestation de services, la société de gestion peut conduire certaines de ses activités dans un autre État membre de l'Union européenne ou dans un État partie à la convention relative à l'EEE autre que celui dans lequel se situe son siège social. Dans le cadre de la liberté d'établissement, la société de gestion peut établir des succursales dans un autre État membre de l'Union européenne ou dans

⁶² Étant précisé que, s'agissant de la Directive AIFM, le passeport permettant la commercialisation de parts ou d'actions de FIA est uniquement destiné à la commercialisation auprès de clients professionnels au sens de la Directive MIFID.

un État partie à la convention de l'EEE. Ainsi, en est-il de Tikehau IM qui bénéficie d'un agrément en France et dispose de succursales au Royaume-Uni, en Belgique et en Italie.

Une société de gestion qui souhaite conduire certaines de ses activités pour lesquelles elle a été agréée dans un autre État doit en informer les autorités compétentes de son État membre d'origine. Dans l'État membre d'accueil, la société de gestion peut uniquement conduire les activités couvertes par l'agrément octroyé dans son État membre d'origine et susceptibles de faire l'objet d'un passeport eu égard aux textes européens.

En matière de gestion d'actifs, un passeport peut être accordé pour trois types d'activités : (i) la gestion d'OPCVM, (ii) la gestion de FIA et (iii) la gestion de portefeuille pour compte de tiers. Le régime des passeports permet aux entités susceptibles d'en bénéficier de conduire leurs activités de manière transfrontalière au sein de l'Union européenne. A l'inverse, le régime des passeports permet également aux gestionnaires d'actifs agréés hors de France de conduire leurs activités en France et dans d'autres marchés de l'Union européenne dans lesquels Tikehau Capital est actif.

(ii) Réglementations applicables aux OPCVM

Le 23 juillet 2014, l'Union européenne a adopté la Directive 2014/91/UE renforçant certaines exigences liées à la gestion d'OPCVM, telles que les fonctions du dépositaire, les politiques de rémunération et les sanctions (la « Directive OPCVM V »). La Directive OPCVM V introduit de nouvelles règles pour les dépositaires d'OPCVM, telles que des règles relatives aux entités éligibles à cette fonction, leurs missions, les accords de délégation et la responsabilité des dépositaires. De manière plus générale, la Directive OPCVM V renforce également certaines exigences applicables aux sociétés de gestion et définit les règles applicables en matière de politiques de rémunération (voir le paragraphe ci-après « Réglementations applicables aux politiques de rémunération »). Ces nouvelles exigences sont pour la plupart alignées sur les exigences de la Directive AIFM, qui sont décrites ci-après.

Tikehau IM gère et commercialise des OPCVM dans l'Union européenne et doit en conséquence se conformer aux exigences organisationnelles et aux règles de bonne conduite de la Directive OPCVM V.

Les entités gérant des OPCVM doivent respecter des règles strictes en termes d'organisation interne, y compris des exigences relatives à la gestion du risque et des conflits d'intérêt, ainsi que des règles de bonne conduite relatives notamment à l'information devant être fournie aux clients et quant au montant des commissions. Les actifs d'un fonds commun de placement ou d'une société d'investissement à capital variable doivent être conservés par un dépositaire qui doit être une entité distincte du fonds et de la société de gestion, étant précisé que ce dépositaire doit assurer la garde des actifs ainsi que la ségrégation des comptes.

En outre, les OPCVM sont soumis à des règles relatives à l'allocation et la diversification des actifs. Un OPCVM ne doit notamment pas investir plus de (i) 5% de ses actifs en valeurs mobilières ou instruments du marché monétaire émis par la même entité ou (ii) 20% de ses actifs en dépôts auprès de la même entité.

La société de gestion doit établir pour chacun des OPCVM qu'elle gère un court document contenant des informations clés pour les investisseurs (*Key Investor Information Document* ou « KIID »). Ce document doit contenir des informations sur les éléments essentiels relatifs aux OPCVM concernés, notamment l'identification de l'OPCVM, une brève description de ses objectifs d'investissement et de sa politique d'investissement, une présentation des performances passées, les coûts et charges associés et le profil risques/bénéfices de l'investissement. La société de gestion doit également publier un prospectus comprenant les informations nécessaires aux investisseurs pour être à même de porter un jugement éclairé sur l'investissement qui leur est proposé et, en particulier, sur les risques afférents.

(iii) Réglementations applicables aux gestionnaires de FIA

Les activités de Tikehau IM sont soumises aux dispositions issues de la transposition de la Directive AIFM, qui impose des exigences réglementaires strictes aux gestionnaires de FIA. Les FIA sont définis comme les entités (autres que les OPCVM) qui lèvent des capitaux auprès d'un certain nombre d'investisseurs, en vue de les investir au bénéfice de ces investisseurs conformément à une politique d'investissement définie. La

Directive AIFM impose des exigences supplémentaires en termes d'organisation, de gouvernance, d'information et d'allocation d'actifs, et requiert que les actifs des FIA soient conservés par des dépositaires indépendants du gestionnaire et du FIA.

Les gestionnaires des FIA doivent effectuer des reportings fréquents auprès des autorités compétentes de leur État membre d'origine concernant les principaux marchés et instruments dans lesquels ils investissent pour le compte des FIA qu'ils gèrent. Les gestionnaires de FIA doivent notamment fournir des informations sur (i) les principaux instruments dans lesquels chaque FIA investit, (ii) les marchés où chaque FIA est implanté ou sur ceux sur lesquels il est actif, et sur les expositions et les concentrations les plus importantes pour chacun des FIA. En outre, les gestionnaires de FIA sont soumis à des obligations renforcées en matière d'information des investisseurs. Les gestionnaires de FIA doivent, pour chaque FIA de l'Union européenne qu'ils gèrent et pour chacun des FIA qu'ils commercialisent dans l'Union européenne, établir un rapport annuel, au plus tard six mois après la fin de chaque exercice social. Les gestionnaires de FIA doivent également mettre à la disposition des investisseurs, avant qu'ils n'investissent dans le FIA, une liste d'informations comprenant notamment une description de la stratégie d'investissement et des objectifs du FIA, une description des procédures selon lesquelles le FIA peut modifier sa stratégie d'investissement ou sa politique d'investissement, une description de la procédure de valorisation du FIA et de ses actifs, une description de la gestion du risque de liquidité du FIA et une description de toutes les commissions, charges et dépenses (y compris les montants maximaux de celles-ci) qui sont directement ou indirectement supportées par les investisseurs.

Les gestionnaires européens peuvent commercialiser auprès de clients professionnels au sein de l'Union européenne des parts ou actions de FIA européens ou à l'avenir non-européens grâce au régime du passeport. Les gestionnaires non-européens pourront également, sous réserve d'avoir obtenu les autorisations nécessaires dans l'un des États membres de l'Union européenne, commercialiser des FIA européens et non européens au sein de l'Union européenne.

(iv) Réglementations applicables à la prestation de services d'investissement

Cadre juridique actuel applicable à la prestation de services d'investissement

Les entités réglementées du Groupe ont l'obligation de se conformer au cadre résultant de la Directive MIFID.

La Directive MIFID régit de manière générale la prestation de services d'investissement au sein de l'Union européenne et prévoit notamment (i) des obligations de bonne conduite lors de la prestation de services d'investissement aux clients, (ii) l'obligation d'exécuter les ordres dans les conditions les plus favorables au client, (iii) des règles de traitement des ordres des clients et (iv) des exigences relatives à la transparence et à l'intégrité du marché. Les règles applicables dépendent ensuite du type de clients, avec un degré de protection élevé pour les clients non professionnels et à l'inverse une flexibilité accrue permise dans le cadre des relations avec les investisseurs professionnels.

Sous l'égide de la Directive MIFID, Tikehau Capital a créé une entité régulée au Royaume-Uni par le Financial Conduct Authority (le « FCA »). Tikehau Capital Europe Limited détient un passeport en Irlande et aux Pays-Bas qui lui permet d'offrir des produits et des services financiers dont notamment celui de conseiller sur des investissements. Tikehau Capital Europe est autorisée à conseiller sur et à arranger des opérations d'investissements, ainsi qu'à gérer des investissements pour compte de tiers. L'entité est couverte par des obligations de reportings réguliers auprès de la FCA. Un plan de contrôle adapté fait l'objet d'un rapport régulier au management de Tikehau Capital.

Exigences supplémentaires devant être introduites par la Directive MIFID II

Un nouveau cadre législatif, « MIFID II », composé du nouveau Règlement (UE) n° 600/2014 du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers (le « Règlement MIFIR ») et d'une directive révisée, la Directive 2014/65/UE du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers (la « Directive MIFID II »), étend le champ d'application de MIFID en incluant les produits financiers qui ne sont actuellement pas

couverts par la Directive MIFID. MIFID II a pour objet de renforcer et d'étendre les règles auxquelles sont soumis les prestataires de services d'investissement.

La Directive MIFID II devait être transposée en droit national au plus tard le 3 juillet 2017, mais une Directive et un Règlement adoptés le 23 juin 2016 ont reporté la date à laquelle les Etats membres devaient transposer la Directive MIFID II et reporté également d'une année, soit au 3 janvier 2018, l'entrée en application des dispositions de la Directive MIFID II et du Règlement MIFIR. Cette proposition vise l'ensemble du texte qu'il s'agisse des dispositions relatives aux marchés ou à la protection des investisseurs. La Directive MIFID II est également mise en œuvre par le biais d'actes délégués et de normes techniques de réglementation devant être préparés par l'Autorité européenne des marchés financiers (l'« ESMA ») et adoptés par la Commission européenne.

Cette nouvelle réglementation aura un impact significatif sur les prestataires de services d'investissement conduisant leurs activités au sein de l'Union européenne en créant notamment, (i) des exigences accrues en termes d'organisation interne, (ii) des dispositions additionnelles pour assurer la protection des investisseurs grâce à des exigences renforcées en matière d'information, d'évaluation de l'adéquation et du caractère approprié aux clients, d'exécution des ordres dans les conditions les plus favorables aux clients et de règles de traitement des ordres des clients, (iii) un encadrement renforcé des rétrocessions versées dans le cadre de la fourniture de conseil en investissement, (iv) l'accroissement des exigences de transparence pré- et post-négociation et leur extension à des instruments financiers additionnels et (v) un accroissement des pouvoirs des autorités compétentes aux fins de surveillance des marchés financiers.

(v) Réglementation des rétrocessions

La Directive MIFID II, qui devrait entrer en vigueur le 2 janvier 2018, renforce la protection des investisseurs concernant les types de paiements (ou « rétrocessions ») qu'une société peut recevoir ou payer à des tiers lors de la prestation de services d'investissement. De manière générale, il sera interdit aux sociétés fournissant des services de conseil en investissement d'une manière indépendante ou conduisant des activités de gestion de portefeuille, de percevoir des honoraires, commissions, bénéfices monétaires ou non-monétaires de la part de tiers. Certains bénéfices mineurs de nature non-monétaire seront néanmoins possibles mais le client devra en être clairement informé.

S'agissant des entités fournissant des services d'investissement autres que la gestion de portefeuille ou le conseil en investissement indépendant, des rétrocessions pourront être perçues à condition que ces paiements aient pour objet d'améliorer la qualité du service rendu au client et ne nuisent pas au respect par le prestataire de son obligation d'agir de manière honnête, équitable et professionnelle dans l'intérêt de ses clients. Le client devra être clairement informé de l'existence, de la nature et du montant de telles rétrocessions, d'une manière complète, précise et compréhensible, avant toute fourniture du service d'investissement ou du service auxiliaire.

(vi) Réglementation applicable aux produits financiers dérivés (EMIR)

Les activités de Tikehau Capital portant sur les instruments dérivés sont soumises au règlement européen EMIR sur les produits dérivés négociés de gré à gré, les contreparties centrales et les référentiels centraux. Ce cadre réglementaire impose (i) la compensation centralisée de certaines catégories de dérivés OTC standardisés, (ii) des exigences de reporting pour toute transaction sur instruments dérivés et (iii) la mise en œuvre de techniques d'atténuation des risques (telles que la constitution de garanties) pour les dérivés OTC qui ne font pas l'objet d'une compensation centrale.

(vii) Réglementations applicables aux politiques de rémunération

La Directive AIFM et la Directive MIFID encadrent les politiques de rémunération des gestionnaires de FIA et des prestataires de services d'investissement afin de s'assurer que la politique de rémunération est compatible avec les principes de bonne gestion des risques. En outre, Tikehau IM qui gère et commercialise des OPCVM devra se conformer aux exigences de la Directive OPCVM V qui prévoit des restrictions en matière de rémunérations en grande partie similaires à celles contenues dans la Directive AIFM.

Une part significative de la rémunération des employés dont les activités pourraient avoir un impact significatif sur l'exposition au risque doit être fondée sur la performance, et une fraction significative de cette rémunération variable, basée sur la performance doit être versée sous forme d'instruments financiers. Une partie importante de la rémunération variable doit être différée sur une période d'au moins trois ans. La rémunération variable, y compris les composantes différées, ne peut être payée ou acquise que si cela est soutenable au regard de la situation financière de la société.

Seuls les preneurs de risques matériels sont soumis aux exigences relatives aux politiques de rémunération, c'est-à-dire la direction générale, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques, et dont les activités professionnelles ont une incidence substantielle sur leur profil de risque ou sur le profil de risque de l'établissement.

Les entités réglementées doivent en outre inclure dans leur rapport annuel ou de gestion des informations relatives à la politique, aux principes et pratiques de rémunération.

(viii) Exigences en fonds propres

Conformément aux divers régimes réglementaires applicables aux activités de gestion d'actifs, Tikehau IM est soumise à des exigences en matière de capital minimum, généralement égales au plus élevé des montants suivants : 25% des coûts d'exploitation annuels, ou 0,02% des encours sous gestion plus 0,01% dans la mesure où Tikehau IM est soumise à la Directive AIFM.

Ces exigences de fonds propres sont significativement plus limitées que celles applicables à Tikehau Capital dans le cadre de son activité de titrisation CLO exercée via Tikehau Capital Europe.

En effet, en application du Règlement 575/2013/UE (concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement (CRR)), issu des travaux du comité Bâle III, un taux de rétention de 5% des actifs titrisés s'applique aux entités originatrices d'un point de vue réglementaire et donc à Tikehau Capital Europe dans le cadre de la gestion de ses CLO (principe de la « *retention piece* »).

(b) Réglementation européenne relative aux activités de gestion d'actifs en France

Le cadre réglementaire français applicable aux activités de gestion d'actifs de Tikehau Capital reflète le cadre européen en vigueur décrit ci-dessus.

(i) L'Autorité des marchés financiers (AMF)

L'AMF est en charge de la régulation et de la supervision des marchés financiers français. Elle publie un règlement général qui définit les obligations des opérateurs intervenant sur les marchés financiers, des prestataires de services d'investissement et des émetteurs d'instruments financiers offerts au public en France. L'AMF est aussi l'autorité en charge de la supervision des sociétés de gestion.

La Direction des émetteurs de l'AMF exerce une double mission de : (i) contrôle des opérations financières et des informations publiées à cette occasion par les émetteurs sur les marchés, notamment pour les émetteurs de titres de créances cotés et (ii) surveillance de l'information permanente et de l'information comptable obligatoire diffusées par les sociétés cotées sur un marché réglementé.

En France, les sociétés de gestion doivent obtenir un agrément de l'AMF afin de conduire leurs activités de gestion. La nature de cet agrément dépend des activités de gestion envisagées et de la capacité financière et organisationnelle des sociétés qui sollicitent l'agrément. Les sociétés de gestion peuvent ainsi solliciter un agrément pour trois activités différentes qui sont : (i) la gestion d'OPCVM, telle que définie par la Directive OPCVM IV, (ii) la gestion de FIA, telle que définie par la Directive AIFM ou (iii) la gestion de portefeuille pour compte de tiers, telle que définie dans la Directive MIFID. Selon l'agrément octroyé, les sociétés de

gestion peuvent également proposer des services d'investissement, tels que définis par la Directive MIFID, tels que la gestion de portefeuille, le conseil en investissement ou la réception et la transmission d'ordres.

Lorsqu'elles sont autorisées à gérer à la fois des OPCVM et des FIA, l'instar de Tikehau IM, les sociétés de gestion doivent se conformer aux réglementations applicables à ces deux activités de manière cumulative, sauf disposition contraire. La politique de rémunération est l'un des domaines pour lesquels les réglementations ne s'appliquent pas de manière cumulative. Aux termes du règlement général de l'AMF, les sociétés de gestion agréées sous ces deux régimes doivent mettre en place des systèmes de rémunération conformes aux exigences de la Directive AIFM.

L'AMF est chargée de la supervision des sociétés de gestion françaises. Elle contrôle le respect par les sociétés de gestion des lois et règlements qui leur sont applicables et des conditions de leur agrément et dispose d'un pouvoir de sanction à l'égard de toute personne enfreignant ces réglementations.

(ii) Les dispositions relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme

Les sociétés de gestion et les prestataires de services d'investissements sont tenus de déclarer à une cellule de lutte anti-blanchiment placée sous l'autorité du Ministre de l'Economie français, Tracfin (à savoir « traitement du renseignement et action contre les circuits financiers clandestins »), tous les montants enregistrés sur leurs comptes qu'ils soupçonnent provenir du trafic de stupéfiants ou du crime organisé, toutes les transactions inhabituelles excédant certains montants, ainsi que tous les montants et transactions qu'ils soupçonnent être le résultat d'une infraction passible d'une peine d'emprisonnement supérieure à un an ou qui sont susceptibles de contribuer au financement du terrorisme.

Les institutions réglementées sont soumises à une obligation de vigilance, comprenant notamment l'obligation d'établir des procédures KYC permettant l'identification du client (ainsi que du bénéficiaire effectif) pour toute transaction. Elles doivent également mettre en place des systèmes d'évaluation et de gestion des risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme adaptés aux opérations et aux clients concernés.

7. Politique de distribution de dividendes

L'objectif de la Société est de continuer de maximiser la création de valeur pour ses actionnaires sur le long terme en allouant son capital de manière à optimiser ses flux de revenus et la rentabilité de ses capitaux propres. (Voir la Section I.3(a)(i) (Un modèle économique conciliant croissance et résilience) du présent Document de base.)

Consciente que la distribution des bénéfices est un objectif de ses actionnaires, la Société entend mettre en place une politique de distribution permettant de distribuer un dividende stable ou en croissance. En complément et si cela paraît opportun, la Société pourra recourir à des rachats d'actions permettant de reluer le bénéfice par action de la Société. (Voir la Section VIII.6 (Programme de rachat par Tikehau Capital de ses propres actions) du présent Document de base.)

L'historique de distribution de dividende de la Société est le suivant. Il est précisé que cet historique ne tient pas compte des opérations de réorganisation réalisées sur le périmètre du Groupe qui sont décrits à la Section VIII.3 (Opérations de réorganisation) du présent Document de base :

	2013	2014	2015
Dividende par action versé au titre de l'exercice	0,50 €	0,60 €	0,70 €

II. COMMENTAIRES SUR LES ACTIVITES, LES RESULTATS ET LA SITUATION FINANCIERE

Les investisseurs sont invités à lire les informations qui suivent relatives aux activités, aux résultats et à la situation financière de la Société, en regard (i) des états financiers consolidés de Tikehau Capital pour les exercices clos les 31 décembre 2015, 31 décembre 2014 et 31 décembre 2013 et de leurs annexes, reproduits à la Section VI.1 (Comptes consolidés annuels aux 31 décembre 2015, 2014 et 2013) du présent Document de base, (ii) des états financiers intermédiaires consolidés de Tikehau Capital pour les semestres clos les 30 juin 2016 et le 30 juin 2015 et de leurs annexes reproduits à la Section VI.3 (Comptes semestriels résumés au 30 juin 2016) du présent Document de base et (iii) des informations financières *pro forma* de Tikehau Capital pour le semestre clos le 30 juin 2016 figurant à la Section V.1 (Informations financières *pro forma*) du présent Document de base.

Les comptes consolidés de Tikehau Capital pour les exercices clos les 31 décembre 2015, 31 décembre 2014 et 31 décembre 2013 ont été établis conformément aux normes IFRS et ont fait l'objet d'un rapport des Commissaires aux comptes de la Société reproduit à la Section VI.2 (Rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés annuels aux 31 décembre 2015, 2014 et 2013) du présent Document de base.

Les comptes consolidés semestriels résumés 2016 de Tikehau Capital (comprenant la colonne comparative non audité représentant le semestre de l'exercice précédent) ont été établis conformément aux normes IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire et ont fait l'objet d'un rapport de revue limitée par les Commissaires aux comptes de la Société reproduit à la Section VI.4 (Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes semestriels résumés au 30 juin 2016) du présent Document de base.

Les informations financières *pro forma* non auditées pour le semestre clos le 30 juin 2016 ont été établies et présentées en application de l'annexe II du règlement européen sur les prospectus et à la recommandation AMF n° 2013-08 relative à l'information financière *pro forma*, et ont fait l'objet d'un rapport des Commissaires aux comptes de la Société reproduit à la Section V.2 (Rapport des Commissaires aux comptes sur les informations financières *pro forma*) du présent Document de base.

1. Présentation générale des activités, des résultats et de la situation financière

Les commentaires qui suivent portent principalement sur les informations financières historiques du Groupe, c'est-à-dire préalablement aux opérations de réorganisation intervenues avant l'enregistrement du présent Document de base. Ces opérations sont décrites en détail à la Section VIII.3 (Opérations de réorganisation) du présent Document de base. Ces opérations ont notamment eu pour effet d'apporter à la Société toutes les activités de gestion d'actifs détenues par la Société et ses actionnaires, afin de faire de la Société la société de tête d'un Groupe dédié à l'investissement et à la gestion d'actifs et de permettre au Groupe de mettre en œuvre la stratégie décrite à la Section I.3(b) (Stratégie) du présent Document de base. Ainsi, ces informations financières historiques ne sont pas nécessairement représentatives de la performance future du Groupe, ni des indicateurs de performance que le Groupe entend suivre à l'avenir conformément à la segmentation de ses activités décrites à la Section I.4 (Présentation des activités de Tikehau Capital) du présent Document de base.

Du fait de la réorganisation récente du Groupe qui a eu pour effet de transformer la Société en société-mère d'un groupe dédié à la gestion d'actifs et à l'investissement (voir la Section VIII.3 (Opérations de réorganisation) du présent Document de base), les indicateurs que le Groupe entend suivre à l'avenir ne sont pas forcément reflétés dans les informations financières historiques du Groupe, ni dans les commentaires qui suivent. Il en va *a fortiori* des segments d'activités présentés par la Société et décrits à la Section I.4 (Présentation des activités de Tikehau Capital) du présent Document de base.

Par ailleurs, certains indicateurs auxquels la Société se référait par le passé n'ont plus la même pertinence dans la nouvelle configuration d'un groupe dédié à la gestion d'actifs et à l'investissement. De ce fait, la Société n'entend plus communiquer sur ces indicateurs. En particulier, la Société n'entend plus communiquer sur son actif net réévalué (ANR, voir le Glossaire figurant en Section IX.5), qui est un indicateur adapté pour une société *holding* et non pour un groupe de gestion d'actifs et d'investissement. En revanche, et si cette

information est susceptible d'être pertinente pour ses actionnaires ou d'accompagner de manière idoine sa communication financière sur un événement particulier, la Société pourra communiquer sur le TRI (voir le Glossaire figurant en Section IX.5) associé à certains de ses investissements ou sur le niveau de rentabilité de ses capitaux propres (RoE ou *return on equity*), étant précisé que chaque actionnaire sera libre de calculer le niveau de TRI associé à son investissement dans la Société selon les paramètres de son investissement.

Du fait de sa réorganisation, les indicateurs que la Société entend suivre à l'avenir sont les suivants :

- Actifs sous gestion – La notion d'actifs sous gestion est un indicateur de l'activité opérationnelle qui n'est pas reflété dans les comptes consolidés ou dans les informations financières *pro forma* de Tikehau Capital. En fonction des différentes stratégies, les actifs sous gestion correspondent notamment :
 - (a) Pour les stratégies liquides : à la valeur liquidative des fonds (la valeur liquidative de chaque type de parts du fonds étant multipliée par le nombre de parts en circulation) ou à l'engagement des souscripteurs pour les mandats de gestion ;
 - (b) Pour les activités de dette privée : (i) aux engagements des souscripteurs durant les périodes de levée de fonds et d'investissement, (ii) à la valeur liquidative des fonds, une fois la période d'investissement révolue, et (iii) aux engagements des souscripteurs pour les activités de CLO.
 - (c) Pour les activités immobilières : à la dernière valeur d'expertise disponible des actifs figurant dans les fonds (ou, à défaut, au coût historique des actifs) majorée de la trésorerie et des autres éléments d'actifs du fonds, le cas échéant ;
 - (d) Pour l'investissement en capital : à la dernière valorisation disponible des actifs en incluant notamment les investissements dans les plateformes (y compris le *goodwill*) et la trésorerie disponible (c'est-à-dire nette des engagements non-appelés).

La variation des actifs sous gestion d'un exercice à l'autre peut s'expliquer par (i) l'effet collecte nette (voir ci-après), (ii) l'effet marché, qui correspond à la somme des variations positives et négatives de la performance des portefeuilles sur la période (iii) aux distributions réalisées sur la période et (iv) l'effet périmètre, c'est-à-dire lorsque des sociétés de gestion sont acquises ou cédées au cours d'un exercice, mais également lorsque le taux de détention évolue si bien que la détention devient majoritaire ou minoritaire, leurs encours s'ajoutent aux encours totaux (acquisition, détention devenue majoritaire) ou diminuent les encours totaux (cession, détention devenue minoritaire) de Tikehau Capital, à compter de la date d'acquisition, de cession, de relation ou de dilution.

- Collecte nette – La collecte nette est un indicateur de l'activité opérationnelle qui n'est pas reflété dans les comptes consolidés ou dans les informations financières *pro forma*. Il correspond à la différence entre les montants de souscriptions et les rachats de la période. Un flux de collecte positif signifie que le montant global collecté (souscriptions) est supérieur aux sorties enregistrées (rachats). Inversement, un flux de collecte négatif signifie que le montant des rachats est supérieur au flux de souscriptions.
- Résultat du portefeuille – Il correspond aux variations de juste valeur du portefeuille courant et non-courant de la Société augmentées des autres revenus générés par ce portefeuille sur la période considérées (à savoir notamment dividendes et intérêts perçus).
- Revenus des sociétés de gestion – Cet agrégat est formé des commissions nettes perçues par les sociétés de gestion du Groupe augmentées des commissions de surperformance et du résultat associé aux parts d'intéressement à la surperformance (*carried interest*). Plus spécifiquement :
 - Les commissions nettes comprennent, pour une large part, les commissions de gestion nettes, qui sont égales aux commissions de gestion perçues, nettes des commissions payées. Les commissions de gestion perçues correspondent à des frais de gestion payés par le portefeuille (qu'ils soient relatifs à la gestion des encours ou à des prestations d'arrangement ou de structuration). Elles sont reconnues au fur et à mesure du service rendu et sont calculées en général en appliquant un pourcentage aux encours gérés. Elles sont perçues mensuellement, trimestriellement voire sur des périodes plus courtes (à l'exception des commissions

d'arrangement ou de structuration qui sont généralement payées lors de la réalisation de l'investissement). Le niveau des commissions de gestion dépend à la fois des typologies de clients et des typologies de produits. Les commissions payées correspondent à (i) des rétrocessions payées aux distributeurs prévues contractuellement, généralement établies à partir d'un pourcentage des commissions de gestion et (ii) des frais de dépositaires et de valorisateurs, lorsque ceux-ci sont payés par Tikehau Capital.

- Des commissions de surperformance ou des revenus associés aux parts d'intéressement à la surperformance (*carried interest*) peuvent être perçus en cas de dépassement de seuils de performance pendant la durée de vie du fonds (fonds ouverts gérés dans le cadre des stratégies liquides) ou lors de la liquidation du fonds (fonds ouverts notamment dans le cadre des activités de dette privée et immobilières). Ces revenus rémunèrent Tikehau Capital lorsque les stipulations des règlements desdits fonds le prévoient. Ils sont acquittés par les fonds directement aux bénéficiaires et sont reconnus comptablement dans le compte de résultat lors de leur attribution définitive. (Voir la Section I.4(a)(ii) (L'allocation et les revenus du capital de Tikehau Capital) du présent Document de base.)
- Revenus nets – Les revenus nets correspondent au résultat du portefeuille (voir ci-dessus) augmentés des revenus des sociétés de gestion (voir ci-dessus), étant précisé que cet agrégat comporte des éléments ayant un effet sur la trésorerie et d'autres étant des écritures comptables n'ayant pas d'impact en trésorerie.
- Résultat opérationnel brut – Le résultat opérationnel brut correspond à la somme du résultat du portefeuille, des revenus des sociétés de gestion et du résultat du portefeuille d'instruments dérivés de laquelle sont retranchées les charges opérationnelles. Les charges opérationnelles sont principalement composées des charges de personnel et des autres charges d'exploitation (notamment frais liés aux honoraires, dépenses informatique, etc.).
- Résultat net – Le résultat net correspond au résultat opérationnel brut (i) augmenté du résultat financier (ou diminué si ce dernier est négatif), (ii) augmenté de la quote-part des participations mises en équivalence et (iii) diminué de l'impôt sur les bénéfices correspondant au montant dû au titre de l'exercice augmenté de l'impôt différé éventuellement dû à raison des comptabilisations à la juste valeur. Le résultat net est ensuite partagé entre la part du Groupe et la part revenant aux minoritaires.

2. Commentaires sur les activités et les informations financières *pro forma* du 1^{er} semestre de l'exercice 2016

Conformément à la réglementation applicable, la Société présente des informations financières *pro forma* non-auditées dont l'objectif est d'illustrer l'impact des opérations de réorganisation sur la présentation des comptes consolidés de Tikehau Capital, comme si l'ensemble des opérations envisagées et décrites ci-avant avait été effectué le 30 juin 2016 pour les besoins de l'état de la situation financière *pro forma* et le 1^{er} janvier 2015 pour les besoins des comptes de résultat *pro forma*. (Voir la Section VIII.3 (Opérations de réorganisation) du présent Document de base.) Ces informations financières *pro forma* ont été préparées en supposant que ces opérations ont été réalisées. Il s'agit de :

- la transformation de la Société en société en commandite par actions ; et
- différentes opérations d'apports en nature ou d'achats de titres ayant pour objectif de simplifier l'organigramme juridique du Groupe et de regrouper sous la Société l'ensemble des métiers du groupe Tikehau dans l'optique de sa cotation, à savoir :
 1. L'apport à la Société des 74,1% des actions composant le capital de Tikehau IM et détenues par la quasi-totalité des associés de Tikehau IM (à l'exception des salariés de Tikehau IM attributaires d'actions gratuites) ;

2. L'apport à la Société des titres Salvepar détenus par ses principaux actionnaires minoritaires, suivi d'une offre publique d'échange en titres Tikehau Capital et du retrait de la cotation des titres Salvepar ;
3. L'apport à la Société des titres de Tikehau Capital Europe détenus par Tikehau Capital Advisors ;
4. Le regroupement de la totalité de la participation financière dans la société Duke Street sous la Société ;
5. L'apport à la Société par Tikehau Capital Advisors de 10 actions de préférence de catégorie 1 de Salvepar et de la totalité des actions de City Star Ream Resorts (Singapore) Pte. Ltd ;
6. L'apport à la Société par les associés de Tikehau Asia des actions de Tikehau Asia non-encore détenues par la Société ; et
7. L'acquisition par la Société auprès d'AF&Co et MCH de la marque « TIKEHAU », dont le produit net de cession a été réinvesti par ces deux sociétés dans la Société dans le cadre d'une augmentation de capital de la Société par émission d'actions ordinaires.

Les informations financières *pro forma* non auditées tiennent également compte de deux augmentations de capital significatives :

- Le 4 juillet 2016, la Société a réalisé une augmentation de capital d'un montant total (prime d'émission incluse) de 415,9 millions d'euros résultant (i) de la souscription en numéraire pour 239,8 millions d'euros par les actionnaires actuels et de nouveaux actionnaires parmi lesquelles FFP et Temasek ; et (ii) d'une incorporation de créance pour un montant de 176,1 millions d'euros correspondant à la conversion anticipation des obligations convertibles émises par Tikehau Capital en 2015.
- Le 6 janvier 2017, Tikehau Capital a réalisé une augmentation de capital d'un montant total (prime d'émission incluse) d'environ 150 millions d'euros. Par ailleurs, à cette même date, Tikehau Capital a obtenu d'un nouvel actionnaire un engagement de souscription à une augmentation de capital réservée pour un montant minimum de 50 millions d'euros.

Sur ces opérations, voir la Section VIII.5 (Information sur le capital social et les principaux actionnaires) du présent Document de référence.

Les lecteurs sont invités à se reporter aux notes annexes aux informations financières *pro forma* non-auditées qui figurent au Chapitre V (Informations financières *pro forma*) du présent Document de base.

(a) Analyse des résultats consolidés *pro forma* pour le 1^{er} semestre de l'exercice 2016

(i) Revenus nets – Présentation générale

Au 1^{er} semestre 2016 sur une base *pro forma*, les revenus nets de la Société, soit 53,7 millions d'euros (contre 39,8 millions d'euros au 1^{er} semestre 2015), se décomposent entre le résultat du portefeuille qui ressortait à 33,5 millions d'euros (contre 28,1 millions d'euros au 1^{er} semestre 2015) et les revenus des sociétés de gestion qui ressortaient à 20,1 millions d'euros (contre 11,7 millions d'euros au 1^{er} semestre 2015).

Sur une base *pro forma*, le résultat du portefeuille du 1^{er} semestre 2016 correspond pour l'essentiel à une variation positive de juste valeur pour 9,0 millions d'euros en diminution par rapport au 1^{er} semestre 2015 (21,1 millions d'euros) et se décompose entre une variation de juste valeur positive sur le portefeuille non-courant de 7,8 millions d'euros (contre 10,1 millions d'euros au 1^{er} semestre 2015) et une variation de juste

valeur positive sur le portefeuille courant de 1,2 million d'euros (contre 11,0 millions d'euros au 1^{er} semestre 2015).

La variation de juste valeur sur le portefeuille non-courant provient notamment du portefeuille d'investissements cotés pour un montant de 7,2 millions d'euros (principalement SES Imagotag), tandis que la variation de juste valeur sur le portefeuille courant provient notamment d'obligations court terme Novafive pour un montant de 1,0 million d'euros.

Le résultat du portefeuille est complété par des autres revenus du portefeuille (dividendes et intérêts notamment) pour un montant global de 24,5 millions d'euros (contre 6,9 millions d'euros au 1^{er} semestre 2015). Cette forte augmentation des autres revenus du portefeuille traduit notamment la forte augmentation des autres revenus du portefeuille non-courant qui est liée à la plus-value de cession d'actifs immobiliers vietnamiens (remontée sous forme de dividende) dans lesquels Salvepar avait co-investi aux côtés de Crescent Point en octobre 2014. La cession de ces trois actifs a été réalisée au cours du 1^{er} semestre 2016. Sous réserve de l'expiration des garanties usuelles, la plus-value nette de cession attendue pour Salvepar s'élève à 6,8 millions d'euros, et l'opération devrait générer un multiple global de 2,2x et un taux de rentabilité interne (TRI) de 52,2%.

Au 1^{er} semestre 2016, les revenus des sociétés de gestion (à savoir Tikehau IM et Tikehau Capital Europe) ont fortement augmenté et ressortent à 20,1 millions d'euros (contre 11,7 millions d'euros au 1^{er} semestre 2015). Cette augmentation traduit notamment la forte augmentation des commissions sur la période qui passent de 11,7 millions d'euros au 1^{er} semestre 2015 à 18,2 millions d'euros au 1^{er} semestre 2016. Dans ces revenus des sociétés de gestion, Tikehau IM contribue à hauteur de 17,2 millions d'euros et Tikehau Capital Europe à hauteur de 2,9 millions d'euros.

(ii) Revenus nets – Information sectorielle

Les revenus nets de la Société sur une base *pro forma* au 30 juin 2016 (53,7 millions d'euros contre 39,8 millions d'euros au 1^{er} semestre 2015) sont présentés conformément aux quatre lignes de métier que la Société a retenues, à savoir : la dette privée, l'immobilier, l'investissement en capital et les stratégies liquides. Ces lignes de métier sont présentées plus en détail à la Section I.4 (Présentation des activités de Tikehau Capital) du présent Document de base.

Activités de dette privée

Au 1^{er} semestre 2016, les revenus nets du Groupe attribuables aux activités de dette privée ressortent à 11,5 millions d'euros (contre 5,9 millions d'euros au 1^{er} semestre 2015). Ces revenus correspondent à des actifs gérés pour un montant de 3,5 milliards d'euros au 30 juin 2016, contre 2,2 milliards d'euros au 30 juin 2015 (soit une croissance de 55% sur un an).

Au 1^{er} semestre 2016, les activités de dette privée ont généré des commissions pour un montant de 9,3 millions d'euros, répartis entre des commissions de gestion pour 7,9 millions d'euros et des commissions d'arrangement et de structuration pour 1,4 million d'euros (contre un total de commissions de 5,5 millions d'euros au 30 juin 2015), soit une croissance d'environ 68% au 1^{er} semestre 2016. Cette augmentation des commissions traduit l'augmentation des actifs sous gestion de cette ligne de métier, ainsi que l'appel et l'investissement progressifs des montants engagés par les clients/investisseurs (2,1 milliards d'euros au 30 juin 2016, contre 1,6 milliard d'euros au 30 juin 2015), dans la mesure où les fonds appelés et investis génèrent en règle générale des taux de commission supérieurs aux fonds engagés mais non encore appelés.

Au 30 juin 2016 sur une base *pro forma*, le portefeuille d'investissements et de co-investissements du Groupe réalisés dans les stratégies dédiées à la dette privée représentait un montant cumulé de 109,2 millions d'euros (contre 54,5 millions d'euros au 30 juin 2015). Les revenus attribuables à ce portefeuille (revenus de placement et variations de juste valeur) ressortent à 2,2 millions d'euros au 1^{er} semestre 2016 (contre 0,3 million d'euros au 1^{er} semestre 2015).

Activités immobilières

Au 1^{er} semestre 2016, les revenus nets du Groupe attribuables aux activités immobilières ressortent à 5,6 millions d'euros (contre 1,8 million d'euros au 1^{er} semestre 2015). Ces revenus correspondent à des actifs gérés pour un montant de 0,8 milliard d'euros au 30 juin 2016, contre 0,3 milliard d'euros au 30 juin 2015 (soit une croissance de plus de 200% sur un an).

Au 1^{er} semestre 2016, les activités immobilières ont généré des commissions pour un montant de 2,7 millions d'euros, réparti entre des commissions de gestion pour 2,0 millions d'euros et des commissions d'arrangement et de structuration pour 0,7 million d'euros (contre un total de commissions 0,8 million d'euros au 30 juin 2015). Cette augmentation des commissions traduit l'augmentation des actifs sous gestion de cette ligne de métier.

Au 1^{er} semestre 2016, le principal investissement immobilier réalisé par le Groupe est l'acquisition du centre commercial « I Petali di Reggio Emilia ». (Voir la Section I.4(d) (Investissement en capital) du présent Document de base.)

Au 30 juin 2016 sur une base *pro forma*, le portefeuille d'investissements et de co-investissements du Groupe réalisés dans les stratégies dédiées à l'immobilier représentait un montant cumulé de 103,9 millions d'euros (contre 40,1 millions d'euros au 30 juin 2015). Les revenus attribuables à ce portefeuille (revenus de placement et variations de juste valeur) ressortent à 3,0 millions d'euros au 1^{er} semestre 2016 (contre 1,0 million d'euros au 1^{er} semestre 2015).

Investissement en capital

Au 1^{er} semestre 2016, les revenus nets du Groupe attribuables aux activités d'investissement en capital ressortent à 30,2 millions d'euros (contre 25,6 millions d'euros au 1^{er} semestre 2015). Ces revenus correspondent à un portefeuille investi pour un montant de 0,6 milliard d'euros au 30 juin 2016 (hors actifs sous gestion de Duke Street LLP).

Du fait de la spécificité de cette activité qui est exercée, à ce jour, essentiellement sur la base des moyens du bilan du Groupe et non à partir de fonds de tiers, cette activité génère des commissions négligeables (0,1 million d'euros aux 1^{ers} semestres 2015 et 2016).

De ce fait, les revenus de cette activité au 1^{er} semestre 2016 proviennent en très grande partie des investissements réalisés dans cette stratégie pour un montant de 30,2 millions d'euros au 30 juin 2016 (contre un montant de 25,6 millions d'euros au 30 juin 2015). Il s'agit pour 21,3 millions d'euros (dont 10,1 millions d'euros de plus-value de cession d'actifs immobiliers vietnamiens remontée sous forme de dividende) de revenus des investissements en bilan (contre 5,5 millions d'euros au 1^{er} semestre 2015), qui proviennent des dividendes versés par les participations, TIAP et FCPR (voir le Glossaire figurant en Section IX.5) (17,2 millions d'euros), des coupons des obligations (3,2 millions d'euros), ainsi que des intérêts sur les créances rattachées à ces investissements (0,9 million d'euros) et pour 8,8 millions d'euros de variations positives de juste valeur et de plus ou moins-values de cession (contre 20,0 millions d'euros au 1^{er} semestre 2015), qui proviennent essentiellement du portefeuille d'investissements cotés (principalement SES ImagoTag).

Stratégies liquides

Au 1^{er} semestre 2016, les revenus nets du Groupe attribuables aux stratégies liquides ressortent à 6,4 millions d'euros (contre 6,5 millions d'euros au 1^{er} semestre 2015). Ces revenus correspondent à des actifs gérés pour un montant de 2,0 milliards d'euros au 30 juin 2016, contre 1,7 milliard d'euros au 30 juin 2015 (soit une croissance de 20% sur un an).

Au 1^{er} semestre 2016, les stratégies liquides ont généré des commissions pour un montant de 6,2 millions d'euros (contre 5,3 millions d'euros au 30 juin 2015), soit une croissance d'environ 16%. Ces commissions correspondant en totalité à des commissions de gestion dans la mesure où cette activité ne génère pas de

commissions d'arrangement ou de structuration. L'augmentation des commissions sur la période traduit l'augmentation des actifs sous gestion de cette ligne de métier.

Au 30 juin 2016 sur une base *pro forma*, le portefeuille d'investissements et de co-investissements du Groupe réalisés dans les stratégies liquides représentait un montant cumulé de 59,2 millions d'euros (contre 57,5 millions d'euros au 30 juin 2015). Les revenus attribuables à ce portefeuille (revenus de placement et variations de juste valeur) ressortent à 0,2 million d'euros au 1^{er} semestre 2016 (contre 1,2 million d'euros au 1^{er} semestre 2015).

(iii) Résultat opérationnel brut

Le résultat opérationnel brut⁶³ pour le 1^{er} semestre 2016 sur une base *pro forma* ressort à 9,4 millions d'euros contre 5,5 millions d'euros au 1^{er} semestre 2015.

Les revenus nets de la Société au 1^{er} semestre 2016, soit 53,7 millions d'euros (contre 39,8 millions d'euros au 1^{er} semestre 2015), se décomposent entre le résultat du portefeuille qui ressortait à 33,5 millions d'euros (contre 28,1 millions d'euros au 1^{er} semestre 2015) et les revenus des sociétés de gestion qui ressortaient à 20,1 millions d'euros (contre 11,7 millions d'euros au 1^{er} semestre 2015).

De ces revenus viennent se déduire le résultat du portefeuille d'instruments dérivés, soit une perte de 17,7 millions d'euros au 1^{er} semestre 2016 (contre une perte de 9,5 millions d'euros au 1^{er} semestre 2015) et des charges opérationnelles qui s'élèvent à 26,6 millions d'euros au 1^{er} semestre 2016 (contre 24,9 millions d'euros au 1^{er} semestre 2015).

Les opérations d'achat ou de vente de dérivés européens (*futures* ou options) constituent un outil mis en place pour faire face aux variations sur les marchés, auxquels Tikehau Capital peut être exposé directement ou indirectement. En effet, en raison de son activité, Tikehau Capital est exposée de façon directe aux risques des marchés actions à hauteur de la juste valeur de ses titres cotés. Une baisse des cours de bourse est également susceptible d'impacter le résultat réalisé lors des éventuelles cessions en bourse réalisées par la Société. En outre, les fluctuations des marchés actions peuvent avoir un impact sur les comparables boursiers utilisés dans le cadre de l'approche multicritères de valorisation des titres de capital non cotés. Ces fluctuations sont susceptibles d'affecter négativement les capitaux propres consolidés et le résultat du Groupe, sans que toutefois une corrélation précise entre l'incidence de ces fluctuations et la valorisation desdits titres ne puisse être établie.

Il est à noter, qu'au 30 juin 2016, Tikehau Capital était exposée aux dérivés (*futures*) à hauteur de 2,5 millions d'euros ; ces opérations ont été débouclées au cours du troisième trimestre 2016 générant une perte réalisée de 6,9 millions d'euros.

Au 30 juin 2015, Tikehau Capital n'était pas exposée aux instruments dérivés listés.

L'augmentation des charges opérationnelles sur le 1^{er} semestre 2016 résulte principalement de l'augmentation des autres charges opérationnelles nettes (10,4 millions d'euros au 1^{er} semestre 2016 contre 7,7 millions d'euros au 1^{er} semestre 2015) et s'explique par l'augmentation des charges salariales en lien avec l'augmentation des effectifs.

⁶³ Le résultat opérationnel brut correspond au résultat du portefeuille d'investissement et d'instruments dérivés, augmenté des revenus des sociétés de gestion consolidées par intégration globale (le cas échéant) et après prise en compte des charges opérationnelles, c'est-à-dire avant prise en compte du résultat financier, de l'impôt et des résultats des participations mises en équivalence. Dans le cadre de sa future communication financière, la Société entend désigner cet agrégat sous le libellé suivant : « Résultat des activités de gestion d'actifs et d'investissement ».

(iv) Résultat net

Les produits nets sur équivalents de trésorerie ressortent à 0,1 million d'euros pour le 1^{er} semestre 2016 contre 0,8 million d'euros pour le 1^{er} semestre 2015, ce qui reflète la baisse des taux entre les deux périodes.

Les charges financières du 1^{er} semestre de l'exercice 2016 ressortent à 8,9 millions d'euros, soit à un montant en très nette augmentation par rapport au 1^{er} semestre 2015 (produit de 1,6 million d'euros qui s'explique par la réévaluation positive de l'ORNANE ainsi que des instruments de couverture de taux), notamment en raison de l'augmentation de la charge d'emprunt entre le 30 juin 2015 et le 30 juin 2016 suite à l'émission d'emprunts obligataires en mai 2015 pour un total de 262 millions d'euros dont 176 millions ont été convertis fin juin 2016.

Le résultat avant impôt ressort donc à 0,6 million d'euros au 1^{er} semestre 2016 contre 7,9 millions d'euros au 1^{er} semestre 2015.

Après prise en compte de l'impôt, le résultat net part du Groupe du 1^{er} semestre 2016 s'établit à une perte de 5,8 millions d'euros. Ce résultat est à comparer à un bénéfice net part du Groupe de 106,6 millions d'euros pour le 1^{er} semestre de l'exercice 2015. Dans ce dernier, les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition en conformité avec la norme IFRS 3. Hors impact des regroupements d'entreprises, le résultat net part du Groupe s'élève à 2,6 millions d'euros au 1^{er} semestre 2015.

(b) Données bilancielles *pro forma*

(i) Actif immobilisé consolidé *pro forma*

L'actif immobilisé non-courant de la Société est composé principalement par son portefeuille d'investissement non courant, c'est-à-dire correspondant aux investissements avec une vocation de détention à plus long terme (pour un montant de 628,6 millions d'euros au 30 juin 2016), d'immobilisations corporelles et incorporelles composées des écarts d'acquisitions sur Tikehau IM et sur Tikehau Capital Europe (pour respectivement 275,4 millions d'euros et 13,1 millions d'euros) et de la marque Tikehau valorisée 10,2 millions d'euros et pour le solde par des titres mis en équivalence (pour un montant de 6,8 millions d'euros au 30 juin 2016).

Le portefeuille d'investissement non courant de la Société se décompose en un portefeuille d'investissements cotés pour 100,5 millions d'euros (principalement SES Imagotag, Latécoère et Naturex), un portefeuille d'investissements en *equity* non coté pour 205,8 millions d'euros, un portefeuille d'investissements dans des fonds pour 246,1 millions d'euros et un portefeuille d'obligations immobilisées pour 76,0 millions d'euros.

(ii) Liquidités et sources de financement

Au 30 juin 2016, l'endettement brut consolidé du Groupe s'élevait à 231,4 millions d'euros sur une base *pro forma*. Il correspondait pour 144,7 millions d'euros à des emprunts bancaires contractés par la Société (voir la Section II.3(d) (Liquidités consolidées et sources de financement) du présent Document de base) et pour 86,7 millions d'euros par l'endettement brut de Salvepar (c'est-à-dire essentiellement des ORNANE émises par Salvepar en juin 2015 pour un montant nominal de 150 millions d'euros dont 64 millions ont été souscrits par la Société).

Au 30 juin 2016, le Groupe disposait de moyens financiers élevés sur une base *pro forma*, le montant de sa trésorerie et de ses équivalents de trésorerie s'élevait 790,8 millions d'euros, étant précisé que le portefeuille d'investissement courant du Groupe ressortait à 63,3 millions d'euros.

Il en ressortait une trésorerie nette de 622,7 millions d'euros au 30 juin 2016 sur une base *pro forma* (calculée comme la somme de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, augmentés du portefeuille d'investissement courant moins les emprunts et dettes financières courantes, moins les emprunts et dettes financières non courantes). Les investissements courants correspondent à des placements généralement plus court terme, composé entre autres de valeurs mobilières de placement.

Il est également à noter que 22,7 millions d'euros de trésorerie sont mobilisés au 30 juin 2016 pour faire face aux appels de marge sur les positions d'instruments dérivés ouvertes. Au 30 juin 2016, Tikehau Capital était exposée aux dérivés (*futures*) à hauteur de 2,5 millions d'euros ; ces opérations ont été débouclées au cours du troisième trimestre 2016 générant une perte réalisée de 6,9 millions d'euros.

(iii) Capitaux propres consolidés pro forma

Au 30 juin 2016 sur une base *pro forma*, les capitaux propres consolidés de la Société s'élevaient à 1,5 milliard d'euros (contre 0,4 milliard sur une base consolidé non *pro forma* au 30 juin 2016).

3. Commentaires sur les activités et les comptes consolidés du 1^{er} semestre de l'exercice 2016

(a) Activités au cours du 1^{er} semestre de l'exercice 2016

Au 1^{er} semestre 2016, s'agissant de son portefeuille d'investissement non-courant, la Société a réalisé des opérations d'investissement pour un montant de 29,7 millions d'euros (contre 98,9 millions d'euros au 1^{er} semestre 2015) et des désinvestissements pour un montant de 14,0 millions d'euros (contre 15,8 millions d'euros au 1^{er} semestre 2015).

Sur la période, les principales opérations d'investissement étaient les suivantes :

- Salvepar : Augmentation de l'investissement pour un montant de 9,9 millions d'euros suite au choix de la Société de recevoir son dividende (au titre des actions ordinaires et actions de préférence) en nouvelles actions Salvepar ;
- TIRF : Investissement dans le fonds immobilier géré par Tikehau IM au cours du 1^{er} semestre 2016 pour un montant net de 3,0 millions d'euros (voir la Section I.4(c)(i) (Activités immobilières exercées via Tikehau IM) du présent Document de base) ;
- TPC : Appels de tranches complémentaires pour un montant cumulé de 3,2 millions d'euros au cours du 1^{er} semestre 2016 (voir la Section I.4(b) (Activités de dette privée) du présent Document de base).

(b) Analyse des résultats consolidés du 1^{er} semestre 2016

Dans les comptes consolidés résumés de la Société pour le 1^{er} semestre 2016, les principaux agrégats comptables pertinents pour la Société sont : le résultat du portefeuille, le résultat opérationnel brut⁶⁴ et le résultat net.

(i) Résultat du portefeuille

Au 30 juin 2016, le résultat du portefeuille de la Société ressortait à 45,0 millions d'euros en très forte augmentation par rapport au 1^{er} semestre 2015 (14,4 millions d'euros).

Le résultat du portefeuille du premier semestre 2016 correspond pour l'essentiel à une variation positive de juste valeur pour 25,3 millions d'euros en très forte augmentation par rapport au 1^{er} semestre 2015 (0,5 million d'euros) et provient essentiellement d'une variation de juste valeur positive sur le portefeuille non-courant de 25,4 millions d'euros (contre une variation négative de juste valeur au 1^{er} semestre 2015) ; la variation de juste valeur sur le portefeuille courant étant négligeable sur le 1^{er} semestre 2016.

La variation de juste valeur sur le portefeuille non-courant provient notamment de Salvepar pour un montant de 21,4 millions d'euros et de SES Imagotag pour un montant de 12,8 millions d'euros, ces effets ayant été

⁶⁴ Le résultat opérationnel brut correspond au résultat du portefeuille d'investissement et d'instruments dérivés, augmenté des revenus des sociétés de gestion consolidées par intégration globale (le cas échéant) et après prise en compte des charges opérationnelles, c'est-à-dire avant prise en compte du résultat financier, de l'impôt et des résultats des participations mises en équivalence. Dans le cadre de sa future communication financière, la Société entend désigner cet agrégat sous le libellé suivant : « Résultat des activités de gestion d'actifs et d'investissement ».

compensés en partie par la perte de valeur sur Tikeflo (société qui porte l'investissement de la Société dans Financière Flo – Voir la Section II.6(c) (Autres événements significatifs depuis le 30 juin 2016) du présent Document de base) pour un montant de 10,1 millions d'euros.

Le résultat du portefeuille est complété par d'autres revenus du portefeuille (dividendes et intérêts notamment) pour un montant global de 19,7 millions d'euros au 1^{er} semestre 2015 (contre 13,8 millions d'euros au 1^{er} semestre 2015). Cette forte augmentation des autres revenus du portefeuille traduit notamment la hausse des dividendes perçus au 1^{er} semestre 2016 (17,3 millions d'euros, contre 11,9 millions d'euros au 1^{er} semestre 2015) et provient notamment du dividende versé par Cimes & Cie sur le 1^{er} semestre 2016 pour 2,2 millions d'euros (étant précisé qu'en 2015 ce dividende avait été versé sur le 2nd semestre), ainsi que des dividendes versés fin 2015 par les fonds immobiliers gérés par Tikehau IM dans lesquels la Société a souscrit pour un montant de 2,6 millions d'euros (étant précisé qu'au 30 juin 2016, le portefeuille d'investissements de la Société dans les stratégies du Groupe dédiées à l'immobilier représentait un montant de 90,5 millions d'euros).

(ii) Résultat opérationnel brut

Le résultat opérationnel brut⁶⁵ du 1^{er} semestre 2016 ressort à 20,5 millions d'euros contre une perte de 2,8 millions d'euros au 1^{er} semestre 2015.

Tikehau Capital réalise des opérations d'achat ou de vente de dérivés européens (*futures* ou options) pour faire face aux variations sur les marchés. Les opérations sur le portefeuille d'instruments dérivés, utilisé comme un outil de gestion des risques de marché, a constitué un coût sur la période de 17,7 millions d'euros au 1^{er} semestre 2016 (contre un coût de 9,5 millions d'euros au 1^{er} semestre 2015).

En millions d'euros	31/12/2015	30/06/2016
Exposition au bilan	0,0	(2,5)
Appels de marge	0,0	22,7
Impact net sur le résultat depuis le 1 ^{er} janvier	(21,0)	(17,7)

Les charges opérationnelles du 1^{er} semestre 2016 sont en baisse et s'élèvent à 6,9 millions d'euros contre 7,7 millions d'euros au 1^{er} semestre 2015. Cette diminution des charges opérationnelles résulte principalement de la baisse du poste achats et charges externes, étant rappelé que la Société n'a jamais eu de salarié.

(iii) Résultat net

Le résultat financier du 1^{er} semestre 2016, soit une charge nette de 7,4 millions d'euros, reflète principalement la hausse des charges financières pour 7,5 millions d'euros (contre un produit de 0,1 million d'euros au 1^{er} semestre 2015), notamment en raison de (i) la charge d'intérêts liés à des obligations convertibles en actions émises par la Société au 1^{er} semestre 2016 pour un montant nominal de 176 millions d'euros (1,1 million d'euros de charge d'intérêts au 1^{er} semestre 2016 contre 0,2 million d'euros au 1^{er} semestre 2015, étant rappelé que ces obligations ont été intégralement remboursées et converties par anticipation dans le cadre d'une augmentation de capital de la Société réalisée le 4 juillet 2016 – Voir la Section VIII.5(a) (Historique du capital social au cours des trois derniers exercices) du présent Document de base), et (ii) de la variation de juste valeur des instruments dérivés de taux qui ressortent en une charge de 4,1 millions d'euros au 1^{er} semestre 2016 contre un produit de 2,0 millions d'euros au 1^{er} semestre 2015.

Sur le 1^{er} semestre 2016, l'impôt latent diminue de 0,1 million d'euros (contre une baisse de l'impôt latent de 1,5 million d'euros au 1^{er} semestre 2015). La faible variation de l'impôt sur le 1^{er} semestre 2016 s'explique par le fait que la variation de l'impôt latent liée à la réévaluation du portefeuille a été compensée en quasi-totalité par l'activation des déficits liés à la perte réalisée au cours de l'exercice 2015. Enfin, les participations

⁶⁵ Le résultat opérationnel brut correspond au résultat du portefeuille d'investissement et d'instruments dérivés, augmenté des revenus des sociétés de gestion consolidées par intégration globale (le cas échéant) et après prise en compte des charges opérationnelles, c'est-à-dire avant prise en compte du résultat financier, de l'impôt et des résultats des participations mises en équivalence. Dans le cadre de sa future communication financière, la Société entend désigner cet agrégat sous le libellé suivant : « Résultat des activités de gestion d'actifs et d'investissement ».

mises en équivalence contribuent au résultat à hauteur de 2,0 millions d'euros au 1^{er} semestre 2016 (voir la note 5.11 des annexes aux comptes semestriels résumés disponibles à la Section VI.3 (Comptes semestriels résumés au 30 juin 2016) du présent Document de base), contre une contribution de 0,4 million d'euros au 1^{er} semestre 2015.

Sur cette base, le résultat net part du Groupe du 1^{er} semestre 2016 s'établit en un profit de 15,2 millions d'euros en très forte augmentation par rapport au résultat du 1^{er} semestre 2015 qui faisait ressortir une perte de 0,7 million d'euros.

(c) Actif immobilisé consolidé

Du fait de son activité de société *holding* de participations avant les opérations d'apport décrites à la Section VIII.3 (Opérations de réorganisation) du présent Document de base, l'actif immobilisé non-courant de la Société est quasiment exclusivement composé de son portefeuille d'investissement et de ses titres mis en équivalence (voir les notes 5.3 et 5.9 à 5.12 des annexes aux comptes semestriels résumés disponibles à la Section VI.3 (Comptes semestriels résumés au 30 juin 2016) du présent Document de base), les immobilisations corporelles et incorporelles de la Société étant négligeables.

A l'actif de la Société, dans les comptes consolidés résumés au 30 juin 2016, la valeur du portefeuille d'investissement non courant de la Société ressortait à 599,4 millions d'euros contre 544,9 millions d'euros au 31 décembre 2015.

Cette augmentation traduit les variations du portefeuille non-courant sur le 1^{er} semestre 2016, soit des investissements pour un montant de 29,7 millions d'euros, des variations positives de valeur pour un montant de 25,4 millions d'euros et des mouvements sur créances liées pour un montant de 13,5 millions d'euros, ces variations positives ayant été partiellement compensées par les désinvestissements réalisés dans la période pour un montant de 14,0 millions d'euros. (Voir la Section II.3(a) (Activités au cours du 1^{er} semestre de l'exercice 2016) du présent Document de base.)

(d) Liquidités consolidées et sources de financement

Au 30 juin 2016, l'endettement brut consolidé du Groupe (calculé la somme des emprunts et dettes financières non-courantes et des emprunts et dettes financières courants) s'élevait à 144,7 millions d'euros (contre 238,3 millions d'euros au 30 juin 2015). Au 1^{er} semestre 2016, la Société a (i) réduit sa dette de 171,7 millions d'euros en rachetant les obligations convertibles en actions émises par la Société en mai 2015 (voir la Section II.4(d)(i) (Sources de financement) du présent Document de base), qui ont été intégralement capitalisées lors de l'augmentation de capital réalisée le 4 juillet 2016 (voir la Section II.6(a) (Augmentations de capital) du présent Document de base) et, de ce fait, sont présentés au bilan en « autres dettes » au 30 juin 2016 et (ii) contracté des nouvelles dettes auprès d'établissements bancaires pour un montant total de 78,5 millions d'euros.

La dette de la Société et son échéance au 30 juin 2016 sont décrites plus en détail à la note 5.16 (Emprunts et dettes financières) des annexes aux comptes semestriels résumés disponibles à la Section VI.3 (Comptes semestriels résumés au 30 juin 2016) du présent Document de base.

Au 30 juin 2016, le montant de la trésorerie et des équivalents de trésorerie du Groupe s'élevait à 51,3 millions d'euros (contre 15,6 millions d'euros au 31 décembre 2015), étant précisé que le portefeuille d'investissement courant du Groupe ressortait à 31,8 millions d'euros (contre 31,7 millions d'euros au 31 décembre 2015). (Voir les notes 5.6, 5.12 et 5.16 des annexes aux comptes semestriels résumés disponibles à la Section VI.3 (Comptes semestriels résumés au 30 juin 2016) du présent Document de base.) Il est également à noter que 22,7 millions d'euros de trésorerie étaient mobilisés au 30 juin 2016 pour faire face aux appels de marge sur les positions d'instruments dérivés ouvertes. Au 30 juin 2016, Tikehau Capital était exposée aux dérivés (*futures*) à hauteur de 2,5 millions d'euros ; ces opérations ont été débouclées au cours du troisième trimestre 2016 générant une perte réalisée de 6,9 millions d'euros.

Il en ressortait une dette nette de 61,6 millions d'euros au 30 juin 2016, contre une dette nette de 191,1 millions d'euros au 31 décembre 2015 (dans les deux cas, calculées comme la somme de la trésorerie et des équivalents

de trésorerie, augmentés du portefeuille d'investissement courant moins les emprunts et dettes financières courantes, moins les emprunts et dettes financières non courantes).

(e) Evolution des capitaux propres

Les capitaux propres consolidés de la Société s'élevaient à 388,4 millions d'euros au 30 juin 2016, contre 376,1 millions d'euros au 31 décembre 2015.

Au 30 juin 2016 et au 31 décembre 2015, les capitaux propres consolidés de la Société se décomposaient comme suit :

<i>En normes IFRS (en millions d'euros)</i>	30 juin 2016	31 décembre 2015
Capital social	260,3	260,3
Primes d'émission, de fusion, d'apport	84,0	84,0
Réserves	28,9	22,2
Résultat de l'exercice (part du Groupe)	15,2	9,6
Capitaux propres consolidés (part du Groupe)	388,4	376,1

4. Commentaires sur les activités et les comptes consolidés des exercices 2015 et 2014

(a) Activités au cours des exercices 2015 et 2014

(i) Activités au cours de l'exercice 2015

En 2015, s'agissant de son portefeuille d'investissement non-courant, la Société a réalisé des opérations d'investissement pour un montant de 178,0 millions d'euros (contre 162,6 millions d'euros en 2014) et des désinvestissements pour un montant de 24,1 millions d'euros (contre 32,2 millions d'euros en 2014).

Les principales opérations réalisées par la Société au cours de l'exercice 2015 sont :

- La souscription à hauteur de 64 millions d'euros aux ORNANE émises par Salvepar en mai 2015 (pour un montant nominal total de 150 millions d'euros) ;
- La restructuration de l'investissement réalisé par la Société dans Tikeflo (société qui porte son investissement dans Financière Flo – voir la Section II.6(c) (Autres événements significatifs intervenus depuis le 30 juin 2016) du présent Document de base) ;
- La poursuite de sa participation à des projets opportunistes à l'étranger et en France, soit directement, soit au travers de ses filiales Tikehau Capital Partners UK et Tikehau Capital Europe ; cette dernière ayant lancé courant juillet 2015 son premier CLO, dans lequel la Société a investi un montant total de 35,3 millions d'euros au travers de Tikehau Capital Partners UK et de Tikehau Capital Europe, sur un CLO de 354,6 millions d'euros (voir la Section I.4(b)(ii) (Activités de Dettes Senior (*leverage loans*) – Activités de CLO du présent Document de base).

Tikehau Capital a réalisé des opérations d'achat ou de vente de dérivés européens (*futures* ou options) pour faire face aux variations sur les marchés. Ces opérations sur le portefeuille d'instruments dérivés, utilisé comme un outil de gestion des risques de marché, a constitué un coût sur la période de 21,0 millions en 2015.

En mai 2015, la Société a émis des obligations convertibles sur le marché pour un montant nominal de 176 millions d'euros. Ces obligations convertibles en actions ont été souscrites par des actionnaires et clients historiques du Groupe (Suravenir, MACSF, Neuflyze Vie, Prepar-Vie et CARAC). Ces obligations convertibles non sécurisées ont été émises avec une maturité au 1^{er} janvier 2022 et un coupon fixe annuel de 1,30%. Elles ont été intégralement rachetées puis capitalisées en actions lors de l'augmentation de capital réalisée le 4 juillet 2016 (voir la Section II.6(a) (Augmentations de capital) du présent Document de base).

(ii) Activités au cours de l'exercice 2014

En 2014, s'agissant de son portefeuille d'investissement non-courant, la Société a réalisé des opérations d'investissement pour un montant de 162,6 millions d'euros (contre 57,8 millions d'euros en 2013) et des désinvestissements pour un montant de 32,2 millions d'euros (contre 10,5 millions d'euros en 2013).

Les principales opérations réalisées par la Société au cours de l'exercice 2014 sont :

- La participation par la Société à une augmentation de capital de Salvepar pour un montant de 84,2 millions d'euros ayant permis le renforcement de la Société à hauteur de 56,7% du capital de Salvepar ;
- Le renforcement de la participation détenue par la Société dans SES Imagotag (anciennement Store Electronic System) pour un montant de 4,2 millions d'euros ayant permis de porter la détention de la Société à environ 15,0% du capital ;
- Le financement de sa filiale anglaise Tikehau Capital Partners UK pour un montant de 14,8 millions d'euros pour accompagner les investissements à l'étranger notamment ;
- La participation à divers projets immobiliers ;
- Un engagement d'investissement à hauteur de 37,5 millions d'euros dans le nouveau fonds de direct lending (Tikehau Direct Lending III ou TDL III) géré par Tikehau IM ; ce fonds ayant vocation à financer des sociétés européennes de taille intermédiaire, structurées sous forme de LBO (voir le Glossaire figurant en Section IX.5) ou en financement direct de forme variée (mezzanine, *preferred equity*, etc.) (voir la Section I.4(b)(i) (Activités de *direct lending*) du présent Document de base) ; et
- Un engagement d'investir dans le premier projet de CLO de Tikehau Capital Europe à hauteur de 42,5 millions d'euros dans sa phase préparatoire (*warehouse*) (voir la Section I.4(b)(ii) (Activités de Dettes Senior (*leverage loans*) – Activités de CLO du présent Document de base).

(b) Analyse des résultats consolidés pour les exercices 2015 et 2014

Dans les comptes consolidés de la Société en normes IFRS pour les exercices clos les 31 décembre 2015 et 2014, les principaux agrégats comptables pertinents pour la Société sont : le résultat du portefeuille, le résultat opérationnel brut⁶⁶ et le résultat net.

(i) Résultat du portefeuille

Exercice 2015

Pour l'exercice 2015, le résultat du portefeuille de la Société ressortait à 39,6 millions d'euros contre 12,1 millions d'euros pour l'exercice 2014.

Le résultat du portefeuille de l'exercice 2015 correspond pour l'essentiel à une variation positive de juste valeur pour 19,8 millions d'euros en très forte augmentation par rapport à 2014 (variation négative de 23,5 millions d'euros) et se décompose entre une variation positive de juste valeur sur le portefeuille non-courant de 11,7 millions d'euros (contre une variation négative de juste valeur en 2014 pour un montant de 35,1 millions d'euros) et une variation positive de juste valeur sur le portefeuille courant de 8,1 millions d'euros (contre une variation positive de juste valeur en 2014 pour un montant de 11,6 millions d'euros).

La variation de juste valeur sur le portefeuille non-courant provient notamment du portefeuille d'investissement coté (principalement Salvepar et SES Imagotag) pour un montant de 5,3 millions d'euros, et des investissements dans les fonds immobiliers gérés par Tikehau IM pour un montant cumulé de 4,1 millions

⁶⁶ Le résultat opérationnel brut correspond au résultat du portefeuille d'investissement et d'instruments dérivés, augmenté des revenus des sociétés de gestion consolidées par intégration globale (le cas échéant) et après prise en compte des charges opérationnelles, c'est-à-dire avant prise en compte du résultat financier, de l'impôt et des résultats des participations mises en équivalence. Dans le cadre de sa future communication financière, la Société entend désigner cet agrégat sous le libellé suivant : « Résultat des activités de gestion d'actifs et d'investissement ».

d'euros. La variation de juste valeur sur le portefeuille courant provient principalement d'actions Intermediate Capital Group (ICG) pour un montant de 6,2 millions d'euros.

Le résultat du portefeuille est complété par d'autres revenus du portefeuille (notamment dividendes, intérêts et commissions) pour un montant global de 19,8 millions d'euros en 2015 (contre 35,7 millions d'euros en 2014). Cette diminution des autres revenus du portefeuille s'explique, d'une part, par les liquidations de plusieurs fonds dont a bénéficié la Société en 2014 (TSS ayant terminé sa phase de liquidation en 2014 et distribué à la Société un montant de 8,5 millions d'euros et Tikehau Secondary dont le portefeuille de participation était en phase de liquidation, ayant donné lieu à une distribution de 12,1 millions d'euros à la Société) et, d'autre part, la cession de la totalité du portefeuille d'actions court terme de la Société au cours de l'exercice 2015 dont les revenus sous forme de dividendes s'élevaient à 4,4 millions d'euros en 2014.

Exercice 2014

Pour l'exercice 2014, le résultat du portefeuille de la Société ressortait à 12,1 millions d'euros contre 70,8 millions d'euros pour l'exercice 2013.

Le résultat du portefeuille de l'exercice 2014 correspond pour l'essentiel à une variation négative de juste valeur pour 23,5 millions d'euros contre une variation négative de juste valeur de 22,5 millions d'euros en 2013. Cette variation négative de juste valeur se décompose entre une variation négative de juste valeur sur le portefeuille non-courant de 35,1 millions d'euros (contre une variation négative de juste valeur en 2013 pour un montant de 37,4 millions d'euros) et une variation positive de juste valeur sur le portefeuille courant de 11,6 millions d'euros en 2014 (contre une variation positive de juste valeur sur le portefeuille courant de 14,9 millions d'euros en 2013).

La variation de juste valeur sur le portefeuille non-courant provient notamment du portefeuille d'investissement coté (principalement Salvepar et SES Imagotag) pour un montant négatif de 27,5 millions d'euros, et du fonds en liquidation TSS pour un montant négatif de 6,9 millions d'euros (variation à mettre en parallèle avec la distribution de 8,5 millions intervenue sur l'exercice). La variation de juste valeur sur le portefeuille courant provient notamment du portefeuille d'actions court terme pour un montant de 9,9 millions d'euros (liée à des plus-values de cession).

Le résultat du portefeuille est complété par d'autres revenus du portefeuille (notamment dividendes, intérêts et commissions) pour un montant global de 35,6 millions d'euros en 2014 (contre un montant de 93,3 millions d'euros en 2013). Cette forte diminution des autres revenus du portefeuille s'explique par le fait qu'en 2013 la Société avait reçu un dividende exceptionnel de Salvepar qui avait servi à rembourser intégralement la dette d'acquisition de Salvepar et généré un profit substantiel.

(ii) Résultat opérationnel brut

Exercice 2015

Le résultat opérationnel brut⁶⁷ de l'exercice 2015 s'établit à un bénéfice de 5,9 millions d'euros contre une perte de 4,3 millions d'euros en 2014.

Les charges opérationnelles de l'exercice 2015 s'élèvent à 12,6 millions d'euros contre 15,6 millions d'euros au titre de l'exercice 2014. Etant rappelé que la Société n'a jamais eu de salarié, cette diminution de 2,9 millions d'euros des charges opérationnelles résulte principalement de l'impact de la baisse de la rémunération du Président en 2015 (9,2 millions d'euros contre 11,5 millions d'euros en 2014), soit la rémunération que

⁶⁷ Le résultat opérationnel brut correspond au résultat du portefeuille d'investissement et d'instruments dérivés, augmenté des revenus des sociétés de gestion consolidées par intégration globale (le cas échéant) et après prise en compte des charges opérationnelles, c'est-à-dire avant prise en compte du résultat financier, de l'impôt et des résultats des participations mises en équivalence. Dans le cadre de sa future communication financière, la Société entend désigner cet agrégat sous le libellé suivant : « Résultat des activités de gestion d'actifs et d'investissement ».

Tikehau Capital Advisors percevait de la Société en sa qualité de président préalablement à la transformation de la Société en société en commandite par actions le 7 novembre 2016.

Exercice 2014

Le résultat opérationnel brut⁶⁸ de l'exercice 2014 s'établit à une perte de 4,3 millions d'euros contre un bénéfice de 61,4 millions d'euros en 2013.

Les charges opérationnelles de l'exercice 2014 s'élèvent à 15,6 millions d'euros contre 15,1 millions d'euros au titre de l'exercice 2013. Cette légère augmentation des charges opérationnelles résulte principalement de l'impact de la hausse de la rémunération du Président en 2014 (11,5 millions d'euros contre 10,9 millions d'euros en 2014), étant rappelé que la Société n'a jamais eu de salarié.

(iii) Résultat net

Exercice 2015

En 2015, les produits nets sur équivalents de trésorerie ressortent à 0,5 million d'euros contre 1,2 million d'euros en 2014, ce qui reflète les moindres placements de trésorerie du Groupe et la baisse des taux de placement sur la période.

Les charges financières de l'exercice 2015 ressortent à 3,0 millions d'euros, soit en baisse par rapport à 2014 (4,3 millions d'euros), malgré la charge d'intérêts des obligations convertibles en actions émises par la Société en mai 2015 qui n'avait pas été supportée en 2014. Cette amélioration du poste des charges financières s'explique principalement par une charge liée à des variations de juste valeur d'instruments de dérivés de taux qui a été supportée en 2014 pour un montant de 3,4 millions d'euros.

En 2015, l'impôt latent diminue de 5,6 million d'euros (contre une hausse de l'impôt latent de 1,5 million d'euros en 2014). Ceci s'explique par l'impôt courant dû par la Société au titre de l'exercice 2014 pour un montant de 6,0 millions d'euros et par le fait que le résultat fiscal de l'exercice 2015 étant un déficit, la Société n'était pas redevable de l'impôt courant au titre de cet exercice). Enfin, les participations mises en équivalence contribuent au résultat 2015 à hauteur de 0,6 million d'euros (voir la note 5.11 des annexes aux comptes consolidés disponibles à la Section VI.1 (Comptes consolidés annuels aux 31 décembre 2015, 2014 et 2013) du présent Document de base), contre une contribution de 2,7 millions d'euros en 2014.

Sur cette base, le résultat net de l'exercice 2015 s'établit à un bénéfice de 9,6 millions d'euros en très forte augmentation par rapport au résultat de l'exercice 2014 (perte de 6,1 millions d'euros).

Exercice 2014

En 2014, les produits nets sur équivalents de trésorerie ressortent à 1,2 million d'euros contre un produit négligeable en 2013, ce qui reflète les placements de trésorerie réalisés par la Société en 2014.

Les charges financières de l'exercice 2014 ressortent à 4,3 millions d'euros, un montant stable par rapport à 2013 (4,3 million d'euros).

Enfin, l'impôt courant a fortement augmenté en 2014. Il a été en partie compensé par une réduction de l'impôt différé. Il en résulte que l'impôt sur les sociétés pour 2014 s'élève à 1,5 million d'euros (contre 5,0 millions d'euros en 2013).

⁶⁸ Le résultat opérationnel brut correspond au résultat du portefeuille d'investissement et d'instruments dérivés, augmenté des revenus des sociétés de gestion consolidées par intégration globale (le cas échéant) et après prise en compte des charges opérationnelles, c'est-à-dire avant prise en compte du résultat financier, de l'impôt et des résultats des participations mises en équivalence. Dans le cadre de sa future communication financière, la Société entend désigner cet agrégat sous le libellé suivant : « Résultat des activités de gestion d'actifs et d'investissement ».

Sur cette base, le résultat net de l'exercice 2014 s'élève à une perte de 6,1 millions d'euros en forte diminution par rapport au résultat de l'exercice 2013 (bénéfice de 53,1 millions d'euros).

(c) Actif immobilisé consolidé

Du fait de son activité de société *holding* de participations avant les opérations d'apport décrites à la Section VIII.3 (Opérations de réorganisation) du présent Document de base, l'actif immobilisé non-courant de la Société est quasiment exclusivement composé de son portefeuille d'investissement et de ses titres mis en équivalence (voir les notes 5.3 et 5.9 à 5.12 des annexes aux comptes semestriels résumés disponibles à la Section VI.3 (Comptes semestriels résumés au 30 juin 2016) du présent Document de base), les immobilisations corporelles et incorporelles de la Société étant négligeables.

A l'actif de la Société, dans ses comptes consolidés, la valeur du portefeuille d'investissement non courant de la Société ressortait à 544,9 millions d'euros au 31 décembre 2015, contre 377,8 millions d'euros au 31 décembre 2014, 253,8 millions d'euros au 31 décembre 2013 et 241,5 millions d'euros au 1^{er} janvier 2013.

En 2015, cette augmentation traduit les variations du portefeuille non-courant sur l'année, soit des investissements pour un montant de 178,0 millions d'euros, des variations positives de valeur pour un montant de 10,7 millions d'euros et des mouvements sur créances liées pour un montant de 2,4 millions d'euros, ces variations positives ayant été partiellement compensées par les désinvestissements réalisés dans la période pour un montant de 24,1 millions d'euros. (Voir la Section II.4(a)(i) (Activités au cours de l'exercice 2015) du présent Document de base.)

En 2014, cette augmentation traduit les variations du portefeuille non-courant sur l'année, soit des investissements pour un montant de 162,6 millions d'euros, des variations négatives de valeur pour un montant de 36,0 millions d'euros et des mouvements sur créances liées pour un montant de 29,6 millions d'euros, ces variations positives ayant été partiellement compensées par les désinvestissements réalisés dans la période pour un montant de 32,2 millions d'euros. (Voir la Section II.4(a)(ii) (Activités au cours de l'exercice 2014) du présent Document de base.)

(d) Liquidités et sources de financement

(i) Sources de financement

La dette brute de Tikehau Capital s'élevait à 238,3 millions d'euros au 31 décembre 2015, 107,1 millions d'euros au 31 décembre 2014 et 75,8 millions d'euros au 31 décembre 2013.

Le tableau ci-après résume la répartition de la dette brute de la Société :

<i>En normes IFRS (en millions d'euros)</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Obligations convertibles	171,7	–	–
Dette principale	60,6	92,1	57,6
Concours bancaires	6,3	15,0	18,1
Etalement des frais d'émission d'emprunt	(0,3)	–	–
Dette brute	238,3	107,1	75,8

Au 31 décembre 2015, les principales catégories de dettes financières de la Société sont les suivantes :

- Emprunts obligataires convertibles (176 millions d'euros de nominal) – Il s'agit des obligations convertibles émises sur le marché par la Société en mai 2015 et souscrites par des actionnaires et clients historiques du Groupe (Suravenir, MACSF, Neuflyze Vie, Prepar Assurance et Carac). Ces obligations convertibles non sécurisées ont été émises pour une maturité au 1^{er} janvier 2022 et au coupon fixe annuel de 1,30%. Elles ont été intégralement rachetées puis capitalisées en actions lors de l'augmentation de capital réalisée le 4 juillet 2016. (voir la Section II.6(a) (Augmentations de capital) du présent Document de base.) Au 31 décembre 2015, la part « capitaux propres » des

obligations convertibles s'élève à 4,3 millions d'euros avant impôt, ce qui explique qu'elles apparaissent pour 171,7 millions d'euros en dette au passif.

- Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (60,6 millions d'euros) – La Société a recours à des crédits contractés auprès d'établissements bancaires. Ces lignes de financement sont généralement conclues à moyen terme (entre 5 à 7 ans) et, pour certaines, fonctionnent comme des lignes revolving (possibilité de tirer la dette ou non – sous conditions de paiement d'une commission de non utilisation – tout en maintenant l'engagement sur la maturité restante prévue contractuellement). Ces dettes ont été rationalisées au 2nd semestre 2016. (Voir la Section II.6(b) (Evolution de l'endettement financier sur l'exercice 2016) du présent Document de base.)
- Découverts bancaires (6,3 millions) – La Société a recours des lignes de découverts contractées auprès d'établissement bancaire.

Durant les exercices clos les 31 décembre 2015, 2014 et 2013, toutes les lignes de financement du Groupe étaient contractées en euros.

La dette de la Société, ses échéances et leur part taux fixe/taux variable aux 31 décembre 2015, 2014 et 2013 sont décrites plus en détail à la note 5.16 (Emprunts et dettes financières) des annexes aux comptes consolidés disponibles à la Section VI.1 (Comptes consolidés annuels aux 31 décembre 2015, 2014 et 2013) du présent Document de base.

(ii) Liquidités

Le tableau suivant présente les liquidités disponibles du Groupe à chaque clôture aux 31 décembre 2015, 2014 et 2013, ainsi que le calcul de la dette nette de la Société, dans chaque cas, calculée comme la somme de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, augmentés du portefeuille d'investissement courant moins les emprunts et dettes financières courantes, moins les emprunts et dettes financières non courantes :

<i>En normes IFRS (en millions d'euros)</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Dette brute	238,3	107,1	75,8
Liquidités	47,3	116,7	116,6
<i>dont : trésorerie et équivalents de trésorerie (*)</i>	15,6	59,6	15,5
<i>dont : portefeuille d'investissement courant</i>	31,7	57,1	101,2
Dette nette	191,1	(9,6)	(40,9)
<i>(*) dont appels de marge sur instruments dérivés</i>	0,0	0,5	3,4

Voir également les notes 5.6, 5.12 et 5.16 des annexes aux comptes semestriels résumés disponibles à la Section VI.3 (Comptes semestriels résumés au 30 juin 2016) du présent Document de base.

(e) **Evolution des capitaux propres**

Les capitaux propres consolidés de la Société s'élevaient à 376,1 millions d'euros au 31 décembre 2015, 378,8 millions d'euros au 31 décembre 2014 et 286,8 millions d'euros au 31 décembre 2013.

Aux 31 décembre 2015, 2014 et 2013, les capitaux propres consolidés de la Société se décomposaient comme suit :

<i>En normes IFRS (en millions d'euros)</i>	31 décembre 2015	31 décembre 2014	31 décembre 2013
Capital social	260,3	260,3	187,2
Primes d'émission, de fusion, d'apport	84,0	84,0	46,0
Réserves	22,2	40,6	0,4
Résultat de l'exercice (part du Groupe)	9,6	(6,1)	53,1
Capitaux propres consolidés (part du Groupe)	376,1	378,8	286,8

5. Résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices

	31/12/2015 12 mois	31/12/2014 12 mois	31/12/2013 12 mois	31/12/2012 12 mois	31/12/2011 12 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
<i>a) Capital social</i>	260 278 056	260 278 056	187 220 628	145 616 052	114 600 000
<i>b) Nombre d'actions émises</i>	21 689 838	21 689 838	15 601 719	12 134 671	9 550 000
II - Résultat global des opérations effectives					
<i>a) Chiffre d'affaires hors taxes</i>	1 199 361	1 057 469	572 501	712 552	583 866
<i>b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions</i>	-10 831 190	38 091 889	90 195 432	-15 372	-5 139 980
<i>c) Impôt sur les bénéfices</i>		5 976 779	2 603 615	1 506 270	-333 333
<i>d) Bénéfice après impôt avant amortissements & provisions</i>	-10 831 190	32 115 110	87 591 817	-1 521 642	-4 806 647
<i>e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions</i>	4 190 559	26 368 560	41 991 167	8 270 981	-8 772 437
<i>f) Montants des bénéfices distribués</i>		15 182 887	13 013 903	7 800 860	
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
<i>a) Bénéfice après impôt avant amortissements & provisions</i>	-0,50	1,48	5,61	-0,13	-0,50
<i>b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions</i>	0,19	1,22	2,69	0,68	-0,92
<i>c) Dividende versé à chaque action</i>		0,70	0,60	0,50	

6. Evénements significatifs depuis le 30 juin 2016

(a) Augmentations de capital

Au 2nd semestre 2016, la Société a réalisé deux augmentations de capital : une première augmentation de capital en numéraire réalisée en juillet 2016 et une augmentation de capital par apports en nature réalisée le 21 décembre 2016 (voir les Sections VIII.5(a) (Historique du capital social au cours des trois derniers exercices) et VIII.3 (Opérations de réorganisation) du présent Document de base) :

- Une augmentation de capital a été réalisée le 4 juillet 2016 pour un montant de 415 859 682 euros (prime d'émission incluse) qui s'est traduite par la création de 19 802 842 actions nouvelles. Cette augmentation de capital a été réalisée avec maintien du droit préférentiel de souscription au prix de 21 euros par action nouvelle, et a été souscrite à hauteur de 239,8 millions d'euros par apport en numéraire et à hauteur de 176,1 millions d'euros par compensation de créance avec des obligations convertibles en actions émises par la Société en mai 2015. L'intégralité des obligations convertibles en actions émises par la Société en mai 2015 ont été annulées dans le cadre de cette opération (voir la Section II.4(d)(i) (Sources de financement) du présent Document de base). Cette augmentation de capital avait pour objectif de permettre la Société de renforcer ses fonds propres et de financer la poursuite de son développement et accélérer son expansion internationale.
- Dans le cadre des opérations de réorganisation décrites à la Section VIII.3(a) (Opérations de réorganisation réalisées) du présent Document de base, une augmentation de capital par apport en nature d'un montant de 266 324 982 euros (prime d'émission incluse) a été réalisée le 21 décembre 2016. Cette augmentation de capital, qui a été approuvée par une Assemblée générale des actionnaires de la Société du 21 décembre 2016, a été réalisée au prix de 21 euros par action nouvelle et s'est traduite par l'émission de 12 682 142 nouvelles actions rémunérant des apports en nature au bénéfice de la Société. Ces apports ont été réalisés afin de réorganiser le Groupe et de préparer l'admission des

actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris. Ces apports concernaient notamment les actifs suivants :

- des actions de Tikehau IM représentant 74,1% du capital de Tikehau IM ;
- dix (10) actions de préférence de catégorie 1 de Salvepar ; et
- la totalité des actions de préférence émises par Tikehau Capital Europe et détenues par la Société.

Cette Assemblée générale des actionnaires de la Société du 21 décembre 2016 a également autorisé l'émission réservée de BSA (voir le Glossaire figurant en Section IX.5) au bénéfice des sociétés Tikehau Management, Tikehau Employee Fund 2008 et TCA Partnership. Les termes de ces BSA, qui ont été émis le 22 décembre 2016, sont décrits plus en détail à la Section VIII.5(a) (Historique du capital social au cours des trois derniers exercices) du présent Document de base.

En complément, le 6 janvier 2017, la Société a réalisé une augmentation de capital pour un montant de 150 080 763 euros (prime d'émission incluse) qui s'est traduite par la création de 7 146 703 actions nouvelles. Cette augmentation de capital a été réalisée au prix de 21 euros par action avec maintien du droit préférentiel de souscription, et souscrite intégralement par apport en numéraire. Cette augmentation de capital avait pour objectif de permettre la Société de renforcer ses fonds propres et de renforcer son actionnariat, préalablement à l'admission de ses actions aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris.

Enfin, la Société et ses principaux actionnaires ont conclu un accord portant sur un investissement par le Fonds Stratégique de Participations dans la Société à hauteur d'un montant de 50 millions d'euros, qui sera réalisé concomitamment au règlement-livraison de l'offre publique d'acquisition initiée sur Salvepar (sous réserve de la réalisation de cette dernière). Cet investissement doit être réalisé dans le cadre d'une augmentation de capital réservée au même prix par action (soit 21 euros par action) que l'augmentation de capital de la Société finalisée le 6 janvier 2017, ce prix par action ayant également servi de base à la détermination de la parité d'échange dans le cadre de l'offre publique d'échange visant les actions de Salvepar. (Voir la Section VIII.3(b) (Opérations de réorganisation à réaliser) du présent Document de base.) Cette augmentation de capital réservée doit être soumise au vote des actionnaires de la Société lors de l'Assemblée générale appelée à statuer sur l'émission des actions nouvelles de la Société en rémunération des actions Salvepar apportées à l'offre publique d'échange visant les actions de Salvepar.

(b) Evolution de l'endettement financier sur l'exercice 2016

Au 2nd semestre 2016, la Société a procédé à la revue et à la rationalisation de son endettement financier.

- La Société a procédé le 4 juillet 2016 à l'annulation de l'intégralité des obligations convertibles en actions émises par la Société en mai 2015 (voir la Section II.4(d)(i) (Sources de financement) du présent Document de base) qui ont été rachetées puis capitalisées dans le cadre d'une augmentation de capital (voir la Section VIII.5(a) (Historique du capital social au cours des trois derniers exercices) du présent Document de base).
- Tikehau Capital a conclu son premier crédit syndiqué le 29 juillet 2016 d'un montant de 200 millions d'euros, avec un syndicat de prêteurs menés par BNP Paribas, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank et LCL en tant que co-arrangeurs, et composé de BRED Banque Populaire, Natixis, Standard Chartered, Banco Espirito Santo de la Vénétie et Société Générale (le « Contrat de Crédit Syndiqué »).
- En parallèle, Tikehau Capital a également conclu d'autres crédits bilatéraux pour un montant global de 20 millions d'euros auprès de ses banques historiques.

A la date d'enregistrement du présent Document de base, la dette nominale brute de la Société (intérêts courus non-compris) s'élève à 120 millions d'euros et la Société dispose par ailleurs de 100 millions d'euros de dettes contractées mais non-tirées.

(i) Le financement au titre du Contrat de Crédit Syndiqué

La description qui suit présente les stipulations du Contrat de Crédit Syndiqué telles qu'elles entreront en vigueur à la date de première admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris.

Présentation du Contrat de Crédit Syndiqué

Le Contrat de Crédit Syndiqué a une maturité de cinq années.

Les tirages s'effectuent en euros et portent intérêt à un taux déterminé contractuellement et variable, égale à la somme d'un taux de base déterminé par référence à l'EURIBOR (avec un plancher fixé à zéro) et d'une marge qui est révisée trimestriellement en fonction d'un ratio de *Loan To Value* Total (tel que défini ci-après).

Le Contrat de Crédit Syndiqué prévoit une commission de non-utilisation égale à 40% de la marge applicable.

Le 29 juillet 2016, Tikehau Capital a effectué un tirage représentant 50% du montant maximum engagé au titre du Contrat de Crédit Syndiqué, soit un montant en principal de 100 millions d'euros. Le Contrat de Crédit Syndiqué prévoit la possibilité d'effectuer d'autres tirages, d'un montant minimum de 20 millions d'euros, jusqu'au 30 septembre 2017.

Le Contrat de Crédit Syndiqué s'amortit de la manière suivante : un tiers de l'encours à la troisième date d'anniversaire de la signature du Contrat de Crédit Syndiqué, un tiers à la quatrième date d'anniversaire, un tiers à la cinquième et dernière date d'anniversaire.

Sûretés consenties en garantie du Contrat de Crédit Syndiqué

Les obligations de la Société au titre du Contrat de Crédit Syndiqué sont garanties par des nantissements de premier rang ayant pour objet certains des titres financiers qui composent son portefeuille d'actifs, ainsi que le cas échéant, des espèces. La valeur totale des actifs faisant l'objet de sûretés doit représenter 175% du montant des avances restant dues. En cas de non-respect de ce taux de couverture, l'Emprunteur a la faculté d'y remédier pendant une certaine période.

Principaux engagements restrictifs du Groupe au titre du Contrat de Crédit Syndiqué

Le Contrat de Crédit Syndiqué comporte des clauses usuelles pour ce type de financement et notamment les clauses suivantes :

- Engagements financiers – Sous réserve d'une période de remédiation :
 - Le « Ratio de *Loan To Value Senior* » de Tikehau Capital, testé trimestriellement, doit être inférieur ou égal à 35%.
 - Le « Ratio de *Loan to Value Total* » de Tikehau Capital, testé trimestriellement, doit être inférieur ou égal à 50%.
 - La Limite de Tikehau Capital, testée semestriellement, doit être inférieure ou égale à 20%. Pour les besoins de cet engagement, la Limite est définie comme le rapport entre le montant total des crédits bilatéraux restant dû et la somme des capitaux propres consolidés part du Groupe (déterminés conformément aux normes IFRS applicables) et du montant total de la dette financière de Tikehau Capital.
- Engagements de faire et de ne pas faire – Il s'agit d'engagements concernant, entre autres, certaines restrictions liées (sans que cette liste soit limitative) à l'octroi de sûretés ou de garanties, à la réalisation d'opérations de fusion ou de restructuration, au changement d'activité, à la couverture du risque de taux et la distributions de dividendes. La Société s'est en particulier engagée à maintenir une couverture de taux égale au minimum à 50% des montants utilisés au titre du Contrat de Crédit Syndiqué pendant toute la durée dudit crédit.

- Changement de contrôle – Le Contrat de Crédit Syndiqué prévoit la possibilité pour chaque prêteur de ne pas financer sa participation dans un tirage et de résilier son engagement en cas de changement de contrôle de la Société (tel que le changement de contrôle est défini dans le Contrat de Crédit Syndiqué).
- Exigibilité anticipée – Aux termes du Contrat de Crédit Syndiqué, la majorité des prêteurs (soit les prêteurs représentant plus de 2/3 des engagements) peut prononcer l'exigibilité anticipée totale ou partielle des sommes dues au titre du Contrat de Crédit Syndiqué dans certains cas limitativement énumérés, qui comprennent notamment le défaut de paiement, le non-respect d'un des engagements décrits ci-dessus, la survenance d'un défaut croisé ou la survenance d'événements ayant ou raisonnablement susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur les actifs et la situation financière de Tikehau Capital ou la capacité de la Société à faire face à ses obligations de paiement ou à l'un de ses engagements financiers. Certains de ces cas de défaut visent non seulement la Société mais aussi Salvepar, Tikehau IM et Tikehau Capital Europe (notamment les cas de défaut relatifs aux cas de défaut croisés, aux procédures collectives et aux voies d'exécution).

(ii) Le financement BRED Banque Populaire

En souscrivant le contrat BRED Banque Populaire (le « Financement BRED ») la Société a souhaité refinancer partiellement son investissement dans TRP III (voir la Section I.4(c)(i) (Activités immobilières exercées via Tikehau IM) du présent Document de base) pour un montant de 20 millions d'euros sur un total investissement de 35,5 millions d'euros dans TRP III.

Le Financement BRED a été consenti pour une durée initiale expirant le 31 juillet 2019 qui pourra être prorogée de trois années jusqu'au 31 juillet 2022, si la Société en fait la demande à la BRED et sous réserve de respect de certaines conditions (notamment en termes de ratios financiers).

L'encours du Financement BRED porte intérêt à un taux déterminé contractuellement égal à la somme d'un taux de base déterminé par référence à l'EURIBOR 3 mois (avec un plancher à zéro) et d'une marge convenue entre les parties.

Dans l'hypothèse où le contrat prendrait fin à la date de maturité initiale, l'encours sera amorti selon l'échéancier figurant dans le tableau d'amortissement ci-dessous :

Date d'exigibilité	Amortissement en principal
31 juillet 2017	1.000.000 EUR
31 juillet 2018	1.500.000 EUR
31 juillet 2019	17.500.000 EUR

Dans l'hypothèse où le Financement BRED serait prorogé jusqu'à la date de maturité prorogée, l'encours sera amorti selon l'échéancier figurant dans le tableau d'amortissement ci-dessous :

Date d'exigibilité	Amortissement en principal
31 juillet 2017	1.000.000 EUR
31 juillet 2018	1.500.000 EUR
31 juillet 2019	2.000.000 EUR
31 juillet 2020	2.500.000 EUR
31 juillet 2021	3.000.000 EUR
31 juillet 2022	10.000.000 EUR

Les obligations de Tikehau Capital au titre du Financement BRED sont principalement garanties par un nantissement de premier rang portant sur les actions détenues par la Société dans TRP III.

Le Financement BRED comporte des clauses usuelles pour ce type de financement et notamment les clauses suivantes :

- Engagements financiers – La Société doit respecter un « Ratio *Loan To Value* » minimum testé semestriellement à compter du 30 juin 2017 assis sur la valeur des actifs refinancés ainsi qu'un niveau de capitaux propres consolidés part du Groupe d'au moins 300 millions d'euros.
- Engagements de faire et de ne pas faire – Il s'agit d'engagements concernant, entre autres, certaines restrictions liées (sans que cette liste soit limitative) à l'octroi de sûretés réelles sur des actifs qui seraient nantis aux termes du Financement BRED, à la cession d'actifs faisant l'objet d'une sûreté au titre du Financement BRED ou au changement des statuts de Tikehau Capital.
- Changement de contrôle – Le Financement BRED prévoit le remboursement anticipé obligatoire en cas de changement de contrôle (tel que le changement de contrôle est défini dans le contrat relatif au Financement BRED).

(iii) Déclaration sur les emprunts contractés par le Groupe

A la date d'enregistrement du présent Document de base, la Société a nanti des actifs au profit de ses banques créancières pour un montant total de 275 millions d'euros environ (éléments de valorisation mis à jour au 31 décembre 2016 sur la base des éléments de valorisation disponibles à la date d'enregistrement du présent Document de base).

A la date d'enregistrement du présent Document de base, la Société respecte l'ensemble des *covenants* prévus par la documentation bancaire à laquelle elle est liée.

(c) Autres événements significatifs intervenus depuis le 30 juin 2016

(i) Evolution de la participation dans Groupe Flo

En 2006, la Société a pris une participation de 34% dans la société Financière Flo aux côtés de GIB, une société commune entre Ackermans & van Haaren et CNP. Cette participation lui confère une détention d'environ 24% dans la société cotée Groupe Flo, qui était valorisée à 16,7 millions d'euros dans les comptes consolidés de la Société au 30 juin 2016.

Groupe Flo est le premier groupe de restauration commerciale en France. Le groupe compte plus de 300 restaurants rassemblés autour de multiples enseignes (Hippopotamus, Brasseries Flo, Tablapizza et Tavernes de Maître Kanter). (Voir le site internet de Groupe Flo : www.groupeflo.com.)

En 2015, le chiffre d'affaires consolidé de Groupe Flo a reculé de 6,1%, dans une conjoncture très défavorable pour le secteur de la restauration, impacté à Paris par les attentats de novembre 2015. Le résultat net consolidé de l'exercice 2015, part du groupe, est ressorti en une perte de 51,5 millions d'euros. La dette financière nette s'établit à 45,8 millions d'euros au 31 décembre 2015 contre 67,1 millions d'euros à fin 2014, tenant compte d'un prêt d'actionnaires de 27,1 millions d'euros de Financière Flo. Le groupe a donc initié des discussions avec ses banques pour finaliser un moratoire sur sa dette. Dans ce contexte, Groupe Flo a annoncé le 1^{er} décembre 2016 avoir trouvé un accord avec ses partenaires financiers prévoyant la suspension de différents droits au titre des contrats de crédits existants jusqu'à fin avril 2017, en ce compris le remboursement des montants dus en principal pendant cette période, et la mise en place d'une nouvelle ligne de crédit de 6,2 millions d'euros fournie par son actionnaire de référence, Financière Flo, dont la Société est associé à hauteur de 34%, impliquant un investissement complémentaire par la Société de 2,1 millions d'euros. Cette nouvelle ligne de crédit sera remboursable au plus tard fin avril 2017 en s'appuyant notamment sur la cession d'actifs non stratégiques envisagée. L'accord ainsi trouvé permettra à Groupe Flo de faire face à ses besoins de trésorerie éventuels jusqu'à fin avril 2017.

(ii) Autres évolutions du portefeuille d'investissement au 2nd semestre 2016

Au 2nd semestre 2016, la Société a réalisé les investissements suivants :

- La Société a participé à l'augmentation de capital réalisée par Tikehau IM en novembre 2016 à hauteur de 3,5 millions d'euros.
- La Société a réalisé une souscription dans Tikehau Real Estate II (TRE II) à hauteur de 45,6 millions d'euros. (Voir la Section I.4(c)(i) (Activités immobilières exercées via Tikehau IM) du présent Document de base.)
- La Société a réalisé une souscription dans Tikehau Logistics Properties I (TLP I) à hauteur de 8,7 million d'euros. (Voir la Section I.4(c)(i) (Activités immobilières exercées via Tikehau IM) du présent Document de base.)
- La Société a réalisé une souscription de 5 million de dollars US dans JC Flowers IV, le dernier fonds de J.C. Flowers & Co, société de capital-investissement basée à New York.
- La Société a augmenté son engagement dans Tikehau Direct Lending III (TDL III) à hauteur de 3 million d'euros. (Voir la Section I.4(b)(i) (Activités de *direct lending*) du présent Document de base.)
- La Société a augmenté son engagement dans Tikehau Special Opportunities (TSO) à hauteur de 10 million d'euros. (Voir la Section I.4(b)(i) (Activités de *direct lending*) du présent Document de base.)

Sur le 3^{ème} trimestre, outre l'impact du débouclage des positions ouvertes au 30 juin 2016, la Société a poursuivi ses prises de positions sur indices Eurostoxx entraînant un coût supplémentaire de 12,5 millions d'euros. Au 30 septembre 2016, les positions ouvertes sur indices représentait une exposition de 4,8 millions d'euros, mobilisant 29,5 millions d'euros de trésorerie. Ces positions ont été débouclées sur le 4^{ème} trimestre 2016 pour un coût de 19,8 millions d'euros.

En millions d'euros	30 septembre 2016
Exposition au bilan	(4,8)
Appels de marge	29,5
Impact net sur le résultat depuis le 1er janvier	(37,1)
Impact net sur le résultat du trimestre	(19,4)
<i>dont effet de débouclage des positions ouvertes à la fin du trimestre précédent</i>	<i>(6,9)</i>
<i>dont autres positions prises sur le trimestre</i>	<i>(12,5)</i>

Sur l'exercice 2016, le coût des opérations sur instruments dérivés s'est élevé à 62,9 millions d'euros, à apprécier au regard des capitaux propres estimés hors résultat de 1,4 milliard d'euros.

Le coût des instruments dérivés ne constitue pas une estimation du résultat opérationnel des activités d'investissement et de gestion de l'exercice 2016 de Tikehau Capital, qui dépend notamment des résultats du portefeuille attendus et non chiffrés à la date d'enregistrement du présent Document de base.

III. FACTEURS DE RISQUES

1. Facteurs de risques

Avertissement

Les investisseurs sont invités à prendre en considération l'ensemble des informations présentées dans le présent Document de base, y compris les facteurs de risques décrits dans le présent Chapitre. Ces risques sont, à la date d'enregistrement du Document de base, ceux dont le Groupe estime que la réalisation éventuelle pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, ses résultats, sa situation financière ou ses perspectives. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que d'autres risques, non identifiés à la date d'enregistrement du Document de base ou dont la réalisation n'est pas considérée, à cette même date, comme susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe, ses résultats, sa situation financière ou ses perspectives, peuvent exister ou survenir.

Plan de la Section

La présente Section III.1 est organisée de la manière suivante :

- a) La sous-section (a) est dédiée aux facteurs de risque liés à l'activité de gestion d'actifs (soit, à la date d'enregistrement du présent Document de base, essentiellement les activités de dette privée, les activités immobilières et les stratégies liquides). Dans le cadre de ces activités commerciales, le Groupe fournit des prestations de services de gestion pour le compte de clients-investisseurs qui investissent au sein des véhicules gérés par le Groupe. Dès lors, les risques liés à cette activité qui sont présentés par Tikehau Capital ne sont pas des risques d'investisseur (ces derniers étant portés par les clients), mais essentiellement des risques sectoriels liés au marché de la gestion d'actifs (présentés au paragraphe (i)) et des risques de prestataire de services de gestion (présentés au paragraphe (ii)).
- b) La sous-section (b) est dédiée aux facteurs de risque liés au bilan du Groupe, soit les ressources propres que le Groupe investit dans ses activités de gestion d'actifs (en investissant dans les véhicules gérés par ses sociétés de gestion et dédiés aux activités de dette privée, aux activités immobilières et aux stratégies liquides) ou dans des opérations réalisées pour compte propre en dehors des activités de gestion d'actifs (ce qui vise, à ce jour, principalement les activités d'investissement en capital, en direct ou au travers de Salvepar). Dans le cadre de ces activités, le Groupe porte des risques d'investisseur (présentés au paragraphe (i)), des risques financiers (présentés au paragraphe (ii)) et des risques de marché (présentés au paragraphe (iii)).
- c) La sous-section (c) traite des facteurs de risque opérationnels du Groupe qui sont transverses aux activités de Tikehau Capital.
- d) La sous-section (d) traite des facteurs de risque réglementaires, juridiques et fiscaux du Groupe.
- e) La sous-section (e) traite des facteurs de risque liés à la forme juridique, aux statuts et à l'organisation de Tikehau Capital.

(a) Risques liés aux activités de gestion d'actifs

(i) Risques relatifs au secteur de la gestion d'actifs

La demande des clients de Tikehau Capital dépend de facteurs qui échappent à son contrôle et affectent globalement le marché de la gestion d'actifs.

Plusieurs facteurs qui échappent au contrôle de Tikehau Capital pourraient impacter de manière significative la demande des clients de ses activités de gestion d'actifs. Des conditions de marché défavorables pourraient limiter la collecte nette sous l'effet combiné d'une réduction des nouveaux investissements et, pour les activités exercées à travers des fonds ouverts, d'une augmentation des retraits d'actifs des fonds et portefeuilles gérés par Tikehau Capital. Ces facteurs comprennent notamment :

- l’environnement macroéconomique en général, ou plus spécifiquement dans les pays au sein desquels Tikehau Capital commercialise ses produits, qui est susceptible d’affecter la capacité de ses investisseurs à investir ;
- le niveau des marchés actions notamment dans les pays où Tikehau Capital distribue ses produits, susceptible d’impacter la demande des clients de Tikehau Capital et le montant des investissements dans les stratégies existantes ou les nouvelles stratégies ;
- le niveau des taux d’intérêt et le rendement délivré par des produits concurrents de ceux de Tikehau Capital dans les pays au sein desquels Tikehau Capital exerce ses activités ;
- les dispositifs fiscaux favorables aux produits concurrents, ainsi que toute modification ou proposition de modification de dispositifs existants favorables aux produits de Tikehau Capital ; ou
- toute évolution réglementaire impactant les marchés financiers et les gestionnaires d’actifs alternatifs, et notamment toute exigence réglementaire rendant les produits de Tikehau Capital moins attractifs.

Si la demande des clients de Tikehau Capital était impactée défavorablement par l’un de ces facteurs, la collecte nette et les encours de Tikehau Capital seraient en conséquence moins élevés, faisant ainsi baisser son chiffre d’affaires et ses résultats.

Tikehau Capital est exposé à une concurrence importante.

Le marché de la gestion d’actifs est un marché hautement compétitif avec des barrières à l’entrée limitées. Les principaux concurrents de Tikehau Capital sont des sociétés de gestion, dont certaines proposent des produits similaires à ceux de Tikehau Capital (voir la Section I.5(c)(iii) (Aperçu du paysage concurrentiel européen de la gestion d’actifs alternatifs) du présent Document de base). Cette concurrence repose sur un certain nombre de facteurs clés : rendement généré par les investissements, montant des commissions facturées, qualité et diversité de la gamme de produits et services, renommée et réputation, efficacité des canaux de distribution, capacité d’innovation, etc. Même si Tikehau Capital cherche à proposer à ses clients des solutions originales, un large choix d’investissements reste offert aux investisseurs institutionnels qui sont principalement visés par Tikehau Capital. Les mandats des clients institutionnels sont généralement attribués par voie d’appel d’offres. A défaut de pouvoir proposer des services différenciants, Tikehau Capital pourrait être contraint de réduire le montant de ses commissions pour faire face à la pression concurrentielle, éviter une perte de sa clientèle et/ou lancer de nouveaux fonds et stratégies, ce qui engendrerait une baisse de ses encours sous gestion, de son chiffre d’affaires et de ses résultats. En outre, l’entrée de nouveaux acteurs sur le marché de la gestion d’actifs intensifierait la concurrence, et pourrait ainsi avoir un effet défavorable significatif sur l’activité, les résultats d’exploitation, la situation financière et les perspectives de Tikehau Capital. Enfin, les produits de gestion d’actifs sont en concurrence avec d’autres catégories de placements offerts aux investisseurs (actions, obligations vanilles et structurées, dépôts bancaires réglementés et non-réglementés, placements immobiliers, etc.).

La demande des investisseurs pour les classes d’actifs gérées par Tikehau Capital pourrait diminuer.

Tikehau Capital offre sur ses métiers une large gamme de solutions destinées à une clientèle principalement institutionnelle. La demande des investisseurs pour certaines classes d’actifs pourrait toutefois varier d’une année à une autre et sur différents marchés, en fonction notamment de l’attrait de telle ou telle classe d’actifs ou de l’évolution du cadre réglementaire fiscal. Par ailleurs, de nouvelles classes d’actifs pourraient émerger, dont certaines ne feraient pas déjà partie de l’offre de Tikehau Capital. Une concentration de la demande sur des classes d’actifs autres que celles gérées par Tikehau Capital pourrait affecter sa position concurrentielle, réduisant ainsi ses encours sous gestion ainsi que ses revenus nets de gestion et ses résultats.

L’évolution de la valeur des actions, obligations et autres instruments financiers pourrait impacter la valeur des encours sous gestion, des revenus nets et des capitaux propres de Tikehau Capital.

Les revenus nets de Tikehau Capital liés à son activité de gestion d’actifs sont en majorité des commissions nettes de gestion, calculées en fonction de ses encours sous gestion. Dans les stratégies liquides, le montant des encours sous gestion de Tikehau Capital dépend principalement de la valeur des actifs détenus dans les fonds gérés, notamment obligations, actions, devises et biens immobiliers. Les fluctuations des marchés financiers, notamment l’évolution des taux d’intérêt, du *spread* de crédit des émetteurs, des devises et du cours

des actions, pourraient ainsi engendrer une variation importante de la valeur des encours sous gestion de Tikehau Capital dans les stratégies liquides. Un durcissement de la politique monétaire de la Banque Centrale Européenne (« BCE »), ou de toute autre autorité monétaire, pourrait ainsi conduire à la baisse des encours de Tikehau Capital, sous l'effet combiné de la hausse des taux d'intérêt (susceptible de réduire la valeur des encours sous gestion des fonds obligataires) et d'une éventuelle baisse des marchés actions (susceptible de réduire la valeur des encours sous gestion des fonds actions). La valeur des encours de Tikehau Capital pourrait également être impactée par une absence de liquidité sur les marchés en général ou sur certaines classes d'actifs. Une dégradation des marchés financiers pourrait en outre impacter la collecte nette, sous le double effet d'une baisse de la demande des investisseurs et, dans les stratégies liquides, d'une augmentation des retraits d'actifs des fonds gérés par Tikehau Capital. Enfin, une évolution défavorable des marchés affecterait également la valeur des investissements réalisés par Tikehau Capital par l'intermédiaire de ses fonds ou directement avec ses capitaux propres, et par conséquent, son historique de performance et les revenus nets de ses capitaux propres. Toute évolution importante et défavorable des marchés financiers pourrait ainsi avoir un effet défavorable significatif sur les résultats d'exploitation, la situation financière et les perspectives de Tikehau Capital.

L'échec ou la mauvaise performance des produits proposés par des concurrents pourrait impacter l'image de Tikehau Capital et par conséquent entraîner une réduction de ses encours sous gestion sur des produits similaires.

La survenance d'événements impactant la performance de produits concurrents de ceux de Tikehau Capital pourrait par effet de contagion impacter la confiance des investisseurs dans cette classe de produits. Même si, à la connaissance de Tikehau Capital, ce risque ne s'est jamais matérialisé par le passé, cette perte de confiance pourrait impacter l'image des produits de Tikehau Capital, bien que non concernés par cet événement affectant ses concurrents, et l'exposer, dans ses stratégies liquides, à des retraits, des demandes de remboursement et des problèmes de liquidité, et, dans ses autres métiers, à une incapacité à lancer avec succès de nouvelles fonds et stratégies, susceptibles de provoquer une baisse de ses encours sous gestion, de son chiffre d'affaires et de ses résultats.

Les taux des commissions de gestion sont soumis à la pression concurrentielle et à la pression du marché.

Les commissions de gestion de Tikehau Capital sont généralement calculées en appliquant un pourcentage à ses encours sous gestion, le taux de commission dépendant notamment de la catégorie du produit ainsi que d'autres facteurs. Elles sont soumises à une forte pression concurrentielle. De manière générale, les commissions pratiquées sur le marché de la gestion d'actifs ont été soumises à une forte pression concurrentielle ces dernières années (voir la Section I.5(c)(ii) (Un environnement macroéconomique favorable aux classes d'actifs alternatifs) du présent Document de base). Une réduction des taux des commissions de gestion aurait ainsi un effet défavorable significatif sur le chiffre d'affaires et les résultats de Tikehau Capital.

(ii) *Risques relatifs aux activités de gestion d'actifs de Tikehau Capital*

Tikehau Capital pourrait perdre des clients en raison d'un faible rendement de ses produits, ce qui provoquerait une baisse de ses encours, de son chiffre d'affaires et de ses résultats.

Le rendement généré par les produits et solutions de Tikehau Capital est essentiel à leur succès commercial, et conditionne la capacité de Tikehau Capital à attirer et conserver ses clients. Les niveaux de performance atteints par Tikehau Capital dans le passé ne garantissent pas le niveau de ses performances futures. En outre, Tikehau Capital pourrait ne pas être en mesure de soutenir son niveau de performance dans la durée. Les résultats et niveaux de performance de Tikehau Capital pourraient pour plusieurs raisons s'écarter de manière significative de ceux atteints par Tikehau Capital par le passé (notamment en raison de facteurs macroéconomiques, de la performance de nouveaux fonds comparée à celles des fonds existants, des conditions de marché et des opportunités d'investissement). Si les fonds gérés par Tikehau Capital présentaient un moins bon rendement que celui anticipé par ses clients ou celui de produits similaires, les investisseurs pourraient, dans les stratégies liquides, multiplier leurs demandes de remboursement pour placer leurs fonds dans des produits générant un meilleur rendement, et, dans les fonds fermés, refuser de participer aux nouveaux fonds lancés par Tikehau Capital. Dans tous les cas, la réputation de Tikehau Capital et sa capacité à attirer de nouveaux clients pourraient également être affectées.

Tikehau Capital pourrait ne pas être en mesure de développer de nouveaux produits et services ou de satisfaire la demande de ses clients à travers le développement de ces nouveaux produits et services, qui par ailleurs sont susceptibles de l'exposer à un risque opérationnel ou à des coûts supplémentaires.

La performance de Tikehau Capital dépend notamment de sa capacité à développer, commercialiser et gérer de nouveaux services et produits, devant être en mesure de satisfaire la demande de ses clients. Le développement et l'introduction de nouveaux produits et services sur le marché nécessitent des efforts continus en matière d'innovation, ainsi que des investissements en temps et en ressources importants. L'introduction de nouveaux produits et services est un facteur de risques et d'incertitudes important, nécessitant de mettre en place de nouveaux systèmes de contrôle adaptés, de répondre à l'évolution de la demande et des marchés, de s'assurer de la compétitivité de ces produits et services et de leur conformité aux exigences réglementaires. Si Tikehau Capital n'était plus en mesure de poursuivre ses efforts en matière d'innovation, ni de lancer avec succès de nouveaux produits, ses encours, son chiffre d'affaires et ses résultats pourraient en être affectés défavorablement.

Tikehau Capital pourrait ne pas être en mesure de conclure de nouveaux mandats institutionnels ou être contraint de renouveler les mandats existants à des conditions défavorables.

La plupart du temps, Tikehau Capital remporte ses mandats institutionnels à l'issue de processus d'appels d'offres. Malgré le temps et les ressources importantes consacrés à la préparation de ces appels d'offres, en l'absence de conditions attractives proposées aux clients, Tikehau Capital pourrait échouer et ne pas remporter de nouveaux mandats. Afin de lutter contre la pression concurrentielle, Tikehau Capital pourrait donc devoir réduire le montant de ses commissions, ce qui impacterait son niveau de rentabilité. Par ailleurs, et afin d'inciter ses clients à renouveler leurs mandats à échéance ou prévenir leur résiliation, Tikehau Capital pourrait être contraint de réviser à la baisse ses conditions de rémunération. Dans le cas contraire, Tikehau Capital pourrait perdre ses clients au bénéfice de ses concurrents, engendrant une diminution de ses encours, de son chiffre d'affaires et de ses résultats.

Dans les stratégies liquides, les clients de Tikehau Capital pourraient retirer à tout moment leurs actifs de ses fonds.

Les commissions de gestion représentent la majorité des revenus générés par l'activité de gestion d'actifs de Tikehau Capital et sont calculées en fonction de ses encours sous gestion. Une partie importante des fonds gérés par Tikehau Capital sont des fonds dits ouverts, soit desquels les investisseurs peuvent décider de se désengager à tout moment en demandant le rachat de leurs parts. Si les marchés financiers se dégradaient, si le rendement dégagé par les produits de Tikehau Capital n'était pas suffisant, ou si les clients n'étaient pas satisfaits de la qualité des services fournis par Tikehau Capital (eu égard par exemple à la performance des produits ou le format du *reporting*), le rythme des demandes de remboursement et des retraits de fonds pourrait s'accroître. Ces retraits et remboursements auraient un impact immédiat sur ses encours, son chiffre d'affaires et ses résultats qui pourraient en être défavorablement affectés.

La décision de Tikehau Capital d'apporter ou non un soutien financier à certains fonds pourrait l'exposer à des pertes importantes.

Bien que n'ayant aucune obligation légale ou réglementaire d'indemniser les pertes subies par ses fonds, Tikehau Capital pourrait décider sur une base volontaire d'apporter une aide financière à ses fonds subissant des pertes importantes, notamment afin de s'assurer que ses clients ne retireront pas précipitamment leurs actifs. Quand bien même, à la date d'enregistrement du présent Document de base, le Groupe n'a jamais eu à soutenir un fonds en difficultés, le soutien apporté à ces fonds pourrait consommer des fonds propres et obliger Tikehau Capital à mobiliser des liquidités afin de faire face aux besoins du ou des fonds concernés. Par ailleurs, la décision de Tikehau Capital de ne pas fournir d'aide à ces fonds ou son incapacité à le faire, pourrait nuire à sa réputation et provoquer une baisse de ses encours, de son chiffre d'affaires et de ses résultats.

Les revenus liés à la surperformance des fonds peuvent accroître la volatilité du chiffre d'affaires et des résultats de Tikehau Capital.

Outre les commissions de gestion, les sociétés de gestion du Groupe peuvent percevoir des revenus liés à la surperformance des fonds qu'elles gèrent (commissions de surperformance pour les fonds ouverts et revenus

perçus au titre des parts d'intéressement à la surperformance (*carried interest*) pour les fonds fermés). (Voir la Section I.4(a)(ii) (L'allocation et les revenus du capital de Tikehau Capital) du présent Document de base.) Ces revenus liés à la surperformance sont plus volatiles que les commissions de gestion de Tikehau Capital. Ces revenus ne rémunèrent Tikehau Capital que lorsque les conditions contractuelles du fonds le prévoient et que la performance du fonds dépasse des objectifs déterminés (sur une base périodique ou cumulative). Si les objectifs définis contractuellement ne sont pas atteints, ces revenus liés à la surperformance ne sont pas dus à Tikehau Capital sur une période donnée ou, à la liquidation du fonds, si les objectifs ont pour socle des rendements cumulatifs sur la durée de vie du fonds. Par ailleurs, dans la mesure où les revenus liés à la surperformance sont fondés sur des objectifs qui ne sont pas revus à la baisse lorsque les conditions du marché deviennent moins favorables, Tikehau Capital pourrait ne pas atteindre les objectifs concernés pour des raisons échappant à son contrôle. L'ensemble de ces paramètres favorise la volatilité des revenus liés à la surperformance, ce qui rend leur montant difficilement prévisible, lequel pouvant ainsi s'avérer beaucoup plus faible que prévu.

La valorisation de certains investissements pourrait faire l'objet de modifications relatives aux différentes interprétations auxquelles sont soumises les méthodologies, estimations et hypothèses sous-jacentes.

Certains produits proposés par Tikehau Capital, pour lesquels il n'existe ni marché de négociation, ni données de marché observables, peuvent être valorisés à partir de modèles et méthodologies reposant sur des estimations et hypothèses, et, dans une large mesure, sur l'appréciation des dirigeants. Il n'est pas garanti que les valorisations retenues par Tikehau Capital sur la base de ces modèles et méthodologies reproduisent toujours fidèlement la valeur de marché des actifs concernés. Dans une telle hypothèse, la liquidation de ces actifs pourrait exposer les fonds et portefeuilles gérés par Tikehau Capital à des pertes qui affecteraient défavorablement ses encours, son chiffre d'affaires et ses résultats.

La défaillance ou les difficultés rencontrées par d'autres acteurs intervenant dans le cadre des activités de gestion d'actifs du Groupe pourraient avoir un effet défavorable significatif sur sa réputation ou son activité, susceptible d'engendrer une baisse de ses encours, de son chiffre d'affaires et de ses résultats.

Tikehau Capital est dépendant d'un certain nombre de fournisseurs l'assistant dans le cadre de ses activités opérationnelles et de distribution (administration de fonds, gestion de comptabilité, conservation des fonds distribués au sein des réseaux, analyse des risques, fourniture de données de marché (*market data*) et d'indices de marché, transfert des fonds, etc.). La défaillance de tout fournisseur, due notamment à des difficultés financières, pourrait perturber les activités de Tikehau Capital ou impacter sa capacité à respecter les exigences réglementaires, ce qui pourraient nuire à sa réputation et provoquer une baisse de ses encours, de son chiffre d'affaires et de ses résultats.

En outre, les fonds et les mandats gérés par Tikehau Capital font intervenir de nombreux autres métiers en qualité de contreparties (courtiers, banques commerciales et d'investissement, organismes de compensation ou clients institutionnels). Toute défaillance de ces contreparties exposerait les fonds gérés par Tikehau Capital à un risque de crédit. Bien que Tikehau Capital évalue régulièrement les risques liés à ses contreparties, celles-ci peuvent être impactées par des variations survenant de manière inattendue sur les marchés financiers, susceptible d'entraver leur capacité à exécuter leurs obligations, ou être confrontées à toute autre situation les plaçant dans l'incapacité de répondre à leurs obligations. Une telle défaillance ou difficulté pourrait affecter les actifs détenus par Tikehau Capital, les fonds qu'il gère et leur rendement, ce qui pourrait entraîner la désaffection des clients de Tikehau Capital et provoquer une baisse de ses encours, de son chiffre d'affaires et de ses résultats.

L'incapacité de Tikehau Capital à recruter et retenir ses employés pourrait lui faire perdre des clients et provoquer une baisse de ses encours, de son chiffre d'affaires et de ses résultats.

La réussite des activités de gestion d'actifs de Tikehau Capital dépend en grande partie du talent et des efforts de ses effectifs hautement qualifiés, ainsi que de sa capacité à contribuer à leur développement afin d'accompagner la croissance de l'activité à long terme. Certains employés peuvent ainsi se voir confier à terme des postes clés au sein de Tikehau Capital. Les gestionnaires de portefeuille, les analystes financiers, les spécialistes produits, les personnels de vente et autres professionnels évoluent sur un marché du travail fortement concurrentiel. La réputation de Tikehau Capital, la rémunération et les avantages octroyés à ses

salariés, ainsi que son engagement à garantir le renouvellement des postes de direction, notamment en contribuant au développement et à la formation de personnes qualifiées, sont autant de facteurs conditionnant la capacité de Tikehau Capital à attirer et à retenir de tels employés. Rien ne garantit que Tikehau Capital poursuivra avec succès ses efforts de recrutement et de fidélisation, ni ne gèrera efficacement les évolutions de carrière de ses employés. Si Tikehau Capital n'était pas à même de le faire, ses atouts concurrentiels comme sa capacité à retenir ses clients pourraient être substantiellement affectés.

La négligence ou les erreurs commises par les gestionnaires pourraient nuire à la capacité de Tikehau Capital de maintenir la qualité de ses activités et engager sa responsabilité.

Les gestionnaires de fonds et autres membres du personnel opérationnel prennent quotidiennement des décisions relatives à la gestion des fonds de Tikehau Capital et à l'exercice de ses activités. Bien que Tikehau Capital ait mis en place des contrôles et processus afin de prévenir et/ou atténuer ces risques, rien ne le garantit contre l'absence d'erreurs, de négligences ou de violation des dispositions réglementaires ou des politiques d'investissement des fonds que ces gestionnaires ou membres du personnel opérationnel pourraient commettre. La réputation de Tikehau Capital pourrait en pâtir et sa responsabilité envers les investisseurs, comme sur un plan réglementaire, pourrait être engagée si ces procédures et dispositifs de gestion du risque échouaient à identifier, enregistrer et gérer de telles erreurs, négligences ou actes illégaux. Une telle incapacité pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la réputation, l'activité, les résultats et la situation financière de Tikehau Capital.

Une atteinte portée à la réputation de Tikehau Capital pourrait conduire à une diminution de ses encours sous gestion, de son chiffre d'affaires et de ses résultats.

L'intégrité de la marque et de la réputation de Tikehau Capital est essentielle pour attirer et retenir ses clients, ses partenaires d'affaires ainsi que ses employés. La réputation de Tikehau Capital pourrait être ternie par certains facteurs clés tels qu'un faible rendement de ses investissements, un contentieux, une mesure réglementaire, une faute ou une violation des lois ou règlements applicables par ses gestionnaires ou ses distributeurs. La publicité négative qui résulterait de la survenance de l'un ou l'autre de ces événements pourrait nuire à la réputation de Tikehau Capital, générer un risque de sanctions réglementaires, et être préjudiciable à ses relations avec ses clients actuels et potentiels, ses distributeurs tiers et autres partenaires d'affaires. Toute atteinte à la marque « TIKEHAU » affecterait défavorablement la position du Groupe dans le secteur et pourrait aboutir à une perte d'activité, à court comme à long terme.

(b) Risques liés au bilan de Tikehau Capital

(i) Risques liés à l'investissement du bilan de Tikehau Capital

Tikehau Capital est exposé à des risques inhérents à l'activité d'investissement du bilan de la Société.

Bien que Tikehau Capital ait recours à une équipe de professionnels expérimentés en matière d'opérations d'investissement (y compris au sein de ses équipes propres ou au sein des équipes de Tikehau Capital Advisors) et que le Groupe fasse appel régulièrement à des cabinets d'audit ou de conseil, à des banques-conseils ou à des cabinets d'avocats lors de ces opérations, il encourt des risques inhérents à l'activité d'investissement de son bilan (notamment dans le cadre de ses activités d'investissement en capital), à savoir :

- les risques liés à l'évaluation de la valeur des entités ou des instruments financiers dans lesquels il investit et qui peuvent être complexes à appréhender (voir également au paragraphe (ii) ci-après le risque intitulé « L'investissement du bilan de Tikehau Capital présente des risques relatifs à la valorisation de ces investissements, qui peut être différente de leur valeur de réalisation » ;
- les risques afférents à l'instruction des projets d'investissement, à l'évaluation des forces et faiblesses de l'entreprise cible, de son potentiel de développement, de ses marchés, de la pertinence de son plan d'activité et de la capacité de ses dirigeants à le mener à bien, ainsi qu'à la structuration et à la compréhension des investissements, qui peuvent être complexes ou porter sur des instruments financiers complexes ou ne pas comporter les protections adéquates pour Tikehau Capital ;
- les risques découlant de la gestion de l'entreprise cible antérieurement à la date de l'investissement,

non identifiés dans le cadre des audits réalisés préalablement à celle-ci, ou non garantis par les vendeurs (par exemple, les risques concernés peuvent ne pas être garantis lors d'une opération d'acquisition réalisée sur le marché ou peuvent être exclus du champ d'application de la garantie de passif et d'actif négociée par Tikehau Capital ou ses partenaires dans le cadre de l'acquisition ; ils peuvent ne pas donner lieu à indemnisation effective par application des seuils, franchises et plafonds de garantie éventuellement consentis ; le ou les garants peuvent se révéler insolvables ; des litiges peuvent survenir avec les garants quant à l'exécution de la convention de garantie, etc.) ;

- les risques spécifiques liés à l'investissement hors de France (notamment dans les pays où le Groupe ne dispose pas de personnel), et en particulier, la compréhension des enjeux, des acteurs et des facteurs économiques locaux, la structuration des investissements selon les règles locales, l'exposition au risque-pays, etc. ;
- les risques liés aux litiges pouvant survenir avec les vendeurs ou des tiers concernant l'investissement lui-même (par exemple en ce qui concerne la fiabilité des informations reçues durant la phase d'instruction du projet d'investissement) ou ses conséquences (par exemple, résiliation par des fournisseurs, clients ou banques des contrats les liant à l'entreprise acquise du fait de l'investissement) ; et
- les risques liés à l'insolvabilité ou aux difficultés financières d'une ou plusieurs entreprises dans lesquelles Tikehau Capital a investi (par exemple, obligation de soutenir financièrement l'entreprise concernée, perte égale à la valeur nette comptable de l'immobilisation financière concernée et, le cas échéant, des intérêts échus, redressement ou liquidation judiciaire et plus généralement procédures collectives, action en comblement de passif) et les risques de litiges en découlant.

L'évolution de la valeur des actifs détenus par Tikehau Capital pourrait affecter ses résultats, ses capitaux propres et accroître la volatilité de ses revenus.

Tikehau Capital investit régulièrement les ressources de son bilan dans le lancement des fonds opérés par le Groupe afin de créer un alignement d'intérêts entre son bilan et ses investisseurs, et de les doter ses fonds d'un encours suffisant pour attirer les investisseurs. A cet effet, Tikehau Capital investit parfois des sommes importantes afin de développer de nouveaux produits. Tikehau Capital détient également un portefeuille de placements dans des fonds ouverts gérés principalement par Tikehau Capital, ce qui accroît d'autant son exposition financière.

Les investissements de Tikehau Capital sont inscrits à leur juste valeur à son bilan consolidé. Toute évolution des taux d'intérêts, des *spreads* de crédit, du marché des changes, ou encore de la valeur de titres de participation cotés ou non cotés, ou de fonds immobiliers, pourrait réduire la valeur des investissements réalisés par Tikehau Capital et affecter de manière défavorable ses résultats, ses capitaux propres et sa situation financière.

Tikehau Capital est exposé à des risques spécifiques liés à la détention de participations minoritaires.

Dans le cadre de ses activités d'investissement en capital, bien que Tikehau Capital s'efforce, notamment s'agissant de ses prises de participations minoritaires dans des entreprises non-cotées (en particulier au travers de Salvepar), de conclure, si c'est opportun, des accords lui offrant des droits d'information renforcés, une présence au sein de l'organe d'administration ou de surveillance de l'entreprise concernée, voire des droits de veto concernant certaines décisions de gestion, il ne peut être garanti que Tikehau Capital aura accès à toute l'information pertinente pour l'évaluation de sa position et de sa stratégie de conservation ou de cession, ni qu'il pourra influencer de manière efficace sur les décisions importantes (y compris les distributions de dividendes). En outre, dans la mesure où Tikehau Capital prend des participations minoritaires et réalise des co-investissements, il ne peut être garanti qu'il saura faire prévaloir ses positions vis-à-vis des actionnaires

majoritaires ou des sponsors de ses opérations de co-investissements, qui peuvent avoir des intérêts divergents de ceux de Tikehau Capital.

Tikehau Capital est exposé à des risques de liquidité liés à certaines participations, notamment les participations non-cotées.

Dans le cadre de ses activités d'investissement en capital, Tikehau Capital prend des participations non-cotées. Au 30 juin 2016 sur une base *pro forma*, les immobilisations financières non cotées détenues par Tikehau Capital (hors plateformes ou fonds gérés par les sociétés de gestion du Groupe) représentaient 17% du total des actifs de Tikehau Capital. Ces titres qui ne sont négociés sur aucun marché, ainsi que certains titres détenus par Tikehau Capital qui sont cotés mais très peu liquides, présentent un risque de liquidité. Bien que les investissements réalisés par Tikehau Capital puissent générer des revenus (sous la forme de distributions en particulier), la récupération des sommes investies et la réalisation éventuelle de résultats et plus-values n'interviennent généralement que plusieurs années après la réalisation de l'investissement (lors de la cession, du remboursement ou de la liquidation de l'investissement). Il ne peut être garanti, pour les titres non cotés comme pour les titres cotés mais non liquides, que Tikehau Capital pourra trouver des acquéreurs intéressés pour acheter ses participations, ni que lesdits titres pourront faire l'objet d'une introduction en bourse ou voir leur liquidité améliorée lorsqu'ils sont déjà cotés. Dans ces conditions, et bien (i) que Tikehau Capital cherche à anticiper les modalités de sa sortie lorsqu'il investit et (ii) que Tikehau Capital évalue régulièrement la qualité de son portefeuille, il est possible que Tikehau Capital connaisse des difficultés à réaliser tout ou partie de ses investissements, tant en termes de délais que de conditions de sortie. Cette situation pourrait venir limiter ou empêcher la réalisation par Tikehau Capital de nouveaux investissements (dans les stratégies du Groupe ou pour son propre compte) et constituer ainsi un frein à la mise en œuvre de sa stratégie.

Il ne peut être garanti que les investissements réalisés par Tikehau Capital seront générateurs de profits, ni que les sommes engagées par Tikehau Capital dans le cadre de ses investissements seront récupérées.

L'activité d'investissement et la stratégie de Tikehau Capital présentent un risque de perte des sommes engagées que ce soit dans les stratégies du Groupe ou dans des investissements réalisés en direct, par exemple si le fonds n'atteint pas les objectifs de performance prévus ou si l'entreprise dans laquelle l'investissement a été réalisé est mise en faillite ou fait face à des difficultés prononcées. Si Tikehau Capital se protège en éliminant les projets à haut risque, les entreprises fortement endettées et les entreprises trop récentes, il ne peut être donné aucune garantie quant à la réalisation de profits dans le cadre de la cession des investissements réalisés par Tikehau Capital ou même à la récupération des sommes investies ou dues.

Tikehau Capital est exposé à des risques liés à l'environnement économique, notamment en France.

Au 30 juin 2016 sur une base *pro forma*, le portefeuille d'investissement en capital de Tikehau Capital était à 79% composé de titres de fonds ou d'entreprises opérant essentiellement en France ou depuis la France. Or, l'évolution de la conjoncture économique, notamment en France, est susceptible d'une part d'affecter la capacité de Tikehau Capital à liquider ses investissements dans des conditions satisfaisantes et, d'autre part, de dégrader la valeur ou le rendement de ses investissements. Une évolution défavorable de l'environnement économique en France ou dans d'autres pays peut également altérer les conditions d'investissement de Tikehau Capital (en réduisant par exemple le nombre d'opportunités à raison d'un environnement économique incertain, qui affecte négativement la profitabilité attendue ou rend difficile de lancement de nouveaux fonds ou stratégies par le Groupe). Dans le cadre de sa stratégie (voir la Section I.3(b) (Stratégie) du Document de base), Tikehau Capital vise à réduire son exposition à l'environnement économique en France, mais cette réduction de l'exposition du Groupe sur la France pourrait ne pas se matérialiser avant un certain temps.

Le modèle de développement de Tikehau Capital requiert de disposer de ressources propres disponibles, et il ne peut être garanti que Tikehau Capital saura trouver de telles ressources.

Le modèle de développement de Tikehau Capital requiert de disposer de ressources propres disponibles. Aussi, pour conduire sa stratégie, Tikehau Capital a besoin de maintenir une capacité d'investissement disponible (notamment pour pouvoir investir dans ses nouveaux fonds ou stratégies ou pour accompagner le développement de ses plateformes). À cet effet, et une fois que Tikehau Capital aura investi ses ressources disponibles, il ne peut être garanti que Tikehau Capital saura trouver des sources de financement nouvelles et

attractives en capitaux ou en dette (en raison par exemple d'une contraction de l'offre de crédit bancaire ou d'une incapacité à se financer sur les marchés) pour lui permettre de continuer d'allouer ses ressources bilancielle de manière optimale conformément à sa stratégie. Pour pouvoir continuer à allouer ses ressources de manière optimale, la rotation du portefeuille d'investissements à un rythme adapté constitue un moyen pour disposer des ressources nécessaires. Toutefois, il se peut que Tikehau Capital ne soit pas en mesure d'opérer une rotation de son portefeuille, ce qui par nature dépend d'événements en dehors de son pouvoir (par exemple opportunités de cession à des conditions favorables ou date de maturité des fonds). À l'inverse, dans un environnement de taux bas, des liquidités non investies trop importantes pourraient peser sur la rentabilité de Tikehau Capital.

Certaines sociétés du portefeuille de Tikehau Capital sont dépendantes de la présence d'un ou plusieurs dirigeants clés, dont le départ pourrait avoir des conséquences préjudiciables.

Dans le cadre de ses activités d'investissement en capital, en étudiant des projets d'investissement, Tikehau Capital prend généralement en compte l'existence d'un ou plusieurs dirigeants clés, ainsi que leur capacité à élaborer et à mener à bien une stratégie et un plan d'affaires. Certaines entreprises dans lesquelles Tikehau Capital détient une participation peuvent être dépendantes de la présence en leur sein d'une ou plusieurs personnes clés dont le départ ou l'indisponibilité pourrait avoir pour elles et pour l'investissement de Tikehau Capital des conséquences préjudiciables. Afin de limiter ce risque quand il se présente, Tikehau Capital s'attache à vérifier les conditions de rémunération, d'intéressement et/ou d'investissement des dirigeants pour assurer leur maintien en poste et s'assure des possibilités de succession en cas de départ inattendu d'un dirigeant-clé.

Tikehau Capital pourrait être exposé à des risques industriels et environnementaux.

Dans le cadre de ses activités d'investissement en capital, Tikehau Capital n'est pas directement soumis aux risques industriels et environnementaux. Toutefois, le Groupe a régulièrement recours à la prise en compte de critères extra-financiers, notamment environnementaux et sociaux, dans le cadre de son activité d'investissement. Le Groupe porte notamment son attention au respect des conséquences environnementales lors des études de prises de participation lorsque l'activité de l'entreprise concernée l'exige. Néanmoins, en ce qui concerne la prise de participations minoritaires, Tikehau Capital n'a généralement pas de contrôle sur l'impact environnemental des entreprises dans lesquelles il a investi. Pour certaines participations du portefeuille de Tikehau Capital, la matérialisation de risques industriels ou environnementaux pourrait avoir un impact défavorable significatif sur la valeur de ces participations et donc sur le patrimoine et la situation financière de Tikehau Capital.

(ii) Risques financiers

L'investissement du bilan de Tikehau Capital présente des risques relatifs à la valorisation de ces investissements, qui peut être différente de leur valeur de réalisation.

Tikehau Capital procède à des analyses à l'occasion de chaque opération d'investissement (stratégie, concurrence, plan financier, valorisation, analyse financière, conditions de sortie, responsabilité sociale et environnementale, etc.), puis de manière régulière lors du suivi de ses investissements. Tikehau Capital s'appuie sur les ressources internes et s'entoure de conseils externes lorsque cela est nécessaire ou souhaitable.

S'agissant de l'évaluation des immobilisations financières, sauf événement exceptionnel, chaque investissement en portefeuille est examiné à deux reprises dans l'année dans le cadre des situations comptables au 30 juin et au 31 décembre, ainsi que, de manière limitée, au 31 mars et au 30 septembre de chaque année. Ces valorisations sont effectuées pour les participations cotées notamment sur la base d'une moyenne de cours de bourse et pour les participations non cotées selon une approche de juste valeur (méthode des multiples, méthode d'actualisation des flux de trésorerie ou méthode spécifique – par exemple, celle fournie par la société de gestion dans le cas des investissements dans les fonds). Des contacts réguliers sont par ailleurs maintenus avec les responsables des sous-jacents (dirigeants d'entreprise, gestionnaires de fonds, co-actionnaires ou co-investisseurs, etc.).

Si les valorisations préparées par Tikehau Capital sont fondées sur les meilleures estimations de Tikehau Capital en l'état de ses connaissances, il ne peut être garanti qu'elles ne seront pas révisées ultérieurement. Elles peuvent être complexes à établir pour certains instruments, faire l'objet de fluctuations importantes (jusqu'à la perte de la totalité de l'investissement pour les produits les plus risqués ou volatils) et, d'une manière générale, la mise en œuvre des méthodes d'évaluation utilisées par Tikehau Capital ne permet pas de garantir que chacune des participations de Tikehau Capital est valorisée en adéquation complète avec sa valeur de réalisation dans l'hypothèse d'une réalisation.

Tikehau Capital pourrait être exposé à des risques de liquidité et d'endettement.

Au 30 juin 2016 sur une base *pro forma*, Tikehau Capital disposait d'actifs financiers courants nets de la dette (correspondant à la somme de la valeur au bilan du portefeuille d'investissement courant et de la trésorerie et des équivalents de trésorerie moins les emprunts et dettes financières moins les passifs financiers vis-à-vis d'établissements bancaires) de 622,7 millions d'euros (hors instruments financiers).

L'état de l'endettement de Tikehau Capital (y compris l'échéance de son endettement) au 30 juin 2016 est décrit à la note 5.16 (Emprunts et dettes financières) des comptes consolidés de Tikehau Capital (voir le Chapitre VI.3 (Comptes semestriels résumés au 30 juin 2016) du présent Document de base). Les principaux termes de cette dette sont décrits à la Section II.3(d) (Liquidités consolidées et sources de financement) du présent Document de base.

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité sur une base consolidée. Compte tenu de sa situation d'endettement et de sa trésorerie disponible à la date d'enregistrement du présent Document de base, Tikehau Capital estime être en mesure de faire face à ses échéances futures et être peu concerné par le risque de liquidité et d'endettement. A la date d'enregistrement du présent Document de base, la Société respecte l'ensemble des *covenants* prévus par la documentation bancaire à laquelle elle est liée. A l'inverse, toutefois, un niveau trop élevé de trésorerie sur le bilan de la Société, en particulier dans un contexte économique de taux bas, pourrait peser sur les performances et les résultats futurs du Groupe.

En ce qui concerne les fonds gérés par Tikehau Capital, la politique du Groupe est de limiter le recours à l'endettement sur les opérations d'investissement. Toutefois, quand les fonds gérés par le Groupe ont eu recours à l'effet de levier pour leurs investissements, les banques de financement ont généralement un droit de priorité sur les revenus et actifs concernés, qui peut être mis en œuvre dans un contexte de mauvaise performance des investissements sous-jacents. Ainsi, en cas de mauvaise performance des actifs des fonds ayant eu recours à de l'effet de levier, les fonds concernés et leurs porteurs de parts pourraient voir leur situation défavorablement affectée par l'existence de financements et de droits de priorité des banques prêteuses sur les actifs et les revenus concernés.

Enfin, les fonds ouverts gérés par Tikehau Capital, c'est-à-dire ceux dont les investisseurs peuvent retirer à tout moment une partie ou la totalité de leur investissement, pourraient être soumis à des demandes de retrait importantes, voire massives de la part des investisseurs et ne pas être en mesure de les honorer. Bien que ce risque ne se soit jamais matérialisé au sein du Groupe, l'équipe « risques » du Groupe veille à ce que les fonds ouverts gérés par le Groupe maintiennent un actif assez liquide afin d'honorer les rachats éventuels. A cet effet, la liquidité des fonds ouverts est suivie de manière quotidienne à la fois pour l'actif et pour le passif. Un rapport détaillé est également produit mensuellement et présenté en Comité des risques. La méthodologie de suivi du risque se fonde sur différentes analyses : (i) évaluation (*scoring*) de la liquidité des actifs présents dans les fonds, (ii) évaluation du temps nécessaire pour liquider une proportion donnée du portefeuille ou en cas de rachat des plus gros porteurs du fonds, (iii) évaluation du coût de liquidation en pourcentage de l'actif net d'une telle liquidation et (iv) réalisation de scénarios de stress (*stress-tests*) et étude de leur impact sur le temps et le coût de liquidation. Le risque de concentration des investisseurs sur les fonds ouverts est également suivi pour prévenir une situation dans laquelle un investisseur important pourrait générer un risque de liquidité au sein d'un fonds donné. Enfin, certains fonds (en nombre limité au regard des encours des stratégies liquides de Tikehau Capital) comportent des dispositifs (dits de « *gate* ») qui permettent aux gestionnaires de limiter les retraits importants en période sensible.

Tikehau Capital pourrait être exposé à des risques de pertes d'actifs ou de concentration liés à la composition de son portefeuille d'investissements.

L'activité et la stratégie du Groupe présentent un risque de perte des sommes engagées dans le cadre de ses investissements réalisés sur le bilan. Par exemple, dans le cadre des investissements réalisés dans des fonds (y compris des fonds gérés par le Groupe), il en est ainsi si le fonds concerné n'atteint pas ses objectifs. Dans le cadre des investissements directs, un risque de perte des sommes engagées existe si l'entreprise dans laquelle l'investissement a été réalisé est mise en faillite ou fait face à des difficultés prononcées (liées par exemple à la dégradation de la conjoncture, à l'augmentation de l'intensité concurrentielle, à des ruptures technologiques mal anticipées, à des choix stratégiques erronés du management, à des pertes de clients, à des évolutions réglementaires défavorables, etc.). Si, d'une manière générale, le Groupe a pour politique de se protéger en éliminant les projets à haut risque, les entreprises fortement endettées et les entreprises trop récentes, certains investissements réalisés sur le bilan du Groupe, comme par exemple la *retention piece* qui doit être obligatoirement souscrite dans les opérations de CLO réalisées par le Groupe (à savoir le taux de rétention de 5% des actifs titrisés qui s'applique aux entités originatrices, voir la Section I.4(a)(iv) (Les filiales de Tikehau Capital – Tikehau Capital Europe) du présent Document base), comportent un risque de perte élevé du fait de leur rang. Ainsi, il ne peut être donné aucune garantie quant à la réalisation de bénéfices liés aux investissements réalisés par la Société ou le Groupe, ni que la Société ou le Groupe ne perdra pas les sommes engagées dans le cadre de ses investissements réalisés sur le bilan.

En ce qui concerne les investissements réalisés sur le bilan de la Société, à la date d'enregistrement du présent Document de base, Tikehau Capital dispose d'un portefeuille d'investissements diversifié tant en nombre d'investissements qu'en classes d'actifs ou secteurs d'activité concernés. Au 30 juin 2016 sur une base *pro forma*, l'actif financier le plus important de Tikehau Capital représentait moins de 3% du total d'actif de Tikehau Capital. De ce fait, Tikehau Capital considère que le Groupe n'est pas, à la date d'enregistrement du présent Document de base, exposée à un risque de concentration important. En tout état de cause, dans le cadre de sa stratégie, Tikehau Capital tend à diversifier son portefeuille et à réduire son risque de concentration, bien que le Groupe n'ait pas de règles ou limites d'investissement fixées.

Tikehau Capital pourrait être exposé à des risques financiers si sa couverture d'assurance s'avérait insuffisante.

Même si Tikehau Capital a souscrit notamment une assurance responsabilité civile professionnelle et si le Groupe a fait, dans le cadre des opérations de réorganisation préalables à l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris (voir la Section VIII.3 (Opérations de réorganisation) du présent Document de base), une revue et un ajustement de l'adéquation de sa couverture d'assurance au regard de la nature de ses activités, de sa stratégie et de la taille de son bilan, les actions en responsabilité peuvent parfois aboutir à des paiements importants, dont une partie pourrait ne pas être prise en charge par les assureurs. Tikehau Capital ne peut pas garantir que les plafonds de couverture de sa police d'assurance seront adéquats pour protéger le Groupe de toutes demandes d'indemnisation futures à la suite de sinistres ni qu'il sera en mesure à l'avenir de maintenir ses polices d'assurance dans des conditions favorables. Les activités, les résultats, la situation financière et les perspectives de Tikehau Capital pourraient être significativement affectés si, à l'avenir, les polices d'assurance du Groupe s'avéraient inadéquates ou indisponibles.

Voir également la Section III.2 (Assurances) du présent Document de base.

(iii) Risques de marché

Tikehau Capital est exposé aux fluctuations des taux sur ses emprunts et investissements.

Au 30 juin 2016 et au 31 décembre 2015, Tikehau Capital était exposé à un risque de taux sur ses emprunts bancaires pour des montants respectifs de 144,3 millions d'euros et de 66,7 millions d'euros. Cette exposition sur le taux Euribor 3 mois faisait l'objet d'une couverture à 102% au 30 juin 2016 et à 151% au 31 décembre 2015. Pour cet endettement total, une variation instantanée de 50 points de base de l'Euribor 3 mois aurait eu un impact sur le résultat avant impôt au 30 septembre 2016 et au 31 mars 2016 de respectivement plus ou moins 721 milliers d'euros et 333 milliers d'euros.

Au 30 juin 2016 et 2015, les actifs financiers de la Société exposés à un risque de taux étaient les suivants (sur la base des comptes consolidés de la Société) :

Actifs financiers exposés au risque de taux	<u>Taux fixe</u>		<u>Taux variable</u>		<u>Total</u>	
	En millions d'euros	%	En millions d'euros	%	En millions d'euros	%
Au 30 juin 2016	4,9	1,5%	315,4	98,5%	320,3	100%
Au 30 juin 2015	13,7	6,8%	188,6	93,2	202,3	100%

Par ailleurs, sur la base d'un portefeuille d'obligations à taux fixe cotées de 4,5 millions d'euros au 31 décembre 2015 (Selectirente 3,5% CV 2020), la variation instantanée de plus ou moins 50 points de base des taux de même maturité (5 ans) aurait un impact négligeable sur la valorisation car l'obligation convertible se trouve « dans la monnaie » et a une sensibilité action beaucoup plus importante que sa sensibilité aux taux.

Au 30 juin 2016, les actifs financiers à taux fixe incluaient 23,8 millions d'euros de comptes à terme à nominal garanti.

Afin de gérer les risques sur son exposition aux taux variables, Tikehau Capital a contracté des couvertures de taux sur emprunt qui sont décrits dans les notes annexes de ses comptes.

Voir la note 5.22(a) (Risques de marché – Exposition au risque de taux) des comptes consolidés annuels et semestriels de la Société. (Voir les Sections VI.1 (Comptes consolidés annuels aux 31 décembre 2015, 2014 et 2013) et VI.2 (Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés annuels aux 31 décembre 2015, 2014 et 2013) du présent Document de base.)

Tikehau Capital est exposé à des risques de change liés à ses opérations d'investissement en devises.

L'exposition de Tikehau Capital au risque de change concerne ses opérations d'investissement en devises. Au 30 juin 2016, Tikehau Capital était exposée à un risque de change sur la livre sterling, sur le dollar américain et le zloty polonais. À la date d'enregistrement du présent Document de base, Tikehau Capital n'avait pas de couverture de change sur devises.

Voir la note 5.22(b) (Risques de marché – Exposition au risque de change) des comptes consolidés annuels et semestriels de la Société. (Voir les Sections VI.1 (Comptes consolidés annuels aux 31 décembre 2015, 2014 et 2013) et VI.2 (Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés annuels aux 31 décembre 2015, 2014 et 2013) du présent Document de base.)

Tikehau Capital est exposé à des risques liés aux marchés actions à raison de son activité.

En raison de son activité, Tikehau Capital est exposée de façon directe aux risques des marchés actions à hauteur de la juste valeur de ses titres cotés, soit environ 262,4 millions d'euros au 30 juin 2016 (incluant les titres cotés du portefeuille d'investissement non courant et du portefeuille d'investissement courant). Le portefeuille d'actions cotées de Tikehau Capital fait l'objet d'un suivi permanent et d'une évaluation quotidienne qui permet de gérer ce risque.

Tikehau Capital peut être affecté par une évolution négative des cours de bourse de ses titres cotés. Une baisse des cours de bourse durant une période donnée, en particulier à la clôture de l'exercice, se traduit comptablement par la baisse de la valeur nette du portefeuille et de capitaux propres consolidés et peut notamment affecter la capacité de distribution du Groupe.

Ainsi, une baisse de 10% de la juste valeur des actifs cotés au 30 juin 2015 et au 30 juin 2016 aurait entraîné respectivement une charge complémentaire de 21,0 et 26,3 millions d'euros dans le résultat consolidé avant impôt du Groupe.

Une baisse des cours de bourse est également susceptible d'impacter le résultat réalisé lors des éventuelles cessions en bourse réalisées par la Société. En outre, les fluctuations des marchés actions peuvent avoir un impact sur les comparables boursiers utilisés dans le cadre de l'approche multicritères de valorisation des titres de capital non cotés. Ces fluctuations sont susceptibles d'affecter négativement les capitaux propres consolidés et le résultat du Groupe, sans que toutefois une corrélation précise entre l'incidence de ces fluctuations et la valorisation desdits titres ne puisse être établie. En conséquence, la sensibilité à ce risque ne peut être chiffrée. Enfin, selon l'importance de ses financements et en fonction de la magnitude des baisses éventuelles des cours, Tikehau Capital pourrait être amenée à effectuer des versements temporaires afin de soutenir ses financements.

Tikehau Capital peut également être affectée par les variations de valeur de ses actifs non-cotés, néanmoins leur impact sur l'ensemble du portefeuille de la Société demeure limité. En effet, les investissements en actions non-cotés représentent un montant total de 22,0 millions d'euros au 30 juin 2016.

Enfin, Tikehau Capital réalise des opérations d'achat ou de vente de dérivés européens (*futures* ou options) pour faire face aux variations sur les marchés. Si ces opérations ont pour objectif de couvrir les risques associés auxdites variations, elles peuvent en elles-mêmes engendrer un coût significatif.

Au 30 juin 2015, Tikehau Capital n'était pas exposée aux instruments dérivés listés.

Au 30 juin 2016, Tikehau Capital était exposée aux dérivés (*futures*) à hauteur de 2,5 millions d'euros ; ces opérations ont été débouclées au cours du troisième trimestre 2016 générant une perte réalisée de 6,9 millions d'euros. (Voir la Section II.6(c)(ii) (Autres évolution du portefeuille d'investissement au 2nd semestre 2016) du présent Document de base.) Voir la note 5.22(c) (Risques de marché – Exposition aux risques sur marché actions) des comptes consolidés annuels et semestriels de la Société. (Voir les Sections VI.1 (Comptes consolidés annuels aux 31 décembre 2015, 2014 et 2013) et VI.2 (Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés annuels aux 31 décembre 2015, 2014 et 2013) du présent Document de base.)

Sur le 3^{ème} trimestre, outre l'impact du débouclage des positions ouvertes au 30 juin 2016, la Société a poursuivi ses prises de positions sur indices Eurostoxx entraînant un coût supplémentaire de 12,5 millions d'euros. Au 30 septembre 2016, les positions ouvertes sur indices représentait une exposition de 4,8 millions d'euros, mobilisant 29,5 millions d'euros de trésorerie. Ces positions ont été débouclées sur le 4^{ème} trimestre 2016 pour un coût de 19,8 millions d'euros. Sur l'exercice 2016, le coût des opérations sur instruments dérivés s'est élevé à 62,9 millions d'euros, à apprécier au regard des capitaux propres estimés hors résultat de 1,4 milliard d'euros. (Voir la Section II.6(c)(ii) (Autres évolutions du portefeuille d'investissement au 2nd semestre 2016) du présent Document de base.)

Tikehau Capital est exposé à des risques de contrepartie.

Pour gérer son risque de contrepartie lié aux liquidités et aux valeurs mobilières de placement, Tikehau Capital ne travaille qu'avec des banques de premier rang et a recours à des placements dont l'horizon est adapté à ses prévisions de besoins. Les placements de trésorerie sont revus de manière hebdomadaire notamment au regard du risque de crédit. La sélection des supports de placement et des contreparties ainsi que la volatilité des supports font également l'objet d'une revue régulière. Elle repose sur des règles de prudence assurant la diversification des teneurs de comptes et des dépositaires ainsi que la variété des supports et des couples rendement/risques. En 2015 et 2016, Tikehau Capital n'a eu à faire face à aucune défaillance de contrepartie.

Voir la note 5.22(d) (Risques de marché – Exposition au risque de contrepartie) des comptes consolidés annuels et semestriels de la Société. (Voir les Sections VI.1 (Comptes consolidés annuels aux 31 décembre 2015, 2014 et 2013) et VI.2 (Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés annuels aux 31 décembre 2015, 2014 et 2013) du présent Document de base.)

(c) Risques généraux liés aux activités de Tikehau Capital

Le développement de l'activité de Tikehau Capital à l'international l'expose notamment à des risques opérationnels et réglementaires.

L'accroissement des activités que Tikehau Capital exerce à l'international l'expose aux risques opérationnels, réglementaires, politiques, réputationnels et de change qui y sont associés, et dont beaucoup échappent à son contrôle. Bien que Tikehau Capital ait mis en place des procédures, l'incapacité des dispositifs de contrôle interne de Tikehau Capital à atténuer de tels risques, ou de son infrastructure d'exploitation à soutenir ses activités à l'échelle mondiale, pourraient engendrer des risques de non-conformité et exposer Tikehau Capital à des amendes ou à des sanctions réglementaires, susceptibles de provoquer la baisse de ses encours, de son chiffre d'affaires et de ses résultats.

La fraude ou le contournement des procédures de contrôle et de conformité, ainsi que des politiques de gestion des risques, pourraient avoir un effet défavorable sur la réputation, le rendement et la situation financière de Tikehau Capital.

Bien que Tikehau Capital ait mis en place une plateforme de gestion des risques et affine continuellement les contrôles, procédures, politiques, dispositifs et politiques de conformité (incluant la gestion des conflits d'intérêts qui pourraient survenir dans le cadre de la conduite de ses opérations par Tikehau Capital) y étant relatifs (voir la Section IV.4(g) (Prévention des manquements d'initiés et conformité) du présent Document de base), Tikehau Capital ne peut assurer que de tels contrôles, procédures, politiques et systèmes identifieront et géreront avec succès les risques internes et externes menaçant ses activités. Tikehau Capital est exposé au risque que ses employés, ses cocontractants ou d'autres tiers cherchent délibérément à contourner les contrôles établis afin de commettre une fraude ou de contrevenir aux contrôles, politiques et procédures mis en place par Tikehau Capital, ou toute disposition légale ou réglementaire applicable, en matière notamment de blanchiment ou autres sanctions. Les tentatives persistantes ou répétées de fraude, les conflits d'intérêts ou le contournement des politiques et des contrôles existants pourraient avoir un effet défavorable sur la réputation du Groupe et être à l'origine d'enquêtes réglementaires et de pertes financières.

Une défaillance des systèmes d'exploitation ou de l'infrastructure de Tikehau Capital, y compris des plans de continuité d'activité, pourrait perturber ses activités et endommager sa réputation.

L'infrastructure de Tikehau Capital (notamment sa technologie, ses bases de données et ses espaces de bureaux) est vitale pour la compétitivité de ses activités. Par ailleurs, une part importante de ses activités est exercée au sein d'un nombre limité de zones géographiques, à savoir à Paris, Londres, Bruxelles, Milan et Singapour. L'incapacité de Tikehau Capital à maintenir des infrastructures proportionnées à la taille et à l'étendue de ses activités, une perte d'activité ou la survenance d'événements échappant à son contrôle (tremblement de terre, ouragan, incendie, acte de terrorisme, pandémie ou tout autre catastrophe survenant dans une zone géographique où Tikehau Capital dispose d'une forte présence), pourrait affecter substantiellement ses opérations, perturber l'exercice de ses activités ou freiner sa croissance. Malgré les efforts déployés par Tikehau Capital pour assurer la continuité de ses activités lors de la survenance d'un événement perturbateur, la capacité de Tikehau Capital à conduire ses opérations pourrait être défavorablement affectée, provoquant une baisse de ses encours, de son chiffre d'affaires et de ses résultats, ou pourrait affecter la capacité de Tikehau Capital à se conformer à ses obligations réglementaires, nuisant à sa réputation, et la soumettant au risque de se voir infliger des amendes et autres sanctions. En outre, une panne ou une défaillance des systèmes d'information du Groupe pourrait impacter sa capacité à déterminer les valeurs liquidatives des fonds qu'il gère, l'exposer à des réclamations de la part de ses clients, et affecter ainsi sa réputation.

L'incapacité de Tikehau Capital à mettre en place des politiques, procédures et moyens d'information et de cyber-sécurité efficaces pourrait perturber l'exercice de ses activités et engendrer des pertes financières.

Tikehau Capital est dépendant de l'efficacité des politiques, procédures et moyens d'information et de cyber-sécurité déployés pour protéger ses systèmes informatiques et de télécommunication, ainsi que les données qui y sont conservées ou qui y transitent. Un incident affectant la sécurité des informations, généré par un événement extérieur tel qu'un acte de piratage, un virus, un ver informatique ou une défaillance interne (échec du contrôle de l'accès à des systèmes sensibles), pourrait affecter substantiellement l'activité de Tikehau

Capital ou conduire à la divulgation ou à la modification d'informations concurrentielles, sensibles et confidentielles. La survenance de tels événements pourrait ainsi engendrer des pertes financières substantielles, une perte de positionnement concurrentiel, des sanctions réglementaires, le non-respect des contrats clients, des atteintes portées à la réputation de Tikehau Capital ou l'engagement de sa responsabilité, qui pourraient à leur tour provoquer la baisse de ses encours, de son chiffre d'affaires et de ses résultats.

Tikehau Capital pourrait ne pas parvenir à mettre en œuvre avec succès des opérations de croissance externe.

Bien que Tikehau Capital estime que son développement organique constitue sa principale source de croissance future, le Groupe envisage d'avoir recours à des opérations de croissance externe, dont les objectifs sont notamment de renforcer sa plateforme de gestion et d'élargir sa présence géographique et son offre de produits. Tikehau Capital pourrait cependant ne pas être en mesure d'identifier des cibles attractives ou de conclure des opérations au moment opportun et/ou dans des conditions satisfaisantes. Tikehau Capital pourrait en outre ne pas être en mesure, compte tenu notamment du contexte concurrentiel, de mener à terme les opérations de croissance externe qui pourraient être envisagées au regard de ses critères d'investissement, ce qui pourrait avoir un impact négatif significatif sur la mise en œuvre de sa stratégie. En outre, afin d'obtenir les autorisations requises pour des acquisitions auprès des autorités de la concurrence compétentes dans un ou plusieurs pays, il est possible que Tikehau Capital soit contraint d'accepter certaines conditions, telles que la cession de certains actifs ou branches d'activité et/ou des engagements contraignant la conduite de ses affaires.

La croissance externe implique des risques et notamment : (i) les hypothèses des plans d'affaires sous-tendant les valorisations peuvent ne pas se réaliser, en particulier en ce qui concerne les synergies, les économies escomptées et l'évolution des marchés concernés ; (ii) Tikehau Capital pourrait ne pas réussir l'intégration des sociétés acquises, de leurs technologies, de leurs domaines d'expertise et de leurs salariés ; (iii) Tikehau Capital pourrait ne pas être en mesure de retenir certains salariés ou clients clés des sociétés acquises ; (iv) les partenariats de distribution pourraient ne pas réussir à attirer des clients et à augmenter la collecte nette de Tikehau Capital ; (v) Tikehau Capital pourrait accroître son endettement en vue de financer ses acquisitions, ou rémunérer les acquisitions par des émissions de nouvelles actions et (vi) Tikehau Capital est susceptible de faire des acquisitions à un moment qui s'avère peu opportun sur le marché concerné. Les bénéfices attendus des acquisitions futures ou réalisées pourraient ne pas se concrétiser dans les délais et aux niveaux attendus et affecter la situation financière et les résultats de Tikehau Capital et ses perspectives.

Tikehau Capital est exposé à un risque de fluctuation de ses résultats.

Tikehau Capital pourrait connaître des fluctuations importantes de ses résultats en raison d'un certain nombre de facteurs tels que des variations de ses commissions de gestion, le calendrier de réalisation de l'intéressement lié à la surperformance, des variations dans la valorisation de ses actifs, des variations des dividendes ou intérêts perçus, des variations de ses charges opérationnelles, le calendrier de réalisation de ses pertes ou gains latents, l'intensité concurrentielle sur son marché, la variation de son endettement ainsi qu'un changement des conditions macroéconomiques et de marché. Ces fluctuations peuvent entraîner une volatilité du cours de l'action Tikehau Capital et les résultats de Tikehau Capital pour une période donnée ne préjugent pas de ses résultats futurs.

Afin de permettre à ses actionnaires et actionnaires potentiels de suivre l'évolution de ses performances, la Société entend maintenir un rythme de publication trimestriel. (Voir la Section IX.3 (Communication financière) du présent Document de base.)

(d) Risques réglementaires, juridiques et fiscaux

Tikehau Capital est soumis à une réglementation importante.

Divers régimes réglementaires et prudentiels s'appliquent à Tikehau Capital dans chacun des pays au sein desquels le Groupe conduit ses activités. Ces réglementations influent fortement sur la manière dont Tikehau Capital exerce ses activités. En effet, se conformer à ces exigences opérationnelles est coûteux, chronophage et complexe.

En particulier, Tikehau Capital est soumis à plusieurs régimes réglementaires en lien avec ses activités de gestion d'actifs. En Europe, pour ses filiales exerçant des activités de gestion d'actifs, Tikehau Capital est soumis à deux régimes réglementaires distincts régissant : la gestion de fonds et autres organismes de placement collectifs (en ce compris les OPCVM et les FIA) ainsi que la gestion de portefeuille et les services de conseils en investissement. Tikehau Capital est soumis à des réglementations similaires dans les autres pays dans lesquels le Groupe conduit ses activités.

Même si les réglementations applicables à Tikehau Capital varient selon les pays, les règles auxquelles Tikehau Capital est soumis en tant que gestionnaire d'actifs sont, de manière générale, les suivantes :

- exigences d'obtention de licences et d'agrément pour fournir des services de gestion de fonds, de conseil en investissement et de gestion de portefeuille ;
- exigences de fonds propres minimaux ;
- obligations de déclaration concernant notamment les actifs des fonds, les politiques d'investissement, et les commissions facturées par Tikehau Capital ;
- obligation de s'assurer que les actifs des fonds sont conservés par des dépositaires indépendants, et que la valeur des actifs est déterminée par des parties indépendantes ;
- limitations applicables à la rémunération des employés ; et
- exigences importantes en matière de déclarations et de rapports (notamment auprès des investisseurs ou des régulateurs).

La Section I.6 (Réglementation) du présent Document de base comporte une présentation plus détaillée des lois et règlements auxquels Tikehau Capital est soumis.

Tikehau Capital fait l'objet de contrôles réguliers par ses autorités de supervision et peut être affecté défavorablement par toute exposition à des non-conformités aux lois et réglementations existantes ou tout changement dans l'interprétation ou la mise en œuvre des lois ou réglementations existantes. En outre, les réglementations applicables pourraient freiner le développement des activités du Groupe, renchérir son coût de fonctionnement ou l'empêcher de mettre en œuvre ses projets de développement ou de réorganisation. Les difficultés d'une interprétation cohérente à l'échelle mondiale des réglementations existantes dans de nombreux pays peuvent renforcer ce risque, en particulier si les régulateurs de pays différents ont des interprétations divergentes ou ne publient que des lignes directrices limitées. En particulier, le non-respect des lois ou réglementations applicables pourrait engendrer des amendes, une interdiction temporaire ou permanente de conduire certaines activités, un préjudice de réputation et une perte de clients y afférente, la suspension d'employés ou la révocation de leurs licences ou des licences ou agréments des entités de Tikehau Capital, ou d'autres sanctions, qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur la réputation de Tikehau Capital ou son activité et avoir ainsi un effet défavorable significatif sur les encours, le chiffre d'affaires et les résultats de Tikehau Capital.

Les réformes réglementaires entreprises au niveau de l'Union Européenne et au niveau international exposent Tikehau Capital et ses clients à des exigences réglementaires croissantes.

Au cours des dernières années, de nombreuses réformes réglementaires ont été adoptées ou proposées, et le niveau de surveillance réglementaire auquel le Groupe est soumis pourrait continuer de s'intensifier. Certains projets de réformes pourraient exiger que le Groupe modifie ou remette en cause la façon dont il conduit ses activités, ce qui pourrait être chronophage et coûteux et affecter la croissance future du Groupe, ou que le Groupe ne soit pas en mesure de mettre en œuvre ses projets de développement ou de réorganisation futurs. Ces réformes pourraient également avoir un impact sur certains clients de Tikehau Capital, tels que les banques, entreprises d'assurance ou fonds de pension, ce qui pourrait les inciter à revoir leurs stratégies d'investissement ou de placement au détriment de Tikehau Capital. Certaines de ces nouvelles mesures sont encore des propositions en cours de discussions, soumises à modification et interprétation, et qui devront être adaptées dans chaque pays par les régulateurs nationaux. Les principales réformes réglementaires qui pourraient affecter Tikehau Capital comprennent :

- des exigences de transparence qui limiteront la possibilité pour les parties fournissant des conseils en investissement d'accepter des paiements (y compris le partage des commissions) et des bénéfices non-monétaires de la part de gestionnaires de portefeuille ;
- des exigences d'indépendance qui restreindront la capacité des parties fournissant des services de conseils en investissement indépendants de payer ou de recevoir des travaux de recherche réalisés par des tiers ; et
- une augmentation des exigences déclaratives qui vont imposer que Tikehau Capital investisse dans le renouvellement et l'amélioration des outils déclaratifs et informatiques et qui sont susceptibles d'augmenter les coûts de fonctionnement de Tikehau Capital.

Enfin, la décision du Royaume-Uni de sortir de l'Union européenne devrait avoir des impacts sur les activités réglementées exercées par le Groupe au Royaume-Uni, notamment en ce qui concerne Tikehau Capital Europe (qui est une société agréée par la FCA) ou la branche londonienne de Tikehau IM (l'agrément de Tikehau IM ayant fait l'objet d'un passeport au Royaume-Uni). Même si le Groupe a envisagé divers scénarios pour assurer la continuité de ses activités en Royaume-Uni postérieurement à la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne, ces scénarios sont par définition incertains et dépendront de l'issue des négociations entre le Royaume-Uni et l'Union européenne sur les conditions de cette sortie et les mesures prises par le Royaume-Uni pour assurer le maintien d'activités financières régulées sur son territoire.

Tikehau Capital pourrait être exposé à des risques fiscaux.

En tant que groupe international exerçant ses activités dans plusieurs pays, Tikehau Capital a structuré ses activités commerciales et financières conformément aux diverses obligations réglementaires auxquelles le Groupe est soumis et à ses objectifs commerciaux et financiers. Dans la mesure où les lois et règlements fiscaux des différents pays dans lesquels des entités de Tikehau Capital sont situées ou opèrent, ne permettent pas toujours d'établir des lignes directrices claires ou définitives, le régime fiscal appliqué à ses activités, à ses opérations ou réorganisations intra-groupes (passées ou futures) est ou pourrait parfois être fondé sur ses interprétations des lois et réglementations fiscales françaises ou étrangères. Tikehau Capital ne peut garantir que ces interprétations ne seront pas remises en question par les administrations fiscales compétentes. Plus généralement, tout manquement aux lois et réglementations fiscales des pays dans lesquels des entités de Tikehau Capital sont situées ou opèrent peut entraîner des redressements, ou le paiement d'intérêts de retard, amendes et pénalités. En outre, les lois et réglementations fiscales peuvent être modifiées et l'interprétation et l'application qui en est faite par les juridictions ou les administrations concernées peuvent changer, en particulier dans le cadre des initiatives communes prises à l'échelle internationale ou communautaire (OCDE, G20, Union européenne). Chacun des éléments qui précèdent est susceptible de se traduire par une augmentation de la charge fiscale de Tikehau Capital et d'avoir un effet défavorable significatif sur ses activités, sa situation financière et ses résultats.

Les nouvelles exigences de déclarations en matière fiscale qui résultent des programmes de lutte contre l'évasion fiscale déployés à l'échelle mondiale vont accroître les charges administratives de Tikehau Capital.

Tikehau Capital est tenu de se conformer aux nouvelles exigences en matière d'obligations déclaratives, et sera contraint de respecter à l'avenir ces nouvelles obligations qui font partie intégrante du système de lutte contre l'évasion fiscale mis en place à l'échelle mondiale. Notamment, la réglementation FATCA a introduit de nombreuses nouvelles règles de déclaration et de retenue à la source pour les investisseurs, destinées à s'assurer que les personnes américaines détenant des actifs financiers en dehors des États-Unis s'acquitteront des impôts dont elles sont redevables. De manière plus générale, l'OCDE a publié une norme d'échange automatique de renseignements en matière fiscale (la « Norme Commune d'Échange Automatique »), qui prévoit l'échange automatique annuel entre les États de renseignements relatifs aux comptes financiers, notamment les soldes, intérêts, dividendes et produits de cession d'actifs financiers, concernant des comptes détenus par des personnes physiques et des entités, y compris des trusts et des fondations. Un nombre important de pays (y compris la France) ont déjà adhéré à un accord mettant en œuvre cette Norme Commune d'Échange Automatique.

Ces nouvelles exigences en matière de déclaration et, de manière plus générale, tout mécanisme mis en œuvre afin d'améliorer la coopération entre les administrations fiscales dans le cadre de la lutte contre l'évasion

fiscale, auront un impact sur les fonds de Tikehau Capital dans le monde entier, et feront peser sur Tikehau Capital des charges administratives croissantes ainsi que des obligations déclaratives coûteuses.

La non-conformité aux exigences de déclaration de franchissement de seuil pourrait nuire à la réputation de Tikehau Capital.

Tikehau Capital est soumis à des exigences de déclarations réglementaires importantes et de plus en plus strictes. Ces exigences déclaratives nécessitent le suivi et la déclaration des franchissements de seuil pour les participations détenues par Tikehau Capital et les fonds gérés par Tikehau Capital. Les déclencheurs spécifiques et les méthodes de déclaration auxquels ces seuils de détention requièrent de se soumettre, varient significativement selon les régulateurs et les pays. Tikehau Capital doit investir dans des moyens techniques et dans la formation de ses employés afin d'améliorer ses fonctions de suivi, ainsi que les délais et l'exactitude de ses déclarations. Malgré ces investissements, du fait de la complexité des différents seuils de déclaration associée à l'étendue des actifs gérés par la Société, des erreurs ou omissions pourraient survenir dans le futur. De telles erreurs pourraient exposer Tikehau Capital à des amendes et/ou la perte de droits de vote, et pourraient avoir un effet défavorable sur la réputation de Tikehau Capital.

(e) Risques liés à la forme juridique, aux statuts et à l'organisation de Tikehau Capital

Le principal actionnaire de la Société (Tikehau Capital Advisors) contrôle la Société du fait de la structure juridique du Groupe, et toute personne qui prendrait le contrôle du capital et des droits de vote qui y sont attachés ne pourrait, en pratique, pas contrôler la Société sans recueillir l'accord de Tikehau Capital Advisors.

Compte tenu de la structure juridique de la Société en société commandite par actions, un actionnaire qui obtiendrait le contrôle de la majorité du capital de la Société et des droits de vote attachés, y compris par le biais d'une offre publique d'achat, ne pourra contrôler la Société sans avoir recueilli, en application des dispositions légales et des statuts, l'accord de Tikehau Capital General Partner, une société détenue à 100% par Tikehau Capital Advisors, en qualité d'associé commandité, qui serait notamment nécessaire pour prendre les décisions suivantes :

- nomination ou révocation de tout Gérant ;
- modification des statuts de la Société ; et
- nomination de nouveaux associés commandités.

Il en résulte que tout souhait éventuel d'un actionnaire, qui viendrait à prendre le contrôle du capital et des droits de vote qui y sont attachés, de modifier les statuts, nommer de nouveaux Gérants ou mettre fin aux fonctions de Gérant de Tikehau Capital General Partner contre l'accord de Tikehau Capital Advisors sera en pratique impossible à mettre en œuvre.

Ces dispositions sont ainsi de nature à empêcher un changement de contrôle de la Société sans l'accord de Tikehau Capital Advisors.

La Section VIII.5(d) (Organigramme et contrôle du Groupe) du présent Document de base comporte un organigramme du Groupe et une présentation du contrôle de la Société.

Le Gérant de la Société dispose de pouvoirs extrêmement étendus.

La Gérance de la Société est exercée par un Gérant unique, Tikehau Capital General Partner, également seul associé commandité de la Société. Tikehau Capital General Partner est détenue à 100% par Tikehau Capital Advisors. Tikehau Capital General Partner a pour Président la société AF&Co, et pour Directeur Général la société MCH.

Le Gérant de la Société dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il ressort par ailleurs des dispositions législatives applicables aux sociétés en commandite par actions et des statuts de la Société que la révocation du Gérant ne peut être décidée que par une décision unanime des

associés commandités, ou par le Tribunal de commerce pour une cause légitime à la demande de tout associé ou (en application de l'article L.226-2 du code de commerce et de l'article 8.1 des statuts de la Société) de la Société. Tikehau Capital General Partner étant à la fois associé commandité unique et Gérant de la Société, tout souhait éventuel des associés commanditaires de la Société (même dans leur très grande majorité) de mettre fin aux fonctions de Gérant de Tikehau Capital General Partner nécessitera de demander cette révocation en justice. Compte tenu de ces conditions, il n'existe aucune certitude pour les actionnaires qu'ils parviendront à révoquer le Gérant.

Par ailleurs, les pouvoirs des associés commanditaires sont limités à un nombre restreint de décisions, par exemple, la modification des statuts de la Société (une telle modification exigeant en outre un accord préalable de l'associé commandité), l'approbation des comptes et la proposition d'affectation du résultat, la nomination ou démission des membres du Conseil de surveillance ou la nomination et la révocation des Commissaires aux comptes. En conséquence, les associés commanditaires (c'est-à-dire les détenteurs de titres souscrits ou acquis sur le marché) pourront être dans l'impossibilité de mettre en place des contre-pouvoirs effectifs vis-à-vis du Gérant. Il est toutefois précisé que l'intérêt du Gérant est aligné avec celui des associés commanditaires de la Société au regard notamment de sa structure de rémunération en ligne avec les performances de la Société. (Voir la Section IV.3(a)(i) (Rémunération de la Gérance) du présent Document de base.) En outre, dans l'hypothèse où une faute du Gérant pourrait être invoquée, un ou plusieurs associés commanditaires pourraient mener une action *ut singuli* (c'est-à-dire pour le compte de la Société) à l'encontre du Gérant.

Le Conseil de surveillance et ses Comités exerceront un contrôle permanent de la gestion de la Société et, dans ce cadre, pourront notamment veiller à ce que le Gérant n'exerce pas son pouvoir de gestion de manière abusive, dans la limite de leur mission de supervision. En effet, la principale mission du Conseil de surveillance est d'assumer le contrôle permanent de la gestion de la Société. A cet effet, le Conseil de surveillance pourra se faire assister, conformément à l'article 10.3.3 des statuts (voir la Section IV.1(c) (Fonctionnement du Conseil de surveillance) du présent Document de base), par des experts de son choix, aux frais de la Société. Toutefois, il convient de rappeler que, si le Conseil de surveillance s'assure de la bonne gestion de la Société, il ne peut en aucun cas diriger l'action du Gérant, ni le révoquer. Les informations relatives aux sous-comités du Conseil de surveillance (à savoir un Comité d'audit et des risques et un Comité des nominations et des rémunérations) sont disponibles à la Section IV.1(d) (Comités du Conseil de surveillance) du présent Document de base.

Tikehau Capital est dépendant d'une équipe de direction expérimentée et stable.

La réussite de Tikehau Capital dépend fortement des qualités et de l'expertise de son équipe de direction et de gestion, qui a une connaissance approfondie du secteur, de ses enjeux et des clients/investisseurs du Groupe et a joué, depuis la création du Groupe, et continuera de jouer à l'avenir un rôle-clé dans sa croissance et dans le développement continu de son activité. En outre, afin d'assurer la stabilité des équipes de gestion pendant la durée de vie du fonds, les règlements des fonds gérés par le Groupe peuvent prévoir des stipulations particulières concernant le maintien à des fonctions de gestion de personnes-clés pendant la durée du fonds. De ce fait, le Groupe est attentif à attirer et à maintenir en poste des dirigeants et gestionnaires de qualité en nombre suffisant pour assurer un développement harmonieux du Groupe et limiter sa dépendance vis-à-vis de personnes-clés. Les mécanismes de rétention en vigueur pour retenir les salariés-clés passent en particulier par la participation aux mécanismes d'intéressement à la performance prévus par les véhicules gérés par le Groupe. Cependant, la perte d'un membre-clé de l'équipe de direction et de gestion du Groupe, notamment si un remplacement adéquat n'était pas trouvé en temps utile, pourrait avoir un effet défavorable significatif sur sa réputation, son activité, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

2. Assurances

Dans le cadre du projet d'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris, le Groupe a revu la structure et l'étendue de ses couvertures d'assurance. La présente Section présente la couverture d'assurance du Groupe telle qu'elle sera en vigueur à la date d'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris.

Tikehau Capital bénéficiera de polices d'assurance couvrant les risques généraux et spécifiques auxquels ses activités l'exposent. La mise en place des polices d'assurance est fondée sur la détermination du niveau de couverture nécessaire pour faire face à la survenance, raisonnablement estimée, de risques de responsabilité, de dommages ou d'autres risques similaires.

Dans le cadre du projet d'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris, plusieurs polices d'assurance dédiées ont été souscrites auprès de compagnies d'assurance de premier rang par Tikehau Capital Advisors, au bénéfice de l'ensemble des sociétés du Groupe.

Les principaux termes de ces polices d'assurance sont les suivants :

- Police Responsabilité Civile Professionnelle et Exploitation (RCPE) – Cette police d'assurance couvre, sur un périmètre mondial et dans la limite d'un plafond de 30 millions d'euros par période d'assurance, les conséquences pécuniaires d'une réclamation introduite par un tiers mettant en jeu (i) la responsabilité civile, individuelle ou solidaire de l'assuré et/ou de ses préposés, en raison de toute faute professionnelle (erreur, négligence ou omission) commise dans l'exercice des activités assurées (notamment la prise de participation dans des sociétés en portefeuille, la gestion de valeurs mobilières et les activités de conseil) et (ii) la responsabilité civile, individuelle ou solidaire d'un dirigeant d'une société en portefeuille, en raison de toute faute de gestion commise par ce dernier dans l'exercice de ses fonctions. Cette police RCPE comprend également des volets couvrant d'autres catégories spécifiques de risques, tels que les risques liés aux fraudes (dans la limite d'un plafond de 10 millions d'euros par période d'assurance) et les cyber-risques (dans la limite d'un plafond de 5 millions d'euros par période d'assurance).
- Police Responsabilité Civile des Dirigeants (RC) – Cette police d'assurance qui couvre, sur un périmètre mondial et dans la limite d'un plafond de 25 millions d'euros par période d'assurance, les conséquences pécuniaires de la réclamation mettant en cause la responsabilité civile individuelle ou solidaire des dirigeants personnes physiques ou personnes morales de l'assuré, en cas de faute commise dans l'exercice de leurs fonctions, ainsi que les frais de défense civile et pénale y afférents (excluant notamment les fautes intentionnelles, avantages personnels ou rémunérations indument perçus, réparation de dommages matériels ou corporels).

Les conditions de ces polices (risques couverts, montants des garanties et des franchises) sont ajustées en permanence de l'avis d'un expert spécialisé en assurances dans le secteur financier afin qu'elles soient adaptées au mieux aux risques inhérents aux activités de Tikehau Capital.

Il n'existe pas, à la connaissance de la Société, de risque significatif non couvert, et aucun sinistre significatif n'a été déclaré au cours des trois dernières années par la Société ou par l'une des entités du Groupe au titre de ses contrats d'assurance.

3. Gestion des risques

Le Groupe, avec l'appui de son Gérant et de Tikehau Capital Advisors, associe étroitement la gestion des risques et le contrôle interne. Les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne du Groupe reposent sur un ensemble de moyens, de procédures et d'actions adaptés visant à s'assurer que les mesures nécessaires sont prises pour identifier, analyser et maîtriser :

- les risques susceptibles d'avoir un impact significatif sur le patrimoine ou la réalisation des objectifs du Groupe, qu'ils soient de nature opérationnelle ou financière ou de conformité aux lois et aux réglementations applicables ; et
- les activités, l'efficacité des opérations et l'utilisation efficiente des ressources.

Pour plus d'informations sur les procédures de gestion des risques et de contrôle interne, voir la Section IV.4 (Procédures de contrôle interne et de gestion des risques) du présent Document de base.

4. Procédures judiciaires et d'arbitrage

Compte tenu des activités de Tikehau Capital et de la judiciarisation croissante du monde des affaires, Tikehau Capital est exposée à un risque contentieux en défense et peut également être amenée à faire valoir ses droits en demande (par exemple dans le cadre de la mise en jeu de garantie consenties au titre d'une opération d'investissement ou de désinvestissement).

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de procédure administrative, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure pendante ou prévisible), susceptible d'avoir ou ayant eu, au cours des 12 derniers mois et à la date d'enregistrement du présent Document de base, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

IV. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

1. Organes d'administration et de direction

La Société est une société en commandite par actions. Une présentation générale de la société en commandite par actions et une description des principales dispositions des statuts de la Société figurent à la Section VIII.2 (Principales dispositions statutaires de la Société) du présent Document de base.

La Société entend se référer au Code AFEP-MEDEF⁶⁹ comme code de gouvernement d'entreprise conformément aux dispositions des articles L.225-37 et L.225-68 du Code de commerce, sur renvoi de l'article L.226-10-1 du Code de commerce. Dans cette optique, la Société communiquera sur son application des dispositions du Code AFEP-MEDEF dans la note d'opération relative à l'admission des titres à émettre dans le cadre de son projet d'offre publique d'acquisition visant les titres de sa filiale Salvepar (voir la Section VIII.3(b) (Opérations de réorganisation à réaliser) du présent Document de base).

(a) La Gérance

La Gérance de la Société est exercée par un Gérant unique, Tikehau Capital General Partner, également seul associé commandité de la Société. Tikehau Capital General Partner est détenue à 100% par Tikehau Capital Advisors.

Nom, siège social, forme sociale et nombre d'actions de la Société détenues

Tikehau Capital General Partner est une société par actions simplifiée constituée le 17 février 2014, dont le siège social est situé 32 rue de Monceau, 75008 Paris.

Tikehau Capital General Partner, qui est également seul associé commandité de la Société, ne détient aucune action de la Société.

Tikehau Capital General Partner est une société au capital social de 100 000 euros. Le montant des capitaux propres de Tikehau Capital General Partner s'élevaient à 89 milliers d'euros au 31 décembre 2015. Tikehau Capital General Partner n'a pas de salarié.

Mandataires sociaux

Tikehau Capital General Partner a pour Président la société AF&Co, et pour Directeur Général la société MCH.

Date d'expiration du mandat

Le mandat de Gérant de Tikehau Capital General Partner est à durée indéterminée.

Fonction principale exercée au sein de la Société et du Groupe

Associé commandité et Gérant de la Société. Le Gérant n'a pas d'autre fonction au sein du Groupe ou en dehors du Groupe.

Principaux mandats et fonctions exercées en dehors de la Société et du Groupe au cours des 5 dernières années

Néant. Le Gérant n'a jamais eu d'autres activités avant sa prise de fonction en qualité de Gérant de la Société.

⁶⁹ Le Code AFEP-MEDEF peut être consulté en ligne à l'adresse www.consultation.codeafepmedef.fr.

(i) Renseignements concernant AF&Co et M. Antoine Flamarion

La société AF&Co a été nommée Président de Tikehau Capital General Partner le 7 novembre 2016 pour une durée illimitée.

AF&Co est une société par actions simplifiée dont le siège social est situé 32, rue de Monceau, 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 444 427 298 et dont le capital et les droits de vote sont détenus à 95% par Monsieur Antoine Flamarion, l'un des fondateurs de Tikehau Capital.

Monsieur Antoine Flamarion, qui est Président d'AF&Co, a débuté sa carrière au sein du département Principal Investments (investissement pour compte propre) du bureau de Paris de Merrill Lynch, avant de rejoindre le département Principal Investments du bureau de Londres de Goldman Sachs. Monsieur Antoine Flamarion a cofondé Tikehau Capital en 2004.

Monsieur Antoine Flamarion est diplômé de l'université Paris Dauphine et de l'université Paris Sorbonne.

Nom, adresse professionnelle, âge et nombre d'actions de la Société détenues

Monsieur Antoine Flamarion,
32, rue de Monceau, 75008 Paris,
Né le 11 mars 1973

A la date d'enregistrement du présent Document de base, AF&Co et Monsieur Antoine Flamarion ne détiennent aucune action de la Société.

Nationalité

Française.

Date d'expiration du mandat

Le mandat de Président de Monsieur Antoine Flamarion au sein d'AF&Co est à durée indéterminée.

Fonctions principales exercées par M. Antoine Flamarion au sein de la Société et du Groupe

Monsieur Antoine Flamarion est Président de la société AF&Co, qui est elle-même Président de Tikehau Capital General Partner (qui est Gérant et associé commandité de la Société) et de Tikehau Capital Advisors. Monsieur Antoine Flamarion est également Président du Conseil de surveillance de Tikehau IM, administrateur de Salvepar (en qualité de représentant permanent de la Société) et président du Comité d'investissement de Salvepar.

Mandats et fonctions exercés

- Représentant permanent de la Société au Conseil d'administration de Salvepar (SA – Société cotée)
- Président d'AF&Co (SAS)
- Gérant de Takume (SARL)
- Membre du Comité de Direction de Heuricap (SAS)
- Représentant permanent de Tryptique au Conseil de surveillance d'Alma Property (SA)
- Représentant permanent d'AF&Co au Conseil d'administration de Sofidy (SA)
- Représentant permanent d'AF&Co au Conseil de surveillance de Selectirente (SA - Société cotée)
- *Director* de Tikehau Investment Limited (société anglaise contrôlée par Tikehau Capital Advisors)
- *Director* de Tikehau Capital Partners UK Limited (société anglaise contrôlée par la Société)
- *Director* de Tikehau Investment Management Asia Pte Ltd (société singapourienne contrôlée par Tikehau IM)
- *Director* de Tikehau Capital Europe (société anglaise contrôlée par la Société)

Mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années

- Président-Directeur Général de Salvepar (SA - Société cotée)
- Administrateur du Groupe Flo (SA - Société cotée)
- Administrateur de Financière Flo (SAS)
- Gérant de F2 (SARL)

(ii) Renseignements concernant MCH et M. Mathieu Chabran

La société MCH a été nommée Directeur Général de Tikehau Capital General Partner le 7 novembre 2016 pour une durée illimitée.

MCH est une société par actions simplifiée, dont le siège social est situé 32, rue de Monceau, 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 480 619 337 et dont le capital et les droits de votes sont détenus à 90% par Monsieur Mathieu Chabran.

Monsieur Mathieu Chabran, qui est Président de MCH, a débuté sa carrière chez Merrill Lynch en 1998, d'abord à Paris au sein de l'équipe *High Yield* (haut rendement) et immobilier, puis à Londres, au sein du département *High Yield Capital Market*. En 2000, il a rejoint l'équipe *European Leveraged Finance*. En 2002, il rejoint en tant que *Vice-President* puis Directeur l'équipe Marchés de la dette immobilière – Financements Structurés de Deutsche Bank à Londres. Monsieur Mathieu a cofondé Tikehau Capital en 2004.

Monsieur Mathieu Chabran est diplômé de l'ESCP Europe et de l'Institut d'Etudes Politiques d'Aix-en-Provence.

Nom, adresse professionnelle, âge et nombre d'actions de la Société détenues

Monsieur Mathieu Chabran,
32, rue de Monceau, 75008 Paris,
Né le 11 décembre 1975

A la date d'enregistrement du présent Document de base, MCH et Monsieur Mathieu Chabran ne détiennent aucune action de la Société.

Nationalité

Française.

Date d'expiration du mandat

Le mandat de Directeur Général de Monsieur Mathieu Chabran au sein de MCH est à durée indéterminée.

Fonctions principales exercées par M. Mathieu Chabran au sein de la Société et du Groupe

Monsieur Mathieu Chabran est Président de la société MCH, qui est elle-même Directeur Général de Tikehau Capital General Partner (le Gérant et associé commandité de la Société) et de Tikehau Capital Advisors. Monsieur Mathieu Chabran est Directeur général de Tikehau IM et supervise l'ensemble des investissements en qualité de *Group Chief Investment Officer*.

Mandats et fonctions exercés

- Représentant permanent de Tikehau Capital Advisors au Conseil d'administration de Salvepar (SA – société cotée)
- Directeur Général de Tikehau Investment Management (SAS)
- Président de MCH (SAS)
- Président de MC3 (SAS)
- Administrateur d'InCA (SICAV)
- Membre du Comité de Direction de Heuricap (SAS)
- Gérant de Le Kiosque (SCI)

- Gérant de De Bel Air (Société Civile)
- Gérant de VMC3 (SCI)
- *Director* de Tikehau Investment Limited (société anglaise contrôlée par Tikehau Capital Advisors)
- *Director* de Tikehau Capital Partners UK Limited (société anglaise contrôlée par la Société)
- *Director* de Tikehau Investment Management Asia Pte Ltd (société singapourienne contrôlée par la Société)
- *Director* de Tikehau Capital Europe (société anglaise contrôlée par la Société)

Mandats et fonctions exercés au cours des 5 dernières années

- Membre du Conseil de surveillance de Hao (SAS)
- Administrateur du Groupe Flo (SA – Société cotée)
- Administrateur de Financière Flo (SAS)

(b) Présentation du Conseil de surveillance

(i) Composition du Conseil de surveillance

Composition actuelle du Conseil de surveillance

Le Conseil de surveillance de la Société a été constitué à la suite de la transformation de la Société en société en commandite par actions (voir la Section VIII.3(a) (Opérations de réorganisation réalisées) du présent Document de base) et dans le cadre du projet d'admission aux négociations des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris.

Le tableau suivant montre la composition du Conseil de surveillance de la Société à la date d'enregistrement du présent Document de base.

	Année de naissance	Date de première nomination⁽³⁾	Date de fin de mandat
Jean-Louis Charon (Président) ⁽¹⁾	1957	7 novembre 2016	2020 (Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2019)
Jean Charest ⁽¹⁾	1958	21 décembre 2016	2021 (Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2020)
Jean-Pierre Denis	1960	21 décembre 2016 ⁽²⁾	2021 (Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2020)
Anne-Laure Naveos	1980	7 novembre 2016	2020 (Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2019)
Léon Seynave ⁽¹⁾ (représentant permanent de Troismer)	1944	7 novembre 2016	2020 (Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2019)
Natacha Valla ⁽¹⁾	1976	21 décembre 2016	2021 (Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2020)

⁽¹⁾ Membre indépendant

⁽²⁾ Avec prise d'effet au 9 janvier 2017

⁽³⁾ Pour les membres personnes morales, correspond à la date de nomination du représentant permanent

Evolution prévisible de la composition de Conseil de surveillance

Dans le cadre du projet d'offre publique visant les titres de sa filiale Salvepar (voir la Section VIII.3(b) (Opérations de réorganisation à réaliser) du présent Document de base), la Société a annoncé qu'en cas de réalisation de l'offre, Monsieur Christian de Labriffe serait nommé en qualité de membre du Conseil de surveillance de la Société (sous réserve d'approbation par l'Assemblée générale des actionnaires de la Société). Monsieur Christian de Labriffe est le Président-Directeur général de Salvepar. Plus d'informations

le concernant figurent dans le Document de référence 2015 de Salvepar, déposé auprès de l'AMF le 27 avril 2016 sous le numéro D. 16-0415. Plus d'informations sur les termes et conditions de l'offre publique de la Société sur Salvepar figurent dans le projet de note d'information déposé auprès de l'AMF le 9 janvier 2017 (avis de dépôt AMF no. 217C0091 en date du 9 janvier 2017). Ce projet de note d'information est disponible sur le site internet de la Société (www.tikehaucapital.com) et sur le site de l'AMF (www.amf-france.org).

En outre, la Société et ses principaux actionnaires ont conclu un accord portant sur un investissement par le Fonds Stratégique de Participations dans la Société à hauteur d'un montant de 50 millions d'euros, qui sera réalisé concomitamment au règlement-livraison de l'offre publique d'acquisition initiée sur Salvepar (sous réserve de la réalisation de cette dernière). Cet investissement doit être réalisé dans le cadre d'une augmentation de capital réservée au même prix par action nouvelle (soit 21 euros par action) que l'augmentation de capital de la Société finalisée le 6 janvier 2017, ce prix par action ayant également servi de base à la détermination de la parité d'échange dans le cadre de l'offre publique d'échange visant les actions de Salvepar (voir la Section VIII.3(b) (Opérations de réorganisation à réaliser) du présent Document de base). Cette augmentation de capital réservée doit être soumise au vote des actionnaires de la Société lors de l'Assemblée générale appelée à statuer sur l'émission des actions nouvelles de la Société en rémunération des actions Salvepar apportées à l'offre publique d'échange visant les actions de Salvepar. L'accord conclu avec le Fonds Stratégique de Participations est assorti d'un engagement de nommer un représentant du Fonds Stratégique de Participations au sein du Conseil de surveillance de la Société et un représentant du Fonds Stratégique de Participations au sein du Conseil d'administration de Tikehau Capital Advisors. (Voir la Section VIII.5 (Informations sur le capital et les principaux actionnaires) du présent Document de base.) Le Fonds Stratégique de Participations est une société d'investissement à capital variable enregistrée auprès de l'AMF, destinée à favoriser l'investissement de long terme en actions, en prenant des participations qualifiées de « stratégiques » dans le capital de sociétés françaises. Le Conseil d'administration du Fonds Stratégique de Participations comprend sept membres et est composé des six compagnies d'assurances actionnaires (BNP Paribas Cardif, CNP Assurances, Crédit Agricole Assurances, Sogécap, Groupama et Natixis Assurances) ainsi que du Groupe Edmond de Rothschild. A ce jour et avant investissement au sein de la Société, le Fonds Stratégique de Participations comprend quatre compartiments, chacun ayant pour objectif d'investir dans le capital des sociétés Arkema, SEB, Zodiac Aerospace et Eutelsat Communications. Le Fonds Stratégique de Participations continue l'étude des opportunités d'investissement dans des sociétés françaises cotées ou non cotées.

Enfin, la Société a annoncé se réserver la possibilité de proposer à d'autres membres du Conseil d'administration de Salvepar de rejoindre le Conseil de surveillance de Tikehau Capital.

Equilibre dans la composition du Conseil de surveillance

À compter de la date d'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé Euronext Paris, le Conseil de surveillance comprendra un nombre de femmes lui permettant d'assurer une représentation équilibrée des hommes et des femmes, dans des proportions conformes aux exigences légales applicables et aux recommandations du Code AFEP-MEDEF.

(ii) Présentation des membres du Conseil de surveillance

Lors de la réunion du Conseil de surveillance de la Société du 6 décembre 2016, Monsieur Jean-Louis Charon a été nommé en qualité de Président du Conseil de surveillance.

Les statuts de la Société prévoient que, sous réserve des nominations initiales permettant le renouvellement échelonné, le Conseil de surveillance est composé de membres nommés pour une période de quatre (4) ans prenant fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit membre du Conseil de surveillance. La composition du Conseil de surveillance à la date d'enregistrement du présent Document de base a été déterminée pour qu'il puisse être renouvelé par roulement périodique.

Renseignements concernant les membres du Conseil de surveillance

M. Jean-Louis Charon (Président)

Membre indépendant

Nationalité : française

Année de naissance : 1957

Date de première nomination : 7 novembre 2016

Echéance du mandat : 2020 (Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2019)

Adresse professionnelle : 11, rue des Pyramides, 75001 Paris

Fonction actuelle : Président de City Star Capital

Expertise et expériences passées en matière de gestion : Jean-Louis Charon est diplômé de l'école Polytechnique et de l'Ecole Nationale des ponts et chaussées. Il a débuté sa carrière au sein du Ministère de l'Industrie, puis chez General Electric et Thomson. En 1996, il devient Directeur Général du groupe CGIS, pôle immobilier de Vivendi Universal. Il organise en juillet 2000 le LBO (voir le Glossaire figurant en Section IX.5) sur Nexity, dont il intègre le Directoire puis le Conseil de surveillance. Après avoir créé Nexstar Capital en partenariat avec LBO France, il fonde en 2004 le Groupe City Star dont il est le Président actuel.

Mandats exercés :

- Représentant permanent de Holdaffine au Conseil d'administration d'Affine (SA – société cotée)
- Vice-Président du Conseil de Surveillance de Selectirente (SA – société cotée)
- Administrateur de Foncière Atland (SA – société cotée)
- Administrateur d'Eurosic (SA – société cotée)
- Président de SOBK (SAS)
- Président de Vivapierre (SPPICAV)
- Président de Valery (SAS)
- Président de SOBK (SAS)
- Administrateur de Fakarava Capital (SAS)
- Gérant de City Star Promotion 1 (SARL)
- Gérant de Horus Gestion (SARL)
- Gérant de Lavandières (SCI)
- *Director* de City Star Private Equity Asia Pte. Ltd.
- *Director* de City Star Phnom Penh Property Management Pte. Ltd.
- *Director* de City Star Ream Topco Pte. Ltd.
- *Director* de City Star Ream Holdco Pte. Ltd.
- *Director* de City Star Phnom Penh Land Holding Pte. Ltd.
- *Director* de City Star Cambodia Pte. Ltd.
- *Director* de City Star KRD Pte. Ltd.
- *Director* de City Star KRH Pte. Ltd.
- Administrateur de EUROSIC Investment Spain SOCIMI S.A.U.

Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus exercés à ce jour :

- Administrateur de Polypierre (SA)
- Administrateur gérant de GEC-Thomson Airborne Radars (GIE)
- Membre du Directoire de Nexity (SA – société cotée)
- Vice-Président du Conseil de Surveillance de Peref (SA)
- Président de City Star Aménagement (SAS)
- Président de City Star Capital (SAS)
- Président de Medavy Arts et Antiquités (SAS)
- Gérant de Sekmet (EURL)
- Gérant de 10 FOUR CHARON (SCI)

M. Jean Charest

Membre indépendant

Nationalité : canadienne

Année de naissance : 1958

Date de première nomination : 21 décembre 2016

Echéance du mandat : 2021 (Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2020)

Adresse professionnelle : 1000, rue de la Gauchetière Ouest, bur. 2500, Montréal (Québec), H3B 0A2

Fonction actuelle : Avocat associé du cabinet McCarthy Tétrault (Canada)

Expertise et expériences passées en matière de gestion : Jean Charest a été élu pour la première fois député à la Chambre des communes du Canada en 1984, et, à l'âge de 28 ans, est devenu le plus jeune membre du Conseil des ministres de l'histoire du Canada lorsque lui a été confié le Ministère d'État à la Jeunesse. Il a ensuite été nommé Ministre de l'Environnement, Ministre de l'Industrie et Vice-Premier Ministre du Canada. Il occupe la fonction de Premier Ministre du Québec de 2003 à 2012. Il est associé du cabinet McCarthy Tétrault LLP et, depuis 1986, membre du Conseil privé de la Reine pour le Canada (*Queen's Privy Council for Canada*).

Mandats exercés :

- Membre du Conseil de surveillance de Publicis Groupe (SA – société cotée)
- Président du Conseil d'administration de Windiga Energie
- Administrateur de la Fondation Asie Pacifique du Canada
- Président honoraire du *Canada-ASEAN Business Council*
- Membre du *Canadian Council of the North American Forum*
- Membre du conseil consultatif du *Canadian Global Affairs Institute*
- Membre de la Commission Trilatérale
- Membre du groupe consultatif de la commission de l'écofiscalité du Canada
- Membre du conseil consultatif de Forum Africa
- Président du Conseil des gouverneurs de l'idée fédérale
- Membre de l'*Advisory Board* du *Woodrow Wilson Canada Institute*

Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus exercés à ce jour :

- Premier Ministre et Président du Conseil exécutif du Gouvernement du Québec

M. Jean-Pierre Denis

Membre non-indépendant

Nationalité : française

Année de naissance : 1960

Date de première nomination : 21 décembre 2016 (avec effet au 9 janvier 2017)

Echéance du mandat : 2021 (Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2020)

Adresse professionnelle : 118, avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris

Fonction actuelle : Président du Crédit Mutuel Arkéa et de la Fédération du Crédit Mutuel de Bretagne

Expertise et expériences passées en matière de gestion : Jean-Pierre Denis est inspecteur des finances, diplômé d'HEC et ancien élève de l'ENA. Il a notamment occupé les fonctions de Président-Directeur général du groupe Oséo de 2005 à 2007, Membre du Directoire de Vivendi Environnement devenue Véolia Environnement (2000 à 2003), Président de Dalkia (groupe Vivendi puis Veolia Environnement) (1999-2003), Conseiller de la Présidence de la CGE devenue Vivendi (1997 à 1999) et Secrétaire général adjoint de la Présidence de la République (1995 à 1997). Depuis 2008, il est Président du Crédit Mutuel Arkéa et de la Fédération du Crédit Mutuel de Bretagne.

Mandats exercés :

- Président du Crédit Mutuel Arkéa
- Président de la Fédération du Crédit Mutuel de Bretagne
- Administrateur de Kering (SA – Société cotée)
- Administrateur de Nexity (SA – Société cotée)
- Administrateur d'Altrad Investment Authority (SAS)
- Président de Château Calon Ségur (SAS)
- Administrateur de Paprec Holding (SA)
- Administrateur d'Avril Gestion (SAS)

Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus exercés à ce jour :

- Administrateur de SOFIPROTEOL

Mme Anne-Laure Naveos

Membre non-indépendant

Nationalité : française

Année de naissance : 1980

Date de première nomination : 7 novembre 2016

Echéance du mandat : 2020 (Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2019)

Adresse professionnelle : Crédit Mutuel Arkéa, 1 rue Louis Lichou, 29480 Le Relecq-Kerhuon

Fonction actuelle : Directeur en charge de la croissance externe et des partenariats du Crédit Mutuel Arkéa

Expertise et expériences passées en matière de gestion : Anne-Laure Naveos est diplômée de l'EM Lyon Business School. En 2005, elle rejoint Symphonis en tant que contrôleur de gestion et responsable de la finance, avant de rejoindre le Crédit Mutuel Arkéa en tant que responsable de la croissance externe et des partenariats en 2008.

Mandats exercés :

- Représentant permanent de Crédit Mutuel Arkéa au Conseil de surveillance de Younited (SA)
- Représentant permanent de Crédit Mutuel Arkéa au Conseil de surveillance de Yomoni (SAS)
- Membre du Conseil de surveillance de Leetchi (SA)
- Représentant permanent de Crédit Mutuel Arkéa au Conseil d'administration de Kepler Financial Partners (SAS)
- Représentant permanent de Crédit Mutuel Arkéa au Comité d'orientation de Raise (Fonds de dotation)
- Administrateur de l'Association pour le commerce et les services en ligne (Association)

Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus exercés à ce jour : Néant

Troismer

Membre indépendant

Date de première nomination : 5 janvier 2017

Echéance du mandat : 2020 (Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2019)

Adresse professionnelle : Bosweg 1 B-1860 Meise, Belgique

Immatriculation : 0890.432.977 (BCE)

Mandats exercés par Troismer :

- Administrateur de Lasmer (SA – société belge)
- Administrateur de De Groodt (SA – société belge)
- Gérant de Five Trees (SPRL – société belge)
- Administrateur de FGM (SA – société belge)

Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus exercés à ce jour : Néant

M. Léon Seynave

Représentant permanent de Troismer au Conseil de surveillance (indépendant)

Nationalité : belge

Année de naissance : 1944

Date de première nomination : 21 décembre 2016⁷⁰

Echéance du mandat : 2020 (Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2019)

Adresse professionnelle : Bosweg 1 B-1860 Meise, Belgique

Fonction actuelle : Dirigeant d'un groupe d'investissement

Expertise et expériences passées en matière de gestion : Léon Seynave est diplômé de l'université de Louvain et détient un MBA de la Wharton School of Commerce and Finance de l'Université de Pennsylvanie. Il a cofondé la société Mitiska, une société cotée à Bruxelles. Il est également administrateur au sein des sociétés De Persgroep, Vente-Exclusive.com, Audley Capital et du groupe Stanhope Capital. Auparavant, il a exercé le métier de banquier d'investissement au sein du bureau New-Yorkais de White, Weld & Co. et au sein du bureau de Londres de Crédit Suisse First Boston.

Mandats exercés :

- Administrateur de Persgroep (NV – société belge)
- Administrateur de T.Interim (NV – société belge)
- Administrateur de Stanhope (société anglaise)
- Administrateur de Vente-Exclusive (SA – société belge)
- Administrateur de Lasmer (SA – société belge)
- Gérant de Troismer (SPRL – société belge)
- Administrateur de De Groodt (SA – société belge)
- Administrateur de Fakarava Capital (SAS)

Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus exercés à ce jour : Néant

Mme Natacha Valla

Membre indépendant

Nationalité : française

Année de naissance : 1976

Date de première nomination : 21 décembre 2016

Echéance du mandat : 2021 (Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2020)

Adresse professionnelle : 98-100, boulevard Konrad Adenauer, L-2950 Luxembourg

Fonctions actuelles : Chef de la division « Politique et Stratégie » du département « Analyses économiques » de la Banque Européenne d'Investissement (BEI)

Expertise et expériences passées en matière de gestion : Natacha Valla est économiste. Elle a débuté sa carrière à la Banque Centrale Européenne (2001-2005) puis à la Banque de France (2005-2008) avant de rejoindre Goldman Sachs en qualité de Directeur Exécutif (2008-2013). Après avoir été Directeur adjoint du CEPII (un *think-tank* en économie internationale), elle est actuellement Chef de la division « Politique et Stratégie » du département « Analyses économiques » de la Banque Européenne d'Investissement (BEI). Elle est également membre de la Commission Economique de la Nation et du conseil scientifique de l'ACPR.

⁷⁰ M. Léon Seynave a été initialement nommé lors de l'Assemblée générale du 7 novembre 2016. Il a démissionné avec effet le 5 janvier 2017 et la société Troismer SPRL a été cooptée à sa place par le Conseil de surveillance lors de sa réunion du 5 janvier 2017.

Mandats exercés :

- Administrateur de LVMH (SA – société cotée)
- Administrateur d'Accor (SA – société cotée)
- Administrateur d'ASF (SA)

Autres mandats exercés au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus exercés à ce jour : Néant

(iii) Indépendance des membres du Conseil de surveillance

Dans le cadre du projet d'admission aux négociations des actions de la Société sur le marché réglementé Euronext Paris, la Société entend se conformer aux recommandations du Code AFEP-MEDEF, notamment en matière d'indépendance de ses membres. A la date d'enregistrement du présent Document de base et à compter de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé Euronext Paris, le Conseil de surveillance comprend et comprendra donc au moins un tiers de membres considérés comme indépendants au regard de ces critères.

Un membre du Conseil est indépendant quand il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son Groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement.

Les critères d'indépendance que doivent examiner le Conseil de surveillance afin de qualifier un membre d'indépendant et de prévenir les risques de conflit d'intérêts entre ledit membre et la direction, la Société ou Tikehau Capital, sont ceux visés à l'article 8.5 du Code AFEP-MEDEF et sont repris à l'article 1 du règlement intérieur de la Société dans sa version adoptée par le Conseil de surveillance de la Société le 5 janvier 2017. Il s'agit des critères suivants :

- ne pas être salarié ou ne pas avoir été au cours des cinq années précédentes :
 - dirigeant mandataire social exécutif de la Société ;
 - salarié ou dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur d'une société que la Société consolide ;
 - salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur de la société mère de la Société ou d'une société consolidée par cette société mère ;
- ne pas être dirigeant mandataire social exécutif d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un dirigeant mandataire social exécutif de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur ;
- ne pas être client, fournisseur, banquier significatif ou banquier de financement (i) significatif de la Société ou de son Groupe ou (ii) pour lequel la Société ou son Groupe représente une part significative de l'activité ; étant précisé que l'appréciation du critère significatif ou non de la relation entretenue avec la Société ou son Groupe doit être débattue par le Conseil de surveillance sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations et les critères ayant conduit à cette appréciation (continuité, dépendance économique, exclusivité, etc.) explicités dans le Document de référence de la Société ;
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ;
- ne pas avoir été commissaire aux comptes de l'entreprise au cours des cinq dernières années ;
- ne pas être administrateur de l'entreprise depuis plus de douze ans. La perte de la qualité d'administrateur indépendant intervient à la date des douze ans.

Le Conseil de surveillance peut estimer qu'un membre du Conseil de surveillance, bien que remplissant les critères ci-dessus, ne doit pas être qualifié d'indépendant compte tenu de sa situation particulière ou pour tout autre motif. A l'inverse, le Conseil de surveillance peut estimer qu'un membre ne remplissant pas strictement tous les critères visés ci-dessus est cependant indépendant.

Chaque année, le Conseil de surveillance examinera la situation de chaque membre au regard des critères d'indépendance et portera ses conclusions à la connaissance des actionnaires dans son Document de référence. Le Conseil de surveillance statuera sur la base des conclusions du Comité des nominations et des rémunérations. (Voir la Section IV.1(d)(ii) (Comité des nominations et des rémunérations) du présent Document de base.)

A ce jour, le Conseil de surveillance est composé de quatre membres indépendants sur les six membres du Conseil, soit un ratio d'indépendants de deux-tiers.

Le Conseil de surveillance a procédé à la revue de l'indépendance de ses membres lors de sa réunion en date du 5 janvier 2017. Le tableau suivant récapitule les motifs qui ont conduit à conclure que certains de ses membres n'étaient pas indépendants :

Nom	Indépendant	Motif
Jean-Louis Charon (Président du Conseil de surveillance)	Oui	En l'absence de liens d'affaires significatifs entre M. Jean-Louis Charon et Tikehau Capital, tels qu'appréciés par le Conseil de surveillance, le Conseil a considéré que l'ensemble des critères énoncés par l'article 8.5 du Code AFEP-MEDEF étaient remplis.
Jean Charest	Oui	En l'absence de risque de conflit d'intérêts identifié, le Conseil de surveillance a considéré que l'ensemble des critères énoncés par l'article 8.5 du Code AFEP-MEDEF étaient remplis.
Jean-Pierre Denis	Non	Dans la mesure où M. Jean-Pierre Denis est Président du Crédit Mutuel Arkéa, un groupe qui détient plus de 10% du capital et des droits de vote de la Société et entretient des relations d'affaires avec Tikehau Capital, le Conseil de surveillance a estimé que M. Jean-Pierre Denis ne remplissait pas les critères d'indépendance énoncés par l'article 8.5 du Code AFEP-MEDEF.
Anne-Laure Naveos	Non	Dans la mesure où Mme Anne-Laure Naveos est salariée du Crédit Mutuel Arkéa, un groupe qui détient, directement et indirectement, plus de 10% du capital et des droits de vote de la Société et entretient des relations d'affaires avec Tikehau Capital, le Conseil de surveillance a estimé que Mme Anne-Laure Naveos ne remplissait pas les critères d'indépendance énoncés par l'article 8.5 du Code AFEP-MEDEF.
Léon Seynave (représentant permanent de Troismet)	Oui	En l'absence de liens d'affaires significatifs entre M. Léon Seynave et Tikehau Capital, le Conseil de surveillance a considéré que l'ensemble des critères énoncés par l'article 8.5 du Code AFEP-MEDEF étaient remplis.
Natacha Valla	Oui	En l'absence de risque de conflit d'intérêts identifié, le Conseil de surveillance a considéré que l'ensemble des critères énoncés par l'article 8.5 du Code AFEP-MEDEF étaient remplis.

Plus d'informations sur les risques de conflits d'intérêts identifiés et traités par les membres du Conseil de surveillance figurent à la Section IV.1(f) (Conflits d'intérêts) du présent Document de base.

(c) Fonctionnement du Conseil de surveillance

Les sections qui suivent sont issues (i) des statuts de la Société tels qu'adoptés par l'Assemblée générale mixte des actionnaires de la Société du 7 novembre 2016 et (ii) du règlement intérieur du Conseil de surveillance de la Société, tel qu'adopté par le Conseil de surveillance lors de sa réunion du 5 janvier 2017, et, dans les deux cas, sous condition suspensive de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris. Ces documents seront mis en ligne sur le site de la Société.

(i) Règlement intérieur du Conseil de surveillance

Le Conseil de surveillance de la Société, lors de sa réunion du 5 janvier 2017, a adopté, sous condition suspensive d'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris, un règlement intérieur décrivant la composition, les missions et les règles régissant son fonctionnement en complément des dispositions législatives, réglementaires et statutaires applicables. Ce règlement intérieur sera mis en ligne sur le site internet de la Société (www.tikehaucapital.com).

(ii) Membres du Conseil de surveillance (article 10.1 des statuts)

Composition du Conseil de surveillance (article 10.1 des statuts)

Le Conseil de surveillance est composé de trois à dix-huit membres, actionnaires de la Société, qui sont nommés et révoqués par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires, les actionnaires ayant également la qualité d'associé commandité ne pouvant pas prendre part au vote.

Durée des fonctions – Remplacement – Limite d'âge (article 10.1 des statuts)

Le Conseil de surveillance sera renouvelé chaque année par roulement, de façon telle que ce roulement porte sur une partie des membres du Conseil de surveillance.

La durée du mandat des membres du Conseil de surveillance est fixée à quatre (4) ans, sous réserve des dispositions légales permettant la prolongation de la durée du mandat, et les fonctions de tout membre du Conseil de surveillance prendront fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit membre du Conseil de surveillance.

Par exception, l'Assemblée générale peut, pour la mise en place ou le maintien du roulement visé ci-dessus, désigner un ou plusieurs membres du Conseil de surveillance pour une durée différente n'excédant pas cinq (5) ans, afin de permettre un renouvellement échelonné des mandats des membres du Conseil de surveillance. Les fonctions de tout membre du Conseil de surveillance ainsi nommé pour une durée n'excédant pas cinq (5) ans prendront fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit membre du Conseil de surveillance.

Le nombre des membres du Conseil de surveillance ayant dépassé l'âge de 75 ans ne pourra être supérieur au tiers des membres en fonction ; si cette proportion vient à être dépassée, les membres devant quitter le Conseil de surveillance afin de rétablir le respect de cette proportion seront réputés démissionnaires d'office, en commençant par le plus âgé.

En cas de vacance par suite de décès, de démission ou de toute autre cause, le Conseil de surveillance peut coopter à titre provisoire un ou plusieurs membres en remplacement pour la durée restant à courir du mandat du membre remplacé ; toute cooptation est ratifiée par la plus prochaine Assemblée générale ordinaire des actionnaires. À défaut de ratification par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires, les délibérations de Conseil de surveillance prises pendant la durée du mandat du membre coopté n'en demeurent pas moins valables.

Actions de membres du Conseil de surveillance (article 3 du règlement intérieur du Conseil de surveillance)

Chaque membre du Conseil de surveillance doit être propriétaire d'au moins 200 actions pendant la durée de ses fonctions.

(iii) Présidence et organisation du Conseil de surveillance (article 10.3.1 des statuts)

Le Conseil de surveillance élit parmi ses membres un Président. Le Conseil de surveillance peut également désigner parmi ses membres un ou plusieurs Vice-Président(s). Le Conseil de surveillance peut en outre désigner parmi ou en dehors de ses membres un Secrétaire.

(iv) Réunions du Conseil de surveillance (article 10.3.2 des statuts)

Les réunions du Conseil de surveillance sont présidées par le Président ou, en cas d'absence de celui-ci, par le Vice-Président présent ayant le plus d'ancienneté en cette qualité ou, en l'absence de Vice-Président, par le membre désigné à cet effet par le Conseil de surveillance.

Le Conseil de surveillance se réunit aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent et au moins quatre fois par an, sur convocation par tout moyen du Président, de la moitié au moins des membres du Conseil de surveillance, de la Gérance ou d'un associé commandité, et dans le respect d'un délai de convocation raisonnable, sous réserve de circonstances justifiant une convocation à très bref délai.

Les délibérations sont prises à la majorité simple des membres présents ou représentés et pouvant prendre part au vote. Sauf lorsque le Conseil de surveillance est réuni pour procéder aux opérations de vérification et de contrôle du rapport annuel et des comptes, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les membres du Conseil de surveillance qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective. Un membre présent peut représenter un membre absent, sur présentation d'un pouvoir exprès. En cas de partage des voix, la voix du président de la réunion est prépondérante. La Gérance est informée des réunions du Conseil de surveillance et peut y assister, avec voix consultative.

Les délibérations du Conseil de surveillance sont constatées par des procès-verbaux consignés dans un registre spécial et signés par le président de la réunion et par le Secrétaire, ou par la majorité des membres présents.

(v) Missions du Conseil de surveillance (article 10.3.3 des statuts et article 4 du règlement intérieur du Conseil de surveillance)

Le Conseil de surveillance assure le contrôle permanent de la gestion de la Société (notamment de ses comptes sociaux et consolidés), peut convoquer l'Assemblée générale des actionnaires et autorise les conventions visées à l'article L.226-10 du Code de commerce. Le Conseil de surveillance participe à la stratégie et à la politique d'investissement du Groupe dans le cadre de sa mission de contrôle a posteriori.

A l'effet d'exercer son pouvoir de contrôle permanent :

- Le Conseil de surveillance opère, à toute époque de l'année, les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns. Il peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission ;
- Au moins quatre fois par an, ou plus souvent si le Conseil le demande, la Gérance présente au Conseil un rapport sur l'état et la marche des affaires sociales, qui est établi dans les conditions demandées par le Conseil ;
- Dans le délai de trois mois après la clôture de l'exercice social, la Gérance présente au Conseil, aux fins de vérification et de contrôle, les comptes annuels et les comptes consolidés ;
- La Gérance soumet au Conseil de surveillance ses objectifs annuels d'exploitation et au moins une fois par an, ses projets stratégiques à long terme ;
- Le Conseil de surveillance présente à l'Assemblée générale annuelle un rapport dans lequel il signale, notamment, les irrégularités et inexactitudes relevées dans les comptes annuels et consolidés, et commente la gestion de la Société ;

- Le Conseil de surveillance approuve le rapport du Président prévu à l'article L.226-10-1 du Code de commerce sur la composition du Conseil et l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, ainsi que sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société ;
- Le Conseil de surveillance délibère annuellement sur la politique de la Société en matière d'égalité professionnelle et salariale ;
- Les conventions visées à l'article L.226-10 du Code de commerce sont soumises à l'autorisation préalable du Conseil de surveillance ;
- Le Conseil de surveillance veille à l'accomplissement régulier des formalités de modification des statuts de la Société ;
- Le Conseil de surveillance veille à la qualité de l'information fournie par le Groupe à ses actionnaires ainsi qu'aux marchés financiers à travers les comptes de la Société et du Groupe arrêtés par la Gérance et le rapport annuel établi par la Gérance, ou à l'occasion d'opérations majeures.

Le Conseil de surveillance peut se faire assister des experts de son choix, aux frais de la Société. Il est doté des pouvoirs d'investigation les plus larges et peut poser des questions écrites à la Gérance, ou bien encore demander à l'entendre à tout moment.

(vi) Rémunération des membres du Conseil de surveillance (article 10.1 des statuts et article 2 du règlement intérieur du Conseil de surveillance)

Le Conseil de surveillance procède librement, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, à la répartition du montant annuel des jetons de présence alloués par l'Assemblée Générale ordinaire annuelle à ses membres, selon un barème de répartition qui tient compte notamment de la participation effective aux réunions ainsi que des fonctions exercées au sein du Conseil et de ses Comités.

Le Conseil peut conférer à un ou plusieurs de ses membres des missions ou mandats spéciaux pour un ou plusieurs objet déterminés. Dans ce cas, la répartition du montant des jetons de présence est adaptée au niveau de responsabilité assumé par les membres et du temps qu'ils doivent consacrer à leurs fonctions.

Une information sur les modalités de répartition des jetons de présence et, de manière nominative, sur le montant revenant à chaque membre du Conseil, sera publiée chaque année dans le Document de référence de la Société.

Lors de l'Assemblée générale mixte des actionnaires de la Société, il a été alloué au Conseil de surveillance une enveloppe de jetons de présence pour un montant global de 300 000 euros par an jusqu'à l'intervention d'une nouvelle décision des actionnaires de la Société.

(vii) Censeurs (article 10.2 des statuts)

Sur proposition de la Gérance, le Conseil de surveillance peut désigner un ou plusieurs censeurs.

Les censeurs sont convoqués et participent avec voix consultative aux réunions du Conseil de surveillance.

Ils sont nommés pour une durée déterminée par le Conseil de surveillance et il peut, à tout moment, être mis fin à leurs fonctions par le Conseil de surveillance.

Ils peuvent, en contrepartie des services rendus, recevoir une rémunération déterminée par le Conseil de surveillance.

- (viii) Informations sur les contrats de services liant des membres des organes d'administration et de direction à la Société ou à l'une quelconque de ses filiales

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de contrat de services liant les membres du Conseil de surveillance à la Société ou à l'une de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages.

- (ix) Evaluations du fonctionnement du Conseil de surveillance et de ses Comités (article 7 du règlement intérieur du Conseil de surveillance)

Une fois par an, le Conseil de surveillance doit consacrer un point de son ordre du jour à un débat sur son fonctionnement afin d'en améliorer l'efficacité.

Une évaluation formalisée est réalisée au moins tous les trois ans, éventuellement sous la direction d'un des membres indépendants du Conseil, le cas échéant avec l'aide d'un consultant extérieur.

Chaque Comité permanent constitué au sein du Conseil évalue dans les mêmes conditions et selon la même périodicité ses modalités de fonctionnement et en rend compte au Conseil.

Les actionnaires sont informés chaque année dans le rapport annuel de la réalisation des évaluations et, le cas échéant, des suites données à celles-ci.

(d) Comités du Conseil de surveillance

Aux termes de l'article 10.3.3 des statuts de la Société, tels qu'adoptés par l'Assemblée générale mixte de la Société du 7 novembre 2016, et de la décision du Conseil de surveillance du 5 janvier 2016 prise sous condition suspensive et avec effet à compter de la date d'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris, le Conseil de surveillance de la Société a décidé la création de Comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président soumet à leur examen.

Dans ce cadre, il est envisagé que soient institués deux Comités du Conseil de surveillance de la Société : un Comité d'audit et des risques et un Comité des nominations et des rémunérations, dont la composition, les attributions et les règles de fonctionnement sont décrites ci-après. Ces Comités seront mis en place à la date d'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris. Il est prévu que la composition de ces Comités (telle que présentée ci-après) soit fixée et annoncée postérieurement à la première cotation et selon des modalités conformes aux recommandations du Code AFEP-MEDEF.

L'article 6 du règlement intérieur du Conseil de surveillance précise la composition, les modalités de réunion et les attributions des comités.

- (i) Comité d'audit et des risques

Composition, présidence et réunions

Le Comité d'audit et des risques doit être composé de trois membres au moins (qui peuvent être censeurs) parmi lesquels deux tiers de membres indépendants et ne doit comprendre aucun dirigeant mandataire social.

Le Président du Comité d'audit et des risques convoquera le Comité et fixera l'ordre du jour ou l'objet principal des réunions, compte tenu notamment des demandes de ses membres, dans le respect des attributions dudit Comité listées ci-après. Les membres du Comité doivent disposer, avant la réunion et dans un délai suffisant, de l'information leur permettant de rendre un avis éclairé.

Chaque membre du Comité d'audit et des risques peut demander au président du Comité d'ajouter à l'ordre du jour un ou plusieurs points, dans le respect des attributions dudit Comité. Le président du Comité animera les débats et rendra compte au Conseil de surveillance des recommandations formulées par le Comité.

Le Conseil de surveillance peut saisir le Comité d'audit et des risques d'une demande spécifique entrant dans le champ de ses attributions et demander au président dudit Comité la convocation d'une réunion sur un ordre du jour spécifique.

Pour délibérer valablement, la moitié au moins des membres du Comité d'audit et des risques doit être présente. Les avis et recommandations que le Comité rend au Conseil de surveillance sont adoptés à la majorité de ses membres présents ou représentés.

Chaque réunion du Comité d'audit et des risques donne lieu à l'établissement d'un procès-verbal qui est communiqué aux membres dudit Comité. Le procès-verbal doit faire état de l'opinion de tout membre du Comité, si ce dernier en fait la demande.

Le Comité d'audit et des risques peut s'entourer ponctuellement de l'avis de toute personne, y compris de tiers, susceptibles d'éclairer ses débats.

Attributions

Le Comité d'audit et des risques a pour missions, sous la responsabilité du Conseil de surveillance :

- d'examiner les projets de comptes sociaux et consolidés de la Société qui doivent être soumis au Conseil de surveillance, en vue notamment de vérifier les conditions de leur établissement et de s'assurer de la pertinence et de la permanence des principes et méthodes comptables appliqués ;
- d'examiner le choix du référentiel de consolidation des comptes et le périmètre de consolidation des sociétés du Groupe ;
- d'étudier les changements et adaptations des principes et règles comptables utilisés pour l'établissement de ces comptes et de prévenir tout manquement éventuel à ces règles ;
- d'examiner la cohérence et l'efficacité des mécanismes mis en place pour le contrôle interne des procédures, la gestion des risques, le respect de l'éthique et, le cas échéant, l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, sans qu'il soit porté atteinte à son indépendance ;
- d'examiner le projet de rapport du Président sur le contrôle interne ;
- d'examiner, le cas échéant, les conventions réglementées au sens de l'article L.226-10 du Code de commerce relevant de sa compétence ; et
- de conduire la procédure de sélection des Commissaires aux comptes et de donner un avis à la Gérance sur leur désignation ou leur renouvellement, ainsi que sur leur rémunération ;
- de s'assurer de l'indépendance des Commissaires aux comptes, notamment par un examen du détail des honoraires qui leur sont versés ainsi qu'au réseau auquel ils peuvent appartenir et par l'approbation préalable de la fourniture des services mentionnés à l'article L.822-11-2 du Code de commerce ;
- d'examiner le programme de travail des Commissaires aux comptes et, d'une manière générale, de suivre la réalisation de leur mission.

(ii) Comité des nominations et des rémunérations

Composition, présidence et réunions

Le Comité des nominations et des rémunérations devra être composé de trois membres au moins (qui peuvent être censeurs), majoritairement indépendants et présidé par un membre indépendant et ne comprendra aucun dirigeant mandataire social.

Le président du Comité des nominations et des rémunérations convoquera le Comité et fixera l'ordre du jour ou l'objet principal des réunions, compte tenu notamment des demandes de ses membres, dans le respect des attributions dudit Comité listées ci-après. Les membres du Comité doivent disposer, avant la réunion et dans un délai suffisant, de l'information leur permettant de rendre un avis éclairé.

Chaque membre du Comité des nominations et des rémunérations peut demander au président du Comité d'ajouter à l'ordre du jour un ou plusieurs points, dans le respect des attributions dudit Comité. Le président du Comité animera les débats et rendra compte au Conseil de surveillance des recommandations formulées par le Comité.

Le Conseil de surveillance peut saisir le Comité des nominations et des rémunérations d'une demande spécifique entrant dans le champ de ses attributions et demander au président du Comité la convocation d'une réunion sur un ordre du jour spécifique.

Pour délibérer valablement, la moitié au moins des membres du Comité des nominations et des rémunérations doit être présente. Les avis et recommandations que le Comité rend au Conseil de surveillance sont adoptés à la majorité de ses membres présents ou représentés.

Chaque réunion du Comité des nominations et des rémunérations donne lieu à l'établissement d'un procès-verbal qui est communiqué aux membres dudit comité. Le procès-verbal doit faire état de l'opinion de tout membre du comité, si ce dernier en fait la demande.

Le Comité des nominations et des rémunérations peut s'entourer ponctuellement de l'avis de toute personne, y compris de tiers, susceptibles d'éclairer ses débats.

Attributions

Le Comité des nominations et des rémunérations a pour missions, sous la responsabilité du Conseil de surveillance, d'examiner annuellement et d'établir des propositions et avis qu'il communique au Conseil de surveillance sur :

- les principes et les paramètres de la politique de rémunération du Groupe dans son ensemble et l'examen périodique du caractère approprié et de l'efficacité de cette politique en tenant compte de tous les facteurs qu'il juge nécessaires, y compris la stratégie du Groupe ;
- les principes de la politique de rémunération des personnes régulées, en particulier les salariés qui gèrent des OPCVM ou FIA et les catégories de personnel incluant les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout salarié assimilé en termes de tranche de revenus ;
- les principes de la politique de rémunération et notamment la politique de rémunération variable du Groupe et son suivi pour les personnes concernées conformément à la réglementation applicable, les plans de souscription ou d'achat d'actions et plans de distributions gratuites d'actions, le cas échéant, à soumettre à l'assemblée générale des actionnaires ainsi que sur les principes et modalités de mise en œuvre de plans d'intéressement long terme ; et
- le montant de l'enveloppe de jetons de présence à soumettre à l'Assemblée générale des actionnaires et à la répartition de cette enveloppe entre les membres du Conseil de surveillance, et la rémunération des censeurs.

Le Comité suit la mise en œuvre de la politique de rémunération, afin de s'assurer du respect des politiques et des dispositions réglementaires.

Par ailleurs, le Comité a pour missions :

- d'identifier et recommander au Conseil de surveillance les candidats aptes à être nommés membres du Conseil de surveillance et dont la candidature est soumise au vote des actionnaires, et d'apprécier les critères d'indépendance pour les membres qualifiés d'indépendants ;
- d'évaluer annuellement l'équilibre et la diversité des connaissances, compétences et des expériences dont disposent individuellement et collectivement les membres du Conseil mais également la structure, la taille, la composition et l'efficacité des travaux du Conseil et lui soumettre toutes recommandations utiles ;
- de fixer un objectif à atteindre pour que les hommes et les femmes soient représentés de façon équilibrée et élaborer une politique visant à atteindre cet objectif ; et

- de s’assurer que le Conseil n’est pas dominé par une personne ou un petit groupe de personnes, d’une manière préjudiciable aux intérêts du Groupe.

(e) Déclaration relative aux membres du Conseil de surveillance et de la Gérance

À la connaissance de la Société, il n’existe, à la date d’enregistrement du présent Document de base, aucun lien familial entre les membres du Conseil de surveillance et les membres de la Gérance de la Société tels que mentionnés ci-dessus.

À la connaissance de la Société, au cours des cinq dernières années : (i) aucune condamnation pour fraude n’a été prononcée à l’encontre d’une des personnes susvisées, (ii) aucune des personnes susvisées n’a été associée à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation, (iii) aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n’a été prononcée à l’encontre de l’une des personnes susvisées par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) et (iv) aucune des personnes susvisées n’a été empêchée par un tribunal d’agir en qualité de membre d’un organe d’administration, de direction ou de surveillance d’un émetteur, ni d’intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d’un émetteur.

(f) Conflits d’intérêts

Conflits d’intérêts au sein du Conseil de surveillance

À la connaissance de la Société et à l’exception des relations décrites à la présente Section, à la Section IV.1 (Organes d’administration et de direction) ou à la Section VIII.5 (Informations sur le capital et les principaux actionnaires) du présent Document de base, il n’existe pas, à la date d’enregistrement du Document de base, de conflit d’intérêts entre les devoirs à l’égard de la Société des membres du Conseil de surveillance et des membres de la Gérance de la Société, et leurs intérêts privés.

Pour compléter les éléments figurant à la Section IV.1(b)(iii) (Indépendance des membres du Conseil de surveillance) du présent Document de base, les éléments suivants sont précisés :

- Le Groupe a investi dans divers projets ou sociétés (à l’instar de City Star Ream Resorts (Singapore) Pte. Ltd), dont Monsieur Jean-Louis Charon assure la gestion ou au sein desquelles il exerce des responsabilités. Toutefois, le Conseil de surveillance a considéré que ces relations d’affaires n’étaient pas susceptibles de remettre en cause son indépendance (i) au regard du pourcentage ressortant des montants investis par le Groupe dans lesdits projets rapportés aux actifs de la Société ou rapportés aux actifs gérés par le groupe de Monsieur Jean-Louis Charon, et (ii) au regard du fait que le Groupe et ses parties prenantes ont un rôle négligeable dans la gestion desdits projets. Il a également été considéré que le mandat d’administrateur de Monsieur Jean-Louis Charon au sein de la société Fakarava Capital n’affectait pas son indépendance au regard des activités de cette société et des pouvoirs limités de ce Conseil de d’administration (étant précisé que Tikehau Capital Advisors ne consolide pas cette société).
- Aucune relation d’affaires notable n’a été identifiée entre le Groupe et Monsieur Jean-Louis Charest.
- Le groupe Crédit Mutuel Arkéa auquel Monsieur Jean-Pierre Denis et Madame Anne-Laure Naveos appartiennent est un investisseur important dans les véhicules gérés par le Groupe.
- Monsieur Léon Seynave a réalisé des investissements dans des véhicules gérés par le Groupe. Toutefois, au regard du pourcentage ressortant des montants investis rapportés aux actifs gérés par Monsieur Léon Seynave, il a été considéré que ces relations d’affaires n’étaient pas susceptibles de remettre en cause son indépendance. Il a également été considéré que le mandat d’administrateur de Monsieur Jean-Louis Charon au sein de la société Fakarava Capital n’affectait pas son indépendance au regard des activités de cette société et des pouvoirs limités de ce Conseil de d’administration (étant précisé que Tikehau Capital Advisors ne consolide pas cette société).

- Aucune relation d'affaires notable n'a été identifiée entre le Groupe et Madame Natacha Valla ou son employeur, la Banque Européenne d'Investissement (BEI).

L'article 3 du règlement intérieur du Conseil de surveillance (dans sa version adoptée par le Conseil de surveillance le 5 janvier 2017) prévoit que chaque membre du Conseil de surveillance fait part au Conseil de surveillance de toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, avec le Groupe. Selon le cas, ledit membre s'abstient de participer au vote de la délibération correspondante, voire à la discussion précédant ce vote, s'abstient d'assister aux réunions du Conseil durant la période pendant laquelle il se trouve en situation de conflit d'intérêt ou démissionne de ses fonctions de membres du Conseil de surveillance. Le Président du Conseil peut également l'inviter à ne pas assister à la délibération.

Restrictions concernant la participation des membres du Conseil de surveillance

À la date d'enregistrement du présent Document de base, il n'existe aucune restriction acceptée par les membres du Conseil de surveillance concernant la cession de leur participation dans le capital social de la Société, à l'exception des règles relatives à la prévention des délits d'initiés et des stipulations du règlement intérieur du Conseil de surveillance imposant une obligation de conservation d'actions aux membres du Conseil de surveillance. Pour une description des

La description des dispositifs de prévention des manquements d'initiés et de conformité qui sont en vigueur au sein du Groupe figure à la Section IV.4(g) (Prévention des manquements d'initiés et conformité) du présent Document de base.

Conflits d'intérêts potentiels liés à la forme de la Société

Compte tenu de la forme juridique de société en commandite par actions et de l'organisation de Tikehau Capital, il convient de noter que la Société est contrôlée par son principal actionnaire, Tikehau Capital Advisors, qui détient, à la date d'enregistrement du présent Document de base, 32,8% du capital et des droits de vote de la Société et la totalité du capital et des droits de vote du gérant-commandité de la Société, Tikehau Capital General Partner. Les Sections VIII.5(d) (Organigramme et contrôle du Groupe) et III.1(d) (Risques liés à la forme juridique, aux statuts et à l'organisation de Tikehau Capital) du présent Document de base comportent respectivement une présentation du contrôle de la Société et une présentation des risques liés à la forme juridique de société en commandite par actions et à l'organisation de Tikehau Capital.

2. Assemblées générales

(a) Fonctionnement des Assemblées

Les principales stipulations décrites ci-dessous sont issues des statuts de la Société tels qu'adoptés par l'Assemblée générale mixte des actionnaires de la Société du 7 novembre 2016, sous condition suspensive de l'admission aux négociations des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris.

(i) Participation aux Assemblées générales des actionnaires (article 11.1 des statuts)

Les Assemblées générales sont convoquées par la Gérance ou le Conseil de surveillance et délibèrent dans les conditions prévues par la loi.

Les réunions ont lieu, soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut participer, dans les conditions fixées par la loi et les statuts, aux Assemblées générales sur justification de son identité et de l'inscription en compte des actions à son nom ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour son compte au deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée générale à zéro heure, heure de Paris :

- pour les titulaires d'actions nominatives, dans les comptes de titres nominatifs tenus sur les registres de

la Société ;

- pour les propriétaires de titres au porteur, dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité, inscription qui est constatée par une attestation de participation délivrée par celui-ci, le cas échéant par voie électronique.

L'actionnaire, à défaut d'assister personnellement ou par mandataire à l'Assemblée générale, peut choisir entre l'une des deux formules suivantes :

- voter à distance ; ou
- adresser une procuration à la Société sans indication de mandataire, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Lorsque l'actionnaire a demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation ou, le cas échéant, exprimé son vote à distance ou envoyé un pouvoir, il ne peut plus choisir un autre mode de participation à l'Assemblée. Toutefois, il peut à tout moment céder tout ou partie de ses actions.

Si le transfert de propriété intervient avant le deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, la Société invalide ou modifie en conséquence, selon le cas, le vote exprimé à distance, le pouvoir, la carte d'admission ou l'attestation de participation. À cette fin, l'intermédiaire habilité, teneur de compte, notifie le transfert de propriété à la Société ou à son mandataire et lui transmet les informations nécessaires.

Aucun transfert de propriété réalisé après le deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, n'est notifié par l'intermédiaire habilité ou pris en considération par la Société.

Les actionnaires n'ayant pas leur domicile sur le territoire français peuvent être inscrits en compte et être représentés à l'Assemblée par tout intermédiaire inscrit pour leur compte et bénéficiant d'un mandat général de gestion des titres, sous réserve que l'intermédiaire ait préalablement déclaré au moment de l'ouverture de son compte auprès de la Société ou de l'intermédiaire financier teneur de compte, conformément aux dispositions légales et réglementaires, sa qualité d'intermédiaire détenant des titres pour compte d'autrui.

Les actionnaires peuvent, sur décision de la Gérance publiée dans l'avis de réunion et l'avis de convocation, participer aux Assemblées par voie de visioconférence ou par tous moyens de télécommunication ou télétransmission, y compris internet, dans les conditions des dispositions législatives et réglementaires en vigueur. La Gérance fixe les modalités de participation et de vote correspondantes, en s'assurant que les procédures et technologies employées satisfont à des caractéristiques techniques permettant la retransmission continue et simultanée des délibérations et l'intégrité du vote exprimé.

Ceux des actionnaires qui utilisent à cette fin, dans les délais exigés, le formulaire électronique proposé sur le site internet mis en place par le centralisateur de l'Assemblée, sont assimilés aux porteurs d'actions présents ou représentés. La saisie et la signature du formulaire électronique peuvent être directement effectuées sur ce site par tout procédé arrêté par la Gérance et répondant aux conditions définies à la première phrase du deuxième alinéa de l'article 1367 du Code civil, pouvant notamment consister en un identifiant et un mot de passe.

La procuration et le vote ainsi exprimé avant l'Assemblée par ce moyen électronique, ainsi que l'accusé de réception qui en est donné, seront considérés comme des écrits non révocables et opposables à tous, étant précisé qu'en cas de transfert de propriété intervenant avant le deuxième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, la Société invalidera ou modifiera en conséquence, selon le cas, la procuration ou le vote exprimé avant cette date et cette heure.

Les Assemblées générales sont présidées par le Gérant (ou l'un quelconque des Gérants) ou, avec l'accord de la Gérance, par le Président du Conseil de surveillance. À défaut, l'Assemblée élit elle-même son Président.

Les procès-verbaux d'Assemblées sont dressés et leurs copies sont certifiées et délivrées conformément à la loi.

(ii) Approbation des décisions par le ou les associés commandités (article 11.1 des statuts)

Sauf pour la nomination et la révocation des membres du Conseil de surveillance, la nomination et la révocation des Commissaires aux comptes, la distribution des dividendes de l'exercice et l'approbation des conventions soumises à autorisation, aucune décision de l'Assemblée générale n'est valablement prise si elle n'est pas approuvée par l'associé commandité (ou les associés commandités s'il y en a plusieurs) en principe avant l'Assemblée générale et, en tout état de cause, au plus tard avant la clôture de celle-ci.

(b) Assemblée générale de la Société en 2016

En 2016, l'Assemblée générale des actionnaires de la Société s'est réunie trois fois. Lors de ces Assemblées, l'ensemble des résolutions recommandées par le Président (tant que la Société a eu la forme d'une société par actions simplifiée), puis par la Gérance (après transformation de la Société en société en commandite par actions) ont été approuvées.

3. Rémunérations, indemnités et avantages

Dans le cadre des opérations de réorganisation du Groupe, l'Assemblée générale des actionnaires du 7 novembre 2016 a décidé la transformation de la Société de société par actions simplifiée en société en commandite par actions. Lors de cette transformation, Tikehau Capital General Partner a pris les fonctions de Gérant et de seul associé commandité de la Société. En complément, les premiers membres du Conseil de surveillance ont été désignés respectivement lors des Assemblées générales des actionnaires du 7 novembre 2016 et du 21 décembre 2016. (Voir les Sections IV.4(a) (Procédures de contrôle interne et de gestion des risques – Principes) et IV.4(b) (Procédures de contrôle interne et de gestion des risques – Fonctions de contrôle) du présent Document de base.)

À ce titre, la Gérance percevra une rémunération pour la première fois en 2017 et les membres du Conseil de surveillance pour la première fois en 2018 au titre de l'année 2017.

Pour ces raisons, les tableaux standards de synthèse de présentation des rémunérations et avantages de toute nature accordés aux dirigeants et mandataires sociaux établis par le Code AFEP-MEDEF (auquel la Société entend se référer) ou par l'AMF dans sa recommandation n° 2009-16 modifiée le 13 avril 2015 sont sans objet.

(a) Rémunération du Gérant-Commandité

(i) Rémunération de la Gérance

Conformément à l'article 8.3 des statuts de la Société, aussi longtemps que la Société sera administrée par un seul Gérant, ce Gérant a droit à une rémunération hors taxes égale à 2% des capitaux propres consolidés totaux de la Société, déterminés au dernier jour de l'exercice social précédent. Cette rémunération lui sera versée chaque année lors de l'approbation des comptes de l'exercice précédent.

Le Gérant a la possibilité, en cours d'exercice, de recevoir un acompte à valoir sur la rémunération visée ci-dessus. Le versement de cet acompte ne peut intervenir que sur la base d'un arrêté comptable certifié par les Commissaires aux comptes de la Société. Cet acompte vient en déduction du montant total de la rémunération versée au Gérant lors de l'approbation des comptes de l'exercice précédent.

Dans l'hypothèse où un ou plusieurs autres Gérants seraient nommés par le ou les associés commandités, le ou les associés commandités décideront si l'un quelconque des Gérants, au choix du ou des associés commandités, conservera la rémunération décrite ci-dessus ou si les Gérants se répartiront la rémunération décrite ci-dessus et selon quelles modalités. A défaut pour un Gérant de percevoir la rémunération décrite ci-dessus, sa rémunération (montant et modalités de paiement) sera fixée par décision du ou des associés commandités et, sauf si ledit Gérant ne perçoit pas de rémunération, soumise à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société.

Le ou les Gérants ont également droit, sur présentation de justificatifs, au remboursement des frais engagés dans l'intérêt de la Société.

Dans la mesure où cette rémunération est statutaire, elle n'entre pas dans le champ d'application du régime des conventions réglementées prévu par l'article L.226-10 du Code de commerce (qui renvoie aux articles L.225-38 à L.225-43 du Code de commerce). Il est précisé en outre que le Gérant n'a pas de droit sur l'intéressement à la surperformance perçue par le Groupe. (Voir la Section I.4(a)(ii) (L'allocation et les revenus du capital de Tikehau Capital) du présent Document de base.)

(ii) Rémunération précipitaire de l'associé commandité

Au titre de l'article 14.1 des statuts de la Société, Tikehau Capital General Partner, en qualité de seul associé commandité de la Société, a droit, à titre de préciput et en cas de bénéfice distribuable au titre d'un exercice, à une somme égale à 12,5% du résultat net de la Société, tel qu'il ressort des comptes sociaux de la Société à la clôture de chaque exercice social.

En cas de pluralité d'associés commandités, les associés commandités se répartissent cette somme entre eux comme ils l'entendent. En cas d'exercice d'une durée non égale à une année, cette rémunération est calculée *pro rata temporis*.

Dans la mesure où cette rémunération est statutaire, elle n'entre pas dans le champ d'application du régime des conventions réglementées prévu par l'article L.226-10 du Code de commerce (qui renvoie aux articles L.225-38 à L.225-43 du Code de commerce). Il est précisé en outre que le Gérant n'a pas de droit sur l'intéressement à la surperformance perçue par le Groupe. (Voir la Section I.4(a)(ii) (L'allocation et les revenus du capital de Tikehau Capital) du présent Document de base.)

(iii) Autres informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux

Les flux qui sont perçus par le Gérant-commandité de la Société Tikehau Capital General Partner et son actionnaire Tikehau Capital Advisors sont de trois natures : (1°) la rémunération de Gérant-commandité de Tikehau Capital General Partner qui est décrite aux paragraphes (i) et (ii) ci-avant, (2°) les dividendes perçus par Tikehau Capital Advisors en qualité d'actionnaire commanditaire de la Société et (3°) la part d'environ 27% reçue par Tikehau Capital Advisors dans l'intéressement à la surperformance des fonds fermés du Groupe. S'ajoute à cela la part dans l'intéressement à la surperformance perçue par une structure actionnaire de Tikehau Capital Advisors qui rassemble une trentaine de salariés du Groupe (à hauteur de 20%). (Sur l'intéressement à la surperformance, voir la Section I.4(a)(ii) (L'allocation et les revenus du capital de Tikehau Capital) du présent Document de base.)

A l'exception de ces éléments, il n'existe aucun mécanisme ou accord au bénéfice (i) de Tikehau Capital General Partner, (ii) de Tikehau Capital Advisors (l'associé unique de Tikehau Capital General Partner), (iii) de l'un de leurs actionnaires ou filiales ou (iv) d'un mandataire social de ces sociétés (y compris AF&Co, MCH, Monsieur Antoine Flamarion ou Monsieur Mathieu Chabran) au titre duquel la Société ou une entité du Groupe serait obligée de leur verser des sommes correspondant à des éléments de rémunération (y compris dans le cadre de conventions de prestation de services), des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de l'exercice, de la cessation ou du changement de leurs fonctions ou postérieurement à celles-ci, notamment les engagements de retraite et autres avantages viagers.

Les informations concernant les plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et les plans d'attribution gratuite d'actions figurent à la Section IV.3(c) (Plans d'options de souscription et d'achat d'actions et plans d'attribution gratuite d'actions) du présent Document de base.

Informations prospectives sur la rémunération de Tikehau Capital General Partner

Comme il est précisé ci-avant, l'exercice 2016 sera le premier exercice pour la détermination des sommes devant être attribuées au titre des rémunérations statutaires décrites aux paragraphes (i) et (ii) ci-dessus.

A la date d'enregistrement du présent Document de base, il n'est pas possible de déterminer ces rémunérations au titre de l'exercice 2016, puisqu'elles présupposent d'arrêter les comptes annuels et consolidés de l'exercice 2016.

Ces rémunérations feront l'objet d'une communication spécifique aux actionnaires de la Société et figureront chaque année à l'ordre du jour de l'Assemblée générale annuelle dans le projet de résolution portant sur l'affectation du résultat de l'exercice, de sorte que les actionnaires de la Société seront amenés à se prononcer sur ces éléments.

Informations historiques sur la rémunération de Tikehau Capital General Partner

Tikehau Capital General Partner est devenu gérant-commandité de la Société lors de la transformation de cette dernière en société en commandite par actions dans le cadre d'une Assemblée générale des actionnaires qui s'est tenue le 7 novembre 2016.

Préalablement à sa transformation en société en commandite par actions, la Société avait la forme d'une société par actions simplifiée, dont le Président (Tikehau Capital Advisors) avait droit à une rémunération fixe annuelle correspondant à 2% de l'ANR de la Société (voir le Glossaire figurant en Section IX.5) et à une rémunération variable annuelle correspondant à 12,5% du résultat net de la Société au titre de chaque exercice social. Tikehau Capital General Partner ne participait pas à la gouvernance de la Société préalablement à sa transformation en société en commandite par actions.

Le tableau ci-dessous montre la rémunération perçue par Tikehau Capital Advisors lors des exercices 2014 et 2015. Ces éléments historiques sont fournis à titre d'information seulement, mais sans que cette information ne puisse constituer une indication de la rémunération future du Gérant-commandité de la Société, notamment du fait des changements du mode de calcul de ces rémunérations et de l'effet de base impliqué par les opérations de réorganisation ayant modifié le périmètre de consolidation de la Société (voir la Section VIII.3 (Opérations de réorganisation) du présent Document de base).

<i>En millions d'euros</i>	2015	2014
Rémunération fixe (TTC)	10,4	9,8
Rémunération variable (TTC)	0,6	3,9
TOTAL	11,0	13,7

Informations sur la rémunération des mandataires sociaux de Tikehau Capital General Partner

Les mandataires sociaux de Tikehau Capital General Partner (à savoir, à ce jour, AF&Co en qualité de Président et MCH en qualité de Directeur général) ne perçoivent aucune rémunération de Tikehau Capital General Partner.

Les intérêts patrimoniaux de AF&Co et MCH sont au sein de Tikehau Capital Advisors, qui reçoit *in fine* les flux de revenus venant à Tikehau Capital General Partner en tant que gérant-commandité (dans le cadre de la convention de prestation de services décrite à la Section VIII.4(b) (Description des conventions significatives qui se poursuivent) du présent Document de base ou dans le cadre de distributions de dividendes) et des flux de dividendes en tant que commanditaire de la Société.

Tikehau Capital Advisors est une société autonome de plein exercice qui comporte son propre actionnariat, ses propres investisseurs (qui ne sont pas homothétiques avec ceux de la Société), ses propres équipes salariées et ses propres activités. Dès lors, les flux de revenus qui peuvent être perçus par AF&Co et MCH ou par Messieurs Antoine Flamarion et Mathieu Chabran, qui sont notamment propriétaires d'une partie du capital de Tikehau Capital Advisors, ne traduisent pas un intéressement managérial de dirigeant au sens des dispositions du Code AFEP-MEDEF.

(b) Jetons de présence et autres rémunérations perçues par les membres du Conseil de surveillance

Conformément à l'article 10.1 des statuts de la Société, les membres du Conseil de surveillance peuvent percevoir des jetons de présence et rémunérations dont le montant global annuel est voté par l'Assemblée générale et dont la répartition est décidée par le Conseil de surveillance sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations.

Le règlement intérieur du Conseil de surveillance prévoit que la répartition des jetons de présence tient compte notamment de la participation effective de chaque membre aux réunions ainsi que des fonctions qu'il exerce au sein du Conseil et de ses Comités, et fait l'objet d'une discussion préalable au sein du Comité des nominations et des rémunérations. La part de chaque membre du Conseil de surveillance est calculée au prorata de la durée de son mandat au cours de l'exercice.

Lors de l'Assemblée générale mixte des actionnaires de la Société qui s'est tenue le 21 décembre 2016, une enveloppe de 300 000 euros a été allouée aux membres du Conseil de surveillance à titre de jetons de présence pour chaque exercice social.

Du fait de la transformation récente de la Société en société en commandite par actions et de la création corrélative d'un Conseil de surveillance, aucun jeton de présence n'a été versé au cours des exercices passés aux membres du Conseil de surveillance de la Société.

(c) Plans d'options de souscription et d'achat d'actions et plans d'attribution gratuite d'actions

À la date d'enregistrement du présent Document de base, la Société n'a mis en place aucun plan d'option de souscription d'actions, d'option d'achat d'actions ou d'attribution d'actions gratuites.

À l'exception de Tikehau IM qui a mis en place un plan d'attribution d'actions gratuites au profit de ses salariés (voir la Section VII.2(a) (Effectifs du Groupe) du présent Document de base), aucune des filiales du Groupe n'a mis en place de plan d'option de souscription d'actions, d'option d'achat d'actions ou d'attribution d'actions gratuites.

La description des délégations financières approuvées par l'Assemblée générale des actionnaires de la Société du 21 décembre 2016 (y compris en matière d'attribution d'actions gratuites et d'options de souscription et/ou d'achat d'actions) figurent à la Section VIII.5(c) (Tableau récapitulatif des délégations) du présent Document de base. A la date d'enregistrement du présent Document de base, la Gérance n'envisage aucun plan d'attribution d'actions gratuites ou d'options de souscription et/ou d'achat d'actions.

(d) Montant des sommes provisionnées ou constatées par la Société ou ses filiales aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages

La Société n'a ni provisionné ni constaté une quelconque somme aux fins de versements de pensions, de retraites ou d'autres avantages au bénéfice de ses dirigeants ou mandataires sociaux ou de ceux de ses filiales.

(e) Eléments de rémunération exceptionnelle liés à la réalisation de la cotation de la Société

Il n'existe pas de dispositif de rémunération exceptionnelle (bonus, primes, attributions d'actions gratuites, d'options de souscription et/ou d'achat d'actions, avantages en nature, etc.) lié au projet d'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris.

4. Procédures de contrôle interne et de gestion des risques

La présente section relative aux procédures de contrôle interne mises en place par la Société et ses filiales s'appuie sur le guide de mise en œuvre par les valeurs moyennes et petites du cadre de référence du contrôle interne publié par l'AMF le 22 juillet 2010. Les procédures décrites ci-après pourront être révisées ou précisées à l'avenir en fonction des évolutions de la Société et de ses filiales.

La Société a mis en place un dispositif de contrôle interne défini comme l'ensemble des éléments visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations.

À la date d'enregistrement du présent Document de base, les dispositifs de contrôle interne et de conformité sont principalement décrits dans des manuels de conformité dédiés pour les activités de gestion d'actifs menées par Tikehau IM ou Tikehau Capital Europe. Pour ce qui concerne Salvepar, les développements ci-après constituent une retranscription du rapport du Président du Conseil d'administration de Salvepar inclus dans le Document de référence 2015 de Salvepar, déposé auprès de l'AMF le 27 avril 2016 sous le numéro D. 16-0415.

(a) Principes

Le contrôle interne est un dispositif de la Société et ses filiales, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité, qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements en vigueur ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction générale ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la Société et de ses filiales, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- la fiabilité des informations financières et comptables ; et

d'une façon générale, contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

En contribuant à prévenir et à maîtriser les risques de ne pas atteindre les objectifs que la Société s'est fixés, le dispositif de contrôle interne joue un rôle-clé dans la conduite et le pilotage de ses différentes activités. En substance, il s'agit des processus mis en œuvre par le Groupe, avec le support de Tikehau Capital Advisors, et destinés à leur donner une assurance raisonnable que les opérations sont, conformément aux objectifs, effectivement réalisées et optimisées, que les informations financières sont fiables et que les lois et règlements sont respectés. Toutefois, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs du Groupe seront atteints.

Les procédures de contrôle interne mises en place visent à assurer la qualité de l'information comptable et financière, et notamment à :

- veiller à la validité et à l'exhaustivité des transactions retranscrites dans les comptes de la Société et de ses filiales ;
- veiller à ce que les actes de gestion s'inscrivent dans le cadre des orientations stratégiques arrêtées par la Direction générale et qu'ils soient conformes aux règles internes du Groupe ;
- valider les modalités de valorisation de certaines opérations et des lignes en portefeuille ;
- s'assurer que les opérations sont correctement rattachées à l'exercice les concernant et enregistrées dans les comptes, y compris le hors bilan, conformément aux textes comptables en vigueur, et que les agrégats comptables retenus pour la présentation des comptes sont conformes aux règlements en vigueur ; et
- vérifier que les informations comptables, financières et de gestion reflètent avec sincérité et exactitude l'activité et la situation de la Société et de ses filiales.

(b) Fonctions de contrôle

Le contrôle interne est l'affaire de tous, des organes de direction et de contrôle à l'ensemble des collaborateurs de la Société et de ses filiales, ainsi que des collaborateurs de Tikehau Capital Advisors qui appuient la Société et ses filiales.

Le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques repose sur trois acteurs principaux, indépendants des équipes opérationnelles qui assurent les contrôles de premier niveau :

- Les équipes des risques et les équipes de conformité réalisent les contrôles de second niveau et animent le dispositif de contrôle permanent. À la date d'enregistrement du présent Document de base, les activités de gestion des risques sont logées au sein de Tikehau IM, tandis que les activités de conformité sont logées au sein de Tikehau IM, Tikehau Capital Europe et Tikehau Capital Advisors.
- La Direction de l'audit interne effectue les contrôles périodiques dans l'ensemble des entités du Groupe. Elle est logée au niveau de Tikehau Capital Advisors.

Les équipes des risques de Tikehau IM sont rattachées au Directeur Général Délégué de Tikehau IM et les équipes de conformité et de contrôle interne sont rattachées principalement au Président de Tikehau IM ou aux *directors* de Tikehau Capital Europe selon leur localisation.

À la date d'enregistrement du présent Document de base, l'équipe des risques de Tikehau IM est responsable du suivi des risques pris par Tikehau IM en qualité de gérant pour compte de tiers et du suivi des risques par Tikehau Capital Europe en qualité de gérant pour compte de tiers.

À ce titre, cette équipe :

- vérifie que l'entreprise et ses clients ne sont pas exposés à des risques financiers au-delà de leur seuil de tolérance ; et
- contrôle que les risques sont maîtrisés et les contraintes de gestion respectées.

La Direction de la conformité s'assure en permanence d'une part du respect des prescriptions réglementaires en matière de gestion pour compte de tiers et d'autre part de la conformité en matière de blanchiment de capitaux, de financement du terrorisme, de fraude, d'éthique personnelle ou de déontologie, de corruption interne et externe, et de circulation d'information confidentielle ou privilégiée. Elle veille aux évolutions réglementaires et organise et adapte les procédures internes de sorte que le dispositif puisse correspondre aux exigences organisationnelles requises par le régulateur local en fonction du pays où s'exerce l'activité régulée.

À la date d'enregistrement du présent Document de base, la Direction de la conformité présente ses conclusions aux Comités de conformité et de contrôle interne de Tikehau IM et de Tikehau Capital Europe.

La Direction de l'audit interne s'assure de manière périodique, de la régularité, de la sécurité et de l'efficacité des opérations ainsi que de la maîtrise des risques de toute nature sur l'ensemble des entités du Groupe. Elle exerce une compétence transversale de contrôle sur l'ensemble des activités et des flux de l'entreprise. Ses travaux peuvent s'articuler autour de missions comme l'audit financier (revue des états financiers, examen des systèmes et règles établies en vue d'assurer la fiabilité des informations financières), l'audit opérationnel (revue des principaux cycles de l'entreprise et analyse de l'organisation en place afin de s'assurer qu'elle permet de maîtriser les risques et d'atteindre les objectifs fixés) ou de missions ponctuelles comme des missions de diagnostics ou d'organisation.

Chaque mission fait l'objet d'un rapport et de propositions d'amélioration qui font l'objet d'un suivi de mise en place. À la date d'enregistrement du présent Document de base, la Direction de l'audit interne présente ses conclusions aux différentes Directions générales et Comités d'audit et/ou des risques compétents.

Compte tenu des récentes opérations de réorganisation (voir la Section VIII.3 (Opérations de réorganisation) du présent Document de base), les différentes fonctions de contrôle et les programmes de contrôle détaillés ci-avant pourront évoluer.

(c) Définition des différents niveaux de contrôle interne et *reportings*

La Société et ses filiales ont défini plusieurs niveaux de contrôle dont l'objectif est de s'assurer du respect des politiques et procédures internes ainsi que des réglementations externes auxquelles le Groupe est soumis, et de l'identification et de la bonne gestion des risques relatifs aux différentes activités exercées par Tikehau Capital.

(i) Premier niveau de contrôle interne – Equipes opérationnelles

Le premier niveau de contrôle est de la responsabilité du management opérationnel des différents métiers et s'exerce au travers des fonctions telles que le *front office*, le *middle office*, le *back office* (qui peut être externalisé) ou d'autres fonctions support des opérations. Ce niveau de contrôle doit s'assurer que les transactions réalisées sont autorisées par le bon niveau de délégation, respectent les politiques de risques définies par la Société ou ses filiales (notamment limites et stratégies d'investissements).

Contrôles de premier niveau menés sur les activités gérées par Tikehau IM

Les contrôles de premier niveau menés par les équipes d'investissement consistent à vérifier :

- la cohérence des ordres avec les politiques de gestion de portefeuille (prospectus ou mandat) et la politique de l'entreprise ;
- la cohérence entre les prix négociés et ceux du marché ; et
- les contrôles de *pre-trade et post-trade* (selon les cas) en application des règles mises en œuvre dans l'outil de suivi Sophis®, pour les OPCVM ou E-front® s'agissant des fonds fermés plutôt régulés par la Directive AIFM.

Les contrôles de premier niveau menés par les équipes de *middle-office* consistent à vérifier :

- les rapprochements des positions de trésorerie ;
- l'évaluation des produits financiers ; et
- la validation de l'actif net réévaluée (*net asset value*) des fonds gérés.

Toutes les modifications sont enregistrées dans l'outil de suivi pertinent selon le type de fonds.

Les contrôles de premier niveau menés par les équipes de *back-office* sont sous-traités au dépositaire des fonds et consistent à vérifier :

- la correcte réconciliation des actifs ;
- l'évaluation des actifs ;
- l'administration de fonds ; et
- le suivi des règles et des restrictions d'investissement renseigné dans l'outil de suivi.

Chez Tikehau IM, les gérants saisissent dans l'outil Sophis® leurs opérations dans le cadre de la gestion individuelle ou de la gestion collective.

Sophis® est également interfacé avec les dépositaires des OPCVM de Tikehau IM et les teneurs de comptes dans le cadre de la gestion individuelle sous mandat.

Les rapprochements entre les positions « *front* » et les positions « comptables » des dépositaires et teneurs de comptes sont facilités et automatisés au maximum. Les cours de valorisation des instruments financiers sont paramétrés dans Sophis® conformément à la procédure de valorisation mise en œuvre par Tikehau IM qui est également appliquée par les dépositaires et teneurs de comptes.

La comparaison des valorisations des portefeuilles en gestion individuelle ou des OPCVM en gestion collective est faite par le *middle office* entre celles issues des données du *front office* et celles rapatriées des

dépositaires et teneurs de comptes. Sophis® facilite le suivi et le contrôle des valorisations qui est au maximum automatisé.

Contrôles de premier niveau menés sur les activités gérées par Tikehau Capital Europe

Les contrôles de premier niveau sont menés par la responsable des opérations qui consistent notamment en :

- la revue du correct enregistrement des opérations d’achat ;
- le contrôle de la bonne comptabilisation des opérations par le dépositaire ;
- la revue *a minima* mensuelle de la valeur de tous les actifs investis par les différents CLO ; et
- le contrôle des règles et des restrictions d’investissement rapporté dans le *reporting* du *trustee* ainsi que les revenus calculés pour chaque CLO sur une base trimestrielle.

Contrôles de premier niveau menés par les équipes d’investissement en capital

Les contrôles de premier niveau sont menés à travers l’organisation de réunions de synthèse (*handover*) documentées et la préparation de fiches d’investissement.

Ces opérations préalables à la réalisation des investissements permettent aux équipes d’investissement, juridiques et financières de vérifier que les autorisations préalables d’investissement, comme l’approbation du comité d’investissement, ont été obtenues et que les diligences ont été menées en conformité avec les règles internes de fonctionnement.

Les équipes d’investissement organisent une réunion trimestrielle de revue d’activité des entreprises en portefeuille où sont présentes les équipes de la Direction financière, de l’audit interne et de la Direction générale. Ces réunions permettent de mettre en avant, le cas échéant, des indicateurs de révision de la valorisation des investissements en portefeuille.

Par ailleurs, les équipes de la Direction financière effectuent un suivi quotidien de l’ensemble des portefeuilles via le logiciel Sophis®. Cet outil permet de renforcer les contrôles de traitement des opérations sur les différents investissements du Groupe, particulièrement sur les titres cotés. L’outil *E-front*® permet quant à lui le suivi des investissements dans les fonds gérés par Tikehau IM et Tikehau Capital Europe.

(ii) Second niveau de contrôle interne – Equipes de gestion des risques d’une part et de contrôle de la conformité d’autre part

Le second niveau de contrôle définit les politiques et procédures de gestion des risques, s’assure de l’efficacité du dispositif au travers du suivi d’un certain nombre d’indicateurs clefs et vérifie le respect des lois, réglementations et codes de bonne conduite en vigueur. Il exerce son rôle de surveillance au travers de contrôles permanents au sein des différentes activités.

Ce niveau de contrôle, indépendant des activités, couvre également le risque opérationnel comprenant notamment le risque juridique, le risque informatique et le plan de continuité.

Contrôles de second niveau menés par les équipes des risques et de conformité sur les activités gérées par Tikehau IM

Le département de gestion des risques :

- contrôle les opérations effectuées par les gestionnaires de portefeuille et les indicateurs pour mesurer les risques (tels que le profil de liquidité, l’exposition et l’engagement brut du portefeuille) ;
- vérifie la conformité avec les limites internes et des seuils d’alerte et
- revoit l’évaluation des portefeuilles au sein du Comité d’évaluation trimestrielle AIF.

La revue des risques financiers par le département des risques est articulée au travers des outils suivants :

- *Cartographie des risques financiers*

La cartographie des risques recense, pour chaque fonds, les types de risques liés aux risques financiers qui sont suivis, le niveau de risque associé, les indicateurs de mesure de risques identifiés et les limites correspondantes associées afin d'atténuer des risques.

- *Indicateurs de risques*

Pour chaque type de risque identifié, des indicateurs qualitatifs et quantitatifs sont définis par l'équipe des risques et suivis de manière permanente. Ces indicateurs concernent notamment le suivi :

- de l'exposition globale et du levier, le suivi des risques de marché (comme le risque de crédit, le risque action, le risque de taux, le risque sur les dérivés, le risque de change, etc.) ;
- du risque de liquidité (qui fait l'objet d'une analyse quotidienne et mensuelle pour tous les fonds de stratégie liquide et trimestrielle pour les fonds de dette privée) et
- du risque de contrepartie, qui est suivi de manière permanente et conduit à la production d'un rapport quotidien.

L'équipe des risques est informée des éventuelles alertes et non-respect des seuils et limites qu'elle a pu définir dans la mise en place de son suivi de risques.

En complément des indicateurs de suivi mis en place, l'équipe des risques mène des stress tests réguliers sur les portefeuilles.

Le Direction de la conformité surveille le respect des contraintes réglementaires et contractuelles, la cohérence des méthodes et la bonne application des procédures.

Les résultats des travaux menés par les équipes des risques et de conformité font l'objet de présentation au Comité des risques et Comité conformité et contrôle interne. (Voir ci-après.)

Contrôles de second niveau menés par les équipes des risques sur les activités gérées par Tikehau Capital Europe

Les contrôles menés par l'équipe des risques consistent principalement :

- au contrôle des règles d'investissement et des niveaux d'exposition par rating, de concentration par émetteur, et de concentration géographique ou sectorielle ;
- en la revue régulière (au moins annuelle) des modèles d'évaluation du risque de crédit sur les émetteurs investis ;
- la revue trimestrielle des comités de crédit et des dossiers d'investissement, ainsi que la consistance entre les dossiers et les positions investies ; et
- la revue trimestrielle, sur une base d'échantillon, de la validité des évaluations retenues et la performance des actifs par rapport aux règles de rating mises en place.

Un registre des risques est également mis en place et mis à jour si de nouveaux risques sont identifiés ou ont changé de manière matérielle.

Les résultats des travaux réalisés font l'objet de présentation au Comité des risques. (Voir ci-après)

Contrôles de second niveau menés sur les opérations d'investissement en capital

Les contrôles de second niveau consistent principalement au suivi des valorisations des actifs en portefeuille par les équipes de la Direction financière qui est logée au niveau de Tikehau Capital Advisors.

Compte tenu des récentes opérations de réorganisation, les différentes fonctions de contrôle et les programmes de contrôle détaillés ci-avant pourront évoluer.

(iii) Troisième niveau de contrôle interne – Audit interne

Le troisième niveau de contrôle est exercé par la Direction de l'audit interne qui réalise des contrôles indépendants périodiques.

Contrôles de troisième niveau menés sur les activités de Tikehau IM

Un contrôle périodique peut être diligenté – si nécessaire - par la Direction de l'audit interne ou des auditeurs externe en fonction notamment de l'appréciation générale du contrôle interne et des conclusions remontées par la Direction de la conformité et la mise à jour des cartographies de risques suivies par les équipes des risques et de conformité.

Contrôles de troisième niveau menés sur les activités de Tikehau Capital Europe

Sur la base de la cartographie des risques et du registre des risques, l'équipe d'Audit interne est amenée à conduire des contrôles sur certains processus, dont les risques en termes de matérialité ou d'occurrence sont jugés plus élevés. Ainsi, sur l'exercice 2016, une mission a été menée sur les procédures de gestion du risque informatique et des procédures de contrôle des opérations de lutte anti-blanchiment.

Contrôles de troisième niveau menés sur les activités d'investissement en capital au sein de Tikehau Capital et Salvepar

Le Direction de l'audit interne a la responsabilité du recensement et la mise à jour de la cartographie des risques qui est soumise au Comité d'audit.

L'audit interne est membre du Comité de valorisation de Salvepar et revoit les valorisations des investissements de Tikehau Capital et de Salvepar, proposées par les équipes d'investissement et validées par les équipes financières.

La Direction de l'audit interne contrôle le processus d'élaboration de l'information financière et suit les recommandations émises par les Commissaires aux comptes.

Elle fait part aux membres du Comité d'audit et des risques de l'avancée de ses projets et du suivi de la mise en œuvre des recommandations qu'elle a pu émettre ou qui ont été émises par les Commissaires aux comptes ou par le régulateur.

Compte tenu de la récente réorganisation du Groupe, un programme d'intervention sera déterminé sur l'ensemble des activités du Groupe en fonction des zones de risques identifiées et avec un objectif de couvrir l'ensemble des activités selon une périodicité adaptée.

(d) Activités de valorisation des investissements

(i) Dispositifs de valorisation mis en place sur les activités de Tikehau IM

Les outils de valorisations utilisés pour les valorisations sont les outils Sophis®, Bloomberg® (en tant que fournisseur d'informations, comme notamment des offres de marché ou des valorisations d'instruments) et Markit®, en tant que fournisseur de données de crédit, principalement pour les prêts liquides.

Les processus de valorisation impliquent à la fois les gestionnaires de portefeuille, les équipes du *middle-office* et les équipes des risques.

Les méthodes de valorisation sont définies par nature d'actif et notamment :

- Les instruments cotés sur un marché régulé ou organisé sont valorisés au cours de clôture du jour de la transaction ;
- Les obligations OTC sont valorisées sur la base du dernier prix « *mid* » disponible sur Bloomberg ;
- Les instruments de type OPCVM ou FIA (voir le Glossaire figurant en Section IX.5) sont valorisés sur la base de la dernière valeur liquidative connue à la date de valorisation, ajustée si nécessaire, des

- événements (appels en capital, etc.) qui auraient pu intervenir entre la date de publication de la valeur liquidative et la date de valorisation ;
- Les instruments en capital non cotés sont valorisés au prix d’acquisition si la transaction est récente et qu’il n’existe pas d’indicateur de dépréciation. Une approche multi-critères de valorisation est sinon retenue ;
 - Les obligations non cotées sont valorisées sur la base de la valeur nominale et des intérêts courus, en l’absence d’indicateur de dépréciation ;
 - Les actifs immobiliers sont évalués tous les semestres sur la base de valeurs d’expertises externes.
 - La valorisation des prêts se fonde sur les prix communiqués par Markit® quand ceux-ci sont disponibles ou d’autres valorisations de *brokers* disponibles. En l’absence de données marché observables, une valorisation sur une approche *marked-to-model* est menée.

Stratégies liquides

Les valorisations des fonds des stratégies liquides sont contrôlées selon leur fréquence de liquidité (quotidienne, hebdomadaire voire mensuelle). Les dépositaires et administrateurs des fonds sont impliqués dans les travaux de valorisation.

Les équipes de Tikehau IM contrôlent les valeurs des instruments transmises par l’administrateur du fonds et s’assurent que les positions de trésorerie de chaque fonds sont correctement réconciliées. Des travaux sont également menés sur le calcul des commissions de gestion et de surperformance appliquées par part.

Le Groupe a également mis en place des procédures de contrôle ou de documentation en cas de modification manuelle de prix.

Dette privée

Les fonds de dette privée sont principalement constitués d’instruments non-liquides ou de prêts, dont les principes de valorisation ont été rappelés précédemment.

Conformément aux principes d’indépendance requis par la Directive AIFM (voir le Glossaire figurant en Section IX.5), un Comité de valorisation trimestriel a été mis en place pour revoir et contrôler les valeurs des actifs illiquides qui ne font pas l’objet d’une expertise indépendante tierce.

Le Comité peut se réunir plus fréquemment en tant que besoin. Le Comité de valorisation est chargé de contrôler et de valider les évaluations des actifs dans les fonds de dette privée gérés par Tikehau IM. Ces évaluations sont préparées par les gestionnaires de portefeuille. Le Comité supervise le contrôle des valorisations.

Le Comité de valorisation est composé du Président de Tikehau IM, du responsable des risques, du *chief investment officer* (CIO), du responsable de la conformité, des directeurs généraux, du responsable du middle-office et des gérants de l’activité de dette privée.

Le responsable des risques est responsable de l’organisation de ce Comité, devant notamment s’assurer (i) de la présence et participation de ses membres, (ii) de la qualité des documents de valorisation présentés et de la permanence des méthodes utilisées, et (iii) de transcrire les décisions de valorisations retenues dans des comptes-rendus de Comités.

Les équipes de middle-office contrôlent, sur la fréquence de publicité de la valeur liquidative du fonds, que les éléments de valorisation retenus par le dépositaire sont conformes aux décisions prises et que l’ensemble des éléments de clôture ont correctement été intégrés.

Immobilier

Les valorisations des fonds immobiliers se fondent sur des valorisations externes indépendantes reçues sur une fréquence semestrielle.

(ii) Dispositifs de valorisation mis en place sur les activités d'investissement en capital

Le portefeuille d'investissement en capital fait l'objet d'une revue trimestrielle d'activité, au cours de laquelle une analyse des performances est faite ainsi que des événements pouvant faire évoluer l'appréciation de la ligne. Sont présents à cette revue trimestrielle l'équipe d'investissement, des représentants de la Direction financière et l'Audit interne. Le cas échéant, des analyses complémentaires sont menées, afin d'identifier des conséquences potentielles et revalorisations ou dévalorisations si elles sont significatives.

De manière semestrielle, un processus de valorisation est mené sur l'exhaustivité des lignes en portefeuille.

Les valorisations reposent, selon la nature de chaque sous-jacent sur :

- des éléments de marché directement observables comme les cours de bourse pour les sociétés cotées ou les investissements non cotés dont le sous-jacent principal est coté ;
- des valeurs d'experts externes quand elles sont disponibles ;
- les dernières valeurs liquidatives communiquées par les gérants des fonds dans lesquels la société est investi. Ces données peuvent être auditées ou non. Ces valeurs sont ajustées, si nécessaire, des événements (appels en capital, etc.) intervenues entre la date de publication de la valeur liquidative et la date de valorisation ;
- des transactions récentes pouvant être analysée comme des indications de juste valeur ;
- des modèles internes de valorisation interne fondés sur des approches multicritères qui font l'objet d'une revue critique par les équipes de la Direction financière.

La synthèse de ces travaux est reflétée dans la présentation des comptes concernés.

Chez Salvepar, afin de tenir compte de la croissance du nombre de lignes en portefeuille, il a été institué un Comité de valorisation appelé à se réunir lors de la préparation des clôtures annuelles et semestrielles. Ce Comité de valorisation, qui est composé de membres de la Direction générale et des équipes investissement, finance et audit interne, a pour mission de revoir les propositions de valorisations préparées par les équipes, les hypothèses utilisées, ainsi que la pertinence, la cohérence, la permanence et l'homogénéité des méthodes utilisées. Les conclusions du Comité de valorisation sont transmises aux Commissaires aux comptes, puis au Comité d'audit et des risques.

Compte tenu de la réorganisation du Groupe, les procédures mises en place chez Salvepar seront appliquées à l'ensemble des investissements en capital et un Comité de valorisation sera appelé à se réunir pour statuer sur les investissements en capital (hors investissements dans des fonds ou TIAP, etc.).

Les Commissaires aux comptes ont accès aux analyses et documents supportant les valorisations, et peuvent échanger avec les équipes d'investissement dans le cadre de leurs travaux de revue des comptes.

(e) Gouvernance

À la date d'enregistrement du présent Document de base, la gouvernance du dispositif de contrôle interne du Groupe s'organise au travers de ses trois principales filiales : Tikehau IM, Salvepar et Tikehau Capital Europe.

(i) Tikehau IM

Comité des risques

Le Comité des risques est chargé :

- de définir les orientations stratégiques de la gestion des risques et
- de surveiller et de contrôler l'exposition des portefeuilles aux principaux facteurs de risque (y compris les risques de marché, les risques de liquidité, et les risques de crédit et de contrepartie).

Il supervise et valide la surveillance globale des risques et d'évaluation. Il a un rôle de décision et de mise en application.

À la date d'enregistrement du présent Document de base, l'équipe des risques, composée de quatre personnes, présente ses travaux régulièrement et restitue au Comité des risques les résultats de ses analyses. Elle attire notamment l'attention des responsables sur des indicateurs clefs et la pertinence de ceux-ci.

Le Comité des risques est composé du Président de Tikehau IM, du responsable des risques, du *chief investment officer* (CIO), du responsable de la conformité, des directeurs généraux, du responsable du *middle-office* et des gérants de portefeuille.

Le Comité des risques se tient mensuellement et peut être convoqué à tout moment si une situation exceptionnelle le requiert.

Comité de valorisation

Le Comité de valorisation est chargé de contrôler et de valider les évaluations des actifs dans les fonds de dette privée gérés par Tikehau IM.

Ces évaluations sont préparées par les gestionnaires de portefeuille ; le Comité supervise le contrôle des valorisations.

Le Comité de valorisation est composé du Président de Tikehau IM, du responsable des risques, du *chief investment officer* (CIO), du responsable de la conformité, des directeurs généraux, du responsable du *middle-office* et des gérants de l'activité de dette privée.

Comité conformité et contrôle interne

Le Comité de conformité et de contrôle interne se réunit sur une base trimestrielle et :

- définit la politique de conformité, valide et suit le plan d'action des équipes de conformité ;
- s'assure de la cohérence, de l'efficacité et de l'exhaustivité du dispositif de contrôle interne ;
- revoit et suit les résultats des contrôles effectués par les travaux des équipes de conformité ;
- revoit le dispositif d'encadrement des risques, de son état et de ses évolutions ;
- revoit la situation synthétique des risques, de son évolution, du niveau des principales limites en risques et leur utilisation ;
- revoit la production du rapport annuel sur la maîtrise des risques de non-conformité ; et
- acte des décisions du management face à une évolution ou modification réglementaire qui conduit à engager des moyens significatifs.

L'équipe de conformité, composée de quatre personnes à la date d'enregistrement du présent Document de base, présente ses travaux régulièrement afin d'opérer le *reporting* nécessaire auprès des responsables opérationnels.

Le Comité conformité et contrôle interne est composé du Président de Tikehau IM, du responsable de la conformité, du responsable des risques, du *chief investment officer* (CIO), des responsables opérationnels, et du responsable de l'audit interne Groupe.

(ii) Salvepar

Comité de valorisation

Afin de tenir compte de la croissance des actifs de Salvepar et de l'augmentation du nombre de lignes en portefeuille, il a été institué un Comité de valorisation appelé à se réunir lors de la préparation des clôtures annuelles et semestrielles. Ce Comité de valorisation, qui est composé de membres de la Direction générale

et des équipes investissement, finance et audit interne, a pour mission de revoir les propositions de valorisations préparées par les équipes, les hypothèses utilisées, ainsi que la pertinence, la cohérence, la permanence et l'homogénéité des méthodes utilisées. Les conclusions du Comité de valorisation sont transmises aux Commissaires aux comptes, puis au Comité d'audit et des risques.

Comité d'audit et des risques

Il appartient au Comité d'audit et des risques d'examiner les comptes annuels et consolidés et les rapports y afférents avant leur examen par le Conseil d'administration, et de s'assurer de la cohérence de ces états financiers avec les informations dont il a par ailleurs connaissance.

Le Comité d'audit et des risques a également en charge le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques. Le Comité d'audit et des risques revoit périodiquement (et au moins une fois par an) la cartographie des risques élaborée par les équipes qui travaillent pour le compte de Salvepar en vue (i) de recenser les risques qui pourraient avoir un effet défavorable sur l'activité, la situation financière ou les résultats de Salvepar, et (ii) de permettre à Salvepar de définir et de suivre les différents plans d'actions spécifiques mis en œuvre pour réduire ou maîtriser ses risques.

L'équipe d'audit interne fait part aux membres du Comité d'audit et des risques de l'avancée de ses projets et du suivi de la mise en œuvre des recommandations qu'elle a pu émettre ou qui ont été émises par les Commissaires aux comptes ou par le régulateur dans le cadre de la revue *a priori* du Document de référence de la Société.

Le Comité d'audit et des risques est habilité à avoir accès à tout document comptable et financier. Il entend les responsables de l'établissement des comptes ainsi que les Commissaires aux comptes afin d'obtenir l'assurance que ces derniers ont eu accès à l'ensemble des informations nécessaires à l'exercice de leurs diligences et qu'ils ont suffisamment avancé leurs travaux au moment de l'arrêté des comptes pour être en mesure de communiquer toutes remarques significatives.

Les Commissaires aux comptes participent aux réunions du Comité d'audit et des risques auquel ils présentent la nature de leurs diligences et les conclusions de leurs travaux.

Le Comité d'audit et des risques formalise la synthèse de ses travaux au travers d'un compte-rendu de séance, qui est résumé aux membres du Conseil d'administration de Salvepar.

Comité d'investissement

Dans les conditions prévues par le règlement intérieur de Salvepar, il appartient au Comité d'investissement de Salvepar d'examiner les projets d'investissement et de désinvestissement afin d'apprécier au mieux les conséquences de ces projets sur la stratégie et l'utilisation des actifs de Salvepar.

Pour chaque investissement entrant dans son champ de compétence, les décisions du Comité d'investissement sont formalisées au travers d'un compte-rendu de séance.

Conseil d'administration

Il appartient à la Direction générale de rendre compte au Conseil d'administration et au Comité d'audit et des risques des caractéristiques essentielles du dispositif de contrôle interne, de son déploiement au sein de Salvepar et des actions mises en place pour l'améliorer.

En tant que de besoin, le Conseil d'administration peut faire usage de ses pouvoirs généraux pour faire procéder aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns ou prendre toute autre initiative qu'il estimerait appropriée en la matière.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-35 du Code de commerce, le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de Salvepar et veille à leur mise en œuvre. Il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle, par ses délibérations, les affaires qui le concernent. Dans ce cadre, le Conseil, de manière non-limitative :

- délibère sur la stratégie et sur les opérations qui en découlent et, plus généralement, sur toute opération significative portant notamment sur des investissements ou des désinvestissements importants ;
- désigne la Direction générale et contrôle sa gestion ; et
- veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'au marché, notamment à travers les comptes et le rapport de gestion ou à l'occasion d'opérations significatives.

Son Président organise et dirige les travaux du Conseil dont il rend compte à l'Assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de Salvepar et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

(iii) Tikehau Capital Europe

Comité de valorisation

Le Comité de valorisation est chargé de superviser les processus de valorisation des investissements réalisés par les entités gérées par Tikehau Capital Europe ; il dispose du pouvoir de décision en cas de désaccord, le *director* de Tikehau Capital Europe restant décisionnaire en cas d'arbitrage final.

Le Comité de valorisation se tient sur une base mensuelle. Il est composé d'un *director* de Tikehau Capital Europe, du responsable des risques, du responsable de la conformité Groupe ainsi que du responsable des opérations qui présente ses travaux.

Comité des risques

Le Comité des risques est chargé de superviser toutes les activités de gestion des risques effectuées et d'examiner l'adéquation des travaux menés au regard de l'activité de la société et de la réglementation.

Le Comité des risques se tient sur une base trimestrielle et remet un rapport semestriel au Conseil d'administration. Il est composé d'un *director* de la société, du responsable des risques, du *chief operating officer* (COO), et du responsable de la conformité Groupe.

Comité d'audit

Le Comité d'audit a comme principales fonctions :

- d'examiner les processus de l'entreprise afin d'assurer la pertinence et l'efficacité des systèmes et des contrôles,
- de surveiller l'intégrité des états financiers de l'entreprise
- de faire des recommandations au Conseil, en ce qui concerne la nomination et la rémunération du Commissaire aux comptes ;
- d'examiner et de surveiller l'indépendance du Commissaire aux comptes ainsi que l'efficacité du processus d'audit ;
- de définir la politique pour nommer le Commissaire aux comptes pour une mission sortant du périmètre du commissariat aux comptes ;
- d'examiner les dispositions prises par l'entreprise pour assurer la conformité avec les exigences et les normes réglementaires et, le cas échéant, d'émettre des recommandations d'améliorations au Conseil d'administration ;
- d'examiner les *reportings* sur les procédures de contrôle de blanchiment.

Le Comité d'audit est composé de deux *directors* de Tikehau Capital Europe, du responsable de l'audit interne, du responsable de conformité Groupe et du responsable de conformité de Tikehau Capital Europe.

(f) Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière de Tikehau Capital

La présente Section décrit les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière de Tikehau Capital telles qu'elles existent à la date d'enregistrement du présent Document de base.

Recours à des experts comptables externes

Le Groupe a recours pour l'établissement de ses comptes sociaux et consolidés à un cabinet d'expertise comptable externe, ce qui permet d'assurer un contrôle régulier, en collaboration avec Tikehau Capital Advisors, des pièces comptables et du traitement des opérations impactant le Groupe.

Information et communication

La Société définit pour chaque clôture trimestrielle un calendrier planifiant les procédures spécifiques à l'élaboration de l'information financière et comptable et définissant les responsabilités de chaque acteur dans la préparation et le traitement de l'information financière.

Par ailleurs, une réunion préparatoire à l'arrêté des comptes est organisée chaque trimestre, où sont revus et discutés en séance les principaux événements de la période, notamment les points suivants :

- Environnement macro-économique ;
- Principaux mouvements de périmètre et sur les investissements en portefeuille ;
- Point sur les financements ;
- Mouvements en matière de ressources humaines et/ou changements de gouvernance ; et
- Autres points divers éventuels.

En complément, lors des clôtures annuelles et semestrielles, les équipes de la Direction financière se réunissent avec les équipes d'investissement afin de revoir les propositions de valorisations préparées par les équipes d'investissement. À la date d'enregistrement du présent Document de base, ces revues sont formalisées pour Salvepar sous la forme d'un Comité de valorisation. Un Comité de valorisation sera mis en place courant 2017 selon les mêmes principes au niveau de la Société.

Les arrêtés comptables trimestriels donnent lieu à la préparation d'états financiers synthétiques.

Une analyse de la trésorerie est préparée de manière hebdomadaire afin de suivre l'application de la politique d'investissement et de financement de la Société.

Les valorisations des titres en portefeuille sont suivies de manière quotidienne.

Systèmes d'information

Système d'information comptable

Les moyens mis en œuvre pour assurer la cohérence et la fiabilité des données utilisées pour les besoins du pilotage interne et de la communication externe reposent notamment sur l'outil comptable COALA utilisé par les experts comptables.

Par ailleurs, la mise en place d'un outil de *reporting* est en cours de mise en place. Ce progiciel permettra d'intégrer tous les mois ou trimestres les informations financières de gestion et de comptabilité utiles à la préparation des comptes et au pilotage opérationnel.

Cet outil permettra de répondre, de manière plus performante et plus automatisée, aux exigences de fiabilité, de disponibilité et de pertinence de l'information comptable et financière pour les différentes données utilisées pour le pilotage interne (suivi budgétaire, etc.) et la communication externe.

Outils de suivi du marché et de valorisation du portefeuille

Des outils de suivi de la trésorerie et des portefeuilles cotés ont été mis en place pour un *reporting* quotidien et/ou hebdomadaire à la Direction générale.

Planification, pilotage et processus de reporting

Le processus d'élaboration budgétaire est organisé de manière annuelle durant le quatrième trimestre ; les responsables opérationnels des activités établissent chacun un budget annuel qui est discuté avec et validé par la Direction générale.

Un suivi des performances est réalisé de manière trimestrielle (et mensuelle pour quelques agrégats clefs).

Procédures d'arrêté des comptes annuels et consolidés

La préparation des arrêtés de comptes de la Société et de ses filiales est externalisée auprès d'experts-comptables locaux. Les experts comptables ont pour mission de produire les états comptables et financiers annuels, semestriels et trimestriels, ainsi que les éléments nécessaires à l'arrêté des comptes.

Le Groupe a recours pour l'établissement de ses comptes consolidés à un cabinet d'expertise comptable externe qui travaille en collaboration avec les équipes de la Direction financière de Tikehau Capital Advisors.

Les comptes annuels de la Société sont établis conformément aux principes comptables résultant de la réglementation en vigueur (recommandation N° 99-01 du Conseil National de la Comptabilité).

Les comptes consolidés sont établis conformément aux principes IFRS.

La Direction financière effectue une revue des comptes des sociétés du Groupe préparés par les experts comptable afin de valider la fiabilité et la pertinence de l'information comptable et financière pour les différentes données utilisées pour le pilotage interne et la communication externe. Elle veille également au respect et à l'homogénéité des méthodes comptables.

La Direction financière effectue également une revue des éléments transmis pour les besoins de la consolidation afin d'identifier, le cas échéant, les retraitements nécessaires entre les comptes individuels et les comptes consolidés. Ces retraitements sont détaillés par société et font l'objet d'une revue par les équipes de la Direction financière.

Les principes comptables font l'objet d'une revue chaque trimestre au regard des nouvelles évolutions réglementaires. D'une manière générale, les questions ayant trait aux domaines juridique, fiscal et social sont traités avec l'appui des services spécialisés de Tikehau Capital Advisors.

Chaque filiale gère les particularités locales, assure le contrôle comptable et les obligations de conservation des informations et données concourant à la formation des états comptables et financiers, selon les règles locales en vigueur.

Activités de contrôle

Les opérations font l'objet de contrôles partiels ou plus approfondis, de réunions d'échanges, de discussions de la part des intervenants de premier niveau jusqu'aux Commissaires aux comptes, voire aux spécialistes juridiques et fiscaux si nécessaire. Ces différents intervenants présentent, le cas échéant, leurs remarques aux responsables compétents qui en tirent les mesures appropriées.

La Direction financière s'assure de la cohérence des remontées d'information des filiales avant agrégation des résultats, de l'enregistrement des écritures de consolidation et des retraitements effectués. La correcte constatation des flux dans les comptes consolidés fait l'objet de contrôles automatiques par l'outil de *reporting* et de consolidation.

L'analyse des retraitements de consolidation et des aspects comptable pouvant avoir un impact significatif sur la présentation des états financiers sont revus par la Direction financière et les Commissaires aux comptes dans le cadre de leurs travaux.

Communication financière et comptable

À compter de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris, la communication sera placée sous la responsabilité de la Gérance de la Société qui contrôle les informations avant leur publication. Un échéancier récapitulant ces obligations périodiques de la Société est mis en place.

Cet échéancier est diffusé en interne aux équipes participant plus spécifiquement à la communication financière. Parallèlement, les équipes de la Direction financière ont mis en œuvre la formalisation d'un calendrier comptable et financier permettant de garantir le respect des échéances annoncées.

Les procédures relatives au contrôle de l'information financière et comptable reposent sur :

- les contrôles trimestriels de l'ensemble des informations comptables et financières préparées par les équipes comptables ou de la Direction financière ; et
- la revue des états financiers par la Direction de l'audit interne Groupe.

(g) Architecture et sécurité informatique

Le système d'information de Tikehau Capital est construit sur les principes suivants : disponibilité, intégrité et sécurité.

- **Disponibilité** : Plusieurs technologies connues et éprouvées sont utilisées par le Groupe. D'une part, la virtualisation des services permet de s'affranchir complètement des caractéristiques physiques d'un serveur. Il est ainsi possible de redémarrer un service depuis n'importe quel serveur, même si un serveur physique est en panne. D'autre part, la mise en cluster des services permet de détecter et de basculer automatiquement d'un nœud à l'autre du cluster en cas de panne physique. Enfin, l'ensemble du matériel bénéficie d'une garantie pièces et main d'œuvre, avec intervention sur site en moins de 4 heures 7j/7 et 24h/24.
- **Intégrité** : L'ensemble des données ainsi que des informations système sont consolidées sur des équipements de type « SAN » (Storage Area Network). Ce dernier est constitué de baies disques de données, remplaçables à chaud et hautement redondants offrant plus de 40 Téraoctets de stockage et archives. En cas de dysfonctionnement sur l'un des disques, les équipements envoient des alertes au constructeur qui prévoit une intervention de remplacement en moins de 4 heures, tous les jours de l'année. Le système est tel que l'équipement peut perdre jusqu'à six disques sans interruption de service. Chaque jour, des sauvegardes des données sont prises sur un système de stockage indépendant, permettant ainsi de restaurer en quelques minutes des informations qui auraient pu être supprimées accidentellement ou par une personne mal intentionnée. Par ailleurs, ces équipements possèdent un jumeau dans un Datacenter de secours distant.
- **Sécurité** : Les disques de données sont complètement isolés du réseau informatique. La réplication des données dans le Datacenter de secours s'effectue via un lien dédié opérateur dit « LAN2LAN » ou tunnel sécurisé dit « VPN ».

Si les locaux venaient à être totalement détruits ou inaccessibles, Tikehau Capital est à même de redémarrer en moins d'une journée son système d'information, et d'accéder à l'ensemble de ses données.

Des tests des systèmes informatiques sont repartis sur l'année. Ils comportent différentes thématiques : accès à distance des serveurs par canaux sécurisés (en cas d'indisponibilités des locaux), restauration des données anciennes sauvegardées (temps, qualité, etc.), coupure partielle de machines/serveurs, etc.

Par ailleurs, un plan de continuité d'activité (« PCA ») a été mis en place. Le PCA décrit les procédures à suivre en cas de sinistres. Selon la gravité et la durée du sinistre, les équipes sont relocalisées : travail à distance pour les fonctions ne nécessitant pas un accès aux marchés financiers, travail à partir d'un site de repli pour la gestion et le middle-office notamment.

(h) Prévention des manquements d'initiés et conformité

En raison de ses activités, le Groupe, et particulièrement les entités régulées Tikehau IM et Tikehau Capital Europe, sont soumis à des obligations de conformité particulièrement exigeantes.

Dans le cadre de l'admission des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris, une charte de déontologie boursière a été adoptée par le Conseil de surveillance de la Société. Elle a pour objet de rappeler la réglementation applicable aux mandataires sociaux, aux personnes assimilées, aux initiés permanents ainsi qu'aux initiés occasionnels en matière boursière. Elle rappelle les lois et règlements en vigueur en la matière, ainsi que sur les sanctions administratives et/ou pénales attachées au non-respect de ces lois et règlements, et prévoit la mise en place des mesures préventives de nature à permettre à chacun d'investir en titres la Société tout en respectant les règles relatives à l'intégrité du marché.

Au niveau de Tikehau IM, une procédure de conformité a été écrite et adressée à tous les collaborateurs. Cette procédure vise à préciser quelles sont les obligations des collaborateurs de Tikehau IM pour respecter la réglementation en vigueur et pour respecter l'éthique propre au service gestion pour compte de tiers. Cette procédure prend sa source dans la réglementation qui régit l'activité de Tikehau IM mais également dans les règles de bonnes conduites communément admises par la profession et notamment les associations professionnelles de référence (AFG, AFIC) dont Tikehau IM est adhérente.

Les principales règles de conformité concernent notamment les règles de bonne conduite et les règles applicables à chaque collaborateur de Tikehau IM dans le cadre des opérations pour compte personnel. Le Responsable Conformité et Contrôle Interne (« RCCI ») doit mener des missions visant à s'assurer que les principes déontologiques visant à privilégier les intérêts des clients et à respecter les règles de marché sont bien appliqués.

Tikehau IM possède un corpus de règles de conformité dont les éléments centraux sont le Manuel de procédure et le Règlement intérieur.

Les principaux thèmes abordés sont :

- les informations confidentielles, privilégiées et la confidentialité ;
- les conflits d'intérêts ;
- les transactions personnelles ;
- les règles, invitations et autres avantages offerts aux collaborateurs ;
- le dispositif de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ; et
- le dispositif de contrôle relatif aux abus de marché.

En outre, les contraintes réglementaires (ainsi que, le cas échéant, propres à certains fonds/mandats telles qu'elles peuvent être prévues par la documentation constitutive) conduisent les entités régulées de Tikehau Capital à :

- identifier les situations de conflit d'intérêts ;
- gérer les situations de conflit d'intérêts ;
- consigner les résolutions prises pour parvenir à la gestion des conflits (recueil de conflits) ; et
- fournir la transparence requise auprès des investisseurs/clients de la résolution des conflits.

Des conflits d'intérêts peuvent également être soulevés lorsque des entités du Groupe ou leurs salariés sont dans des situations dans lesquelles lesdites entités ou salariés peuvent obtenir un gain financier ou éviter une perte financière au détriment des avoirs des clients.

Le RCCI transmet à toutes les sociétés de Tikehau Capital, y compris leurs directeurs, toutes informations nécessaires à la prévention des conflits d'intérêts potentiels. Le RCCI doit s'assurer de maintenir sa procédure à jour et tient à jour un recueil de l'ensemble des cas de conflits qui se sont présentés et qui ont donné lieu à une résolution. Le cas échéant, le recueil pourra servir à démontrer que la résolution du conflit a fait prévaloir les intérêts des clients. Enfin, l'organisation des activités réglementées du Groupe se réalise selon des modes opératoires précis qui évitent de se mettre en situation de conflit d'intérêts.

Concernant plus particulièrement la gestion des conflits d'intérêts, Tikehau IM a mis en place une politique afin d'éviter les situations présentant un risque de conflit d'intérêts et de gérer les différents intérêts en présence lors de la fourniture des services d'investissements aux clients.

Tikehau IM et Tikehau Capital Europe ont mis en place une procédure d'allocation des investissements réalisés pour les comptes des fonds d'investissements gérés ou conseillés et des mandats leur ayant été confiés par des tiers investisseurs. Ces allocations sont documentées de manière à démontrer qu'elles respectent les intérêts et les règles de loyauté à l'égard des clients (investisseurs des fonds et mandants) de ces structures du groupe. L'application de la politique d'allocation est validée et contrôlée par le RCCI.

Lorsqu'une opportunité d'investissement est éligible à la stratégie d'investissement de plusieurs fonds ou mandats, le gestionnaire doit préparer une pré-allocation sur les différents véhicules d'investissement et mandats en appliquant les règles ci-dessous :

- la capacité d'investissement de chacun des fonds/mandats qui peuvent prétendre à l'investissement ;
- les contraintes de gestion spécifiques à chaque fonds/mandat (contraintes réglementaires, contractuelles ou statutaires) ; et
- la maturité des fonds/mandats eu égard à la période d'investissement.

V. INFORMATIONS FINANCIERES *PRO FORMA*

1. Informations financières *pro forma* non auditées

1. Préambule

Le règlement européen sur les prospectus n° 809-2004 impose l'établissement d'une information financière *pro forma* en cas de variation de périmètre ayant un impact de plus de 25% sur un ou plusieurs indicateurs de son activité.

Les diverses opérations de simplification de la structure du groupe ayant eu un impact significatif au-delà des seuils prévus par les textes, ont rendu nécessaire l'établissement de telles informations.

Les informations financières *pro forma* non auditées de Tikehau Capital ont été préparées en supposant que les diverses opérations de simplification de la structure actionnariale et de la gouvernance du Groupe Tikehau menées afin de préparer l'admission aux négociations des actions de la Société Tikehau Capital (la « Société ») sur le marché réglementé d'Euronext Paris, ont été réalisées.

Les opérations consistent en :

- la transformation de la Société en Société en Commandite par Actions (la « Transformation ») ;
et
- différentes opérations d'apports en nature ou d'achats de titres ayant pour objectif de simplifier l'organigramme juridique du Groupe et de rassembler dans Tikehau Capital les investissements et actifs du groupe Tikehau dans l'optique de sa cotation, à savoir :
 - L'apport à Tikehau Capital des 74,1% des actions composant le capital de Tikehau IM et détenues par la quasi-totalité des associés de Tikehau IM (à l'exception des salariés de Tikehau IM attributaires d'actions gratuites) ;
 - L'apport à Tikehau Capital des titres Salvepar détenus par ses principaux actionnaires minoritaires, suivi d'une offre publique d'échange en titres Tikehau Capital et du retrait de la cotation des titres Salvepar ;
 - L'apport à Tikehau Capital des titres de Tikehau Capital Europe (TCE) détenus par Tikehau Capital Advisors ;
 - Le regroupement de la totalité de la participation financière dans la Société Duke Street sous Tikehau Capital ;
 - L'apport à Tikehau Capital par Tikehau Capital Advisors de 10 actions de préférence de Catégorie 1 de Salvepar et de la totalité des actions de City Star Ream Resorts (Singapore) Pte. Ltd;
 - L'apport à Tikehau Capital par les associés de Tikehau Asia des actions de Tikehau Asia non-encore détenues par Tikehau Capital ;
 - L'acquisition par la Société auprès d'AF&Co et MCH de la marque « TIKEHAU », dont le produit net de cession sera réinvesti par ces deux sociétés dans Tikehau Capital dans le cadre d'une augmentation de capital de la Société par émission d'actions ordinaires.

La Transformation en SCA a été approuvée à l'unanimité lors de l'Assemblée générale mixte des actionnaires de la Société qui s'est tenue le 7 novembre 2016, et les apports ont été soumis à l'approbation des actionnaires de Tikehau Capital réunis en assemblée générale le 21 décembre 2016.

Les informations financières *pro forma* non auditées tiennent également compte de deux augmentations de capital significatives :

- Le 4 juillet 2016, Tikehau Capital a réalisé une augmentation de capital d'un montant total (prime d'émission incluse) de 415,9 millions d'euros résultant (i) de la souscription en numéraire pour 239,8 millions d'euros par les actionnaires actuels et de nouveaux actionnaires dont les sociétés FFP, Temasek ; et (ii) de l'incorporation de créances pour un montant de 176,1 millions d'euros correspondant à la conversion préalable des obligations convertibles émises par Tikehau Capital.

- Le 6 janvier 2017, Tikehau Capital a réalisé une augmentation de capital d'un montant total (prime d'émission incluse) d'environ 150 millions d'euros. Par ailleurs, à cette même date, Tikehau Capital a obtenu d'un nouvel actionnaire un engagement de souscription à une augmentation de capital réservée pour un montant de 50 millions d'euros.

Ces opérations ont été mises en œuvre avec l'objectif d'améliorer la lisibilité de l'organigramme juridique du Groupe, promouvoir l'efficacité opérationnelle et mettre en place une organisation fonctionnelle conforme aux objectifs et à la stratégie de la Société.

Les informations financières *pro forma* ont ainsi comme objectif d'illustrer l'impact de ces opérations sur la présentation des comptes consolidés de Tikehau Capital, comme si l'ensemble des opérations de réorganisation envisagées et décrites ci-avant avait été effectué le 30 juin 2016 pour les besoins de l'état de la situation financière *pro forma* et le 1^{er} janvier 2015 pour les besoins des comptes de résultat *pro forma*.

Les informations financières *pro forma* non auditées de Tikehau Capital ont été préparées sur la base des hypothèses tel qu'indiqué dans au §5.1 – « Description des opérations et base de préparation » des notes relatives aux informations financières *pro forma* non auditées présentées ci-après.

Les informations financières *pro forma* non auditées ne reflètent pas les résultats ou la situation financière que Tikehau Capital aurait eus si les opérations avaient effectivement été réalisées aux dates respectives indiquées ci-dessus. Les informations financières *pro forma* non auditées présentées ci-dessous ne reflètent pas non plus les synergies ou coûts d'intégrations pouvant résulter de ces opérations.

Les informations présentées ci-dessous doivent être lues conjointement avec les informations figurant dans les comptes consolidés de Tikehau Capital et avec les autres informations figurant dans le présent Document de Base.

Les informations financières *pro forma* de Tikehau Capital ne sont pas nécessairement représentatives du résultat à venir ou de la situation financière future de Tikehau Capital. Il ne peut être garanti que les tendances indiquées par les informations financières *pro forma* non auditées (ou par les comptes respectifs de Tikehau Capital, Salvepar, Tikehau IM ou Tikehau Capital Europe) soient représentatives des résultats ou de la performance à venir de Tikehau Capital.

En conséquence, les résultats et la situation financière de Tikehau Capital peuvent différer de manière significative par rapport aux résultats et à la situation financière, présentés dans les informations financières *pro forma* non auditées.

2. Informations financières *pro forma* présentées

Les informations financières *pro forma* non auditées ont été préparées en milliers d'euros et reflètent les opérations décrites ci-avant comme si elles étaient intervenues le 30 juin 2016 pour les besoins de l'état de la situation financière *pro forma* et le 1^{er} janvier 2015 pour les besoins des comptes de résultat *pro forma*.

Les informations financières *pro forma* non auditées incluent les informations suivantes :

- un état de la situation financière *pro forma* au 30 juin 2016 qui reflète les opérations de réorganisation, en utilisant la méthode de l'acquisition comme si les opérations étaient intervenues le 30 juin 2016 ;
- un compte de résultat *pro forma* combiné résumé non audité pour l'exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015, un compte de résultat *pro forma* combiné résumé non audité de la période

du 1^{er} janvier 2015 au 30 juin 2015 et un compte de résultat *pro forma* combiné résumé non audité de la période du 1^{er} janvier 2016 au 30 juin 2016. Ces comptes de résultat reflètent les opérations de réorganisation en utilisant la méthode de l'acquisition comme si ces opérations étaient intervenues au 1^{er} janvier 2015 ;

- des notes explicatives.

Les informations financières *pro forma* non auditées ont été établies et doivent être lues notamment en relation avec les documents suivants respectivement inclus et incorporés par référence dans le document de base :

- les états financiers consolidés de Tikehau Capital au 30 juin 2016 ayant été établis en conformité avec les normes comptables internationales IAS/IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne et ayant fait l'objet d'un examen limité par les commissaires aux comptes ;
- les états financiers consolidés de Salvepar au 30 juin 2016 ayant été établis en conformité avec les normes comptables internationales IAS/IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne et ayant fait l'objet d'un examen limité par les commissaires aux comptes.

Les ajustements *pro forma* sont fondés sur les informations disponibles ainsi que sur certaines hypothèses jugées raisonnables, y compris celle qui prévoit la réalisation de l'offre publique d'échange lancée par Tikehau Capital sur Salvepar.

3. Situation financière *pro forma* non auditée

États de synthèse

ACTIF (en milliers d'euros)	30 juin 2016
ACTIFS NON COURANTS	
Immobilisations incorporelles et corporelles	299 630
Portefeuille d'investissement non courant	628 582
Titres mis en équivalence	6 831
Impôt différé actif	
Autres actifs non courants	
TOTAL ACTIFS NON COURANTS	935 043
ACTIFS COURANTS	
Créances clients et comptes rattachés	6 586
Autres créances	15 663
Portefeuille d'investissement courant	63 329
Instruments financiers dérivés courants	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	790 793
TOTAL ACTIFS COURANTS	876 370
TOTAL DES ACTIFS	1 811 413
PASSIF (en milliers d'euros)	30 juin 2016
Capitaux propres part du groupe	1 505 274
Intérêts ne conférant pas le contrôle	12 241
CAPITAUX PROPRES	1 517 514
PASSIFS NON COURANTS	
Provisions non courantes	153
Emprunts et dettes financières non courantes	217 376
Impôt différé passif	2 323
Instruments financiers dérivés non courants	7 644
TOTAL PASSIFS NON COURANTS	227 497
PASSIFS COURANTS	
Emprunts et dettes financières courantes	13 998
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 446
Dettes fiscales et sociales	19 308
Instruments financiers dérivés courants	2 462
Autres dettes	15 188
TOTAL PASSIFS COURANTS	66 402
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	1 811 413

États de passage entre les comptes consolidés publiés et la situation financière *pro forma*

ACTIF (en milliers d'euros)	Comptes consolidés 30/06/2016	Apport TIM note 5.2.1	Apport SY note 5.2.2/5.2.5	Apport AP TCE note 5.2.3	Apport Duke Street note 5.2.4	Autres note 5.2.5	Marque Tikehau Capital note 5.2.6	Augmentations de capital TC note 5.2.7/5.2.9	Eliminations internes & Net ID	Pro forma 30/06/2016
ACTIFS NON COURANTS										
Goodwill	0	275 350	0	13 137	0	0	0	0	0	288 487
Immobilisations incorporelles et corporelles	36	872	36	0	0	0	10 200	0	0	11 143
Portefeuille d'investissement non courant	599 409	3 646	72 951	18 803	-2 420	775	0	0	-64 581	628 582
Titres mis en équivalence	24 227	-3 384		-20 843	6 831	0	0	0	0	6 831
Impôt différé actif	3 619	0	-2 225	0	0	0	0	0	-1 394	0
Autres actifs non courants	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL ACTIFS NON COURANTS	627 290	276 484	70 762	11 097	4 411	775	10 200	0	-65 975	935 043
ACTIFS COURANTS										
Créances clients et comptes rattachés	374	7 693	1	335	0	0	0	0	-1 818	6 586
Autres créances	9 776	6 952	3 642	9 904	0	0	0	0	-14 613	15 663
Portefeuille d'investissement courant	31 814	7 722	23 793	0	0	0	0	0	0	63 329
Instruments financiers dérivés courants	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	51 337	19 407	271 225	19 227	0	0	-10 200	439 797	0	790 793
TOTAL ACTIFS COURANTS	93 301	41 775	298 661	29 466	0	0	-10 200	439 797	-16 431	876 370
TOTAL DES ACTIFS	720 591	318 259	369 423	40 563	4 411	775	0	439 797	-82 406	1 811 413
PASSIF (en milliers d'euros)										
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE										
Intérêts ne conférant pas le contrôle	0	1 020	0	11 220	0	0	0	0	0	12 241
CAPITAUX PROPRES	388 394	298 399	185 225	27 451	4 411	775	615 860	-3 000	0	1 517 514
PASSIFS NON COURANTS										
Provisions non courantes	0	153	0	0	0	0	0	0	0	153
Emprunts et dettes financières non courantes	130 738	0	151 219	0	0	0	0	0	-64 581	217 376
Impôt différé passif	0	863	2 854	0	0	0	0	0	-1 394	2 323
Instruments financiers dérivés non courants	7 177	0	467	0	0	0	0	0	0	7 644
TOTAL PASSIFS NON COURANTS	137 915	1 017	154 540	0	0	0	0	0	-65 975	227 497
PASSIFS COURANTS										
Emprunts et dettes financières courantes	13 980	0	18	0	0	0	0	0	0	13 998
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 712	8 226	335	3 208	0	0	0	3 000	-1 034	15 446
Dettes fiscales et sociales	12	3 814	15 483	0	0	0	0	0	0	19 308
Instruments financiers dérivés courants	2 462	0	0	0	0	0	0	0	0	2 462
Autres dettes	176 116	6 804	13 822	9 904	0	0	-176 063	0	-15 396	15 188
TOTAL PASSIFS COURANTS	194 282	18 843	29 658	13 112	0	0	-176 063	3 000	-16 431	66 402
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	720 591	318 259	369 423	40 563	4 411	775	439 797	0	-82 406	1 811 413

Salvepar : états de passage entre les comptes consolidés publiés et les retraitements *pro forma*

ACTIF (en milliers d'euros)	Comptes consolidés SY S1 2016 ⁽¹⁾	Ajustements liés à l'apport	Apport SY note 5.2.2/5.2.5
ACTIFS NON COURANTS			
Goodwill	0	0	0
Immobilisations incorporelles et corporelles	36	0	36
Portefeuille d'investissement non courant	287 564	-214 614	72 951
Titres mis en équivalence	0	0	0
Impôt différé Actif	0	-2 225	-2 225
Autres actifs non courants	0	0	0
TOTAL ACTIFS NON COURANTS	287 600	-216 839	70 762
ACTIFS COURANTS			
Créances clients et comptes rattachés	1	0	1
Autres créances	3 643	-1	3 642
Portefeuille d'investissement courant	23 793	0	23 793
Instruments financiers dérivés courants	0	0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	271 225	0	271 225
TOTAL ACTIFS COURANTS	298 662	-1	298 661
TOTAL DES ACTIFS	586 262	-216 840	369 423
PASSIF (en milliers d'euros)			
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE			
Intérêts ne conférant pas le contrôle	0	0	0
CAPITAUX PROPRES	415 327	-230 101	185 225
PASSIFS NON COURANTS			
Provisions non courantes	0	0	0
Emprunts et dettes financières non courantes	151 219	0	151 219
Impôt différé	2 854	0	2 854
Instruments financiers dérivés non courants	467	0	467
TOTAL PASSIFS NON COURANTS	154 540	0	154 540
PASSIFS COURANTS			
Emprunts et dettes financières courantes	18	0	18
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	335	0	335
Dettes fiscales et sociales	15 483	0	15 483
Instruments financiers dérivés courants	0	0	0
Autres dettes	560	13 262	13 822
TOTAL PASSIFS COURANTS	16 396	13 262	29 658
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	586 262	-216 840	369 423

⁽¹⁾ Aucune divergence majeure dans la façon d'appliquer les normes IAS/IFRS n'a été identifiée entre Tikehau Capital et Salvepar, si bien qu'aucun ajustement n'a été jugé nécessaire pour l'harmonisation des principes comptables pour les besoins de la préparation des informations financières *pro forma*.

Néanmoins, il existe certaines divergences entre les manières de présenter ces états de situation financière. En conséquence, certains éléments ont fait l'objet de reclassement dans la situation financière *pro forma* afin d'harmoniser la présentation préliminaire du groupe combiné et la présentation des états financiers historiques de Tikehau Capital et Salvepar.

Ces reclassements impactent ou non le total bilan de la manière suivante :

- Certaines valeurs mobilières de placement, précédemment comptabilisés chez Salvepar en « Trésorerie et équivalents de trésorerie » ont été reclassées en « Portefeuille d'investissement courant », représentant 24 625 milliers d'euros au 30 juin 2016 ;
- Les engagements non appelés sur investissement, précédemment comptabilisés en « Dettes sur portefeuille d'investissement » ont été reclassées en diminution du poste « Portefeuille d'investissement non courant », représentant 6 026 milliers d'euros au 30 juin 2016.

4. Compte de résultat consolidé *pro forma* non audité

État de synthèse

(en milliers d'euros)	S1 2016 6 mois	S1 2015 6 mois	2015 12 mois
Variation de juste valeur Portefeuille non courant	7 757	10 097	67 765
Variation de juste valeur Portefeuille courant	1 224	11 044	12 834
Variation de juste valeur	8 981	21 141	80 599
Autres revenus du portefeuille non courant	23 711	6 432	17 204
Autres revenus du portefeuille courant	826	499	1 374
Autres revenus du portefeuille	24 537	6 931	18 578
Résultat du portefeuille	33 518	28 072	99 177
Revenus des sociétés de gestion	20 135	11 731	27 852
Résultat du portefeuille d'instruments dérivés	-17 655	-9 490	-21 025
Achats et charges externes	-16 240	-17 127	-33 536
Autres charges opérationnelles nettes	-10 360	-7 734	-16 848
Charges opérationnelles	-26 600	-24 862	-50 384
Résultat opérationnel brut ⁽²⁾	9 398	5 451	55 620
Produits nets sur équivalents de trésorerie	147	835	1 676
Charges financières	-8 901	1 629	-4 603
Résultat financier	-8 753	2 465	-2 927
Résultat avant impôt	645	7 915	52 694
Impôt sur les bénéfices	-6 405	-5 071	-8 949
Participations ne donnant pas le contrôle	341	-290	1 941
Opération de regroupement ⁽¹⁾		103 705	103 705
Résultat net	-5 419	106 259	149 391
Intérêts ne donnant pas le contrôle	412	-325	-834
Résultat net, part du groupe	-5 831	106 584	150 225

⁽¹⁾ Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition en conformité avec IFRS 3. Hors impact des regroupements d'entreprises, le résultat net part du groupe s'élève à 45,7 millions d'euros en 2015 et 2,6 millions d'euros au 1^{er} semestre 2015.

⁽²⁾ Le résultat opérationnel brut correspond au résultat du portefeuille d'investissement et d'instruments dérivés, augmenté des revenus des sociétés de gestion consolidées par intégration globale (le cas échéant) et après prise en compte des charges opérationnelles, c'est-à-dire avant prise en compte du résultat financier, de l'impôt et des résultats des participations mises en équivalence. Dans le cadre de sa future communication financière, la Société entend désigner cet agrégat sous le libellé suivant : « Résultat des activités de gestion d'actifs et d'investissement ».

État de passage entre le compte de résultat consolidé publié et le compte de résultat *pro forma* du 1^{er} semestre 2016

(en milliers d'euros)	Comptes consolidés S1 2016	Apport TIM note 5.2.1	Apport SY note 5.2.2/5.2.5	Apport AP TCE note 5.2.3	Apport Duke Street note 5.2.4	Autres note 5.2.5	Marque Tikehau Capital note 5.2.6	Honoraires liés aux opérations note 5.2.9	Eliminations internes ⁽¹⁾	Pro forma S1 2016
Variation de juste valeur Portefeuille non courant	25 375	171	-17 789	0	0	0	0	0	0	7 757
Variation de juste valeur Portefeuille courant	-95	-18	1 337	0	0	0	0	0	0	1 224
Variation de juste valeur	25 280	153	-16 452	0	0	0	0	0	0	8 981
Autres revenus du portefeuille non courant	19 667	1	14 840	0	0	0	0	0	-10 796	23 711
Autres revenus du portefeuille courant	77	0	749	0	0	0	0	0	0	826
Autres revenus du portefeuille	19 743	1	15 589	0	0	0	0	0	-10 796	24 537
Résultat du portefeuille	45 024	154	-863	0	0	0	0	0	-10 796	33 518
Revenus des sociétés de gestion	0	17 850	0	2 896	0	0	0	0	-611	20 135
Résultat du portefeuille d'instruments dérivés	-17 655	0	0	0	0	0	0	0	0	-17 655
Achats et charges externes	-5 411	-8 517	-2 837	-502	0	0	0	0	1 026	-16 240
Autres charges opérationnelles nettes	-1 476	-9 165	996	-715	0	0	0	0	0	-10 360
Charges opérationnelles	-6 887	-17 682	-1 840	-1 217	0	0	0	0	1 026	-26 600
Résultat opérationnel brut ⁽²⁾	20 482	322	-2 704	1 679	0	0	0	0	-10 381	9 398
Produits nets sur équivalents de trésorerie	106	9	32	0	0	0	0	0	0	147
Charges financières	-7 539	0	-1 875	0	0	0	0	0	513	-8 901
Résultat financier	-7 434	9	-1 843	0	0	0	0	0	513	-8 753
Résultat avant impôt	13 048	332	-4 546	1 679	0	0	0	0	-9 868	645
Impôt sur les bénéfices	117	-510	-6 011	0	0	0	0	0	0	-6 405
Participations ne donnant pas le contrôle	2 002	38	0	-2 040	341	0	0	0	0	341
Opération de regroupement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Résultat net	15 167	-140	-10 558	-361	341	0	0	0	-9 868	-5 419
Intérêts ne donnant pas le contrôle	0	-6	0	418	0	0	0	0	0	412
Résultat net, part du groupe	15 167	-134	-10 558	-779	341	0	0	0	-9 868	-5 831

⁽¹⁾ Les éliminations internes sont principalement constituées du dividende versé par Salvepar à Tikehau Capital.

⁽²⁾ Le résultat opérationnel brut correspond au résultat du portefeuille d'investissement et d'instruments dérivés, augmenté des revenus des sociétés de gestion consolidées par intégration globale (le cas échéant) et après prise en compte des charges opérationnelles, c'est-à-dire avant prise en compte du résultat financier, de l'impôt et des résultats des participations mises en équivalence. Dans le cadre de sa future communication financière, la Société entend désigner cet agrégat sous le libellé suivant : « Résultat des activités de gestion d'actifs et d'investissement ».

Salvepar : état de passage entre les comptes consolidés publiés et les retraitements *pro forma*

	Comptes consolidés SY S1 2016	Ajustements liés à l'apport ⁽¹⁾	Apport SY note 5.2.2/5.2.5
Variation de juste valeur Portefeuille non courant	3 617	-21 406	-17 789
Variation de juste valeur Portefeuille courant	1 337	0	1 337
Variation de juste valeur	4 954	-21 406	-16 452
Autres revenus du portefeuille non courant	14 840	0	14 840
Autres revenus du portefeuille courant	749	0	749
Autres revenus du portefeuille	15 589	0	15 589
Résultat du portefeuille	20 543	-21 406	-863
Revenus des sociétés de gestion			0
Résultat du portefeuille d'instruments dérivés	0	0	0
Achats et charges externes	-2 837	0	-2 837
Autres charges opérationnelles nettes	996	0	996
Charges opérationnelles	-1 840	0	-1 840
Résultat opérationnel brut ⁽²⁾	18 702	-21 406	-2 704
Produits nets sur équivalents de trésorerie	32	0	32
Charges financières	-1 875	0	-1 875
Résultat financier	-1 843	0	-1 843
Résultat avant impôt	16 860	-21 406	-4 546
Impôt sur les bénéfices	-6 867	856	-6 011
Participations ne donnant pas le contrôle	0	0	0
Opération de regroupement	0	0	0
Résultat net	9 992	-20 550	-10 558
Intérêts ne donnant pas le contrôle	0	0	0
Résultat net, part du groupe	9 992	-20 550	-10 558

⁽¹⁾ La variation de juste valeur de Salvepar, reconnue dans les comptes consolidés publiés de Tikehau Capital au 1^{er} semestre 2016 s'élevait à 21,4 millions d'euros (évolution du cours de bourse passant de 43,5 euros par action au 31 décembre 2015 à 47,9 euros par action au 30 juin 2016).

⁽²⁾ Le résultat opérationnel brut correspond au résultat du portefeuille d'investissement et d'instruments dérivés, augmenté des revenus des sociétés de gestion consolidées par intégration globale (le cas échéant) et après prise en compte des charges opérationnelles, c'est-à-dire avant prise en compte du résultat financier, de l'impôt et des résultats des participations mises en équivalence. Dans le cadre de sa future communication financière, la Société entend désigner cet agrégat sous le libellé suivant : « Résultat des activités de gestion d'actifs et d'investissement ».

État de passage entre le compte de résultat consolidé publié et le compte de résultat *pro forma* du 1^{er} semestre 2015

(en milliers d'euros)	Comptes consolidés S1 2015	Apport TIM note 5.2.1	Apport SY note 5.2.2/5.2.5	Apport AP TCE note 5.2.3	Apport Duke Street note 5.2.4	Autres note 5.2.5	Dépenses liées aux opérations note 5.2.9	Eliminations internes ⁽¹⁾	Pro forma S1 2015
Variation de juste valeur Portefeuille non courant	-6 526	1 071	15 552	0	0	0	0	0	10 097
Variation de juste valeur Portefeuille courant	7 053	81	3 910	0	0	0	0	0	11 044
Variation de juste valeur	527	1 152	19 462	0	0	0	0	0	21 141
Autres revenus du portefeuille non courant	13 712	20	2 829	0	0	0	0	-10 130	6 432
Autres revenus du portefeuille courant	116	0	383	0	0	0	0	0	499
Autres revenus du portefeuille	13 828	20	3 211	0	0	0	0	-10 130	6 931
Résultat du portefeuille	14 356	1 172	22 674	0	0	0	0	-10 130	28 072
Revenus des sociétés de gestion	0	11 518	1	0	0	0	0	213	11 731
Résultat du portefeuille d'instruments dérivés	-9 490	0	0	0	0	0	0	0	-9 490
Achats et charges externes	-6 984	-4 450	-2 590	-123	0	0	-3 000	20	-17 127
Autres charges opérationnelles nettes	-724	-5 227	-344	-1 440	0	0	0	0	-7 734
Charges opérationnelles	-7 709	-9 677	-2 933	-1 563	0	0	-3 000	20	-24 862
Résultat opérationnel brut⁽²⁾	-2 843	3 013	19 741	-1 563	0	0	-3 000	-9 897	5 451
Produits nets sur équivalents de trésorerie	98	19	718	0	0	0	0	0	835
Charges financières	109	0	1 395	0	0	0	0	125	1 629
Résultat financier	207	19	2 113	0	0	0	0	125	2 465
Résultat avant impôt	-2 637	3 032	21 854	-1 563	0	0	-3 000	-9 771	7 915
Impôt sur les bénéfices	1 512	-1 135	-5 449	0	0	0	0	0	-5 071
Participations ne donnant pas le contrôle	433	-433	0	0	-290	0	0	0	-290
Opération de regroupement	0	65 088	38 617	0	0	0	0	0	103 705
Résultat net	-691	66 553	55 023	-1 563	-290	0	-3 000	-9 771	106 259
Intérêts ne donnant pas le contrôle	0	65	0	-389	0	0	0	0	-325
Résultat net, part du groupe	-691	66 488	55 023	-1 174	-290	0	-3 000	-9 771	106 584

⁽¹⁾ Les éliminations internes sont principalement constituées du dividende versé par Salvepar à Tikehau Capital.

⁽²⁾ Le résultat opérationnel brut correspond au résultat du portefeuille d'investissement et d'instruments dérivés, augmenté des revenus des sociétés de gestion consolidées par intégration globale (le cas échéant) et après prise en compte des charges opérationnelles, c'est-à-dire avant prise en compte du résultat financier, de l'impôt et des résultats des participations mises en équivalence. Dans le cadre de sa future communication financière, la Société entend désigner cet agrégat sous le libellé suivant : « Résultat des activités de gestion d'actifs et d'investissement ».

Salvepar : état de passage entre les comptes consolidés publiés et les retraitements *pro forma*

(en milliers d'euros)	Compte consolidés SY S1 2015	Ajustements liés à l'apport ⁽¹⁾	Apport SY note 5.2.2/5.2.5
Variation de juste valeur Portefeuille non courant	10 960	4 592	15 552
Variation de juste valeur Portefeuille courant	3 910	0	3 910
Variation de juste valeur	14 871	4 592	19 462
Autres revenus du portefeuille non courant	2 829	0	2 829
Autres revenus du portefeuille courant	383	0	383
Autres revenus du portefeuille	3 211	0	3 211
Résultat du portefeuille	18 082	4 592	22 674
Revenus des sociétés de gestion	1	0	1
Résultat du portefeuille d'instruments dérivés	0	0	0
Achats et charges externes	-2 590	0	-2 590
Autres charges opérationnelles nettes	-344	0	-344
Charges opérationnelles	-2 933	0	-2 933
Résultat opérationnel brut ⁽²⁾	15 150	4 592	19 741
Produits nets sur équivalents de trésorerie	718	0	718
Charges financières	1 395	0	1 395
Résultat financier	2 113	0	2 113
Résultat avant impôt	17 263	4 592	21 854
Impôt sur les bénéfices	-5 265	-184	-5 449
Participations ne donnant pas le contrôle	0	0	0
Opération de regroupement	0	38 617	38 617
Résultat net	11 998	43 025	55 023
Intérêts ne donnant pas le contrôle	0	0	0
Résultat net, part du groupe	11 998	43 025	55 023

⁽¹⁾ La variation de juste valeur de Salvepar, reconnue dans les comptes consolidés publiés de Tikehau Capital au 1^{er} semestre 2015 s'élevait à -4,6 millions d'euros (évolution du cours de bourse passant de 43,0 euros par action au 31 décembre 2014 à 41,8 euros par action au 30 juin 2015).

La variation de valeur de Salvepar liée à la différence entre le cours de bourse et la valeur des capitaux propres IFRS est comptabilisée en variation de juste valeur au compte de résultat pour la quote-part de détention de Tikehau Capital au 30 juin 2016 (i.e. avant OPE/OPR soit 58,8%).

⁽²⁾ Le résultat opérationnel brut correspond au résultat du portefeuille d'investissement et d'instruments dérivés, augmenté des revenus des sociétés de gestion consolidées par intégration globale (le cas échéant) et après prise en compte des charges opérationnelles, c'est-à-dire avant prise en compte du résultat financier, de l'impôt et des résultats des participations mises en équivalence. Dans le cadre de sa future communication financière, la Société entend désigner cet agrégat sous le libellé suivant : « Résultat des activités de gestion d'actifs et d'investissement ».

État de passage entre le compte de résultat consolidé publié et le compte de résultat *pro forma* 2015

(en milliers d'euros)	Comptes consolidés 2015	Apport TIM note 5.2.1	Apport SY note 5.2.2/5.2.5	Apport AP TCE note 5.2.3	Apport Duke Street note 5.2.4	Autres note 5.2.5	Dépenses liées aux opérations note 5.2.9	Eliminations internes ⁽¹⁾	Pro forma 2015
Variation de juste valeur Portefeuille non courant	11 715	2 662	53 389	0	0	0	0	0	67 765
Variation de juste valeur Portefeuille courant	8 074	203	4 557	0	0	0	0	0	12 834
Variation de juste valeur	19 789	2 865	57 946	0	0	0	0	0	80 599
Autres revenus du portefeuille non courant	19 331	1	8 778	0	0	0	0	-10 906	17 204
Autres revenus du portefeuille courant	470	0	904	0	0	0	0	0	1 374
Autres revenus du portefeuille	19 801	1	9 682	0	0	0	0	-10 906	18 578
Résultat du portefeuille	39 590	2 865	67 627	0	0	0	0	-10 906	99 177
Revenus des sociétés de gestion	0	27 978	1	804	0	0	0	-930	27 852
Résultat du portefeuille d'instruments dérivés	-21 025	0	0	0	0	0	0	0	-21 025
Achats et charges externes	-11 449	-12 611	-4 679	-3 271	0	0	-3 000	1 473	-33 536
Autres charges opérationnelles nettes	-1 198	-13 254	-1 086	-1 243	0	0	0	-66	-16 848
Charges opérationnelles	-12 646	-25 866	-5 765	-4 515	0	0	-3 000	1 407	-50 384
Résultat opérationnel brut ⁽²⁾	5 919	4 977	61 863	-3 711	0	0	-3 000	-10 429	55 620
Produits nets sur équivalents de trésorerie	481	26	1 169	0	0	0	0	0	1 676
Charges financières	-2 983	0	-2 273	0	0	0	0	653	-4 603
Résultat financier	-2 502	26	-1 104	0	0	0	0	653	-2 927
Résultat avant impôt	3 417	5 004	60 759	-3 711	0	0	-3 000	-9 776	52 694
Impôt sur les bénéfices	5 588	-2 334	-12 204	0	0	0	0	0	-8 949
Participations ne donnant pas le contrôle	583	-583	0	0	1 941	0	0	0	1 941
Opération de regroupement	0	65 088	38 617	0	0	0	0	0	103 705
Résultat net	9 589	67 175	87 173	-3 711	1 941	0	-3 000	-9 776	149 391
Intérêts ne donnant pas le contrôle	0	91	0	-925	0	0	0	0	-834
Résultat net, part du groupe	9 589	67 084	87 173	-2 786	1 941	0	-3 000	-9 776	150 225

⁽¹⁾ Les éliminations internes sont principalement constituées du dividende versé par Salvepar à Tikehau Capital.

⁽²⁾ Le résultat opérationnel brut correspond au résultat du portefeuille d'investissement et d'instruments dérivés, augmenté des revenus des sociétés de gestion consolidées par intégration globale (le cas échéant) et après prise en compte des charges opérationnelles, c'est-à-dire avant prise en compte du résultat financier, de l'impôt et des résultats des participations mises en équivalence. Dans le cadre de sa future communication financière, la Société entend désigner cet agrégat sous le libellé suivant : « Résultat des activités de gestion d'actifs et d'investissement ».

Salvepar : état de passage entre les comptes consolidés publiés et les retraitements *pro forma*

(en milliers d'euros)	Comptes consolidés SY 2015	Ajustements liés à l'apport ⁽¹⁾	Apport SY note 5.2.2/5.2.5
Variation de juste valeur Portefeuille non courant	55 854	-2 465	53 389
Variation de juste valeur Portefeuille courant	4 557	0	4 557
Variation de juste valeur	60 411	-2 465	57 946
Autres revenus du portefeuille non courant	8 778	0	8 778
Autres revenus du portefeuille courant	904	0	904
Autres revenus du portefeuille	9 682	0	9 682
Résultat du portefeuille	70 093	-2 465	67 627
Revenus des sociétés de gestion	1	0	1
Résultat du portefeuille d'instruments dérivés	0	0	0
Achats et charges externes	-4 679	0	-4 679
Autres charges opérationnelles nettes	-1 086	0	-1 086
Charges opérationnelles	-5 765	0	-5 765
Résultat opérationnel brut ⁽²⁾	64 329	-2 465	61 863
Produits nets sur équivalents de trésorerie	1 169	0	1 169
Charges financières	-2 273	0	-2 273
Résultat financier	-1 104	0	-1 104
Résultat avant impôt	63 224	-2 465	60 759
Impôt sur les bénéfices	-12 302	99	-12 204
Participations ne donnant pas le contrôle	0	0	0
Opération de regroupement	0	38 617	38 617
Résultat net	50 922	36 251	87 173
Intérêts ne donnant pas le contrôle	0	0	0
Résultat net, part du groupe	50 922	36 251	87 173

⁽¹⁾ La variation de juste valeur de Salvepar, reconnue dans les comptes consolidés publiés de Tikehau Capital au 1^{er} semestre 2015 s'élevait à -2,5 millions d'euros (évolution du cours de bourse passant de 43,0 euros par action au 31 décembre 2014 à 43,5 euros par action au 31 décembre 2015).

La variation de valeur de Salvepar liée à la différence entre le cours de bourse et la valeur des capitaux propres IFRS est comptabilisée en variation de juste valeur au compte de résultat pour la quote-part de détention de Tikehau Capital au 30 juin 2016 (i.e. avant OPE/OPR soit 58,8%).

⁽²⁾ Le résultat opérationnel brut correspond au résultat du portefeuille d'investissement et d'instruments dérivés, augmenté des revenus des sociétés de gestion consolidées par intégration globale (le cas échéant) et après prise en compte des charges opérationnelles, c'est-à-dire avant prise en compte du résultat financier, de l'impôt et des résultats des participations mises en équivalence. Dans le cadre de sa future communication financière, la Société entend désigner cet agrégat sous le libellé suivant : « Résultat des activités de gestion d'actifs et d'investissement ».

5. Notes aux informations financières *pro forma* non auditées

5.1. Description des opérations et base de présentation

Description des opérations

Les opérations reflétées dans les informations financières *pro forma* concernent :

1. L'apport à Tikehau Capital par la quasi-totalité des associés de Tikehau IM (à l'exception des salariés de Tikehau IM tributaires d'actions gratuites), des actions de Tikehau IM non-encore détenues par la Société et représentant 74,1% du capital de Tikehau IM ;
2. L'apport des titres Salvepar par les principaux actionnaires minoritaires de Salvepar à Tikehau Capital et l'offre publique d'échange et de retrait de cotation des titres Salvepar ;
3. L'apport à Tikehau Capital des titres de Tikehau Capital Europe (TCE) détenus par Tikehau Capital Advisors ;
4. Le regroupement de la totalité de la participation financière dans la Société Duke Street sous Tikehau Capital ;
5. L'apport à Tikehau Capital par Tikehau Capital Advisors de 10 actions de préférence de Catégorie 1 de Salvepar et la totalité des actions de City Star Ream Resorts (Singapore) Pte. Ltd;
6. L'apport à Tikehau Capital par les associés de Tikehau Asia des actions de Tikehau Asia non-encore détenues par Tikehau Capital ;
7. L'acquisition par la Société auprès d'AF&Co et MCH de la marque « TIKEHAU », dont le produit net de cession sera réinvesti par ces deux sociétés dans Tikehau Capital dans le cadre d'une augmentation de capital de la Société par émission d'actions ordinaires.

Les informations financières *pro forma* non auditées tiennent également compte de deux augmentations de capital significatives :

- Le 4 juillet 2016, Tikehau Capital a réalisé une augmentation de capital d'un montant total (prime d'émission incluse) de 415,9 millions d'euros résultant (i) de la souscription en numéraire pour 239,8 millions d'euros par les actionnaires actuels et de nouveaux actionnaires dont les sociétés FFP, Temasek ; et (ii) de l'incorporation de créances pour un montant de 176,1 millions d'euros correspondant à la conversion préalable des obligations convertibles émises par Tikehau Capital.
- Le 6 janvier 2017, Tikehau Capital a réalisé une augmentation de capital d'un montant total (prime d'émission incluse) d'environ 150 millions d'euros. Par ailleurs, à cette même date, Tikehau Capital a obtenu d'un nouvel actionnaire un engagement de souscription à une augmentation de capital réservée pour un montant de 50 millions d'euros.

Cadre réglementaire

Ces informations financières *pro forma* ont été exclusivement établies pour les besoins de ce Document de Base en application des dispositions de l'annexe II du Règlement Européen n° 809/2004 « Module d'information financière *pro forma* », des recommandations émises par l'ESMA de mars 2013) ainsi que de la recommandation n°2013-08 de l'AMF relatives aux informations financières *pro forma*.

Données financières historiques

- Données financières historiques de Tikehau Capital utilisées en présentation *pro forma*

Les données financières historiques de Tikehau Capital utilisées pour les besoins de la présentation *pro forma* sont issues des états financiers consolidés de Tikehau Capital au 30 juin 2015, au 31 décembre 2015 et au 30 juin 2016 ayant été établis en conformité avec les normes comptables internationales IAS/IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Les comptes consolidés semestriels résumés 2016 de Tikehau Capital ont fait l'objet d'un examen limité par CMS Experts & Associés et ERNST & YOUNG et Autres (inclus dans le présent Document de Base). Les comptes consolidés 2015 de Tikehau Capital ont fait l'objet d'un audit par CMS Experts & Associés et ERNST & YOUNG et Autres (inclus dans le présent Document de Base).

Aucun ajustement ou reclassement n'a été opéré sur ces comptes pour les besoins de la préparation des informations financières *pro forma*.

– Données financières historiques de Salvepar utilisées en présentation *pro forma*

Les données financières historiques de Salvepar utilisées pour les besoins de la présentation *pro forma* sont issues des états financiers consolidés de Salvepar au 30 juin 2015, au 31 décembre 2015 et au 30 juin 2016 ayant été établis en conformité avec les normes comptables internationales IAS/IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Les comptes consolidés semestriels résumés 2016 et 2015 de Salvepar ont fait l'objet d'un examen limité par Expertise & Audit et ERNST & YOUNG et Autres (inclus par référence dans le présent Document de Base). Les comptes consolidés 2015 de Salvepar ont fait l'objet d'un audit par Expertise & Audit et ERNST & YOUNG et Autres (inclus par référence dans le présent Document de Base).

Aucune divergence majeure dans la façon d'appliquer les normes IAS/IFRS n'a été identifiée entre Tikehau Capital et Salvepar, si bien qu'aucun ajustement n'a été jugé nécessaire pour l'harmonisation des principes comptables pour les besoins de la préparation des informations financières *pro forma*.

Néanmoins, il existe certaines divergences entre les manières de présenter ces états de situation financière. En conséquence, certains éléments ont fait l'objet de reclassement dans la situation financière *pro forma* afin d'harmoniser la présentation préliminaire du groupe combiné et la présentation des états financiers historiques de Tikehau Capital et Salvepar.

Ces reclassements impactent ou non le total bilan de la manière suivante :

- Certaines valeurs mobilières de placement, précédemment comptabilisés en « Trésorerie et équivalents de trésorerie » ont été reclassées en « Portefeuille d'investissement courant », représentant 24 625 milliers d'euros au 30 juin 2016 ;
- Les engagements non appelés sur investissement, précédemment comptabilisés en « Dettes sur portefeuille d'investissement » ont été reclassées en diminution du poste « Portefeuille d'investissement non courant », représentant 6 026 milliers d'euros au 30 juin 2016.

– Données financières historiques de Tikehau IM utilisées en présentation *pro forma*

Les données financières historiques de Tikehau IM utilisées pour les besoins de la présentation *pro forma* sont issues (i) des états financiers statutaires non audités de Tikehau IM préparés en conformité avec les dispositions du Code de Commerce (articles L 123-12 à L123-24) et du règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) 201403 du 5 juin 2014 relatif au nouveau plan comptable général (PCG), (ii) auxquels certains ajustements ont été appliqués afin de présenter ces comptes selon les normes IFRS.

Aucun ajustement ou reclassement n'a été opéré sur ces comptes pour les besoins de la préparation des informations financières *pro forma*.

Les états financiers semestriels 2016 n'ont pas fait l'objet d'un examen limité.

- Données financières historiques de Tikehau Capital Europe utilisées en présentation *pro forma*

Les données financières historiques de Tikehau Capital Europe utilisées pour les besoins de la présentation *pro forma* sont issues des états financiers de Tikehau Capital Europe ayant été établis en conformité avec les normes comptables UK GAAP. Aucun ajustement ou reclassement n'a été effectué pour présenter les comptes en conformité des normes IAS/IFRS.

Les états financiers semestriels 2016 ont fait l'objet d'un examen limité par ERNST & YOUNG.

Pour l'établissement des informations financières *pro forma* non auditées, les données financières relatives à Duke Street libellées en livre sterling ont été converties en euros sur la base des taux de change suivants :

- État de la situation financière (taux de clôture au 30 juin 2016) :	0,8265 EUR/GBP
- Compte de résultat 2015 (taux de clôture au 31 décembre 2015) :	0,7339 EUR/GBP
- Compte de résultat semestriel 2015 (taux de clôture au 30 juin 2015) :	0,7114 EUR/GBP

Autres sources d'information

En complément des informations financières historiques de Tikehau Capital et ses participations, les informations financières *pro forma* non auditées ont été établies sur la base notamment des autres sources d'information suivantes :

- Certificat du dépositaire confirmant la réalisation de l'augmentation de capital de Tikehau Capital le 4 juillet 2016 ;
- Rapport d'évaluation indépendante de la société Tikehau IM émis fin octobre 2016 dans le cadre d'un projet d'augmentation de capital, réalisée le 3 novembre 2016 ;
- Contrat d'acquisition signé avec un partenaire stratégique pour qu'il souscrive 24,9% du capital de Tikehau Capital Europe, cette opération étant en cours de revue par le régulateur des marchés financiers de Grande Bretagne, le « FCA » ;
- Rapport d'évaluation indépendante de la marque « TIKEHAU CAPITAL » ;
- Contrat d'apports en nature signé par Tikehau Capital Advisors, Crédit Mutuel Arkéa, Amundi Ventures, Financière Reinert, SPRL TroisMer et Tikehau Capital le 6 décembre 2016 ;
- Certificat du dépositaire confirmant la réalisation de l'augmentation de capital de Tikehau Capital le 6 janvier 2017 et l'engagement de souscription du FSP daté du 6 janvier 2017.

Base de préparation

L'état de la situation financière *pro forma* non audité au 30 juin 2016 a été préparé en milliers d'euros et reflète les opérations de réorganisation, en utilisant la méthode de l'acquisition comme si les opérations étaient intervenues le 30 juin 2016.

Le compte de résultat *pro forma* combinés résumés non audités pour l'exercice du 1er janvier au 31 décembre 2015, le compte de résultat *pro forma* combiné résumé non audité de la période du 1er janvier 2015 au 30 juin 2015 et le compte de résultat *pro forma* combiné résumé non audité de la période du 1er janvier 2016 au 30 juin 2016, ont été préparés en milliers d'euros reflètent les opérations de réorganisation en utilisant la méthode de l'acquisition comme si ces opérations étaient intervenues au 1er janvier 2015.

En raison des arrondis, il se peut que certaines sommes de chiffres présentées dans ces informations financières *pro forma* non auditées ne correspondent pas précisément aux totaux présentés.

Les informations financières *pro forma* non auditées reflètent une situation hypothétique et sont exclusivement présentées à titre d'illustration ; ainsi, elles ne constituent ni une indication des résultats des activités opérationnelles, ni une indication de la situation financière du groupe combiné qui auraient été observés pour les exercices 2015 ou 2016, si les opérations étaient intervenues aux dates considérées. De même elles ne sont

pas non plus indicatives des résultats futurs des activités opérationnelles ni de la situation financière future du groupe combiné.

Les ajustements *pro forma* sont fondés sur les informations disponibles ainsi que sur certaines hypothèses jugées raisonnables, y compris celle qui prévoit la réalisation de l'offre publique d'échange lancée par Tikehau Capital sur Salvepar.

La détermination des principes comptables IFRS applicables à ces opérations tient compte des particularités propres à la comptabilisation des sociétés d'investissement en IFRS, et notamment :

- de l'application de l'exemption prévue par IFRS 10 « *Etats financiers consolidés* » aux filiales détenues par des sociétés d'investissement (comme Tikehau Capital) en dehors de celles qui rendent des services à la société d'investissement ; les titres de ces entités sont évalués à la juste valeur (l' « *Exemption filiale IFRS 10* ») ;
- de l'application de l'exemption à IFRS 3 « *Regroupements d'entreprises* » à l'acquisition de filiales par une société d'investissement, amenant à comptabiliser les titres de cette filiale comme une acquisition de titres évalués à la juste valeur (l' « *Exemption IFRS 3* ») ;
- la non application d'IFRS 10 « *Etats financiers consolidés* » à des augmentations de pourcentage de détention dans des filiales de sociétés d'investissement bénéficiant déjà de l' « *Exception filiale IFRS 10* », (l' « *Exemption filiale IFRS 10 – changement de pourcentage* »).

Les informations financières *pro forma* reflètent une comptabilisation des acquisitions préliminaires établies sur la base des rapports d'évaluation disponibles ; l'écart entre les contreparties transférées et la juste valeur préliminaire des actifs nets acquis a été comptabilisé en goodwill de manière provisoire et a été pratiqué uniquement pour l'établissement des informations financières *pro forma* non auditées et est ainsi hypothétique et susceptible dans un délai de 12 mois suivant la réalisation des opérations, d'être révisé sur la base des justes valeurs définitives des actifs et passifs acquis aux différentes date d'acquisition.

Aux dates de réalisations des opérations, les transactions effectuées par Tikehau Capital et Tikehau IM, Salvepar, Tikehau Capital Europe ont été considérées comme des opérations intra-groupes et ont été éliminées.

5.2. Revue des opérations et ajustements *pro forma* liés

Note 1 – Apports de titres de Tikehau IM

Dans les comptes consolidés de Tikehau Capital au 30 juin 2016, Tikehau IM est comptabilisé par mise en équivalence. Tikehau IM est une société de gestion qui rend des services à Tikehau Capital et ne peut pas bénéficier de l' « *Exemption IFRS 3* » lorsqu'elle devient une filiale de Tikehau Capital.

L'apport des titres de Tikehau IM à Tikehau Capital, réalisé le 21 décembre 2016, constitue une prise de contrôle par étapes de TIM par Tikehau Capital ; en application d'IFRS 3 « *Regroupements d'entreprises* », la cession des intérêts minoritaires amène à une plus-value de cession dans les informations financières *pro forma* au 30 juin 2016.

La valorisation des titres apportés est fondée sur la valeur retenue pour l'augmentation de capital réalisée le 2 novembre 2016 pour un montant de 15 millions d'euros et extériorisant une valorisation post-money de 315 millions (300 millions d'euros *pre-money*). Cette augmentation de capital a été souscrite par chaque actionnaire institutionnel à hauteur de sa quote-part et est enregistrée dans les informations financières *pro forma*.

À la suite de l'apport des titres de Tikehau IM par la plupart de ses associés, Tikehau Capital détiendra ainsi 96,6% du capital de Tikehau IM.

Dans les informations financières *pro forma*, le sous palier de consolidation de Tikehau IM (composé de Tikehau IM, Tikehau IM Asia et Tikehau IM Asia Pacific) est consolidé en intégration globale, la différence

entre les capitaux propres pour 96,6% (actionnaires institutionnels hors salariés) et la valeur de l'apport étant reconnue en goodwill (soit un montant de 275,4 millions d'euros).

Note 2 – Offre publique d'échange des titres Salvepar (actions ordinaires et ORNANE)

Les titres Salvepar dans le bilan consolidé de Tikehau Capital sont comptabilisés en application de l' « *Exemption filiale IFRS 10* ».

Compte tenu des engagements d'apports des principaux actionnaires de Salvepar, l'opération d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire a été considérée comme réalisée pour les besoins de la préparation des informations financières *pro forma*. Par ailleurs, comme cela est annoncé dans les intentions de la Société lors du lancement de l'offre publique d'échange, la fusion envisagée entre Tikehau Capital et Salvepar, avec effet rétroactif au 1er janvier 2017 est considérée comme hautement probable et donc intégré dans la construction des informations financières *pro forma*.

La valeur des actifs et passifs de Salvepar ainsi apportés se fonde sur les comptes consolidés IFRS audités publiés au 30 juin 2016, pour les besoins des informations financières *pro forma*.

Ainsi, dans le bilan *pro forma*, la valeur des titres de participation de Salvepar enregistrée sur la base du cours de bourse au 30 juin 2016 dans le bilan de Tikehau Capital a été substituée par la valeur comptable consolidés des actifs et des passifs de Salvepar tels que présentés dans les comptes consolidés en IFRS de Salvepar au 30 juin 2016.

La variation de valeur induite par l'augmentation de la détention entre 58,8% et 100% est comptabilisée en variation de périmètre (réserves consolidées), comme une acquisition d'intérêts minoritaires.

La différence entre le cours de bourse et la valeur des capitaux propres IFRS sera comptabilisé dans les comptes consolidés de Tikehau Capital au 30 juin 2016 en variation de juste valeur au compte de résultat pour la quote-part de détention de Tikehau Capital au 30 juin 2016 (i.e. avant OPE/OPR soit 58,8%).

Toutes les actions ne faisant pas l'objet d'un engagement d'apport ont été considérées comme apportées à l'offre publique d'échange.

Traitement de l'ORNANE émise par Salvepar

Dans les informations financières *pro forma* les ORNANE (part non détenue par Tikehau Capital) sont enregistrées en dette financière, en prenant pour hypothèse la conversion par les porteurs d'ORNANE existantes en nouvelles ORNANE Tikehau Capital. Les conditions attachées aux ORNANE étant identiques, aucune incidence en termes de valorisation n'a été retenue dans les informations financières *pro forma*.

Note 3 – Tikehau Capital Europe (TCE) – Apport des Actions de Préférence à Tikehau Capital et entrée d'un minoritaire au capital

Tikehau Capital Europe est une société de services du Groupe et est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence.

Tikehau Capital Advisors a apporté le 21 décembre 2016 à Tikehau Capital les 3 900 000 actions de préférence qu'elle détient dans Tikehau Capital Europe (« TCE ») (75,1% des actions de préférence) qui donneront le contrôle de TCE à Tikehau Capital au sens d'IFRS 10.

Un co-actionnaire institutionnel a participé le 30 septembre 2016 à une augmentation de capital réservée d'actions de préférence lui permettant de détenir post opération 24,9% des actions de préférence et 5,4% du capital total (actions ordinaires incluses) de TCE. Concomitamment à la souscription des actions de préférence, ce même co-actionnaire s'est engagé à souscrire des actions ordinaires de manière à détenir post-

lancement du second *Collateralized Loan Obligation*, intervenue le 30 novembre 2016, 24,9% des actions ordinaires.

Cette opération est en cours de revue par le régulateur des marchés financiers de Grande Bretagne, le « FCA ». Ainsi, à l'issue de ces opérations de souscription, le co-actionnaire institutionnel détiendra 24,9% des actions ordinaires et 24,9% des actions de préférence de TCE.

La valorisation des actions de préférence apportées par Tikehau Capital Advisors à Tikehau Capital est fondée sur la valeur retenue pour l'augmentation de capital réservée au co-actionnaire dans TCE et réalisée le 30 septembre 2016, sur la base d'une valorisation *pre-money* de 15 millions d'euros.

Il a été considéré dans la préparation des informations financières *pro forma* que l'autorisation du FCA avait été obtenue et à l'issue de cette opération d'apport, Tikehau Capital détient 75,1% des actions de préférence et 75,1% des actions ordinaires.

TCE est donc consolidé en intégration globale dans les informations financières *pro forma* et un goodwill est reconnu correspondant à la différence entre la valeur des actions de préférence apportées et la quote-part des capitaux propres correspondante (soit 13,1 millions d'euros).

Note 4 – Opération de réorganisation de l'investissement dans Duke Street

L'objectif de l'opération vise à regrouper la totalité de la participation financière dans Duke Street « sous » Tikehau Capital.

Dans le cadre des opérations de reclassement préalables à la demande d'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris, un accord a été signé pour transférer à Tikehau Capital Partners UK Limited (une filiale à 100% de la Société) la participation détenue indirectement par Tikehau Investment Limited (une filiale à 100% de Tikehau Capital Advisors) dans la société de gestion Duke Street LLP. Cette cession permettra de porter la participation de Tikehau Capital Partners UK Limited dans Duke Street LLP de 17,15% à 35%. Elle a pour objectif de placer sous la Société la totalité de la participation détenue par le Groupe dans Duke Street LLP, dans la mesure où cette dernière est une société de gestion britannique spécialisée dans le LBO mid-cap. La réalisation de cette cession, qui a reçu l'approbation du Conseil de surveillance de la Société le 5 janvier 2016, est soumise à l'approbation de la FCA, étant précisé qu'à défaut d'autorisation de la FCA ce transfert n'aura pas lieu et cette opération n'aura pas d'impact sur les autres opérations de réorganisation passées qui sont intervenues de manière définitive.

L'opération de cession est valorisée sur la base de la quote-part des capitaux propres consolidés de Duke Street au 30 juin 2016 (soit une méthode identique à celle retenue par le groupe lors de l'acquisition en 2013). Duke Street est ainsi comptabilisé par mise en équivalence, compte tenu de l'influence notable de Tikehau Capital sur cette société.

Note 5 – Autres opérations d'apport par Tikehau Capital Advisors à Tikehau Capital

– Apport par Tikehau Capital Advisors des actions de préférence détenues dans Salvepar

Le 21 décembre 2016, Tikehau Capital Advisors a apporté à Tikehau Capital les actions de préférence qu'elle détient sur Salvepar et qui lui donnent, outre un droit de gouvernance, un droit à dividende prioritaire correspondant à 6,25% du résultat net retraité (défini à l'article 19 des statuts de SALVEPAR) : ainsi, Tikehau Capital détiendra un droit à dividende prioritaire total de 12,5% du résultat net retraité.

La valorisation des titres apportés est fondée sur une approche par les flux de dividendes actualisés.

A cet effet un business plan a été mis au point pour les besoins de l'opération. Il repose sur les hypothèses de rotation du portefeuille existant et une hypothèse de réinvestissement annuel de 100 millions d'euros. Il porte

sur l'ensemble des flux générés par l'activité jusqu'en 2021 ainsi que des charges d'exploitation afférentes et de la fiscalité et reproduit un cycle d'investissements et de désinvestissements.

Selon l'actualisation des flux, la valorisation des dividendes prioritaires représente un montant de 33,2 millions d'euros pour les AP1 et 2 après prise en compte d'une décote supplémentaire pour absence de droit de vote et de liquidité de -40%.

En incluant le droit de gouvernance attaché aux AP1 (maintenue à sa valeur de 0,5 million d'euros telle que déterminée en juin 2013), la valeur des AP1 s'établit ainsi à 17,1 millions d'euros.

– Apports par Tikehau Capital Advisors de sa participation dans City Star Ream Resorts

Les apports sont valorisés sur la base des dernières valorisations disponibles au 30 juin 2016 de cette société d'investissement, soit un montant de 0,2 millions d'euros.

– Apports par Tikehau Capital Advisors, Financière Reinert et Sprl Troismer de leurs participations respectives dans Tikehau Asia

Les apports sont valorisés sur la base des dernières valorisations disponibles au 30 juin 2016 de cette société d'investissement et qui se fonde sur la valeur de rachat des parts d'un minoritaire en décembre 2015, soit un montant de 0,6 millions d'euros.

Note 6 – Cession par AF&Co et MCH de la marque « Tikehau Capital » à Tikehau Capital

Les associés fondateurs du Groupe (AF&Co et MCH) ont cédé le 22 décembre 2016 la marque « Tikehau Capital » à Tikehau Capital et s'engage concomitamment à souscrire à une augmentation de capital correspondant à la plus-value nette d'impôt reçue.

Les travaux d'évaluation de la marque Tikehau Capital ont été préparés par un expert indépendant et aboutissent à une valeur de 10,2 millions d'euros.

Note 7 – Augmentation de capital de Tikehau Capital le 4 juillet 2016

Le 4 juillet 2016, Tikehau Capital a réalisé une augmentation de capital d'un montant total (prime d'émission incluse) de 415,9 millions d'euros résultant :

- De la souscription en numéraire pour 239,8 millions d'euros par les actionnaires actuels et de nouveaux actionnaires dont les sociétés FFP, Temasek ;
- De l'incorporation de créances pour un montant de 176,1 millions d'euros correspondant à la conversion préalable des obligations convertibles émises par Tikehau Capital.

Note 8 – Dépenses liées aux opérations

Les dépenses liées aux opérations sont estimées à 3 millions d'euros (taxes comprises) environ. Elles sont constituées en particulier par les honoraires des conseils juridiques, des banques conseils, des cabinets conseils en matière financière et comptable, les honoraires de commissaires à la fusion ou expert indépendant ainsi que les honoraires des commissaires aux comptes.

Il sera proposé à l'assemblée générale appelée à statuer sur les opérations d'imputer sur les primes d'apports ou de fusion le montant des frais engagés directement liés à ces opérations (2,1 millions d'euros environ).

Note 9 – Augmentations de capital de Tikehau Capital en janvier 2017

Le 22 décembre 2016, Tikehau Capital a ouvert une période de souscription pour une augmentation de capital qui s'est clôturée le 6 janvier 2017. Cette dernière a été principalement souscrite par les actionnaires existants pour un montant d'environ 150 millions d'euros sur la base d'un prix de 21 euros par action.

Par ailleurs, le 6 janvier 2017 Tikehau Capital a également obtenu du FSP un engagement de souscription à une augmentation de capital réservée pour un montant minimum de 50 millions et ce sur la base également d'un prix de 21 euros par action.

Note 10 – Information sectorielle – Pro-forma

À la suite de cette réorganisation, Tikehau Capital suivra les performances opérationnelles de ses activités autour de quatre lignes de métier, principalement à destination d'une clientèle institutionnelle et *corporate* :

- la dette privée ;
- l'investissement en capital ;
- l'immobilier ; et
- les stratégies liquides (gestion obligataire et gestion diversifiée et actions).

À titre d'illustration la répartition des revenus nets par métier se décomposerait de la manière suivante au 30 juin 2016, 31 décembre 2015 et 30 juin 2015 :

(en milliers d'euros)	Dette privée	Immobilier	Investissements en capital	Stratégies liquides	TOTAL au 30 juin 2016
Revenus nets	11 476	5 592	30 229	6 355	53 653
dont revenus récurrents	11 476	5 592	19 653	6 212	42 934
<i>Commissions de gestion</i>	7 888	1 960	55	6 059	15 962
<i>Commissions d'arrangement ou de structuration</i>	1 376	669	-	-	2 045
<i>Revenus des investissements en bilan</i>	2 211	2 964	11 151	-	16 327
<i>Variation de JV</i>	-	-	8 447	153	8 600
dont revenus non récurrents	-	-	10 576	143	10 719
<i>Commissions de performance & carried</i>	-	-	0	143	143
<i>Plus ou moins values de cessions</i>	-	-	10 507	-	10 507
<i>Autres</i>	-	-	68	-	68

(en milliers d'euros)	Dette privée	Immobilier	Investissements en capital	Stratégies liquides	TOTAL au 30 juin 2015
Revenus nets	5 865	1 826	25 625	6 487	39 803
dont revenus récurrents	5 799	1 808	6 304	4 997	18 908
<i>Commissions de gestion</i>	4 185	812	71	3 846	8 913
<i>Commissions d'arrangement ou de structuration</i>	1 334	-	-	-	1 334
<i>Revenus des investissements en bilan</i>	280	996	5 534	-	6 810
<i>Variation de JV</i>	-	-	699	1 152	1 850
dont revenus non récurrents	66	18	19 321	1 490	20 895
<i>Commissions de performance & carried</i>	-	-	-	1 490	1 490
<i>Plus ou moins values de cessions</i>	-	-	19 291	-	19 291
<i>Autres</i>	66	18	30	-	115

(en milliers d'euros)	Dette privée	Immobilier	Investissements en capital	Stratégies liquides	TOTAL au 31 décembre 2015
Revenus nets	14 499	6 508	93 336	12 687	127 029
dont revenus récurrents	13 939	6 508	71 631	11 078	103 155
<i>Commissions de gestion</i>	10 251	1 923	658	8 484	21 316
<i>Commissions d'arrangement ou de structuration</i>	2 964	2 406	-	-	5 370
<i>Revenus des investissements en bilan</i>	724	2 178	14 843	-	17 745
<i>Variation de JV</i>	-	-	56 130	2 594	58 724
dont revenus non récurrents	560	0	21 705	1 609	23 874
<i>Commissions de performance & carried</i>	560	-	0	1 338	1 899
<i>Plus ou moins values de cessions</i>	-	-	21 604	271	21 875
<i>Autres</i>	-	-	100	-	100

2. Rapport des Commissaires aux comptes sur les informations financières *pro forma*

C.M.S. EXPERTS ASSOCIES

149, boulevard Maiesherbes
75017 Paris
S.A.R.L. au capital de € 200.000

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres

1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

TIKEHAU CAPITAL

(Anciennement Tikehau Capital Partners)

Rapport des commissaires aux comptes sur les informations financières *pro forma*

A la Gérance,

En notre qualité de commissaires aux comptes et en application du règlement (CE) n° 809/2004, nous avons établi le présent rapport sur les informations financières *pro forma* de la société Tikehau Capital relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2015 et aux périodes du 1^{er} janvier au 30 juin 2015 et du 1^{er} janvier au 30 juin 2016 incluses dans la partie V du prospectus établi à l'occasion du document de base.

Ces informations financières *pro forma* ont été préparées aux seules fins d'illustrer l'effet que les opérations décrites dans la note 1 des notes explicatives aux informations financières *pro forma* aurait pu avoir sur :

- le bilan consolidé de la société Tikehau Capital au 30 juin 2016 si ces opérations avaient pris effet le 30 juin 2016 et,
- sur les comptes de résultat consolidés de la société Tikehau Capital au 30 juin 2015 et au 30 juin 2016 si ces opérations avaient pris effet le 1^{er} janvier 2015.

De par leur nature même, elles décrivent une situation hypothétique et ne sont pas nécessairement représentatives de la situation financière ou des performances qui auraient pu être constatées si les opérations ou les événements étaient survenus à une date antérieure à celle de leurs survenances réelles ou envisagées.

Ces informations financières *pro forma* ont été établies sous votre responsabilité en application des dispositions du règlement (CE) N° 809/2004 et des recommandations ESMA relatives aux informations financières *pro forma*.

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'exprimer une conclusion, dans les termes requis par l'annexe II, point 7, du règlement (CE) N° 809/2004, sur le caractère adéquat de l'établissement des informations *pro forma*.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relatives à cette mission. Ces diligences, qui ne comportent ni audit ni examen limité des informations financières sous-jacentes à l'établissement des informations financières *pro forma*, ont consisté principalement à vérifier que les bases à partir desquelles ces informations financières *pro forma* ont été établies concordent avec les documents source tels que décrits dans les notes explicatives aux informations financières *pro forma*, à examiner les éléments probants justifiant les retraitements *pro forma* et à nous entretenir avec la direction de la société Tikehau Capital pour collecter les informations et les explications que nous avons estimé nécessaires.

À notre avis :

- les informations financières *pro forma* ont été adéquatement établies sur la base indiquée ;
- cette base est conforme aux méthodes comptables de l'émetteur.

Ce rapport est émis aux seules fins :

- du dépôt du document de base auprès de l'AMF ;
- et, le cas échéant, de l'admission aux négociations sur un marché réglementé, et/ou d'une offre au public, de titres financiers de la société Tikehau Capital en France et dans les autres pays de l'Union européenne dans lesquels le prospectus visé par l'AMF serait notifié,

et ne peut pas être utilisé dans un autre contexte.

Paris et Paris-La Défense, le 24 janvier 2017

Les Commissaires aux Comptes

C.M.S. EXPERTS ASSOCIES

ERNST & YOUNG et Autres

Stéphane Sznajderman

David Koestner

VI. COMPTES CONSOLIDES ANNUELS ET SEMESTRIELS

1. Comptes consolidés annuels aux 31 décembre 2015, 2014 et 2013

1. Bilan consolidé

ACTIF (en milliers d'euros)		31 décembre 2015	31 décembre 2014	31 décembre 2013	1 janvier 2013
	Notes				
ACTIFS NON COURANTS					
Immobilisations incorporelles et corporelles		37	13	39	68
Portefeuille d'investissement non courant	5.9 -5.12	544 859	377 832	253 806	241 537
Titres mis en équivalence	5.11	22 216	3 342	1 212	799
Impôt différé actif	5.21	2 071			
Autres actifs non courants				131	
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		569 183	381 187	255 188	242 403
ACTIFS COURANTS					
Créances clients et comptes rattachés		75	473	553	763
Autres créances		5 107	1 324	562	541
Portefeuille d'investissement courant	5.12 -5.14	31 679	57 072	101 164	33 009
Instruments financiers dérivés courants	5.13		389	5 041	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.6 -5.14	15 588	59 613	15 460	5 140
TOTAL ACTIFS COURANTS		52 449	118 872	122 780	39 453
TOTAL DES ACTIFS		621 632	500 059	377 967	281 856
PASSIF (en milliers d'euros)					
	Notes				
Capital social		260 278	260 278	187 221	145 616
Primes		84 023	84 023	45 973	26 210
Réserves		22 190	40 587	441	8 212
Résultat de l'exercice		9 589	-6 104	53 131	
Capitaux propres part du groupe		376 079	378 784	286 766	180 038
Intérêts ne conférant pas le contrôle					
CAPITAUX PROPRES	3.	376 079	378 784	286 766	180 038
PASSIFS NON COURANTS					
Provisions non courantes					
Emprunts et dettes financières non courantes	5.16	224 895	85 262	5 000	2 500
Impôt différé passif	5.21		2 086	6 604	4 233
Instruments financiers dérivés non courants	5.17	3 121	3 342	117	
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		228 016	90 691	11 721	6 733
PASSIFS COURANTS					
Emprunts et dettes financières courantes	5.16	13 437	21 791	70 759	90 550
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 963	5 197	6 939	3 248
Dettes fiscales et sociales		94	3 527	1 534	1 257
Instruments financiers dérivés courants	5.13				
Autres dettes		2 044	70	249	30
TOTAL PASSIFS COURANTS		17 537	30 584	79 480	95 085
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		621 632	500 059	377 967	281 856

2. Compte de résultat global consolidé

(en milliers d'euros)		2015	2014	2013
	Notes			
Variation de juste valeur du portefeuille non courant		11 715	-35 145	-37 444
Variation de juste valeur du portefeuille courant		8 074	11 640	14 918
Variation de juste valeur	5.7	19 789	-23 504	-22 527
Autres revenus du portefeuille non courant		19 331	30 857	90 992
Autres revenus du portefeuille courant		470	4 794	2 341
Autres revenus du portefeuille	5.8	19 801	35 651	93 333
Résultat du portefeuille		39 590	12 147	70 806
Résultat du portefeuille d'instruments dérivés		-21 025	-889	5 737
Achats et charges externes		-11 449	-13 999	-12 739
Autres charges opérationnelles nettes		-1 198	-1 563	-2 405
Charges opérationnelles	5.18	-12 646	-15 563	-15 144
Résultat opérationnel brut ⁽¹⁾		5 919	-4 305	61 399
Produits nets sur équivalents de trésorerie	5.10	481	1 245	58
Charges financières	5.19	-2 983	-4 263	-4 311
Résultat financier		-2 502	-3 018	-4 253
Résultat avant impôt		3 417	-7 323	57 146
Impôt sur les bénéfices	5.21	5 588	-1 459	-4 975
Participations mises en équivalence		583	2 678	960
Résultat net		9 589	-6 104	53 131
Intérêts ne donnant pas le contrôle				
Résultat net, part du groupe		9 589	-6 104	53 131
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	5.15	21 689 838	19 888 422	13 701 967
Résultat par action (en euros)		0,44 €	-0,31 €	3,88 €
Résultat dilué par action (en euros)		0,44 €	-0,31 €	3,88 €
Résultat global consolidé		9 589	-6 104	53 131

⁽¹⁾ Le résultat opérationnel brut correspond au résultat du portefeuille d'investissement et d'instruments dérivés, augmenté des revenus des sociétés de gestion consolidées par intégration globale (le cas échéant) et après prise en compte des charges opérationnelles, c'est-à-dire avant prise en compte du résultat financier, de l'impôt et des résultats des participations mises en équivalence. Dans le cadre de sa future communication financière, la Société entend désigner cet agrégat sous le libellé suivant : « Résultat des activités de gestion d'actifs et d'investissement ».

3. Variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)	Capital Social	Primes	Réserves Groupe	Résultat exercice	Capitaux Propres Groupe	Intérêts ne conférant pas le contrôle	Capitaux Propres consolidés
Situation au 1er janvier 2013	145 616	26 210	8 212		180 038		180 038
A.G.M. du 27 mars 2013							
Augmentation de capital - Décision du 19 juillet 2013	41 605	19 762			61 367		61 367
Distribution de dividendes - Décision du 14 novembre 2013			-7 801		-7 801		-7 801
Autres mouvements sur réserves			31		31		31
Résultat de l'exercice				53 131	53 131		53 131
Situation au 31 décembre 2013	187 221	45 973	441	53 131	286 766		286 766
Affectation du résultat			53 131	-53 131			
Augmentation de capital - Décision du 18 avril 2014	73 057	38 051			111 108		111 108
Distribution du report à nouveau - Décision du 27 novembre 2014			-13 014		-13 014		-13 014
Autres mouvements sur réserves			28		28		28
Résultat de l'exercice				-6 104	-6 104		-6 104
Situation au 31 décembre 2014	260 278	84 023	40 587	-6 104	378 784		378 784
Affectation du résultat			-6 104	6 104			
Acompte sur dividende - Décision du 24 novembre 2015			-15 183		-15 183		-15 183
Autres mouvements sur réserves ¹			2 890		2 890		2 890
Résultat de l'exercice				9 589	9 589		9 589
Situation au 31 décembre 2015	260 278	84 023	22 190	9 589	376 079		376 079

¹ Allocation net d'impôts en réserves consolidées de la composante capitaux propres identifiée sur l'obligation convertible émise en 2015

4. Tableau des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)		2015	2014	2013
	Notes	12 mois	12 mois	12 mois
Portefeuille d'investissement non courant	5.9 -5.12	-153 845	-126 992	42 124
Acquisitions		-252 298	-198 917	-62 713
Cessions		79 922	40 712	12 869
Revenus		18 531	31 213	91 968
Dividendes		12 614	17 447	81 037
Intérêts		1 974	2 713	3 394
Autres revenus		3 943	11 053	7 537
Portefeuille d'investissement courant	5.12 -5.14	33 937	60 527	-50 897
Acquisitions		-27 499	-38 421	-82 514
Cessions		60 961	94 066	29 145
Revenus		475	4 882	2 472
Dividendes		13	4 412	983
Intérêts		462	469	1 489
Portefeuille d'instruments dérivés		-20 636	3 763	696
Produits nets sur équivalents de trésorerie	5.10	481	1 245	58
Charges opérationnelles	5.18	-13 233	-19 170	-10 933
Impôt		-7 913	-3 701	-2 679
Flux de trésorerie opérationnels		-161 208	-84 328	-21 630
Augmentation de capital	5.15		111 108	61 367
Dividendes versés	5.15	-15 183	-13 014	-7 801
Emprunts	5.16	141 020	73 546	-53 027
Découverts bancaires	5.16	-8 654	-43 158	31 411
Comptes courants				
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement		117 183	128 482	31 950
Variation de trésorerie théorique		-44 024	44 153	10 320
Trésorerie d'ouverture		59 613	15 460	5 140
Trésorerie de clôture		15 588	59 613	15 460
Variation de trésorerie		-44 024	44 153	10 320

5. Notes et annexes aux états financiers établis sous le référentiel IFRS

Les présents comptes consolidés IFRS de Tikehau Capital ont été préparés dans le cadre du projet d'admission des actions sur le marché réglementé français. Ils ont été établis spécifiquement pour les besoins du Document de Base soumis au visa de l'AMF.

5.1. *Entité présentant les états financiers*

Tikehau Capital est une société en commandite par actions dont le siège social est situé 32, rue de Monceau, 75008 Paris (France).

Tikehau Capital est une société d'investissement.

Elle a pour objet social l'investissement sous toutes ses formes, sans restriction ou contrainte notamment quant aux classes d'actifs visées ou à leur allocation sectorielle ou géographique. Ainsi aux termes de ses statuts, Tikehau Capital a pour objet, en France et à l'étranger :

- « La prise de participation, directe ou indirecte, le montage et la structuration d'opérations d'investissement dans tous domaines et portant sur toutes classes d'actifs, le domaine de l'immobilier ainsi que dans des petites et moyennes entreprises ;
- La gestion, l'administration et la cession ou la liquidation, dans les meilleures conditions, de ces participations ;
- Le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation ou de prise ou de dation en location ou en gérance de tous biens ou droits autrement, en France et à l'étranger;
- Et, généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement. »

Les entités qui constituent le groupe consolidé (le « Groupe ») sont détaillées en note 5.3.

5.2. *Base de préparation*

Tikehau Capital n'avait pas, avant la préparation de ces premiers comptes consolidés préparés selon le référentiel IFRS, établi de comptes consolidés selon un autre référentiel. Tikehau Capital prépare des comptes annuels selon le référentiel comptable applicable en France.

Ces premiers comptes consolidés préparés selon le référentiel IFRS ont été établis en application de la norme IFRS 1 « Première adoption des normes internationales d'information financière » en retenant le 1er janvier 2013 comme date de transition (Voir note 5.25 pour les informations requises au titre de la transition IFRS).

a) Référentiel comptable et Déclaration de conformité

Les comptes consolidés de Tikehau Capital sont établis suivant les normes comptables internationales IAS/IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne et disponibles sur le site :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Les règles et méthodes comptables appliquées dans les états financiers consolidés sont identiques sur l'ensemble des exercices considérés. Le référentiel IFRS en vigueur au 31 décembre 2015 a donc été appliqué dès l'établissement du bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2013, et ce pour tous les exercices présentés.

Les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe pour les états financiers présentés dans ce document. Ces normes concernent principalement :

- IFRS 9 : *Instruments financiers*
- IFRS 15 : Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients incluant des amendements à IFRS 15 (normes et amendements publiés les 12 novembre 2009, 28 octobre 2010, 16 décembre 2011, 19 novembre 2013 et 24 juillet 2014)
- Clarification d'IFRS 15 : Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients
- IFRS 16 : *Contrats de location*
- Amendements à IFRS 10, IFRS 12 and IAS 28 : Entités d'investissement : Application de l'exemption de consolidation
- Amendements à IFRS 2 : Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions
- Amendement à IAS 7 : Informations à fournir : état des flux de trésorerie
- Amendements à IAS 12 : Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes

La norme IFRS 9 « *Instruments financiers* » viendra remplacer la norme IAS 39. IFRS 9 prévoit une nouvelle classification des instruments financiers et un modèle de dépréciation des actifs financiers fondé sur les pertes attendues. Cette norme prévoit aussi un traitement différent de la comptabilité de couverture. Cette norme sera applicable pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018.

La norme IFRS 15 « *Produits des activités ordinaires provenant de contrats avec les clients* » remplacera les normes IAS 11 et IAS 18 pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018. Selon IFRS 15, la comptabilisation du chiffre d'affaires devra refléter le transfert de contrôle des biens et services au client pour un montant correspondant à la rémunération à laquelle le vendeur s'attend à avoir droit et selon 5 étapes identifiées.

La norme IFRS 16 « *Contrat de location* » remplacera la norme IAS 17 au 1er janvier 2019. Elle supprime la distinction entre les contrats de location financement et les contrats de location simple et prévoit la comptabilisation de tous les contrats de location au bilan.

A ce stade, la Société n'a pas identifié d'éléments qui pourraient, par l'application d'IFRS 9, IFRS 15 et IFRS 16 impacter matériellement la présentation de ses comptes consolidés.

b) Bases d'évaluation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de Tikehau Capital et de ses filiales pour chacun des exercices présentés. Les états financiers des filiales sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes. Les états financiers consolidés sont exprimés en euros arrondis au millier d'euros le plus proche. Des écarts d'arrondi peuvent générer des différences mineures entre les états financiers.

Les états financiers sont préparés sur la base d'une évaluation à la juste valeur par le compte de résultat des titres détenus en portefeuille par les sociétés d'investissement, conformément aux dispositions d'IFRS 10. Sont également évalués à la juste valeur les instruments financiers dérivés. Les autres éléments du bilan (notamment immobilisations incorporelles et corporelles, prêts et créances) sont établis selon le principe du coût historique.

Les méthodes utilisées pour évaluer la juste valeur sont présentées dans la note 5.5 sur la détermination de la juste valeur.

c) Monnaie fonctionnelle et de présentation, conversion des états financiers

La devise de présentation des comptes consolidés est l'euro, les comptes des entités consolidées utilisant une monnaie fonctionnelle différente sont convertis en euros :

- au cours de clôture pour les postes du bilan ;
- au cours moyen de la période pour les éléments du compte de résultat.

Les différences de change résultant de l'application de ces cours sont inscrites dans les capitaux propres, en « Écarts de conversion ».

d) Transactions en devises autres que la monnaie fonctionnelle

Les opérations réalisées par les sociétés consolidées dans des devises autres que leur monnaie fonctionnelle sont converties dans leur monnaie fonctionnelle aux cours des devises à la date de ces opérations.

Les créances et dettes exprimées en devises autres que la monnaie fonctionnelle de la société concernée sont converties aux cours de ces devises à la date de clôture. Les pertes et gains de change latents résultant de cette conversion sont enregistrés au compte de résultat.

e) Recours à des estimations et aux jugements

La préparation des comptes consolidés nécessite la prise en compte d'hypothèses et d'estimations qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des éléments d'actifs et de passifs inscrits au bilan, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice. La direction revoit ses estimations et appréciations de manière constante, sur la base de son expérience passée, ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actifs et de passifs. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales estimations faites par la direction lors de l'établissement des comptes consolidés portent notamment sur l'estimation de la juste valeur des investissements en portefeuille non cotés.

5.3. Périmètre de consolidation

a) Méthode de consolidation

Les comptes consolidés de Tikehau Capital ont été préparés en utilisant l'exemption prévue pour les entités d'investissements dans la norme IFRS 10.

Les critères retenus pour qualifier une société d'entité d'investissement au sens de la norme IFRS10 sont les suivants :

- L'entité est une société détenant notamment des participations minoritaires dans des sociétés cotés et non cotés. L'entité bénéficie notamment des fonds de ses actionnaires afin de les investir dans un portefeuille de participations et d'investissements avec une diversification sectorielle importante.
- L'entité vise à construire un portefeuille diversifié aux plans sectoriel et géographique, solide et équilibré. L'entité entend ainsi obtenir en retour de ses investissements un gain en capital, des produits financiers, comme des dividendes, coupons, intérêts etc., ou les deux à la fois.
- L'entité mesure et évalue notamment la performance de ses investissements sur la base de la juste valeur du portefeuille.

Compte tenu de ses activités, Tikehau Capital répond à la définition d'une entité d'investissement au sens de la norme IFRS 10 :

- Tikehau Capital est une société qui investit directement, ou indirectement au travers d'autres sociétés d'investissement. Entre autres, elle bénéficie des fonds de ses actionnaires afin de les investir dans un portefeuille de participations et d'investissements avec une diversification importante.
- Tikehau Capital vise à construire un portefeuille diversifié et attend ainsi obtenir en retour de ses investissements un gain en capital, des produits financiers, comme des dividendes, coupons, intérêts etc. ou les deux à la fois.
- Tikehau Capital mesure et évalue la performance de ses investissements sur la base de la juste valeur du portefeuille.

Les filiales dans lesquelles Tikehau Capital exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif, en droit ou en fait, sont consolidées par intégration globale, à l'exception des participations détenues par des entités d'investissement selon l'exemption prévue par la norme IFRS 10. En revanche, les filiales qui fournissent des services liés à ces activités d'investissement et qui ne sont pas elle mêmes des sociétés d'investissement entrent dans le périmètre de consolidation.

Les entités dans lesquelles Tikehau Capital exerce une influence notable sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, à l'exception des investissements pour lesquels Tikehau a choisi l'exemption d'IAS 28 et qui sont évalués selon l'option juste valeur par résultat.

Par ailleurs, pour les entités structurées ou entités ad hoc telles que définies par la norme IFRS 10, le groupe Tikehau apprécie la notion de contrôle notamment au regard des aspects suivants :

- pouvoir de piloter l'activité de l'entité ;
- percevoir des revenus variables ou être exposé à des risques de cette entité ;
- avoir la capacité d'influencer les revenus perçus de cette entité et les risques.

Ceci concerne notamment les investissements dans les fonds d'investissements classés en portefeuille d'investissement courant.

b) Périmètre de consolidation

– Société mère

Société	Forme	n° SIREN	Adresse	Méthode de consolidation	% d'intérêt		
					2015	2014	2013
Tikehau Capital	SAS	477,599,104	32 rue de Monceau 75008 PARIS	Sté Mère			

– Filiales consolidées selon la méthode l'intégration globale ou entités comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence

Société	Forme	n° SIREN	Adresse	Méthode de consolidation	% d'intérêt		
					2015	2014	2013
TGPF	SAS	498 923 622	32 rue de Monceau 75008 PARIS	IG	100,00%	100,00%	100,00%
TPI	SAS	753 890 177	32 rue de Monceau 75008 PARIS	IG	n/a	n/a	Fusion (1)
Tikehau Capital Partners UK	Ltd		111 Old Broad Street EC2N 1AP Londres	IG	100,00%	n/a	n/a

(1) Entité fusionnée dans TCP au 1er janvier 2013

Société	Forme	n° SIREN	Adresse	Méthode de consolidation	% d'intérêt		
					2015	2014	2013
Tikehau IM (1)	SAS	491 909 446	32 rue de Monceau 75008 PARIS	MEE	22,66%	22,81%	26,80%
TIM Asia (filiale à 100%) (2)	Pte. Ltd		12 Marina View #23-06 - Asia Square Tower 2 - Singapore 018961	MEE	22,66%	22,81%	
Tikehau Capital Europe	Ltd		111 Old Broad Street EC2N 1AP Londres	MEE	82,82%	n/a	n/a

(1) Tikehau Investment Management ou TIM

(2) Tikehau Investment Management Asia

La société Tikehau Capital Europe (ou « TCE ») a été constituée afin de gérer en tant que *collateral manager* des fonds de CLO. A cet effet Tikehau Capital a financé, au travers de l'émission d'actions ordinaires pour 18,8 millions d'euros, l'obligation qu'a l'*asset manager* – Tikehau Capital Europe – d'investir à hauteur de 5% de la taille de ses fonds sous gestion (un fonds levé au 31 décembre 2015). TCE a par ailleurs émis des actions de préférence donnant le droit aux résultats de la société hors revenus de l'investissement dans le CLO ; ces actions ont été souscrites par Tikehau Capital Advisors, Actionnaire majoritaire de Tikehau Capital.

Tikehau Capital joue le rôle mandataire financier de Tikehau Capital Europe et ne bénéficie pas des dividendes liés aux résultats de la société de gestion mais uniquement de ceux liés à l'investissement dans le fonds géré. Ainsi, Tikehau Capital peut être analysé comme un mandataire financier, le critère d'IFRS 10 relatif au lien entre le pouvoir et le rendement permettant de définir le contrôle d'un investissement n'étant pas établi. En conséquence, TCE est comptabilisé par mise en équivalence.

– Filiales de Tikehau Capital répondant aux conditions de l'exemption IFRS 10 et sociétés mises en équivalence évaluées à la juste valeur

Ces entités sont comptabilisées dans le portefeuille d'investissement non courant et sont évaluées à la juste valeur par résultat. Elles sont identifiées ci-après :

Société	Forme	n° SIREN	Adresse	Niveau de contrôle	31 déc. 15	31 déc. 14	31 déc. 13
					Entités à la juste valeur		
AR Industries	SAS	814 455 192	65 A Bld du Commandant Charcot	Influence notable	49,0%		
Cimes & Cie	SAS	483 134 102	32 rue de Monceau 75008 PARIS	Contrôle	72,2%	72,7%	29,1%
City Star Ream Dvpt	Ltd Pte	n/a	Singapore	Influence notable	23,1%	23,1%	23,1%
Salvepar	SA	552 004 327	32 rue de Monceau 75008 PARIS	contrôle	57,7%	56,7%	52,4%
Tikeflo	SAS	488 486 721	32 rue de Monceau 75008 PARIS	Influence notable	45,6%	51,1%	42,6%
Heuricap	SAS			Contrôle	90,0%	90,0%	90,0%
Tikehau Asia	SAS	497 775 825	32 rue de Monceau 75008 PARIS	Contrôle	55,7%	50,8%	50,8%
Tikehau Secondary	SAS	492 455 878	32 rue de Monceau 75008 PARIS	Contrôle	67,1%	67,1%	67,1%
Tikehau Venture	SAS	492 855 242	32 rue de Monceau 75008 PARIS	Contrôle	100,0%	100,0%	100,0%

– Filiales des entités d'investissement contrôlées

Société	Filiale	Adresse	% d'intérêt		
			2015	2014	2013
SCI Chemin Noir	TGPF	32 rue de Monceau - 75008 PARIS	90,0%		90,0%
SCI Montat 93	TGPF	32 rue de Monceau - 75008 PARIS	90,0%	90,0%	90,0%
Tikefonds	Tikehau secondary	32 rue de Monceau - 75008 PARIS	100,0%	90,0%	100,0%
Salvepar Sequoia Investment	Salvepar	32 rue de Monceau - 75008 PARIS	99,9%	100,0%	100,0%
Zephyr Investment	Salvepar	32 rue de Monceau - 75008 PARIS	53,3%	100,0%	
Salvepar Alisadeo Investment	Salvepar	32 rue de Monceau - 75008 PARIS	100,0%		

– Filiales non consolidées

Société	Forme	n° SIREN	Adresse	31 déc. 15	31 déc. 14	31 déc. 13
				Entités non consolidées		
Tikehau Real Estate Investment Company	SAS	817 471 907	32 rue de Monceau 75008 PARIS	100,0%		
Tikotel Partners	SAS	492 942 362	32 rue de Monceau 75008 PARIS	66,7%	66,7%	66,7%
26Bis Rue Lubeck	SCI	532 478 781	32 rue de Monceau 75008 PARIS	100,0%	100,0%	99,0%
Takume	SAS	498 484 617	32 rue de Monceau 75008 PARIS	100,0%	100,0%	100,0%

Ces filiales n’ont pas été consolidées compte tenu de leur caractère non significatif aux bornes du groupe Tikehau.

– Investissements dans des fonds gérés par des sociétés du Groupe ou des tiers

Tikehau Capital et ses filiales peuvent être investies dans des fonds gérés par Tikehau IM ou Tikehau Capital Europe ou des sociétés externes au Groupe. La nécessité de consolider ou pas ces fonds s’effectue eu regard des critères IFRS 10 applicables aux entités ad hoc (voir ci avant).

En ce qui concerne les parts de fonds détenues par des sociétés du Groupe, le pourcentage de contrôle des fonds dans lesquels la Société a investi est également apprécié pour déterminer la nécessité de consolider un fonds ou non.

L’analyse menée par le groupe Tikehau permet de conclure à l’absence de contrôle au regard des critères de la norme IFRS 10 et donc à la non-consolidation de ces fonds.

5.4. Principales méthodes comptables

a) Portefeuille d’investissement

Les titres de participation détenus par les sociétés d’investissement sont évalués à la juste valeur par résultat. Les variations de juste valeur positives et négatives sont présentées dans le résultat de la période sur la ligne « Variations de juste valeur ». Les modalités de détermination de la juste valeur sont exposées au paragraphe 5.6.

Les investissements effectués en titres de capital et en titres de quasi-capital (obligations convertibles, OCEANE, etc.) sont classés dans le portefeuille d’investissement non courant.

Par ailleurs, et en fonction de ses liquidités disponibles, du cadencement de ses investissements et des conditions de marché, le Groupe est amené à opérer des placements plus tactiques en constituant un portefeuille de titres détenus à plus court terme composé d’actions et d’obligations ou parts de fonds. Les valeurs mobilières sélectionnées pour ce portefeuille ont pour caractéristique d’être liquides et de présenter des perspectives de rendement et/ou de performance attrayantes.

Ces investissements sont classés dans le portefeuille d’investissement courant.

b) Prêts et créances

La catégorie « Prêts et créances » enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables. Les prêts et créances sont comptabilisés initialement pour leur prix d’acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus. Ils sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti avec amortissement de la surcote/décote et des frais de transaction selon la méthode du taux d’intérêt effectif.

Des dépréciations sont constituées pour les prêts et créances lorsqu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt.

c) Instruments financiers dérivés

Le Groupe négocie des instruments financiers dérivés dans le cadre de sa stratégie de gestion des risques de taux d'intérêt sur emprunts bancaires et d'émission d'instruments de dettes ou de risques de marché.

- Les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur à la date de clôture. Les variations de valeur des instruments dérivés sont enregistrées par le compte de résultat :
- Sur une ligne distincte « Résultat du portefeuille d'instrument dérivées » dans le cadre de la gestion des risques de marché » ;
- Dans les charges financières pour les positions de dérivés de taux.

d) Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée d'utilité.

Les principales durées sont les suivantes :

- Usufruit : entre 5 et 15 ans selon la durée de jouissance
- Logiciels : 1 à 3 ans
- Matériel et mobilier de bureau : 3 à 5 ans

e) Créances clients et autres créances

Les créances clients, autres créances et prêts sont comptabilisés à leur valeur nominale. Une dépréciation est enregistrée lorsque leur valeur d'inventaire, fondée sur la probabilité de leur recouvrement, est inférieure à la valeur comptabilisée.

f) Équivalents de trésorerie et autres placements financiers courants

Les excédents de trésorerie de Tikehau Capital, lorsqu'ils existent, peuvent être investis en parts de SICAV monétaires euro et dépôts à terme d'échéance 3 mois qui répondent à la définition des équivalents de trésorerie selon la norme IAS 7 (facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et soumis à un risque négligeable de changement de valeur). Les SICAV monétaires sont comptabilisées en appliquant l'option juste valeur par résultat prévue par la norme IAS 39.

Les dépôts à terme sont comptabilisés selon la méthode du coût amorti, les variations étant enregistrées en résultat sur la ligne « Produits nets sur équivalents de trésorerie ».

Les autres équivalents de trésorerie et autres placements financiers courants sont comptabilisés à la juste valeur par résultat.

Les résultats à la clôture sont intégrés en résultat de la période sur la ligne « Produits nets sur équivalents de trésorerie ».

g) Provisions

Conformément à la norme IAS 37 “*Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*”, une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation à l’égard d’un tiers et qu’il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Lorsque la date d’exécution de cette obligation est au-delà d’un an, le montant de la provision fait l’objet d’un calcul d’actualisation, dont les effets sont enregistrés en résultat financier selon la méthode du taux d’intérêt effectif.

h) Dettes financières

Le critère permettant de distinguer dettes et capitaux propres est l’existence ou non d’une obligation pour l’émetteur de verser un paiement en espèces à sa contrepartie. Le fait d’avoir ou non l’initiative du décaissement est le critère essentiel de distinction entre dettes et capitaux propres.

Les dettes financières sont comptabilisées au coût amorti selon la méthode du taux d’intérêt effectif.

Concernant les obligations convertibles émises par la Société, la composante « capitaux propres » (reconnue en réserves consolidées) déterminé selon IAS 32 a été reconnu au 31 décembre 2015. La composante Dettes est amortie sur la base du taux d’intérêt effectif déterminé selon IAS 39.

i) Impôts différés

La charge d’impôt comprend l’impôt exigible des différentes sociétés consolidées et l’impôt différé résultant de différences temporelles.

Les différences temporelles entre les valeurs en consolidation des éléments d’actif et de passif, et celles résultant de l’application de la réglementation fiscale, donnent lieu à la constatation d’impôts différés.

Le taux d’impôt retenu pour le calcul des impôts différés est celui connu à la date de clôture ; les effets des changements de taux sont enregistrés sur la période au cours de laquelle la décision de ce changement est prise.

Les impôts latents sur le portefeuille d’investissement sont calculés au taux applicable lors de la cession des titres concernés. Les taux d’impôts sont déterminés selon la nature de l’actif concerné (régime long terme pour les participations, FPCI et SCR, SIIC)

Un actif d’impôt différé est constaté en cas de pertes fiscales reportables dans l’hypothèse probable ou l’entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les actifs et passifs d’impôts différés ne sont pas actualisés.

j) Régime fiscal TVA

Tikehau Capital ne récupère pas la TVA. La TVA non déductible est comptabilisée au compte de résultat, sur la ligne « Autres charges opérationnelles ».

k) Information sectorielle

Entre le 1er janvier 2013 et le 31 décembre 2015, Tikehau Capital a exercé son activité en investissement et investi dans des plateformes de gestion pour le compte de tiers (Tikehau IM, Tikehau Capital Europe).

Cette activité d'investissement en capital constitue l'unique secteur opérationnel de Tikehau Capital, les investissements pour compte de tiers étant réalisés via des sociétés comptabilisées par mise en équivalence et présenté comme telles dans le bilan et compte de résultat.

5.5. Détermination de la juste valeur

Les principes de valorisation en juste valeur retenus pour les actifs en portefeuille sont en conformité avec la norme IFRS 13 « *Evaluation de la juste valeur* » et peuvent se résumer de la façon suivante :

Titres classés en niveau 1

Il s'agit des sociétés dont les titres sont cotés sur un marché actif (« sociétés cotées »). Les titres des sociétés cotées sont évalués sur la base du dernier cours de bourse à la date de clôture.

Titres classés en niveau 2

Il s'agit de sociétés dont les titres ne sont pas cotés sur un marché actif (« sociétés non cotées ») mais dont la valorisation se réfère à des données observables directement ou indirectement. Un ajustement apporté à une donnée de niveau 2, qui est significatif pour la juste valeur, peut aboutir à une juste valeur classée au niveau 3 s'il fait appel à des données non observables importantes.

Titres classés en niveau 3

Il s'agit de sociétés dont les titres ne sont pas cotés sur un marché actif (« sociétés non cotées »), et dont la valorisation se réfère pour une part significative à des données non observables.

Tikehau Capital prend en considération les méthodes d'évaluations suivantes :

- La valeur de transaction : transactions réalisées sur les 12 derniers mois ou sur les derniers mois d'activité si la société n'a pas réalisé d'exercice complet de 12 mois depuis la prise de participation, sauf si Tikehau Capital a connaissance d'une valorisation jugée plus pertinente.
- La méthode de l'actualisation des flux de trésorerie (DCF) : cette méthode consiste à déterminer la valeur actuelle des flux de trésorerie qu'une société dégagera dans le futur. Les projections de *cashflows* établies en relation avec le management de l'entreprise concernée intègrent une analyse critique du plan d'affaires de ces sociétés. Le taux d'actualisation utilisé correspond au coût moyen pondéré du capital, qui représente le coût de la dette de l'entreprise et le coût théorique des capitaux propres estimés, pondérés par le poids de chacune de ces deux composantes dans le financement de la société. Ce taux est mis en regard de celui utilisé par les analystes pour les sociétés cotées du même secteur.
- La méthode des comparables boursiers : les multiples de valorisation de la société évaluée sont comparés à ceux d'un échantillon de sociétés du même secteur d'activité, ou similaire. La moyenne de l'échantillon établit alors une référence de valorisation applicable à la société évaluée.
- La méthode des transactions sectorielles : les multiples de valorisation de la société évaluée sont comparés à ceux d'un échantillon de sociétés cédées dans le même secteur d'activité, ou similaire. La moyenne de l'échantillon établit alors une référence de valorisation applicable à la société évaluée.

5.6. *Détail des instruments financiers dans le bilan consolidé*

(en milliers d'euros)	Détail des instruments financiers au 31 décembre 2015			
	Juste valeur par compte de résultat	Prêts et créances	Trésorerie / Dettes financières au cout amorti	Total
Actif				
ACTIFS NON COURANTS				
Portefeuille d'investissement non courant	491 113	53 747		544 859
Titres mis en équivalence	22 216			22 216
TOTAL ACTIFS NON COURANTS	513 328	53 747		567 075
ACTIFS COURANTS				
Portefeuille d'investissement courant	31 679			31 679
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9 513		6 076	15 588
TOTAL ACTIFS COURANTS	41 192		6 076	47 268
Passif				
PASSIFS NON COURANTS				
Emprunts et dettes financières			224 895	224 895
PASSIFS COURANTS				
Part à moins d'un an des dettes non courantes			13 437	13 437

(en milliers d'euros)	Détail des instruments financiers au 31 décembre 2014			
	Juste valeur par compte de résultat	Prêts et créances	Trésorerie / Dettes financières au cout amorti	Total
Actif				
ACTIFS NON COURANTS				
Portefeuille d'investissement non courant	326 488	51 344		377 832
Titres mis en équivalence	3 342			3 342
TOTAL ACTIFS NON COURANTS	329 830	51 344		381 174
ACTIFS COURANTS				
Portefeuille d'investissement courant	57 072			57 072
Trésorerie et équivalents de trésorerie			59 613	59 613
TOTAL ACTIFS COURANTS	57 072		59 613	116 685
Passif				
PASSIFS NON COURANTS				
Emprunts et dettes financières			85 262	85 262
PASSIFS COURANTS				
Part à moins d'un an des dettes non courantes			21 791	21 791

(en milliers d'euros)	Détail des instruments financiers au 31 décembre 2013			
	Juste valeur par compte de résultat	Prêts et créances	Trésorerie / Dettes financières au cout amorti	Total
Actif				
ACTIFS NON COURANTS				
Portefeuille d'investissement non courant	232 151	21 655		253 806
Titres mis en équivalence	1 212			1 212
TOTAL ACTIFS NON COURANTS	233 363	21 655		255 018
ACTIFS COURANTS				
Portefeuille d'investissement courant	101 164			101 164
Trésorerie et équivalents de trésorerie			15 460	15 460
TOTAL ACTIFS COURANTS	101 164		15 460	116 624
Passif				
PASSIFS NON COURANTS				
Emprunts et dettes financières			5 000	5 000
PASSIFS COURANTS				
Part à moins d'un an des dettes non courantes			70 759	70 759

5.7. Variation de juste valeur

(en milliers d'euros)	2015	2014	2013
- Portefeuille non courant	11 715	-35 145	-37 444
- Portefeuille courant	8 074	11 640	14 918
Total	19 789	-23 504	-22 527

5.8. Autres revenus du portefeuille

(en milliers d'euros)	2015	2014	2013
Dividendes	14 797	26 632	87 216
Intérêts	3 315	3 167	3 204
Autres	1 219	1 057	573
Revenus du portefeuille non courant	19 331	30 857	90 992
Dividendes	13	4 412	983
Intérêts	458	382	1 358
Autres	0	0	0
Revenus du portefeuille courant	470	4 794	2 341
Total	19 801	35 651	93 333

5.9. Portefeuille d'investissement non courant

Les variations du portefeuille d'investissement non courant se présentent comme suit :

(en milliers d'euros)	Portefeuille	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Non Consolidé
Juste valeur au 1er janvier 2013	241 537	134 527	3 259	103 501	250
Acquisitions de titres	57 840	37 021	5 000	15 819	0
Cessions et remboursements	-10 513	-549	0	-9 990	27
Variations de juste valeur	-36 990	-36 531	214	-672	0
Mouvements sur créances liées	1 932	0	0	1 932	0
Juste valeur au 31 décembre 2013	253 806	134 468	8 472	110 590	277
Acquisitions de titres	162 634	88 406	700	73 528	0
Cessions et remboursements	-32 237	0	0	-32 237	0
Variations de juste valeur	-35 978	-27 438	-3 694	-4 846	0
Mouvements sur créances liées	29 608	0	0	29 608	0
Juste valeur au 31 décembre 2014	377 832	195 435	5 478	176 643	277
Acquisitions de titres	178 043	14 771	19 630	143 632	10
Cessions et remboursements	-24 135	-327	-5 540	-18 268	0
Variations de juste valeur	10 720	5 430	-3 035	8 325	0
Mouvements sur créances liées	2 399	0	0	2 399	0
Juste valeur au 31 décembre 2015	544 859	215 309	16 533	312 730	287

La valeur d'acquisition du portefeuille non courant se présente comme suit :

(en milliers d'euros)	31 déc. 2015	31 déc. 2014	31 déc. 2013	1 janv. 2013
Valeur historique du portefeuille non courant	562 409	398 759	267 813	229 549

Les engagements restant dus sur le portefeuille d'investissement non courant se présentent comme suit :

(en milliers d'euros)	31 déc. 2015	31 déc. 2014	31 déc. 2013
Engagements sur portefeuille d'investissement non courant	7 894	15 338	34 401

5.10. Produits nets sur équivalents de trésorerie

(en milliers d'euros)	2015	2014	2013
Variation de juste valeur	6	0	-5
Gains / pertes nets sur valeurs de placement	26	3	19
Gains / pertes nets liés au change	308	1 105	0
Autres produits des valeurs de placement	141	137	44
Total	481	1 245	58

5.11. Titres mis en équivalence

Variation des titres mis en équivalence

(en milliers d'euros)	
Part dans l'actif net des participations mises en équivalence au 1er janvier 2013	799
Dividendes versés	-786
Effets des variations de périmètre	209
Effets des variations de pourcentages d'intérêts	-157
Effets des variations de changes	0
Autres (Attributions d'actions gratuites)	31
Part dans le résultat de la période	1 117
Part dans l'actif net des participations mises en équivalence au 31 décembre 2013	1 212
Dividendes versés	-811
Effets des variations de périmètre	235
Effets des variations de pourcentages d'intérêts	1 925
Effets des variations de changes	16
Autres (Attributions d'actions gratuites)	12
Part dans le résultat de la période	753
Part dans l'actif net des participations mises en équivalence au 31 décembre 2014	3 342
Dividendes versés	-541
Effets des variations de périmètre (1)	18 803
Effets des variations de pourcentages d'intérêts	-22
Effets des variations de changes	18
Autres (Attributions d'actions gratuites)	11
Part dans le résultat de la période	605
Part dans l'actif net des participations mises en équivalence au 31 décembre 2015	22 216

⁷² Entrée dans le périmètre de Tikehau Capital Europe

Principaux agrégats financiers des sociétés comptabilisées par mise en équivalence

(en milliers d'euros)	31 déc. 2015	31 déc. 2014	31 déc. 2013
TIM / TIM Asia			
Chiffre d'affaires	29 621	21 248	17 330
Résultat Net	2 717	3 301	4 168
Capitaux propres	16 548	14 652	4 522
Total des actifs et des passifs	28 595	21 600	11 165

(en milliers d'euros)	31 déc. 2015	31 déc. 2014	31 déc. 2013
TCE			
Chiffre d'affaires	0	0	0
Résultat Net	-2 972	0	0
Capitaux propres	19 546	0	0
Total des actifs et des passifs	23 325	0	0

5.12. Portefeuille d'investissement courant

Les variations du portefeuille d'investissement courant se présentent comme suit :

(en milliers d'euros)	Portefeuille	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Juste valeur au 1er janvier 2013	33 009	33 009	0	0
Acquisitions /Cessions nettes	61 658	61 658	0	0
Variations de juste valeur	6 498	6 498	0	0
Juste valeur au 31 décembre 2013	101 164	101 164	0	0
Acquisitions /Cessions nettes	-37 598	-37 598	0	0
Variations de juste valeur	-6 494	-6 494	0	0
Juste valeur au 31 décembre 2014	57 072	57 072	0	0
Acquisitions /Cessions nettes	-19 505	-19 505	0	0
Variations de juste valeur	-5 888	-5 888	0	0
Juste valeur au 31 décembre 2015	31 679	31 679	0	0

La valeur d'acquisition du portefeuille courant se présente comme suit :

(en milliers d'euros)	31 déc. 2015	31 déc. 2014	31 déc. 2013	1 janv. 2013
Valeur historique du portefeuille courant	38 736	58 236	95 493	33 958

5.13. Instruments financiers dérivés courants

Dans le cadre de sa gestion de risques de marché, le Groupe est amené à prendre des positions d'options ou de futures pour lesquelles les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat sur la ligne « Résultat du portefeuille d'instruments dérivés ».

(en milliers d'euros)	31 déc. 2015	31 déc. 2014	31 déc. 2013	1 janv. 2013
Dérivés call	0	0	4 310	0
Dérivés put	0	389	731	0
Dérivés listés futures	0	0	0	0
Instruments dérivés courants actif	0	389	5 041	0

(en milliers d'euros)	31 déc. 2015	31 déc. 2014	31 déc. 2013	1 janv. 2013
Dérivés call	0	0	0	0
Dérivés put	0	0	0	0
Dérivés listés futures	0	0	0	0
Instruments dérivés courants passif	0	0	0	0

5.14. Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en milliers d'euros)	31 déc. 2015	31 déc. 2014	31 déc. 2013	1 janv. 2013
Equivalent de trésorerie	9 513	0	0	2 045
Trésorerie	6 076	59 613	15 460	3 095
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15 588	59 613	15 460	5 140
<i>dont appels de marge sur dérivés</i>	<i>0</i>	<i>518</i>	<i>3 378</i>	<i>0</i>

5.15. Nombre d'actions, capital social et dividendes

Nombre d'actions	31 déc. 2015	31 déc. 2014	31 déc. 2013
Actions émises en début de période	21 689 838	15 601 719	12 134 671
Actions émises pendant la période	0	6 088 119	3 467 048
Actions émises en fin de période	21 689 838	21 689 838	15 601 719
Actions en fin de période	21 689 838	21 689 838	15 601 719
<i>dont actions de catégorie 1</i>	<i>1 711 649</i>	<i>1 711 649</i>	<i>1 211 641</i>
<i>dont actions de catégorie 2</i>	<i>19 978 189</i>	<i>19 978 189</i>	<i>14 390 078</i>

Tikehau Capital a émis des actions de catégorie 1 et 2 bénéficiant chacune, de droits de vote et droits aux dividendes identiques. Les Actions de Catégorie 1 bénéficient, en cas de refus d'agrément et uniquement si les titres transférés sont des actions de Catégorie 2, d'un droit de préemption.

En cas d'exercice du droit de préemption, le prix d'achat au cédant des titres transférés sera:

- (i) en cas de vente des seuls titres transférés, le prix convenu entre le cédant et le cessionnaire envisagé;
- (ii) dans les autres cas et, notamment en cas de projet de transfert ne comportant pas une rémunération des titres exclusivement en numéraire, le prix proposé de bonne foi par le cédant dans la notification de transfert ou, en cas de désaccord, le prix fixé par expertise indépendante.

Capital social (en euros)	31 déc. 2015	31 déc. 2014	31 déc. 2013
Valeur nominale fin de période	12	12	12
Capital social	260 278 056	260 278 056	187 220 628

Les dividendes par action versés au titre des exercices clos suivants s'élèvent à :

(en milliers d'euros)	31 déc. 2015	31 déc. 2014	31 déc. 2013
Dividende par action Tikehau Capital	0,70	0,60	0,50

5.16. Emprunts et dettes financières

Par décisions en date des 6 et 22 mai 2015, le Président de Tikehau Capital, usant de la délégation qui lui a été consentie par l'Assemblée Générale des Associés en date du 30 avril 2015 a procédé à l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'un emprunt obligataire convertible d'un montant nominal total de 176.000.000 d'euros, représentant l'émission de 1.760 obligations convertibles en actions nouvelles de catégorie 2, de 100.000 euros de valeur nominale chacune.

Ces obligations portent un intérêt au taux nominal annuel de 1,30% payable semestriellement, et sont amortissables en totalité le 1er janvier 2022, sauf amortissements anticipés.

Au 31 décembre 2015, la part « capitaux propres » des obligations convertibles s'élève à 4,3 millions d'euros avant impôt. Les obligations convertibles ont été rachetées courant juin 2016 pour leur valeur nominale et coupons courus.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2015	31 déc. 2014	31 déc. 2013	1 janv. 2013
Obligations convertibles	171 708	0	0	0
Dette principale	60 631	92 085	57 632	82 992
Concours bancaires	6 314	14 968	18 127	10 058
Etalement des frais d'émission d'emprunt	-321	0	0	0
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	66 624	107 053	75 759	93 050
Total	238 332	107 053	75 759	93 050
<i>dont dette courante</i>	<i>13 437</i>	<i>21 791</i>	<i>70 759</i>	<i>90 550</i>
<i>dont dette non courante</i>	<i>224 895</i>	<i>85 262</i>	<i>5 000</i>	<i>2 500</i>

Les emprunts et dettes financières se décomposent selon les échéances suivantes :

(en milliers d'euros)	Échéance à moins d'un an	Échéance de un à cinq ans	Échéance à plus de cinq ans	Total
Situation au 31 décembre 2015				
Emprunts bancaires à taux variable	13 172	39 631	7 595	60 398
Etalement des frais d'émission d'emprunt	0	-321	0	-321
Emprunt obligataire convertible à taux fixe	0	0	171 708	171 708
Découverts autorisés à taux variable (1)	26	0	6 282	6 308
Intérêts courus	239	0	0	239
Total	13 437	39 310	185 585	238 332
<i>dont dette courante</i>	<i>13 437</i>			<i>13 437</i>
<i>dont dette non courante</i>		<i>39 310</i>	<i>185 585</i>	<i>224 895</i>

(1) Crédit accordé par BESV sous la forme d'un découvert bancaire

(en milliers d'euros)	Échéance à moins d'un an	Échéance de un à cinq ans	Échéance à plus de cinq ans	Total
Situation au 31 décembre 2014				
Emprunts bancaires à taux variable	21 567	36 131	34 190	91 889
Découverts autorisés à taux variable (1)	84	7 949	6 992	15 025
Intérêts courus	140	0	0	140
Total	21 791	44 080	41 182	107 053
<i>dont dette courante</i>	21 791			21 791
<i>dont dette non courante</i>		44 080	41 182	85 262

(en milliers d'euros)	Échéance à moins d'un an	Échéance de un à cinq ans	Échéance à plus de cinq ans	Total
Situation au 31 décembre 2013				
Emprunts bancaires à taux variable	12 514	2 500	2 500	17 514
Découverts autorisés à taux variable	58 200	0	0	58 200
Intérêts courus	45	0	0	45
Total	70 759	2 500	2 500	75 759
<i>dont dette courante</i>	70 759			70 759
<i>dont dette non courante</i>		2 500	2 500	5 000

(1) Crédit accordé par BESV sous la forme d'un découvert bancaire

Informations sur les covenants bancaires

Emprunt bancaire Société Générale contracté le 18 novembre 2014 – 15 m€

Pendant toute la durée du contrat, Tikehau Capital s'est engagée à respecter un ratio financier de *gearing* inférieur ou égal à 40%, correspondant au rapport entre son endettement financier net et ses capitaux propres, constaté à compter du 30 juin 2014, deux fois par an au 30 juin et 31 décembre de chaque année

Le covenant a été respecté par Tikehau Capital au 31 décembre 2014 et n'était pas applicable au 31 décembre 2015, la dette n'étant pas tirée à cette date.

Emprunt bancaire Natixis / Arkéa / BESV contracté le 22 octobre 2012 – 65 m€

Pendant toute la durée du contrat, Tikehau Participations & Investissements (holding d'acquisition de Salvepar et fusionnée dans Tikehau Capital Partners le 1^{er} janvier 2013) s'est engagée à respecter trois ratios financiers :

- (i) un ratio de *Loan to Cost* correspondant au rapport entre l'encours du crédit et le prix d'acquisition inférieur ou égal à 50%, calculé uniquement à la date d'acquisition et à la date du premier tirage ;
- (ii) un ratio de *Loan to Value* correspondant au rapport entre l'encours du crédit et la valeur nette des actifs de Salvepar, calculé sur une base trimestrielle ;
- (iii) un ratio de *Loan to Price* correspondant au rapport entre l'encours du crédit et la valeur moyenne du cours de clôture des vingt derniers jours de bourse des titres de Salvepar détenus par l'emprunteur, calculé sur une base mensuelle.

Ce contrat a été remboursé par anticipation le 11 juin 2013.

5.17. Instruments financiers dérivés non courants

Les instruments financiers dérivés non courants sont constitués exclusivement de swap de taux destinés à couvrir les dettes bancaires comptabilisés à la juste valeur.

5.18. Charges opérationnelles

(en milliers d'euros)	2015	2014	2013
Rémunération du Président	-9 184	-11 501	-10 870
Autres honoraires	-1 056	-948	-767
Impôts et taxes	-1 825	-2 587	-2 435
Divers	-580	-526	-1 073
Total	-12 646	-15 563	-15 144

Les modalités de détermination de la rémunération du Président de Tikehau Capital sont détaillées à la note 5.21. b).

5.19. Charges financières

(en milliers d'euros)	2015	2014	2013
Charges liées aux emprunts auprès des établ. de crédit	-1 959	-1 617	-3 981
Charges liées aux emprunts obligataires convertibles	-1 373	0	0
Charges liées aux instruments dérivés de taux	-586	736	-283
Variation de juste valeur des instruments dérivés de taux	222	-3 356	14
Divers	714	-26	-61
Total	-2 983	-4 263	-4 311

5.20. Parties liées

a) Périmètre des parties liées

Les parties liées de Tikehau Capital sont :

- Tikehau Capital Advisors en sa qualité de Président de Tikehau Capital et ses représentants (la société AF&Co, contrôlée par Monsieur Antoine Flamarion, en sa qualité de Président de Tikehau Capital Advisors et la société MCH, contrôlée par Monsieur Mathieu Chabran, en sa qualité de Directeur Général de Tikehau Capital Advisors)
- Tikehau IM, société de gestion sur laquelle la Société a une influence notable
- Salvepar, société d'investissement détenue majoritairement par la Société
- les entités comptabilisées à la juste valeur par résultat sur lesquelles la Société exerce une influence notable ou un contrôle

Les transactions réalisées et les encours existants en fin de période entre les sociétés du groupe consolidées par intégration globale sont totalement éliminés en consolidation.

b) Nature des relations avec les parties liées

Rémunération du Président de Tikehau Capital

Tikehau Capital Advisors perçoit une rémunération en tant que président de Tikehau Capital. Cette rémunération, définie statutairement, est composée (i) d'une partie fixe déterminée sur la base de l'Actif Net

Réévalué⁷³ N-1 de Tikehau Capital déterminé au dernier jour de l'exercice social précédent et (ii) d'une partie variable correspondant à 12,5% du résultat social de l'exercice clôturé de Tikehau Capital.

Suite à la transformation de la Société en société en commandite par actions le 7 novembre 2016, la Société est désormais gérée par un Gérant, Tikehau Capital General Partner, détenu par Tikehau Capital Advisors. Ce dernier percevra une rémunération hors taxe égale à 2% des capitaux propres consolidés totaux de la Société.

AF&Co en sa qualité de Président de Tikehau Capital Advisors et MCH en sa qualité de Directeur Général de Tikehau Capital Advisors ainsi que leurs représentants personnes physiques ne perçoivent pas de rémunération de Tikehau Capital ou de l'une de ses filiales.

Tikehau Capital ne verse pas de jetons de présence à ses mandataires sociaux.

Prestations de services rendues par Tikehau Capital Advisors à Tikehau Capital (iii)

Tikehau Capital bénéficie du support administratif en moyens humains et matériels de Tikehau Capital Advisors lui permettant de réaliser dans les meilleures conditions son activité d'investissement. Les prestations de services rendues incluent les services rendus par le Directeur des équipes d'investissement de Tikehau Capital Advisors.

Prestations de services rendues par Tikehau Capital Advisors à Salvepar et Tikehau IM (iv)

Tikehau Capital Advisors assure une prestation de conseil en matière de choix d'investissements, ainsi que dans la gestion du portefeuille de participations de la filiale Salvepar; cette convention inclut notamment le conseil en matière d'investissement, le suivi des opérations d'investissement et des participations en portefeuille, et le suivi des opérations de cession.

Tikehau Capital Advisors met à la disposition de Salvepar et de Tikehau IM principalement, un support administratif en moyens humains et matériels leur permettant de réaliser dans les meilleures conditions leur objet social.

Les montants facturés hors taxes aux parties liées au titres de ces prestations de services s'élèvent à :

(en milliers d'euros)	2015	2014	2013
Rémunération sur l'Actif Net Réévalué et augmentation de capital (i)	8 660	8 205	5 621
Rémunération sur le Résultat Net (ii)	524	3 296	5 249
Rémunération liée au support administratif mis à disposition (iii)	680	735	263
Rémunération facturée à Tikehau Capital (HT)	9 864	12 236	11 132
Rémunération facturée à Salvepar (HT) (iv)	2 371	1 718	925
Rémunération facturée à Tikehau Investment Management (HT) (iv)	840	800	500
Total	13 075	14 754	12 558

⁷³ Pour la détermination de l'ANR, les actifs et passifs de la Société seront évalués comme suit, étant précisé que les holdings de participations (cotées ou non cotées) seront traitées en transparence dès lors qu'elles sont contrôlées de manière exclusive ou conjointe:

- Actifs cotés: règles de valorisation comptable en vigueur;

- Actifs non cotés : prix d'acquisition à défaut d'autres valorisations pertinentes plus récentes, notamment: valeur résultant d'une transaction significative, ou valeur résultant d'une offre ferme d'acquisition ou d'un protocole d'investissement, ou valeur d'expertise (spécialement en ce qui concerne les actifs immobiliers), ou valeur liquidative publiée en ce qui concerne les parts de fonds ou de sociétés de capital-risque (SCR), ou juste valeur sur la base des recommandations professionnelles pertinentes publiées (EVAC, AFIC, etc.)

- Déduction de l'impôt

Investissements dans les fonds gérés par Tikehau Investment Management (Tikehau IM) ou Tikehau Capital Europe (TCE)

Tikehau Capital Advisors perçoit une rémunération au titre de ses investissements dans les fonds gérés par Tikehau IM ou TCE.

Le tableau suivant présente la liste des fonds dans lesquels Tikehau Capital ou une de ses filiales a investi et qui sont gérés par Tikehau IM ou TCE :

<i>(en millions d'euros)</i>		31 décembre 2015				
Fonds	Société ayant investi	Montant Appelé		Engagement		% détention ⁽¹⁾
		Tikehau	Fonds	Tikehau	Fonds	
TDL3	TCP UK	0,9	9,4	37,5	376,6	10%
TSL II	TCP UK	2,5	19,5	25,0	195,0	13%
Tikeflo Invest 3	TCP	12,1	12,2	12,1	12,2	99%
TPC	TCP	21,5	113,1	25,5	133,9	19%
TSS II	TCP	15,0	85,3	15,0	85,3	18%
TRE I (Elis)	TCP	9,0	99,9	9,0	99,9	9%
TRP I (Mr. Bricolage)	TCP & SY	30,0	135,0	30,0	135,0	22%
TRP II (Bercy 2)	TCP	16,4	44,6	16,4	44,6	37%
TRP III (Babou)	TCP	35,5	175,0	35,5	175,0	20%
CLO I	TCP UK / TCE	34,5	354,7	34,5	354,7	10%
Autres		3,7	28,9	3,7	28,9	
Total		181,2	1 077,6	244,2	1 641,0	

<i>(en millions d'euros)</i>		31 décembre 2014				
Fonds	Société ayant investi	Montant Appelé		Engagement		% détention ⁽¹⁾
		Tikehau	Fonds	Tikehau	Fonds	
TPC	TCP	13,5	71,3	25,5	133,9	19%
TSS II	TCP	15,0	85,3	15,0	85,3	18%
TRE I (Elis)	TCP	9,0	99,9	9,0	99,9	9%
TRP I (Mr. Bricolage)	TCP & SY	32,8	135,0	32,8	135,0	24%
Autres		5,6	23,2	6,7	24,2	
TOTAL		76,0	414,7	89,0	478,3	

<i>(en millions d'euros)</i>		31 décembre 2013				
Fonds	Société ayant investi	Montant Appelé		Engagement		% détention ⁽¹⁾
		Tikehau	Fonds	Tikehau	Fonds	
TPC	TCP	5,1	27,0	25,5	133,9	19%
TSS II	TCP	15,0	85,3	15,0	85,3	18%
Autres		5,1	11,8	6,2	12,9	
TOTAL		25,3	124,1	46,7	232,1	

Pourcentage de détention calculé sur les montants engagés

Commissions de surperformance

Dans certains fonds, des commissions de surperformance peuvent être perçues en cas de dépassement d'un seuil de performance à la liquidation des fonds, principalement immobiliers et de dette privée.

Les droits aux commissions de surperformance depuis avril 2014 sont répartis de la manière suivante : 20% des commissions de surperformance sont perçues par une société actionnaire de Tikehau Capital Advisors détenue par les associés du groupe Tikehau, les 80% restants étant ventilés par tiers entre Tikehau Capital, Tikehau IM et Tikehau Capital Advisors.

Ces commissions de surperformance sont acquittées par les fonds directement aux bénéficiaires et sont reconnues comptablement dans le compte de résultat lors de leurs attributions définitives.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, Tikehau Capital a perçu des commissions de surperformance à hauteur de 1,4 million d'euros en 2014 (absence de commissions surperformance en 2015)

Au 31 octobre 2016, 70% des actifs sous gestion de dette privée – Direct Lending & CLO et la quasi-totalité des fonds immobiliers donnent droits à des commissions de surperformance.

(en millions d'euros)	31 déc. 15	31 déc. 14	31 déc. 13	31 déc. 12
Actifs éligibles aux commissions de surperformance	1 941,6	757,6	331,5	303,6
Direct lending et CLO	1 253,3	506,7	331,5	303,6
Immobilier	688,3	250,9	0,0	0,0
Actifs sous gestion	2 631,3	1 475,6	857,9	411,8
Direct lending et CLO	1 943,0	1 224,7	826,3	411,8
Immobilier	688,3	250,9	31,6	0,0

ORNANE SALVEPAR

Salvepar a émis le 6 mai 2015 des ORNANE (Obligations à Option de Remboursement en Numéraire et/ou en Actions Nouvelles et/ou Existantes, les « Obligations ») venant à échéance le 1er janvier 2022. Les obligations ont été émises le 18 mai 2015 pour un montant nominal total de 150 millions d'euros auquel Tikehau Capital a souscrit à hauteur de 64 millions d'euros. Le taux d'intérêt nominal annuel des Obligations est fixé à 1,625% payable semestriellement à terme échu le 1er janvier et le 1er juillet de chaque année.

Sur l'exercice 2015, le montant des intérêts perçus par Tikehau Capital au titre des obligations Salvepar s'élève à 1 372 800 €.

Créances rattachées aux participations dans les parties liées

Les créances rattachées aux titres envers les parties liées sont détaillées ci-dessous :

(en milliers d'euros)	31 déc. 2015	31 déc. 2014	31 déc. 2013	1 janv. 2013
Angelmar	6 336	5 569	4 732	4 773
Tikeflo	4 592	20 579	472	0
Tikehau Asia	4 204	4 144	4 197	4 752
Tikehau Secondary	220	0	0	0
Tikehau Venture	1 770	600	0	0
AR Industries	2 002	0	0	0
Créances sur des entités comptabilisées à la juste valeur	19 124	30 893	9 401	9 525
Tikotel Partners	0	64	62	61
Takume	284	278	265	258
Créances sur des entités non consolidées	284	342	327	319
Créances rattachées aux parties liées	19 408	31 234	9 728	9 843

5.21. Impôts

L'impôt se décompose de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	2015	2014	2013
<i>(Produit) / Charge</i>			
Impôt différé	-5 588	-4 518	2 371
Impôt courant	0	5 977	2 604
Total	-5 588	1 459	4 975
Résultat net de l'ensemble consolidé	9 589	-6 104	53 131
Résultat hors impôt	4 000	-4 645	58 106
Application du taux d'impôt normal 33 ^{1/3}	1 333	-1 548	19 369

Le rapprochement entre la situation d'impôt théorique et l'impôt réel se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	2015	2014	2013
Impôt théorique	1 333	-1 548	19 369
Réévaluations du portefeuille	-2 838	9 024	11 231
Déficits activés	-85	0	0
Régime mère fille	-3 994	-5 255	-25 400
Résultat des sociétés mises en équivalence	63	-894	-320
Autres	-67	-35	35
Contribution sociale	0	167	59
Différence de taux	0	0	0
Crédit d'impôts	0	0	0
Impôt réel	-5 588	1 459	4 975

Les variations d'impôt se présentent comme suit :

(en milliers d'euros)	Passif (+)ou Actif (-) d'impôt	dont impôt différé	dont impôt courant
Situation au 1er janvier 2013	5 406	4 233	1 173
Impôt courant	2 604		2 604
Impôt différé	2 371	2 371	
Décaissement / encaissement d'impôt	-2 679		-2 679
Situation au 31 décembre 2013	7 701	6 604	1 097
Impôt courant	5 977		5 977
Impôt différé	-4 518	-4 518	
Décaissement / encaissement d'impôt	-3 701		-3 701
Situation au 31 décembre 2014	5 460	2 086	3 373
Impôt courant	0		0
Impôt différé	-4 158	-4 158	
Décaissement / encaissement d'impôt	-7 913		-7 913
Situation au 31 décembre 2015	-6 611	-2 071	-4 540

Les impôts différés liés aux déficits fiscaux reportables sont détaillés ci-dessous.

(en milliers d'euros)	31 déc. 2015	31 déc. 2014	31 déc. 2013	1 janv. 2013
Stock déficit reportable au taux normal local	18 066	0	0	3 215
Impôts différés activés	6 022	0	0	860
Stock déficit reportable au taux réduit local	851	1 415	1 665	943
Impôts différés activés	128	212	250	141

Au 31 décembre 2015, l'ensemble des reports déficitaires a été activé.

5.22. Risques de marché

a) Exposition au risque de taux

Au 31 décembre 2015, au passif, Tikehau Capital était exposée à un risque de taux sur ses emprunts bancaires pour un montant de 66,7 millions d'euros. Cette exposition sur le taux Euribor 3 mois fait l'objet d'une couverture à 151% et, pour cet endettement total, une variation instantanée de 50 points de base de l'Euribor 3 mois aurait eu un impact sur le résultat avant impôt au 31 mars 2016 de plus ou moins 333 milliers d'euros. Au 31 décembre 2015 et 2014, les actifs financiers de Tikehau Capital exposés à un risque de taux étaient les suivants (sur la base des comptes consolidés) :

Actifs financiers exposés au risque de taux (en millions d'euros)	Taux fixe		Taux variable		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Au 31 décembre 2013		13,5%		86,5%		100,0%
Obligations à taux fixe	17,2				17,2	
Dettes bancaires (E3M)			75,6		75,6	
Swaps de Taux (E3M)			35,0		35,00	
Au 31 décembre 2014		2,7%		97,3%		100,0%
Obligations à taux fixe	4,2				4,2	
Dettes bancaires (E3M)			106,5		106,5	
Swaps de Taux (E3M)			46,1		46,1	
Au 31 décembre 2015		2,6%		97,4%		100,0%
Obligations à taux fixe	4,5				4,5	
Dettes bancaires (E3M)			66,7		66,7	
Swaps de Taux (E3M)			100,1		100,1	

Par ailleurs, sur la base d'un portefeuille d'obligations convertibles à taux fixe cotées de 4,5 millions d'euros (Selectirente 3,5% CV 2020), la variation instantanée des taux de même maturité (5 ans) aurait un impact négligeable sur la valorisation car l'obligation convertible se trouve « dans la monnaie » et a une sensibilité action beaucoup plus importante que sa sensibilité taux.

Afin de gérer les risques sur son exposition au taux variable, Tikehau Capital a contracté des couvertures de taux sur emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

(en millions d'euros)	Nominal dette	Notionnel couvert	Taux fixe moyen de la couverture	Maturité moyenne de la couverture
Au 31 décembre 2013	75,6	35,0	1,29%	7 ans
Au 31 décembre 2014	106,5	46,1	1,91%	6,6 ans
Au 31 décembre 2015	66,7	100,1	1,48%	7,8 ans

b) Exposition au risque de change

L'exposition de Tikehau Capital au risque de change concerne ses opérations d'investissement en devises.

Au 31 décembre 2015, Tikehau Capital était exposée à un risque de change sur la livre sterling, sur le dollar américain et sur le zloty polonais. Il n'y avait pas de couverture de change sur devises au 31 décembre 2015.

Le tableau ci-après présente l'impact en résultat d'une variation de plus ou moins 10% de ces devises par rapport à l'euro et sur la base des comptes consolidés au 31 décembre 2014 et au 31 décembre 2015:

(en millions d'euros)	Impact	
	Dépréciation de 10% de la devise	Appréciation de 10% de la devise
Au 31 décembre 2014		
Dollar américain	-1,9	2,3
Livre Sterling	-6,3	7,7
Zloty polonais	-0,1	0,1
Au 31 décembre 2015		
Dollar américain	-1,6	2,0
Livre Sterling	-3,2	3,9
Zloty polonais	-0,1	0,1

L'exposition au risque de change au 31 décembre 2013 n'est pas matérielle, Tikehau Capital n'étant à l'époque que très peu investie dans la zone non euro.

c) Exposition aux risques sur marchés actions

En raison de son activité, Tikehau Capital est exposée de façon directe aux risques des marchés actions à hauteur de la juste valeur de ses titres cotés, soit environ 219,8 millions d'euros au 31 décembre 2015 (incluant les titres cotés du portefeuille d'investissement non courant et du portefeuille d'investissement courant). Le portefeuille d'actions cotées de Tikehau Capital fait l'objet d'un suivi permanent et d'une évaluation quotidienne qui permet de gérer ce risque.

Tikehau Capital peut être affectée par une évolution négative des cours de bourse de ses titres cotés. Une baisse des cours de bourse durant une période donnée, en particulier à la clôture de l'exercice, se traduit comptablement par la baisse de la valeur nette du portefeuille et des capitaux propres consolidés et peut notamment affecter la capacité de distribution du Groupe. Ainsi, une baisse de 10% de la juste valeur des actifs cotés au 31 décembre 2015 aurait entraîné une charge complémentaire de 22,0 millions d'euros dans le résultat consolidé avant impôt au 31 décembre 2015. Une baisse des cours de bourse est également susceptible d'impacter le résultat réalisé lors des éventuelles cessions en bourse réalisées par Tikehau Capital. En outre, les fluctuations des marchés actions peuvent avoir un impact sur les comparables boursiers utilisés dans le cadre de l'approche multicritères de valorisation des titres de capital non cotés. Ces fluctuations sont susceptibles d'affecter négativement les capitaux propres consolidés et le résultat du Groupe, sans que toutefois une corrélation précise entre l'incidence de ces fluctuations et la valorisation desdits titres ne puisse être établie. En conséquence, la sensibilité à ce risque ne peut être chiffrée. Enfin, selon l'importance de ses financements et en fonction de la magnitude des baisses éventuelles des cours, Tikehau Capital pourrait être amenée à effectuer des versements temporaires afin de soutenir ses financements.

Tikehau Capital peut également être affectée par les variations de valeur de ses actifs non-cotés, néanmoins leur impact sur l'ensemble du portefeuille de la Société demeure limité. En effet, les investissements en actions non cotés représentent un montant total de 22,0 millions d'euros au 30 juin 2016.

Enfin, Tikehau Capital réalise des opérations d'investissement sur les marchés d'instruments dérivés européens (futurs ou options) notamment dans le cadre d'une politique de gestion des risques de marché. Au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014, Tikehau Capital n'avait pas d'exposition ouverte à la clôture.

Les résultats de ces activités s'élèvent respectivement à +5,7 millions d'euros en 2013, -0,9 million d'euros en 2014 et -21,0 millions d'euros en 2015.

Ces activités sont très sensibles aux variations des marchés actions et peuvent générer des impacts significatifs sur le résultat de la société.

Au cours des neuf dernières années (2006 à 2015), ces stratégies ont généré un coût total de 4 millions d'euros. Sur l'exercice 2015, le coût de cette couverture a représenté 5,6% des capitaux propres consolidés et depuis le 1^{er} janvier 2013, le coût moyen représente un pourcentage des capitaux propres consolidés moyen de 2,2%.

d) Exposition au risque de contrepartie

Pour gérer son risque de contrepartie lié aux liquidités et aux valeurs mobilières de placement, Tikehau Capital ne travaille qu'avec des banques de premier rang et a recours à des placements dont l'horizon est adapté à ses prévisions de besoins. Les placements de trésorerie sont revus de manière hebdomadaire notamment au regard du risque de crédit. La sélection des supports de placement et des contreparties ainsi que la volatilité des supports font également l'objet d'une revue régulière. Elle repose sur des règles de prudence assurant la diversification des teneurs de comptes et des dépositaires ainsi que la variété des supports et des couples rendement/risques. En 2015, Tikehau Capital n'a eu à faire face à aucune défaillance de contrepartie.

e) Exposition au risque de liquidité

Tikehau Capital gère son risque de liquidité en maintenant un niveau de trésorerie disponible et d'investissements liquides (portefeuille courant) suffisant pour couvrir ses dettes courantes.

5.23. Passifs éventuels

Description (en milliers d'euros)	Montant au 31 décembre 2015		Montant au 31 décembre 2014		Montant au 31 décembre 2013		Montant au 1er janvier 2013	
	Nombre de titres	Valeur de la garantie donnée	Nombre de titres	Valeur de la garantie donnée	Nombre de titres	Valeur de la garantie donnée	Nombre de titres	Valeur de la garantie donnée
Engagement de versement en compte courant								
- Tikehau Asia		4 030		3 298		2 198		1 985
- Weinberg Real Estate Part. 2		250		594		588		n/a
Engagement de souscription								
- OBSA Nafilyan complémentaire		n/a		3 333		n/a		n/a
- Futur fonds Duke Street Opportunities pour 20 m GBP		n/a		25 677		23 989		n/a
- Futur fonds d'obligations adossée à des prêts (CLO – Collateralized Loan Obligations) qui sera géré par Tikehau Capital Europe		n/a		42 500		n/a		n/a
- Augmentation de capital dans TREIC		20 000		n/a		n/a		n/a
Solde non utilisé de la Garantie à première demande (GAPD) octroyée par UBS à Natixis		n/a		n/a		n/a		6 496
En garantie de la GAPD								
- nantissement du portefeuille titres UBS		n/a		n/a		n/a		57 975
- nantissement de parts A TSS		n/a		n/a		n/a	1 012	1 319
- nantissement de parts B TSS		n/a		n/a		n/a	3 405	5 178
En garantie d'emprunts et découverts autorisés								
- nantissement d'actions Tikeflo		n/a		n/a	10 227 273	1 094	21 028 570	2 112
- nantissement d'actions SES		n/a	223 992	3 084	857 992	12 827	992 283	11 213
- nantissement d'obligations TE ORA		n/a	3 300	3 300	9 425	9 424	6 125	6 125
- nantissement de parts B TSS		n/a		n/a		n/a	7 722	11 742
- nantissement d'actions Salvepar	2 130 442	92 674	2 064 998	88 733	170 015	8 366		n/a
- nantissement d'obligations Salvepar	361 025	22 250		n/a		n/a		n/a
- nantissement de parts A TRP	950	9 635	950	9 533		n/a		n/a
- nantissement de parts E TRP	1 350	13 703	1 350	13 555		n/a		n/a
En garantie d'emprunts et découverts autorisés								
- portefeuille titres UBS		192 431		116 342		97 446		n/a
- portefeuille titres BNP		n/a		n/a		21 197		n/a
Total engagements donnés		354 973		309 951		177 130		104 144

Description (en millions d'euros)	Montant au 31 décembre 2015	Montant au 31 décembre 2014	Montant au 31 décembre 2013	Montant au 1er janvier 2013
	Valeur de la garantie reçue	Valeur de la garantie reçue	Valeur de la garantie reçue	Valeur de la garantie reçue
Crédit Lombard non tiré à la clôture	39 937	39 965	n/a	n/a
Emprunt Société Générale non tiré à la date de clôture	15 000	n/a	n/a	n/a
Total engagements reçus	54 937	39 965	0	0

5.24. Evènements postérieurs à la clôture

a) Augmentation de capital

Une augmentation de capital a été réalisée le 4 juillet 2016 pour un montant de 415 859 682 euros (prime d'émission incluse) qui s'est traduite par la création de 19 802 842 actions nouvelles de catégorie 1. Cette augmentation de capital a été réalisée avec maintien du droit préférentiel de souscription, à hauteur de 239,8 millions d'euros par apport en numéraire et à hauteur de 176,1 millions d'euros par compensation de créance avec les obligations convertibles en actions émises par la Société en mai 2015. L'intégralité des obligations convertibles en actions émises par la Société en mai 2015 ont été annulées dans le cadre de cette opération. Cette augmentation de capital avait pour objectif de permettre à Tikehau Capital de renforcer ses fonds propres et de financer la poursuite de son développement et accélérer son expansion internationale.

b) Endettement financier

Tikehau Capital a conclu son premier crédit syndiqué le 29 juillet 2016 d'un montant de 200 millions d'euros, avec un syndicat de prêteurs menés par BNP Paribas, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank et LCL en tant que co-arrangeurs, et composé de BRED Banque Populaire, Natixis, Standard Chartered, Banco Espirito Santo de la Vénétie et Société Générale (le « Contrat de Crédit Syndiqué »).

En parallèle, la Société a également conclu d'autres crédits bilatéraux pour un montant global de 250 millions d'euros auprès de ses banques historiques.

c) Evolution des activités du Groupe

Tikehau Capital a repris la gestion de l'activité de dette senior européenne de Lyxor UK (environ 700 millions d'euros d'actifs gérés).

En novembre 2016, Tikehau Capital a acquis une participation dans la société de gestion d'IREIT Global, un véhicule de placement immobilier coté à Singapour (environ 440 millions d'euros d'actifs gérés).

En 2006, la Société a pris une participation de 34% dans la société Financière Flo aux côtés de GIB, une société commune entre Ackermans & van Haaren et CNP. Cette participation lui confère une détention d'environ 24% dans la société cotée Groupe Flo, qui était valorisée à 26,7 millions d'euros dans les comptes consolidés de la Société au 31 décembre 2015.

En 2015, le chiffre d'affaires consolidé de Groupe Flo a reculé de 6,1%, dans une conjoncture très défavorable pour le secteur de la restauration, impacté à Paris par les attentats de novembre 2015. Le résultat net consolidé de l'exercice 2015, part du groupe, est ressorti en une perte de 51,5 millions d'euros. La dette financière nette s'établit à 45,8 millions d'euros au 31 décembre 2015 contre 67,1 millions d'euros à fin 2014, tenant compte d'un prêt d'actionnaires de 27,1 millions d'euros de Financière Flo. Le groupe a donc initié des discussions avec ses banques pour finaliser un moratoire sur sa dette. Dans ce contexte, Groupe Flo a annoncé le 1er décembre 2016 avoir trouvé un accord avec ses partenaires financiers prévoyant la suspension de différents droits au titre des contrats de crédits existants jusqu'à fin avril 2017, en ce compris

le remboursement des montants dus en principal pendant cette période, et la mise en place d'une nouvelle ligne de crédit de 6,2 millions d'euros fournie par son actionnaire de référence, Financière Flo, dont la Société est associé à hauteur de 34%. Cette nouvelle ligne de crédit sera remboursable au plus tard fin avril 2017 en s'appuyant notamment sur la cession d'actifs non stratégiques envisagée. L'accord ainsi trouvé permettra à Groupe Flo de faire face à ses besoins de trésorerie éventuels jusqu'à fin avril 2017.

d) Autres évènements significatifs

Tikehau Capital envisage de procéder à des opérations de simplification de son organigramme juridique d'ici la fin de l'exercice 2016. À cet effet, le 7 novembre 2016, la Société, précédemment nommée Tikehau Capital Partners SAS a été transformée en société en commandite par actions et renommée Tikehau Capital.

D'ici la fin de l'exercice 2016, il est prévu que différentes opérations d'apport en nature et d'achat d'actifs soient réalisés, ayant pour objectif de simplifier l'organigramme juridique du Groupe et de rassembler sous Tikehau Capital l'essentiel des investissements et des actifs du Groupe.

5.25. Première application du référentiel IFRS

a) Règles appliquées

Les comptes de Tikehau Capital sont présentés pour la première fois selon le référentiel IFRS. Les options d'établissement du bilan d'ouverture du Groupe au 1^{er} janvier 2013 ont été définies conformément à la norme IFRS 1 « *Première adoption des normes internationales d'information financière* ».

Comme les sociétés consolidées au 1^{er} janvier 2013 établissaient leurs comptes en euros et étaient détenues depuis leur origine par Tikehau Capital, les exemptions prévues pour les regroupements d'entreprises et les écarts de conversion antérieurs à la date de transition n'ont pas été utilisées.

b) Tableau de passage entre normes françaises et IFRS

Les tableaux suivants présentent le passage des comptes individuels de Tikehau Capital en normes françaises aux comptes individuels retraités en IFRS puis aux comptes consolidés IFRS après mis en équivalence de Tikehau IM.

Les principaux retraitements entre les comptes individuels en normes françaises et la contribution IFRS de Tikehau Capital aux comptes consolidés concernent :

- la mise en juste valeur par résultat des participations détenues par les entités d'investissement éligibles à l'exemption de consolidation concernant les sociétés d'investissement contrôlées (IFRS 10) ou sur lesquelles la Société exerce une influence notable (IAS28) ;
- la valorisation des actifs financiers, des instruments financiers dérivés et des équivalents de trésorerie en juste valeur par résultat ;
- l'étalement des frais d'émission d'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif ;
- la comptabilisation des impôts différés sur les retraitements précédents et sur les différences temporelles entre les bases fiscales et comptables des éléments d'actif et de passif.

Les retraitements relatifs à la mise en juste valeur des participations et des actifs financiers et équivalent de trésorerie sont présentés dans la colonne « juste valeur », les autres retraitements énoncés ci-dessus dans la colonne « autres retraitements ».

Les retraitements IFRS de Tikehau Capital au 31 décembre 2015 sont de la même nature que ceux constatés au 1^{er} janvier 2013. En l'absence de regroupement d'entreprises et d'impacts significatifs sur la présentation du résultat suite à l'application des normes IAS entrées en vigueur entre le 1^{er} janvier 2013 et le 31 décembre

2015, le passage au 31 décembre 2015 entre les comptes annuels statutaires et les comptes consolidés n'a pas été présenté.

1^{er} janvier 2013 – État de passage entre les comptes statutaires annuels et les comptes consolidés IFRS de Tikehau Capital

ACTIF (en milliers d'euros)	TCP statutaire (1)	Mise à la juste valeur	Autres retraitements	TCP IFRS	MEE TIM IFRS	Comptes consolidés
ACTIFS NON COURANTS						
Immobilisations incorporelles et corporelles	68	0	0	68	0	68
Portefeuille d'investissement non courant	232 267	9 772	0	242 039	-502	241 537
Titres mis en équivalence	0	0	0	0	799	799
Impôt différé Actif	0	0	0	0	0	0
Autres actifs non courants	0	0	0	0	0	0
TOTAL ACTIFS NON COURANTS	232 335	9 772	0	242 107	297	242 403
ACTIFS COURANTS						
Créances clients et comptes rattachés	763	0	0	763	0	763
Autres créances	2 430	0	-1 889	541	0	541
Portefeuille d'investissement courant	32 672	337	0	33 009	0	33 009
Instruments financiers	0	0	0	0	0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 135	5	0	5 140	0	5 140
TOTAL ACTIFS COURANTS	40 999	342	-1 889	39 453	0	39 453
TOTAL DES ACTIFS	273 334	10 114	-1 889	281 560	297	281 856

PASSIF (en milliers d'euros)	TCP statutaire (1)	Mise à la juste valeur	Autres retraitements	TCP IFRS	MEE TIM IFRS	Comptes consolidés
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE						
Intérêts ne conférant pas le contrôle	0	0		0	0	0
CAPITAUX PROPRES	173 531	4 874	1 336	179 741	297	180 038
CAPITAUX PROPRES NON COURANTS						
Provisions non courantes	221	0	-221	0	0	0
Emprunts et dettes financières non courantes	2 500	0	0	2 500	0	2 500
Impôt différé	0	5 240	-1 007	4 233	0	4 233
Autres passifs non courants	0	0	0	0	0	0
TOTAL PASSIFS NON COURANTS	2 721	5 240	-1 228	6 733	0	6 733
DETTES COURANTES						
Emprunts et dettes financières courantes	92 197	0	-1 647	90 550	0	90 550
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 248	0	0	3 248	0	3 248
Dettes fiscales et sociales	1 257	0	0	1 257	0	1 257
Autres dettes	380	0	-350	30	0	30
TOTAL DETTES COURANTES	97 082	0	-1 997	95 085	0	95 085
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	273 334	10 114	-1 889	281 560	297	281 856

(1) Comptes individuels normes françaises

2. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés annuels aux 31 décembre 2015, 2014 et 2013

C.M.S. EXPERTS ASSOCIES

149, boulevard Malesherbes
75017 Paris
S.A.R.L. au capital de € 200.000

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres

1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Tikehau Capital

(Anciennement Tikehau Capital Partners)

Exercices clos les 31 décembre 2013, 31 décembre 2014 et 31 décembre 2015

A la Gérance,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Tikehau Capital et en application du règlement (CE) N° 809/2004 dans le cadre du projet d'admission des actions sur le marché Euronext Paris, nous avons effectué un audit des comptes consolidés de la société Tikehau Capital relatifs aux exercices clos les 31 décembre 2013, 31 décembre 2014 et 31 décembre 2015 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes consolidés ont été établis sous votre responsabilité. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

A notre avis, les comptes consolidés établis pour les besoins du document de base présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs et au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, le patrimoine et la situation financière aux 31 décembre 2013, 31 décembre 2014 et 31 décembre 2015 et le résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans le périmètre de consolidation pour chacun des exercices clos à ces dates.

Paris et Paris-La Défense, le 22 décembre 2016

Les Commissaires aux Comptes

C.M.S. EXPERTS ASSOCIES

ERNST & YOUNG et Autres

Stéphane Sznajderman

David Koestner

3. Comptes semestriels résumés au 30 juin 2016

1. Bilan consolidé semestriel

ACTIF (en milliers d'euros)		30 juin 2016	31 décembre 2015
	Notes		
ACTIFS NON COURANTS			
Immobilisations incorporelles et corporelles		36	37
Portefeuille d'investissement non courant	5.9 -5.12	599 409	544 859
Titres mis en équivalence	5.11	24 227	22 216
Impôt différé actif	5.21	3 619	2 071
Autres actifs non courants			
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		627 290	569 183
ACTIFS COURANTS			
Créances clients et comptes rattachés		374	75
Autres créances		9 776	5 107
Portefeuille d'investissement courant	5.12 -5.14	31 814	31 679
Instruments financiers dérivés courants	5.13		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.6 -5.14	51 337	15 588
TOTAL ACTIFS COURANTS		93 301	52 449
TOTAL DES ACTIFS		720 591	621 632
PASSIF (en milliers d'euros)			
	Notes		
Capital social		260 278	260 278
Primes		84 023	84 023
Réserves		28 926	22 190
Résultat de l'exercice		15 167	9 589
Capitaux propres part du groupe		388 394	376 079
Intérêts ne conférant pas le contrôle			
CAPITAUX PROPRES	3.	388 394	376 079
PASSIFS NON COURANTS			
Provisions non courantes			
Emprunts et dettes financières non courantes	5.16	130 738	224 895
Impôt différé passif	5.21		
Instruments financiers dérivés non courants	5.17	7 177	3 121
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		137 915	228 016
PASSIFS COURANTS			
Emprunts et dettes financières courantes	5.16	13 980	13 437
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 712	1 963
Dettes fiscales et sociales		12	94
Instruments financiers dérivés courants	5.13	2 462	
Autres dettes		176 116	2 044
TOTAL PASSIFS COURANTS		194 282	17 537
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		720 591	621 632

2. Compte de résultat global consolidé semestriel

(en milliers d'euros)		S1 2016	S1 2015
	Notes		
Variation de juste valeur du portefeuille non courant		25 375	-6 526
Variation de juste valeur du portefeuille courant		-95	7 053
Variation de juste valeur	5.7	25 280	527
Autres revenus du portefeuille non courant		19 667	13 712
Autres revenus du portefeuille courant		77	116
Autres revenus du portefeuille	5.8	19 743	13 828
Résultat du portefeuille		45 024	14 356
Résultat du portefeuille d'instruments dérivés		-17 655	-9 490
Achats et charges externes		-5 411	-6 984
Autres charges opérationnelles nettes		-1 476	-724
Charges opérationnelles	5.18	-6 887	-7 709
Résultat opérationnel brut⁽¹⁾		20 482	-2 843
Produits nets sur équivalents de trésorerie	5.10	106	98
Charges financières	5.19	-7 539	109
Résultat financier		-7 434	207
Résultat avant impôt		13 048	-2 637
Impôt sur les bénéfices	5.21	117	1 512
Participations mises en équivalence		2 002	433
Résultat net		15 167	-691
Intérêts ne donnant pas le contrôle			
Résultat net, part du groupe		15 167	-691
<hr/>			
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	5.15	21 809 671	21 689 838
Résultat par action (en euros)		0,70 €	-0,03 €
Résultat dilué par action (en euros)		0,70 €	-0,03 €
<hr/>			
Résultat global consolidé		15 167	-691

⁽¹⁾ Le résultat opérationnel brut correspond au résultat du portefeuille d'investissement et d'instruments dérivés, augmenté des revenus des sociétés de gestion consolidées par intégration globale (le cas échéant) et après prise en compte des charges opérationnelles, c'est-à-dire avant prise en compte du résultat financier, de l'impôt et des résultats des participations mises en équivalence. Dans le cadre de sa future communication financière, la Société entend désigner cet agrégat sous le libellé suivant : « Résultat des activités de gestion d'actifs et d'investissement ».

3. Variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)	Capital Social	Primes	Réserves Groupe	Résultat exercice	Capitaux Propres Groupe	Intérêts ne conférant pas le contrôle	Capitaux Propres consolidés
Situation au 31 décembre 2014	260 278	84 023	40 587	-6 104	378 784		378 784
Affectation du résultat			-6 104	6 104			
Autres mouvements sur réserves			29		29		29
Résultat de l'exercice				-691	-691		-691
Situation au 30 juin 2015	260 278	84 023	34 512	-691	378 122		378 122
Affectation du résultat							
Acompte sur dividende - Décision du 24 novembre 2015			-15 183		-15 183		-15 183
Autres mouvements sur réserves ¹			2 861		2 861		2 861
Résultat de l'exercice				10 280	10 280		10 280
Situation au 31 décembre 2015	260 278	84 023	22 190	9 589	376 079		376 079
Affectation du résultat			9 589	-9 589			
Autres mouvements sur réserves ¹			-2 852		-2 852		-2 852
Résultat de l'exercice				15 167	15 167		15 167
Situation au 30 juin 2016	260 278	84 023	28 926	15 167	388 394		388 394

1 Allocation net d'impôts en réserves consolidées de la composante capitaux propres identifiée sur l'obligation convertible émise en 2015 et rachetées en juin 2016

4. Tableau des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)		S1 2016	S1 2015
	Notes	6 mois	6 mois
Portefeuille d'investissement non courant	5.9 -5.12	-10 129	-88 118
Acquisitions		-52 298	-152 431
Cessions		21 850	50 178
Revenus		20 319	14 134
Dividendes		12 262	9 771
Intérêts		2 706	1 945
Autres revenus		5 351	2 418
Portefeuille d'investissement courant	5.12 -5.14	-153	26 001
Acquisitions		-300	-34 569
Cessions		0	60 407
Revenus		147	163
Dividendes			13
Intérêts		147	150
Portefeuille d'instruments dérivés		-15 193	-13 297
Produits nets sur équivalents de trésorerie	5.10	106	4 293
Charges opérationnelles	5.18	-18 095	-18 392
Impôt		4 540	-6 419
Flux de trésorerie opérationnels		-38 926	-95 932
Augmentation de capital	5.15		
Dividendes versés	5.15		
Emprunts	5.16	75 325	173 759
Découverts bancaires	5.16	-714	-8 707
Comptes courants		63	
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement		74 674	165 052
Variation de trésorerie théorique		35 748	69 121
Trésorerie d'ouverture		15 588	59 613
Trésorerie de clôture		51 337	128 733
Variation de trésorerie		35 748	69 121

5. Notes et annexes aux états financiers établis sous le référentiel IFRS

Les présents comptes consolidés IFRS de Tikehau Capital ont été préparés dans le cadre du projet d'admission des actions sur le marché réglementé français. Ils ont été établis spécifiquement pour les besoins du Document de Base soumis au visa de l'AMF.

5.1. Entité présentant les états financiers résumés

Tikehau Capital est une société en commandite par actions dont le siège social est situé 32 rue de Monceau, 75008 Paris (France).

Tikehau Capital est une société d'investissement du groupe Tikehau. Elle a pour objet social l'investissement sous toutes ses formes, sans restriction ou contrainte notamment quant aux classes d'actifs visées ou à leur allocation sectorielle ou géographique. Ainsi aux termes de ses statuts, Tikehau Capital a pour objet, en France et à l'étranger :

- « La prise de participation, directe ou indirecte, le montage et la structuration d'opérations d'investissement dans tous domaines et portant sur toutes classes d'actifs, le domaine de l'immobilier ainsi que dans des petites et moyennes entreprises ;
- La gestion, l'administration et la cession ou la liquidation, dans les meilleures conditions, de ces participations ;
- Le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation ou de prise ou de dation en location ou en gérance de tous biens ou droits autrement, en France et à l'étranger ;
- Et, généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement. »

Les entités qui constituent le groupe consolidé (le « Groupe ») sont détaillées en note 5.3.

5.2. Base de préparation

a) Référentiel comptable et déclaration de conformité

Les états financiers consolidés résumés au 30 juin 2016 sont préparés selon les dispositions de la norme IAS 34 – Information financière intermédiaire, telle qu'adoptée par l'Union européenne, qui permet de présenter une sélection de notes explicatives.

S'agissant de comptes résumés, ils n'incluent pas toute l'information requise par le référentiel IFRS et doivent être lus en relation avec les états financiers consolidés annuels du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés semestriels résumés sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 30 juin 2016 et disponibles sur le site internet : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

Les principes et méthodes comptables retenus sont identiques à ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, à l'exception de l'adoption des nouvelles normes et interprétations décrites ci-dessous.

Les normes applicables pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016 ont donc bien été appliquées. Il s'agit notamment de :

- « *Améliorations annuelles des IFRS : Cycle 2010 – 2012 et Cycle 2012 – 2014* »
- « *Amendements à IAS16 et IAS38 : Clarification sur les modes d'amortissement acceptables* »
- « *Amendement à IFRS 11 : Comptabilisation des acquisitions d'intérêts dans une entreprise commune* »
- « *Amendement à IAS 1 : "Disclosure initiative" : présentation des états financiers.* »
- « *Amendement à IAS 19 : Avantages du personnel – régimes à prestations définies* »

L'application de ces textes n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers consolidés résumés de la Société.

Par ailleurs, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe pour les états financiers présentés dans ce document. Ces normes concernent principalement :

- IFRS 9 : *Instruments financiers*
- IFRS 15 : Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients incluant des amendements à IFRS 15 (normes et amendements publiés les 12 novembre 2009, 28 octobre 2010, 16 décembre 2011, 19 novembre 2013 et 24 juillet 2014)
- Clarification d'IFRS 15 : Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients
- IFRS 16 : *Contrats de location*
- Amendements à IFRS 10, IFRS 12 and IAS 28 : Entités d'investissement : Application de l'exemption de consolidation
- Amendements à IFRS 2 : Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions
- Amendement à IAS 7 : Informations à fournir : état des flux de trésorerie
- Amendements à IAS 12 : Comptabilisation d'actifs d'impôt différé au titre de pertes latentes

La norme IFRS 9 « *Instruments financiers* » viendra remplacer la norme IAS 39. IFRS 9 prévoit une nouvelle classification des instruments financiers et un modèle de dépréciation des actifs financiers fondé sur les pertes attendues. Cette norme prévoit aussi un traitement différent de la comptabilité de couverture. Cette norme sera applicable pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018.

La norme IFRS 15 « *Produits des activités ordinaires provenant de contrats avec les clients* » remplacera les normes IAS 11 et IAS 18 pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018. Selon IFRS 15, la comptabilisation du chiffre d'affaires devra refléter le transfert de contrôle des biens et services au client pour un montant correspondant à la rémunération à laquelle le vendeur s'attend à avoir droit et selon 5 étapes identifiées.

La norme IFRS 16 « *Contrat de location* » remplacera la norme IAS 17 au 1er janvier 2019. Elle supprime la distinction entre les contrats de location financement et les contrats de location simple et prévoit la comptabilisation de tous les contrats de location au bilan.

A ce stade, la Société n'a pas identifié d'éléments qui pourraient, par l'application d'IFRS 9, IFRS 15 et IFRS 16 impacter matériellement la présentation de ses comptes consolidés.

b) Particularités propres à l'établissement des états financiers intermédiaires

Le produit des activités ordinaires, le résultat opérationnel, l'ensemble des indicateurs opérationnels sont caractérisés par une certaine saisonnalité (période d'encaissement des dividendes notamment) qui peut être d'une amplitude variable. En conséquence, les résultats intermédiaires au 30 juin 2016 et au 30 juin 2015 ne sont pas nécessairement indicatifs de ceux pouvant être attendus pour l'ensemble de l'exercice 2016 ou 2015.

Par ailleurs, la charge d'impôt de la période (exigible et différée) est déterminée à partir de la situation fiscale de la société au 30 juin 2016 et au 30 juin 2015. Ce principe a été retenu compte tenu de l'activité de la société qui rend l'estimation d'une charge normative complexe notamment en raison de la difficulté à anticiper les variations de juste valeur.

c) Recours à des estimations et au jugement

La préparation des comptes consolidés résumés nécessite la prise en compte d'hypothèses et d'estimations qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des éléments d'actifs et de passifs inscrits au bilan, ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice. La direction revoit ses estimations et appréciations de manière constante, sur la base de son expérience passée, ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actifs et de passifs. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales estimations faites par la direction lors de l'établissement des comptes consolidés portent notamment sur l'estimation de la juste valeur des investissements en portefeuille non cotés.

5.3. Périmètre de consolidation

– Société mère

Société	Forme	n° SIREN	Adresse	Méthode de consolidation	% d'intérêt	
					30 juin 16	30 juin 15
Tikehau Capital	SAS	477599104	32 rue de Monceau 75008 PARIS	Sté Mère		

– Filiales consolidées selon la méthode l'intégration globale ou entités comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence

Société	Forme	n° SIREN	Adresse	Méthode de consolidation	% d'intérêt	
					30 juin 16	30 juin 15
TGPF	SAS	498 923 622	32 rue de Monceau 75008 PARIS	IG	100,00%	100,00%
Tikehau Capital Partners UK	Ltd		111 Old Broad Street EC2N 1AP Londres	IG	100,00%	n/a

Société	Forme	n° SIREN	Adresse	Méthode de consolidation	% d'intérêt	
					30 juin 16	30 juin 15
Tikehau IM (1)	SAS	491 909 446	32 rue de Monceau 75008 PARIS	MEE	22,66%	22,81%
TIM Asia (filiale à 100%) (2)	Pte. Ltd		12 Marina View #23-06 - Asia Square Tower 2 - Singapore 018961	MEE	22,66%	22,81%
Tikehau Capital Europe	Ltd		111 Old Broad Street EC2N 1AP Londres	MEE	82,82%	88,09%

(1) Tikehau Investment Management ou TIM

(2) Tikehau Investment Management Asia

– Filiales de Tikehau Capital répondant aux conditions de l'exemption IFRS 10 et sociétés mises en équivalence évaluées à la juste valeur

Société	Forme	n° SIREN	Adresse	30 juin 16	30 juin 15
				Entités à la juste valeur	
AR Industries	SAS	814 455 192	65 A Bld du Commandant Charcot 92200 Neuilly	49,0%	
Cimes & Cie	SAS	483 134 102	32 rue de Monceau 75008 PARIS	72,2%	72,7%
City Star Ream Dvpt	Ltd Pte	n/a	Singapore	23,1%	23,1%
Salvepar	SA	552 004 327	32 rue de Monceau 75008 PARIS	61,2%	57,7%
Tikeflo	SAS	488 486 721	32 rue de Monceau 75008 PARIS	45,6%	91,2%
Heeuricap	SAS			90,0%	90,0%
Tikehau Asia	SAS	497 775 825	32 rue de Monceau 75008 PARIS	55,7%	50,8%
Tikehau Secondary	SAS	492 455 878	32 rue de Monceau 75008 PARIS	67,1%	67,1%
Tikehau Venture	SAS	492 855 242	32 rue de Monceau 75008 PARIS	100,0%	100,0%

– Filiales des entités d'investissement contrôlées

Société	Filiale	Adresse	% d'intérêt	
			30 juin 16	30 juin 15
SCI Chemin Noir	TGPF	32 rue de Monceau - 75008 PARIS	90,0%	90,0%
SCI Montat 93	TGPF	32 rue de Monceau - 75008 PARIS	90,0%	90,0%
Tikefonds	Tikehau secondary	32 rue de Monceau - 75008 PARIS	100,0%	100,0%
Salvepar Sequoia Investment	Salvepar	32 rue de Monceau - 75008 PARIS	99,9%	100,0%
Zephyr Investment	Salvepar	32 rue de Monceau - 75008 PARIS	53,3%	
Salvepar Alisadeo Investment	Salvepar	32 rue de Monceau - 75008 PARIS	100,0%	100,0%
Salvepar Alisadeo Investment II	Salvepar	32 rue de Monceau - 75008 PARIS	100,0%	
Salvepar Belgium Investment	Salvepar	Avenue Louise 480 - B 1050 Bruxelles	100,0%	

– Filiales non consolidées

Société	Forme	n° SIREN	Adresse	30 juin 16	30 juin 15
				Entités non consolidées	
Tikehau Real Estate Investment Company	SAS	817 471 907	32 rue de Monceau 75008 PARIS	6,0%	
Tikotel Partners	SAS	492 942 362	32 rue de Monceau 75008 PARIS	66,7%	66,7%
26Bis Rue Lubeck	SCI	532 478 781	32 rue de Monceau 75008 PARIS	100,0%	100,0%
Takume	SAS	498 484 617	32 rue de Monceau 75008 PARIS	100,0%	100,0%

Les variations de périmètres intervenues depuis le 31 décembre 2015 concernent uniquement :

- Salvepar, suite à l'option pour la conversion en actions nouvelles du dividende (au titre du résultat 2015) le pourcentage de détention est passé de 57,7% au 31 décembre 2015 à 61,2% au 30 juin 2016
- Tikehau Real Estate Investment Company, suite aux augmentations de capital réalisées afin de financer les investissements le pourcentage de détention est passé de 100% au 31 décembre 2015 à 6,0% au 30 juin 2016

5.4. Principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables sont décrites dans les notes annexes aux comptes consolidés annuels auxquelles le lecteur voudra bien se reporter.

5.5. Détermination de la juste valeur

Les principes de valorisation en juste valeur retenus pour les actifs en portefeuille sont décrits dans les notes annexes aux comptes consolidés annuels auxquelles le lecteur voudra bien se reporter.

5.6. Détail des instruments financiers dans le bilan consolidé

Détail des instruments financiers au 30 juin 2016				
(en milliers d'euros)	Juste valeur par compte de résultat	Prêts et créances	Trésorerie / Dettes financières au cout amorti	Total
Actif				
ACTIFS NON COURANTS				
Portefeuille d'investissement non courant	532 193	67 215		599 409
Titres mis en équivalence	24 227			24 227
TOTAL ACTIFS NON COURANTS	556 420	67 215		623 636
ACTIFS COURANTS				
Portefeuille d'investissement courant	31 814			31 814
Trésorerie et équivalents de trésorerie			51 337	51 337
TOTAL ACTIFS COURANTS	31 814		51 337	83 151
Passif				
PASSIFS NON COURANTS				
Emprunts et dettes financières			130 738	130 738
PASSIFS COURANTS				
Part à moins d'un an des dettes non courantes			13 980	13 980

Détail des instruments financiers au 31 décembre 2015				
(en milliers d'euros)	Juste valeur par compte de résultat	Prêts et créances	Trésorerie / Dettes financières au cout amorti	Total
Actif				
ACTIFS NON COURANTS				
Portefeuille d'investissement non courant	491 113	53 747		544 859
Titres mis en équivalence	22 216			22 216
TOTAL ACTIFS NON COURANTS	513 328	53 747		567 075
ACTIFS COURANTS				
Portefeuille d'investissement courant	31 679			31 679
Trésorerie et équivalents de trésorerie	9 513		6 076	15 588
TOTAL ACTIFS COURANTS	41 192		6 076	47 268
Passif				
PASSIFS NON COURANTS				
Emprunts et dettes financières			224 895	224 895
PASSIFS COURANTS				
Part à moins d'un an des dettes non courantes			13 437	13 437

5.7. Variation de juste valeur

(en milliers d'euros)	S1 2016	S1 2015
- Portefeuille non courant	25 375	-6 526
- Portefeuille courant	-95	7 053
Total	25 280	527

5.8. Autres revenus du portefeuille

(en milliers d'euros)	S1 2016	S1 2015
Dividendes	17 325	11 885
Intérêts	2 054	1 523
Autres	288	304
Revenus du portefeuille non courant	19 667	13 712
Dividendes	0	13
Intérêts	77	103
Autres	0	0
Revenus du portefeuille courant	77	116
Total	19 743	13 828

5.9. Portefeuille d'investissement non courant

Les variations du portefeuille d'investissement non courant se présentent comme suit :

(en milliers d'euros)	Portefeuille	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 3
Juste valeur au 31 décembre 2014	377 832	195 435	5 478	176 643	277
Acquisitions de titres	98 899	9 771	19 630	69 498	0
Cessions et remboursements	-15 800	-327	0	-15 473	0
Variations de juste valeur	-6 545	-8 445	-1 009	2 909	0
Mouvements sur créances liées	513	0	0	513	0
Juste valeur au 30 juin 2015	454 899	196 435	24 099	234 089	277
Juste valeur au 31 décembre 2015	544 859	215 309	16 533	312 730	287
Acquisitions de titres	29 701	9 867	0	19 777	57
Cessions et remboursements	-13 994	0	0	-14 024	30
Variations de juste valeur	25 375	32 243	-6 052	-816	0
Mouvements sur créances liées	13 467	0	0	13 467	0
Juste valeur au 30 juin 2016	599 409	257 420	10 481	331 134	374

La valeur d'acquisition du portefeuille non courant se présente comme suit :

(en milliers d'euros)	30 juin 2016	31 déc. 2015
Valeur historique du portefeuille non courant	578 557	562 409

Les engagements restant dus sur le portefeuille d'investissement non courant se présentent comme suit :

(en milliers d'euros)	30 juin 2016	31 déc. 2015
Engagements sur portefeuille d'investissement non courant	8 629	7 894

5.10. Produits nets sur équivalents de trésorerie

(en milliers d'euros)	S1 2016	S1 2015
Variation de juste valeur	-6	8
Gains / pertes nets sur valeurs de placement	7	15
Gains / pertes nets liés au change	88	0
Autres produits des valeurs de placement	17	75
Total	106	98

5.11. Titres mis en équivalence

Variation des titres mis en équivalence :

(en milliers d'euros)	
Part dans l'actif net des participations mises en équivalence au 31 décembre 2014	3 342
Dividendes versés	0
Effets de variations de périmètre (1)	18 500
Effets des variations de pourcentages d'intérêts	0
Effets des variations de changes	23
Autres (Attributions d'actions gratuites)	6
Part dans le résultat de la période	433
Part dans l'actif net des participations mises en équivalence au 30 juin 2015	22 304
Part dans l'actif net des participations mises en équivalence au 31 décembre 2015	22 216
Dividendes versés	0
Effets des variations de périmètre	0
Effets des variations de pourcentages d'intérêts	0
Effets des variations de changes	6
Autres (Attributions d'actions gratuites)	3
Part dans le résultat de la période	2 002
Part dans l'actif net des participations mises en équivalence au 30 juin 2016	24 227

⁷⁴ Entrée dans le périmètre de Tikehau Capital Europe

Principaux agrégats financiers des sociétés comptabilisées par mise en équivalence

(en milliers d'euros)	30 juin 2016	31 déc. 2015
TIM / TIM Asia		
Chiffre d'affaires	18 004	29 621
Résultat Net	21	2 717
Capitaux propres	17 389	16 548
Total des actifs et des passifs	33 761	28 595

(en milliers d'euros)	30 juin 2016	31 déc. 2015
TCE		
Chiffre d'affaires	2 896	0
Résultat Net	1 343	-2 972
Capitaux propres	21 074	19 546
Total des actifs et des passifs	24 281	23 325

5.12. Portefeuille d'investissement courant

Les variations du portefeuille d'investissement courant se présentent comme suit :

(en milliers d'euros)	Portefeuille	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Juste valeur au 31 décembre 2014	57 072	57 072	0	0
Acquisitions / Cessions nettes	-12 011	-12 011	0	0
Variations de juste valeur	-6 820	-6 820	0	0
Juste valeur au 30 juin 2015	38 241	38 241	0	0

(en milliers d'euros)	Portefeuille	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Juste valeur au 31 décembre 2015	31 679	31 679	0	0
Acquisitions / Cessions nettes	230	230	0	0
Variations de juste valeur	-95	-95	0	0
Juste valeur au 30 juin 2016	31 814	31 814	0	0

La valeur d'acquisition du portefeuille courant se présente comme suit :

(en milliers d'euros)	30 juin 2016	31 déc. 2015
Valeur historique du portefeuille courant	39 036	38 736

5.13. Instruments financiers dérivés courants

Dans le cadre de sa gestion de risques de marché, le Groupe est amené à prendre des positions d'options ou de futures pour lesquelles les variations de juste valeur sont comptabilisées au compte de résultat sur la ligne « Résultat du portefeuille d'instruments dérivés ».

(en milliers d'euros)	30 juin 2016	31 déc. 2015
Dérivés call	0	0
Dérivés put	0	0
Dérivés listés futures	0	0
Instruments dérivés courants actif	0	0

(en milliers d'euros)	30 juin 2016	31 déc. 2015
Dérivés call	0	0
Dérivés put	0	0
Dérivés listés futures	2 462	0
Instruments dérivés courants passif	2 462	0

5.14. Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en milliers d'euros)	30 juin 2016	31 déc. 2015
Equivalent de trésorerie	0	9 513
Trésorerie	51 337	6 076
Trésorerie et équivalents de trésorerie	51 337	15 588
<i>dont appels de marge sur dérivés</i>	<i>22 658</i>	<i>0</i>

5.15. Nombre d'actions en circulation, capital social et dividendes

Nombre d'actions	30 juin 2016	31 déc. 2015
Actions émises en début de période	21 689 838	21 689 838
Actions émises pendant la période	0	0
Actions émises en fin de période	21 689 838	21 689 838
Actions en fin de période	21 689 838	21 689 838
<i>dont actions de catégorie 1</i>	<i>1 711 649</i>	<i>1 711 649</i>
<i>dont actions de catégorie 2</i>	<i>19 978 189</i>	<i>19 978 189</i>

Tikehau Capital a émis des actions de catégorie 1 et 2 bénéficiant chacune, de droits de vote et droits aux dividendes identiques. Les Actions de Catégorie 1 bénéficient, en cas de refus d'agrément et uniquement si les titres transférés sont des actions de Catégorie 2, d'un droit de préemption.

En cas d'exercice du droit de préemption, le prix d'achat au cédant des titres transférés sera:

- (i) en cas de vente des seuls titres transférés, le prix convenu entre le cédant et le cessionnaire envisagé;
- (ii) dans les autres cas et, notamment en cas de projet de transfert ne comportant pas une rémunération des titres exclusivement en numéraire, le prix proposé de bonne foi par le cédant dans la notification de transfert ou, en cas de désaccord, le prix fixé par expertise indépendante.

Capital social (en euros)	30 juin 2016	31 déc. 2015
Valeur nominale fin de période	12	12
Capital social	260 278 056	260 278 056

Les dividendes par action versés au titre des exercices clos suivants s'élèvent à :

(en milliers d'euros)	31 déc. 2015	31 déc. 2014	31 déc. 2013
Dividende par action Tikehau Capital	0,70	0,60	0,50

5.16. Emprunts et dettes financières

Les obligations convertibles ont été rachetées courant juin 2016 pour leur valeur nominale et coupons courus.

(en milliers d'euros)	30 juin 2016	31 déc. 2015
Obligations convertibles	0	171 708
Dette principale	139 117	60 631
Concours bancaires	5 601	6 314
Etalement des frais d'émission d'emprunt	0	-321
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	144 718	66 624
Total	144 718	238 332
<i>dont dette courante</i>	<i>13 980</i>	<i>13 437</i>
<i>dont dette non courante</i>	<i>130 738</i>	<i>224 895</i>

Les emprunts et dettes financières se décomposent selon les échéances suivantes :

(en milliers d'euros)	Échéance à moins d'un an	Échéance de un à cinq ans	Échéance à plus de cinq ans	Total
Situation au 30 juin 2016				
Emprunts bancaires à taux variable	13 627	85 256	39 929	138 811
Découverts autorisés à taux variable (1)	73	0	5 554	5 627
Intérêts courus	280	0	0	280
Total	13 980	85 256	45 482	144 718
<i>dont dette courante</i>	<i>13 980</i>			<i>13 980</i>
<i>dont dette non courante</i>		<i>85 256</i>	<i>45 482</i>	<i>130 738</i>

(en milliers d'euros)	Échéance à moins d'un an	Échéance de un à cinq ans	Échéance à plus de cinq ans	Total
Situation au 31 décembre 2015				
Emprunts bancaires à taux variable	13 172	39 631	7 595	60 398
Etalement des frais d'émission d'emprunt	0	-321	0	-321
Emprunt obligataire convertible à taux fixe	0	0	171 708	171 708
Découverts autorisés à taux variable (1)	26	0	6 282	6 308
Intérêts courus	239	0	0	239
Total	13 437	39 310	185 585	238 332
<i>dont dette courante</i>	<i>13 437</i>			<i>13 437</i>
<i>dont dette non courante</i>		<i>39 310</i>	<i>185 585</i>	<i>224 895</i>

¹ Crédit accordé par BESV sous la forme d'un découvert bancaire

Informations sur les covenants

Emprunt bancaire Société Générale contracté le 18 novembre 2014 – 15 m€

Pendant toute la durée du contrat, Tikehau Capital s'est engagée à respecter un ratio financier de *gearing* inférieur ou égal à 40%, correspondant au rapport entre son endettement financier net et ses capitaux propres, constaté à compter du 30 juin 2014, deux fois par an au 30 juin et 31 décembre de chaque année.

Le covenant a été respecté par Tikehau Capital au 30 juin 2015 et au 30 juin 2016.

Ce contrat a été remboursé par anticipation au cours du troisième trimestre 2016.

5.17. Instruments financiers dérivés non courants

Les instruments financiers dérivés non courants sont constitués exclusivement de swap de taux destinés à couvrir les dettes bancaires comptabilisés à la juste valeur.

5.18. Charges opérationnelles

(en milliers d'euros)	S1 2016	S1 2015
Rémunération du Président	-4 358	-5 680
Autres honoraires	-418	-509
Impôts et taxes	-851	-1 292
Divers	-1 258	-227
Total	-6 887	-7 709

Les modalités de détermination de la rémunération du Président de Tikehau Capital sont détaillées à la note 5.21. b).

5.19. Charges financières

(en milliers d'euros)	S1 2016	S1 2015
Charges liées aux emprunts auprès des établ. de crédit	-1 464	-1 143
Charges liées aux emprunts obligataires convertibles	-1 100	-219
Charges liées aux instruments dérivés de taux	-873	-554
Variation de juste valeur des instruments dérivés de taux	-4 056	2 029
Divers	-45	-4
Total	-7 539	109

5.20. Parties liées

a) Périmètre des parties liées

Les parties liées de Tikehau Capital sont :

- Tikehau Capital Advisors en sa qualité de Président de Tikehau Capital et ses représentants (la société AF&Co, contrôlée par Monsieur Antoine Flamarion, en sa qualité de Président de Tikehau Capital Advisors et la société MCH, contrôlée par Monsieur Mathieu Chabran, en sa qualité de Directeur Général de Tikehau Capital Advisors)
- Tikehau Investment Management, société de gestion sur laquelle la Société a une influence notable.
- Salvepar, société d'investissement détenue majoritairement par la Société

- les entités d'investissements comptabilisées à la juste valeur par résultat sur lesquelles la Société exerce une influence notable ou un contrôle

Les transactions réalisées et les encours existants en fin de période entre les sociétés du groupe consolidées par intégration globale sont totalement éliminés en consolidation.

b) Nature des relations avec les parties liées

Rémunération du Président de Tikehau Capital

Tikehau Capital Advisors perçoit une rémunération en tant que président de Tikehau Capital. Cette rémunération, définie statutairement, est composée (i) d'une partie fixe déterminée sur la base de l'Actif Net Réévalué⁷⁶ N-1 de Tikehau Capital déterminé au dernier jour de l'exercice social précédent et (ii) d'une partie variable correspondant à 12,5% du résultat social de l'exercice clôturé de Tikehau Capital.

Suite à la transformation de la société en commandite le 7 novembre 2016, elle est désormais administrée par un Gérant, Tikehau General Partner, détenu par Tikehau Capital Advisors. Ce dernier percevra une rémunération hors taxe égale à 2% des capitaux propres consolidés totaux de la Société.

AF&Co en sa qualité de Président de Tikehau Capital Advisors et MCH en sa qualité de Directeur Général de Tikehau Capital Advisors ainsi que leurs représentants personnes physiques ne perçoivent pas de rémunération de Tikehau Capital ou de l'une de ses filiales.

Tikehau Capital ne verse pas de jetons de présence à ses mandataires sociaux.

Prestations de services rendues par Tikehau Capital Advisors à Tikehau Capital (iii)

Tikehau Capital bénéficie du support administratif en moyens humains et matériels de Tikehau Capital Advisors lui permettant de réaliser dans les meilleures conditions son activité d'investissement. Les prestations de services rendues incluent les services rendus par le Directeur des équipes d'investissement de Tikehau Capital Advisors.

Prestations de services rendues par Tikehau Capital Advisors à Salvepar et Tikehau IM (iv)

Tikehau Capital Advisors assure une prestation de conseil en matière de choix d'investissements, ainsi que dans la gestion du portefeuille de participations de la filiale Salvepar ; cette convention inclut notamment le conseil en matière d'investissement, le suivi des opérations d'investissement et des participations en portefeuille, et le suivi des opérations de cession.

Tikehau Capital Advisors met à la disposition de Salvepar et de Tikehau IM principalement, un support administratif en moyens humains et matériels leur permettant de réaliser dans les meilleures conditions leur objet social.

⁷⁶ Pour la détermination de l'ANR, les actifs et passifs de la Société seront évalués comme suit, étant précisé que les holdings de participations (cotées ou non cotées) seront traitées en transparence dès lors qu'elles sont contrôlées de manière exclusive ou conjointe:

- Actifs cotés: règles de valorisation comptable en vigueur;

- Actifs non cotés : prix d'acquisition à défaut d'autres valorisations pertinentes plus récentes, notamment: valeur résultant d'une transaction significative, ou valeur résultant d'une offre ferme d'acquisition ou d'un protocole d'investissement, ou valeur d'expertise (spécialement en ce qui concerne les actifs immobiliers), ou valeur liquidative publiée en ce qui concerne les parts de fonds ou de sociétés de capital-risque (5CR), ou juste valeur sur la base des recommandations professionnelles pertinentes publiées (EVAC, AFIC, etc.)

- Déduction de l'impôt

Les montants facturés hors taxes aux parties liées au titres de ces prestations de services s'élèvent à :

(en milliers d'euros)	S1 2016	S1 2015
Rémunération sur l'Actif Net Réévalué et augmentation de capital (i)	4 358	4 330
Rémunération sur le Résultat Net (ii)		1 350
Rémunération liée au support administratif mis à disposition (iii)	340	347
Rémunération facturée à Tikehau Capital (HT)	4 698	6 027
Rémunération facturée à Salvepar (HT) (iv)	1 498	1 081
Rémunération facturée à Tikehau Investment Management (HT) (iv)	1 250	420
Total	7 446	7 529

Investissements dans les fonds gérés par Tikehau Investment Management (Tikehau IM) ou Tikehau Capital Europe (TCE)

Tikehau Capital perçoit des revenus des investissements effectués dans les fonds gérés par Tikehau IM ou TCE.

Le tableau suivant présente la liste des fonds dans lesquels Tikehau Capital ou une de ses filiales a investi et qui sont gérés par Tikehau IM ou TCE :

Fonds	Société ayant investi	30 juin 2016					30 juin 2015				
		Montant Appelé		Engagement		% détention ⁽¹⁾	Montant Appelé		Engagement		% détention ⁽¹⁾
		Tikehau	Fonds	Tikehau	Fonds		Tikehau	Fonds	Tikehau	Fonds	
TDL3	TCP UK	10,2	128,5	37,5	473,2	8%	0,0	0,0	37,5	212,5	18%
TSL II	TCP UK	4,5	41,9	25,0	233,0	11%					
TSO ⁽²⁾	TCP UK	4,1	8,4	30,0	61,4	49%					
Tikeflo Invest 3	TCP	12,1	12,2	12,1	12,2	99%					
TPC	TCP	24,7	130,2	25,5	133,9	19%	17,1	89,9	25,5	133,9	19%
TSS II	TCP	15,0	85,3	15,0	85,3	18%	15,0	85,3	15,0	85,3	18%
TIRF (I-Petali)	TCP, TCP UK & SY	9,2	35,0	9,2	35,0	26%					
TLP I (Escoffier) ⁽²⁾	TCP	8,8	56,3	8,8	56,3	16%					
TRE I (Elis)	TCP	9,0	99,9	9,0	99,9	9%	9,0	99,9	9,0	99,9	9%
TREIC	TCP & SY	5,0	14,3	40,0	115,0	35%					
TRP I (Mr. Bricolage)	TCP & SY	30,0	135,0	30,0	135,0	22%	30,0	135,0	30,0	135,0	22%
TRP II (Bercy 2)	TCP	14,0	49,7	14,0	49,7	28%					
TRP III (Babou)	TCP	35,5	175,0	35,5	175,0	20%					
CLO I	TCP UK / TCE	34,5	354,7	34,5	354,7	10%					
Autres		3,7	28,9	3,7	28,9		3,7	28,9			
TOTAL		220,3	1 355,2	329,8	2 048,4		74,9	439,0	120,7	695,4	

¹ Pourcentage de détention calculé sur les montants engagés

² Capital call post 30/06/2016 – détention nulle au 30/06/2016

Commissions de surperformance

Des commissions de surperformance peuvent être perçues en cas de dépassement d'un seuil de performance à la liquidation des fonds, principalement immobiliers et de dette privée.

Les droits aux commissions de surperformance sont principalement répartis de la manière suivante depuis l'exercice 2013 : 20% des commissions de surperformance sont perçues par une société actionnaire de Tikehau Capital Advisors détenue par les associés du groupe Tikehau, les 80% restants étant ventilés tiers par tiers à Tikehau Capital, Tikehau IM et Tikehau Capital Advisors.

Ces commissions de surperformance sont acquittées par les fonds directement aux bénéficiaires et sont reconnues comptablement dans le compte de résultat lors de leurs attributions définitives.

Tikehau Capital n'a pas perçu de commissions de surperformance au cours du 1^{er} semestre 2016 et du 1^{er} semestre 2015.

Au 31 octobre 2016, 70% des actifs sous gestion de dette privée – Direct Lending & CLO et la quasi-totalité des fonds immobiliers donnent droits à des commissions de surperformance.

(en millions d'euros)	30 juin 16
Actifs éligibles aux commissions de surperformance	2 218,3
Direct lending et CLO	1 415,4
Immobilier	802,9
Actifs sous gestion	3 139,7
Direct lending et CLO	2 336,8
Immobilier	802,9

ORNANE SALVEPAR

Salvepar a émis le 6 mai 2015 des ORNANE (Obligations à Option de Remboursement en Numéraire et/ou en Actions Nouvelles et/ou Existantes, les « Obligations ») venant à échéance le 1er janvier 2022. Les obligations ont été émises le 18 mai 2015 pour un montant nominal total de 150 millions d'euros auquel Tikehau Capital a souscrit à hauteur de 64 millions d'euros. Le taux d'intérêt nominal annuel des Obligations est fixé à 1,625% payable semestriellement à terme échu le 1er janvier et le 1er juillet de chaque année. Sur l'exercice 2015, le montant des intérêts perçus par Tikehau Capital au titre des obligations Salvepar s'élève à 1 372 800 €.

Créances rattachées aux participations dans les parties liées

Les créances rattachées aux titres envers les parties liées sont détaillées ci-dessous :

(en milliers d'euros)	30 juin 2016	31 déc. 2015
Angelmar	6 329	6 336
Tikeflo	4 646	4 592
Tikehau Asia	4 137	4 204
Tikehau Secondary	0	220
Tikehau Venture	2 114	1 770
AR Industries	0	2 002
Créances sur des entités comptabilisées à la juste valeur	17 227	19 124
Tikotel Partners	0	0
Takume	287	284
Créances sur des entités non consolidées	287	284
Créances rattachées aux parties liées	17 514	19 408

5.21. Impôts

L'impôt se décompose de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	S1 2016	S1 2015
Impôt différé	-117	-1 512
Impôt courant	0	0
Total	-117	-1 512
Résultat net de l'ensemble consolidé	15 167	-691
Résultat hors impôt	15 050	-2 204
Application du taux d'impôt normal 33 ^{1/3}	5 017	-735

Le rapprochement entre la situation d'impôt théorique et l'impôt réel se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	S1 2016	S1 2015
Impôt théorique	5 017	-735
Réévaluations du portefeuille	-8 034	2 420
Déficits activés	7 375	0
Régime mère fille	-3 883	-3 094
Résultat des sociétés mises en équivalence	-667	-144
Autres	76	41
Contribution sociale	0	0
Différence de taux	0	0
Crédit d'impôts	0	0
Impôt réel	-117	-1 512

Les variations d'impôt se présentent comme suit :

(en milliers d'euros)	Passif (+)ou Actif (-) d'impôt	dont impôt différé	dont impôt courant
Situation au 31 décembre 2014	5 460	2 086	3 373
Impôt courant	0		0
Impôt différé	-1 512	-1 512	
Décassement / encaissement d'impôt	-6 419		-6 419
Situation au 30 juin 2015	-2 472	574	-3 045
Impôt courant	0		0
Impôt différé	-2 645	-2 645	
Décassement / encaissement d'impôt	-1 494		-1 494
Situation au 31 décembre 2015	-6 611	-2 071	-4 540
Impôt courant	0		0
Impôt différé	-1 548	-1 548	
Décassement / encaissement d'impôt	4 540		4 540
Situation au 30 juin 2016	-3 619	-3 619	0

Les impôts différés liés aux déficits fiscaux reportables sont détaillés ci-dessous :

(en milliers d'euros)	30 juin 2016	31 déc. 2015
Stock déficit reportable au taux normal local	18 066	18 066
Impôts différés activés	6 022	6 022
Stock déficit reportable au taux réduit local	851	851
Impôts différés activés	128	128

Au 30 juin 2016 le stock des déficits non activés représente un montant de 24,5 millions d'euros soit un montant d'impôt de 7,4 millions d'euros.

Au 31 décembre 2015, l'ensemble des reports déficitaires a été activé.

5.22. Risques de marché

a) Exposition au risque de taux

Au 30 juin 2016, au passif, Tikehau Capital était exposée à un risque de taux sur ses emprunts bancaires pour un montant de 144,3 millions d'euros. Cette exposition sur le taux Euribor 3 mois fait l'objet d'une couverture à 102% et, pour cet endettement total, une variation instantanée de 50 points de base de l'Euribor 3 mois aurait eu un impact sur le résultat avant impôt au 31 mars 2016 de plus ou moins 721 milliers d'euros.

Au 30 juin 2015 et au 30 juin 2016, les actifs financiers de Tikehau Capital exposés à un risque de taux étaient les suivants (sur la base des comptes consolidés de la Société) :

Actifs financiers exposés au risque de taux (en millions d'euros)	Taux fixe		Taux variable		Total	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Au 30 juin 2015		6,8%		93,2%		100,0%
Obligations à taux fixe	13,7				13,7	
Dettes bancaires (E3M)			97,7		97,7	
Swaps de Taux (E3M)			90,9		90,9	
Au 30 juin 2016		1,5%		98,5%		100,0%
Obligations à taux fixe	4,9				4,9	
Dettes bancaires (E3M)			144,3		144,3	
Swaps de Taux (E3M)			171,1		171,1	

Afin de gérer les risques sur son exposition au taux variable, Tikehau Capital a contracté des couvertures de taux sur emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes :

(en millions d'euros)	Nominal dette	Notionnel couvert	Taux fixe moyen de	Maturité moyenne
Au 30 juin 2015	97,7	90,9	1,29%	8,3 ans
Au 30 juin 2016	144,3	171,1	1,09%	7,9 ans

b) Exposition au risque de change

L'exposition de Tikehau Capital au risque de change concerne ses opérations d'investissement en devises.

Au 30 juin 2016, Tikehau Capital était exposée à un risque de change sur la livre sterling, sur le dollar américain et le zloty polonais. Il n'y avait pas de couverture de change sur devises au 30 juin 2016.

Le tableau ci-après présente l'impact en résultat d'une variation de plus ou moins 10% de ces devises par rapport à l'euro et sur la base des comptes consolidés au 30 juin 2015 et au 30 juin 2016 :

(en millions d'euros)	Impact	
	Dépréciation de 10% de la devise	Appréciation de 10% de la devise
Au 30 juin 2015		
Dollar américain	-1,7	2,1
Livre Sterling	-2,7	3,3
Zloty polonais	-0,1	0,1
Au 30 juin 2016		
Dollar américain	-1,6	2,0
Livre Sterling	-4,8	5,8
Zloty polonais	-0,1	0,1

c) Exposition aux risques sur marchés actions

En raison de son activité, Tikehau Capital est exposée de façon directe aux risques des marchés actions à hauteur de la juste valeur de ses titres cotés, soit environ 262,4 millions d'euros au 30 juin 2016 (incluant les titres cotés du portefeuille d'investissement non courant et du portefeuille d'investissement courant). Le portefeuille d'actions cotées de Tikehau Capital fait l'objet d'un suivi permanent et d'une évaluation quotidienne qui permet de gérer ce risque.

Tikehau Capital peut être affecté par une évolution négative des cours de bourse de ses titres cotés. Une baisse des cours de bourse durant une période donnée, en particulier à la clôture de l'exercice, se traduit comptablement par la baisse de la valeur nette du portefeuille et de capitaux propres consolidés et peut notamment affecter la capacité de distribution du Groupe.

Ainsi, une baisse de 10% de la juste valeur des actifs cotés au 30 juin 2015 et au 30 juin 2016 aurait entraîné respectivement une charge complémentaire de 21,0 et 26,3 millions d'euros dans le résultat consolidé avant impôt du Groupe.

Une baisse des cours de bourse est également susceptible d'impacter le résultat réalisé lors des éventuelles cessions en bourse réalisées par la Société. En outre, les fluctuations des marchés actions peuvent avoir un impact sur les comparables boursiers utilisés dans le cadre de l'approche multicritères de valorisation des titres de capital non cotés. Ces fluctuations sont susceptibles d'affecter négativement les capitaux propres consolidés et le résultat du Groupe, sans que toutefois une corrélation précise entre l'incidence de ces fluctuations et la valorisation desdits titres ne puisse être établie. En conséquence, la sensibilité à ce risque ne peut être chiffrée. Enfin, selon l'importance de ses financements et en fonction de la magnitude des baisses éventuelles des cours, Tikehau Capital pourrait être amenée à effectuer des versements temporaires afin de soutenir ses financements.

Tikehau Capital peut également être affectée par les variations de valeur de ses actifs non-cotés, néanmoins leur impact sur l'ensemble du portefeuille de la Société demeure limité. En effet, les investissements en actions non cotés représentent un montant total de 22,0 millions d'euros au 30 juin 2016.

Enfin, Tikehau Capital réalise des opérations d'achat ou de vente de dérivés européens (futures ou options) pour faire face aux variations sur les marchés.

Au 30 juin 2015, Tikehau Capital n'était pas exposée aux instruments dérivés listés.

Au 30 juin 2016, Tikehau Capital était exposée aux dérivés (futures) à hauteur de 2,5 millions d'euros ; ces opérations ont été débouclées au cours du troisième trimestre 2016 générant une perte réalisée de 6,9 millions d'euros.

d) Exposition au risque de contrepartie

Pour gérer son risque de contrepartie lié aux liquidités et aux valeurs mobilières de placement, Tikehau Capital ne travaille qu'avec des banques de premier rang et a recours à des placements dont l'horizon est adapté à ses prévisions de besoins. Les placements de trésorerie sont revus de manière hebdomadaire notamment au regard du risque de crédit. La sélection des supports de placement et des contreparties ainsi que la volatilité des supports font également l'objet d'une revue régulière. Elle repose sur des règles de prudence assurant la diversification des teneurs de comptes et des dépositaires ainsi que la variété des supports et des couples rendement/risques. En 2015 et 2016, Tikehau Capital n'a eu à faire face à aucune défaillance de contrepartie.

5.23. Passifs éventuels

Description (en milliers d'euros)	Montant au 30 juin 2016		Montant au 30 juin 2015	
	Nombre de titres	Valeur de la garantie donnée	Nombre de titres	Valeur de la garantie donnée
Engagement de versement en compte courant				
- Tikehau Asia		4 142		3 450
- Weinberg Real Estate Part. 2		211		366
Engagement de souscription				
- Augmentation de capital dans TREIC		19 943		n/a
En garantie d'emprunts et découverts autorisés				
- nantissement d'actions Salvepar	3 045 066	145 798	2 127 442	88 927
- nantissement d'obligations Salvepar		n/a	361 025	22 250
- nantissement de parts A TRP	950	9 926	950	9 420
- nantissement de parts E TRP	1 350	14 137	1 350	13 396
- nantissement de parts A TRP III	950	9 867		n/a
- nantissement de parts E TRP III	2 050	21 341		n/a
En garantie d'emprunts et découverts autorisés				
- portefeuille titres UBS		103 617		144 563
Total engagements donnés		328 982		282 372

Description (en millions d'euros)	Montant au 30 juin 2016	Montant au 30 juin 2015
	Valeur de la garantie reçue	Valeur de la garantie reçue
Crédit Lombard non tiré à la clôture	39 953	39 994
Emprunt Société Générale non tiré à la date de clôture	n/a	n/a
Total engagements reçus	39 953	39 994

5.24. Événements postérieurs à la clôture

a) Augmentation de capital

Une augmentation de capital a été réalisée le 4 juillet 2016 pour un montant de 415 859 682 euros (prime d'émission incluse) qui s'est traduite par la création de 19 802 842 actions nouvelles de catégorie 1. Cette augmentation de capital a été réalisée avec maintien du droit préférentiel de souscription, à hauteur de 239,8 millions d'euros par apport en numéraire et à hauteur de 176,1 millions d'euros par compensation de créance avec les obligations convertibles en actions émises par la Société en mai 2015. L'intégralité des obligations convertibles en actions émises par la Société en mai 2015 ont été annulées dans le cadre de cette opération. Cette augmentation de capital avait pour objectif de permettre à Tikehau Capital de renforcer ses fonds propres et de financer la poursuite de son développement et accélérer son expansion internationale.

b) Endettement financier

Tikehau Capital a conclu son premier crédit syndiqué le 29 juillet 2016 d'un montant de 200 millions d'euros, avec un syndicat de prêteurs menés par BNP Paribas, Crédit Agricole Corporate and Investment Bank et LCL en tant que co-arrangeurs, et composé de BRED Banque Populaire, Natixis, Standard Chartered, Banco Espirito Santo de la Vénétie et Société Générale (le « Contrat de Crédit Syndiqué »).

En parallèle, la Société a également conclu d'autres crédits bilatéraux pour un montant global de 250 millions d'euros auprès de ses banques historiques.

c) Evolution des activités du Groupe

Tikehau Capital a repris la gestion de l'activité de dette senior européenne de Lyxor UK (environ 700 millions d'euros d'actifs gérés).

En novembre 2016, Tikehau Capital a acquis une participation dans la société de gestion d'IREIT Global, un véhicule de placement immobilier coté à Singapour (environ 440 millions d'euros d'actifs gérés).

En 2006, la Société a pris une participation de 34% dans la société Financière Flo aux côtés de GIB, une société commune entre Ackermans & van Haaren et CNP. Cette participation lui confère une détention d'environ 24% dans la société cotée Groupe Flo, qui était valorisée à 16,7 millions d'euros dans les comptes consolidés de la Société au 30 juin 2016.

En 2015, le chiffre d'affaires consolidé de Groupe Flo a reculé de 6,1%, dans une conjoncture très défavorable pour le secteur de la restauration, impacté à Paris par les attentats de novembre 2015. Le résultat net consolidé de l'exercice 2015, part du groupe, est ressorti en une perte de 51,5 millions d'euros. La dette financière nette s'établit à 45,8 millions d'euros au 31 décembre 2015 contre 67,1 millions d'euros à fin 2014, tenant compte d'un prêt d'actionnaires de 27,1 millions d'euros de Financière Flo. Le groupe a donc initié des discussions avec ses banques pour finaliser un moratoire sur sa dette. Dans ce contexte, Groupe Flo a annoncé le 1er décembre 2016 avoir trouvé un accord avec ses partenaires financiers prévoyant la suspension de différents droits au titre des contrats de crédits existants jusqu'à fin avril 2017, en ce compris le remboursement des montants dus en principal pendant cette période, et la mise en place d'une nouvelle ligne de crédit de 6,2 millions d'euros fournie par son actionnaire de référence, Financière Flo, dont la Société est associé à hauteur de 34%. Cette nouvelle ligne de crédit sera remboursable au plus tard fin avril 2017 en s'appuyant notamment sur la cession d'actifs non stratégiques envisagée. L'accord ainsi trouvé permettra à Groupe Flo de faire face à ses besoins de trésorerie éventuels jusqu'à fin avril 2017.

d) Autres événements significatifs

Tikehau Capital envisage de procéder à des opérations de simplification de son organigramme juridique d'ici la fin de l'exercice 2016. À cet effet, le 7 novembre 2016, la Société, précédemment nommée Tikehau Capital Partners SAS a été transformée en société en commandite par actions et renommée Tikehau Capital.

D'ici la fin de l'exercice 2016, il est prévu que différentes opérations d'apport en nature et d'achat d'actifs soient réalisés, ayant pour objectif de simplifier l'organigramme juridique du Groupe et de rassembler sous Tikehau Capital l'essentiel des investissements et des actifs du Groupe.

4. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes semestriels résumés au 30 juin 2016

C.M.S. EXPERTS ASSOCIES

149, boulevard Malesherbes
75017 Paris
S.A.R.L. au capital de € 200.000

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres

1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Tikehau Capital

(Anciennement Tikehau Capital Partners)

Période du 1er janvier au 30 juin 2016

Rapport d'examen limité des commissaires aux comptes sur les comptes intermédiaires consolidés résumés.

A la Gérance,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Tikehau Capital et en application du règlement (CE) N° 809/2004 dans le cadre du projet d'admission des actions de votre société sur le marché Euronext Paris, nous avons effectué un examen limité des comptes intermédiaires consolidés résumés de la société Tikehau Capital, relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2016, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous précisons que, s'agissant des premiers comptes intermédiaires consolidés résumés établis en date du 30 juin 2016, les informations relatives à la période du 1er janvier au 30 juin 2015 présentées à titre comparatif n'ont pas fait l'objet d'un audit ou d'un examen limité.

Ces comptes intermédiaires consolidés résumés ont été établis sous votre responsabilité. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes intermédiaires consolidés résumés, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes intermédiaires consolidés résumés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire, tels que décrits dans les notes annexes.

Paris et Paris-La Défense, le 22 décembre 2016

Les Commissaires aux Comptes

C.M.S. EXPERTS ASSOCIES

ERNST & YOUNG et Autres

Stéphane Sznajderman

David Koestner

5. Note complémentaire aux comptes consolidés

Les investissements non cotés de Tikehau Capital se décomposent par nature d'investissements de la manière suivante :

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2016			31/12/2015		
	Titres	Créances	Total	Titres	Créances	Total
Titres de capital	19	19	38	20	20	40
Fonds (TIAP & FCPR)	202	1	203	183	1	184
Obligations	89	1	90	87	1	88
TOTAL	311	20	331	291	22	313

Les investissements obligataires ou réalisés dans des fonds fermés majoritairement investis en dette non cotée ont par nature une variabilité de rendement moindre :

- Les risques liés aux investissements obligataires non cotés, libellés avec des taux de coupons fixes, sont limités au risque émetteur. A la date du présent Document de base, aucun défaut n'est intervenu sur les investissements obligataires non cotés du Groupe.
- Les investissements dans les fonds sont constitués au 31 décembre 2015 à 85% de fonds gérés par Tikehau IM ou Tikehau Capital Europe (principalement fonds de dette privée ou fonds immobiliers sur lesquels les taux de défaut historiques sont très limités).

Les investissements de Tikehau Capital en titres de capital (sur les actifs de niveaux 1 ou 2 notamment) peuvent avoir une variabilité plus importante.

La plupart des sous-jacents aux actifs investis correspondent à des secteurs peu cycliques, ce qui réduit la probabilité de variabilité des rendements. Le principal risque de variabilité des rendements correspond au risque de défaut ou de non réalisation des attentes.

A ce titre, Tikehau Capital est exposé à hauteur de 15 millions d'euros au 30 juin 2016 dans le Groupe Flo (via Tikeflo), qui est entré dans un processus de négociation avec ses principales banques créancières. Cette exposition a été également appréciée au regard du montant des capitaux propres consolidés de Groupe Flo à la même date.

VII. RESPONSABILITE SOCIALE, ENVIRONNEMENTALE ET SOCIETALE

1. Démarche RSE au sein de Tikehau Capital

Contexte et démarche RSE au sein du Groupe

Le Groupe porte une attention particulière aux impacts que peuvent avoir ses activités d'investissement et s'est donné pour objectif d'intégrer de manière croissante les questions de responsabilité sociale, environnementale et sociétale (« RSE ») à ses activités.

La première étape de la concrétisation de cette démarche a été amorcée en 2014 par Tikehau IM, la société de gestion du Groupe et Salvepar, la filiale du Groupe dédiée aux investissements minoritaires.

Dans ce cadre, les équipes de Tikehau IM et de Salvepar ont progressivement intégré les considérations sociales, sociétales, environnementale et de gouvernance (« ESG ») au cœur de leurs activités d'investissement, notamment par la mise en place d'une politique de contrôle et de suivi des investissements sur la base de critères extra-financiers.

À cette fin, pour certains des fonds gérés par Tikehau IM, il est aujourd'hui demandé aux dirigeants des entreprises dans lesquelles Tikehau IM investit de signer un engagement portant sur (i) le respect de la Charte des six Principes pour l'Investissement Responsable (les « PRI ») élaborée à l'invitation du Secrétaire Général des Nations Unies et coordonnée par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement Initiative Financière (UNEP FI) et par le Pacte Mondial des Nations Unies (voir le site internet suivant : www.unpri.org), l'implémentation d'une politique plus active en matière sociale et environnement, et la mise en place de pratiques avérées en matière de RSE, (ii) l'absence de risques ESG significatifs des activités développées par l'entreprise et (iii) le respect des dix Principes relatifs aux droits de l'homme figurant dans le Pacte Mondial des Nations Unies. Ce processus donne lieu à la production d'un rapport ESG communiqué aux investisseurs concernés.

En parallèle, Salvepar et les équipes d'investissement travaillant pour son compte ont commencé à revoir de manière systématique les informations publiées ou disponibles en matière de RSE sur les entreprises dans lesquelles Salvepar a investi ou projette d'investir et a également développé des outils pour prendre en compte des critères extra-financiers lors de l'analyse et de la réalisation de ses projets d'investissement. En particulier, le règlement intérieur du Conseil d'administration de Salvepar a été modifié en mars 2014 afin de prévoir que les dossiers soumis au Comité d'investissement pour l'analyse des opérations doivent inclure des considérations en matière RSE.

L'intégration d'une démarche RSE au sein du Groupe s'est poursuivie par la signature des PRI par Salvepar et Tikehau IM en 2014. Ces six principes, qui sont rappelés sur le site internet de Tikehau IM et de Salvepar, sont les suivants :

- Prendre en compte les questions ESG dans les processus d'analyse et de décision en matière d'investissements ;
- Être des investisseurs actifs et prendre en compte les questions ESG dans les politiques et pratiques d'actionnaires ;
- Demander aux entités dans lesquelles les sociétés investissent de publier des informations pertinentes sur les questions ESG ;
- Promouvoir l'adhésion et l'application des Principes auprès des acteurs du secteur de l'investissement ;
- Travailler ensemble pour accroître l'efficacité de l'application des principes ;
- Rendre compte individuellement des activités et des progrès dans l'application des principes.

Cette adhésion a fait l'objet de plusieurs sessions de formation au sein du Groupe, et implique, pour les

signataires de la Charte, un *reporting* annuel sur l'intégration des questions RSE au sein de leur organisation. Tikehau IM et Salvepar ont remis leurs premiers rapports au titre de l'exercice 2015, répondant ainsi aux exigences de transparence et d'amélioration continue des PRI. Les Rapports de Transparence élaborés sur la base de ces rapports sont disponibles sur le site internet des PRI (www.unpri.org).

Cette démarche d'intégration des questions RSE au sein du Groupe s'est poursuivie en 2015 par l'adoption par Salvepar et Tikehau IM d'une politique d'investissement responsable commune, en adéquation avec les PRI. Cette politique est formalisée dans une « Charte d'Investisseur Responsable ». Cette charte, qui est disponible en français et en anglais sur les sites internet de Tikehau IM et de Salvepar, fait de la gouvernance un des axes principaux de l'analyse ESG au sein du Groupe. Elle précise notamment que « *La gouvernance idéale repose sur des règles transparentes organisant les pouvoirs et contre-pouvoirs de manière équilibrée. Ce type de gouvernance permet à l'entreprise d'aligner les intérêts de toutes ses parties prenantes (salariés, dirigeants, financeurs, actionnaires, société civile, etc.) d'anticiper les évolutions et de maîtriser les risques liés à son activité.* ». Cette Charte, dont le contenu est plus amplement détaillé ci-après, prévoit également l'intégration des critères ESG tout au long du cycle d'investissement, et la mise en place d'une politique d'intégration de critères ESG adaptées à chaque type de gestion. Dans ce cadre, Tikehau IM et Salvepar ont travaillé conjointement dans le domaine RSE afin de s'assurer de partager les meilleures pratiques en la matière.

Si, à la date d'enregistrement du présent Document de base, le Groupe ne dispose pas au sein de ses effectifs d'une équipe dédiée à la RSE, tous les niveaux hiérarchiques du Groupe sont impliqués dans la démarche RSE déployée au sein des différentes structures de Tikehau Capital.

Un Comité ESG a ainsi été constitué afin de piloter, animer et intégrer la stratégie RSE à tous les niveaux de l'organisation du Groupe. Ce Comité ESG est composé de différents représentants seniors de l'organisation.

Au sein de chaque équipe opérationnelle, des personnes référentes ont été spécifiquement sensibilisées aux questions RSE et formées à dispenser un questionnaire et une grille standard d'analyse auprès des dirigeants des sociétés dans lesquelles le Groupe investit.

Dans le cadre du projet d'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris, la politique RSE sera remise à plat au niveau du Groupe. Pour accélérer sa démarche en la matière, le Groupe envisage en particulier de se doter d'un(e) responsable dédié(e) sur les questions de RSE.

Enfin, au cours de l'année 2016, le Groupe a travaillé aux côtés d'un conseil de premier plan spécialisé sur les questions RSE, afin d'être accompagné dans la formalisation de ses engagements et de sa démarche en la matière. Ce conseil est notamment intervenu sur la prise en compte de critères ESG dans les opérations d'investissement, la mise en place d'un suivi annuel des critères ESG, ainsi que la mesure de l'empreinte carbone de certains fonds ouverts, avec pour vocation d'étendre cette démarche aux activités non cotées. Cette collaboration a notamment permis la finalisation et la mise en place d'un outil standard d'analyse RSE des projets d'investissement du Groupe et à la production d'un format de *reporting* standard. Ces outils tiennent compte du degré d'interaction des gérants avec les entreprises dans lesquelles ils projettent d'investir.

Suite à cette collaboration et en application de la Charte d'Investisseur Responsable mentionnée ci-dessus, la politique d'investissement responsable actuellement déployée au sein du Groupe peut être résumée comme il suit :

Politique d'analyse et d'intégration de critères ESG dans les opérations d'investissement

Les critères ESG sont intégrés aux processus d'investissement et sont pris en compte dans les décisions d'investissement avec une exigence particulière pour les activités avec lesquelles les interactions avec les émetteurs sont fortes (par exemple dette privée ou investissement en capital). Pour ces activités, cette démarche d'intégration des questions ESG se matérialise à l'occasion de trois étapes clés des opérations d'investissement, à savoir :

- un système d'exclusion, au stade de la sélection des opérations d'investissement – Outre certains exemples évidents telles que les industries polluantes ou les secteurs à risque, l'absence de

gouvernance transparente et de nomination d'administrateurs indépendants au sein des organes de décision des entreprises conduit régulièrement le Groupe à écarter des investissements potentiels en dépit de l'aspect stratégique ou financier qu'ils pourraient représenter. En complément, les équipes d'investissement se réfèrent à des critères d'exclusions géographiques ou sectorielles, telles les exclusions réglementaires sur les armes controversées ainsi que l'exclusion d'émetteurs provenant de pays non coopératifs listés par le GAFI (Groupe d'Action Financière). Les investissements dans des entreprises pouvant présenter des risques éthiques en raison de leur secteur d'activités ou de leur domiciliation sont soumis à l'approbation du Comité ESG selon une étude au cas par cas.

- un système d'analyse ESG, au stade de l'analyse des opérations d'investissement – Avec l'appui d'un conseil spécialisé de premier plan, Tikehau Capital a élaboré une grille d'analyse (plus amplement décrite ci-après) permettant d'appréhender en dynamique les facteurs ESG et de faire un état des lieux en la matière au stade de l'investissement, d'instaurer une trajectoire d'amélioration au regard des problématiques ESG soulevées et de mettre en place les outils de suivi nécessaires.
- un système de suivi et de reporting ESG, suite à la réalisation d'une opération d'investissement – Une fois l'investissement réalisé, chaque ligne du portefeuille d'investissement (qu'il s'agisse d'un investissement en capital ou d'un investissement pour compte de tiers) fait l'objet d'une analyse ESG annuelle, selon des critères ESG communs à tous les investissements et, le cas échéant, de critères ESG complémentaires spécifiquement sélectionnés parmi une grille d'indicateurs si cette démarche se révèle pertinente. Cette méthodologie de reporting annuel permet de réaliser un suivi dynamique des investissements dans le temps et de noter les évolutions ou dégradations de la situation sous un angle ESG.

Grille d'analyse et questionnaire ESG

Les critères ESG répertoriés dans la grille d'analyse élaborée par le Groupe s'organisent autour de trois grandes catégories :

- actionnariat ;
- activité et gouvernance et
- environnement, social et relations avec les parties prenantes externes.

Lors de tout nouvel investissement, l'équipe en charge de l'analyse de l'investissement renseigne, en partenariat avec ses interlocuteurs de l'entreprise ou ses conseils, les grilles de questions relatives à ces trois catégories. Cette méthodologie permet d'établir une cartographie de l'état d'avancement des préoccupations RSE au sein de l'entreprise concernée. Elaborée à partir d'une analyse multicritères, une note globale est alors calculée en fonction des risques répertoriés. Cette note permet d'estimer un niveau global de risque ESG pour l'entreprise et d'identifier les éventuelles actions correctrices à apporter.

La synthèse de cette grille d'analyse est intégrée dans le dossier soumis au Comité d'investissement en charge de sa validation et fait l'objet d'une présentation et d'un débat collégial lors de la tenue dudit Comité. Cette grille d'analyse ESG permet en outre de sensibiliser les entreprises dès les premières étapes de la relation d'investissement sur ces enjeux qui font l'objet, au moins une fois par an, d'une discussion entre les responsables des équipes d'investissement et les dirigeants des sociétés dans lesquelles elles ont investi. A cette occasion, Tikehau Capital encourage les entreprises dans lesquelles elle investit à porter une attention particulière aux questions de RSE, telles que le taux de rotation des effectifs ou les indicateurs de fréquence et de gravité des accidents ou d'absentéisme.

Il appartient également à chaque équipe chargée de l'analyse d'un investissement d'identifier les problématiques ESG particulières auxquelles cet investissement peut donner lieu, sur la base d'un questionnaire type, conformément aux règles énoncées dans la Charte d'Investisseur Responsable élaborée par le Groupe.

Suivi des engagements RSE pris par les sociétés dans lesquelles le Groupe a investi

Les investissements réalisés font ensuite l'objet d'un suivi périodique qui a lieu au moins une fois par an. Chaque année, les indicateurs ESG définis en amont de l'investissement sont mis à jour et la grille d'analyse et le questionnaire ESG sont passés en revue si possible dans le cadre de réunions organisées avec les dirigeants des sociétés en portefeuille, en complément des réunions centrées sur les aspects financiers et de développement commercial et stratégique. Les indicateurs qui ont une composante dynamique ou qui doivent faire l'objet d'une mise en place sont examinés régulièrement pour s'assurer de la concrétisation des mesures concernées.

Lorsque l'investissement est réalisé, les équipes d'investissement s'assurent du respect des premiers critères établis et de la mise en place des critères non encore opérationnels au sein de l'entreprise selon un calendrier précis. A titre illustratif, les équipes pourront vérifier qu'un engagement pris par une société de son portefeuille de mettre en place un système de recyclage des déchets est tenu dans les délais convenus.

Outre les initiatives décrites plus en détails dans la présente Section, le Groupe entend poursuivre sa démarche RSE en 2017 dans le cadre d'un processus d'amélioration continue. Ces démarches permettent au Groupe de participer plus activement au développement durable et à l'économie responsable dans le cadre de son métier d'investisseur et d'assurer une croissance équilibrée entre performance financière, développement social et respect de l'environnement à travers la gestion des risques et des opportunités. En particulier, le Groupe s'est engagé à publier l'empreinte carbone de ses fonds ouverts sur une base périodique.

A compter de l'admission de ses actions aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris, la Société sera soumise aux obligations légales et réglementaires de publication en matière de RSE. En particulier, conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1, alinéa 5, du Code de commerce, la Société publiera chaque année des informations sur la manière dont le Groupe prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité, incluant les conséquences sur le changement climatique de son activité et de l'usage des biens et services qu'il produit, ainsi que sur ses engagements sociétaux en faveur du développement durable, de l'économie circulaire, de la lutte contre le gaspillage alimentaire et en faveur de la lutte contre les discriminations et de la promotion des diversités. Ces informations feront l'objet d'une vérification par un organisme tiers indépendant, cette vérification donnant lieu à un avis transmis à l'Assemblée des actionnaires de la Société.

2. Aspects sociaux : présentation au niveau Groupe et prise en compte dans ses activités

(a) Effectifs du Groupe

Sur une base *pro forma* au 30 juin 2016, l'effectif permanent du Groupe était de 103 salariés et l'effectif total du Groupe (CDI et effectif non permanent) était de 130 salariés. Cet effectif était réparti entre Tikehau IM et ses filiales et succursales, Tikehau Capital Europe et Salvepar, étant précisé que ni la Société ni le Gérant n'ont de salarié en propre.

Afin d'accompagner la croissance des actifs sous gestion, les effectifs du Groupe ont connu une croissance importante ces dernières années. A titre de comparaison, sur une base *pro forma*, l'effectif permanent du Groupe était de 94 salariés au 31 décembre 2015 et de 43 salariés au 31 décembre 2014.

Les effectifs permanents incluent les salariés titulaires d'un contrat à durée indéterminée (CDI) à temps plein ou à temps partiel et les mandataires sociaux salariés. A la date d'enregistrement du présent Document de base, aucun mandataire social de la Société n'est titulaire d'un contrat de travail.

Les effectifs non permanents incluent les salariés titulaires d'un contrat à durée déterminée (CDD) à temps plein ou à temps partiel, y compris les contrats à durée déterminée particuliers tels que les contrats d'alternance (professionnalisation et apprentissage), les contrats de remplacement et les contrats saisonniers. Les vacataires, les stagiaires, les volontariats internationaux en entreprise (VIE), les travailleurs mis à la

disposition de l'entreprise par une entreprise extérieure présents dans les locaux de la Société et les intérimaires ne sont pas comptabilisés dans l'effectif non permanent.

Du fait de ses activités complexes, l'effectif du Groupe est fortement diplômé et comporte une proportion importante de cadres. Au 30 juin 2016, la moyenne des cadres et assimilés cadres dans le Groupe était supérieure à 80%.

Le tableau suivant présente les effectifs du Groupe au 31 décembre 2015 et au 30 juin 2016 :

	Sur une base <i>pro forma</i> Groupe	
	Au 31/12/2015	Au 30/06/2016
Nombre de salariés en CDI	94	103
Part des CDI dans l'effectif total	80,4%	86,8%
Part des femmes	45%	42,1%

Le tableau suivant présente les embauches et les départs au sein du Groupe (France et international) en 2015 et au 1^{er} semestre 2016. Il en ressort 31 créations nettes d'emplois en 2015 et 16 créations nettes d'emplois au 1^{er} semestre 2016.

	Du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2015 sur une base <i>pro forma</i>	Du 1 ^{er} janvier au 30 juin 2016 sur une base <i>pro forma</i>
Total des embauches (effectif permanent)	40	22
Départs en retraite et préretraite	0	0
Départs à l'initiative de l'employé	4	5
Départs à l'initiative de l'employeur	3	0
Autres départs*	2	1
Total des départs	9	6

* Les autres départs comprennent les fins de contrat, les ruptures d'un commun accord, les ruptures de période d'essai et les décès.

Tikehau Capital dispose par ailleurs d'implantations à l'étranger (Londres, Singapour, Bruxelles et Milan) pour accompagner les activités du Groupe dans leur développement international. Sur une base *pro forma*, au 30 juin 2016, le Groupe comptait 36 collaborateurs hors de France (CDI et effectif non permanent, hors mobilité des salariés basés en France).

Le Groupe s'appuie également sur les effectifs de Tikehau Capital Advisors qui conseillent le Gérant. L'effectif de Tikehau Capital Advisors et de ses filiales était de 27 salariés permanents au 30 juin 2016.

Les salariés de Tikehau IM relèvent de la convention collective nationale des sociétés financières et bénéficient d'un accord collectif relatif à la mise en place d'un forfait annuel en jours pour les cadres autonomes. Les salariés de Salvepar ne relèvent d'aucune convention collective, ni d'aucun autre accord collectif. Les salariés de Tikehau IM et de Salvepar ont bénéficié d'un accord d'intéressement au titre des exercices 2014, 2015 et 2016. Toutefois, il n'existe ni dispositif d'intéressement, ni plan d'épargne d'entreprise ou plan assimilé au sein du Groupe.

Aucun syndicat n'est représenté au sein du Groupe et aucune instance représentative du personnel n'est en place en France ou dans les autres pays dans lesquels le Groupe est implanté.

Le Groupe n'a pas eu à connaître d'absentéisme ou d'accident du travail notable au cours des trois derniers exercices.

Le Groupe organise par ailleurs des formations au bénéfice de ses salariés conformément aux exigences légales. Sur l'exercice 2015, sur une base *pro forma*, 452 heures de formation externes ont été dispensées aux salariés du Groupe. Les salariés du Groupe bénéficient d'une politique globale de formation très active sous différents formats :

- Régulièrement, des présentations et formations internes sont dispensées par des salariés du Groupe : sensibilisation aux différentes activités du Groupe, à la compliance/conformité, réunions de vulgarisation de nos métiers et produits, formations en ressources humaines (management, entretiens annuels, meilleurs pratiques en matière de recrutements ou de « *mentoring* », réunions d'intégration des nouveaux arrivants et culture d'entreprise...).
- Le Groupe a mis en place un cycle de présentations dénommé « Tikehau 360° », et présenté essentiellement par des intervenants extérieurs provenant de tous horizons pour élargir les perspectives des salariés et enrichir leur culture générale et traitant de sujets aussi variés que la finance, l'actualité, le sport, la culture, la sécurité, l'environnement, etc.
- Les salariés bénéficient d'un programme de *mentorship* qui leur permet de bénéficier des conseils de salariés plus expérimentés et d'échanger sur des sujets très divers propices à faciliter leur adhésion à la culture d'entreprise ou à envisager leur évolution professionnelle.
- Tous les salariés ont vocation à bénéficier de formations certifiantes, diplômantes ou non, en intra- ou inter-entreprises, auprès d'organismes extérieurs sur des sujets tels que des mises à niveau techniques, des certifications, des acquisitions de connaissances nouvelles dans le cadre d'une prise de poste ou d'une évolution interne, renforcement des connaissances managériales, apprentissage de langues, etc.
- Les managers peuvent bénéficier, selon leurs besoins, de coaching « sur-mesure ».

A la date d'enregistrement du présent Document de base, seule la société Tikehau IM a mis en place mis en place un plan d'attribution d'actions gratuites au profit de ses salariés :

- Un premier plan, mis en place en 2010 et désormais achevé, a permis aux salariés de se voir attribuer gratuitement 3,4% du capital de Tikehau IM (apprécié à la date d'enregistrement du présent Document de base), les actions attribuées étant dépourvues du droit de vote. L'ensemble des actions attribuées sont arrivées au terme des périodes d'acquisition et de conservation.
- En 2016, un second plan d'attribution d'actions gratuites a été mis en place dans le cadre duquel 636 actions Tikehau IM ont été attribuées. Si ces actions (également dépourvues de droit de vote) sont définitivement acquises, les actions attribuées au titre du 1^{er} et du 2nd plans représenteront à terme environ 5,8% du capital social de Tikehau IM (apprécié à la date d'enregistrement du présent Document de base) et concernent une trentaine de salariés. Les attributions réalisées dans le cadre de ce 2nd plan ont été effectuées en conformité avec la politique de rémunération générale de Tikehau IM et, en particulier, en conformité avec la politique de rémunération mise en place par Tikehau IM pour le personnel concerné par les exigences de la Directive AIFM en matière de rémunération. A cet effet, deux sous-plans ont été mis en place : l'un applicable aux membres du personnel non-concernés par la Directive AIFM et l'autre est applicable aux membres du personnel concernés par la Directive AIFM (à savoir la Direction générale, les preneurs de risque et les responsables des fonctions de contrôle). S'agissant du personnel concerné par la Directive AIFM, les actions gratuites ayant été agréées par l'AMF comme instruments éligibles à la politique de rémunération AIFM, l'attribution de ces actions gratuites est alignée sur les contraintes prévues par la Directive AIFM.

A l'exception de ces plans d'attribution d'actions gratuites et des bons de souscription d'actions décrits à la Section VIII.5 (Informations sur le capital et les principaux actionnaires – Bons de souscription d'actions) du présent Document de base, aucun salarié du Groupe n'a bénéficié d'attribution gratuite d'actions ou d'option de souscription et/ou d'achat d'actions.

Il est enfin précisé que, parmi les effectifs du Groupe et de Tikehau Capital Advisors, une trentaine de salariés seniors (exerçant des responsabilités dans les activités de gestion ou transversales du Groupe) sont associés et ont investi dans une société commune qui détient une participation dans Tikehau Capital Advisors et qui reçoit 20% de l'intéressement lié à la surperformance (*carried interest*) des fonds gérés par le Groupe. Les 80% restants sont ventilés à parts égales entre Tikehau Capital, Tikehau IM et Tikehau Capital Advisors. Ces parts d'intéressement à la surperformance (*carried interests*) concernent exclusivement certains fonds fermés (fonds de dette privée et fonds immobiliers, les commissions de surperformance des fonds ouverts étant intégralement perçues par Tikehau IM) et permettent de percevoir une portion du rendement des investisseurs

au-delà d'un niveau de TRI (voir le Glossaire figurant en Section IX.5) fixé dans la documentation du fonds. (Voir la Section I.4(a)(ii) (L'allocation et les revenus du capital de Tikehau Capital) du présent Document de base.) Cette structure permet d'inciter ces salariés à la performance du Groupe et elle crée une solidarité entre toutes les activités en prévenant tout effet de silo.

(b) Prise en compte des aspects sociaux dans les opérations d'investissement

Tikehau Capital s'attache à ce que le capital humain soit partie prenante de sa stratégie comme de celle des entreprises dans lesquelles le Groupe investit.

Le Groupe a régulièrement recours à la prise en compte de critères extra-financiers et notamment sociaux dans le cadre de ses activités, que ce soit (i) au stade de l'investissement et, notamment, des due diligences, (ii) pendant la période de gestion et de détention de ses participations ou (iii) au stade du désinvestissement, selon la procédure d'analyse ESG des opérations d'investissement détaillée à la Section VII.1 (Démarche RSE au sein de Tikehau Capital) du présent Chapitre.

Selon la nature des entreprises et les secteurs d'activités, les critères qualitatifs ou quantitatifs utilisés par le Groupe en matière sociale peuvent varier : politique en matière de ressources humaines, qualité du climat social, taux de rotation des effectifs, risques sociaux, sécurité des salariés et taux d'accidents, respect de la réglementation en matière sociale, etc.

L'approche de Tikehau Capital s'appuie sur la conviction qu'une gestion des ressources humaines porteuse est nécessaire pour qu'une entreprise soit productive, réduise les risques sociaux de toute nature et constitue donc un investissement prometteur.

Toutefois, il est à noter que, compte tenu des stratégies d'investissement déployées à ce jour au sein du Groupe (Voir la Section I.4 (Présentation des activités de Tikehau Capital) du présent Document de base), Tikehau Capital a généralement un contrôle limité voire inexistant sur la politique sociale des entreprises dans lesquelles le Groupe investit, soit à raison de la détention de participations minoritaires voire très minoritaires, soit à raison de la détention de titres ou de droits de créance.

Le Groupe adhère aux principes posés par les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail relatives (i) au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective, (ii) à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession, (iii) à l'élimination du travail forcé et obligatoire et (iv) à l'abolition effective du travail des enfants.

3. Empreinte et dimension environnementales des activités du Groupe

En raison de la nature de ses activités (voir la Section I.4 (Présentation des activités de Tikehau Capital) du présent Document de base), Tikehau Capital a une incidence très limitée sur l'environnement et n'est pas concerné directement par les risques industriels ou environnementaux, ou par les nuisances sonores.

Pour les mêmes raisons et du fait que les sociétés du Groupe louent les locaux qu'elles utilisent, le Groupe a une prise très limitée sur les questions de pollution, de gestion des déchets, d'utilisation durable des ressources, de changement climatique ou de protection de la biodiversité. Depuis le 1^{er} janvier 2014, la Société ni aucune de ses filiales n'a comptabilisé de provision ou garantie pour risques en matière environnemental.

Compte tenu des stratégies d'investissement déployées à ce jour au sein du Groupe (Voir la Section I.4 (Présentation des activités de Tikehau Capital) du présent Document de base), le Groupe n'a généralement pas de contrôle sur l'impact environnemental des entreprises dans lesquelles il investit. Toutefois, le Groupe est attentif aux questions de respect de la réglementation en matière environnementale et aux enjeux environnementaux dans les produits et services conçus et distribués. En général, les équipes d'investissement de Tikehau Capital analysent les enjeux et les risques environnementaux (y compris dans le cadre de leurs analyses financières) lorsque cela est pertinent au regard l'activité des entreprises étudiées.

En raison de la nature de ses activités, les consommations en eau et en énergie, les émissions de gaz à effet de serre et la production de déchets du Groupe sont très limitées. Toutefois, afin de maîtriser sa propre empreinte environnementale, Tikehau Capital a instauré en 2014 le tri, la collecte et le recyclage des déchets produits par le Groupe (papiers, plastiques/cartons, métaux, dosettes de café, etc.). Cette tâche, qui a fait l'objet d'une formation commune au sein du Groupe, a été confiée à une « Entreprise Adaptée », homologuée par la DIRECCTE Ile-de-France, qui a pour vocation la création d'emplois pour des personnes en situation de handicap. L'ensemble des membres du personnel du Groupe est également encouragé à limiter sa consommation en papier en évitant les impressions et en imprimant par défaut en recto-verso.

4. Volet sociétal, transparence et gouvernement d'entreprise

Dans le cadre de ses activités, Tikehau Capital a vocation à participer à des projets de croissance et/ou de développement d'entreprises. En tant qu'apporteur de solutions d'investissement répondant à des besoins des entreprises dans lesquelles il investit, le Groupe anticipe en général que son activité sera créatrice de valeur pour ces dernières. L'impact des investissements du Groupe est susceptible de prendre différentes formes selon les entreprises et les projets et peut notamment se traduire par des retombées positives en matière d'emploi et de développement régional. Dans la mesure où le Groupe recherche en général à constituer des portefeuilles diversifiés sur le plan sectoriel et/ou géographique, les impacts des activités du Groupe ont vocation à se matérialiser dans des secteurs et géographies très variés.

La Société entend respecter un niveau élevé de transparence concernant ses propres activités (en français et en anglais) dans toute la mesure compatible avec son métier d'investisseur et de gestionnaire d'actifs, afin de permettre aux investisseurs et actionnaires d'apprécier l'évolution de sa situation et de ses perspectives. Dans le cadre de l'admission de ses actions aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris, la Société entend poursuivre un dialogue direct avec ses actionnaires.

Le Groupe ne souhaite pas investir dans des entreprises qui réalisent une proportion de leur chiffre d'affaires dans des activités en contradiction avec certains critères d'éligibilité (par exemple les entreprises participant à la production et/ou à la commercialisation d'armes à sous-munitions ou de mines anti-personnelles). Ces principes sont repris dans la Charte d'Investisseur Responsable élaborée par le Groupe. A cet égard, les projets d'investissements font généralement l'objet d'un débat collégial au sein des équipes puis, le cas échéant, lors de leur passage en Comité d'investissement.

Le Groupe encourage le recours à des pratiques loyales tant par ses équipes et prestataires que par les entreprises dans lesquelles il investit. Les équipes de chacune des entités du Groupe sont particulièrement sensibilisées aux risques de non-conformité de toute nature et des dispositifs ont été mis en place visant à prévenir certains manquements et infractions économiques pouvant survenir dans le cadre de la conduite de ses activités, y compris en cas de tentative de fraude. En particulier, dans le cadre du projet d'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris, une Charte de déontologie boursière a été mise en place. Elle s'ajoute tous les dispositifs spécifiques liés à la réglementation et décrits plus en détails à la Section I.6 (Réglementation) du présent Document de base. Les exigences du Groupe en matière d'éthique professionnelle passent également par la mise en place d'une gouvernance équilibrée, d'une prévention des conflits d'intérêts et d'un contrôle interne rigoureux (Voir la Section IV.4 (Procédures de contrôle interne et de gestion des risques) du présent Document de base).

En matière de gouvernance, le Groupe est attentif à ce que les conditions de ses investissements comportent dès que possible des droits clairs et proportionnés. Tikehau Capital n'a pas vocation à être associé de manière systématique à la gouvernance des entreprises dans lesquelles le Groupe investit. Néanmoins, le Groupe maintient un dialogue constant avec la direction des entreprises dans lesquelles il a investi. Ces principes sont repris dans la Charte d'Investisseur Responsable du Groupe.

Afin de renforcer son engagement en faveur du développement durable et le volet sociétal de ses activités, le Groupe entend investir ou participer à un ou plusieurs projets en rapport spécifiquement avec la RSE qui soient en cohérence avec son métier. Conformément à cet objectif, le Groupe a participé aux initiatives et projets suivants :

- Essential Capital Contribution : Fin 2014, la Société et Salvepar ont investi chacun 500 000 dollars US dans le fonds « Essential Capital Contribution ». Ce fonds, qui est sponsorisé par Deutsche Bank et spécialisé dans l'investissement à impact social (*impact investing*), a vocation à investir dans des entreprises sociales ayant pour objectif de bénéficier aux communautés pauvres et touchant directement les populations pauvres à travers la production de biens ou la fourniture de services dans trois secteurs : les services financiers destinés à la base de l'échelle sociale, l'énergie et la santé. La notion de « services financiers destinés à la base de l'échelle sociale » désigne notamment les financements spécialisés pour l'éducation, le logement et les services de paiement mobiles, ainsi que les services de micro-crédit innovants.
- Tikehau Entraid'Epargne Carac (« TEEC ») : En juin 2011, Tikehau IM et la Caisse de Retraites des Anciens Combattants (« CARAC ») se sont associés dans le but de constituer la poche obligataire d'un produit d'épargne associatif via le fonds TEEC. TEEC est un fonds obligataire investi majoritairement en titres de dette de qualité (*investment grade*) émis par des sociétés des secteurs privés et publics, situés dans la zone Euro, excepté la Grèce et le Portugal. Le fonds peut être exposé dans la limite de 35% de l'actif net à la catégorie d'obligations à haut rendement (*high yield*). Dans le cadre de ce projet, 1% des versements des clients et 50% des frais de gestion du fonds sont reversés à l'une des cinq associations à but non lucratif et d'intérêt général partenaire de la CARAC de leur choix.
- Fonds de Recherche en Santé Respiratoire : En 2016, Salvepar a apporté son soutien au Fonds de Recherche en Santé Respiratoire, un fonds de dotation créé en janvier 2010 à l'initiative de sept institutions fondatrices et de personnalités qualifiée dans le but de promouvoir la recherche scientifique dans le domaine des maladies respiratoires.

Enfin, il est à noter que Tikehau Capital encourage la participation de manière bénévole à des projets humanitaires ou de soutien à des associations locales, qui sont sélectionnés collectivement (Emmaüs, Hôpital Saint François de Paul, etc.).

Enfin, comme mentionné ci-dessus, le Groupe organise des sessions de formations et de conférences à destination de l'ensemble de ses collaborateurs dans le cadre d'un programme dénommé « Tikehau 360 », à l'occasion desquelles ont pu être abordés divers sujets sociétaux tels que le bien-être, la gestion du stress, la lutte anti-terroriste ou la réinsertion des anciens détenus. L'ensemble de ces diverses initiatives contribue à traduire en actes citoyens l'engagement de Tikehau Capital en faveur des pratiques d'investissement responsable.

VIII. INFORMATIONS SUR LA SOCIETE, SES STATUTS ET SON CAPITAL

1. Renseignements de base concernant la Société

(a) Dénomination sociale

La dénomination sociale de la Société est « Tikehau Capital ».

La dénomination sociale de la Société était anciennement « Tikehau Capital Partners ». La dénomination de la Société a été modifiée lors d'une Assemblée générale mixte des associés qui s'est tenue le 7 novembre 2016.

(b) Lieu et numéro d'enregistrement

477 599 104 Registre du Commerce et des Sociétés de Paris

Code APE 6420 Z – Activités des sociétés holding

(c) Date de constitution et durée

La Société a été constituée en 2004 et immatriculée au Greffe du Tribunal de Commerce de Paris le 29 juin 2004 pour une durée de 99 ans, soit jusqu'au 29 juin 2103, sauf prorogation ou dissolution anticipée.

(d) Siège social, forme juridique et législation applicable

Siège social : 32, rue de Monceau, 75008 Paris
Téléphone : + 33 1 40 06 26 26

La Société est une société en commandite par actions de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France et en particulier aux articles L.226-1 et suivants du Code de commerce.

Elle a été transformée de société par actions simplifiée en société en commandite par actions par décision unanime de l'Assemblée générale mixte des associés du 7 novembre 2016.

Cette forme sociale, dont le capital est divisé en actions, regroupe, d'une part, un ou plusieurs associés commandités ayant la qualité de commerçant et répondant indéfiniment et solidairement des dettes sociales et, d'autre part, des associés commanditaires non commerçants et tenus au passif seulement dans la mesure de leurs apports.

Les règles de fonctionnement d'une société en commandite par actions sont les suivantes :

- le ou les associés commandités sont responsables, indéfiniment et solidairement, des dettes sociales ;
- les associés commanditaires (ou actionnaires), apporteurs de capitaux, ne sont responsables, en cette qualité, qu'à concurrence de leur apport ;
- une même personne peut avoir la double qualité d'associé commandité et de commanditaire ;
- un Conseil de surveillance est nommé par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires comme organe de contrôle (les commandités, même commanditaires, ne peuvent participer à leur désignation) ;
- un ou plusieurs gérants, choisis parmi les associés commandités ou étrangers à la Société, sont désignés pour diriger la Société.

Associés commanditaires (ou actionnaires)

Les associés commanditaires :

- nomment lors des Assemblées d'actionnaires les membres du Conseil de surveillance (obligatoirement choisis parmi les associés commanditaires) ainsi que les commissaires aux comptes ;
- approuvent les comptes arrêtés par la gérance ; et
- affectent le résultat (notamment en versant des dividendes).

Les principaux associés commanditaires (actionnaires) sont listés à la Section VIII.5(b) (Actionnariat de la Société sur 3 ans) du présent Document de base.

Associé commandité

Tikehau Capital General Partner est le seul associé commandité de la Société.

Tikehau Capital General Partner bénéficie au titre de son rôle d'associé commandité d'une quote-part prioritaire dans les bénéfices égale à 12,5% du résultat net de la Société (avant le versement du dividende aux associés commanditaires). (Voir la Section IV.3(a)(ii) (Rémunération de l'associé commandité) du présent Document de base.)

Tikehau Capital General Partner est détenue à 100% par Tikehau Capital Advisors. Tikehau Capital General Partner a pour Président la société AF&Co, et pour Directeur Général la société MCH. (Voir la Section IV.1(a) (La Gérance) du présent Document de base.) Tikehau Capital General Partner est une société au capital social de 100 000 euros.

Tikehau Capital General Partner a pour objet, tant en France qu'à l'étranger :

- la gérance et/ou l'exercice de la qualité d'associé commandité de la Société ;
- la gestion de sociétés commerciales ;
- l'activité de société « holding » ayant la qualité d'actionnaire ou d'associé (y compris indéfiniment responsable) ou détenant des participations financières (minoritaires, majoritaires ou dans des sociétés unipersonnelles) ;
- toutes prestations de services en matière administrative, financière, comptable, juridique, commerciale, informatique ou de gestion au profit des filiales de la Société ou de toutes autres sociétés dans lesquelles elle détiendrait une participation ; et
- généralement, toutes opérations mobilières ou immobilières, industrielles, commerciales ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou à tous objets similaires ou connexes, ou pouvant être utiles à cet objet ou de nature à en faciliter la réalisation.

L'associé commandité a notamment le pouvoir de nommer et de révoquer tout gérant et d'autoriser toute modification des statuts de la Société. (Voir la Section VIII.2(d) (Associés commandités (Articles 9 et 11.2 des statuts)) du présent Document de base.)

Voir la Section VIII.5(d) (Organigramme et contrôle du Groupe) du présent Document de base.

(e) Exercice social

L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre.

2. Principales dispositions statutaires de la Société

Les statuts de la Société ont été élaborés conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables aux sociétés en commandite par actions de droit français.

Les principales stipulations décrites ci-dessous sont issues des statuts de la Société tels qu'adoptés par l'Assemblée générale mixte de la Société du 7 novembre 2016, sous condition suspensive de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris. Ces statuts seront mis en ligne sur le site internet de la Société (www.tikehaucapital.com).

En complément, une description des principales dispositions des statuts de la Société relatives au Conseil de surveillance, en particulier son mode de fonctionnement et ses pouvoirs, ainsi qu'un descriptif résumé des principales dispositions du règlement intérieur du Conseil de surveillance et des Comités spécialisés du Conseil de surveillance que la Société envisage de mettre en place, avec effet à la date d'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris, figurent à la Section IV.1 (Organes d'administration et de direction) du présent Document de base.

Enfin, une description des principales dispositions des statuts de la Société relatives aux Assemblées générales figure à la Section IV.2 (Assemblées générales) du présent Document de base.

(a) Objet social (Article 2 des statuts)

La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

- l'acquisition, la souscription, le développement, la détention, la gestion et la cession, sous toute forme, de toutes parts sociales et de tous instruments financiers dans toutes sociétés ou entités juridiques, créées ou à créer, françaises ou étrangères ;
- la réalisation d'investissements et de financements et le montage et la structuration d'opérations d'investissement ou de financement dans tous domaines et portant sur toutes classes d'actifs ;
- l'acquisition, la souscription, le développement, la détention, la gestion et la cession, sous toute forme, de participations dans des entités impliquées dans la gestion de portefeuille, de patrimoine ou de fonds d'investissement ou d'organismes de placement collectif, le courtage, le financement, les activités bancaires ou d'assurance, les services d'investissement, le conseil ou toute autre activité financière, en France ou à l'étranger ;
- le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule, soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation ou de prise ou de dation en location ou en gérance de tous biens ou droits autrement, en France et à l'étranger ;
- toutes prestations de services en matière administrative, financière, comptable, juridique, commerciale, informatique ou de gestion au profit des filiales de la Société ou de toutes autres sociétés dans lesquelles elle détiendrait une participation ; et
- généralement, toutes opérations mobilières ou immobilières, industrielles, commerciales ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou à tous objets similaires ou connexes, ou pouvant être utiles à cet objet ou de nature à en faciliter la réalisation.

(b) Identification des actionnaires et déclarations de franchissement de seuil (Articles 7.2 et 7.3 des statuts)

(i) Identification des actionnaires (Article 7.2 des statuts)

La Société est en droit, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, de demander à tout moment, contre rémunération à sa charge, au dépositaire central d'instruments financiers, selon le cas, le nom ou la dénomination, la nationalité, l'année de naissance ou l'année de constitution, et l'adresse postale et, le cas échéant, électronique des détenteurs de titres au porteur conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres Assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés. La Société, au vu de la liste transmise par l'organisme susmentionné, a la faculté de demander aux personnes figurant sur cette liste et dont la Société estime qu'elles pourraient être inscrites pour le compte de tiers les informations ci-dessus concernant les propriétaires des titres.

Lorsque la personne qui a fait l'objet d'une demande de renseignements n'a pas transmis les informations dans les délais prévus par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur ou a transmis des renseignements incomplets ou erronés relatifs soit à sa qualité, soit aux propriétaires des titres, les actions ou les titres, donnant accès immédiatement ou à terme au capital, et pour lesquels cette personne a été inscrite en compte, sont privés de droit de vote pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à la date de régularisation de l'identification, et le paiement du dividende correspondant est différé jusqu'à cette date.

(ii) Franchissement de seuils (Article 7.3 des statuts)

Outre l'obligation légale d'informer la Société de la détention de certaines fractions du capital, toute personne, physique ou morale, qui, agissant seule ou de concert, vient à détenir, directement ou indirectement, un pourcentage du capital, des droits de vote ou d'une catégorie de titres donnant accès à terme au capital de la Société, égal ou supérieur à 1,0%, puis à tout multiple de 0,5%, y compris au-delà des seuils prévus par les dispositions légales et réglementaires, est tenue d'informer la Société par lettre recommandée avec demande d'avis de réception indiquant le nombre de titres détenus, dans le délai de quatre (4) jours de bourse à compter du franchissement de chacun de ces seuils.

Sous réserve des stipulations ci-dessus, cette obligation statutaire est régie par les mêmes dispositions que celles régissant l'obligation légale, en ce compris les cas d'assimilation aux actions possédées prévus par les dispositions légales et réglementaires.

À défaut d'avoir été déclarées ainsi qu'il est dit à l'alinéa précédent, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote dans les Assemblées d'actionnaires, si, à l'occasion d'une Assemblée, le défaut de déclaration a été constaté et si un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble 3% au moins du capital ou des droits de vote de la Société en font la demande lors de cette Assemblée.

Toute personne physique ou morale est également tenue d'informer la Société dans les formes et délais prévus à l'alinéa 1 ci-dessus, lorsque sa participation directe ou indirecte devient inférieure à chacun des seuils mentionnés audit alinéa.

(c) **Gérance (Article 8 des statuts)**

(i) Nomination, démission et révocation (Article 8.1 des statuts)

La Société est administrée par un ou plusieurs gérants.

Le ou les gérants sont nommés par le ou les associés commandités, qui fixe(nt) la durée du mandat.

Chaque gérant peut démissionner de ses fonctions, sous réserve d'un préavis d'au moins trois mois, ledit délai pouvant néanmoins être réduit sur décision du ou des associés commandités en cas de circonstances affectant gravement la capacité du gérant concerné à exercer ses fonctions.

Chaque gérant peut être révoqué à tout moment sur décision du ou des associés commandités.

En cas de cessation, pour quelque cause que ce soit, des fonctions de tous les gérants de la Société entraînant une vacance de la gérance, le ou les associés commandités assurent la gérance de la Société dans l'attente de la nomination d'un ou plusieurs nouveaux gérants dans les conditions prévues par les statuts.

(ii) Pouvoirs des gérants (Article 8.2 des statuts)

Chaque gérant dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom et pour le compte de la Société, conformément à la loi et aux statuts, étant précisé que chaque fois que les statuts font référence à une décision de la gérance, celle-ci est prise par l'un quelconque des gérants.

(iii) Rémunération des gérants (Article 8.3 des statuts)

Pour aussi longtemps que la Société est administrée par un seul gérant, ce gérant aura droit à une rémunération hors taxes égale à 2% des capitaux propres consolidés totaux de la Société, déterminés au dernier jour de l'exercice social précédent. Cette rémunération lui sera versée chaque année lors de l'approbation des comptes de l'exercice précédent.

Le gérant aura la possibilité, en cours d'exercice, de recevoir un acompte à valoir sur la rémunération visée ci-dessus. Le versement de cet acompte ne pourra intervenir que sur la base d'un arrêté comptable certifié par les commissaires aux comptes de la Société. Cet acompte viendra en déduction du montant total de la rémunération versée au gérant lors de l'approbation des comptes de l'exercice précédent.

Dans l'hypothèse où un ou plusieurs autres gérants sont nommés par le ou les associés commandités, le ou les associés commandités décideront si l'un quelconque des gérants, au choix du ou des associés commandités, conservera la rémunération décrite ci-dessus ou si les gérants se répartiront la rémunération décrite ci-dessus et selon quelles modalités. A défaut pour un gérant de percevoir la rémunération décrite ci-dessus, sa rémunération (montant et modalités de paiement) sera fixée par décision du ou des associés commandités et, sauf si ledit gérant ne perçoit pas de rémunération, soumise à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Les gérants auront également droit, sur présentation de justificatifs, au remboursement des frais engagés dans l'intérêt de la Société.

(d) Associés commandités (Articles 9 et 11.2 des statuts)

Les associés commandités sont indéfiniment et solidairement responsables des dettes de la Société. Cependant, leur responsabilité ne peut être engagée que si les créanciers ont préalablement mis en demeure la Société par acte extrajudiciaire de régler ses dettes.

La nomination d'un ou plusieurs nouveaux associés commandités est décidée par l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires sur proposition du ou des associés commandités existants. Dans ce cas, la décision de nomination fixera, dans les mêmes conditions, les proportions de la répartition des pertes entre les anciens et les nouveaux associés commandités.

Les parts de commandité ne peuvent être cédées qu'avec l'approbation des associés commandités et de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société. Le cessionnaire ainsi autorisé prend la qualité d'associé commandité de la Société et vient aux droits et obligations de son prédécesseur.

Les parts de commandité sont indivisibles à l'égard de la Société, les copropriétaires indivis de parts de commandité devant se faire représenter par un mandataire commun pour l'exercice de leurs droits.

Le ou les associés commandités délibèrent, au choix de la gérance, en Assemblée générale ou par consultation écrite. Chaque fois qu'en vertu de la loi ou des statuts, une décision requiert l'approbation du ou des associés commandités et de l'Assemblée générale des actionnaires, la gérance recueille les votes du ou des associés commandités en principe avant l'Assemblée générale et, en tout état de cause, au plus tard avant la clôture de celle-ci.

Les décisions ou propositions relevant de la compétence des associés commandités sont adoptées à l'unanimité, à l'exception de la transformation de la Société en société anonyme ou en société à responsabilité limitée pour laquelle l'accord de la majorité des associés commandités suffit.

(e) Conseil de surveillance (Article 10 des statuts de la Société)

Voir la Section IV.1(c) (Fonctionnement du Conseil de surveillance) du présent Document de base.

(f) Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions de la Société (Articles 7.1, 7.4 et 7.5 des statuts)

Les actions émises par la Société sont nominatives jusqu'à leur entière libération, puis, au choix de leur titulaire, nominatives ou au porteur.

Le prix d'émission des titres émis par la Société est libéré dans les conditions prévues par l'Assemblée générale ou, à défaut, par la Gérance. Tout retard dans le versement des sommes dues sur le montant non libéré de ces titres entraînera, de plein droit, le paiement d'un intérêt calculé sur la base d'un taux d'intérêt annuel de 5%, appliqué jour pour jour à partir de la date d'exigibilité, sans préjudice des dispositions légales applicables.

Outre le droit de vote, chaque action donne droit à une quotité proportionnelle au nombre des actions émises, dans la propriété de l'actif social, dans le partage des bénéfices et dans le boni de liquidation, sous réserve des droits du ou des associés commandités.

Chaque action donne également le droit de participer, dans les conditions fixées par la loi et les statuts, aux Assemblées générales et d'y voter. Chaque action donne droit à une voix dans ces Assemblées générales, le droit de vote double prévu par l'article L.225-123, alinéa 3, du Code de commerce (dans sa rédaction issue de la loi Florange n° 2014-284 du 29 mars 2014) ayant été expressément exclu.

Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder un certain nombre de titres pour exercer un droit quelconque, notamment en cas d'échange, de conversion, de regroupement ou d'attribution de titres, de réduction de capital, de fusion, de scission ou de toute autre opération, les titres en nombre inférieur à celui requis ne donnent aucun droit à leur propriétaire à l'encontre de la Société, les actionnaires devant faire, dans ce cas, leur affaire personnelle de l'obtention du nombre de titres requis ou d'un multiple de ce dernier, et les dispositions de l'article L.228-6-1 du Code de commerce s'appliqueront aux droits formant rompus.

(g) Modification des droits des actionnaires

Les droits des actionnaires peuvent être modifiés dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires.

Il n'existe aucune stipulation particulière dans les statuts de la Société régissant la modification des droits des actionnaires plus stricte que la loi.

(h) Assemblées générales

Voir la Section IV.2 (Assemblées générales) du présent Document de base.

(i) Clauses statutaires susceptibles d'avoir une incidence sur la survenance d'un changement de contrôle

La Société est une société en commandite par actions et présente en conséquence des spécificités attachées à sa forme juridique, notamment des dispositions légales et statutaires pouvant avoir une incidence en cas d'offre publique. (Voir les Sections III.1(d) (Risques liés à la forme juridique, aux statuts et à l'organisation de Tikehau Capital) et VIII.2(d) (Associés commandités (Articles 9 et 11.2 des statuts)) du présent Document de base.) Le principal actionnaire de la Société (Tikehau Capital Advisors) contrôle la Société du fait de la structure juridique du Groupe, et toute personne qui prendrait le contrôle du capital et des droits de vote qui y sont attachés ne pourrait, en pratique, pas contrôler la Société sans recueillir l'accord de Tikehau Capital Advisors.

(j) Modification du capital social

Dans la mesure où les statuts ne prévoient pas de disposition spécifique, le capital social peut être augmenté, réduit ou amorti, par tous modes, de toutes manières autorisées par la loi.

(k) Affectation et répartition du bénéfice (Article 14 des statuts)

Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé 5% pour constituer le fonds de réserve légale jusqu'à ce que ce fonds ait atteint le dixième du capital social.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi et augmenté du report bénéficiaire.

En cas de bénéfice distribuable au titre d'un exercice, il est attribué aux associés commandités, à titre de préciput, une somme égale à 12,5% du résultat net de la Société, tel qu'il ressort des comptes sociaux de la Société.

L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires :

- affecte le bénéfice distribuable de l'exercice, après déduction du préciput des associés commandités, à la constitution de réserves facultatives, au report à nouveau et/ou à la distribution d'un dividende aux actionnaires ;
- peut accorder aux actionnaires, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement en numéraire et le paiement en actions dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur ;
- peut décider, pour tout ou partie du dividende, des acomptes sur dividende, des réserves ou primes mis en distribution, ou pour toute réduction de capital, que cette distribution de dividende, réserves ou primes ou cette réduction de capital sera réalisée en nature par remise d'actifs de la Société.

La gérance peut procéder à la répartition d'acomptes sur dividende, auquel cas un acompte égal à 12,5% des sommes mises en distribution est également versé aux associés commandités.

3. Opérations de réorganisation

Afin de préparer l'admission des titres de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris, il a été procédé à diverses opérations de reclassement de titres, et de simplification de la structure actionnariale et de la gouvernance du Groupe.

Ces opérations ont été mises en œuvre avec l'objectif (i) de regrouper les métiers de Tikehau Capital pour améliorer la visibilité et la compréhension de son modèle et notamment faciliter son développement à l'international, (ii) de promouvoir une taille critique du Groupe, (iii) de gagner en efficacité opérationnelle au sein du Groupe, et (iv) d'améliorer l'accès aux marchés de capitaux. Cette réorganisation permet également de mettre en place une organisation fonctionnelle conforme aux objectifs et à la stratégie future du Groupe, tels qu'ils sont décrits dans le présent Document de base.

Les opérations de réorganisation réalisées préalablement à la date d'enregistrement du présent Document de base sont présentées au paragraphe (a) de la présente Section.

Les opérations de réorganisation du Groupe qui restent à réaliser et doivent aboutir à la cotation des titres de la Société, sont décrites au paragraphe (b) de la présente Section.

Des informations complémentaires sur les opérations de réorganisation et leurs impacts sur la Société et le Groupe figurent également dans la note introductive aux informations financières *pro forma* qui sont disponibles au Chapitre V (Informations financières *pro forma*) du présent Document de base.

(a) Opérations de réorganisation réalisées

(i) Présentation générale

Afin de préparer l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris, il a été procédé à diverses opérations de reclassement de titres et de simplification de la structure actionnariale et de la gouvernance du Groupe. En particulier :

- A. La Société a été transformée en société en commandite par actions (la « Transformation ») et des nouveaux statuts de la Société ont été approuvés (voir la Section VIII.2 (Principales dispositions statutaires de la Société) lors d'une Assemblée générale mixte des associés de la Société qui s'est tenue le 7 novembre 2016 et a approuvé ces propositions à l'unanimité, étant précisé que la Transformation est entrée en vigueur le 7 novembre 2016.
- B. Des apports en nature ont été consentis à la Société (les « Apports »), à savoir, notamment :
- l'apport à la Société par la quasi-totalité des associés de Tikehau IM (à l'exception des salariés de Tikehau IM attributaires d'actions gratuites) des actions de Tikehau IM non-encore détenues par la Société et représentant 74,1% du capital de Tikehau IM (l'« Apport Tikehau IM ») ; et
 - l'apport à la Société par Tikehau Capital Advisors de (i) 10 actions de préférence de catégorie 1 de Salvepar, (ii) la totalité des actions de préférence (*preferred shares*) émises par Tikehau Capital Europe Limited et détenues par Tikehau Capital Advisors, (iii) la totalité des actions de Tikehau Asia détenues par Tikehau Capital Advisors, et (iv) la totalité des actions de City Star Ream Resorts (Singapore) Pte. Ltd détenues par Tikehau Capital Advisors (les « Apports TCA »).
- Ces Apports, qui sont décrits plus en détail au paragraphe (ii) ci-après et schématisés au paragraphe (iii) ci-après, ont été approuvés à l'unanimité des votes exprimés par l'Assemblée générale mixte des actionnaires de la Société qui s'est tenue le 21 décembre 2016 et ont été réalisés à la même date, conduisant à l'émission de 12 682 142 actions nouvelles par la Société au bénéfice des apporteurs (y compris 8 884 534 nouvelles actions émises au bénéfice de Tikehau Capital Advisors) ; et
- C. AF&Co (la société holding personnelle de Monsieur Antoine Flamarion) et MCH (la société holding personnelle de Monsieur Mathieu Chabran) ont cédé à la Société les droits sur la marque « TIKEHAU ». Cette cession a permis à la Société de détenir les droits de propriété intellectuelle associés à la marque sous laquelle les entités du Groupe exercent leurs activités et commercialisent leurs produits. Elle a été autorisée par le Conseil de surveillance de la Société préalablement à sa conclusion et a été réalisée le 22 décembre 2016 pour un montant de 10,2 millions d'euros déterminé sur la base d'une évaluation réalisée par un expert indépendant, étant précisé que l'intégralité du produit de la cession a été réinvesti par les cédants dans l'augmentation de capital de la Société réalisée le 6 janvier 2017.

(ii) Principales caractéristiques des Apports réalisés

Les tableaux ci-après décrivent plus en détail les Apports tels qu'ils ont été approuvés par l'Assemblée générale mixte des actionnaires de la Société qui s'est tenue le 21 décembre 2016 et ont été réalisés à la même date :

Caractéristiques principales des Apports

Émetteur – Bénéficiaire	Tikehau Capital
Augmentation de capital rémunérant les Apports (montant nominal et prime)	266 324 982 euros, soit 152 185 704 euros d'augmentation totale du capital social, et 114 139 278 euros de prime d'apport totale.
Contrôle des Apports	Le rapport du commissaire aux apports (FINEXSI Expert et Conseil Financier), désigné à l'unanimité par l'Assemblée des associés de la Société en date du 7 novembre 2016, a été mis à la disposition des actionnaires au siège de la Société et déposé au Greffe du Tribunal de commerce de Paris conformément à la réglementation en vigueur. Il est disponible sur le site internet de la Société : www.tikehaucapital.com .
Conclusion du rapport du commissaire aux apports	« En conclusion de nos travaux et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que l'observation précédemment formulée sur les valeurs individuelles n'est pas de nature à affecter la valeur des apports s'élevant à 266.325.088 € et, en conséquence, qu'elle est au moins égale au montant de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire des apports majorée de la prime d'émission. »

Capital social à l'issue des Apports	À l'issue des Apports, le capital social de la Société est égal à 650 097 864 euros, divisé en 54 174 822 actions d'une valeur nominale de douze (12) euros chacune
Jouissance des actions émises	Les actions Tikehau Capital émises en rémunération des Apports ont été émises jouissance courante.

Caractéristiques principales de l'Apport Tikehau IM

Apporteurs	Tikehau Capital Advisors, Crédit Mutuel Arkéa et Amundi Ventures
Actifs apportés	Un total de 18 742 actions Tikehau IM, représentant environ 74,1% du capital de Tikehau IM
Valeur totale de l'Apport Tikehau IM	233,4 millions d'euros
Nombre d'actions émises	L'Apport Tikehau IM a été rémunéré par l'émission de 11 116 682 actions ordinaires Tikehau Capital d'une valeur nominale de douze (12) euros chacune.

Caractéristiques principales des Apports TCA

Apporteur	Tikehau Capital Advisors
Actifs apportés	10 actions de préférence de Catégorie 1 de Salvepar La totalité des actions de préférence (<i>preferred shares</i>) de Tikehau Capital Europe Limited détenues par Tikehau Capital Advisors La totalité des actions de Tikehau Asia non-détenues par la Société La totalité des actions de City Star Ream Resorts (Singapore) Pte. Ltd détenues par Tikehau Capital Advisors
Valeur totale des Apports TCA	32,4 millions d'euros
Nombre d'actions émises	Les Apports TCA ont été rémunérés par l'émission de 1 542 612 actions ordinaires Tikehau Capital d'une valeur nominale de douze (12) euros chacune

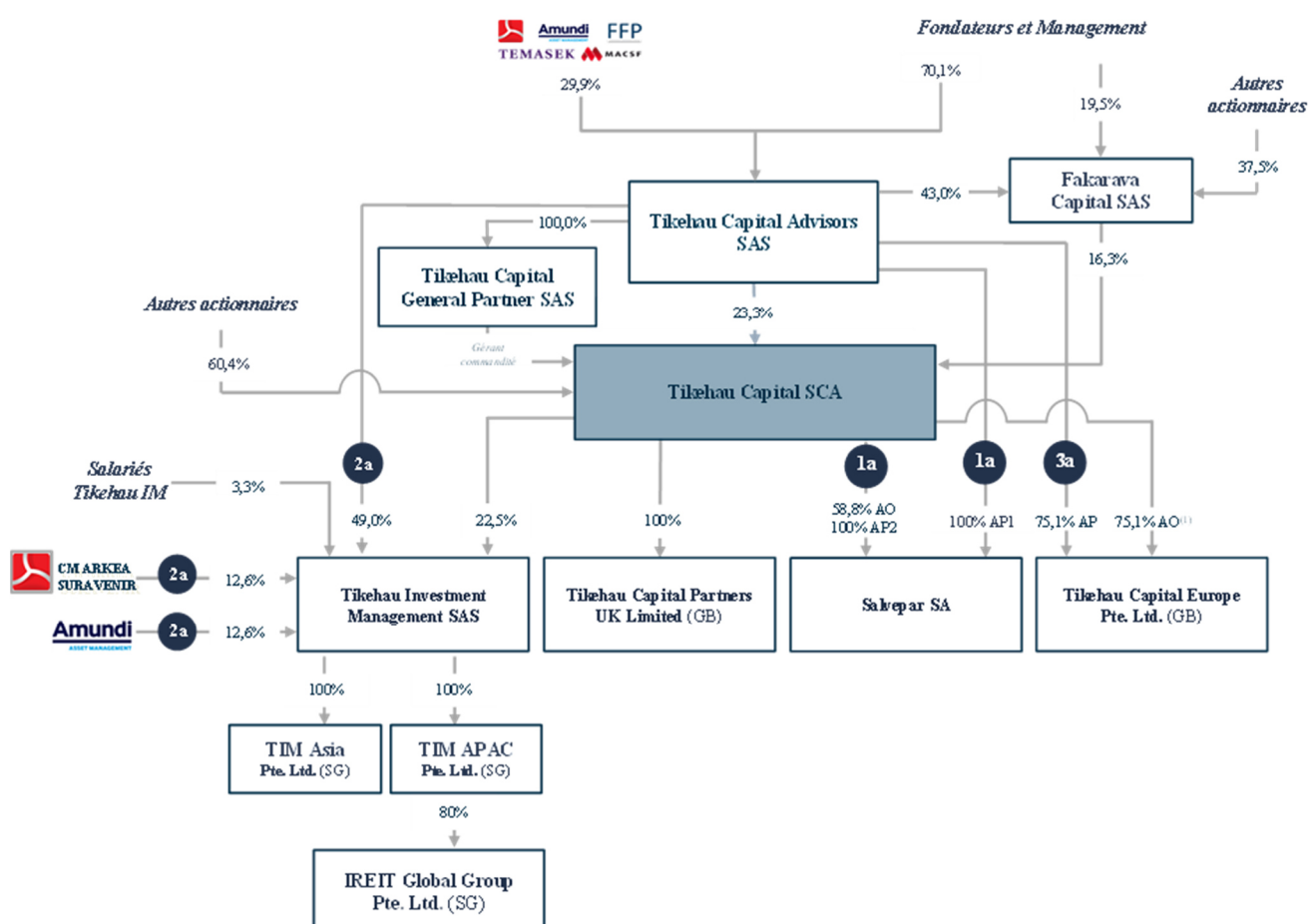
(iii) Organigrammes du Groupe avant et après les opérations de réorganisation réalisées

Les organigrammes suivants récapitulent les évolutions de la structure juridique du Groupe lors des apports d'actifs réalisés le 21 décembre 2016.

La légende suivante précise les opérations concernées :

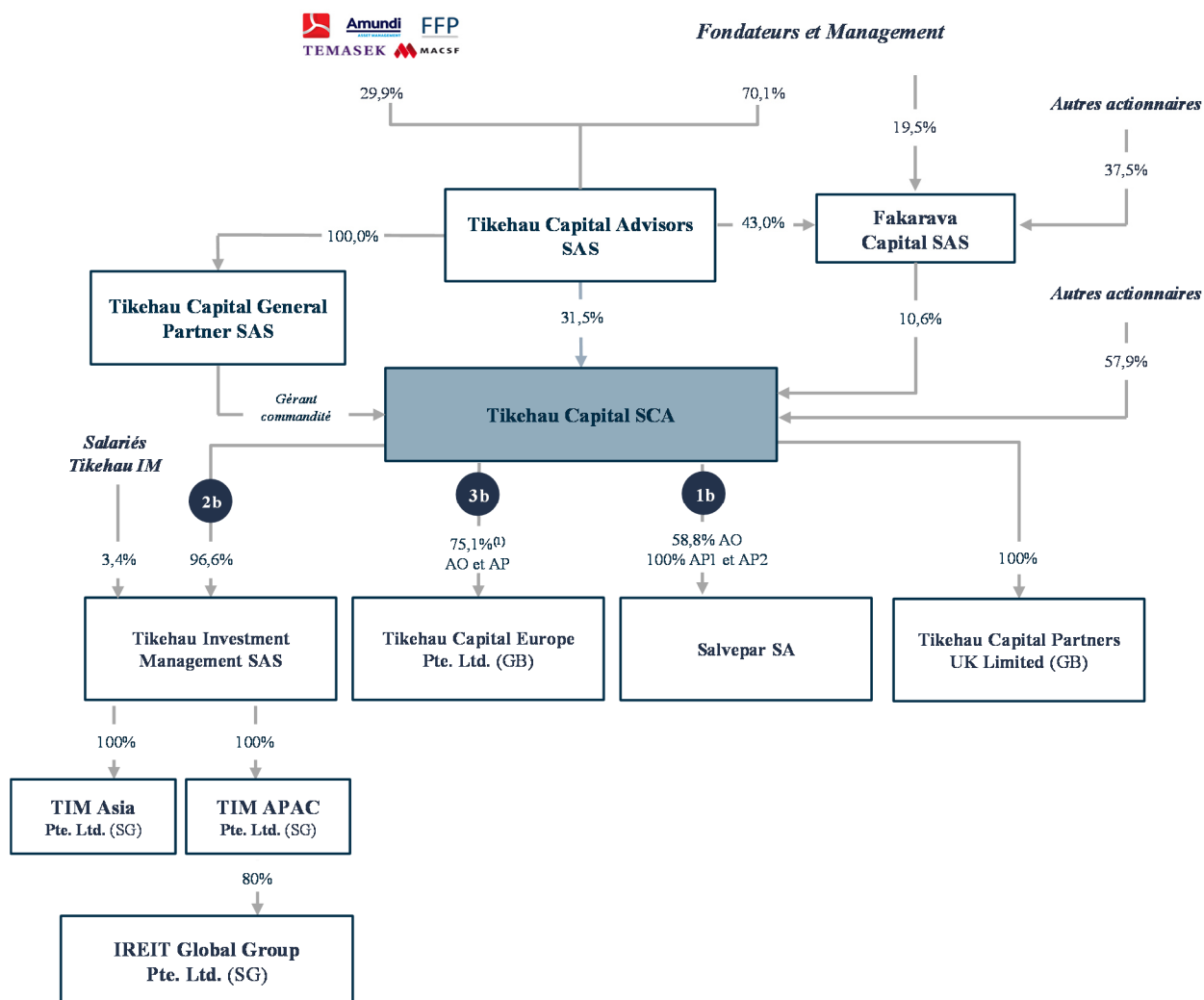
Légende	Résumé
1a → 1b	Apport à la Société par Tikehau Capital Advisors des 10 actions de préférence de catégorie 1 de Salvepar
2a → 2b	Apports à la Société par Tikehau Capital Advisors, Crédit Mutuel Arkéa et Amundi Ventures de leur participation dans Tikehau IM, représentant environ 74,1% du capital de Tikehau IM
3a → 3b	Apport à la Société par Tikehau Capital Advisors de ses actions de préférence de Tikehau Capital Europe

Organigramme du groupe avant réalisation des apports d'actifs en date du 21 décembre 2016



(1) Détention présentée sous réserve d'approbation FCA (voir le Glossaire figurant en Section IX.5).

Organigramme du groupe après réalisation des apports d'actifs en date du 21 décembre 2016



⁽¹⁾ Détention présentée sous réserve d'approbation FCA (voir le Glossaire figurant en Section IX.5).

(b) Opérations de réorganisation à réaliser

Le projet de transformation du Groupe doit être mené à son terme par une offre publique d'échange et d'achat de la Société sur les actions ordinaires et les ORNANE de sa filiale Salvepar non encore détenues par la Société. Cette offre publique, dont le projet a été annoncé le 9 janvier 2017 et qui a fait l'objet d'un dépôt formel auprès de l'AMF le 9 janvier 2017 par BNP Paribas et Crédit Agricole CIB agissant en qualité de banques présentatrices pour le compte de la Société (avis de dépôt AMF no. 217C0091 en date du 9 janvier 2017), a pour objectif que la Société détienne 100% du capital et des droits de vote de Salvepar. Les actions et les ORNANE de la Société (y compris les nouvelles actions et ORNANE émises en contrepartie des apports à l'offre publique d'échange) seront admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris lors du règlement-livraison de cette offre publique, si elle est déclarée conforme par l'AMF et est réalisée. Si les seuils prévus par la réglementation applicable, la Société a l'intention de demander la mise œuvre d'un retrait obligatoire concernant Salvepar et son retrait de la cote. Plus d'informations sur les termes et conditions de cette offre publique figurent dans le projet de note d'information déposé auprès de l'AMF le 9 janvier 2017. Le projet de note d'information déposé auprès de l'AMF est disponible sur le site internet de la Société (www.tikehaucapital.com) et sur le site de l'AMF (www.amf-france.org).

Enfin, dans le cadre des opérations de reclassement préalables à la demande d'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris, un accord a été signé pour transférer à

Tikehau Capital Partners UK Limited (une filiale détenue à 100% par la Société) la participation détenue indirectement par Tikehau Investment Limited (une filiale détenue à 100% par Tikehau Capital Advisors)) dans la société de gestion Duke Street LLP. Cette cession permettra de porter la participation de Tikehau Capital Partners UK Limited dans Duke Street LLP de 17,15% à 35%. Elle a pour objectif de placer sous la Société la totalité de la participation détenue par le Groupe dans Duke Street LLP, dans la mesure où cette dernière est une société de gestion britannique spécialisée dans le LBO *mid-cap* (voir le Glossaire figurant en Section IX.5). La réalisation de cette cession, qui a reçu l'approbation du Conseil de surveillance de la Société le 5 janvier 2016, est soumise à l'approbation de la FCA, étant précisé qu'à défaut d'autorisation de la FCA ce transfert n'aura pas lieu et cette opération n'aura pas d'impact sur les autres opérations de réorganisation passées qui sont intervenues de manière définitive.

4. Opérations avec des apparentés

Compte tenu des opérations de réorganisation du Groupe réalisées fin décembre 2016 et de celles restant à réaliser, telles que décrites à la Section VIII.3 (Opérations de réorganisation) du présent Document de base, les opérations entre apparentés ont été complètement remises à plat au sein du Groupe et il convient de distinguer les conventions résiliées (ou ayant vocation à être résiliées) et les conventions ayant vocation à perdurer.

(a) Description des conventions significatives historiques

Préalablement aux opérations de réorganisation intervenues fin 2016, qui sont en décrites en détail à la Section VIII.3 (Opérations de réorganisation) du présent Document de base, le Groupe était doté d'une organisation conforme à l'organisation de sa gouvernance et de son actionnariat. Les opérations entre apparentés étaient centrées autour de prestation de services fournies par Tikehau Capital Advisors ainsi qu'il est décrit ci-après. Cette organisation fonctionnelle a été refondue dans le cadre de la réorganisation du Groupe et du projet d'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris.

Des informations financières historiques concernant les opérations avec les apparentés figurent à la note 5.20 (Parties liées) des comptes consolidés aux 31 décembre 2013, 2014 et 2015, ainsi que des comptes semestriels résumés au 30 juin 2016 qui figurent aux Sections VI.1 (Comptes consolidés annuels aux 31 décembre 2015, 2014 et 2013) et VI.3 (Comptes semestriels résumés au 30 juin 2016) du présent Document de base.

Convention de prestation de services conclue entre Tikehau Capital Advisors et la Société

Aux termes d'une convention de prestation de services conclue entre la Société et Tikehau Capital Advisors en date du 27 août 2008, la Société bénéficiait du support administratif en moyens humains et matériels de Tikehau Capital Advisors lui permettant de réaliser dans les meilleures conditions son activité d'investissement (en complément de la rémunération statutaire de Président perçue par Tikehau Capital Advisors). Les prestations de services rendues dans ce cadre incluaient les services rendus par le Directeur des participations de Tikehau Capital Advisors. Il a été mis fin à cette convention le 7 novembre 2016, date de la transformation de la société en société en commandite par actions, cette prestation étant désormais intégralement couverte par les fonctions de Tikehau Capital General Partner en qualité de gérant de la Société pour lesquelles Tikehau Capital General Partner perçoit une rémunération statutaire décrite à la Section IV.3(a) (Rémunération du Gérant-Commandité) du présent Document de base.

Prestations de services rendues par Tikehau Capital Advisors à Salvepar

Aux termes d'un contrat de prestation de services conclu avec Salvepar le 26 octobre 2012 (tel que modifié), Tikehau Capital Advisors assure une prestation de conseil en matière de choix d'investissements, ainsi que dans la gestion du portefeuille de participations de Salvepar. Cette convention inclut notamment le conseil en matière d'investissement, le suivi des opérations d'investissement et des participations en portefeuille, et le suivi des opérations de cession.

Aux termes d'un second contrat de prestation de services conclu avec Salvepar le 26 octobre 2012 (tel que modifié), Tikehau Capital Advisors assure également un support administratif en moyens humains et matériels permettant à Salvepar de réaliser dans les meilleures conditions son objet social.

Le terme initial de trois ans de ces deux conventions ayant expiré le 26 octobre 2015, leur renouvellement a été autorisé par le Conseil d'administration de Salvepar lors de sa réunion du 3 septembre 2015.

Plus d'informations concernant ces conventions figurent à la Section VIII.3 (Opérations avec des apparentés) du Document de référence 2015 de Salvepar, déposé auprès de l'AMF le 27 avril 2016 sous le numéro D. 16-0415

Compte tenu du projet d'offre d'échange et d'achat portant sur les Titres Salvepar (voir la Section VIII.3(b) (Opérations de réorganisation à réaliser) du présent Document de base) et de la mise en place de la rémunération statutaire du Gérant-Commandité de la Société (Voir la Section IV.3(a) (Rémunération du Gérant-Commandité) du présent Document de base), ces deux conventions sont appelées à être résiliées avec effet à compter du règlement-livraison de l'offre publique de la Société sur Salvepar, si elle est réalisée. A compter de cette date, Tikehau Capital a vocation à se substituer au rôle assumé antérieurement par Tikehau Capital Advisors.

Prestations de services rendues par Tikehau Capital Advisors à Tikehau IM

Une convention de prestation de services a été conclue entre Tikehau Capital Advisors et Tikehau IM en date du 1^{er} juillet 2012 (telle que modifiée). Cette convention couvrait des prestations de services financiers, juridiques, de direction générale et de stratégie rendus par Tikehau Capital Advisors à Tikehau IM. Pour l'exercice 2016, cette convention prévoyait une rémunération fixe. Pour l'exercice 2017, il était prévu qu'elle soit exprimée en un pourcentage des actifs sous gestion.

Suite à sa transformation en société en commandite par actions le 7 novembre 2016, la Société est désormais gérée par un Gérant, Tikehau Capital General Partner. En outre, suite à l'apport des titres Tikehau IM à la Société réalisé le 21 décembre 2016, Tikehau IM est désormais une société détenue à près de 100% par la Société. Tikehau Capital General Partner perçoit, au titre de sa qualité de Gérant, une rémunération statutaire égale à 2% des capitaux propres consolidés totaux de la Société. En conséquence, la convention de prestation de service conclue en 2012 a été résiliée le 21 décembre 2016, date à laquelle Tikehau Capital a bénéficié de l'apport de titres Tikehau IM. A compter de cette même date, Tikehau Capital s'est substitué au rôle assumé antérieurement par Tikehau Capital Advisors.

(b) Description des conventions significatives qui se poursuivent

Locaux occupés par le Groupe

Le 4 mars 2014, Tikehau Capital Advisors et Tikehau IM ont conclu en qualité de co-preneurs un contrat de bail commercial portant sur les locaux à usage de bureaux, situés 32, rue de Monceau, 75008 Paris. La Société bénéficie de la part de Tikehau Capital Advisors d'une mise à disposition desdits locaux afin de pouvoir y domicilier son siège social et, ce, aux termes d'une convention de mise à disposition en date du 17 mars 2014.

Marque Tikehau

AF&Co (la société holding personnelle de Monsieur Antoine Flamarion) et MCH (la société holding personnelle de Monsieur Mathieu Chabran) ont cédé à la Société les droits sur la marque « TIKEHAU ». Cette cession a permis à la Société de détenir les droits de propriété intellectuelle associés à la marque sous laquelle les entités du Groupe exercent leurs activités et commercialisent leurs produits. Elle a été autorisée par le Conseil de surveillance de la Société préalablement à sa conclusion et a été réalisée le 22 décembre 2016 pour un montant de 10,2 millions d'euros déterminé sur la base d'une évaluation réalisée par un expert indépendant, étant précisé que l'intégralité du produit de la cession a été réinvesti par les cédants dans l'augmentation de capital de la Société réalisée le 6 janvier 2017. (Voir la Section VIII.3(a) (Opérations de réorganisation

réalisées) du présent Document de base.) En date du 22 décembre 2016, des contrats de licence de marque portant sur la marque « TIKEHAU » ont été mis en place entre Tikehau Capital et ses filiales.

Reclassement de la participation dans Duke Street LLP

Dans le cadre des opérations de reclassement préalables à la demande d'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris, un accord a été conclu pour transférer à Tikehau Capital Partners UK Limited (une filiale détenue à 100% par la Société) la participation détenue indirectement par Tikehau Investment Limited (une filiale détenue à 100% par Tikehau Capital Advisors) dans la société de gestion Duke Street LLP. Cette cession permettra de porter la participation de Tikehau Capital Partners UK Limited dans Duke Street LLP de 17,15% à 35%. Elle a pour objectif de placer sous la Société la totalité de la participation détenue par le Groupe dans Duke Street LLP, dans la mesure où cette dernière est une société de gestion britannique spécialisée dans le LBO *mid-cap* (voir le Glossaire figurant en Section IX.5). La réalisation de cette cession, qui a reçu l'approbation du Conseil de surveillance de la Société le 5 janvier 2016, est soumise à l'approbation de la FCA, étant précisé qu'à défaut d'autorisation de la FCA ce transfert n'aura pas lieu et cette opération n'aura pas d'impact sur les autres opérations de réorganisation passées qui sont intervenues de manière définitive. (Voir la Section VIII.3(b) (Opérations de réorganisation à réaliser) du présent Document de base.)

Convention entre Tikehau Capital Advisors et Tikehau Capital General Partner

Aux termes d'un contrat de prestation de services qui a pris effet le 7 novembre 2016 entre Tikehau Capital Advisors en qualité de prestataire et Tikehau Capital General Partner en qualité de bénéficiaire, Tikehau Capital Advisors assure et met à la disposition de Tikehau Capital General Partner le support matériel nécessaire à la réalisation de son objet, ainsi que les services lui permettant d'exercer ses fonctions de Gérant de la Société (finance, secrétariat général et ressources humaines et développement/stratégie).

Conclue pour une durée initiale qui prendra fin le 31 décembre 2019, cette convention se renouvellera par tacite reconduction, par périodes de trois ans aux mêmes conditions, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties. Cette convention a été approuvée par le Conseil d'administration de Tikehau Capital Advisors.

5. Informations sur le capital et les principaux actionnaires

A la date d'enregistrement du présent Document de base, le capital social de la Société s'élève à 735 858 300 euros.

A la date d'enregistrement du présent Document de base, à l'exception de ce qui est décrit dans le présent Document de base, la Société n'a émis aucun autre titre donnant accès au capital de la Société ou représentant un droit de créance.

Actions composant le capital

Le capital social de la Société est réparti en 61 321 525 actions de douze (12) euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées et toutes de même catégorie.

A la date d'enregistrement du présent Document de base, le nombre de droits de vote théoriques s'élève à 61 321 525 droits de vote, étant précisé que la Société ne détient aucune action (ou autre titre) en autocontrôle et qu'aucune action de la Société ne fait l'objet d'une suppression ou privation de droit de vote. Chaque action de la Société donne droit à une voix, le droit de vote double prévu par l'article L.225-123 du Code de commerce (dans sa rédaction issue de la loi Florange n° 2014-284 du 29 mars 2014) ayant été expressément exclu à l'article 7.5 des statuts de la Société.

Bons de souscription d'actions

L'Assemblée générale des actionnaires de la Société du 21 décembre 2016 a autorisé l'émission réservée de 1 244 781 bons de souscription d'actions (« BSA ») au bénéfice des sociétés Tikehau Management, Tikehau

Employee Fund 2008 et TCA Partnership, chacune pour un tiers de l'émission, à hauteur respectivement de 414 927 BSA. Ces BSA ont été souscrits le 22 décembre 2016 au prix de 2,20 euros par BSA, ce prix ayant été calculé par un expert indépendant désigné par la Société.

Ces trois véhicules sont détenus par des associés et salariés du Groupe et de Tikehau Capital Advisors. Cette émission réservée avait pour objectif de renforcer l'investissement personnel des salariés dans le Groupe (notamment au stade de l'exercice de ces BSA), de renforcer l'alignement d'intérêts entre le Groupe et ses salariés, et d'encourager ces derniers à la performance future du Groupe.

Ces BSA sont exerçables à tout moment en une ou plusieurs fois à compter du cinquième anniversaire de leur émission, étant toutefois précisé que les BSA qui n'auront pas été exercés avant le dixième anniversaire de leur émission deviendront caducs automatiquement et de plein droit à compter de cette date.

A l'émission, chaque BSA donnait le droit de souscrire à une action nouvelle de la Société. Du fait de l'augmentation de capital réalisée le 6 janvier 2017 au prix de 21 euros par action nouvelle et des dispositions légales et contractuelles prévues afin de préserver les droits des titulaires des BSA en cas d'opération sur le capital, ces BSA donnent désormais le droit de souscrire 1 408 566 actions nouvelles (contre 1 244 781 actions nouvelles auparavant).

Le prix de souscription des actions nouvelles sous-jacentes aux BSA est égal à 21 euros par action nouvelle effectivement souscrite, payable en numéraire lors de l'exercice, sauf ajustement opéré conformément aux dispositions légales et réglementaires et aux stipulations des termes et conditions des BSA prévues afin de réserver les droits des titulaires des BSA. Ce prix d'émission correspond au prix d'émission qui a été utilisé pour les besoins des augmentations de capital de la Société réalisées en décembre 2016 et en janvier 2017. (Voir la Section VIII.5(a) (Historique du capital social au cours des trois derniers exercices) du présent Document de base.)

Ces BSA sont négociables et librement cessibles.

Impacts du projet d'offre publique d'échange et d'achat visant Salvepar sur le capital de la Société

Dans le cadre du projet d'offre publique visant les titres de sa filiale Salvepar (voir la Section VIII.3(b) (Opérations de réorganisation à réaliser) du présent Document de base), la Société a prévu d'émettre des nouvelles actions et des nouvelles ORNANE en contrepartie respectivement des actions ordinaires et des ORNANE de Salvepar apportées à l'offre. Plus d'informations sur les termes et conditions de cette offre publique figurent dans le projet de note d'information déposé auprès de l'AMF le 9 janvier 2017 (avis de dépôt AMF no. 217C0091 en date du 9 janvier 2017). Ce projet de note d'information est disponible sur le site internet de la Société (www.tikehaucapital.com) et sur le site de l'AMF (www.amf-france.org).

Si cette offre publique est déclarée conforme par l'AMF et est réalisée, la Société émettra des nouvelles actions et ORNANE en contrepartie des titres de Salvepar apportés à l'offre publique d'échange.

En outre, la Société et ses principaux actionnaires ont conclu un accord portant sur un investissement par le Fonds Stratégique de Participations dans la Société à hauteur d'un montant de 50 millions d'euros, qui sera réalisé concomitamment au règlement-livraison de l'offre publique d'acquisition initiée sur Salvepar (sous réserve de la réalisation de cette dernière). Cet investissement doit être réalisé dans le cadre d'une augmentation de capital réservée au même prix par action (soit 21 euros par action) que l'augmentation de capital de la Société finalisée le 6 janvier 2017, ce prix par action ayant également servi de base à la détermination de la parité d'échange dans le cadre de l'offre publique d'échange visant les actions de Salvepar. Cette augmentation de capital réservée doit être soumise au vote des actionnaires de la Société lors de l'Assemblée générale appelée à statuer sur l'émission des actions nouvelles de la Société en rémunération des actions Salvepar apportées à l'offre publique d'échange visant les actions de Salvepar. L'accord conclu avec le Fonds Stratégique de Participations est assorti d'un engagement de nommer un représentant du Fonds Stratégique de Participations au sein du Conseil de surveillance de la Société et un représentant du Fonds Stratégique de Participations au sein du Conseil d'administration de Tikehau Capital Advisors. (Voir la Section IV.1(b)(i) (Composition du Conseil de surveillance) du présent Document de base.) Le Fonds

Stratégique de Participations est une société d'investissement à capital variable enregistrée auprès de l'AMF, destinée à favoriser l'investissement de long terme en actions, en prenant des participations qualifiées de « stratégiques » dans le capital de sociétés françaises. Le Conseil d'administration du Fonds Stratégique de Participations comprend sept membres et est composé des six compagnies d'assurances actionnaires (BNP Paribas Cardif, CNP Assurances, Crédit Agricole Assurances, Sogécap, Groupama et Natixis Assurances) ainsi que du Groupe Edmond de Rothschild. A ce jour et avant investissement au sein de la Société, le Fonds Stratégique de Participations comprend quatre compartiments, chacun ayant pour objectif d'investir dans le capital des sociétés Arkema, SEB, Zodiac Aerospace et Eutelsat Communications. Le Fonds Stratégique de Participations continue l'étude des opportunités d'investissement dans des sociétés françaises cotées ou non cotées.

Les informations relatives à l'impact dilutif de l'émission de nouvelles actions et ORNANE par la Société dans le cadre de son projet d'offre (ainsi que de l'exercice du droit à l'attribution d'actions des porteurs desdites ORNANE) figureront dans la note d'opération relative à l'admission des titres à émettre dans le cadre de son projet d'offre publique visant les titres de Salvepar. Cette note d'information sera disponible sur le site internet de la Société (www.tikehaucapital.com) et sur le site de l'AMF (www.amf-france.org).

(a) Historique du capital social au cours des trois derniers exercices

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du capital de la Société depuis le 1^{er} janvier 2013 jusqu'à la date d'enregistrement du présent Document de base.

Date	Nature de l'opération	Capital social avant opération (en euros)	Prime d'émission (en euros)	Nombre d'actions ordinaires avant opération	Nombre d'actions ordinaires après opération	Capital social après opération (en euros)
19/07/2013	Augmentation de capital par apport en numéraire	145 616 052	19 762 173,60	12 134 671	15 601 719	187 220 628
18/04/2014	Augmentation de capital par apport en numéraire	187 220 628	38 050 743,75	15 601 719	21 689 838	260 278 056
04/07/2016	Augmentation de capital par apport en numéraire	260 278 056	178 225 578	21 689 838	41 492 680	497 912 160
21/12/2016	Augmentation de capital par apport en nature	497 912 160	114 139 278	41 492 680	54 174 822	650 097 864
06/01/2017	Augmentation de capital par apport en numéraire	650 097 864	64 320 327	54 174 822	61 321 525	735 858 300

Depuis le 1^{er} janvier 2013, les opérations suivantes ont modifié le capital social de la Société :

- (i) Une augmentation de capital a été réalisée le 19 juillet 2013 pour un montant de 61 366 749,60 euros (prime d'émission incluse) qui s'est traduite par la création de 3 467 048 actions nouvelles. Cette augmentation de capital a été réalisée avec maintien du droit préférentiel de souscription. Cette augmentation de capital avait essentiellement pour objectif le renforcement des fonds propres de la Société et le financement de sa stratégie de développement en France, notamment à travers Salvepar qui a réalisé en 2013 des augmentations de capital pour un montant cumulé de 135,3 millions d'euros, et à l'étranger, notamment à travers l'ouverture d'un bureau à Londres.
- (ii) Une augmentation de capital a été réalisée le 18 avril 2014 pour un montant de 111 108 171,75 euros (prime d'émission incluse), qui s'est traduite par la création de 6 088 119 actions nouvelles. Cette augmentation de capital a été réalisée avec maintien du droit préférentiel de souscription. Cette augmentation de capital avait essentiellement pour objectif le

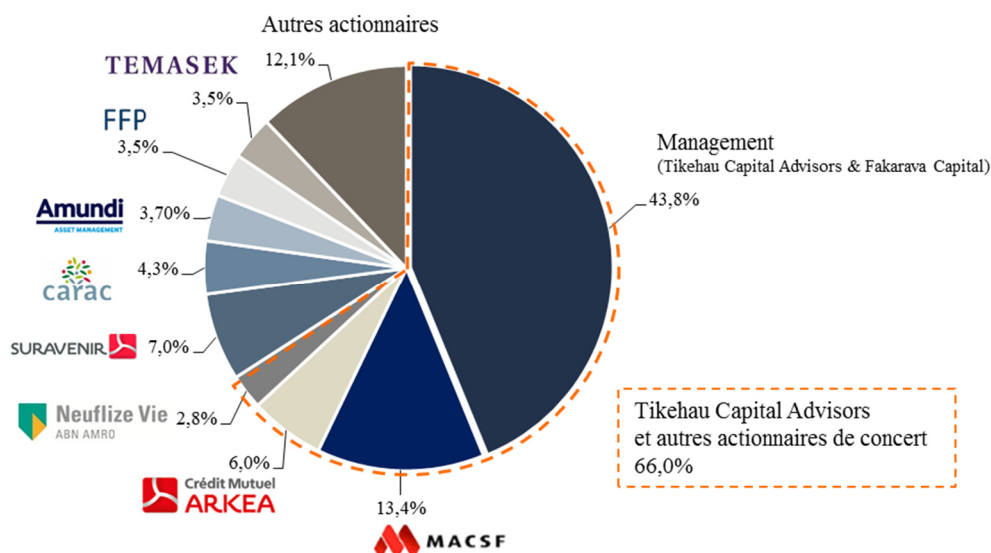
financement de la stratégie de développement de la Société (notamment à l'étranger) et d'accroître sa visibilité et la taille et la diversification de ses investissements, lui permettant ainsi d'élargir le spectre des opportunités qu'elle était en mesure de saisir dans le cadre de sa stratégie.

- (iii) Une augmentation de capital a été réalisée le 4 juillet 2016 pour un montant de 415 859 682 euros (prime d'émission incluse) qui s'est traduite par la création de 19 802 842 actions nouvelles. Cette augmentation de capital a été réalisée avec maintien du droit préférentiel de souscription au prix de 21 euros par action nouvelle, et a été souscrite à hauteur de 239,8 millions d'euros par apport en numéraire et à hauteur de 176,1 millions d'euros par compensation de créance avec des obligations convertibles en actions émises par la Société en mai 2015 (voir la Section II.4(d)(i) (Sources de financement) du présent Document de base). L'intégralité des obligations convertibles en actions émises par la Société en mai 2015 ont été annulées dans le cadre de cette opération. Cette augmentation de capital avait pour objectif de permettre la Société de renforcer ses fonds propres et de financer la poursuite de son développement et accélérer son expansion internationale. Elle a permis l'entrée de nouveaux actionnaires au capital de la Société tels que la société d'investissement singapourienne Temasek qui dispose d'environ 160 milliards d'euros d'actifs sous gestion, la société d'assurances luxembourgeoise La Luxembourgeoise et la société d'investissement française cotée FFP.
- (iv) Dans le cadre des opérations de réorganisation décrites à la Section VIII.3(a) (Opérations de réorganisation réalisées) du présent Document de base, une augmentation de capital par apport en nature d'un montant de 266 324 982 euros (prime d'émission incluse) a été réalisée le 21 décembre 2016. Cette augmentation de capital, qui a été approuvée par une Assemblée générale des actionnaires de la Société du 21 décembre 2016, a été réalisée au prix de 21 euros par action nouvelle et s'est traduite par l'émission de 12 682 142 nouvelles actions rémunérant des apports en nature au bénéfice de la Société. Ces apports ont été réalisés afin de réorganiser le Groupe et de préparer l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris. Ces apports concernaient notamment les actifs suivants :
- des actions de Tikehau IM représentant 74,1% du capital de Tikehau IM ;
 - dix (10) actions de préférence de catégorie 1 de Salvepar ; et
 - la totalité des actions de préférence émises par Tikehau Capital Europe et détenues par la Société.
- L'Assemblée générale des actionnaires de la Société du 21 décembre 2016 a également autorisé l'émission réservée de BSA au bénéfice des sociétés Tikehau Management, Tikehau Employee Fund 2008 et TCA Partnership. Les termes de ces BSA sont décrits plus en détail à la Section VIII.5(a) (Historique du capital social au cours des trois derniers exercices) du présent Document de base.
- (v) Une augmentation de capital a été réalisée le 6 janvier 2017 pour un montant de 150 080 763 euros (prime d'émission incluse) qui s'est traduite par la création de 7 146 703 actions nouvelles. Cette augmentation de capital a été réalisée au prix de 21 euros par action avec maintien du droit préférentiel de souscription, et souscrite en totalité par apport en numéraire. Cette augmentation de capital avait pour objectif de permettre la Société de renforcer ses fonds propres et de renforcer son actionnariat, dans les deux cas, en anticipation de l'admission de ses actions aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris.

(b) Actionnariat de la Société sur 3 ans

Actionnariat de la Société à la date d'enregistrement du Document de base

Le graphique et le tableau suivants présentent l'actionnariat de la Société à la date d'enregistrement du présent Document de base sur la base du nombre d'actions émises⁷⁷ :



Actionnaires	Nombre d'actions	% de capital et de droits de vote
Tikehau Capital Advisors	20 107 437	32,8%
Fakarava Capital ⁽¹⁾	6 756 610	11,0%
MACSF épargne retraite.....	8 202 143	13,4%
Crédit Mutuel Arkéa.....	3 654 401	6,0%
Neuflyze Vie	1 705 520	2,8%
Total concert majoritaire⁽²⁾.....	40 426 111	65,9%
Suravenir	4 285 715	7,0%
Total – Actionnaires détenant une participation supérieure à 5%.....	44 711 826	72,9%
CARAC	2 627 862	4,3%
Amundi Ventures.....	2 268 333	3,7%
Esta Investments (Groupe Temasek).....	2 142 858	3,5%
FFP Invest (Groupe FFP)	2 142 858	3,5%
Autres	7 427 788	12,1%
Total – Actionnaires détenant une participation inférieure à 5%.....	16 609 699	27,1%
Total.....	61 321 525	100%

⁽¹⁾ Société détenue conjointement à hauteur de 62,5% par Tikehau Capital Advisors et le management du Groupe

⁽²⁾ Voir la Section VIII.5(d) (Organigramme et contrôle du Groupe – Contrôle) du présent Document de base

⁷⁷ Les informations relatives à l'impact dilutif de l'émission de nouvelles actions et ORNANE par la Société ainsi que de l'exercice desdites ORNANE figureront dans la note d'opération relative à l'admission des titres à émettre dans le cadre du projet d'offre publique visant les titres de Salvepar. Cette note d'opération sera disponible sur le site internet de la Société (www.tikehaucapital.com) et sur le site de l'AMF (www.amf-france.org).

Actionnariat de la Société au 31 décembre 2015

Le tableau suivant présente la répartition détaillée de son actionnariat au 31 décembre 2015 :

Actionnaires	Nombre d'actions	% de capital et de droits de vote
Tikehau Capital Advisors	6 088 821	28,1%
Fakarava Capital ⁽¹⁾	4 613 323	21,3%
MACSF épargne retraite.....	3 295 000	15,2%
CARAC	1 770 718	8,2%
Crédit Mutuel Arkéa	1 085 000	5,0%
Total – Actionnaires détenant une participation supérieure à 5%.....	16 852 862	77,7%
Koramic Finance Company	392 112	1,8%
Chestone Participations	377 322	1,7%
Autres	4 067 542	18,8%
Total – Actionnaires détenant une participation inférieure à 5%	4 836 976	22,3%
Total.....	21 689 838	100%

⁽¹⁾ Société détenue conjointement à hauteur de 56,3% par Tikehau Capital Advisors et le management du Groupe

Actionnariat de la Société au 31 décembre 2014

Le tableau suivant présente, à la connaissance de la Société, la répartition détaillée de son actionnariat au 31 décembre 2014 :

Actionnaires	Nombre d'actions	% de capital et de droits de vote
Tikehau Capital Advisors	4 128 641	19,0%
Fakarava Capital ⁽¹⁾	4 342 243	20,0%
MACSF épargne retraite.....	3 295 000	15,2%
Crédit Mutuel Arkéa.....	2 707 850	12,5%
CARAC	1 770 718	8,2%
Total – Actionnaires détenant une participation supérieure à 5%.....	16 244 452	74,9%
Koramic Finance Company	392 112	1,8%
Chestone Participations	377 322	1,7%
Autres	4 675 952	21,6%
Total – Actionnaires détenant une participation inférieure à 5%	5 445 386	25,1%
Total.....	21 689 838	100%

⁽¹⁾ Société détenue conjointement à hauteur de 60% par Tikehau Capital Advisors et le management du Groupe

Actionnariat de la Société au 31 décembre 2013

Le tableau suivant présente, à la connaissance de la Société, la répartition détaillée de son actionnariat au 31 décembre 2013 :

Actionnaires	Nombre d'actions	% de capital et de droits de vote
Tikehau Capital Advisors	3 210 459	20,6%
Fakarava Capital ⁽¹⁾	2 897 102	18,6%
Crédit Mutuel Arkéa.....	2 004 288	12,8%
MACSF épargne retraite.....	1 695 000	10,9%
CARAC	1 332 361	8,5%
Total – Actionnaires détenant une participation supérieure à 5%.....	11 139 210	71,4%
Autres	4 462 509	28,6%
Total – Actionnaires détenant une participation inférieure à 5%	4 462 509	28,6%
Total.....	15 601 719	100%

⁽¹⁾ Société détenue conjointement à hauteur de 50,5% par Tikehau Capital Advisors et le management du Groupe

(c) Tableau récapitulatif des délégations

A la date d'enregistrement du présent Document de base, les délégations financières du Conseil d'administration en vigueur ont été approuvées par l'Assemblée générale mixte des actionnaires de la Société du 21 décembre 2016.

Ces délégations sont présentées dans le tableau ci-après :

Objet de la résolution	Date Assemblée Numéro de la résolution	Montant maximal (en nominal ou en % du capital)	Durée de l'autorisation en vigueur	Utilisation à la date d'enregistrement (en nominal)	Modalités de fixation du prix d'émission
Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	21 décembre 2016 28 ^{ème} résolution	1 milliard d'euros	26 mois	–	N/A
Emission avec maintien du droit préférentiel de souscription d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	21 décembre 2016 23 ^{ème} résolution	900 millions d'euros	26 mois	85,8 millions d'euros	N/A
Emission avec suppression du droit préférentiel de souscription d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital dans le cadre d'offres au public	21 décembre 2016 24 ^{ème} résolution	500 millions d'euros	26 mois	–	Voir la Note (1) ci-dessous
Emission avec suppression du droit préférentiel de souscription d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital par placements privés visés au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier	21 décembre 2016 25 ^{ème} résolution	300 millions d'euros et limite légale (à ce jour de 20% du capital social)	26 mois	–	Voir la Note (1) ci-dessous

Objet de la résolution	Date Assemblée Numéro de la résolution	Montant maximal (en nominal ou en % du capital)	Durée de l'autorisation en vigueur	Utilisation à la date d'enregistrement (en nominal)	Modalités de fixation du prix d'émission
Emission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital sans droit préférentiel de souscription en rémunération d'apports en nature portant sur des titres de capital ou des valeurs mobilières donnant accès au capital	21 décembre 2016 26 ^{ème} résolution	150 millions d'euros et limite légale de 10% du capital social	26 mois	–	Voir la Note (2) ci-dessous
Autorisation consentie à la Gérance, en cas d'émission sans droit préférentiel de souscription, pour fixer le prix d'émission dans la limite de 10% du capital	21 décembre 2016 27 ^{ème} résolution	10% du capital social	26 mois	–	Voir la Note (3) ci-dessous
Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription	21 décembre 2016 29 ^{ème} résolution	Limite légale prévue (à ce jour, 15% de l'émission initiale)	26 mois	–	N/A
Augmentation du capital par l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux adhérents de plans d'épargne	21 décembre 2016 30 ^{ème} résolution	25 millions d'euros	26 mois	–	Voir la Note (4) ci-dessous
Augmentation du capital par attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux du Groupe	21 décembre 2016 31 ^{ème} résolution	Plafond à 3% du capital social	26 mois	–	Voir la Note (5) ci-dessous
Augmentation du capital par attribution gratuites d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux du Groupe	21 décembre 2016 32 ^{ème} résolution	Plafond à 3% du capital social	26 mois	–	N/A

Note (1) – Conformément à l'article L.225-136 1° alinéa 1 du Code de commerce, (i) le prix d'émission des actions émises directement sera au moins égal au minimum prévu par les dispositions réglementaires applicables au jour de l'émission (à ce jour, la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse sur le marché réglementé d'Euronext Paris précédant la fixation du prix de souscription de l'augmentation de capital moins 5%), après, le cas échéant, correction de cette moyenne en cas de différence entre les dates de jouissance, et (ii) le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital et le nombre d'actions auquel la conversion, le remboursement ou généralement la transformation de chaque valeur mobilière donnant accès au capital pourra donner droit, seront tels que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par elle, soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au prix de souscription minimum défini au (i) ci-avant.

Note (2) – Conformément à l'article L.225-147 du Code de commerce, la gérance statuera sur l'évaluation des apports au regard du rapport d'un ou plusieurs commissaires aux apports désignés à l'unanimité des actionnaires ou, à défaut, par décision de justice.

Note (3) – Conformément à l'article L.225-136 1° alinéa 2 du Code de commerce, (i) le prix d'émission des actions sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours de l'action de la Société sur le marché Euronext Paris lors des vingt dernières séances de bourse précédant sa fixation, ou s'il est plus faible, au dernier cours de clôture précédant la fixation du prix diminué d'une décote maximale de 5%, et (ii) le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par la Société soit, pour

chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale au montant visé au (i) ci-dessus, après correction, s'il y a lieu, de ce montant pour tenir compte de la différence de date de jouissance.

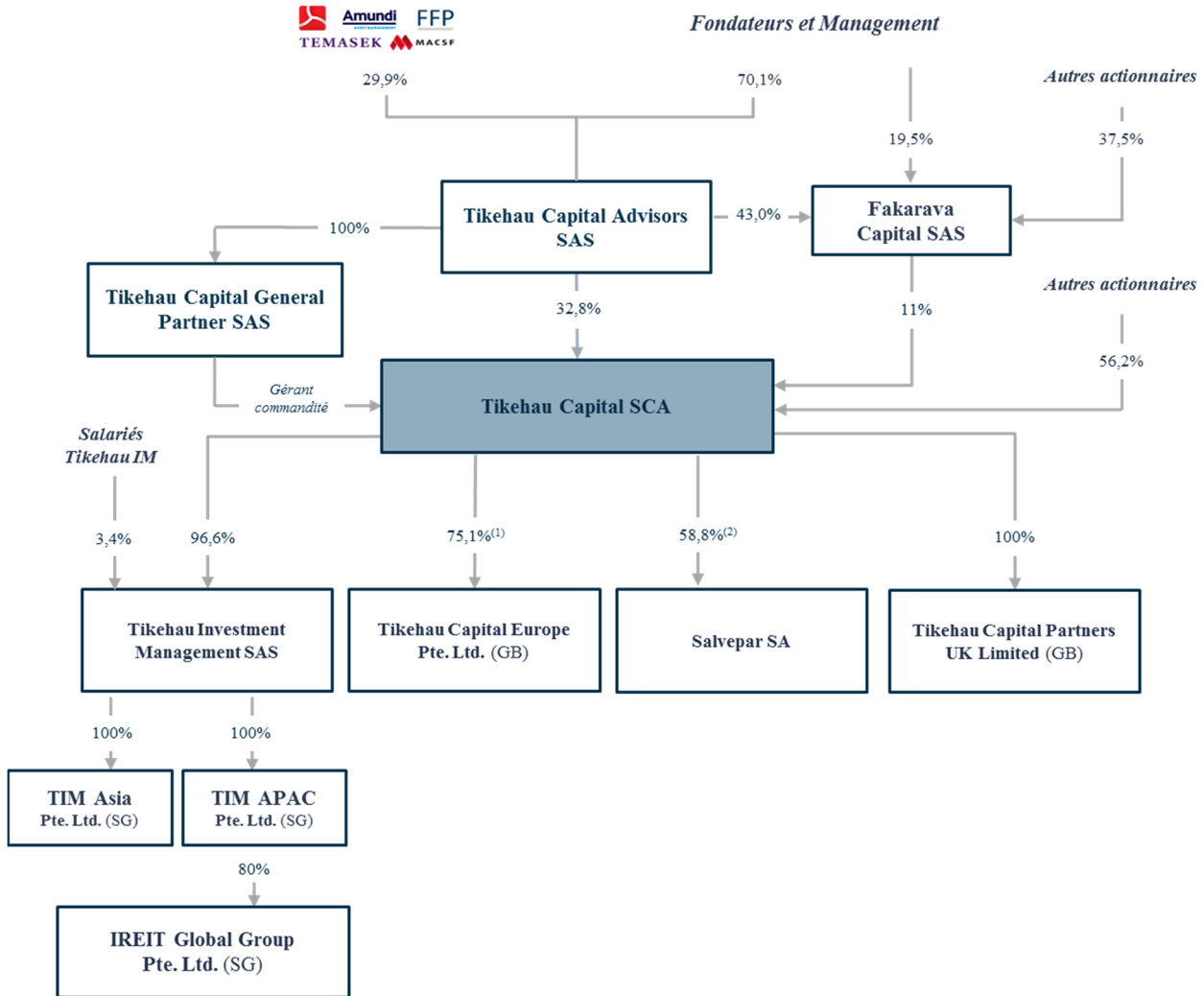
Note (4) – Le prix d'émission des nouvelles actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital sera déterminé dans les conditions prévues aux articles L.3332-18 et suivants du Code du travail et sera au moins égal à 80% du Prix de Référence (telle que cette expression est définie ci-après) ou à 70% du Prix de Référence lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application des articles L.3332-25 et L.3332-26 du Code du travail est supérieure ou égale à dix ans ; pour les besoins du présent paragraphe, le Prix de Référence désigne (i) la moyenne des premiers cours cotés de l'action de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris lors des vingt séances de bourse précédant le jour de la décision fixant la date d'ouverture de la souscription pour les adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe (ou plan assimilé) ou (ii) lorsque l'augmentation de capital est concomitante à une première introduction sur un marché réglementé, le prix d'admission de l'action de la Société aux négociations sur ledit marché, à condition que la décision fixant la date d'ouverture des souscriptions intervienne au plus tard dix séances de bourse après la date de première cotation de l'action.

Note (5) – Le prix à payer lors de l'exercice des options de souscription ou d'achat d'actions sera fixé le jour où les options seront consenties et (i) dans le cas d'octroi d'options de souscription, ce prix ne pourra pas être inférieur à 80% de la moyenne des premiers cours cotés de l'action de la Société sur le marché réglementé d'Euronext Paris lors des vingt séances de bourse précédant le jour où les options de souscription seront consenties, et (ii) dans le cas d'octroi d'options d'achat d'actions, ce prix ne pourra être inférieur ni à la valeur indiquée au (i) ci-dessus, ni à 80% du cours moyen d'achat des actions détenues par la Société au titre des articles L.225-208 et L.225-209 du Code de commerce. Si la Société réalise l'une des opérations prévues par l'article L.225-181 du Code de commerce ou par l'article R.225-138 du Code de commerce, la Société prendra, dans les conditions prévues par la réglementation alors en vigueur, les mesures nécessaires à la protection des intérêts des bénéficiaires, y compris, le cas échéant, en procédant à un ajustement du nombre des actions pouvant être obtenues par l'exercice des options consenties aux bénéficiaires pour tenir compte de l'incidence de cette opération.

(d) Organigramme et contrôle du Groupe

Organigramme du Groupe

L'organigramme suivant présente l'organigramme juridique du Groupe à la date d'enregistrement du présent Document de base et après réalisation des opérations de réorganisation décrites à la Section VIII.3 (Opérations de réorganisation) du présent Document de base :



⁽¹⁾ Détention présentée sous réserve d'approbation FCA (voir le Glossaire figurant en Section IX.5).

⁽²⁾ Actions ordinaires, correspondant à 59,8% des droits de vote.

NB : Dans le présent organigramme, les pourcentages de capital sont équivalents aux pourcentages de droit de vote, sauf mention contraire.

D'autres informations concernant la composition du capital de la Société figurent à la Section VIII.5(b) (Actionnariat de la Société sur 3 ans) du présent Document de base.

Contrôle

A la date du présent Document de base, Tikehau Capital Advisors détient 32,8% du capital et des droits de vote de la Société et 100% du capital et des droits de vote de Tikehau Capital General Partner, le gérant-commandité de la Société.

Le capital de Tikehau Capital Advisors est réparti entre des managers et fondateurs de Tikehau Capital qui détiennent ensemble 70,1% du capital et des droits de vote de Tikehau Capital Advisors et un groupe d'actionnaires institutionnels : Amundi, Crédit Mutuel Arkéa, FFP, MACSF et Temasek, qui se répartissent à

parité le solde de 29,9%.

Tikehau Capital Advisors agit de concert avec les sociétés Fakarava Capital, MACSF épargne retraite, Crédit Mutuel Arkéa et Neuflyze Vie dans le cadre d'un pacte d'actionnaires qui a été conclu le 23 janvier 2017. Ce pacte prévoit que les parties se concerteront préalablement à toute réunion du Conseil de surveillance ou de l'Assemblée générale des actionnaires de la Société en vue d'établir une politique générale commune pour la Société. Ce pacte prévoit également les conditions dans lesquelles les concertistes peuvent demander la nomination d'un représentant au Conseil de surveillance. Enfin, ce pacte prévoit que chaque partie détenant plus de 3% du capital de la Société (sur une base totalement diluée) et qui souhaiterait céder tout ou partie de ses actions de la Société a l'obligation d'offrir aux autres parties au pacte la faculté d'acquérir les actions proposées à la vente au prix fixé par le cédant.

En outre, la Société a la forme d'une société en commandite par actions régie par les articles L.226-1 et suivants du Code de Commerce, et a pour Gérant et associé commandité, Tikehau Capital General Partner. Au titre de l'article 11 des statuts de Tikehau Capital General Partner, avant d'approuver certaines décisions clés concernant Tikehau Capital, au nom et pour le compte de Tikehau Capital General Partner agissant en sa qualité d'associé commandité et/ou de Gérant de Tikehau Capital, le Président et le Directeur Général de Tikehau Capital General Partner doivent obtenir l'autorisation préalable de Tikehau Capital Advisors. Ces décisions sont les suivantes : (i) la nomination (y compris la durée de ses fonctions ou sa rémunération) ou la révocation de tout Gérant de Tikehau Capital ; (ii) la démission de Tikehau Capital General Partner de sa qualité de Gérant de Tikehau Capital ; (iii) le transfert des parts de commandité de Tikehau Capital ; et (iv) toute modification des statuts de Tikehau Capital.

Prévention du contrôle abusif

Du fait de la forme sociale de la Société et des dispositions de ses statuts, le Gérant de la Société a des pouvoirs très larges pour conduire les affaires de la Société. Pour prévenir un contrôle abusif sur la Société, la Société a mis en place une gouvernance prévoyant, notamment, la présence d'au moins un tiers d'indépendants au sein du Conseil de surveillance ainsi que des Comités spécialisés (voir la Section IV.1 (Organes d'administration et de direction) du présent Document de base) ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des conflits d'intérêts appliquées au sein du Groupe (voir la Section IV.4 (Procédures de contrôle interne et de gestion des risques) du présent Document de base). Toutefois, la structure de la gouvernance et les dispositions légales applicables aux sociétés en commandite par actions n'offrent pas aux actionnaires de la Société des droits et des pouvoirs équivalents à ceux qui pourraient leur être garantis dans une société anonyme ou une société européenne. En particulier, il convient de rappeler que, si le Conseil de surveillance s'assure de la bonne gestion de la Société, il ne peut en aucun cas diriger l'action du Gérant, ni le révoquer. (Voir la Section III.1(e) (Risques liés à la forme juridique, aux statuts et à l'organisation de Tikehau Capital) du présent Document de base.)

6. Programme de rachat par Tikehau Capital de ses propres actions

À la date d'enregistrement du présent Document de base, la Société ne détient aucune de ses actions et aucune action de la Société n'est détenue par l'une de ses filiales ou par un tiers pour son compte.

L'Assemblée générale mixte du 21 décembre 2016 a autorisé la Gérance, pour une période de 18 mois à compter de ladite Assemblée générale, sous condition suspensive et avec effet à compter de la date d'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris, avec faculté de subdélégation, et conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, à acheter ou faire acheter des actions de la Société notamment en vue :

- de la mise en œuvre de tout plan d'options d'achat d'actions de la Société dans le cadre des dispositions des articles L.225-177 et suivants du Code de commerce ou de tout plan similaire ; ou
- de l'attribution ou de la cession d'actions aux salariés au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou de la mise en œuvre de tout plan d'épargne d'entreprise ou de groupe

(ou plan assimilé) dans les conditions prévues par la loi, notamment les articles L.3332-1 et suivants du Code du travail ; ou

- de l’attribution gratuite d’actions dans le cadre des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce ; ou
- de manière générale, d’honorer des obligations liées à des programmes d’options sur actions ou autres allocations d’actions aux salariés ou mandataires sociaux de l’émetteur ou d’une entreprise associée ; ou
- de la remise d’actions lors de l’exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d’un bon ou de toute autre manière ; ou
- de l’annulation de tout ou partie des titres ainsi rachetés ; ou
- de l’animation du marché secondaire ou de la liquidité de l’action Tikehau Capital par un prestataire de services d’investissement dans le cadre d’un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l’AMF.

Ce programme est également destiné à permettre la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l’AMF et, plus généralement, la réalisation de toute autre opération conforme à la réglementation en vigueur. Dans une telle hypothèse, la Société informera ses actionnaires par voie de communiqué.

Les achats d’actions de la Société pourront porter sur un nombre d’actions tel que, à la date de chaque rachat, le nombre total d’actions achetées par la Société depuis le début du programme de rachat (y compris celles faisant l’objet dudit rachat) n’excède pas 10% des actions composant le capital de la Société à cette date (en tenant compte des opérations l’affectant postérieurement à la date de l’Assemblée générale), étant précisé que lorsque les actions sont rachetées pour favoriser la liquidité dans les conditions définies par le règlement général de l’Autorité des marchés financiers, le nombre d’actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10% prévue ci-dessus correspond au nombre d’actions achetées, déduction faite du nombre d’actions revendues pendant la durée de l’autorisation.

L’acquisition, la cession ou le transfert des actions pourront être réalisés à tout moment dans les limites autorisées par les dispositions légales et réglementaires en vigueur, sauf en période d’offre publique, et par tous moyens, notamment sur les marchés réglementés, les systèmes multilatéraux de négociations, auprès d’internalisateurs systématiques ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, par offre publique d’achat ou d’échange, ou par utilisation d’options ou autres instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés, les systèmes multilatéraux de négociations, auprès d’internalisateurs systématiques ou de gré à gré ou par remise d’actions consécutive à l’émission de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société par conversion, échange, remboursement ou exercice d’un bon, soit directement soit indirectement par l’intermédiaire d’un prestataire de services d’investissement, ou de toute autre manière (sans limiter la part du programme de rachat pouvant être réalisé par l’un quelconque de ces moyens).

Le prix maximum d’achat des actions dans le cadre de la présente résolution sera de 150% du prix d’admission de l’action de la Société aux négociations sur le marché réglementé d’Euronext Paris par action.

La Gérance aura le pouvoir, en cas de modification du nominal de l’action, d’augmentation de capital par incorporation de réserves, d’attribution gratuite d’actions, de division ou de regroupement de titres, de distribution de réserves ou de tous autres actifs, d’amortissement du capital, ou de toute autre opération portant sur le capital social ou les capitaux propres, le pouvoir d’ajuster le prix d’achat maximum susvisé afin de tenir compte de l’incidence de ces opérations sur la valeur de l’action.

Le montant global affecté au programme de rachat d’actions ne pourra être supérieur à 200 millions d’euros.

La Gérance, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, aura tout pouvoir pour décider et effectuer la mise en œuvre de ladite autorisation, pour en préciser, si nécessaire, les termes et en arrêter les modalités, pour réaliser le programme de rachat, et notamment pour passer tout ordre de bourse, conclure tout accord, affecter ou réaffecter les actions acquises aux objectifs poursuivis dans les conditions légales et réglementaires applicables, fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital ou autres droits donnant accès au capital conformément aux dispositions légales et réglementaires et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, effectuer toutes déclarations auprès de l'AMF et de toute autre autorité compétente et toutes autres formalités et, d'une manière générale, faire le nécessaire.

Dès que possible à compter de l'admission de ses actions aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris, la Société entend mettre en place un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF. Une communication sera faite en ce sens au marché conformément à la réglementation applicable.

7. Actionnariat des mandataires sociaux

L'article 3 du règlement intérieur du Conseil de surveillance prévoit que chaque membre du Conseil de surveillance doit être propriétaire d'au moins 200 actions pendant la durée de ses fonctions. Le tableau suivant montre le nombre d'actions de la Société détenues par chaque membre du Conseil de surveillance à la date d'enregistrement du présent Document de base :

	Nombre d'actions détenues
Jean-Louis Charon (Président)	60 000
Jean Charest	4 760
Jean-Pierre Denis	200
Anne-Laure Naveos	200
Troismer	55 000
Natacha Valla	200

A la date d'enregistrement du présent Document de base, ni le Gérant de la Société ni ses mandataires sociaux ne détiennent d'action de la Société.

D'autres informations concernant l'actionnariat de la Société figurent aux Sections IV.1(a) (La Gérance), IV.1(c)(ii) (Membres du Conseil de surveillance (article 10.1 des statuts) – Actions de membre du Conseil de surveillance (article 3 du règlement intérieur du Conseil de surveillance)), VIII.5(a) (Historique du capital social au cours des trois derniers exercices) et VIII.5(d) (Organigramme et contrôle du Groupe) du présent Document de base.

IX. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

1. Personne responsable du Document de base

Tikehau Capital General Partner, Gérant de la Société.

32, rue de Monceau – 75008 Paris

Tél. : +33 1 40 06 26 26

Fax : +33 1 40 06 09 37

Attestation du responsable du Document de base

« Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de base sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Nous avons obtenu des contrôleurs légaux des comptes de la Société une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent Document de base ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Document de base. »

Paris, le 24 janvier 2017

Tikehau Capital General Partner, Gérant, représenté par :

Son Président, AF&Co,
lui-même représenté par son Président,
Monsieur Antoine Flamarion

Son Directeur Général, MCH,
lui-même représenté par son Président,
Monsieur Mathieu Chabran

2. Contrôleurs légaux des comptes

(a) Renseignements concernant les Commissaires aux comptes

Commissaires aux comptes titulaires de la Société

CMS Experts Associés

149, boulevard Malesherbes – 75008 Paris

représenté par Monsieur Stéphane Sznajderman

Le cabinet CMS Experts Associés a été nommé Commissaire aux comptes titulaire de la Société à sa constitution, le 25 juin 2004. Ce mandat a été renouvelé pour la dernière fois lors de l'Assemblée générale du 14 avril 2016 pour une durée de six exercices prenant fin à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021. Le cabinet CMS Experts Associés a été confirmé dans ses fonctions en qualité de Commissaire aux comptes titulaire de la Société par l'Assemblée générale du 7 novembre 2016.

Ernst & Young et Autres

1-2 Place des Saïsons, Paris La Défense 1

92400 Courbevoie

représenté par Monsieur David Koestner

Le cabinet Ernst & Young et Autres a été nommé Commissaire aux comptes titulaire de la Société par l'Assemblée générale des associés du 7 novembre 2016, pour une durée de six exercices prenant fin à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Commissaires aux comptes suppléants

Monsieur Philippe Clément

149 boulevard Malesherbes – 75008 Paris

Monsieur Philippe Clément a été nommé Commissaire aux comptes suppléant de la Société à sa constitution, le 25 juin 2004. Ce mandat a été renouvelé pour la dernière fois lors de l'Assemblée générale du 14 avril 2016 pour une durée de six exercices prenant fin à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021. Monsieur Philippe Clément a été confirmé dans ses fonctions en qualité de Commissaire aux comptes suppléant de la Société par l'Assemblée générale du 7 novembre 2016.

Picarle & Associés

1-2 Place des Saison, Paris La Défense 1 – 92400 Courbevoie

Le cabinet Picarle & Associés a été nommé Commissaire aux comptes suppléant de la Société par l'Assemblée générale des associés du 7 novembre 2016, pour une durée de six exercices prenant fin à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

(b) Honoraires des Commissaires aux comptes

	CMS Experts Associés				Ernst & Young (**)			
	Montant (HT) en euros		%		Montant (HT) en euros		%	
	2015	2014	2015	2014	2015	2014	2015	2014
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés (*)	43 310	40 880	94,7%	96,9%	13 897	3 852	100%	100%
- Emetteur	40 610	38 180	88,8%	90,5%	-	-	-	-
- Filiales intégrées globalement	2 700	2 700	5,9%	6,4%	13 897	3 852	100%	100%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes	2 400	1 300	5,3%	3,1%	-	-	-	-
- Emetteur	2 400	1 300	5,3%	3,1%	-	-	-	-
- Filiales intégrées globalement	0	0	-	-	-	-	-	-
<i>Sous-total</i>	45 710	42 180	100%	100%	13 897	3 852	100%	100%
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal social	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres prestations (à préciser si >10% des honoraires d'audit)	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>Sous-total</i>	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	45 710	42 180	100%	100%	13 897	3 852	100%	100%

(*) Les comptes consolidés ont été établis pour la première fois en 2016 pour les besoins de la cotation. A ce titre, les Commissaires aux comptes titulaires n'ont pas reçu d'honoraires versés en 2014 et 2015 au titre de l'examen des comptes consolidés.

(**) Ernst & Young et Autres a été nommé Commissaire aux comptes titulaire de la Société pour la première fois lors de l'Assemblée générale des actionnaires de la Société du 7 novembre 2016.

3. Communication financière

Responsabilité et contact au sein de la Société

Le responsable de la communication financière est Monsieur Henri Marcoux, sous la supervision du Gérant de la Société.

Pour contacter la Société :

Tikehau Capital
www.tikehaucapital.com
32, rue de Monceau,
75008 Paris, France
Tél : + 33 1 40 06 26 26
Fax : + 33 1 40 06 26 13

Politique de communication financière

A compter de l'admission de ses actions aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris, la Société entend maintenir une politique de communication financière active et transparente vis-à-vis de ses actionnaires et actionnaires potentiels, afin de permettre à ses parties prenantes de suivre l'évolution de ses activités, de ses performances et de sa situation financière. (Voir la Section II.1 (Présentation générale des activités, des résultats et de la situation financière) du présent Document de base.)

Outre ses obligations réglementaires de communication périodique et permanente, la Société entend prévoir une communication au marché sur le 1^{er} trimestre et le 3^{ème} trimestre de chaque exercice, lors de laquelle elle publiera notamment l'évolution du montant de ses actifs sous gestion.

Une présentation détaillée des principaux indicateurs que la Société entend suivre à l'avenir figure à la Section II.1 (Présentation générale des activités, des résultats et de la situation financière) du présent Document de base.

4. Documents accessibles au public

Des exemplaires du présent Document de base sont disponibles sans frais au siège social de la Société. Le présent document peut également être consulté sur le site internet de la Société (www.tikehaucapital.com) et sur le site internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

Pendant la durée de validité du présent Document de base, les documents suivants (ou des copies de ces documents) peuvent être consultés :

- les statuts de la Société ;
- le règlement intérieur du Conseil de surveillance de la Société ;
- tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de la Société, dont une partie est incluse ou visée dans le présent Document de base ; et
- les informations financières historiques incluses dans le présent Document de base.

L'ensemble de ces documents juridiques et financiers relatifs à la Société et devant être mis à la disposition des actionnaires conformément à la réglementation en vigueur peuvent être consultés au siège social de la Société.

À compter de la date d'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris, l'information réglementée au sens des dispositions du règlement général de l'AMF sera également disponible sur le site internet de la Société.

5. Glossaire

« <u>Actifs sous gestion</u> »	La notion d'actifs sous gestion est définie à la Section II.1 (1. Présentation générale des activités, des résultats et de la situation financière) du présent Document de base.
« <u>AMF</u> »	Autorité des marchés financiers, autorité de régulation financière en France.
« <u>ANR</u> »	Actif net réévalué. Cet agrégat correspond à la mesure du patrimoine d'une entité.
« <u>BSA</u> »	Bon de souscription d'action.
« <u>CLO</u> »	<i>Collateralized Loan Obligation</i> , forme de titrisation de créances prenant la forme d'obligations ayant pour actif sous-jacents des crédits consentis à des entreprises.
« <u>Code AFEP-MEDEF</u> »	Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF de décembre 2008 et révisé en novembre 2016. ⁷⁸
« <u>Dettes privées</u> »	La dette privée désigne des classes d'actifs du marché du crédit qui se présentent habituellement sous la forme de prêts et de placements privés.
« <u>Dettes Senior</u> »	Dette de premier rang bénéficiant de sûretés dont le remboursement est prioritaire par rapport aux dettes subordonnées et au capital.
« <u>Direct Lending</u> »	Il s'agit d'un sous-segment de l'activité de dette privée dans laquelle un prêteur non-bancaire procède à l'origination, à l'arrangement (ou la structuration) et à l'investissement dans ses financements au bénéfice d'entreprises.
« <u>Directive AIFM</u> »	Directive 2011/61/UE du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs et modifiant les directives 2003/41/CE et 2009/65/CE ainsi que les règlements (CE) n° 1060/2009 et (UE) n° 1095/2010.
« <u>Directive MIFID</u> »	Directive 2004/39/CE concernant les marchés d'instruments financiers, qui régit la prestation de services d'investissement au sein de l'Union Européenne.
« <u>Directive MIFID II</u> »	Directive 2014/65/UE modifiant la Directive MIFID, qui devra être transposée au plus tard le 3 janvier 2018.
« <u>Directive OPCVM V</u> »	Directive 2014/91/UE du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 modifiant la directive 2009/65/CE portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant certains organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), pour ce qui est des fonctions de dépositaire, des politiques de rémunération et des sanctions.
« <u>Direct Lending</u> »	Activité de financement désintermédié (d'origine non bancaire).

⁷⁸ Le Code AFEP-MEDEF peut être consulté en ligne à l'adresse www.consultation.codeafepmedef.fr.

« <u>ESMA</u> »	<i>European Securities and Markets Authority</i> , autorité européenne des marchés financiers.
« <u>FATCA</u> »	<i>Foreign Account Tax Compliance Act</i> , législation américaine adoptée dans le cadre de la lutte contre l'évasion fiscale des contribuables américains imposant, sous certaines conditions, une collecte annuelle auprès des institutions financières étrangères des informations concernant les avoirs et revenus enregistrés sur les comptes détenus par les contribuables américains en dehors des Etats-Unis.
« <u>FCA</u> »	<i>Financial Conduct Authority</i> , autorité de régulation financière en Grande-Bretagne.
« <u>FCP</u> »	Fonds commun de placement, un type d'OPCVM émettant des parts et n'ayant pas de personnalité juridique. L'investisseur, en achetant des parts, devient membre d'une copropriété de valeurs mobilières mais ne dispose d'aucun droit de vote. Un FCP est représenté et géré, sur les plans administratif, financier et comptable par une société de gestion unique qui peut elle-même déléguer ces tâches.
« <u>FCPR</u> »	Fonds commun de placement à risque, un type d'OPCVM comprenant dans leur actif une partie importante de titres émis par des sociétés françaises ou étrangères non cotées.
« <u>FCT</u> »	Fonds commun de titrisation, un fonds d'investissement ayant pour objet l'acquisition de créances et l'émission d'obligations, de parts ou d'actions représentatives de ces créances.
« <u>FIA</u> »	Fonds d'investissement alternatif, organismes de placement collectifs distincts des OPCVM. Ils visent à lever des capitaux auprès d'un certain nombre d'investisseurs en vue de leur investissement conformément à une politique d'investissement définie par la société gérant le fonds.
« <u>FPCI</u> »	Fonds professionnel de capital-investissement.
« <u>FPS</u> »	Fonds de prêt spécialisé, un fonds d'investissement alternatif ouvert aux investisseurs professionnels prenant la forme d'une SICAV, d'un FCP ou d'une société de libre partenariat.
« <u>KYC</u> »	procédure de collecte et d'analyse de données à des fins de vérification de l'identité de clients développée dans le cadre de la lutte contre la corruption, la fraude financière, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (<i>Know Your Customer</i>).
« <u>Leveraged Loans</u> »	Voir la définition de « Dette Senior ».
« <u>LBO</u> »	<i>Leverage Buy Out</i> , à savoir une acquisition d'entreprise avec financement permettant de créer un effet de levier.
« <u>MAS</u> »	<i>Monetary Authority of Singapore</i> , autorité de régulation financière à Singapour.
« <u>Mezzanine</u> »	Dette assortie de sûretés de second rang dont le remboursement est subordonné au remboursement d'une Dette Senior.
« <u>OBO</u> »	<i>Owner Buy Out</i> (Opération d'acquisition avec effet de levier réalisée par le propriétaire de la société objet de l'acquisition).

« <u>OPCI</u> »	Organisme de placement collectif immobilier, prenant la forme de sociétés de placement à prépondérance immobilière à capital variable ou de fonds de placement immobilier, ayant pour objet l'investissement dans des immeubles destinés à la location ou qu'ils font construire exclusivement en vue de leur location.
« <u>OPCVM</u> »	Organisme de placement collectif en valeurs mobilières, portefeuille de valeurs mobilières (actions, obligations, etc.) géré par des professionnels (société de gestion) et détenus collectivement par des investisseurs particuliers ou institutionnels. Il existe deux types d'OPCVM, les SICAV (sociétés d'investissement à capital variable) et les FCP (fonds communs de placement).
« <u>ORNANE</u> »	Obligations à option de remboursement en numéraire et/ou en actions nouvelles et/ou existantes.
« <u>PME-ETI</u> »	Petites et moyennes entreprises et entreprises de taille intermédiaire.
« <u>PIK</u> »	<i>Payment in Kind</i> , emprunts caractérisés par le fait que le paiement des intérêts ne se fait pas systématiquement en numéraire.
« <u>RCCI</u> »	Responsable Conformité et Contrôle Interne.
« <u>Salvepar</u> »	Salvepar, société anonyme dont le siège social est situé 32, rue de Monceau, 75008 Paris, immatriculée au Registre de Commerce de Paris sous le numéro 552 004 327.
« <u>SGP</u> »	Société de gestion de portefeuille, un prestataire de services d'investissement exerçant à titre principal la gestion pour le compte de tiers (individuelle au travers d'un mandat de gestion, collective au travers d'un OPCVM) et soumis à l'agrément de l'AMF.
« <u>SICAV</u> »	Société d'investissement à capital variable.
« <u>Société</u> »	Tikehau Capital, société en commandite par actions dont le siège social est situé 32, rue de Monceau, 75008 Paris, immatriculée au Registre de Commerce de Paris sous le numéro 477 599 104.
« <u>Stretched Senior</u> »	Dette hybride combinant prêt classique et financement sur actif offrant un effet de levier plus important qu'une Dette Senior.
« <u>TIAP</u> »	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille.
« <u>Tikehau Capital Advisors</u> »	Tikehau Capital Advisors, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 32, rue de Monceau, 75008 Paris, immatriculée au Registre de Commerce de Paris sous le numéro 480 622 026.
« <u>Tikehau Capital Europe</u> »	Tikehau Capital Europe, société à responsabilité limitée de droit anglais dont le siège social est situé 111, Old Broad Street, EC2N 1AP, Londres, Royaume-Uni, immatriculée au Registre des sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 9154248.
« <u>Tikehau Capital General Partner</u> »	Tikehau Capital General Partner, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 32, rue de Monceau, 75008 Paris, immatriculée au Registre de Commerce de Paris sous le numéro 800 453 433, Gérant unique et associé commandité de la Société.

« <u>TCP UK</u> »	Tikehau Capital Partners UK, société de droit anglais dont le siège social est situé 111, Old Broad Street, EC2N 1AP, Londres, Royaume-Uni, immatriculée au Registre des sociétés d'Angleterre et du Pays de Galles sous le numéro 8597849.
« <u>Tikehau IM</u> »	Tikehau Investment Management, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 32, rue de Monceau, 75008 Paris, immatriculée au Registre de Commerce de Paris sous le numéro 491 909 446.
« <u>TPC</u> »	Tikehau Preferred Capital, fonds commun de placement à risque sous la gestion de Tikehau IM.
« <u>TREIC</u> »	Tikehau Real Estate Investment Company, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 32, rue de Monceau, 75008 Paris, immatriculée au Registre de Commerce de Paris sous le numéro 817 471 907.
« <u>TRI</u> »	Taux de rentabilité interne, soit un taux d'actualisation qui annule la valeur actuelle nette d'une série de flux financiers. En général, ces flux financiers sont relatifs à un projet avec un flux initial de trésorerie négatif correspondant à l'investissement initial, suivi de flux de trésorerie positifs correspondant au rendement de l'investissement.
« <u>Unitranche</u> »	Financements combinant la composante Dette Senior et Mezzanine en un seul et même instrument permettant de simplifier la structure financière et d'offrir une plus grande flexibilité.

6. Tables de concordance – Annexe I du Règlement (CE) N° 809/2004

Figurent dans la table de concordance suivante, en regard de chacune des rubriques prévues par l'annexe I du Règlement (CE) N° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004 (tel que modifié), les numéros de la ou des sections auxquelles sont mentionnées les informations relatives à chacune de ces rubriques dans le présent Document de base.

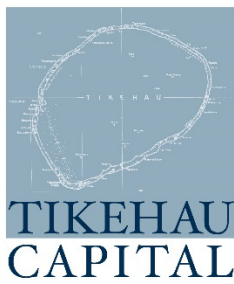
N°	Libellé des rubriques figurant dans le Règlement (Annexe I)	Section(s)	Page(s)
1	Personnes responsables		
1.1	Personnes responsables des informations contenues dans le document	IX.1	298
1.2	Déclaration des personnes responsables du document	IX.1	298
2	Contrôleurs légaux des comptes		
2.1	Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes de la Société	IX.2	298-299
2.2	Démission, mise à l'écart, non re-désignation des contrôleurs légaux	N/A	N/A
3	Informations financières sélectionnées		
3.1	Informations financières historiques sélectionnées	I.2	14-17
3.2	Informations financières sélectionnées pour des périodes intermédiaires et données comparatives couvrant les mêmes périodes de l'exercice précédent	I.2	14-17
4	Facteurs de risques	III.1	120-138
5	Informations concernant la Société		
5.1	Histoire et évolution de la Société		
5.1.1	<i>Raison sociale et nom commercial</i>	VIII.1(a)	272
5.1.2	<i>Lieu et numéro d'enregistrement</i>	VIII.1(b)	272
5.1.3	<i>Date de constitution et durée de vie</i>	VIII.1(c)	272

N°	Libellé des rubriques figurant dans le Règlement (Annexe I)	Section(s)	Page(s)
5.1.4	<i>Siège social et forme juridique de la Société, législation régissant ses activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone</i>	VIII.1(d)	272
5.1.5	<i>Événements importants dans le développement des activités de la Société</i>	I.1(b) ; II.2 ; II.3(a) ; II.4(a) ; II.6 ; VIII.3	13-14 99-104 105 ; 108-109 114-119 278-282
5.2	Investissements		
5.2.1	<i>Principaux investissements réalisés par la Société durant chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques</i>	I.4 ; II.3(a) ; II.4(a)	28-74 105 ; 108
5.2.2	<i>Principaux investissements de la Société qui sont en cours</i>	I.4(a)(ii) ; II.6	30-35 114-119
5.2.3	<i>Renseignements concernant les principaux investissements que compte réaliser la Société à l'avenir et faisant l'objet d'engagements fermes</i>	N/A	N/A
6	Aperçu des activités		
6.1	Principales activités		
6.1.1	<i>Nature des opérations effectuées par la Société et ses principales activités</i>	I.1(a) ; I.4	8-13 ; 28-74
6.1.2	<i>Nouveau produit ou service important lancé sur le marché</i>	N/A	N/A
6.2	Principaux marchés	I.5	75-90
6.3	Événements ayant influencé les renseignements fournis conformément aux points 6.1 et 6.2	I.5	75-90
6.4	Degré de dépendance de la Société à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	N/A	N/A
6.5	Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de la Société concernant sa position concurrentielle	I.5	75-90
7	Organigramme		
7.1	Description du groupe et place occupée par la Société	I.1(a) ; VIII.5(d)	8-13 294
7.2	Liste des filiales importantes de la Société	VIII.5(d) ; I.4(a)(iv)	294 38-44
8	Propriétés immobilières, usines et équipements		
8.1	Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée, y compris les propriétés immobilières louées	N/A	N/A
8.2	Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation faite par la Société de ses immobilisations corporelles	VII.3	269-270
9	Examen de la situation financière et du résultat		
9.1	Situation financière de la Société, évolution de cette situation financière et résultat des opérations effectuées durant chaque exercice et période intermédiaire pour lesquels des informations financières historiques sont exigées	II.2 ; II.3 ; II.4 ; II.5	99-114
9.2	Résultat d'exploitation		
9.2.1	<i>Facteurs importants, y compris les événements inhabituels ou peu fréquents ou de nouveaux développements, influant sensiblement ou pouvant influencer sensiblement sur le revenu d'exploitation de la Société</i>	I.5 ; II.1	75-90 ; 97-99

N°	Libellé des rubriques figurant dans le Règlement (Annexe I)	Section(s)	Page(s)
9.2.2	<i>Evolution et explication de l'évolution du chiffre d'affaires</i>	II.2(a) ; II.3(a) ; II.3(b) ; II.4(a) ; II.4(b)	100-101 105-106 108-112
9.2.3	<i>Stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement sur les opérations de la Société</i>	I.6 ; III.1	90-96 ; 120-137
10	Trésorerie et capitaux		
10.1	Informations sur les capitaux de la Société (à court terme et à long terme)	II.2(b) ; II.3(d) ; II.3(e) ; II.4(d) ; II.4(e) ; II.5 ; II.6	104 107-108 112-113 114-119
10.2	Source et montant des flux de trésorerie de la Société	II.3(d) ; II.4(d)	107 ; 112-113
10.3	Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de la Société	II.3(d) ; II.4(d) ; II.6(b)	107 112-113 115-118
10.4	Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux	N/A	N/A
10.5	Informations concernant les sources de financement attendues	II.6(b)	115-118
11	Recherche et développement, brevets et licences		
	Description des politiques de recherche et développement appliquées par la Société et coût des activités de recherche et développement sponsorisées par la Société	N/A	N/A
12	Informations sur les tendances		
12.1	Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la fin du dernier exercice jusqu'à la date d'enregistrement	I.5	75-90
12.2	Tendance connue, incertitude ou demande ou engagement ou événement raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de la Société, au moins pour l'exercice en cours	II.6	114-119
13	Prévisions ou estimation du bénéfice	N/A	N/A
14	Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction Générale		
14.1	Informations sur les activités, l'absence de condamnation et les mandats sociaux : – des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance ; et – de tout Directeur Général dont le nom peut être mentionné pour prouver que la Société émettrice dispose de l'expertise et de l'expérience appropriée pour diriger ses propres affaires	IV.1(a) ; IV.1(b) ; IV.1(e)	141-151 ; 158
14.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la Direction Générale ; Arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres, en vertu duquel l'une quelconque des personnes visées au point 14.1 a été sélectionnée en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que membre de la Direction Générale ; Détail de toute restriction acceptée par les personnes visées au point 14.1 concernant la cession, dans un certain laps de temps, de leur participation dans le capital social de la Société	IV.1(c) ; IV.1(f)	151-155 ; 158
15	Rémunération et avantages des personnes visées au 14.1		
15.1	Montant de la rémunération versée et avantages en nature octroyés par la Société et ses filiales	IV.3 ; IV.1(c)(vi)	161-164 ; 154
15.2	Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par la Société ou ses filiales aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	N/A	N/A

N°	Libellé des rubriques figurant dans le Règlement (Annexe I)	Section(s)	Page(s)
16	Fonctionnement des organes d'administration et de direction		
16.1	Date d'expiration du mandat actuel des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance	IV.1(a) ; IV.1(b)	141-151
16.2	Informations sur les contrats de service liant les membres des organes d'administration	IV.1(c) (viii)	155
16.3	Informations sur le comité de l'audit et le comité de rémunération de la Société	IV.1(d)	155-158
16.4	Déclaration indiquant si la Société se conforme au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur	IV.1 ; IV.1(b) ; IV.1(c)	149-159 144-151 151-155
17	Salariés		
17.1	Nombre de salariés à la fin de la période couverte par les informations financières historiques ou nombre moyen durant chaque exercice de cette période et répartition des salariés	II.5 ; VII.2(a)	114 ; 266-269
17.2	Participations et stock-options : Pour chacune des personnes visées au point 14.1, informations concernant la participation qu'elle détient dans le capital social de la Société et toute option existant sur ses actions	VII.2(a) ; VIII.5(b) ; VIII.5(c) ; VIII.7	266-269 289-294 297
17.3	Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de la Société	VII.2(a)	266-269
18	Principaux actionnaires		
18.1	Nom de toute personne non-membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance détenant, directement ou indirectement, un pourcentage du capital social ou des droits de vote de la Société devant être notifié en vertu de la législation nationale applicable	VIII.5(b)	289-291
18.2	Existence de différences de droits de vote	N/A	N/A
18.3	Détention ou contrôle de la Société et mesures prises pour éviter un exercice abusif de ce contrôle	VIII.5(d)	294-295
18.4	Accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de ce contrôle	N/A	N/A
19	Opérations avec des apparentés	VIII.4	283-285
20	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de la Société		
20.1	Informations financières	VI	205-262
20.2	Informations financières <i>pro forma</i>	V	181-204
20.3	Etats financiers annuels (comptes consolidés et comptes sociaux)	VI	205-262
20.4	Vérification des informations financières historiques annuelles		
20.4.1	<i>Déclaration attestant que les informations financières historiques ont été vérifiées</i>	VI.2 ; VI.4	237 ; 261
20.4.2	<i>Autres informations contenues dans le document d'enregistrement vérifiées par les contrôleurs légaux</i>	V.2	203-204
20.4.3	<i>Lorsque des informations financières figurant dans le document d'enregistrement ne sont pas tirées des états financiers vérifiés de la Société, en indiquer la source et préciser qu'elles n'ont pas été vérifiées</i>	N/A	N/A
20.5	Date des dernières informations financières vérifiées	VI	205-262
20.6	Informations financières intermédiaires et autres	VI.3	238-260
20.7	Politique de distribution des dividendes	I.7	96
20.7.1	<i>Dividende par action</i>	II.5 ; I.7	114 ; 96
20.8	Procédures judiciaires et d'arbitrage	III.4	140
20.9	Changement significatif de la situation financière ou commerciale survenu depuis la fin du dernier exercice	II.6	114-119

N°	Libellé des rubriques figurant dans le Règlement (Annexe I)	Section(s)	Page(s)
21	Informations complémentaires		
21.1	Capital social		
21.1.1	<i>Montant du capital souscrit, nombre d'actions émises, valeur nominale par action et rapprochement du nombre d'actions en circulation à la date d'ouverture et à la date de clôture de l'exercice</i>	VIII.5(a)	285-289
21.1.2	<i>Actions non représentatives du capital</i>	N/A	N/A
21.1.3	<i>Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par la Société ou par ses filiales</i>	VIII.6	295-297
21.1.4	<i>Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription</i>	VIII.5	285-295
21.1.5	<i>Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition ou toute obligation attaché(e) ou capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital</i>	VIII.5(a)	285-288
21.1.6	<i>Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord prévoyant de le placer sous option</i>	N/A	N/A
21.1.7	<i>Historique du capital social pour la période couverte par les informations financières historiques</i>	VIII.5(a)	285-288
21.2	Actes constitutifs et statuts		
21.2.1	<i>Objet social</i>	VIII.2(a)	274
21.2.2	<i>Dispositions contenues dans les statuts ou un règlement concernant les membres des organes d'administration</i>	VIII.2(c) ; VIII.2(e) ; IV.1(c)	275 276 151-155
21.2.3	<i>Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes</i>	VIII.2(f)	277
21.2.4	<i>Nombre d'actions nécessaires pour modifier le droit des actionnaires</i>	VIII.2(g)	277
21.2.5	<i>Convocation et admission aux Assemblées générales annuelles et aux Assemblées générales extraordinaires</i>	IV.2(a) ; VIII.2(h)	159 ; 277
21.2.6	<i>Disposition des statuts, d'une charte ou d'un règlement de la Société pouvant avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle</i>	VIII.2(i)	277
21.2.7	<i>Disposition des statuts, d'une charte ou d'un règlement fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée</i>	VIII.2(b)	274
21.2.8	<i>Conditions imposées par les statuts, une charte ou un règlement, régissant les modifications du capital, lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit</i>	VIII.2(j)	277
22	Contrats importants	VIII.3 ; VIII.4	278-285
23	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	N/A	N/A
24	Documents accessibles au public	IX.4	300
25	Informations sur les participations	I.4(a)(iv) ; VI.1 ; VI.3	38-44 205-236 238-260



32, rue de Monceau – 75008 Paris – France
Tél : + 33 1 40 06 26 26 – Fax : + 33 1 40 06 09 37